Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/p2histoiredefran07lavi

HISTOIRE
DE FRANCE

TOME SEPTIÈME

II

COULOMMIERS
Imprimerie Paul BRODARD.

ERNEST LAVISSE

HISTOIRE DE FRANCE

DEPUIS LES ORIGINES JUSQU'À LA RÉVOLUTION

PUBLIÉE AVEC LA COLLABORATION DE

MM. BAYET, BLOCH, CARRÉ, COVILLE, KLEINCLAUSZ, LANGLOIS, LEMONNIER, LUCHAIRE, MARIÉJOL, PETIT-DUTAILLIS, PFISTER, RÉBELLIAU, SAGNAC, VIDAL DE LA BLACHE.

TOME SEPTIÈME

II

Louis XIV

La Religion. Les Lettres et les Arts

La Guerre

(1643-1685)

PAR

E. LAVISSE

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1906

Droits de traduction et de reproduction réservés.

Published on June 28th 1906. — Privilege of copyright in the United States reserved under the act approved March 3rd 1905 by Hachette and Co of Paris.

THE INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

MAR - 3 1939

11379

LIVRE VI

LE GOUVERNEMENT DE LA RELIGION

CHAPITRE PREMIER

LE JANSÉNISME

I. LES RIGUEURS CONTRE LE JANSÉNISME. — II. LA PAIX DE L'ÉGLISE.

I. — LES RIGUEURS CONTRE LE JANSÉNISME[1]

L'IMPORTANCE DES AFFAIRES RELIGIEUSES.

LES affaires religieuses, au temps de Louis XIV, furent de deux sortes. Le jansénisme et le protestantisme étaient des hérésies, au jugement de l'Église et du Roi : l'État catholique et monarchique tolérerait-il ces doctrines dissidentes? Le gallicanisme était la question des rapports de l'Église de France avec le Pape et avec le Roi. Ces affaires ont occupé plus que toutes les autres peut-être le Roi,

1. Sources. Isambert, Jourdan et Decrusy, *Recueil général des anciennes lois françaises de 420 à 1789*, Paris, 1822-29, 29 vol. aux tt. XVIII et XIX. Clément, *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, Paris, 1861-82, 10 vol. (Voir la table analytique au mot *Jansénisme*). Depping, *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV* (Collection des documents inédits sur l'histoire de France), Paris, 1850-52, 4 vol. au t. IV. Les *Mémoires* d'Arnauld d'Andilli (collection Michaud et Poujoulat), du P. Rapin, publ. par Aubineau, Paris, 1865, 3 vol., de Godefroi Hermant, publ. par Gazier, Paris, 1905-06, 2 vol.

Ouvrages. Du Mas, *Histoire des cinq propositions de Jansénius*, 2e éd., Trévoux, 1702. Dom Clémencet, *Histoire générale de Port-Royal*, Amsterdam, 1755-57, 10 vol. *Vies intéressantes et édifiantes des religieux de Port-Royal*, s. l., 1750-52, 4 vol. *Vies... des amis de Port-Royal*, Utrecht, 1751. Besoigne, *Vies des quatre évêques engagés dans la cause de Port-Royal*, Paris, 1756, 2 vol. *Nécrologie des plus célèbres défenseurs et confesseurs de la vérité des XVIIe et XVIIIe siècles* (par l'abbé Cerveau), s. l., 1760-68, 7 vol. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, 5e éd., Paris, 1888-91, 7 vol. Fuzet, *Les Jansénistes du XVIIe siècle, leur histoire et leur dernier historien, M. Sainte-Beuve*, Paris, 1877. E. Boutroux, *Pascal*, Paris, 1900. V. Giraud, *Pascal*, 3e éd., Paris, 1905. Dolle, *La mère Angélique Arnauld, d'après sa correspondance*, Paris, 1893. Monlaur, *Angélique Arnauld*, Paris, 1901. Arthaud, *Messire Henri Arnauld, évêque d'Angers*, dans « l'Anjou historique », 1901-1904. Dubois, *Henri de Pardaillan de Gondrin, archevêque de Sens*, Alençon, 1902. Gaillard, *Un prélat Janséniste, Choart de Buzenval*, Paris, 1902. Torreilles, articles de la « Revue du Clergé », t. XXXII, et de la « Revue d'histoire et d'archéologie du Roussillon », tt. III et IV, sur l'administration du

la Cour et le royaume. Beaucoup d'érudition, d'éloquence, de passion, et d'intrigue, fut dépensé dans des luttes, qui sont de sérieux épisodes de notre histoire. Personne n'y fut ni tout à fait vainqueur, ni tout à fait vaincu, mais la royauté y reçut des blessures très graves.

JUGEMENT DU ROI SUR LE JANSÉNISME.

« L'Église, écrit le Roi dans ses Mémoires, sans compter ses maux ordinaires, après de longues disputes sur les matières de l'école, dont on avouait que la connaissance n'était nécessaire à personne pour le salut, les différends s'augmentant chaque jour avec la chaleur et l'opiniâtreté des esprits, et se mêlant même incessamment de nouveaux intérêts humains, était enfin ouvertement menacée d'un schisme par des gens d'autant plus dangereux qu'ils pouvaient être très utiles, d'un grand mérite, s'ils en eussent été moins persuadés. Il ne s'agissait plus seulement de quelques docteurs particuliers et cachés, mais d'évêques établis dans leur siège, capables d'entraîner la multitude après eux, de beaucoup de réputation, d'une piété digne en effet d'être révérée, tant qu'elle serait suivie de soumission aux sentiments de l'Église, de douceur, de modération et de charité. Le cardinal de Retz, archevêque de Paris, que des raisons d'État très connues m'empêchaient de souffrir alors, ou par inclination ou par intérêt, favorisait toute cette secte naissante ou en était favorisé ».

Le Roi donne ici toutes les raisons de l'Église et les siennes contre le jansénisme. Il y redoutait la coterie politique, et la « secte » religieuse.

PENSIONNAIRES ET NOVICES EXPULSÉES DE PORT-ROYAL.

Depuis la publication des bulles pontificales qui avaient condamné la doctrine de Jansénius [1], le nombre des évêques déclarés pour le jansénisme avait beaucoup diminué. Il ne restait plus que Pavillon d'Alet, Caulet de Pamiers, Buzenval de Beauvais et Arnauld d'Angers. Mais le jansénisme gardait en Port-Royal sa ferme forteresse. C'est contre le monastère que furent frappés les premiers coups; les pensionnaires et les novices, expulsées au mois de mai 1661, sortirent, après beaucoup de larmes et de cris.

LA MORT DE LA MÈRE ANGÉLIQUE.

La mère Angélique était venue des Champs à Paris pour soutenir le courage de ses sœurs. Elle avait défendu aux exilées de pleurer : « N'avez-vous donc point de foi et de quoi vous étonnez-vous? Quoi! les hommes se remuent! Eh bien! ce sont des mouches. En avez-vous peur? » Elle s'effrayait de la trop grande grâce que Dieu faisait à Port-Royal : « Quand je considère la dignité de cette affliction-ci, elle me fait trembler! Quoi, nous! que Dieu nous ait jugées dignes de souffrir pour la vérité et la justice! » Elle recommandait de garder « l'esprit de la retraite, de la simplicité, de la pau-

diocèse d'Alet par Pavillon. Doublet, *Caulet, réformateur des chapitres de Foix et de Pamiers*, Foix, 1895. Le même : *Caulet évêque de Pamiers et les Jésuites*, dans les « Annales du midi », t. IX (1897) et *Le Jansénisme dans l'ancien diocèse de Vence*, Paris, 1901.

Pour toute l'histoire du Jansénisme, consulter Maulvault, *Répertoire alphabétique des personnes et des choses de Port-Royal*, Paris, 1902.

1. Voir, pour l'histoire antérieure du Jansénisme, le précédent volume, pp. 87 et suivantes.

vreté », qu'elle avait, un demi-siècle auparavant, rendu au monastère. Cependant, à la pensée que bientôt elle allait paraître devant Dieu, elle était « comme un criminel au pied de la potence, qui attend l'exécution de l'arrêt de son juge ». Tout à la fin, elle parut « n'avoir plus peur de Dieu ». Elle mourut le 6 août 1661. La mère Angélique avait été la grande chrétienne du christianisme de Port-Royal, religion d'orgueil et d'humilité, de terreur et d'espérance.

LA POLITIQUE DES MESSIEURS DE PORT-ROYAL.

A ce moment même, les religieuses s'engageaient, ou plutôt on voulait les engager dans des procédures. Devaient-elles, ou non, signer le formulaire qu'avait rédigé l'Assemblée du clergé[1]? Laissées à elles seules, elles auraient refusé la signature, mais les Messieurs de Port-Royal craignirent l'éclat de cette désobéissance. La mise en demeure de signer revenait à l'autorité diocésaine, c'est-à-dire, en l'absence de l'archevêque cardinal de Retz, aux vicaires généraux. Ceux-ci, qui partageaient les sympathies du cardinal pour les jansénistes, écrivirent, en mai 1661, avec l'aide de « ces messieurs », un mandement arrangé « de façon que la signature impliquât la soumission en ce qui concernait la doctrine, et des réserves sur le point de fait, qui était de savoir si les Propositions se trouvaient ou non dans Jansénius, réserves d'ailleurs enveloppées et cachées ». C'était toujours la tactique imaginée par les Jansénistes, et qui devait leur si mal réussir. Le « tant d'adresse » employé à dire sans dire, à donner et à retenir, trahissait l'équivoque de leur conduite.

LA PROTESTATION DE SŒUR SAINTE-EUPHÉMIE.

Une leçon fut alors donnée aux habiles par la sœur de Pascal, sœur Sainte-Euphémie, religieuse à Port-Royal des Champs. Elle écrivit à une religieuse de Paris une lettre où elle citait une des plus belles paroles chrétiennes : « Il n'y a que la vérité qui délivre véritablement ». Elle louait l'habileté du mandement : il « serait bien difficile de trouver une pièce aussi adroite »; mais elle jugeait cette habileté d'un mot admirable : « C'est consentir au mensonge sans nier la vérité ». Elle se souvint que son frère, dans une des Provinciales, s'était moqué des Jésuites qui permettaient aux chrétiens de l'Inde de continuer leurs hommages à leurs anciens dieux, à condition de tenir cachée sous leurs habits une image de Jésus-Christ, à laquelle ils les rapporteraient mentalement. Or, demanda sœur Sainte-Euphémie, « Quelle différence trouvez-vous entre ces déguisements et donner de l'encens à une idole, sous prétexte d'une croix qu'on a dans la manche? » C'est comme si elle avait dit, et certainement elle a pensé quelque chose comme : « Jésuites vous-mêmes ». Perçant au-dessous des subtilités et distinctions du man-

1. Voir au précédent volume, p. 109.

DC
38
.L4

dement, elle déclarait que ce dont il s'agissait, c'était bien de condamner M. d'Ypres le saint évêque, et que cette condamnation enfermait « formellement la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ ». Enfin, elle s'excusait, mais sur le ton de Port-Royal, elle « petite brebis », de parler comme elle parlait : « Puisque les évêques ont des courages de filles, les filles doivent avoir des courages d'évêques ».

Sœur Sainte-Euphémie pourtant signa le formulaire. Le 4 octobre 1661, elle mourut dans l'angoisse. Elle avait trente-six ans.

LA PROTESTATION ET LA MORT DE PASCAL.

L'hypocrite mandement avait été annulé par un arrêt du Conseil le 9 juillet 1661 et flétri par un bref du Pape, le 1er août. En novembre, les vicaires généraux se résignèrent à ordonner la signature pure et simple. Messieurs de Port-Royal jugèrent que les religieuses pouvaient signer, moyennant quelques lignes d'explication mal sincère. Mais Pascal fut d'un avis contraire. Jusque-là, il avait hésité entre la prudence et la sincérité. Peut-être avait-il travaillé au mandement, et sa sœur voulut-elle lui en faire honte par l'allusion au crucifix dans la manche. Toujours est-il que, dans un colloque tenu chez lui, il déclara, comme avait fait sa sœur, que, « dans la vérité des choses, condamner les cinq propositions, c'était condamner Saint-Augustin et la grâce efficace ». Il ajouta : la manière dont on s'y est pris pour se défendre contre les décisions des papes et des évêques a été « tellement subtile..., si peu nette et timide, qu'elle ne paraît pas digne des vrais défenseurs de l'Église ». Il confessa donc tout le péché de prudence et d'artifice où s'égaraient « ces personnes » qu'il regardait comme ceux à qui Dieu avait fait connaître la vérité. Mais « ces personnes » ne se le laissèrent pas persuader, et Pascal fut « saisi d'une telle douleur » qu'il s'évanouit. Il était alors au bout de sa destinée, qui fut la grandeur dans le trouble et l'inachèvement. Il vécut presque isolé le dernier temps de sa vie et mourut au mois d'août 1662, assisté par le curé de sa paroisse, qui le trouva simple et docile comme un enfant.

UNE TRÊVE DE DEUX ANS.

Diverses circonstances suspendirent les rigueurs commencées par les jansénistes. Retz s'étant démis de son archevêché, Pierre de Marca, un prélat à la dévotion du Roi, fut nommé à sa place; il mourut en juin 1662. Hardouin de Péréfixe, qui lui succéda, attendit longtemps ses bulles, le Roi se trouvant en conflit avec la cour de Rome. La menace demeura suspendue sur le monastère de Port-Royal : « Cela ne s'arrêtera pas là », avait dit le Roi. Les religieuses attendaient le martyre et s'y préparaient. Enfin, en l'année 1664, le conflit avec Rome s'apaisant, et l'archevêque étant pourvu de ses bulles, on en vint aux actions décisives.

PREMIÈRE DÉCLARATION DE L'ARCHEVÊQUE

L'archevêque, complimenté au nom des religieuses de Port-Royal, répondit qu'il fallait chercher les moyens de contenter le Roi; que deux papes avaient parlé; que les évêques s'étaient soumis à leur jugement; que les facultés l'avaient admis; que les docteurs et religieux avaient signé; que toutes les communautés avaient passé par là; qu'il n'était pas à propos qu'une seule maison de filles voulût paraître ou plus intelligente ou plus juste que les papes, les évêques, les prêtres et les docteurs. Mais précisément être seul contre tous, c'était la gloire de Port-Royal. Les religieuses voyaient venir, comme écrivait la mère Agnès, « le temps de faire paraître que leur maison était fondée sur la pierre, que les vents et les tempêtes ne peuvent ébranler ».

SA PREMIÈRE VISITE A PORT-ROYAL.

Le 9 juin 1664, le prélat se présentait à Port-Royal de Paris, pour faire sa visite pastorale et préparer les religieuses à la signature. Suivant l'usage, il les reçut une à une. Sa visite dura plusieurs jours, car des religieuses discutèrent longuement avec lui. Nous avons de plusieurs d'entre elles le récit de ces entretiens. « Elles avaient soif du martyre, dit Sainte-Beuve, et elles commençaient d'en dresser les actes incontinent. » Elles les dressèrent avec une parfaite liberté d'esprit, s'amusant du gros bon sens du bonhomme archevêque, de son geste d'ôter et de remettre son bonnet carré, de son impatience, qui, après qu'il avait commandé de parler, lui faisait dire : « Taisez-vous ». Et sans doute, cet archevêque, c'était Chrysale en conversation avec des filles savantes en théologie; mais le bonhomme était très fin :

« A quoi servent toutes vos prières? disait-il. Vous portez devant Dieu un esprit de préoccupation et d'opiniâtreté.... Vous lui allez dire : « Mon Dieu, donnez-moi votre esprit et votre grâce; mais, mon Dieu, je ne veux pas signer; je me garderai bien de le faire pour tout ce qu'on m'en dira... ».

La visite fut close le 14 juin. L'archevêque avait donné au monastère quelques semaines de réflexion. Les religieuses rédigèrent des requêtes à Jésus-Christ couronné d'épines, à des saints et à des saintes. Elles mettaient ces papiers sur la nappe de l'autel, le jour de la fête de ces saints. Une lettre, adressée par elles à saint Bernard, fut envoyée à Clairvaux pour être placée sur son tombeau.

LA SECONDE VISITE DE L'ARCHEVÊQUE.

Le 21 août, l'archevêque revint et demanda la signature; les religieuses la refusèrent; il les déclara « rebelles et désobéissantes » et leur interdit les sacrements. A l'abbesse, qui était alors la mère de Ligny, il ferma la bouche, l'appelant « Petite pimbêche! Petite sotte! Petite ignorante! » En sortant, il dit à quelqu'un : « Elles sont pures comme des anges et orgueilleuses comme des démons ».

LA TROISIÈME VISITE.

Le 26 août, il amena au monastère le lieutenant-civil, le chevalier du guet, des commissaires — huit carrosses, escortés d'exempts et d'archers —. Les soldats se rangèrent dans la cour, le mousquet sur l'épaule. C'était donc enfin la violence, la persécution, le martyre peut-être : « Ah! ma mère, s'écria une religieuse parlant à la mère Agnès, que cela est beau! » La mère Angélique de Saint-Jean crut voir les *fustes* et les *gladii* — les bâtons et les glaives — de la bande qui alla se saisir du Seigneur au Jardin des Oliviers, et elle dit : « *Gaudeo plane....* Je suis ravie de joie d'avoir mérité de devenir l'hostie de Jésus-Christ ». L'archevêque annonça qu'il était venu pour « ôter » douze religieuses et les faire conduire en différents couvents. Des cris s'élevèrent. « Nous en appelons! Nous protestons! » Il répondit : « Je m'en moque! » Semblable exécution fut faite au monastère des Champs, en novembre.

LE RETOUR A PORT-ROYAL DES CHAMPS.

Mais les religieuses déportées troublaient les maisons où elles étaient reléguées. Un évêque janséniste comparait « cette dispersion » à celle des apôtres qui se fit pour répandre la connaissance de Jésus-Christ. On décida en juillet 1665 de transporter les récalcitrantes à Port-Royal des Champs, et de les y enfermer. Ce fut une grande joie pour elles de revoir « la chère Sion » :

« Nous arrivâmes justement à temps, dit la mère Angélique, pour célébrer la fête de la Dédicace de l'église du monastère. Jamais nous ne chantâmes avec plus de joie et de consolation spirituelle : « *Hæc est domus Dei....* C'est ici la maison de Dieu qui est solidement bâtie; elle est fort bien fondée parce qu'elle est appuyée sur la pierre... ».

Pourtant, elle ne comprenait pas la conduite de Dieu : « L'espérance qu'elle avait presque toujours eue que Dieu ferait quelque chose d'extraordinaire en leur faveur avait été contraire, disait-elle, au dessein qu'il faisait paraître maintenant de les vouloir abandonner ».

Les voilà séparées du monde, derrière leurs murs qu'on a haussés et que gardent un exempt et des soldats. Et l'action se déplace; au premier plan, combattent les quatre évêques.

II. — LA PAIX DE L'ÉGLISE

LA RÉSISTANCE DE L'ÉVÊQUE D'ALET.

L'HONNÊTE et ferme évêque d'Alet, Pavillon, avait répondu à un édit d'avril 1664, ordonnant la signature, par une lettre au Roi, qui était une remontrance sévère. Il y rappelait que « tous les princes vraiment chrétiens ne se sont jamais attribué l'autorité de faire des canons et des lois dans l'Église, mais bien ont tenu à gloire d'en être

les exécuteurs, non les instituteurs ». M. d'Alet a « craché au nez du Roi », disait-on à la Cour. Mais les Jansénistes ne s'émouvaient pas. Ils se croyaient assurés que le Pape désapprouvait la contrainte à la signature et qu'il s'étonnait qu'on fît en France « pour exécuter les constitutions papales ce que lui-même ne faisait pas à Rome ». Le Roi résolut de demander aide à la cour de Rome. Il pria le Pape de rédiger le formulaire de foi et d'envoyer deux brefs, l'un pour ordonner la signature et l'autre pour annoncer qu'une commission d'évêques français, nommés par lui, jugerait les rebelles. Le pape envoya en février 1665 son formulaire :

LE FORMULAIRE DU PAPE ALEXANDRE VII (FÉVRIER 1665).

« Je soussigné me soumets à la constitution apostolique d'Innocent X, souverain pontife, donnée le 31 mai 1653, et à celle d'Alexandre VII, son successeur, donnée le 16 octobre 1656, et je rejette et condamne sincèrement les cinq propositions extraites du livre de Cornélius Jansénius, intitulé Augustinus, dans le propre sens du même auteur, comme le siège apostolique les a condamnées par les mêmes constitutions. Je le jure ainsi. Ainsi Dieu me soit en aide, et les Saints Évangiles ».

Pavillon, mis en danger de schisme, céda, mais après avoir écrit en juin 1665 un mandement où il mettait à couvert la grâce efficace. Le mandement fut publié et fit grand bruit. Le Conseil l'annula, le Pape nomma les commissaires annoncés par le second bref.

INTERVENTION D'ÉVÊQUES AUPRÈS DU PAPE ET DU ROI.

La procédure, un moment interrompue par la mort d'Alexandre VII, fut reprise après l'avènement de Clément IX, en juillet 1667. L'affaire se compliquait. Quatre évêques seulement se trouvaient en rébellion, mais d'autres, dont les principaux étaient Gondrin, archevêque de Sens, et Vialart, évêque de Châlons, s'intéressaient à leur cause, soit par sympathie religieuse, soit par attache aux doctrines gallicanes, soit pour d'autres raisons. Ils furent dix-neuf à signer deux lettres adressées, le 1er décembre 1667, l'une au Roi et l'autre au Pape. Au Pape, ils représentèrent que c'était « un dogme nouveau et inouï », que d' « établir l'infaillibilité de l'Église dans les faits humains, non révélés par Dieu » — c'est-à-dire qu'il n'avait pas le droit de décider le « fait » que les propositions se trouvaient dans le livre de Jansénius —. Au Roi, ils dirent que cette doctrine était « pernicieuse, contraire aux intérêts et à la sûreté de son État », et que, d'ailleurs, les libertés gallicanes étaient violées par la nomination que le Pape avait faite d'une commission pour juger des évêques. Chacun des incriminés aurait dû, selon les coutumes de France, être jugé en première instance par douze évêques, choisis dans sa province ou dans les provinces voisines et présidés par son métropolitain, non par des juges arbitrairement choisis.

L'EMBARRAS DU PAPE.

La lettre au Roi fut condamnée par le Parlement en mars 1668, parce que les évêques, qui l'avaient signée ensemble, avaient fait

« des réunions illicites et cabales ». Cela n'empêcha pas les Dix-Neuf d'écrire, au mois d'avril, aux évêques de France une lettre qui fut supprimée par arrêt du Conseil. Cette agitation préoccupa la Cour. Le Roi ne s'était pas volontiers adressé à la Curie. Il lui en coûtait de donner au Pape une juridiction dans le royaume et de laisser voir que, pour se faire obéir, il avait besoin d'un secours. Il avait été contraint à solliciter Rome par l'opiniâtreté de l'évêque d'Alet. Pavillon n'avait point signé le formulaire de l'Assemblée du Clergé, parce qu'il ne reconnaissait pas à cette Assemblée « non canonique » le pouvoir de faire des « lois d'Église ». Comme le Roi ne voulait pas convoquer une assemblée qui aurait été canonique, c'est-à-dire un concile, il avait bien fallu qu'il demandât au Pape un formulaire et des juges. Il causa de l'affaire avec Vialart de Chalons, et le renvoya à Le Tellier, lequel lui demanda de « trouver les voies... pour tirer et dégager honnêtement le Roi des mesures qu'on avait prises avec Rome ». Les ministres estimaient l'affaire « mal enfournée ».

L'AFFAIRE MISE EN NÉGOCIATION.

Au même moment arrivait à Paris un nonce, Bargellini, fin diplomate, qui voulait se faire valoir à Rome et à Paris par le succès d'une négociation difficile. Gondrin, qui entreprit avec Vialart une médiation entre le Pape et le Roi d'un côté, et les jansénistes de l'autre, et Lionne, le secrétaire d'État des affaires étrangères, cherchèrent avec l'Italien une *combinazione*. Le Pape nomma un troisième médiateur, l'évêque de Laon, futur cardinal d'Estrées. On convint que l'affaire serait conduite en grand secret, et que les jésuites ne sauraient rien. Alors commença la plus singulière des négociations, dont l'histoire est obscure en bien des endroits.

LES EMBARRAS DE LA NÉGOCIATION.

Pour contenter le Pape, il aurait fallu obtenir des quatre évêques la signature « pure et simple ». Mais il était certain qu'ils la refuseraient. Gondrin avait prié l'évêque d'Alet, au mois de juin, de lui faire savoir ce qu'il se sentait capable de faire pour la paix de l'Église. Pavillon avait répondu que « Dieu ne lui demandait présentement aucune avance, et qu'il ne pouvait se prêter à des tentatives d'accommodement, qui tendent à obscurcir la vérité et sont contraires au caractère d'un évêque ». Un seul moyen restait de rétablir la paix de l'Église : tromper le Pape et l'Évêque en même temps. Comme cela n'était pas facile, il faudra encore que l'un des deux se laisse tromper, ou du moins condescende à n'y pas regarder de trop près. Le plus accommodant des deux sera le pape Clément.

LA LETTRE DES QUATRE ÉVÊQUES.

Les médiateurs rédigèrent le projet d'une lettre, que les quatre évêques enverraient au Pape, après qu'ils auraient signé et fait signer le formulaire. Le texte en était si entortillé, que l'on ne

pouvait discerner de quelle façon la signature aurait été donnée, si c'était *pure et simpliciter* ou non. Pavillon demanda des changements au texte. Mais déjà le nonce l'avait approuvé, il n'aurait pas souffert qu'on le retouchât, il était inquiet, et le laissait voir par des impatiences. Aussi Gondrin écrivit-il à l'évêque d'Alet : « La paix de l'Église est entre vos mains; la laisserez-vous périr pour trois ou quatre expressions absolument inutiles pour faire entendre distinctement vos pensées? Je me mets à deux genoux devant vous pour vous demander pardon de la manière dont je vous parle ». Arnauld lui-même employa sa grande autorité à fléchir l'entêté. Il lui représentait que la paix de l'Église, ce serait la liberté pour les solitaires et pour les religieuses de Port-Royal. Enfin, le 15 septembre, Pavillon annonça qu'il avait signé.

LE SYNODE D'ALET.

La lettre des quatre n'aurait dû être envoyée qu'après qu'ils auraient eu signé et fait signer le formulaire, puisqu'il y était parlé de ces signatures. Les médiateurs l'expédièrent sans attendre, ils étaient pressés de bâcler la paix de l'Église. Les quatre évêques ne réunirent leurs synodes diocésains que du 14 au 21 septembre. Et Pavillon ne signa qu'après avoir rappelé son mandement du 1er juin 1665 et inscrit ses réserves au procès-verbal. A cette nouvelle, Gondrin s'épouvante. Il écrit à l'évêque que le nonce est troublé, craignant « de renverser sa fortune ». Il lui demande : Qu'arrivera-t-il quand « les Jésuites de votre pays auront mandé au P. Annat des nouvelles de votre synode »? Et il le supplie « très humblement... de ne donner copie ou extrait de son procès-verbal à qui que ce soit au monde, quelque instance ou même sommation qu'on fît pour la demander ».

LE BÂCLEMENT DE L'AFFAIRE.

Cependant le pape a signé, le 28 septembre, un bref qui contenait la phrase : « Nous avons eu la joie d'apprendre que les quatre évêques... se sont soumis à la souscription pure et simple du formulaire ». Pavillon, s'il avait lu ce bref, aurait éclaté; aussi le bref ne fut-il pas publié. Mais il fallait bien que le Pape répondît à la lettre des quatre évêques, et, cette réponse, on ne pourrait la leur cacher. Qu'arriverait-il, si le Pape y mettait le *pure et simpliciter*? Lionne supplia qu'on ne l'y mît pas. Il écrivait, le 12 octobre, à un cardinal qu'il n'était pas commode d'avoir « affaire à une cervelle comme M. d'Alet ». Il était persuadé que « toute la force de la monarchie » ne pourrait empêcher ledit évêque de faire « pleuvoir un déluge de manifestes ». Au lieu de « purement et simplement », le diplomate préféra reprendre dans le formulaire le mot « sincèrement », qu'il jugea propre à couvrir toute cette duperie. Puis, comme si l'affaire était en effet conclue par le bref du Pape, Gondrin conduisit chez

le nonce, le 13 octobre, quelques jansénistes, parmi lesquels était Arnauld. Le nonce se moquait en son particulier de M. Arnauld, qui faisait, disait-il, l'Athanase; mais, quand il le vit entrer, il lui ouvrit les bras. Arnauld voulait le haranguer, mais, à peine avait-il dit « Monseigneur » que le prélat, craignant quelque parole embarrassante, l'interrompit pour l'accabler de compliments : « Monsieur, vous avez une plume d'or pour la défense de l'Église ». Il lui promit que le bon *Vecchio* — le bon vieux, c'est-à-dire le pape — mourrait de joie en apprenant que M. Arnauld était venu voir son nonce. Le 24 octobre, Arnauld fut reçu par le Roi, et très bien reçu.

LA « PAIX DE L'ÉGLISE » (SEPT. 1668).

La veille avait été rendu un arrêt du Conseil. Le Roi, prenant acte du bref du 28 septembre, ordonnait que les bulles continuassent d'être observées, défendait à ses sujets « de s'attaquer et provoquer sous couleur de ce qui s'est passé,... d'user des termes d'hérétiques, jansénistes et semi-pélagiens, et d'écrire sur lesdites matières contestées ».

DERNIERS ARRANGEMENTS.

Mais cet arrêt indigna les Jésuites, parce qu'il ne parlait pas de « la pure et simple signature ». Il inquiéta Pavillon, qui demandait, le 5 novembre, à Gondrin : « Ne peut-on pas conclure des termes de l'arrêt que Sa Sainteté a cru que nous avons signé purement et simplement? » Il ne voulait pas être accusé d'avoir « trompé le Pape ». Il publierait plutôt ses procès-verbaux et raconterait toute l'histoire : « Je désire avec passion, disait-il, de ne pas être réduit à cette extrémité ». De son côté, le Pape ordonnait au nonce de s'enquérir exactement de la façon dont s'étaient soumis les jansénistes. Lionne s'entremit encore une fois. Il obtint des prélats médiateurs une déclaration, au bas de laquelle Arnauld mit sa signature. Ce fut encore un papier embrouillé, où les mots *pure et simpliciter* ne se trouvaient pas. Cependant le Pape, qui aurait pu faire demander aux évêques si oui ou non ils avaient signé sans réserve, se contenta de l'attestation des médiateurs. Le 19 janvier 1669, il écrivit aux quatre :

« Quoique, à l'occasion de certains bruits qui avaient couru, nous ayons cru devoir aller plus lentement en cette affaire (car nous n'aurions jamais admis à cet égard ni exception ni restriction quelconque, étant très fortement attaché aux constitutions de nos prédécesseurs), présentement toutefois, après les assurances nouvelles et considérables qui nous sont venues de France, de la vraie et parfaite obéissance avec laquelle vous avez sincèrement souscrit le formulaire..., nous avons voulu vous donner une marque de notre bienveillance paternelle. »

« Sincèrement », disait le Pape. Il avait donc accepté le mot habile préféré par le ministre des affaires étrangères de France, celui qui avait glissé le fameux « moyennant » au texte du traité des Pyré-

nées. Le même jour, il écrivait des remerciements aux médiateurs. Il parlait de la signature donnée sincèrement, *sincero animo*, mais il ajoutait « selon la prescription des lettres apostoliques », ce qui était dire un peu plus qu'il n'avait dit aux quatre évêques. Tous les mots de cette négociation furent pesés dans une balance précise.

L'ÉQUIVOQUE DE CETTE PAIX.

La « paix de l'Église » fut célébrée comme un grand événement du règne. Une médaille fut frappée, où l'on voit un autel portant le livre ouvert de l'Écriture sainte. Sur le livre se croisent les clés de Saint-Pierre, et le sceptre avec la main de justice du Roi; en haut, la colombe du Saint-Esprit rayonne. Ce fut le symbole auguste d'un acte qui ne l'était guère. Un janséniste, l'abbé de Haute-Fontaine, écrivait au janséniste Lancelot : « M. d'Alet a été trompé; M. le nonce a été trompé de même...; ç'a été une sorte de jeu de gobelets ». Ce janséniste pensait de la paix de l'Église ce qu'en disaient les jésuites.

RAISONS DE LA CONDUITE DU ROI.

Le Roi et les ministres avaient voulu sortir de « l'affaire mal enfournée », où le secours du Pape leur avait été plus nécessaire qu'ils n'auraient souhaité. Ils sentaient bien, d'ailleurs, une force occulte du jansénisme. Le nonce Bargellini constatait qu'il se trouvait en Sorbonne une sérieuse minorité janséniste, que les curés de Paris étaient favorables à la secte, que même les ordres religieux s'y laissaient gagner. Il disait, en 1668, que les jésuites seuls étaient sûrs. Hors de l'Église, le jansénisme gagnait du terrain. Il avait des alliés à la Cour, le prince et la princesse de Conti, et la duchesse de Longueville, qui cacha le grand Arnauld pendant trois ans dans son hôtel. Il en avait au Parlement et dans la haute bourgeoisie, même dans les cabinets des ministres. Enfin la persécution exaspérait les jansénistes ardents. Un libelle courut en 1668, où le Roi était qualifié de « loup » et de « tyran ». Une thèse fut présentée en Sorbonne et supprimée, dont l'auteur discutait si le concile général peut déposer un pape, et si le Parlement peut déposer un roi adultère. Le gouvernement eut raison de vouloir en finir avec « ces disputes » sur des matières dont « la connaissance, comme disait le Roi, n'était nécessaire à personne pour le salut ».

DE LA CONDUITE DES JANSÉNISTES.

On comprend bien aussi que les chefs jansénistes se soient montrés plus accommodants que ne le furent quelques dizaines de religieuses et les quatre évêques. Des femmes enfermées prient, discutent, chantent, rêvent, s'exaltent, cherchent à leur vie et à leur mort des précédents dans l'histoire de la Passion et des vierges martyres. Or, ni le lieutenant-civil, ni le chevalier du guet n'étaient des bourreaux, ni le bonhomme archevêque un préteur romain. Il n'y avait pas à Paris d'amphithéâtre où jeter des martyrs aux bêtes.

La distance entre l'héroïsme de ces femmes, qui auraient affronté la mort avec joie, et la petitesse du péril couru, avertit que toute cette vie de Port-Royal est un anachronisme. Un évêque, cantonné dans son diocèse, donne des leçons au Roi. C'est une belle chose que de rencontrer en ce temps une « cervelle » que ne saurait faire trembler « toute la force de la monarchie ». Mais cet évêque aussi et les trois qui se joignirent à lui furent des personnes anachroniques. Ils exigeaient de leurs ouailles la perfection de la vie chrétienne. Ils surveillaient les foyers domestiques, ils défendaient les jeux et la danse, ils défendaient la joie, ils commandaient la tristesse évangélique. Ce fut une tentative étrange pour transformer des pays de France en canton de Genève. Ils étaient en querelle avec tout le monde, avec les ordres religieux, les Jésuites surtout, avec leurs chapitres, avec leur clergé. Ils exigeaient du futur prêtre tant de vertus qu'une ordination était un événement rare dans leurs diocèses. Ils étaient en conflit avec les autorités d'État. L'évêque Caulet refusa, en 1676, l'absolution aux officiers et aux cavaliers qui avaient hiverné dans son diocèse, et comme ils s'étonnaient, disant qu'ils avaient vécu conformément aux ordres du Roi, il répliqua : « Il vaut mieux quitter le service de la guerre qu'être à la charge du peuple ». Ces évêques étaient de pieux anarchistes. Les chefs et directeurs politiques du jansénisme, au contraire, étaient, comme nous avons dit, des gens qui vivaient dans le monde et le voyaient tel qu'il était. Ils connaissaient la puissance des forces coalisées contre la petite église dissidente[1]. Ils cédèrent à l'orage, en sauvant l'apparence. Et ces hommes, qui ont voulu restaurer l'amour et la crainte de Dieu, épurer la vie chrétienne, la retremper daus le pessimisme originel, et qui vécurent austèrement, et dont la parole est si forte et si grave qu'on en sent la puissance encore aujourd'hui, les voilà qui « obscurcissent la vérité », comme dit Pavillon d'Alet, qui, « sans nier la vérité, consentent au mensonge », comme dit sœur Sainte-Euphémie, et, prudents, habiles, tout aussi malins que les jésuites, — plus malins qu'eux en la circonstance — jouent « au jeu de gobelets », comme dit l'abbé de Haute-Fontaine. L'histoire de cette déroute d'un idéal est fort triste.

DE LA CONDUITE DU PAPE.

Le Pape paraît avoir pensé très sagement qu'il fallait apaiser une querelle par laquelle s'affaiblissait l'Église, et employer « la plume d'or » de Port-Royal, à la guerre contre les ennemis indubitables, les protestants. Le Roi, les docteurs jansénistes, le Pape s'étaient donc accordés, chacun y mettant du sien. Ils avaient

1. Voir au précédent volume, p. 104.

composé artificieusement cette « paix de l'Église ». Mais les Jésuites savaient que ce n'était pas une paix véritable, et ils ne voulaient pas que c'en fût une. Ils soutenaient « avec emportement que l'affaire n'en resterait pas là ». On la retrouvera, en effet, plus grave et plus tragique à la fin du règne. On la retrouvera, par delà le règne, pendant tout le XVIIIe siècle, et encore par delà.

CHAPITRE II

LE GALLICANISME[1]

I. COMMENT SE PRÉSENTAIT LA QUESTION GALLICANE. — II. CONFLITS DIVERS — III. LA RÉGALE : LES DÉBUTS DE L'AFFAIRE. — IV. L'INTERVENTION DU PAPE. — V. LES ASSEMBLÉES DE 1681. — VI. LA FIN DE L'ASSEMBLÉE DE 1682.

I. — COMMENT SE PRÉSENTAIT LA QUESTION GALLICANE.

LE DOUBLE PROBLÈME GALLICAN.

L'AFFAIRE gallicane se présente pour ainsi dire en deux problèmes.

L'Église de France est unie étroitement au Roi et presque confondue dans l'État. Elle a une doctrine sur le régime général de l'Église. Elle croit que l'autorité des conciles œcuméniques, où toute l'Église est assemblée, est supérieure à celle du Pape. Elle croit que le pouvoir épiscopal a été institué directement par Dieu, en sorte

1. SOURCES. *Recueil des actes, titres et mémoires concernant les affaires du clergé de France* (en abrégé : *Mémoires du Clergé*), Paris, 1716, 12 vol. *Collection des Procès verbaux des assemblées générales du Clergé de France depuis 1560 jusqu'à présent*, Paris, 1767-1778, 9 vol. Duplessis d'Argentré, *Collectio judiciorum de novis erroribus qui... in ecclesia proscripti sunt*, Paris, 1724, 3 vol. *Magnum Bullarium romanum*, éd. Cherubini, Luxembourg, 1727-1742, 19 t. en 12 vol. Mention, *Documents relatifs aux rapports du Clergé avec la royauté, de 1682 à 1705*, Paris, 1893. Bossuet, *Sermon sur l'unité de l'Église*, dans les *Œuvres oratoires de Bossuet*, éd. Lebarq, Lille, Paris, 1890-1897, 7 vol. Isambert, *Recueil...*, tt. XVIII et XIX. Depping, *Correspondance administrative...*, t. IV. Clément, *Lettres, instructions et mémoires de Colbert* (voir à l'index analytique les mots : *Clergé*, *Concile*, *Régale*). *Rome*, par Hanotaux, dans le *Recueil des instructions données aux ambassadeurs de France*, t. I, Paris, 1888. De nombreux documents diplomatiques sont cités ou analysés par Gérin, *Recherches historiques sur l'assemblée du Clergé de France de 1682*, 2e éd., Paris, 1870, par Michaud, *Louis XIV et Innocent XI, d'après les correspondances diplomatiques inédites du ministère des Affaires étrangères de France*, Paris, 1882-1883, 4 vol., par Chantelauze, *Le cardinal de Retz et ses missions à Rome*, Paris, 1879; par Cauchie, *Le gallicanisme en Sorbonne*, dans la « Revue d'histoire ecclésiastique », tt. III et IV (1902-1904).

Les correspondances et mémoires du temps, notamment les *Lettres* de Mme de Sévigné (collection des Grands Ecrivains de la France), de Bossuet dans ses *Œuvres*, éd. Lachat, Paris, 1875, 31 vol., aux tt. XXVI-XXX. Les *Mémoires* et les *Lettres* du cardinal de Retz, dans ses *Œuvres* (collection des Grands Ecrivains). Les *Mémoires* du P. Rapin, éd. Aubineau, Paris, 1865, 3 vol.; de l'abbé Legendre, éd. Roux, Paris, 1863; de l'abbé Ledieu, éd.

que chaque évêque est, comme le Pape, un successeur des apôtres. A la vérité, l'évêque a des supérieurs dans la hiérarchie catholique, il est soumis à une discipline; mais cette discipline, doit demeurer telle qu'elle a été définie par les anciens canons. L'Église de France entend maintenir les bornes qui « ont été posées par nos pères », comme disait Bossuet, à l'autorité des Papes. Depuis longtemps, elle défend ses « droits, libertés et franchises » contre les abus de l'autorité pontificale et du fisc romain. Mais, en même temps, elle reconnaît la primauté romaine et se fait une gloire de son attachement « indéfectible » au siège de Rome. Comment conciliera-t-elle et sa doctrine et ses obligations politiques envers l'État avec ses devoirs envers la papauté? Jamais le Pape n'admit qu'un pouvoir temporel s'interposât entre lui et l'Église. Et, depuis qu'au XVIe siècle le resserrement autour du chef a paru être la condition du salut, il aspire à la monarchie spirituelle absolue, dont le symbole et le moyen serait l'infaillibilité.

Le roi de France croit tenir sa couronne de Dieu directement. Il entend être le maître dans son royaume clos de frontières. Mais il est membre d'une Église universelle. Le chef de cette Église réside au dehors. Il est le supérieur des évêques de France comme de tous les évêques, le pasteur souverain des catholiques français comme de tous les catholiques. Son autorité ne s'arrête pas devant des poteaux de frontière. Comment le Roi accordera-t-il ses droits et ses prétentions de monarque absolu avec son devoir de fils de l'Église? Quel partage permettra-t-il à ses évêques et à ses sujets de leur obéissance envers le Pape et envers lui?

SOLUTIONS ANTÉRIEURES DU SECOND PROBLÈME.

Au temps de Louis XIV, les deux problèmes se confondirent à plusieurs reprises, mais le second occupa le premier plan. Aussi vieux que la monarchie, il avait reçu au cours des temps des solutions partielles, dont il semblait que le roi de France dût être content. Ce roi disposait, en effet, par la collation des bénéfices, d'une grande partie des biens de l'Église, il nommait les évêques et presque tous les abbés. D'autre part, un certain nombre de maximes étaient devenues des lois de l'État[1]. Le Roi n'a pas de supérieur au temporel;

Guettée, Paris, 1856, 4 vol.; les *Mémoires de Louis XIV pour l'instruction du Dauphin*, éd. Dreyss, Paris, 1860, 2 vol. Le *Journal* d'O. Lefèvre d'Ormesson (collection des documents inédits).

Ouvrages. L.-E. Dupin, *Histoire ecclésiastique du XVIIe siècle*, Paris, 1727, 4 vol. Ranke, *Die Römischen Päpste in den letzten vier Jahrhunderten*, 7e éd., Leipzig, 1878, 3 vol. Les livres plus haut cités de Gérin, Michaud, Cauchie. Abbé Loyson, *L'assemblée du Clergé de France de 1682*, Paris, 1870. Philipps, *Das Regalienrecht in Frankreich*, Halle, 1873. De Bausset, *Histoire de Bossuet*, Versailles, 1814-1819, 4 vol. Rébelliau, *Bossuet*, 2e éd., Paris Hachette, 1905. Buonamici, *De vita et rebus gestis Innocentii XI*, Rome, 1876. Berthier, *Vita del Innocentio XI*, Rome, 1889.

1. Voir *Hist. de Fr.*, t. VI, 2, pp. 22 et 382.

il ne peut être excommunié, ni ses sujets être déliés de la fidélité qu'ils lui doivent. Aucun de ses sujets — aucun évêque ou clerc, par conséquent — ne peut être jugé hors du royaume. Le Roi peut convoquer des conciles, mais aucun concile ne peut être tenu en France sans qu'il le permette. Aucune bulle pontificale, aucun canon de concile, même œcuménique, n'y sont admis, s'il ne les agrée. Le Roi est donc protégé par des barrières serrées contre toute invasion cléricale ultramontaine dans la politique. Il l'est même contre l'usage régulier de l'autorité spirituelle. De cette autorité, lui-même a sa large part, étant promoteur d'évêques, juge des bulles et des canons de conciles.

LES APPUIS DU ROI.

Le roi de France était bien armé pour défendre les positions conquises.

L'Église de France, outre qu'elle était portée, par les raisons que nous connaissons[1], à lui faire une grosse part dans le partage de son obéissance entre le Pape et lui, avait besoin du Roi pour défendre contre Rome ses « droits, libertés et franchises ».

La magistrature était anticléricale. Il y avait entre elle et l'Église des ressemblances, mais par lesquelles les deux corporations s'opposaient chacune à chacune. Le magistrat et le clerc, tous les deux personnages solennels, portaient une robe romaine, mais qui ne venait pas de la même Rome. Ils étaient instruits à l'éloquence sur des modèles antiques, mais point de la même antiquité. Ils déclamaient sur des tons différents. Ils apprenaient à interpréter des textes, à en tirer ce qu'ils contenaient et ce qu'ils ne contenaient pas, à raisonner scolastiquement; mais ces textes, textes d'Église, textes d'État, se contredisaient. Le magistrat et le clerc étaient des juges concurrents. Le clerc avait étendu sa juridiction au moyen âge sur presque tous les actes de la vie, attendu que, dans tout acte répréhensible, il y a un péché. Le magistrat avait ressaisi le justiciable au nom du Prince et de la Loi. Étant laïque, il fut laïcisateur. En même temps qu'il ruinait la juridiction de l'Église en France, il surveillait jalousement les actes et les intentions des papes. Il détestait l'autorité ultramontaine, rivale de l'autorité du Roi, et, par conséquent, de la sienne. Il défendait, lui aussi, les « droits, libertés et franchises de l'Église gallicane ». Mais il ne donnait pas à ce mot le sens qu'y donnaient les évêques. Ce qui lui plaisait dans ces droits, libertés et franchises, c'est qu'en diminuant l'autorité du Pape sur l'Église, ils permettaient d'accroître l'autorité du Roi sur cette même Église. Il convertissait des libertés à l'égard du Pape en servitude envers la

1. Voir au précédent vol., pp. 387 et suiv.

couronne. Il ne pouvait manquer de se montrer plus royaliste que le Roi, si le Roi entrait en querelle avec le Pape.

Enfin le Roi avait autorité sur la Faculté de théologie, puissance spirituelle, qui, d'ailleurs, était, par tradition, antiultramontaine[1]. Il avait une autorité plus grande encore sur l'Assemblée du clergé, qui était aussi, pour partie, puissance spirituelle, et dont le caractère mal déterminé pouvait se prêter à des combinaisons utiles. Et lui-même, le Roi, était réputé « l'une des plus saines et meilleures parties de l'Église ». On disait qu'en lui « la dignité ecclésiastique était unie à l'autorité royale par l'onction divine ». Le roi de France était donc chef de son Église autant qu'il était permis de l'être, sans devenir schismatique. Il apportait de grandes forces dans le conflit entre les deux pouvoirs, qui se heurtaient à tout moment, parce qu'une exacte distinction entre le spirituel et le temporel est impossible, — conflit entre deux majestés, deux orgueils et deux ambitions. Louis XIV usa de ces forces avec beaucoup plus de prudence et de tempéraments qu'on ne le croit d'ordinaire.

II. — CONFLITS DIVERS

PREMIÈRES ESCARMOUCHES.

LA Cour de Rome et la Cour de France négociaient perpétuellement sur toutes sortes de litiges, et le ton des négociateurs était aigre d'habitude. Le Pape et le Roi se faisaient à tout propos des « chagrins... par pique plus que par raison ». Au début du gouvernement personnel de Louis XIV, l'affaire des Gardes corses, qui se retrouvera en son lieu, faillit amener la guerre entre le pape Alexandre VII et le Roi. L'affaire était d'ordre politique, mais elle mit les deux cours de mauvaise humeur, et elle envenima les débats d'ordre spirituel.

En l'année 1666, Colbert proposa, comme un moyen de diminuer « le trop de prêtres et de moines », que l'ordination des prêtres fût reculée à l'âge de vingt-sept ans, les vœux des religieuses à vingt ans et ceux des religieux à vingt-cinq. A cette nouvelle, le nonce alla trouver le P. Annat, confesseur du Roi. Il lui dit ce qu'il avait l'intention de dire au Roi lui-même, à savoir que « si, comme prince très chrétien, il ne voulait pas déférer aux conciles et à l'Église, au moins il suivît l'exemple de l'Angleterre, où le Roi, qui se prétendait le chef de l'Église, consultait au moins les évêques dans les choses spirituelles, les Hollandais leurs ministres, le Turc le Moufti, et qu'au

1. Le Pape et le Roi se disputaient l'influence sur la Faculté, dont l'histoire est à ce moment très curieuse.

moins le Roi devait considérer le Pape comme le Moufti; que l'on soutenait en France que le concile était au-dessus du Pape, mais qu'il fallait ajouter le Roi au-dessus du concile; que pour une affaire purement spirituelle, le Roi ne consultait que des personnes laïques, que l'on aurait le schisme, qu'assurément le Pape le ferait ». Ces paroles furent rapportées au Roi; il les trouva si « horribles qu'il n'osait les redire ».

« Je fus arrêté, dit-il dans ses Mémoires, par ce sentiment de respect que nous devons toujours avoir pour l'Église, en ce qui est de sa véritable juridiction, et je résolus de ne déterminer ce point que de concert avec le Pape. »

C'est-à-dire que l'affaire, comme écrit d'Ormesson, « fut échouée ».

LE CONFLIT ENTRE LE PAPE ET LE PARLEMENT.

En l'année 1663, la Faculté de théologie censura en Sorbonne des écrits où était soutenue la doctrine de l'infaillibilité. Le Pape protesta et demanda que la censure fût abolie. Le Roi s'excusa, par les lois et usages de son royaume, de ne pouvoir complaire à Sa Sainteté. Le Pape insista, et, finalement, en 1665, condamna la censure par une bulle[1]. Sur quoi, le Procureur général appela comme d'abus, et le Parlement, après l'avoir reçu appelant, lui ordonna d'exposer ses moyens dans les trois jours (29 juillet).

INTERVENTION DU CLERGÉ CONTRE LE GALLICANISME PARLEMENTAIRE.

L'Assemblée du Clergé était alors réunie. Elle releva, dans l'arrêt du 29 juillet, des termes qui prouvaient que le Parlement prétendait « prendre connaissance entière de la doctrine au préjudice de l'autorité et juridiction épiscopale ». Elle prit à partie l'avocat général Denis Talon à propos d'un réquisitoire prononcé le 12 décembre de l'année d'avant. Talon[2] était un des représentants du gallicanisme parlementaire. Il cherchait et trouvait dans des textes de toute sorte, — lettres des papes des premiers siècles aux empereurs de Constantinople, textes de conciles d'où il appert que des empereurs et des rois avaient participé à des actes concernant la foi, — les arguments pour établir la théorie de la puissance du Roi en matière religieuse. L'Assemblée rédigea pour le Roi un mémoire contre « la maxime hérétique » avancée dans le Parlement, à savoir « que les princes temporels ont le droit et le devoir de juger et de décider des dogmes de la foi, et de la discipline ecclésiastique »; qu'ils ont « un sacerdoce

1. Voir sur cette affaire, qui fit grand bruit, et sur les écrits pour et contre l'infaillibilité : Gérin, *Recherches historiques sur l'assemblée de 1682*, et Cauchie, *Le Gallicanisme en Sorbonne*, cités plus haut. Voir aussi Bouix, *La Faculté de théologie de Paris, de 1663 à 1682*, dans la Revue des Sciences ecclésiastiques, au t. VIII. — En 1663, la Sorbonne fit une déclaration de principes gallicane en six articles qui est comme le prototype de la Déclaration gallicane dont il sera parlé plus loin. Voir aussi Allier, *La Cabale des dévots*, pp. 370 et suiv.

2. *Œuvres* d'Omer et de Denis Talon, Paris, 1821, 6 vol. Roux, *Omer et Denis Talon*, Agen, 1893.

royal, une plénitude de puissance légitime, un pouvoir de tout faire, une éminence d'autorité, non seulement quant à la discipline et au règlement des mœurs, mais encore quant au dogme de la foi et à l'extinction des hérésies ». L'Assemblée concluait :

« Votre Majesté est trop éclairée pour ne pas pénétrer dans les pernicieuses conséquences de cette doctrine, dont une seule partie a été, dans le dernier siècle, l'origine des schismes et de l'hérésie de l'Angleterre. »

L'EMBARRAS DU ROI.

Plusieurs fois le Roi entendit les doléances des évêques, qui le trouvèrent embarrassé. « Ce que je viens d'entendre, disait-il, est considérable. » Il donnait des réponses équivoques. Au lieu de décider d'autorité, il entreprit une sorte d'arbitrage entre le Parlement et le Clergé. Il exprima « le désir » que l'incident fût clos et qu'aucune mention n'en parût au procès-verbal de l'Assemblée, mais l'Assemblée ne voulut rien entendre, et il n'insista point :

« Je crus que le plus court était de leur laisser écrire ce qui leur plairait dans leurs prétendus registres, lesquels n'étant à vrai dire que des mémoires particuliers ne pouvaient tirer à aucune conséquence. »

IL CÈDE ENCORE.

Louis XIV céda, ce qui est plus grave, sur la condamnation par Rome de la censure prononcée en Sorbonne. Le Procureur Général, reçu appelant le 29 juillet, ne se présenta point le 1er août, ni les jours suivants pour donner ses moyens. On continua de négocier avec Rome, mais en douceur. On chercha « des expédients convenables », comme dit encore le Roi, qui ajoute :

« J'étais bien aise que cela se terminât au plus tôt, étant persuadé que, dans les importantes occasions qui m'étaient présentées de toute part, il était toujours plus avantageux que cette cour me fût plutôt favorable que contraire. »

LES CONSEILLERS DE VIOLENCE.

La modération du Roi fut d'autant plus remarquable qu'il avait des conseillers de violence; ses ministres étaient passionnés contre la doctrine ultramontaine. La prétention à l'infaillibilité leur était odieuse. Ils enseignaient au Roi qu'un pape infaillible pourrait, comme des papes firent autrefois, « lui ôter la couronne de dessus la tête ». Lionne, anti-ultramontain véhément, menaçait la cour de Rome dans ses dépêches. Après l'arrêt du 29 juillet : « Ce n'est, écrivit-il, qu'une ébauche de ce qui se pourra faire, si on n'est pas plus sage et prévoyant par delà ». Ou bien, il plaisantait :

« Après tout, qu'importe au Pape que la France soit catholique ou hérétique?... En est-il moins pape pour avoir perdu l'Angleterre? Serait-il pas plus grand prince s'il n'était que le seigneur de Rome et de l'État ecclésiastique? »

Ainsi Lionne pensait au schisme d'Angleterre, et aussi l'Assemblée du Clergé, et le nonce avait dit : « Si l'on veut le schisme, on

l'aura ». Mais le schisme, c'était sans doute cette « parole horrible » que le Roi ne voulut pas redire.

LE CONFLIT SUR L'INFAILLIBILITÉ EST INSOLUBLE.

Le débat sur l'infaillibilité l'engageait dans des contradictions qui, tout de suite, parurent au grand jour. Le gallicanisme des évêques et celui des magistrats s'accordaient pour refuser au Pape le droit de définir la foi sans le consentement de l'Église universelle. Mais ce consentement, on ne voyait pas comment il pouvait être exprimé. Le schisme avait détaché de l'Église plusieurs grandes nations, et celles qui étaient demeurées catholiques se détestaient. Il avait été très difficile de réunir le concile de Trente et de le mener à bonne fin. Les princes appréhendaient ces assemblées, desquelles ils pouvaient toujours attendre quelques attentats à la puissance laïque; le Pape y redoutait une concurrence à son autorité. Aussi, un concile œcuménique ne se réunira plus avant l'année 1870. Même les conciles nationaux étaient tombés en désuétude, et le Roi se gardait bien de les faire revivre; un concile de l'Église de France aurait représenté, mieux que ne faisait l'Assemblée du Clergé, une puissance en face d'une puissance. Louis XIV ne voulait point permettre ce tête-à-tête.

LE ROI OBLIGÉ DE RECOURIR A L'AUTORITÉ INFAILLIBLE.

D'ailleurs un concile national n'aurait pu à lui seul décider de la foi pour l'universelle Église. Il y fallait ou le *consensus* de l'Église entière, ou celui du Pape, ou les deux réunis. C'est pourquoi, bon gré mal gré, les évêques et le Roi avaient recouru à l'autorité pontificale contre les jansénistes. C'est le Pape qui a condamné la secte, à la prière instante du Roi. Très justement le Pape marquait la contradiction qu'il y avait à lui demander de tels services, au moment qu'on lui contestait le droit de les rendre en lui déniant l'infaillibilité. On disait à Rome que la doctrine qui tend « à faire passer en France le Pape, comme s'il n'était qu'évêque de Rome », causerait au Roi « du préjudice dans les pieux desseins qu'il a entrepris d'exterminer le jansénisme de ses États, vu que les bulles et constitutions que l'on a faites contre eux à l'instance de Sa Majesté seraient de nul effet ».

NÉCESSITÉ DU PAPE INFAILLIBLE.

A quoi, certainement, il n'y avait rien à répondre. En effet, s'il n'y a plus de conciles, qui donc définira la foi et condamnera l'hérésie? Ce ne peut être que le Pape ou le Roi. Le Roi n'ose, ni ne veut. Ce sera donc le Pape? Mais alors il sera le seul juge, l'infaillible juge. Le Roi ne veut pas aller jusqu'à en convenir. Comment sortir du dilemme? On n'en sortira pas. Louis XIV avait trop de bon sens pour ne pas comprendre combien il était périlleux d'entreprendre une exacte définition du pouvoir pontifical. Aussi peut-on croire que ce ne fut pas de son plein gré qu'il s'engagea dans cette entreprise à l'occasion du droit de régale [1].

1. Au reste, que le Roi le voulût ou non, la dispute sur l'infaillibilité continuait, comme

III. — LA RÉGALE : LES DÉBUTS DE L'AFFAIRE

L'ÉDIT DE 1673.

EN 1673, une déclaration affirma le droit de régale « appartenir universellement au Roi dans tous les évêchés du royaume, à la réserve de ceux qui en étaient exempts à titre onéreux ».

En ce temps où le Clergé vivait de sa propre richesse, il y avait dans chaque évêché des biens et rentes attribués à l'évêque — c'était son temporel. — L'évêque disposait en outre de bénéfices, dont le revenu pourvoyait à l'entretien des archidiacres, archiprêtres, curés et autres « chargés d'âmes ». Il conférait encore d'autres bénéfices, qui n'avaient point de destination particulière. La régale était le droit royal de percevoir les fruits du temporel et de nommer aux bénéfices épiscopaux, à la mort d'un évêque, jusqu'au moment où le successeur, institué et sacré, avait fait enregistrer son serment à la Chambre des comptes; ce qui était « la clôture de la régale ».

LA PROTESTATION DE DEUX ÉVÊQUES.

Un effet rétroactif fut donné à la déclaration de 1673. Les évêques des diocèses jusque-là exempts furent requis de faire enregistrer leurs serments; tant qu'ils ne l'auraient pas fait, leur siège serait réputé vacant, et le diocèse soumis à la régale. Bien que cinquante-neuf diocèses — la moitié des diocèses de France — fussent atteints par cette mesure, deux évêques seulement protestèrent, celui de Pamiers et celui d'Alet. En 1675, le Roi renouvela la déclaration; les deux évêques refusèrent de se soumettre, mais aucune autre réclamation ne se produisit. L'Assemblée du Clergé, réunie en 1675, ne dit mot de l'affaire, quoi qu'elle y eût été portée.

SENTIMENT DU CLERGÉ SUR LA RÉGALE.

A la vérité, le Clergé n'aimait pas le droit de régale. Il le considérait comme une « servitude », consentie par l'Église, et ne faisait que le « tolérer ». En 1608, un arrêt du Parlement avait déclaré le droit appartenir au Roi dans tout le royaume; le Clergé avait protesté et plaidé au Grand Conseil, et perdu son procès. Il se résignait. Aussi bien, l'usage que faisait le Roi de son droit était-il très modéré au XVIIe siècle. La régale se décomposait en temporelle et spirituelle; elle était spirituelle par la collation de bénéfices ayant charge

on voit par la correspondance du nonce Bargellini (Cauchie, *op. cit.*). La Sorbonne discute à nouveau la question de la supériorité des conciles. Le Roi essaie d'apaiser cette polémique (1668-69). Au même moment, les évêques entrent en conflit contre les réguliers et sont soutenus par le Parlement et par le Gouvernement. L'évêque d'Agen, Claude Joly, entre autres, veut obliger les Jésuites à lui demander chaque année la permission de prêcher et de confesser (1668). Le Parlement rend un arrêt conforme (mars 1669). Le nonce écrit : « Dans cette grave affaire, j'ai le Roi, les ministres, les évêques et tout le monde contre moi » (mars 1669). Une bulle pontificale ayant réglé les privilèges des réguliers (juin 1670), la publication en est interdite (sept. 1670). Dans ces affaires, gallicans et jansénistes opéraient ensemble contre les ultramontains.

d'âmes, et, en cela, dangereuse pour l'Église. Mais des rois comme Louis XIII et Louis XIV étaient incapables de donner par pure faveur et de leur seule autorité des bénéfices chargés d'âmes. Quant aux autres bénéfices, depuis le temps de Louis XIII, le Roi en réservait « le fruit » à l'évêque futur auquel il en faisait présent. Ce régime, que l'Église supportait, était en effet supportable. Ce ne pouvait être un grand scandale qu'établi depuis longtemps dans plus de la moitié du royaume, il fût étendu au royaume entier. Personne ne prévoyait donc que la régale pût devenir la cause d'un conflit. C'était, disait Bossuet, une affaire « légère dans le fond ». Pas plus que l'Assemblée du Clergé, Rome n'avait protesté contre les déclarations de 1673 et de 1675.

LE CARACTÈRE DES DEUX PROTESTATAIRES.

Mais les deux protestataires, Caulet de Pamiers et Pavillon d'Alet, l'un et l'autre jansénistes, regardaient les droits de leur église comme un dépôt, qu'ils devaient, sous peine de capital péché, transmettre intact à leurs successeurs. Et il n'y avait pas de doute que l'introduction de la régale dans leurs diocèses diminuait ces droits. Ils refusèrent d'investir les « pourvus en régale », c'est-à-dire les bénéficiaires que le Roi envoya dans leurs diocèses en vertu du droit de régale qu'il venait d'y introduire.

INTERVENTION DES JÉSUITES.

Or les Jésuites se rangèrent contre les Jansénistes du côté du Roi. Caulet accusa le Père de la Chaise, confesseur de Louis XIV, et qui tenait « la feuille des bénéfices », d'avoir voulu étendre le droit de régale, uniquement pour faire nommer des bénéficiaires à sa convenance et à sa dévotion dans les diocèses demeurés exempts. Il est certain que les Jésuites cherchaient à se faire des « créatures » dans les familles importantes par le moyen de ces bénéfices. Mais ils s'alarmaient à voir bâtir deux forteresses jansénistes, qui, défendues par des évêques, seraient plus redoutables que le monastère féminin de Port-Royal et son entourage de solitaires. Ils disaient, rendant aux Jansénistes injure pour injure, que ce grand bruit sur la régale était plutôt un effet « d'une cabale envenimée que d'un zèle pour la religion ».

La régale devint ainsi un champ de bataille pour les deux grands partis, Jansénistes et Jésuites.

IV. — L'INTERVENTION DU PAPE

L'APPEL AU PAPE.

CEPENDANT le Pape n'intervenait pas, et le temps passait. Pavillon d'Alet mourut à la fin de l'année 1677; Caulet de Pamiers soutint seul la lutte. Il refusa l'obéissance à un arrêt du Conseil ordonnant qu'il reçût les pourvus en régale. Sur quoi, son temporel fut saisi. Caulet, après que son métropolitain, l'archevêque de Toulouse, eut condamné son opposition, en appela à Rome.

INNOCENT XI.

Innocent XI, élevé au pontificat en 1676, était un pape de mœurs austères, très pieux, d'imagination visionnaire. Il avait l'esprit hanté par les grands souvenirs de la papauté. Il distribuait entre les rois les rôles de la guerre contre le Turc. Il offrit à Louis XIV le trône de Constantinople et des royaumes pour les enfants de France. « Occupé de son autorité par-dessus toutes choses, dont il ne connaissait pas assez les bornes », il s'affligeait et s'irritait si on lui contestait l'infaillibilité. On disait que « lui parler, c'était se casser la tête contre la muraille ». Il déclarait : « Lorsqu'il s'agit de conscience, il faut satisfaire à Dieu et à son devoir, et après laisser à Dieu le soin de ce qui pourrait arriver ». Cela n'empêchait pas qu'il n'eût « rien à désirer pour la finesse, l'application au secret et à la dissimulation ». Tantôt on le voyait emporté, rageur, « se remuant sur sa chaise, avec peu de décence pour un pape » et tantôt il câlinait et il larmoyait. Il était tourmenté par des pierres qu'il avait dans les reins, et dormait très mal. Il était mélancolique « ayant nourriture perpétuelle de chagrins et de dégoûts ».

LE BREF DE MARS 1678.

Lorsque l'affaire de la régale fut portée devant lui, Innocent XI s'y précipita. Dans un premier bref, écrit au Roi en mars 1678, il déclara qu'il ne pouvait laisser dépouiller de leurs libertés les églises qui viennent d'être soumises à la régale, et il conclut en ces termes raides :

> « Nous avons été saisi d'un étrange étonnement, en voyant que la considération d'une vérité si constante et d'une justice si manifeste a eu moins de pouvoir sur l'esprit de Votre Majesté que les conseils de ceux qui, ayant plus d'égards à leurs intérêts terrestres et temporels qu'aux biens célestes et éternels, pendant qu'ils ne pensent qu'à lui faire leur cour par leurs flatteries en augmentant sa puissance, ne se mettent pas en peine s'ils lui causeront un jour — ce qu'à Dieu ne plaise — de terribles tourments de conscience, lorsqu'il faudra comparaître devant le tribunal de Dieu.... Ce sont des gens qui n'ont que des vues basses et intéressées.... »

Après une pareille lettre, écrite à Louis XIV, l'affaire de la régale, si petite à l'origine, mais déjà grossie du conflit entre les Jansénistes

et les Jésuites, devenait un épisode de la lutte entre le Sacerdoce et l'Empire.

MÊLÉE GÉNÉRALE.

Tout se mit en mouvement : jansénistes contre jésuites, ministres, conseils et Parlement contre Rome. Les mondains s'en mêlèrent. Ce qui était de sympathie janséniste ou bien avait gardé un tempérament d'opposition — Mme de Sévigné, par exemple — admirait ce pape hardi. De Paris, le nonce et d'autres correspondants faisaient savoir à Rome que la bonne cause avait des amis. A Rome, c'était un chassé-croisé d'intrigues — toute une histoire qui est encore à débrouiller. — L'évêque de Pamiers y avait une agence. Les jansénistes ne juraient plus que par le Saint-Siège. Ils disaient :

« Les jésuites, qui se font gloire d'être unis plus que le reste des fidèles à ce centre de l'Unité,... publient hautement que le chef visible de l'Église ne peut faire entendre sa voix dans ce royaume que sous le bon plaisir du Roi et de ses officiers. »

Les jésuites semblent bien avoir joué double rôle, en tenant à Rome pour le Pape, et à Paris pour le Roi. Mais il est singulier que les jansénistes soient devenus les fils dévots de Rome, qui a condamné leur doctrine, et que le Pape les choie comme des fils chéris.

LA PRUDENCE DU ROI.

Cependant le Roi, au reçu du bref pontifical de mars 1678, garda tout son sang-froid :

« Je témoignai au nonce, écrit-il à son ambassadeur à Rome, duc d'Estrées, combien j'étais surpris que le Pape entrât avec moi sur une matière qui était purement des droits de ma couronne; que, dans toutes celles qui regardaient l'Église et la religion, j'écoutais toujours ce qui me venait de lui avec un profond respect, mais que je ne pouvais rien entendre sur ce qui touchait mon État et ma couronne, qu'ainsi je n'avais aucune réponse à lui rendre sur une affaire dans laquelle je ne pouvais entrer. »

Lorsqu'il se décida, le 1er juillet, après plusieurs mois écoulés, à répondre au Pape, il ne fit que lui répéter la déclaration qu'il avait faite au nonce. Le Pape voulut traiter l'affaire avec le duc d'Estrées. Le duc s'excusa, sur l'ordre qu'il avait de « n'en parler d'aucune manière », vu qu'un droit de la couronne, et qui ne « touche » pas le Pape, ne peut être mis « en négociation ». Innocent parut résigné à « n'en pas parler davantage ».

INCIDENTS DE PAMIERS. BREF DE JANVIER 1679.

Mais les incidents se succédaient à Pamiers, où l'évêque persistait à ne pas recevoir les pourvus en régale. Par un second bref au Roi, en janvier 1679, Innocent XI déclara qu'il prenait l'évêque sous sa protection. En août, il écrivit à Caulet pour le féliciter d'être le prêtre fidèle, suscité par Dieu, et qui « demeure ferme comme un mur d'airain ». Enfin, au mois de décembre, le Roi n'ayant pas répondu au second bref, le Pape lui en adressa un troisième. Il répéta son

blâme contre ces « conseillers sans foi, qui n'ont que des vues et affections terrestres, et qui, par des suggestions, utiles en apparence, et pernicieuses en effet, ébranlent les fondements de votre monarchie affermis sur la vénération des choses saintes, et sur la défense des droits et de l'autorité de l'Église ». Il finit par cette menace :

« Nous ne traiterons plus désormais cette affaire par lettres, dit-il, mais aussi nous ne négligerons pas les remèdes que la puissance dont Dieu nous a revêtu met en nos mains. »

« Voilà un étrange pape, écrit alors Mme de Sévigné. Comment! Il parle en maître! Vous diriez... qu'il ne tremble pas; il menace...! Voilà un homme étrange.... C'est un style si nouveau à nous autres Français que nous croyons que c'est à un autre qu'il parle! » Mais, si « étrange » et hors de proportion avec les choses que fût ce langage, Louis XIV laissa sans répliquer six mois passer, pendant lesquels coururent toutes sortes de bruits : que l'excommunication était préparée, qu'elle allait être publiée; que le Pape ne « gauchirait pas » même si le Roi descendait des monts avec 200 000 hommes. Enfin, en juillet 1680, quelqu'un répondit, mais ce ne fut pas le Roi; ce fut l'Assemblée du Clergé, sous forme d'une lettre au Roi.

LETTRE DU CLERGÉ DE FRANCE (JUILLET 1680).

L'Assemblée y disait « l'extrême déplaisir » qu'elle avait éprouvé de la lettre pontificale :

« Nous avons cru, Sire, qu'il était de notre devoir de ne pas garder le silence dans une occasion aussi importante où nous souffrons avec une peine extraordinaire que l'on menace le Fils aîné et le protecteur de l'Église.... Nous regardons avec douleur cette procédure extraordinaire, qui, bien loin de soutenir l'honneur de la religion et la gloire du Saint-Siège, serait capable de les diminuer et de produire de très méchants effets. Nous sommes si étroitement attachés à Votre Majesté, que rien n'est capable de nous en séparer. Cette protestation pouvant servir à éluder les vaines entreprises des ennemis du Saint-Siège et de l'État, nous la renouvelons à Votre Majesté avec toute la sincérité et toute l'affection qui nous est possible, car il est bon que toute la terre soit informée que nous savons comme il faut accorder l'amour que nous portons à la discipline de l'Église avec la glorieuse qualité que nous voulons conserver à jamais, Sire, de vos très humbles, très obéissants, très fidèles et très obligés serviteurs et sujets. »

L'OPINION DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

« Nous sommes si liés à Votre Majesté que rien n'est capable de nous en séparer », était une déclaration grave. Mme de Sévigné félicite sa fille d'avoir comparé l'Église de France à une femme qui veut être battue :

« Votre comparaison est divine.... Oui, disent-ils; je veux qu'on me batte. De quoi vous mêlez-vous Saint-Père! Nous voulons être battus. Et là-dessus ils se mettent à le battre lui-même, c'est-à-dire à le menacer adroitement et délicatement. »

CONCESSION DU ROI.

Cependant, en ce même mois de juillet, où l'Assemblée du Clergé « menaçait » en effet le Pape, l'ambassadeur de France remettait à Innocent XI une lettre du Roi, annonçant qu'il envoyait à Rome le cardinal d'Estrées, frère du duc ambassadeur, pour parler de la régale. Le cardinal avait pour instructions de négocier sans négocier, d'exposer les droits du Roi, non de les laisser discuter et juger. Mais, après que Louis XIV avait déclaré qu'il ne voulait pas « entrer avec le Pape en cette affaire », l'envoi du cardinal était un acte de bonne grâce courtoise. Le Pape fut charmé. Il dit plusieurs fois combien il était étonné que son bref eût pu offenser le Roi; il ajoutait même que, si quelque chose s'y trouvait « qui eût pu déplaire à Sa Majesté, il lui en faisait excuse ». Ce fut un moment d'accalmie.

NOUVEAUX INCIDENTS PLUS GRAVES.

De nouveaux incidents survinrent. L'évêque de Pamiers étant mort, en août 1680, après avoir vu l'intendant Foucault saisir très brutalement son temporel, le chapitre, tout janséniste, élut vicaire capitulaire un des chanoines dépossédés par les pourvus en régale. Le Roi fit enlever ce vicaire, puis le successeur que lui donna le chapitre. Le métropolitain, l'archevêque de Toulouse, qui, depuis le début du conflit s'était rangé du côté du Roi, nomma un vicaire capitulaire, que l'intendant Foucault alla installer, escorté de cavalerie. Mais le chapitre avait élu le P. Cerles, qui se cacha, et, du lieu de sa retraite, administrant le diocèse, écrivait, protestait, déférait sa cause au Saint-Siège. Le Père fut condamné à mort, exécuté en effigie à Toulouse, puis à Pamiers, et dans tous les lieux où ses mandements avaient été affichés.

NOUVELLE INTERVENTION DU PAPE.

Le Pape s'indigna. Il disait que la régale, c'était « l'affaire de Dieu », et qu'il ne pouvait l'abandonner. Il comptait, pour le soutenir dans la lutte, sur l'appui de M. de Pamiers qui est « au ciel ». En janvier 1681, il excommunia le vicaire général nommé par l'archevêque de Toulouse, et l'archevêque parut enveloppé dans l'excommunication. A ce moment, on parut être tout près d'une rupture.

V. — LES ASSEMBLÉES DE 1681 ET DE 1681-82.

TACTIQUE DU ROI. LA PETITE ASSEMBLÉE DE 1681.

Il semble bien que la méthode du Roi en cette affaire fut de mettre entre le Pape et lui son clergé de France. C'est lui certainement qui avait désiré la lettre que la dernière Assemblée lui avait écrite en se séparant. Mais une Assemblée ne devait plus se réunir avant l'année 1685; on s'avisa d'un expédient. Au début de 1681, les agents généraux du Clergé « furent conseillés » de demander au Roi la permission de réunir les évêques présents à Paris, afin qu'ils pussent

trouver les moyens de « pacifier toutes choses ». On en trouva cinquante-deux, ce qui prouva, comme le dit Racine,

> Que nous avions cinquante-deux prélats
> Qui ne résidaient pas...

L'EMBARRAS DU CLERGÉ.

Ces prélats, interposés entre leurs deux maîtres par l'un des deux, étaient des hommes bien embarrassés. L'archevêque de Reims, Le Tellier, nia, en somme, le droit du Roi : « Le Roi, dit-il, ne peut avoir l'autorité qu'il a par la Régale, que par la concession de l'Église ». Mais il conclut qu'il fallait se soumettre « pour le bien de la paix ». Au reste, il regrettait l'obligation où il était de prendre parti. Il écrivait au cardinal d'Estrées : « Je suis fâché que la circonstance présente m'a forcé à m'expliquer si publiquement et si fortement sur ces matières que je sais n'être point agréables à la cour de Rome ». Il aurait voulu que le Pape comprît bien que « l'affaire n'est pas si commode à décider que l'on lui a fait croire ». C'est à peu près comme s'il avait dit : Voilà une affaire fort ennuyeuse.

CONCILE NATIONAL OU ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CLERGÉ.

Cependant la petite Assemblée, composée d'évêques qu'on avait pu réunir, parce qu'ils étaient où ils ne devaient pas être, ne pouvait décider de rien. Elle se contenta de donner un avis; ce fut que le Roi convoquât soit un concile national, soit une assemblée générale du Clergé en session extraordinaire. Le Roi délibéra. Il espéra que le Pape s'inquiéterait à l'idée d'un conflit possible entre lui et le clergé de France. Il le menaçait de « tout ce que la juste liberté d'un concile national peut opposer aux injustes nouveautés de la cour de Rome ». Il écrivait au cardinal d'Estrées : « Sa Sainteté ne pourra attribuer qu'à ses préventions toutes les suites ». Il sous-entendait le schisme possible, par bravade pour faire peur à l'adversaire. Le Pape parut un moment se préoccuper, mais ne céda pas. Le Roi ne pouvait plus reculer.

LE CONCILE DOMESTIQUÉ.

L'Assemblée du clergé fut convoquée au mois de juin 1681. On lui donna un caractère exceptionnel. Dans le projet de procuration dressé pour les députés, elle fut définie « assemblée générale extraordinaire représentant le Concile ». C'étaient là des termes singuliers et bien choisis. Auprès du Roi, les ennemis de Rome suivaient leur pointe. On lit dans un mémoire présenté à Colbert : « Il est important de donner crédit à ces assemblées sous l'autorité du Roi », et encore : « Il peut arriver que le Roi sera bien aise d'opposer cette autorité aux entreprises de la cour de Rome ». C'est comme un nouvel organe qui apparaît, un concile domestique à l'usage des conflits avec Rome. Et le Roi répétait le sous-entendu du schisme; il avertissait qu'il n'enfermerait pas l'Assemblée dans l'affaire de la régale :

« Il est de ma justice de permettre aux prélats de mon royaume la liberté de pourvoir, par les voies raisonnables et permises, aux justes sujets de plainte qu'ils prétendent avoir contre les entreprises de la cour de Rome. »

BOSSUET, PRINCIPAL PERSONNAGE DE L'ASSEMBLÉE.

L'Assemblée se réunit en novembre 1681. Le principal personnage en fut Bossuet, qui venait d'être nommé évêque de Meaux. Bossuet était gallican et serviteur passionné du Roi, mais il reconnaissait et il aimait la primauté romaine. Comme l'archevêque de Reims, comme bien d'autres prélats de France, il avait beaucoup de raisons, grandes et petites, de ne pas mécontenter le Roi et il en avait aussi de grandes et de petites de ne pas mécontenter le Pape. A ce moment critique, il sollicitait à Rome le gratis de ses bulles. Il envoyait en Italie « un ouvrage que j'ai donné depuis peu », dit-il — c'est le Discours sur l'histoire universelle. — Il priait qu'on fît « un peu valoir » le livre auprès des savants, et l'auteur auprès des cardinaux : « Aidez-moi de vos offices auprès de Messeigneurs les Cardinaux, et faites-moi la grâce d'entrer dans ce que feront M. le cardinal et M. le duc d'Estrées... pour mes intérêts ». Il obtint le demi-gratis, et remercia avec effusion, se comparant à de la poussière et de la cendre, et à un petit enfant qui, attaché au sein de sa mère, y puise le lait nourricier. Ce remerciement fut écrit au moment où s'ouvrait l'Assemblée. Gêné comme il était, né « complaisant » d'ailleurs, « aimant à plaire » à tous, excepté aux ennemis de la foi catholique, il aurait mieux aimé aller faire sa première visite pastorale dans son diocèse de Meaux que de siéger à l'Assemblée. Le Roi, qui savait l'autorité de l'évêque et sa complaisance, le requit de se faire élire. « On veut que j'en sois », écrivit Bossuet. Il en fut, et même prononça le sermon de l'ouverture.

LE SERMON DE L'OUVERTURE.

Ce sermon est une belle épopée embarrassée d'une plaidoirie médiocre. C'est aussi un document d'histoire. Il exprime la beauté de l'idéal catholique, comme il apparaissait à la foi éloquente de Bossuet. Et il fait bien voir que le problème proposé à l'Assemblée était insoluble.

L'ARMÉE D'ISRAEL. LE CONSEIL DE DIEU.

Pour parler du haut de la chaire à tant d'évêques réunis, Bossuet avait trouvé dans sa mémoire biblique l'exclamation de Balaam regardant le camp d'Israel : « *Quam pulchra tabernacula tua, o Jacob, et tentoria tua, Israel* » ! Et c'est un vrai fragment de poème épique, la description de cette armée en marche au travers du désert vers la Terre promise : douze tribus sous leurs étendards, mais une seule armée, en ordre et discipline, et qui figure l'Église de Jésus-Christ. Dieu est au milieu d'elle, invisible; Aaron et Moïse s'accordent pour la conduire. C'est « le sacerdoce étroitement uni avec la magistrature; tout en paix par le concours de ces deux puissances ».

L'ORDRE DANS LE CIEL.

L'orateur entre ensuite au conseil de Dieu. Il écoute la conversation du Père et du Fils : « Comme vous êtes en moi, et moi en vous, ô mon Père, ainsi qu'ils soient en nous! Qu'ils soient un comme nous! » Et il commente : « Je vous entends, ô Sauveur! Vous voulez faire votre Église belle et vous commencez par la faire parfaitement une! » Mais il ne peut demeurer à cette hauteur : « Une si grande lumière nous éblouirait. Descendons. » Il arrive au chœur des anges, et là il admire le bel ordre qu'il rêve :

« La lumière s'y distribue sans s'y diviser; elle passe d'un ordre à un autre, d'un chœur à un autre avec une parfaite correspondance, parce qu'il y a une parfaite subordination. Les anges ne dédaignent pas de se soumettre aux archanges, ni les archanges de reconnaître les puissances supérieures.... Selon cet ordre admirable, toute la nature angélique a ensemble une immortelle beauté, et chaque troupe, chaque chœur des anges a sa beauté particulière, inséparable de celle du tout. »

L'ORDRE TROUBLÉ SUR TERRE.

« Descendons », plus bas encore, jusqu'à la terre : « Cet ordre a passé du ciel à la terre », mais il y est troublé par le péché, par notre « infirmité d'orgueil », qui « nous arme les uns contre les autres ». Comment se retrouver dans ce désordre? Le dire est l'objet du sermon : « Écoutez, voici le mystère de l'unité catholique, et le principe immortel de la beauté de l'Église ». L'orateur annonce ses divisions : « l'Église belle et une dans son tout; l'Église belle et une en chaque membre; la beauté particulière de l'Église gallicane dans ce beau tout de l'Église universelle ».

L'INSTITUTION DIVINE DES ÉVÊQUES.

Mais sa pensée, qu'il faut faire effort pour tirer hors du flot d'éloquence, est obscure volontairement. A la vérité, il soutient contre les docteurs de l'infaillibilité romaine l'institution divine des évêques. Le Seigneur, qui a dit à Pierre : « Tout ce que tu lieras sera lié, tout ce que tu délieras sera délié », a donné le même pouvoir à tous les apôtres, dont les évêques sont les successeurs. A tous a été adressée la parole : « Comme mon père vous a envoyés, ainsi je vous envoie ». Donc « on ne peut voir ni une puissance mieux établie, ni une mission plus immédiate ». Même, comme preuve de cette égalité des apôtres, Bossuet relève que, Pierre ayant commis une faute dans la conduite de l'Église, Paul lui a dit en face « qu'il ne marchait pas droitement selon l'Évangile ». Même il rappelle — ce qui était plus hardi — que, si les hérésies n'ont pu prendre racine à Rome, elles y ont passé au temps « d'un ou deux souverains pontifes ». Il affirme que l'Église universelle est seule infaillible : « La puissance qu'il faut reconnaître au Saint-Siège est si haute et éminente, si chère et si vénérable à tous les fidèles, qu'il n'y a rien au-dessus que toute l'Église catholique ensemble ». Enfin, parlant de l'Église de France,

il se réclame des anciennes règles et des anciens canons. Il demande « la conservation de la puissance ordinaire à tous ses degrés », en laquelle conservation il voit les libertés de l'Église gallicane.

UNION DE L'ÉGLISE GALLICANE AVEC L'ÉGLISE DE ROME.

Mais au moment où il introduit l'Église gallicane d'un grand geste — « Paraissez maintenant, Église gallicane, avec vos rois très chrétiens » — ce qu'il célèbre en elle, c'est d'abord sa perpétuelle union avec l'Église de Rome : « Nos saints prédécesseurs regardaient toujours l'Église romaine et se gouvernaient par ses traditions ». A l'endroit où il a parlé des fautes et des erreurs commises à Rome, il a appelé Rome « la chaire éternelle ». Il a dit encore, célébrant la sécurité que donne à la foi catholique la perpétuité, la perennité :

> « La foi romaine est toujours la foi de l'Église ; on croit toujours ce qu'on a cru ; la même voix retentit partout, et Pierre demeure dans ses successeurs le fondement des fidèles. C'est Jésus-Christ qui l'a dit, et le ciel et la terre passeront plutôt que ses paroles. »

L'EMBARRAS VISIBLE.

Or, ce qu'on attendait de l'orateur et ce qu'il fallait qu'il dît, c'étaient les conditions de l'accord entre le chef et les membres. Et, à la fin d'une prosopopée superbe, où il admire la force de l'unité catholique, sa langue s'embarrasse : « Voyez, dit-il à l'Église, Jésus-Christ votre chef vous mouvant d'en haut et vous unissant, mais vous mouvant et vous unissant par des instruments proportionnés, par des moyens convenables, par un chef qui le représente, qui vous fasse en tout agir tout entière et rassemble toutes vos forces dans une seule action.... »

Qu'est-ce que ces « instruments proportionnés » et ces « moyens convenables »? Veut-il dire que l'Église se gouvernant elle-même, sous la présidence du Pape, « l'instrument » et le « moyen » de ce gouvernement est le concile universel? Il rappelle en effet que ce fut la doctrine du concile de Constance, mais, ajoute-t-il, « de ces maximes de Constance les esprits inquiets et turbulents peuvent se servir pour brouiller ». Il espère que ne se produira pas « la déplorable nécessité » d'un concile œcuménique. Comment donc sera réglée la collaboration de l'Église avec le Pape?

« LE MYSTÈRE DE L'UNITÉ CATHOLIQUE. »

Au fond Bossuet pensait, et avec raison, que c'était affaire de bon sens et de bonne volonté. Il demandait au Pape de limiter lui-même sa puissance : « L'Océan même a ses bornes dans sa plénitude, et, s'il les outrepassait sans mesure aucune, sa plénitude serait un déluge qui ravagerait tout l'univers ». Le vrai dernier mot de sa pensée, c'est que l'unité de l'Église est un mystère : « J'ai, Messieurs, à vous prêcher un grand mystère, le mystère de l'unité de l'Église »; « Écoutez, voici le mystère de l'unité catholique ».

CONFIDENCES DE BOSSUET.

Après qu'il eut accompli ce « tour de force », d'avoir si bien parlé pour n'à peu près rien dire, Bossuet s'inquiéta de l'accueil que Rome ferait à son discours. Il expliqua sa conduite à un de ses correspondants romains :

« En exposant avec tout le respect possible l'ancienne doctrine de France, je m'étudiai autant à donner des bornes à ceux qui en abusaient qu'à l'expliquer elle-même.... Les tendres oreilles des Romains doivent être respectées et je l'ai fait de mon mieux. Trois points les peuvent blesser : l'indépendance de la temporalité des rois, la juridiction épiscopale immédiatement de Jésus-Christ, et l'autorité des conciles. Vous savez bien que, là-dessus, on ne biaise pas en France ; et je me suis étudié à parler de sorte que, sans trahir la doctrine de l'Église gallicane, je pusse ne point offenser la majesté romaine. C'est tout ce qu'on peut demander à un évêque français qui est obligé par les conjonctures à parler de ces matières.... »

J'ai été « obligé », dit-il ; en un autre endroit il avait dit « indispensablement obligé ». Il pense, au fond, comme l'archevêque de Reims, que tout cela n'est pas « si » commode, et qu'il aurait mieux valu qu'on restât tranquille.

LES ACTES DE L'ASSEMBLÉE.

Cependant l'Asssemblée se tira d'affaire convenablement. Elle ne fut pas toute servile. Le Roi avait été conseillé de lui signifier ses volontés pour qu'elle en prît acte simplement. Les choses ne se passèrent pas ainsi ; l'Assemblée fut saisie de la question, et elle en délibéra. Elle demanda au Roi une déclaration qui équivalait au renoncement à la régale spirituelle. Le Roi consulta son conseil. Des conseillers furent d'avis qu'il ne cédât rien ; il céda quelque chose : Nul ne pourra être pourvu de bénéfices ayant charge d'âmes, s'il n'a l'âge, les degrés et autres qualités requises ; les pourvus de bénéfices, avant de faire aucune fonction, devront demander « l'approbation et mission canoniques » soit aux vicaires capitulaires, si l'épiscopat est encore vacant, soit à l'évêque, s'il y a un évêque nommé. L'Assemblée donna son consentement, le 3 février 1682, à l'édit ainsi dressé. Elle voulait, dit-elle, « prévenir les divisions qu'une plus longue contestation pourrait exciter entre le Sacerdoce et l'Empire ».

LETTRE DE L'ASSEMBLÉE AU PAPE (FÉVRIER 1682).

Le même jour, elle écrivait au Pape une longue lettre, où elle se félicitait de son œuvre. Elle rappelait que la sûreté des États est appuyée sur la pieuse union de la royauté et du sacerdoce ; que lorsque l'une des deux puissances attaque l'autre, toutes les deux sont en danger. Naïvement, elle priait le Pape de ne pas oublier à quel prince avaient affaire les évêques et lui-même : « Très saint Père, nous vous prions d'être attentif pour considérer un peu quel roi nous avons ». Plus naïvement, après avoir exposé la théorie des magistrats de France sur la régale, elle confessait : « Les raisons dont se ser-

vent les magistrats ont fait de si fortes impressions sur leurs esprits qu'il n'est pas possible de les effacer ». Ces raisons des magistrats, les évêques ne les proposaient pas « comme indubitables », mais ils ne les rejetaient pas « comme erronées et contraires à la foi ». Enfin, ils conseillaient respectueusement au pontife « de ne suivre que les mouvements de sa bonté, dans une occasion où il n'est pas permis d'employer le courage ».

SATISFACTION DU ROI ET DE BOSSUET.

Le Roi se complimentait aussi. Il vantait le sacrifice qu'il avait fait à la paix : « J'ai bien voulu me démettre en faveur de l'Église des plus beaux attributs du droit de régale, dont les rois mes prédécesseurs et même saint Louis ont toujours joui sans aucune opposition ». Il attendait donc une meilleure disposition « de la part de Sa Sainteté ». Bossuet aussi trouvait l'expédient admirable. Il espérait que de Rome ne viendraient pas des « difficultés ».

COMMENT ON ALLA OUTRE.

Le Pape resta muet. Alors ceux qui avaient, comme dit Bossuet, « la volonté d'humilier Rome », parmi lesquels était Colbert, pensèrent que l'occasion était bonne « pour renouveler la doctrine de France sur l'usage de la puissance des papes ». Bossuet, encore une fois, et plus fort, s'inquiéta; mais il fut obligé d'entrer dans la commission qui prépara la déclaration, et même ce fut lui qui la rédigea finalement. Il fit encore une fois le possible pour ménager « les tendres oreilles des Romains ».

LES QUATRE ARTICLES.

La Déclaration du 19 mars 1682 se compose de quatre articles. Le premier établit, sur l'autorité d'un texte de saint Paul, que « les rois et souverains ne sont soumis à aucune puissance ecclésiastique, par l'ordre de Dieu, dans les choses temporelles », et qu'ils « ne peuvent être déposés ni directement ni indirectement par l'autorité des clés de l'Église ». Cet article est clair. Le second traite « de la plénitude de puissance » que les papes ont sur les choses spirituelles; il vise les décrets du saint concile œcuménique de Constance, et déclare : « L'Église de France n'approuve pas l'opinion de ceux qui portent atteinte à ces décrets ». Ce second article est moins franc; les textes de Constance n'y sont pas cités, et la forme négative — « n'approuve pas » — est un adoucissement. Le troisième dispose que « les règles, les mœurs, les constitutions reçues dans le royaume doivent être maintenues, et les bornes posées par nos pères demeurer inébranlables »; les termes sont vagues, aucune règle ni constitution n'étant invoquée. Le quatrième est presque inintelligible :

« Quoique le Pape ait la principale part dans les questions de foi et que tous ses décrets regardent toutes les églises et chaque église en particulier, son jugement n'est pourtant pas irréformable, à moins que le consentement de l'Église n'intervienne. »

Qu'est-ce que « principale part » et que « regardent »? Et « le consentement de l'Église », de quelle façon, sous quelle forme?

Bossuet avait fait pour le mieux. Encore une fois, il espéra que Rome lui rendrait justice. Il se trompait encore une fois.

LE BREF DU 11 AVRIL 1682.

L'Assemblée reçut du Pape, en réponse à sa lettre du 3 février, un bref du 11 avril adressé à « ses vénérables frères et fils chéris » de l'église gallicane, où il leur disait à peu près qu'ils étaient des lâches. Il leur refuse le droit de dire qu'ils ont été « vaincus », qu'ils ont « succombé »; comment, en effet, « peut succomber celui qui ne s'est pas tenu debout, être vaincu, qui n'a pas combattu? » Ce que vous écrivez, que vous avez été vaincus par les magistrats séculiers, « nous voudrions, dit-il, l'effacer de vos lettres pour qu'il ne restât pas dans les actes du clergé gallican, au déshonneur éternel de son nom ». Enfin, après avoir rappelé que c'est à Pierre que les clés ont été données et les brebis confiées; que, s'il y a d'autres portiers du ciel et d'autres pasteurs de brebis, ceux-ci ont leurs troupeaux particuliers, tandis que toutes les brebis ont été confiées à Pierre, et que le successeur de Pierre est le pasteur non seulement des brebis mais des pasteurs, il conclut :

« Nous improuvons, déchirons, cassons tout ce qui a été fait dans cette assemblée pour l'affaire de la régale. »

« PROTESTATION » DE L'ASSEMBLÉE (MAI 1682).

L'Assemblée se cabra sous le fouet. Elle répondit au Pape, le 6 mai, par une « protestation » d'un début fier : « L'Église gallicane se gouverne par ses propres lois; elle en garde inviolablement l'usage ». Elle se plaignit que, dans l'affaire de Pamiers, le Pape, par une procédure engagée contre l'archevêque de Toulouse, eût « violé les droits les plus anciens de l'Église et les coutumes les mieux établies de l'État ». A Rome, dit-elle, « on prononce contre nous des jugements sans nous entendre; on y foule aux pieds notre juridiction épiscopale contrairement aux canons ». Les termes vont s'exaspérant : « liberté des églises asservies, honneur de l'épiscopat avili ». C'est pourquoi l'Assemblée, bien qu'elle admire le pontife « dont les mœurs ont tant de rapport avec la vie des premiers siècles de l'Église » et qu'elle soit résolue à « garder les liens d'un profond respect et d'une entière obéissance à la chaire de Saint-Pierre où elle reconnaît l'excellence de la primauté », a résolu de protester « par un acte public et solennel et de se décharger du blâme d'un honteux silence ».

LA « PROTESTATION » SIGNIFIÉE A LA NONCIATURE.

Deux jours après, le promoteur de l'Assemblée, accompagné d'un notaire et de deux huissiers de l'officialité de Paris, se présentait au domicile du « Sieur Lauri », protonotaire apostolique et auditeur

de la nonciature, qu'il gérait en l'absence du nonce. Il voulut lui remettre la protestation. Le protonotaire refusa de recevoir un acte « contraire au respect dû au Saint-Siège ». Le promoteur glissa l'acte sur la table du Monsignor, et en remit signification à un domestique.

VI. — LA DISSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE

IMPOSSIBILITÉ DU SCHISME.

L'AVENTURE était extraordinaire. Une petite pierre — cette affaire de la régale — avait été jetée dans l'eau. Des cercles avaient couru à la surface, s'élargissant toujours. Les grands principes contradictoires avaient reparu et les grands personnages adverses, le Pape et les Églises particulières, le Pape et le Prince. Et l'Église de France eut raison de regretter la grandeur détruite de l'épiscopat, et le Roi de se ressouvenir des prétentions et des ambitions de la cour de Rome, et Rome de reprocher au clergé de France sa servitude; car, si le clergé avait estimé que l'occasion n'était pas de celles où il est permis « d'employer le courage », il n'avait pas témoigné que, de montrer du courage, il eût la moindre envie. Mais la conclusion de ce débat violent pouvait-elle être le schisme?

Que l'origine de ces conflits eût été un accident médiocre, cela n'aurait pas empêché que les plus graves conséquences en sortissent — tout peut sortir d'à peu près rien, si le moment est venu d'une révolution; — mais, à part quelques magistrats ou ministres qui acceptèrent certainement l'idée du schisme, et peut être le désirèrent, personne n'imaginait que la France pût rompre le lien qui l'attachait au siège de Rome. Même les évêques de cour, ou presque tous, se seraient refusés à la séparation. Enfin, et cela fut décisif, le Pape ne voulut pas rompre avec le Roi, ni le Roi rompre avec le Pape.

LES DISPOSITIONS CONTRADICTOIRES DU PAPE.

Le Pape était certainement mal informé de l'état des esprits en France, et de toutes les réalités. Il avait saisi l'occasion de parler grandement, comme les papes des temps passés. Il se persuadait que la régale était « l'affaire de Dieu »; la Vierge l'assurait qu'elle en prendrait soin. Comme il avait un langage hyperbolique, il disait volontiers qu'il « aimerait mieux mourir, être écartelé », que d'abandonner rien de son droit. Mais il était trop timide au fond, trop fin aussi, trop de son pays et de sa fonction pour aller jusqu'aux extrêmes. Il parlait et laissait parler d'un schisme. Un cardinal lui représentant la possibilité et la gravité de l'événement, il répondit : « Vous avez raison, mais, pour la France, elle est déjà détachée de

nous, en dehors des quatre baïoques que nous recevons pour les bulles ». Mais le cardinal répliqua : « Outre les quatre baïoques qui ne font de mal à personne, ceci conserve l'autorité de Votre Sainteté sur les évêques. Cela montre leur dépendance et, sans cela, sans les bulles, plusieurs ne vous connaîtraient quasi pas. Saint-Père, l'affaire est de grande importance. » Le Saint-Père ne pouvait pas n'en pas convenir. Un autre jour, un cardinal l'avertit que « la perte de la France, si on avait le malheur de la faire, était mille fois plus considérable que celle de l'Angleterre et de presque tout le Nord, parce que la France est dans une telle situation que de son changement dépend la durée et la dignité du siège apostolique ». Le Saint-Père ne pouvait pas ne pas le savoir.

LE PAPE ET L'ADULTÈRE DU ROI.

S'il avait voulu chercher des raisons d'humilier Louis XIV, le Pape les aurait trouvées dans les scandales publics de la vie privée du Roi. Il s'en garda bien. Même, apprenant que M. de Montespan parlait de poursuivre en cour de Rome l'annulation de son mariage pour cause d'adultère de sa femme avec le Roi, il déclara cette idée « ridicule et impertinente ». Le Roi lui en sut gré. Encouragé par cette bienveillance, il demanda, le 2 février 1682, les dispenses nécessaires pour que son fils « naturel et légitimé », le comte du Vexin, qui « témoignait une grande inclination pour l'Église », pût recevoir les abbayes qu'il lui destinait :

« Je m'assure, dit-il, que Sa Sainteté ne fera pas difficulté de m'accorder, pour une affaire qui me touche de si près, toutes les grâces qui dépendent d'Elle, tant pour le manque d'âge que pour ce qui peut regarder la naissance. »

Le manque d'âge : ce futur abbé avait dix ans ; la naissance : il était né d'un double adultère. Le Pape s'empressa d'accorder la dispense. Le Roi remercia ; il n'a pas douté un moment, dit-il, que Sa Sainteté ne voulût « lui accorder » sa prière, mais il se sent obligé de sa promptitude :

« Nous le considérons comme une marque de votre affection paternelle, à laquelle nous serons toujours aussi sensible que le demande de nous notre obéissance filiale envers Votre Sainteté, et nous prions Dieu, très saint Père, qu'il vous conserve longtemps au régime et gouvernement de notre sainte mère l'Église. »

Cette lettre fut écrite le 17 avril 1682, au plus fort de la querelle. Il ne faut pas regarder les personnages historiques seulement quand ils sont en scène. En scène, ils déclament ; ils causent dans la coulisse.

LA SURSÉANCE DES AFFAIRES.

Tout d'un coup, cette affaire, obscurément commencée et devenue si éclatante, retomba dans une obscurité. Le 10 mai, deux jours

après la signification faite au sieur Lauri de la protestation du Clergé, le Roi suspendit les séances de l'Assemblée, qui en fut surprise. Il est vrai qu'il continuait de parler très haut : « Je laisserai, écrivait-il le 22 mai, à l'Assemblée du Clergé et à mes parlements la liberté tout entière de s'opposer aux entreprises de la cour de Rome,... en sorte que Sa Sainteté sera désabusée, mais peut-être trop tard, des faux avis qu'on lui a donnés ». Mais, au même moment, on parlait à Rome d'une « surséance des affaires de France », qui fut convenue en juin 1682. Le 29 juin, le Roi prorogea l'Assemblée jusqu'au 1er novembre, pour la raison que les évêques étaient absents depuis trop longtemps de leurs diocèses, et que, très occupé en ce moment par les affaires de l'État, il n'avait pas le temps de s'occuper de celles de l'Église. Le 1er novembre venu, il ne rappellera pas les évêques.

CONJECTURES SUR LA CONDUITE DU ROI.

Louis XIV était entré dans l'affaire sans croire qu'elle le commettrait si gravement avec Rome. Le conflit s'était étendu au delà de toutes les prévisions. La manière pontificale et royale de parler au-dessus du ton naturel, l'habitude de grandiloquence et d'aigreur avait faussé le débat. Et, profitant des circonstances, quelques hommes, parlementaires et ministres, avaient rêvé de conduire très loin le Roi et l'Église de France : « Si je les avais crus, aurait dit Louis XIV, j'aurais coiffé le turban ». Il ne voulut pas les croire.

AFFAIRE NON CLOSE.

L'affaire n'était point close, ni la paix faite. La déclaration avait été enregistrée au Parlement. Un édit de mars 1682 avait prescrit l'enseignement des « quatre articles » dans tous les collèges, et l'obligation, pour tous les candidats aux grades théologiques, d'y souscrire et même de prendre un des articles pour sujet d'une de leurs thèses. Le Pape répliqua en refusant les bulles demandées pour les évêques choisis par le Roi parmi les députés qui avaient participé aux actes de l'Assemblée. Le Roi s'obstina à ne choisir les évêques que parmi ceux-là. Bientôt, quantité de sièges se trouvèrent vacants. Le Roi s'en émut; il invita son ambassadeur « à faire rentrer le Pape dans les justes réflexions qu'il doit faire sur toutes les fâcheuses suites que pourrait avoir une plus longue obstination ». Il répéta cette menace, mais en l'adoucissant par un ton de doléance. La suite de cette histoire montrera qu'il dut à la fin s'avouer vaincu ; mais déjà, au point où nous sommes arrivés, on voit bien que le progrès, espéré par quelques-uns, pour le pouvoir royal, ce pouvoir ne le ferait pas, et que, la question, plus haut posée, des relations entre l'État et la papauté, se trouve ainsi résolue : un État catholique ne peut clore sa frontière; un roi catholique doit compter avec une autorité extérieure; un catholique a deux patries, le pays où il est né, et l'Église universelle. L'Église de France, malgré le nationalisme gallican et le

nationalisme parlementaire, demeurera internationale. Au reste, l'Église gallicane, cliente du Roi, domestiquée, asservie, et qui jamais plus ne se réunissait selon les formes canoniques, était une puissance déchue, à laquelle l'histoire ne peut s'intéresser. Quant au régime du « sacerdoce royal », rêvé par l'avocat général Talon et qui aurait doublé d'un despotisme religieux un despotisme politique, il eût été intolérable. La parole du Christ : « Rendez à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu » fut une parole libératrice. Avoir deux maîtres au lieu d'un, c'est un commencement de liberté.

CHAPITRE III

LE PROTESTANTISME[1]

I. L'ÉTAT DE LA QUESTION EN 1661. — II. LA PREMIÈRE PÉRIODE DANS L'HISTOIRE DE LA RÉVOCATION. — III. LA SECONDE PÉRIODE (1679-1685). — IV. LA RÉVOCATION.

I. — L'ÉTAT DE LA QUESTION EN 1661

FIDÉLITÉ POLITIQUE DES PROTESTANTS.

AU moment où Louis XIV prit le gouvernement de ses affaires, les protestants ne prétendaient plus à former une faction dans l'État. Les grandes familles, qui avaient cherché aventure et fortune dans les troubles, avaient déserté la cause, dès qu'elles la virent à peu près perdue. Les Huguenots étaient restés tranquilles pendant la Fronde; aussi une déclaration, qui, à l'avènement de Louis XIV,

1. SOURCES. *Recueil des édits, déclarations.... rendus pour l'extirpation de la R. P. R. et autres contraires à la catholique, apostolique et romaine*, Paris, 1686; plusieurs fois réédité et complété; la dernière éd. par Pilatte, Paris, 1885. Les *Procès-verbaux des assemblées du clergé*, et les *Mémoires du clergé*, cités plus haut, p. 14 Les Procès-verbaux de synodes, par ex. celui du synode de Châtellerault en 1663, publ. dans les « Archives historiques du Poitou », t. XXXI. Les Procès-verbaux des missions des députés des églises réformées à la Cour, par ex. celui de M. d'Aubery (1668), dans la même publication, même tome. Les collections d'arrêts de parlements et de présidiaux contre les protestants, dont la plus connue est celle de Filleau, *Décisions catholiques*, Poitiers, 1668. Clément, *Lettres...* (voir à la table analytique le mot: *Protestants*). Depping, *Correspondance administrative...*, au t. IV.

Les *Lettres* de Mme de Sévigné, citées p. 14; de Mme de Maintenon, éd. Lavallée, Paris, 1865-6, 4 vol.; de Bossuet, dans ses *Œuvres*, citées p. 14; de Fénelon, dans ses *Œuvres complètes*, éd. de Saint-Sulpice, Paris, 1848-52, 10 vol. aux tt. VII à X. Les *Mémoires* de Louis XIV, cités p. 14; de Foucault (collection des Documents inédits); de Daniel de Cosnac, publ. par la « Société de l'histoire de France », 1852, 2 vol.; du duc de Noailles, dans la collection Michaud et Poujoulat, 2e série, t. X. Le *Journal* de Dangeau (1684-1715), Paris, 1854-68, 19 vol.

De nombreux écrits contemporains de polémique : Bernard, *Explication de l'Édit de Nantes*, Paris, 1666. Le P. Meynier, *L'Exécution de l'Édit de Nantes dans le Bas-Languedoc*, Pézenas, 1662; du même auteur : *L'Édit de Nantes dans le Dauphiné*, Valence, 1664. Bossuet, *Exposition de la doctrine catholique*, dans ses *Œuvres*, éd. Lachat, t. XIII (voir sur cet ouvrage la « Revue Bossuet », t. III (1902), p. 251; du même : *Relation de la conférence avec*

avait confirmé l'Édit de Nantes, fut renouvelée en mai 1652 : « Nos sujets de la R. P. R. (Religion Prétendue Réformée) nous ont donné des preuves de leur fidélité, notamment dans les occasions présentes, dont nous demeurons très satisfaits ». En 1659, le cardinal Mazarin écrivait au synode des Églises réformées : « Je vous prie de croire que j'ai une grande estime pour vous, étant de si bons et si fidèles serviteurs du Roi ». Après 1661, le Roi, en plusieurs occasions, loua la « fidélité », « l'obéissance » de ses sujets de la R. P. R., et leur « zèle pour son service ».

RÉCONCILIATION APPARENTE.

La passion religieuse semblait, à de certains indices, s'apaiser. Des protestants servaient en grand nombre dans l'armée, dans la marine et les finances. Turenne, le plus illustre personnage de la R. P. R., n'était pas encore converti. Des protestants siégeaient dans la magistrature. Des savants des deux confessions collaboraient, à Paris ou en province, dans les sociétés savantes. Entre les docteurs catholiques et les ministres, les polémiques étaient courtoises, et non plus des disputes enragées. La controverse [1], débarrassée du fouillis des détails absurdes, ne faisait plus qu'attaquer ou défendre quelques points considérables. L'espérance était permise d'une « réunion des Églises » ou, à tout le moins, de la paix religieuse.

M. *Claude*, ibid. Nicole, *De la perpétuité de la foi*, Paris, 1664. Maimbourg, *Histoire du Calvinisme*, Paris, 1682. Soulier, *Histoire des édits de pacification*, Paris, 1682, et *Histoire contenant la naissance, le progrès, et la décadence du calvinisme en France*, Paris, 1689. Bayle, *Critique générale de l'Histoire du calvinisme du P. Maimbourg*, Villefranche, 1682; du même : *Ce qu'est la France tout catholique sous le règne de Louis le Grand*, Paris, 1685; et *Dictionnaire historique et critique*, éd. Beuchot, Paris, 1820, 15 vol. Claude, *Relation succincte de l'état où sont maintenant les églises réformées de France*, 1666; du même : *Réflexions solides sur le monitoire du clergé*, 1682; et : *Les plaintes des Protestants cruellement opprimés dans le royaume de France*, éd. Puaux, Paris, 1885. — Des documents sont produits dans les ouvrages cités plus bas d'Elie Benoist, Rulhière, Michel, Rousset, Puaux et Sabatier.

OUVRAGES. Elie Benoist, *Histoire de l'Édit de Nantes*, Delft, 1693, 5 vol. Rulhière, *Éclaircissements sur les causes de la révocation de l'Édit de Nantes*, Paris, 1788, 2 vol. Michel, *Louvois et les Protestants*, Paris, 1870. Puaux et Sabatier, *Études sur la révocation de l'Édit de Nantes*, Paris, 1886 (voir, à la fin, la bibliographie du bi-centenaire de la révocation). Rousset, *Histoire de Louvois*, Paris, 1863, 4 vol. Allier, *La cabale des Dévots*, Paris, 1904. Rébelliau, *Bossuet historien du Protestantisme*, 2e éd., Paris, 1892.

Un très grand nombre d'articles dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, Paris, 1853 et suiv.; dans les frères Haag, *La France protestante;* la 2e édit., par Bordier, en est au tome VI (lettre G); des articles dans la *Revue des Questions historiques*, Paris, 1866 et suiv., dans la *Revue historique*, Paris, 1876 et suiv., et dans les *Études publiées par les Pères de la compagnie de Jésus*, Paris, 1888 et suiv.

Sur l'histoire provinciale et locale, un très grand nombre de travaux, parmi lesquels : Dom Devic et dom Vaissète, *Histoire générale du Languedoc*, nouvelle édition, t. XIII (par Roschach). Galland, *Essai sur l'histoire du protestantisme à Caen et en Basse Normandie*, Paris, 1898. Lièvre, *Histoire des protestants et des églises réformées du Poitou*, Paris, 1856-60, 3 vol. Soulier, *L'intendant Foucault et la révocation en Béarn*, Pau, 1886. Douen, *La révocation de l'Edit de Nantes à Paris*, Paris, 1894, 3 vol.

La bibliographie courante est donnée par le Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme, plus haut cité.

1. Voir Rébelliau, *Bossuet, historien du protestantisme*, au chap. I du Livre Premier.

PERSISTANCE DE LA HAINE DES ÉGLISES.

Cependant, la haine survivait manifestement aux endroits où les protestants étaient demeurés nombreux, en Normandie, en Poitou et en Languedoc[1] par exemple. Les guerres religieuses y avaient laissé des ruines, que le passant voyait, d'églises, de châteaux et de maisons. Des fils, dont les pères s'étaient entretués, se rencontraient dans les rues. Les huguenots se tenaient serrés les uns contre les autres. Là où ils étaient « la pluralité », ils vexaient les catholiques autant qu'ils le pouvaient. Ils leur fermaient les métiers dont ils occupaient les maîtrises. S'ils occupaient les charges municipales, ils surchargeaient les catholiques dans la répartition de la taille et des logements de gens de guerre. Ils persécutaient leurs coreligionnaires convertis au catholicisme. Des fanatiques bravaient les catholiques par des manifestations et des injures, festinaient en temps de carême, insultaient ou détruisaient les saintes images, gardaient le chapeau sur la tête quand ils rencontraient le Saint-Sacrement, coupaient les processions par le passage de leurs carrosses, déposaient des ordures devant leurs portes sur le chemin desdites processions, profanaient des cimetières catholiques. Les pasteurs répétaient contre l'Église les vieux propos furieux de l'Écriture sainte contre Babylone et contre les prêtres de Baal.

LA RICHESSE DES HUGUENOTS.

Les protestants étaient plus riches que les catholiques. L'accès aux offices leur étant depuis longtemps difficile, ils s'employaient au commerce, aux manufactures, à la banque. Ils apportaient au travail une énergie qui, sans doute, leur venait de la vigueur transmise par les ancêtres révoltés du XVIe siècle, et qu'entretenaient leurs églises persécutées, la foi consentie par les croyants et l'autonomie des consciences qui faisaient elles-mêmes leurs affaires avec Dieu. Très souvent, les intendants notent que « les plus riches » de telle ou telle ville sont des réformés. — Les grands noms de l'industrie et de la finance, les Van Robais d'Abbeville, les Massieu de Caen, les Alison de Nîmes, les Herwarth, les Fromont, les Samuel Bernard de Paris sont des noms protestants. Il est possible que la plus grande partie des biens mobiliers ait été en mains protestantes. La persécution a donc créé et perpétué chez les huguenots l'aptitude à s'enrichir que leur reprochent aujourd'hui les descendants des persécuteurs. Au XVIIe siècle déjà, on voit contribuer à la haine catholique la jalousie

1. Il n'est pas possible de déterminer exactement le nombre des protestants en 1661. Le synode général, tenu en 1659-1660 à Loudun, constate l'existence de 630 églises avec 726 pasteurs. D'après une étude d'Osmont de Courtisigny (Bulletin du protestantisme..., 1888), le nombre des fidèles aurait dépassé 1 700 000. D'après *Les mémoires des évêques de France sur la conduite à tenir à l'égard des Réformés* (1698), publiés par Lemoine, Paris, 1902, il y aurait en France de 650 000 à un million de nouveaux convertis. Il paraît certain qu'en 1661 le nombre des protestants dépassait 1 million.

du pauvre contre le riche, du petit marchand contre le grand, du petit industriel contre le gros, de la terre contre l'argent.

En Normandie, en Poitou et en Languedoc, les catholiques étaient appuyés par leurs évêques, par leurs confréries, par à peu près toute la magistrature. En Languedoc, les États, où le clergé était très puissant, le Parlement, les juridictions inférieures, les marchands catholiques agissaient ensemble contre la R. P. R. C'est là que furent trouvés les principaux procédés de la persécution [1].

VIGUEUR DU CATHOLICISME RESTAURÉ.

Sans distinction de lieux, la majorité catholique détestait le protestantisme. Vers l'année 1640 était entrée en scène une génération de disciples de Vincent de Paul, d'Ollier et de Bérulle, d'élèves des Jésuites, d'élèves des Jansénistes, d'affiliés à la Compagnie du Saint-Sacrement. Ce fut le beau moment catholique, très court. Avant, les « libertins » parlaient sans se gêner; ils étaient admis à la Cour et dans l'intimité même du Roi. Après, ils reparaîtront en foule, plus hardis. Pendant le beau moment, on voit par l'histoire des familles que l'on connaît, comme celles de Pascal, de Bossuet, de Racine, que la religion a pénétré toute la vie.

RAISONS POLITIQUES CONTRE LE PROTESTANTISME.

L'aversion de la nation catholique contre le protestantisme n'était pas seulement inspirée par sa foi religieuse; elle l'était aussi par sa foi politique. En ces temps-là, le premier devoir d'un homme était d'être religieux, et le second, tout proche du premier, d'obéir au Prince. La contradiction entre ces devoirs était une cause de grand trouble. Aussi le Prince, qu'il fût protestant ou catholique, voulait en son sujet la conformité religieuse pour que les deux obéissances confondues fussent fortifiées l'une par l'autre. Le sujet la voulait en son Prince pour n'avoir pas à distinguer et à choisir entre les deux autorités.

LE PROTESTANTISME JUGÉ CORPS ÉTRANGER.

Personne en France n'avait droit d'agir ou de parler, qui n'eût qualité pour cela, dans son office, tenu du Roi ou de l'Église. Un « particulier » qui se mêlait des affaires de l'État ou de celles de la religion était un être imprévu. Les ministres de la R. P. R. élus dans des consistoires n'avaient pas, aux yeux des catholiques, qualité de personnes publiques. Ils étaient tout différents des évêques à la fois officiers de Dieu et officiers du Roi. Ils ne portaient ni rochet, ni camail, ni crosse, ni mitre. Ils ne logaient pas dans des palais, ils n'étaient ni comtes, ni ducs, ni pairs de France. Ils prêchaient, sur un ton particulier, dans de médiocres bâtisses. Toute l'organisation protestante semblait un corps étranger et qui sentait la république.

1. Voir Gachon, *Quelques préliminaires de la révocation de l'Edit de Nantes en Languedoc, 1681-85*, Toulouse, 1899.

LA DÉFIGURATION DE L'ÉTAT.

Comme les nations n'avaient pas encore la conscience d'elles-mêmes qu'elles ont acquise depuis, l'unité religieuse paraissait aux protestants comme aux catholiques la condition première d'une communauté nationale. Le protestant Élie Benoist a dit : « La différence de religion défigure un État ». Les catholiques français s'affligeaient de la défiguration de la monarchie comme d'un malheur public. Ils se vantaient que le premier roi catholique eût été leur roi Clovis, miraculeusement sacré par l'évêque saint Remi, que leur empereur Charlemagne eût défendu l'Église et reculé la frontière chrétienne par delà l'Elbe et les Pyrénées. La France se parait de la sainteté de son roi saint Louis. Être catholique, elle considérait que c'était une de ses gloires. Les protestants méconnaissaient cette gloire. Les Français n'aimaient plus ensemble le passé de la France.

L'ILLUSION CATHOLIQUE.

Aux sentiments et aux opinions des catholiques une illusion se mêlait. La conversion des protestants était crue la chose la plus facile, et qu'il suffisait qu'on voulût, pour qu'elle s'accomplît. L'état de conscience huguenot, l'adhésion personnelle à une foi après réflexion et sur preuves acceptées, la chaleur de la foi, la passion de l'Écriture, l'enthousiasme biblique étant incompris de presque tous les catholiques, la force de résistance que contenait l'âme protestante était insoupçonnée. Peut-être faut-il ajouter que, la cause du protestantisme semblant perdue, et l'affaire manquée, nos pères, à qui nous ressemblons, n'aimant pas les causes perdues, la persévérance huguenote leur semblait une « opiniâtreté » — le mot a été dit plusieurs fois — et si invraisemblable qu'elle céderait à la raison.

L'ÉDIT RÉPUTÉ ACCIDENT.

Au reste, les catholiques ne reconnaissaient pas à l'Édit de Nantes le caractère d'une loi fondamentale, que les réformés lui attribuaient. Ils pensaient qu'il n'avait pas été autre chose qu'un expédient. Henri IV, il est vrai, avait marqué par des manifestations et procédures extraordinaires qu'il entendait faire autre chose et plus qu'un édit[1] comme un autre. Une doctrine, celle de la tolérance, se trouvait incluse dans l'acte, que le Roi appelle une « loi générale, claire et absolue ». Mais, par les circonstances où il s'était produit, par la distinction entre la liberté de conscience accordée à tous, et la liberté de l'exercice restreinte à de certaines personnes et à de certains lieux, l'Édit avait l'air de n'être qu'un traité, qui, après une guerre, laisse à l'un des adversaires le terrain conquis, et à l'autre le terrain où il s'est maintenu. D'ailleurs, le Roi y regrettait, au préambule, qu'il n'eût pas plu à Dieu de permettre à ses sujets de l'adorer et prier « pour encore en une même forme et religion ».

1. Voir *Hist. de Fr.*, VI, 2, pp. 418-19.

Dans les mots « pour encore » se trouvait l'espoir de la « réunion » future. Cet espoir, Louis XIII aussi l'avait exprimé dans l'Édit de Grâce de 1629, où il exhortait ses « fidèles sujets de la R. P. R. de se dépouiller de toute passion pour être plus capables de recevoir la lumière du Ciel et revenir au giron de l'Église ». L'Édit de Nantes, concluaient les catholiques, n'avait donc été, dans le dessein des deux rois, qu'un remède à un mal provisoire. Au lendemain même de l'Édit, était apparue la théorie, que plus tard exposera le préambule de l'acte de révocation : à savoir que le roi Henri IV ne l'avait accordé qu' « afin d'être plus en état de travailler comme il avait résolu de faire pour réunir à l'Église ceux qui s'en étaient si facilement éloignés » ; que son intention n'avait « pu être effectuée à cause de sa mort précipitée » ; que le roi Louis XIII, après que, « usant de sa clémence ordinaire », il avait accordé à ceux de la R. P. R. malgré leur rébellion, un nouvel Édit, avait résolu de mettre « à exécution le pieux dessein » du roi Henri. Louis XIV, en abrégeant la durée du provisoire, ne ferait donc qu' « entrer dans le dessein des rois sesdits aïeul et père ».

MÉTHODE POUR FAIRE PÉRIR LA R. P. R.

Restait à savoir par quels moyens serait mis « à exécution le pieux dessein ». Un des principaux, qui avait été tout de suite employé, fut d'interpréter l'Édit à l'extrême rigueur, de créer une jurisprudence qui restreignît autant que possible les droits accordés aux protestants, empêchât le progrès de la R. P. R. et en diminuât les forces de jour en jour :

« Nous ne demandons pas, Sire, à Votre Majesté, disait en 1651 l'Assemblée générale du Clergé, qu'Elle bannisse de son royaume cette malheureuse liberté de conscience qui détruit la liberté des enfants de Dieu, parce que nous ne jugeons pas que l'exécution en soit facile, mais nous souhaiterions au moins que ce mal ne fît pas de progrès, et que si votre autorité ne le peut étouffer tout d'un coup, elle le rendît languissant et le fît périr peu à peu par le retranchement et la diminution de ses forces ».

L'ACTION DIFFUSE CONTRE LE PROTESTANTISME.

Cette pratique du « retranchement » fut employée par des municipalités, des États provinciaux, des présidiaux, des parlements, par tous les corps pourvus de juridiction, par le Conseil du Roi [1]. La Compagnie du Saint-Sacrement, dévote, charitable, espionne, implacable en ses poursuites, et qui avait des affiliations en tous les

1. Voir « *Décisions Royales sur les principales difficultez de l'Edict de Nantes* par I. A. M. P. L. D. A. D », sans date ni indication de lieu. Date vraisemblable : 1631. Ce sont des extraits des remontrances présentées au Roi par les Députés Généraux des Eglises réformées, avec les réponses du Roi : le premier document est de 1599 et le dernier de février 1630. — Voir aussi dans l'« *Explication de l'Edit de Nantes* » par Me Bernard, nombre d'arrêts antérieurs au règne de Louis XIV.

endroits utiles, s'acharnait contre la R. P. R. Mazarin avait contenu le zèle des dévots ; mais, dans les dernières années de sa vie, depuis l'année 1656 surtout, des déclarations du Roi, des arrêts du Conseil se succédèrent, drus et menaçants. Au mois de février 1658, les députés des synodes de la R. P. R., reçus en audience par le Roi, lui présentèrent de longues doléances motivées. Ils les renouvelèrent, l'année d'après, dans un long mémoire.

LES SENTIMENTS DU ROI.

Tel était l'état de choses que Louis XIV trouvait en 1661. Le Roi avait les sentiments, les opinions et les illusions de la France catholique. Plus que personne, il devait s'étonner qu'un Français osât n'être pas de la « religion du Roi ». Puis, il ne pouvait pas ne pas faire réflexion que les troubles d'Angleterre, le roi décapité, la République un moment établie dans ce vieux royaume, et aussi la République des Provinces-Unies, qui donnait « le mauvais exemple de la liberté » étaient des œuvres protestantes. Puis, s'il n'était pas encore dévot, il était un ferme croyant, et la particulière religion qu'il s'était faite dans la religion, la proximité de Dieu où il se mettait, l'idée qu'il avait d'un échange de bons offices entre Dieu et lui, la préoccupation de son salut, l'ambition de la gloire à mériter par la restauration de l'Église, faisaient de lui un ennemi certain de la R. P. R. Toutefois, il n'avait pas « d'aigreur » contre les protestants. Sa foi n'était pas aigre, sa foi était calme, comme celle d'un tout petit enfant. Et il n'avait pas le tempérament d'un persécuteur. La satisfaction qu'il sentait à être ce qu'il était, la joie de sa grande puissance le préservaient de la dureté en toutes occasions où son autorité n'était pas en cause, et les protestants, sujets fidèles, ne la contestaient plus, comme avaient fait leurs ancêtres, ne la contestaient pas encore, comme feront bientôt Bayle et Jurieu. Enfin Louis XIV ayant « l'instinct de justice », il se sentait tenu envers les protestants, à « faire observer ce qu'ils avaient reçu de ses prédécesseurs ». Et il a cru, lui aussi, que la réunion « de ses sujets en une même créance » serait facile. Il a probablement exprimé son vrai sentiment à l'égard des huguenots dans ce passage de ses Mémoires :

« Je crus, mon fils, que le meilleur moyen pour réduire peu à peu les huguenots de mon royaume était, en premier lieu, de ne les point presser du tout avec une rigueur nouvelle contre eux, de faire observer ce qu'ils avaient obtenu de mes prédécesseurs, mais de ne leur rien accorder au delà et d'en renfermer même l'exécution dans les plus étroites bornes que la justice et la bienséance pouvaient permettre. Mais, quant aux grâces qui dépendaient de moi seul, je résolus et j'ai assez ponctuellement observé depuis, de ne leur en faire aucune et cela par bonté, non par aigreur, pour les obliger par là à considérer de temps en temps, d'eux-mêmes et sans violence, si c'était par quelque bonne raison qu'ils se privaient volontairement des avantages qui pouvaient leur être communs avec tous mes autres sujets. »

La naïveté de ces dernières paroles confond l'esprit, quand on pense aux maux terribles que tant de huguenots devaient préférer aux « grâces » et aux « avantages ».

II. — LA PREMIÈRE PÉRIODE DANS L'HISTOIRE DE LA RÉVOCATION

DANS la marche vers la révocation de l'Édit qui sera faite en octobre 1685, une première période apparaît entre l'année 1661 et l'année 1679. A cette dernière date se rencontrent des circonstances diverses, par l'effet desquelles la marche sera précipitée. La première période est longue et confuse; la seconde sera courte et tragique.

LES COMMISSAIRES DE L'ÉDIT.

En avril 1661, le Roi, à la requête de l'Assemblée du Clergé, ordonne par déclaration que « deux commissaires, l'un catholique et l'autre de la R. P. R., seront envoyés dans chaque province pour y établir les choses dans le bon ordre qu'elles doivent être » conformément aux édits, déclarations et règlements « sur le sujet de l'exercice de la R. P. R. ». En toute affaire où les deux commissaires seront d'accord, ce qu'ils « arrêteront » sera exécuté. Dans « le cas de partage », l'affaire sera renvoyée au Roi.

Plaignants et défenseurs se présentaient donc devant les commissaires. Mais, défenseur ou plaignant, le huguenot — particulier, ministre, consistoire, — n'était pas de force contre son adversaire catholique, qui était d'ordinaire l'évêché, représenté par son syndic. Les commissaires étaient inégaux aussi, le catholique étant toujours l'intendant de la province, et le protestant presque toujours un maigre personnage que l'intendant avait proposé au choix de Roi. L'Assemblée du Clergé recommandait que cet « adjoint protestant » fût pris parmi les « hommes modérés ». Plusieurs des commissaires de la R. P. R. furent mauvais défenseurs de leurs coreligionnaires, par exemple en Dauphiné, M. de Montclair, de qui l'intendant écrivait en 1664 : « M. de Montclair est toujours en inquiétude de toucher ses appointements... : il travaille contre sa religion; il semble bien juste que ce ne soit pas à ses dépens ».

PRINCIPES ET MÉTHODE DE LA JURISPRUDENCE.

Les arrêts des commissaires, ceux du Conseil, ceux des cours, des présidiaux et des municipalités, les ordonnances des intendants, des décisions de corps de métier, formaient une jurisprudence confuse. Les principes et les procédés en furent dégagés par un homme de loi, maître Bernard, conseiller au présidial de Béziers, dans un

livre publié en 1666 : « Explication de l'Édit de Nantes par les autres édits de pacification et arrêts de règlement ».

LE TEXTE DE L'ÉDIT INTERPRÉTÉ PAR Me BERNARD.

Voici des exemples d'interprétation des textes par la méthode de Me Bernard :

L'article XXVII de l'Édit de Nantes déclare, en termes absolument nets, les réformés « capables de tenir et exercer tous états, dignités, offices et charges publiques quelconques, royales, seigneuriales ou des villes ». Cependant Me Bernard demande : un protestant pourra-t-il tenir une charge dans une ville où l'exercice de la R. P. R. n'est pas permis ? Non, répond-il, car « le moins est contenu dans le plus, *in eo quo plus est semper est minus* ». Or, de ces deux choses, le droit d'exercice et le droit de tenir un office, laquelle est « le plus » ? C'est le droit d'exercice. Laquelle est « le moins » ? C'est le droit de tenir un office. Là où le plus n'existe pas, le moins ne peut exister. Donc, là où les protestants n'ont pas le droit d'exercice, ils ne peuvent prétendre à aucun office municipal. Ils ont droit certainement aux charges seigneuriales, reconnaît encore Me Bernard ; mais il n'y a « aucun article » qui permette aux seigneurs de leur donner des charges, et, au contraire, « il y en a d'exprès dans la religion catholique qui le leur défendent ». De même, il n'y a pas de doute que l'accès aux charges d'État est permis aux protestants ; mais « lorsque l'on a examiné la chose exactement, on a trouvé que cet article de l'Édit de Nantes déclare ceux de la R. P. R. seulement capables de tenir offices et dignités publiques, sans qu'il y ait nécessité qu'ils en tiennent ».

Les principaux articles sont ainsi commentés, et, par le commentaire, vidés de leur contenu. Or l'Assemblée du Clergé à qui le livre était dédié le reçut avec applaudissement, et lui donna, pour ainsi dire, force de loi. Il n'y a point de procès verbal où il ne soit cité. En 1685, à la veille de la Révocation, l'Assemblée reconnaîtra qu'elle a reçu « un secours très grand et très considérable par les lumières du sieur Bernard [1] ».

1. Me Bernard eut un collaborateur en la personne du P. Meynier, jésuite. Le Père avait précédé le juge. Il avait publié en 1662, à Pézenas, « *l'Exécution de l'Edit de Nantes dans le bas Languedoc* ». En 1664, il s'en fut en Poitou, où il conseilla le commissaire départi, Colbert de Croissi. Il composa pour lui un petit traité appelé *Vérités*, où était exposée une interprétation de l'Edit, telle que, de 48 églises existant en Poitou, 3 seulement auraient été maintenues. En 1670, il donna son « *Edit de Nantes exécuté selon les intentions de Henri le Grand* », où il dressa tous les moyens de contester à ceux de la R. P. R. le droit à l'exercice. Lui aussi fut un inspirateur des Assemblées du Clergé : « On a résolu, dit le procès-verbal de 1675, d'augmenter la pension du P. Meynier, jésuite, jusqu'à la somme de mille livres par an pendant le temps qu'il demeurera à Paris à la poursuite des affaires de la Religion, ou qu'il sera employé par ordre de MM. les évêques dans leurs diocèses pour les mêmes affaires ». Me Bernard voyageait comme le P. Meynier. Il a raconté, dans son commentaire, à l'article I de l'Edit, qu'il a travaillé dans les diocèses de Nîmes, Uzès et Mende, et « poursuivi » des arrêts au conseil d'Etat.

LES REMONTRANCES DU CLERGÉ.

C'était l'Assemblée qui mettait de l'ordre dans l'action diffuse répandue par tout le royaume. Elle se faisait requérante perpétuelle contre la R. P. R. On a vu qu'elle protesta, dans la session de 1650-51, contre la « malheureuse liberté de conscience ». Mais ce fut en 1652 que les protestants, pour s'être bien conduits pendant la Fronde, reçurent le grand *satisfecit* du gouvernement royal. L'Assemblée d'après (1655-56) présenta au Roi et à la Reine mère une « Grande remontrance au sujet des Réformés ». Gondrin, l'archevêque de Sens, y plaignit l'Église, la « mère affligée », et montra « les plaies profondes » qui lui étaient faites tous les jours « par la violence de ceux de la R. P. R. », cette « esclave révoltée ». En 1665, l'Assemblée dressa les « Articles concernant la religion, lesquels messieurs les archevêques, évêques et autres ecclésiastiques, députés en l'Assemblée générale du clergé, supplient très humblement le Roi de leur accorder ». Le Roi accorda presque tout, par un édit, en avril 1666. Alors ses sujets réformés lui représentèrent, par des remontrances, les injustes rigueurs de cet acte, et le Roi leur donna en partie raison; un autre édit, en 1669, amenda le premier. Aussi l'Assemblée de 1670 déclare que « les évêques et les catholiques du royaume » ont été mis dans la « dernière consternation », car, désormais, les Réformés pourront « prétendre une parfaite égalité entre leur religion, qui est toute fausse, et celle de J.-C., qui est toute sainte et sacrée ».

A chaque session revenaient les « articles concernant la religion ». Dans l'intervalle, le Clergé préparait une liste de ses griefs. Les députés des provinces apportaient des « mémoires ». L'Assemblée de 1675, par exemple, est informée qu'on a ouvert un nouveau prêche près de Castelnaudary; que M. de l'Arc, conseiller au parlement de Rouen, s'étant converti au catholicisme, sa fille a été enlevée, conduite en Hollande et mariée à un Hollandais; qu'un protestant nouvellement converti du diocèse d'Agen a été trouvé noyé; que les protestants de Montélimar ont mis une grosse cloche sur une tour près de leur temple; que Madame la princesse de Tarente fait faire le prêche dans son château de Vitré, sans qu'elle en ait le droit, car la justice du fief de Vitré ne lui appartient pas, etc., etc., etc.

LES HARANGUES DANS L'ASSEMBLÉE DE 1675.

L'Assemblée avait plusieurs moyens, dont elle ne négligeait aucun, de convaincre le Roi de la justesse de ses plaintes. Cette année 1675 fut celle où elle fit à Louis XIV le beau don de 4 500 000 livres[1]. Elle s'était bien gardée de mettre des conditions à l'octroi de « la somme »; c'eût été grossier. Mais, dans la harangue de clôture, l'orateur de l'Assemblée, très joliment, parla de « l'or »

1. Voir au précédent volume, p. 389.

que l'Église avait « mêlé à l'encens de ses prières ». Il insinua que, dans son zèle, elle avait donné beaucoup; mais ce zèle, on ne « l'accusera pas d'être aveugle, dit-il au Roi, quand votre justice, qui seule peut excuser notre confiance, soulagera nos maux, exaucera nos vœux, et surpassera toutes nos espérances ». Ce qui était dire en beau langage le vulgaire : Donnant, donnant. Un autre orateur de la même assemblée célébra les prospérités du Roi, il lui demanda : « N'est-ce pas à Dieu que vous êtes redevable de ces grands avan- « tages? » Il fit lui-même la réponse : « Oui, sans doute, Sire, » et il conclut : « Il faut maintenant que vous acheviez de marquer votre reconnaissance en employant votre autorité pour l'entière extirpation de l'hérésie ». C'était répéter au Roi ce qu'il pensait, qu'il devait faire quelque chose pour Dieu, qui faisait tant pour lui. D'autres orateurs célébrèrent la gloire « d'un Roi, qui efface la gloire des siècles passés, qui fait l'honneur du siècle présent et le désespoir de l'avenir qui ne pourra suivre son exemple »; ils louèrent toutes ses vertus : « cette infatigable application... à toute sorte d'affaires... sans aucune dissipation...; cette charmante bonté...; ces élévations sublimes...; ces vues extraordinaires... ». Ils montrèrent au Roi, par delà « le dernier degré de gloire » où peut s'arrêter l'ordinaire ambition d'un conquérant et d'un invincible, un autre plus haut encore, où montèrent « les Valentinien, les Théodose, les Charles ». Mais « ces héros du christianisme n'ont fait qu'ébaucher cette importante matière; la forme en était réservée à Votre Majesté, Sire; l'ouvrage est digne de l'auteur ».

Le Roi avait donc bien des raisons d'écouter avec sa « charmante bonté » les remontrances de son clergé. Il ne donnait pourtant pas toutes les satisfactions qu'on lui demandait, et même il répétait à toute occasion qu'il entendait respecter l'Édit de Nantes. Mais la plainte du Clergé revenait périodiquement. D'une session à l'autre, les « agents généraux » suivaient les affaires auprès du Roi et des conseils. Dans les diocèses, le travail d'enquête recommençait en vue de la session prochaine. Et, la session venue, revenaient les doléances et les dithyrambes. Le Clergé, comme en permanence, travaillait méthodiquement à la destruction du protestantisme.

LES ATTEINTES A L'ORGANISATION PROTESTANTE. LES SYNODES.

Déjà, au cours de cette première période, de graves atteintes furent portées à l'Église réformée.

Chaque communauté paroissiale protestante était groupée autour du temple, dans les villes et bourgs où l'exercice était permis. Elle était administrée par un consistoire où siégeaient les ministres et les « anciens ». Ministres et anciens de plusieurs communautés se réunissaient en des colloques. Ministres et anciens de toutes les commu-

nautés de la province composaient le synode provincial. Chaque province enfin déléguait deux ministres et deux anciens au synode national. La R. P. R. avait donc une hiérarchie de conciles comme l'avait eue jadis l'Église catholique; à tous ces degrés, les protestants délibéraient, décidaient, agissaient. La résolution fut prise de détruire cette organisation. Un synode national de la R. P. R. avait été tenu à Loudun de novembre 1659 à janvier 1660. C'était le vingt-neuvième, et ce fut le dernier. L'autorisation de convoquer les synodes provinciaux qui, auparavant, n'était demandée que pour la forme, ne fut pas toujours accordée sans difficulté : « Les assemblées, disait Me Bernard, doivent être empêchées le plus qu'il se peut ». D'autre part, il fut défendu, par déclaration de février 1669, au synode de chaque province « d'entretenir aucunes correspondances avec les autres provinces... ». Enfin des arrêts du Conseil interdirent ou gênèrent les colloques. Les levées de deniers qui se faisaient entre ceux de la R. P. R. furent interdites aussi. On voulait évidemment briser le cadre et en isoler les morceaux. L'église gallicane catholique ne pouvait souffrir à côté d'elle le scandale d'une église gallicane protestante.

LES TEMPLES. « L'exercice », c'est-à-dire le droit de célébrer publiquement le culte, avait été accordé par l'Édit de Nantes aux seigneurs haut justiciers — c'était l'exercice dit personnel ou de fief —; à deux lieux par bailliage — c'était l'exercice de bailliage —; aux lieux où l'exercice s'était trouvé notoirement établi en 1596, pendant toute l'année, et en 1597 jusqu'au mois d'août — c'était l'exercice de possession —. Un grand nombre de temples avaient été bâtis depuis; les catholiques demandèrent qu'ils fussent détruits. Les temples du pays de Gex furent condamnés, sauf deux, pour la raison que, ce pays ayant été acquis à la couronne en 1601, les protestants ne pouvaient réclamer le bénéfice d'un édit de 1598. Me Bernard et le P. Meynier enseignèrent à être très exigeant sur les preuves à fournir de l'exercice de possession :

« Ni les synodes et les colloques des P. R., écrivait le P. Meynier, ni les tables qui sont à la tête des actes de ces assemblées, ni la qualité d'Église qui y est donnée, ni même les ordonnances des commissaires premiers exécuteurs de l'Édit ne sont des preuves assez fortes d'un exercice établi et fait publiquement au temps de l'Édit. »

A ce compte, la preuve était bien difficile. Aussi quantité de temples furent démolis. En Poitou, où le nombre des réformés paraît avoir été de 80 000, 74 temples furent contestés, 64 condamnés. Le culte ne fut plus « exercé » que dans une quinzaine de paroisses, et dans quelques maisons seigneuriales. Les protestants firent quelques

résistances. Des soldats furent envoyés prendre quartier dans des villages rebelles, des pasteurs emprisonnés, une dame noble embastillée.

LES TRACASSERIES.

On inventa toute sorte de tracasseries. Défense aux ministres de prendre le titre de pasteurs, de porter robes et soutanes et de paraître « en habit long » hors des temples. Défense aux consuls et échevins professant la R. P. R. de porter au temple les marques de leurs honneurs. Défense aux réformés de Montauban d'aller saluer en corps les personnes de qualité qui passeront par la ville. Tout cela pour bien montrer que ceux de la R. P. R. ne formaient pas un corps, qu'ils n'étaient que des « particuliers ». On aurait voulu leur interdire de paraître dans les rues : « Pour les enterrements des morts de la R. P. R... entendons que les convois partent, savoir depuis le mois d'avril jusqu'à la fin de septembre, à six heures précises du matin et à six heures du soir, et, depuis le mois d'octobre jusqu'à la fin de mars, à huit heures du matin et quatre heures du soir », et qu'ils « marchent incessamment ». Les convois ne seront que de trente personnes dans les lieux d'exercice, et de dix dans les autres. Un autre édit ordonne : « A toutes les cérémonies de noces et baptêmes qui seront faites par ceux de la R. P. R., il ne pourra y avoir que douze personnes. Leur fait Sa Majesté défenses de marcher en plus grand nombre dans les rues ». C'était dire aux protestants qu'ils faisaient une tache vilaine au royaume de France.

LES ÉCOLES.

Ils tenaient de l'Édit de droit d'ouvrir de « petites écoles » là où l'exercice leur était permis. Dans l'usage, ce mot désignait des écoles qui enseignaient les humanités. Il fut « fait défenses » à tous maîtres « établis par ceux de la R. P. R.... d'enseigner dans lesdites écoles qu'à lire, écrire et compter seulement », défendu aussi qu'il y eût « plus d'une école ni plus d'un maître au même lieu ». On voulait obliger les protestants à envoyer leurs enfants aux écoles catholiques.

LES ARTS ET MÉTIERS.

Les protestants furent gênés dans l'exercice des arts et métiers. Un arrêt du Conseil déclare en 1664 que les lettres de maîtrise seront annulées s'il n'y est fait mention que l'impétrant professe la religion catholique, apostolique et romaine (R. C. A. et R.). L'arrêt ne fut pas exécuté dans toute sa teneur. Mais, par exemple, le corps et communauté des marchands et maîtresses lingères de Paris obtint l'exclusion d'une lingère qui faisait profession de la R. P. R. Il fut défendu à tous maîtres brodeurs et maîtres bonnetiers huguenots de Paris de prendre des apprentis. En Languedoc surtout l'attaque fut vive contre le travail protestant. Les États de la province, les communautés, le clergé s'efforcèrent ensemble de leur interdire la maîtrise des métiers. Ils obtinrent d'abord que les catholiques eussent partout au moins la moitié des maîtrises, et plus tard qu'ils en

eussent les deux tiers. Les maîtres catholiques laissaient voir quelquefois qu'ils voulaient se débarrasser d'une concurrence. Les potiers d'étain de Montpellier requièrent, par l'entremise du syndic diocésain, l'exclusion de deux compagnons de la R. P. R. qui, ayant « donné chef-d'œuvre », ont été reçus maîtres, et qui « ont boutique, ce qui augmente encore le nombre des boutiques ».

DISCUSSION ET PROPAGANDE.

En même temps que, par ces mesures et par quantité de vexations particulières, les protestants étaient invités à sortir de cette religion frappée de disgrâce, des efforts étaient faits pour les convertir par la discussion et par la propagande. Les jansénistes, réconciliés depuis la paix de l'Église, y prirent une grande part. Nicole et Arnauld écrivirent un traité de la « Perpétuité de la foi de l'Église catholique touchant l'Eucharistie », Arnauld publia « Le renversement de la morale par les calvinistes », « L'impiété de la morale des calvinistes », « L'apologie des catholiques ». Mais le grand champion de l'Église fut Bossuet.

« L'EXPLICATION DE LA DOCTRINE CATHOLIQUE ».

Après avoir converti Turenne en 1668, Bossuet résuma ses entretiens avec le maréchal dans l'*Explication de la doctrine catholique*. Il y défend l'Église contre l'accusation de pratiques superstitieuses, contre l'accusation de ne point aimer Dieu et de croire le salut possible sans le secours de la grâce. Il réduisait si étroitement le différend entre les deux religions que les protestants étonnés crurent à un artifice de guerre. L'approbation pontificale accordée au petit livre lui donna l'autorité d'une confession de la foi catholique. Mais, tout limité qu'il fût, le différend demeurait irréductible. On le vit bien dans un colloque tenu en 1678 entre Bossuet et Claude, un des plus grands ministres de la R. P. R. Une nièce de Turenne, Mlle de Duras, demeurée protestante, mais inclinant à se convertir, avait voulu, avant de se décider, entendre les raisons du ministre et de l'évêque. Ils les lui donnèrent. L'un et l'autre avaient qualité pour parler au nom de leurs Églises. Tous les deux donnèrent toutes leurs raisons. Cette dispute du catholicisme et du protestantisme autour d'une âme est un document précieux de notre histoire religieuse. La controverse, éparse en des milliers d'écrits, y est ramassée en une forme précise et dramatique.

UN COLLOQUE DE BOSSUET ET DE CLAUDE. L'AUTORITÉ DE L'ÉGLISE.

Dans une conversation avant le colloque, Bossuet instruisit Mlle de Duras de sa doctrine sur l'autorité de l'Église : à savoir que le seul moyen de terminer les disputes sur la foi « c'est d'écouter l'Église même »; qu'« un particulier ne peut se résoudre qu'avec tout le corps et qu'il hasarde tout, quand il se résout par une autre voie »; que, « pour savoir en quelle Église il faut demeurer, il ne faut que savoir quelle est celle qu'on ne peut jamais accuser de

s'être formée en se séparant, celle qu'on trouve avant toutes les séparations, celle dont toutes les autres se sont séparées »; que cette Église, Jésus, « sorti du sein invisible de son Père », l'a « fondée » en assemblant « autour de lui une société d'hommes qui le reconnaissait pour maître »; que lui-même l'a nommée son Église dans la parole : « Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Église »; qu'à cette « Église primitive les fidèles qui ont cru depuis se sont agrégés »; que c'est elle que « le symbole appelle universelle ». Et Bossuet exprima sa tranquille confiance en l'accomplissement de la promesse divine :

« L'ouvrage de J.-C. est éternel. L'Église, fondée sur la confession de la foi, sera toujours et toujours confessera la foi; son ministère sera éternel; elle liera et déliera jusqu'à la fin du monde sans que l'enfer l'en puisse empêcher; elle ne discontinuera jamais d'enseigner les nations. »

BOSSUET SOUTIENT QUE LES PROTESTANTS ADMETTENT UNE AUTORITÉ.

La dispute avec M. Claude se divise en deux actes, dont le premier dura quatre heures. Au premier acte, Bossuet voulut faire avouer au ministre que les protestants eux-mêmes croient à la nécessité d'une autorité qui termine les « débats pour la doctrine ». Il montra, par des textes tirés « du livre de leur Discipline », que, lorsque des « débats » sont portés du consistoire au colloque, du colloque au synode provincial, du synode provincial au synode national, « l'entière et finale résolution » est faite, en ce dernier ressort, « par la parole de Dieu, à laquelle, si on refusait d'acquiescer de point en point, et avec exprès désaveu de ses erreurs, on serait retranché de l'Église ».

CLAUDE LE NIE.

M. Claude ne pouvait nier le fait, si bien établi par l'évêque, mais il ne voulut pas convenir que les Églises protestantes entendissent l'autorité au même sens que l'Église catholique. Il compara l'autorité des synodes à celle des parents ou des magistrats, qui est utile et ne peut être rejetée, bien que les pères et les magistrats puissent se tromper. Or, tout aussi bien qu'eux, les synodes peuvent errer : « Dieu seul est infaillible »; nul ne peut obliger un homme « à croire l'Église comme Dieu même, sur sa simple parole »; un chrétien doit « se servir, pour interpréter l'Écriture sainte, de la raison même que Dieu nous a donnée ». Bossuet prit acte de l'aveu que « chaque particulier doit croire qu'il peut entendre mieux l'Écriture sainte que les conciles universels et toute l'Église ». En effet, à la question « si une femme, un ignorant peut croire qu'il lui peut arriver d'entendre la parole de Dieu mieux que tout un concile », M. Claude a répondu : « Oui ».

FOI OU EXAMEN?

Au second acte de la conférence, Bossuet veut obtenir un second aveu : à savoir que, selon le sentiment de M. Claude, l'homme,

qui « reçoit la première fois des mains de l'Église l'Écriture sainte », est obligé « d'examiner si le livre est véritablement inspiré de Dieu ou non », et que, par conséquent, « il doute si l'Évangile est une vérité ou une fable ». M. Claude répond que celui qui reçoit l'Écriture pour la première fois « ne doute pas », il « ignore ». Il a entendu dire « à son père et à ceux qui l'ont instruit qu'elle est divinement inspirée... »; mais, « pour ce qui est de l'Écriture, il ne sait ce que c'est ». Il a « une persuasion humaine, douteuse...; la foi divine ne lui viendra que lorsqu'il aura lu l'Écriture ». « L'enfant qui récite le symbole parle comme un perroquet sans entendre ce qu'il dit ». Bref, ceux qui reçoivent l'Écriture demeurent, jusqu'à ce que Dieu ait révélé la foi à leur conscience, des « catéchumènes ».

ATTAQUE DE BOSSUET.

« Catéchumène, Monsieur! s'écrie Bossuet. Il ne faut pas, s'il vous plaît, parler ainsi. Ils sont chrétiens, ils sont baptisés, ils ont en eux le Saint-Esprit et la foi infuse. » Ému, scandalisé — : « Laissons le perroquet », dit-il, — il affirme qu'un chrétien est toujours en état, avant de lire l'Écriture, de faire cet acte de foi : « Je crois que cette Écriture est la parole de Dieu, comme je crois que Dieu est ». L'Église, en effet, le lui enseigne, et il croit en l'Église, — *Credo in unam sanctam ecclesiam catholicam et apostolicam*, — comme il croit au Père, au Fils et au Saint-Esprit, cela avant toutes choses, préalablement et ensemble. Il le croit par la grâce du baptême. Que fait donc M. Claude de cette grâce du baptême?

« Vous dites qu'il n'est pas en état de faire cet acte de foi? Il n'est donc pas fidèle et son baptême ne lui sert de rien?... Il faut l'instruire comme un infidèle en lui disant : « Voilà l'Écriture que je crois inspirée de Dieu; lis, mon enfant, examine. Vois si c'est la vérité même ou une fable. L'Église la croit inspirée de Dieu, mais l'Église peut se tromper. Cette manière d'instruire fait horreur et mène à l'impiété.... »

RIPOSTE DE CLAUDE.

M. Claude ainsi pressé, serré, sommé de faire l'aveu qu'un baptisé n'est pas nécessairement un chrétien, riposte par un argument habile et redoutable :

« Les Grecs, les Arméniens, les Éthiopiens, nous-mêmes... nous sommes baptisés; nous avons par le baptême et le Saint-Esprit cette foi infuse dont vous venez de parler. Chacun de nous a reçu l'Écriture sainte de l'Église où il a été baptisé... Que si, ayant reçu l'Écriture sainte de la main de l'Église où nous sommes, il nous en faut aussi, comme vous dites, recevoir à l'aveugle toutes les interprétations, c'est un argument pour conclure que chacun doit demeurer comme il est et que toute religion est bonne. »

Bossuet, étourdi du coup, se recueillit, pria, parla en tremblant. Il avait affaire, comme il dit, à un homme « qui parlait avec netteté

1. Voir Rébelliau, *ouvr. cit.*, pp. 78-80, et note 6 de la p. 78.

et avec force, et qui enfin poussait les difficultés aux dernières précisions ».

LA FIN DU COLLOQUE.

Il se tira médiocrement de la difficulté. Ces schismatiques, dit-il, que M. Claude a nommés, croient une fausse église, mais, au moins, ils la croient. Or, M. Claude enseigne qu'il ne faut pas même croire la vraie sans examen préalable; en cela, les protestants « parlent contre tout le reste des chrétiens ». Et Bossuet répète sa question, il la précise : le chrétien, qui demeure dans l'ignorance, tant qu'il n'a pas examiné lui-même l'Écriture, « est donc comme un infidèle? » M. Claude répond : « Oui ». Et l'évêque conclut : « Eh bien, Monsieur, c'est assez!... On peut donc discourir sans fin; nous avons tout dit de part et d'autre, et on ne ferait plus que recommencer ».

LES PÉRILS DE L'EXAMEN.

Plus tard, dans la polémique au sujet de ce colloque, Bossuet pourtant « recommença ». Il montra les périls de l'examen, et qu'il peut mener jusqu'à la négation de Dieu : « S'il fallait toujours examiner avant de croire, il faudrait commencer par examiner si Dieu est.... » Il donna les grands motifs de soumettre à une autorité souveraine l'humanité pour qu'elle ne tombe pas en anarchie, et l'esprit pour qu'il ne se tourmente pas dans le trouble : « Les principes de la nouvelle Réforme n'ont pu changer la condition nécessaire de l'humanité, qui demande, pour empêcher les divisions et mettre les esprits en repos, une décision finale et indépendante de tout nouvel examen général et particulier. » Il vanta « le bonheur » de ceux qui naissent dans le sein de la vraie Église. Dieu a donné à cette Église une telle autorité « qu'on croit d'abord ce qu'elle propose et que la foi précède ou plutôt exclut l'examen ». Sur cette autorité, « le Chrétien qui prend en main l'Écriture commence par croire d'une ferme foi que tout ce qu'il va lire est divin.... Il croit tout avant que d'avoir lu la première lettre et que d'avoir seulement ouvert le livre ». Et son âme demeure tranquille.

M. Claude aussi « recommença ». Les protestants défendirent contre la doctrine de l'obéissance préalable le droit de la conscience éclairée par le Saint-Esprit, mais aussi par « la raison que Dieu nous a donnée ». Ils réclamèrent la liberté pour « le particulier » de se résoudre autrement qu'avec « tout le corps », dût-il « hasarder tout ». Ils furent en effet, et de plus en plus, conduits à tout hasarder dans le péril de la liberté. Bientôt, ils feront de ce péril leur gloire[1].

L'ÉGLISE INCAPABLE DE PROPAGANDE.

Le colloque n'avait eu pour témoins que « diverses personnes de qualité ». Pour tenter la conversion du million de protestants qui demeuraient dans le royaume, il aurait fallu un grand effort de science,

1. Voir dans Rébelliau, *Bossuet historien du protestantisme*, le § IX du livre V : *Contribution involontaire de Bossuet à la transformation du protestantisme.*

de prédication et de charité. L'Église n'en était pas capable[1]. La réforme catholique ne l'avait pas touchée toute entière; il s'en fallait de beaucoup. Les séminaires, desquels les réformateurs espéraient qu'ils corrigeraient « l'ignorance et le mauvais exemple des ecclésiastiques » étaient encore très rares. La plupart ne seront ouverts que dans les toutes dernières années du siècle[2]. « Quoique l'Église de France, disent les Mémoires de Noailles, un des agents de la révocation, eût alors de célèbres théologiens, de grands évêques, de savants prédicateurs, des lumières enfin et des mœurs vraiment respectables, les mêmes causes qui avaient favorisé les nouvelles sectes subsistaient en province. » Des milliers de paroisses étaient à l'état d'abandon[3]. En maints endroits, des confréries religieuses étaient des foyers de piété, mais très étroits. Des ordres religieux, Jésuites, Capucins, Oratoriens faisaient de grands efforts de propagande, mais qui ne suffisaient pas. Des missions furent envoyées en diverses parties du royaume. Elles ne furent, au cours de cette période, ni nombreuses, ni efficaces.

L'INACHÈVEMENT DE LA RÉFORME CATHOLIQUE.

Le Gouvernement recourut à des moyens moins évangéliques. En 1676 fut établie la caisse des conversions que dirigea l'académicien Pellisson, huguenot converti, devenu intime serviteur du Roi. La caisse était entretenue par des fonds de l'Église et du Roi. Le tarif des consciences n'était pas très élevé : en général, six livres pour une

1. Voir au précédent volume, p. 397.
2. Voir l'article SÉMINAIRES dans le *Dictionnaire de Théologie*.
3. Voir Dubois, *Henri de Pardaillan de Gondrin, archevêque de Sens*, cité plus haut, p. 1. Voir aussi abbé Dumaine, *Monseigneur Louis d'Aquin, évêque de Séez*, Paris, 1902. Au diocèse de Séez, dans une paroisse voisine de la ville épiscopale, un curé, examiné par ordre de l'évêque, s'excuse de n'avoir pas « étudié en théologie ». A la question : « Qu'est-ce que la matière d'un sacrement », il répond qu' « il ne saurait le dire ». Prié de montrer son Nouveau Testament, il déclare qu'il en a un, mais qu' « il ne peut à présent le montrer ». L'évêque le fait appeler devant lui pour l'interroger lui-même. Le pauvre homme s'agite en mouvements convulsifs et tombe de sa chaise. A la fin, pour clore le procès-verbal, on lui demande, selon l'usage, ses nom, prénom et demeure, et il répond : « Ah! triste nom, Nicolas, nom d'un grand saint, Nicolas Féré, prêtre, curé de Trémont, y demeurant dans une pauvre habitation ». Les mauvaises mœurs, grossières ou licencieuses du clergé séculier, du régulier surtout, sont attestées par des preuves qui pourraient servir de commentaires aux chansons de nos pères. Et naturellement aussi l'insuffisante éducation donnée aux fidèles; la superstition qui s'adresse aux images, chargées de « colifichets » et d' « afliquets ». L'archevêque de Sens fait enlever d'un autel une statue de saint Joseph. Il voit à Saint-Médard de Maisse, devant l'autel de la Vierge, un grand nombre de cierges, dont un du poids de sept livres, et, dans la même église, on ne parvient pas à entretenir une lampe devant le Saint-Sacrement, comme si ce n'était pas « déshonorer la Vierge que de la préférer au Fils de Dieu ». Enfin d'étranges anecdotes feraient douter de la foi vantée de nos pères. A Champcouesle, dans le doyenné de Provins, le curé n'ayant qu'un calice d'étain a remontré à ses paroissiens qu'il lui en fallait donner un en argent. Les paroissiens lui ont répondu « qu'il célébrât la messe, s'il voulait, dans un sabot ». Ces désordres s'expliquent en partie, parce que des évêques continuent de négliger le devoir des visites épiscopales. L'évêque de Séez a trouvé dans son diocèse des paroisses qui, de mémoire d'homme, n'avaient pas vu d'évêque. A Saint-Didier-sous-Ecouves, il a confirmé 201 personnes, parmi lesquelles 32 avaient soixante-dix ans et au-dessus. Voir aussi Pignot, *Un évêque réformateur, Gabriel de Roquette, évêque d'Autun*, Paris, 1876, 2 vol.

conversion. Le converti signait un acte d'abjuration et une quittance; les commis de la Caisse vérifiaient et classaient les pièces de cette comptabilité. Des apostasies furent ainsi obtenues parmi les misérables et les indifférents. Même il y en eut qui, après s'être convertis, retournèrent au prêche, pour se convertir et toucher la prime une seconde, une troisième, une quatrième fois. Il semble que les conversions aient été assez nombreuses, mais que le chiffre ait été grossi pour les yeux du Roi. C'était à qui enverrait les plus longues listes. L'illusion fut ainsi donnée qu'un grand nombre de huguenots ne tenaient guère à leur foi, et que l'on viendrait à bout de la R. P. R. par la combinaison de « divers moyens », le jour où l'on serait résolu pour de bon à les employer.

III. — LA SECONDE PÉRIODE (1679-1685)

LES CIRCONSTANCES NOUVELLES. LA PAIX.

CETTE résolution fut prise vers l'année 1679.

La paix faite à Nimègue permit au Roi de « donner une grande application à la conversion des hérétiques ». Bientôt, il est vrai, la politique de Louis XIV, les annexions ordonnées par les chambres de réunion, inquiétèrent l'Europe; des coalitions furent projetées. Mais la trêve de Ratisbonne, conclue en 1684, promit une longue période de paix. Le Roi écrivit à son ambassadeur à Madrid :

« Mes desseins ne tendent qu'à affermir la paix de l'Europe, et à profiter d'une si favorable conjoncture du temps pour ajouter au bonheur de mes sujets celui d'une parfaite et entière réunion au giron de l'Église, et pour contribuer autant qu'il me sera possible à l'augmentation de la religion dans tous les autres États.... »

L'ASSEMBLÉE DU CLERGÉ (1682).

L'Assemblée du Clergé avait reconnu en 1680 que, tant que la guerre avait duré, des « considérations d'État » retenaient le zèle de S. M. La paix faite, elle attendait de lui qu'il donnât libre cours à son zèle. Bientôt, mise en conflit par le Roi avec le Pape, dans l'affaire de la régale, elle sentit le besoin de justifier à Rome sa docilité envers « le Roi que nous avons », comme elle disait, en invoquant les services rendus à l'Église par « le nouveau Constantin ». Le Roi, embarrassé et troublé, lui aussi, par les mêmes causes, ne pouvait refuser des manifestations nouvelles de sa foi. En juillet 1682, l'Église et lui manifestèrent ensemble. L'Assemblée adressa aux protestants « l'Avertissement pastoral », qui, après des effusions de piété et de charité paternelles et fraternelles, s'achevait par la menace : « Vous devez vous attendre à des malheurs incomparablement plus

épouvantables et plus funestes que tous ceux que vous ont attirés jusqu'à présent votre révolte et votre schisme ». Le Roi écrivit aux évêques une lettre qu'ils reçurent en même temps que l'Avertissement. Il les informait qu'il avait ordonné aux intendants d'agir de concert avec eux pour « prendre toutes les mesures que vous estimerez pouvoir contribuer au succès de ces projets [1] ».

LA CONVERSION DU ROI.

D'ailleurs, — et ceci est peut-être la plus importante des « circonstances » — Louis XIV se convertissait décidément : « Le Roi, écrit Mme de Maintenon le 19 avril 1679, a passé deux heures dans mon cabinet. C'est l'homme le plus aimable de son royaume. Peut-être n'est-il pas aussi éloigné de penser à son salut que sa Cour le croit. Il a de bons sentiments et des retours fréquents vers Dieu. » Et, le 28 octobre de la même année :

« Le Roi est plein de bons sentiments, il lit quelquefois l'Écriture sainte et trouve que c'est le plus beau des livres. Il avoue ses faiblesses. Il reconnaît ses fautes. Il faut attendre que la Grâce agisse. Il pense sérieusement à la conversion des hérétiques, et, dans peu, il y travaillera pour tout de bon. »

LA JEUNESSE DE MADAME DE MAINTENON.

Madame de Maintenon fortifiait le Roi dans ses « bons sentiments [2] ». Elle avait trois ans de plus que lui. Son père, Constant d'Aubigné, fils d'Agrippa d'Aubigné, le soldat poète ami d'Henri IV, eut maille à partir avec Richelieu et fut emprisonné. Françoise d'Aubigné, la marquise future, naquit dans la prison de son père, à Niort. Le père, après qu'il fut libéré, s'en alla chercher à la Martinique, où il emmena sa famille, une fortune qu'il n'y trouva pas. Il mourut là-bas; la mère et les enfants revinrent, très pauvres. Des amis entreprirent de convertir Françoise; ils l'enlevèrent à une tante huguenote et la placèrent chez les Ursulines de la rue Saint-Jacques où elle devint catholique. Elle sortit du couvent pour vivre avec sa mère dans la pauvreté. La mère mourut, et ce fut une détresse plus grande. Une première aventure extraordinaire survint alors. Scarron, le poète comique, qui avait quarante-deux ans, qui était cul-de-jatte, et portait en lui, comme il disait, un « raccourci de toutes les misères humaines », proposa à Françoise d'Aubigné de l'épouser. Elle accepta. Le mariage paraît avoir été conclu en 1652 : elle avait dix-sept ans. La misère pressait sans doute, et la jeune fille

1. L'Avertissement pastoral fut signifié dans tous les temples en séance tenue exprès par un délégué de l'évêque et un délégué de l'intendant.

2. Sur Madame de Maintenon, voir de Noailles, *Histoire de Mme de Maintenon et des principaux événements du règne de Louis XIV*, Paris, 1849-1858, 4 vol.; Geffroy, *Mme de Maintenon d'après sa correspondance*, Paris, 1887, 2 vol.; *Souvenirs sur Mme de Maintenon*, publiés par le comte d'Haussonville et G. Hanotaux, Paris, 1903, 3 vol.; Read, *La petite-fille d'Agrippa d'Aubigné*, dans le « Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme », aux tt. XXXVI et XXXVII; de Boislisle, *P. Scarron et Françoise d'Aubigné*, Paris, 1894.

préféra aux incertitudes et aux hasards un établissement. Plus tard, dans une lettre à son frère, elle a dit : « Moi qui n'ai jamais été mariée ». Elle avait donc fait un mariage blanc. Elle ne fut pas ridicule dans ce ménage. Elle donna de la décence à la maison de son mari, fréquentée par tous les gens d'esprit et par des gens de Cour. Elle avait beaucoup d'esprit elle-même, et du plus délicat, trouvant sans chercher les mots qui font sourire les lèvres fines. Elle était belle; sa beauté avait ce charme particulier qu'elle ne se découvrait pas toute au regard du premier venu. Enfin Madame Scarron se conduisait très bien. Ces raretés attiraient l'admiration de la ville et même de la Cour. Quand l'infirme mourut en 1660, Madame Scarron, veuve et vierge, avait beaucoup d'amis. Une pension de deux mille livres l'assura contre la misère.

LES PREMIÈRES RELATIONS AVEC LE ROI.

Madame Scarron était pieuse, mais ne se laissait pas embarrasser par des scrupules de piété. Elle était l'amie de Madame de Montespan; ce fut chez sa maîtresse que le Roi commença de la connaître. En 1669, il la chargea d'élever les enfants nés de cet amour. Jamais enfants légitimes de France n'eurent une gouvernante si belle, si sage, ni d'un si bon esprit. Comme au foyer de Scarron, elle apportait de la décence au foyer de l'adultère double. Les qualités de son esprit étaient celles qui plaisaient le mieux au Roi : la distinction, le calme, le tact, la raison, la « solidité », la piété. Peut-être ne les aurait-il pas tant goûtées, si Madame Scarron avait été laide. Il trouvait dans son commerce avec elle un « mélange de galanterie et de dévotion », à contenter « les deux hommes » qui étaient en lui. Il fut libéral envers elle; l'année 1674, elle acheta la terre de Maintenon, qui fut plus tard érigée en marquisat.

PROGRÈS DANS L'INTIMITÉ DU ROI.

Madame de Maintenon eut l'idée fort ingénieuse de conseiller à Madame de Montespan de garder l'amitié du Roi en renonçant au péché. C'est le conseil que donnait, de son côté, Bossuet; mais l'évêque, sans doute, s'imagina la chose plus facile que ne la croyait la dame. Les amants essayèrent de se séparer, puis se rejoignirent. Ce furent des heures où tous les deux pleurèrent. L'inconstance du Roi amena d'autres tempêtes; Madame de Montespan fit de grandes scènes. Elle ennuyait le Roi, qui n'aimait pas, comme il disait « être gêné ». Plus longues devinrent les conversations du Roi avec la pieuse gouvernante des légitimés. Rassasié de sa maîtresse, il entendait mieux, de jour en jour, une voix intérieure, qui jamais ne s'était tue, lui rappeler son éducation chrétienne, l'horreur qu'on lui avait enseignée du péché mortel, la crainte du diable et de l'enfer. Le confesseur, le P. de La Chaise, gagnait à la main. C'était un habile homme, aimable, fidèle au Roi même dans les querelles avec Rome,

puissant dans le tête à tête. En 1680, il ramena le Roi à la sainte table. Les exercices de dévotion, sermons, adorations, chapelets se multipliaient.

LA REINE BIEN EN COUR.

Mais le pénitent avait à peine passé la quarantaine. Libéré de Madame de Montespan, il s'engageait avec Mademoiselle de Fontanges. Il la fit marquise et mère. Une maladie, en suite de couches, défigura la nouvelle maîtresse. « Blessée au service du Roi », elle alla prendre, en juin 1680, ses invalides dans un monastère, où elle mourut, l'an d'après. Madame de Maintenon entreprit alors de rendre le Roi à sa famille légitime. Le mariage du Dauphin, qui avait été célébré en mars 1680, lui en donna l'occasion. Elle était dame d'atours de la Dauphine; le Roi fut très assidu chez sa belle-fille, où il trouvait toujours la dame d'atours. Il se mit à témoigner de l'affection à la Reine. « On me mande que la Reine est fort bien en cour », écrit Madame de Sévigné, le 28 août 1680. La pauvre Reine était fort reconnaissante à Madame de Maintenon : « Le Roi ne m'a jamais traitée avec tant de tendresse que depuis qu'il l'écoute », disait-elle. Mais la Cour ne s'y trompait pas. Les conversations de Madame de Maintenon avec le Roi « ne font que croître et embellir »; elles sont « d'une longueur à faire rêver tout le monde, écrivait Madame de Sévigné en juin 1680. A je ne sais quel courtisan, la langue a fourché, qui a dit « Madame de Maintenant ».

LE MARIAGE.

Le 30 juillet 1683, mourut la Reine Marie-Thérèse. Le Roi pleura beaucoup : « Voilà, dit-il, le premier chagrin qu'elle m'a causé, » mais il se consola très vite. Après trois jours de retraite à Saint-Cloud, il s'en alla à Fontainebleau, où Madame de Maintenon accompagna la Dauphine : « Elle parut aux yeux du Roi dans un si grand deuil, avec un air si affligé, que lui, dont la douleur était passée, ne put s'empêcher de lui en faire quelques plaisanteries. » Bientôt après — la date de la célébration clandestine n'est pas tout à fait certaine — Louis XIV épousa Madame de Maintenon.

LA RESPONSABILITÉ DE MADAME DE MAINTENON.

C'est assurément une erreur que d'attribuer à Madame de Maintenon la révocation de l'Édit. Elle ôtée, le cours des choses, qui venait de loin avec une force croissante, aurait suivi son chemin. Il semble, au reste, que Louis XIV n'ait jamais été conduit autant qu'on le croit par ses entourages. C'est bientôt fait que de dire qu'il suivit Colbert d'abord, et ensuite Louvois. La vérité pourrait bien être que la manière de Colbert lui convint d'abord, et ensuite celle de Louvois, et que le crédit de l'un, puis celui de l'autre correspondirent à deux moments de Louis XIV. De même, La Vallière, Montespan, Maintenon, se succèdent naturellement; elles sont le printemps, l'été, l'automne de cette vie. Mais il est certain que l'instinct de dévotion,

qui, joint à l'instinct de galanterie, avait attiré vers Madame de Maintenon le galant assagi fut fortifié par elle.

LA DÉVOTION CAUSE EFFICACE DE LA RÉVOCATION.

Or, cette dévotion du Roi fut une des causes les plus fortes de la révocation. Les voies ordinaires du salut ne suffisaient pas à un homme comme lui. Saint-Simon croyait qu'il « s'était toujours flatté de faire pénitence sur le dos d'autrui et se repaissait de la faire sur le dos des huguenots et celui des jansénistes ». Madame de Maintenon met de pair les progrès de la dévotion et ceux de la résolution d'en finir avec l'hérésie. En août 1681, elle écrit : « Le Roi commence à penser sérieusement à son salut; si Dieu nous le conserve, il n'y aura bientôt plus qu'une religion dans son royaume ». Quelques semaines après la mort de la Reine : « On est fort content du P. de La Chaise; il inspire au Roi de grandes choses. Bientôt tous ses sujets serviront Dieu en esprit et en vérité ».

CONVERSION DE LA COUR.

La Cour se convertissait aussi ou faisait semblant, à mesure que se révélait plus clairement par les paroles, les avertissements, et les menaces du Roi que « l'impiété, le blasphème, le libertinage » seraient « un obstacle aux avancements ». Louis XIV commande la dévotion, la Cour obéit; chacun veut prendre sa part du grand travail : « Tout devient missionnaire ».

CONVERSION DU GOUVERNEMENT. COLBERT.

Colbert a défendu comme il a pu contre les vexations les protestants qui pratiquaient les « professions utiles ». Il a ordonné de grands ménagements, « de la prudence, de la douceur, beaucoup de modération » aux missionnaires et aux intendants chargés de procurer la conversion des officiers des galères ou des marins de la côte de Saintonge. Il a épargné autant d'ennuis qu'il a pu à Van Robais, le manufacturier qui travaille si bien à Abbeville, et, s'il réussit, « portera un très grand préjudice aux fabriques de Hollande et d'Angleterre », et qui, d'ailleurs, est un « fort bon homme ». Il a gémi en apprenant les premières émigrations et recommandé aux intendants « d'empêcher autant qu'il se peut que le Roi ne perde de ses sujets ». Mais il voyait bien que la résolution était prise, et que c'eût été courir un risque trop gros que de vouloir résister et même contrarier. Il savait que Madame de Maintenon l'observait. En 1680, il félicite l'intendant de Poitiers de « ses grands et prodigieux succès concernant les conversions dans tout le Poitou », cette province « qui est la première dans laquelle Calvin a commencé de semer ses erreurs », et il l'invite à « suspendre pour quelque temps les autres fonctions de son emploi pour vaquer à celle-là. » Cet intendant était Marillac, et ses « prodigieux succès » étaient les dragonnades.

LE TELLIER ET LOUVOIS.

Le Chancelier Le Tellier, l'habile homme, qui avait vu tant de choses, depuis un demi-siècle qu'il servait, et toujours discerné,

même au temps des plus grands troubles atmosphériques, d'où venait le vent, achevait sa vie dans la dévotion. Son fils Louvois, le secrétaire d'État de la guerre, était inquiet de n'être plus tant « l'homme nécessaire », comme l'appelait le Roi, depuis que la paix avait été conclue. Il lui fallait un autre moyen de crédit que la guerre; il le chercha dans la passion du Roi à terminer la grande affaire. Il va devenir un convertisseur. En 1681, son zèle paraît louable à Madame de Maintenon, comparé à l'indifférence de M. Colbert, qui ne pense « qu'à ses finances ».

LES INTENDANTS. Au-dessous des grands chefs, les moindres personnages et les subordonnés travaillent à qui mieux mieux : à Paris, le procureur général de Harlay, le lieutenant de police La Reynie, le lieutenant civil Camus. Dans les provinces, les intendants ne s'emploient pas seulement à découvrir des artifices, des vexations et des rigueurs, ils commencent à prêcher et à convertir. Foucault écrivait : « Je fis plusieurs conversions... J'ai converti » tel ou tel.

LA RÉDUCTION DES PROTESTANTS. Par le concours de ces volontés et de ces obéissances, l'œuvre de la réduction des huguenots avança vite dans toutes les voies où nous l'avons vue engagée déjà. En apparence, c'est encore une mêlée. Déclarations, édits, arrêts du Conseil, arrêts de parlements, actes d'États provinciaux, de municipalités, d'intendants, se mêlent, et aussi se répètent. Il n'est guère d'injonction ou d'inhibition qui n'ait été plusieurs fois redite. Il arrive qu'un arrêt succède à un autre pour le compléter et réparer un oubli. On dirait une improvisation perpétuelle; mais elle est conduite par de très claires intentions.

ILS SONT EXCLUS DES OFFICES. Les protestants sont exclus, par arrêt du Conseil, de tous offices établis sur les terres des seigneurs hauts justiciers (novembre 1679); de tout le service des fermes (adjudicataires, participes, intéressés, directeurs, contrôleurs, commis, capitaines, archers et gardes; (juin 1680); de tout le service du recouvrement des tailles (août 1680); par arrêt du Parlement de Paris, de tous les offices de justice subalterne (août 1680); par déclaration de 1682, des offices de notaires, procureurs, huissiers ou sergents; par arrêt du Conseil, des offices de prévots, lieutenants, exempts et archers des sénéchaussées, vice-sénéchaux, vice-baillis et lieutenants criminels de robe courte, de receveurs des consignations et commissaires aux saisies réelles des cours et sièges du royaume (septembre 1682); de toutes charges dans la maison du Roi, de la Reine et des princes du sang (mars 1683); des charges de secrétaire du Roi (janvier 1684).

EXCLUS DES PROFESSIONS LIBÉRALES.

Chassés d'une si grande quantité d'offices, les protestants affluent aux professions libérales. Il y avait, par exemple, à Pau 200 avocats protestants contre 50 catholiques. Par déclaration du 11 juillet 1685, défense de recevoir avocats ceux de la R. P. R. Mais alors ils vont probablement envahir la profession médicale. Par une autre déclaration, considérant que « la plupart des jeunes gens (de la R. P. R.) se détermineraient à étudier en médecine, se voyant exclus de toutes autres fonctions, en sorte que le nombre des médecins faisant profession de la R. P. R. s'augmenterait si considérablement que peu de nos sujets de la R. C. A. et R. s'attacheraient désormais à cette science », le Roi interdit la profession à ceux de la R. P. R. En juillet 1685 leur seront interdites l'imprimerie et la librairie.

SUPPRESSION DES CHAMBRES MI-PARTIES.

L'Édit de Nantes avait voulu assurer bonne justice à tous les sujets du Roi « sans aucune suspicion, haine ou faveur ». Des chambres spéciales, communément appelées Chambres de l'Édit, avaient été instituées à l'usage des protestants, à Paris, Rouen, Grenoble, Castres et Bordeaux. Elles furent supprimées. Un des édits de suppression (juillet 1679) rappelle que ces Chambres avaient été instituées à cause de « la haine que les guerres civiles avaient excitée dans l'esprit de nos sujets »; mais elles n'avaient plus de raison d'être, attendu qu' « il y a cinquante années qu'il n'est pas survenu de nouveau trouble causé par ladite religion », et que « les animosités qui pouvaient être entre nos sujets de l'une et de l'autre religion sont éteintes ». Le prétexte donné était un pur mensonge; la vérité se trouve dans une lettre que l'archevêque d'Arles écrivait, au moment de l'édit, à un secrétaire d'État :

« J'aurai une application toute particulière pour concourir au zèle et à la piété de notre grand monarque qui, par la suppression qu'il vient de faire des Chambres de l'Édit, fera plus de conversions que tous nos prédicateurs et nos missions n'auraient su faire dans tout un siècle. »

LES PROTESTANTS EN ÉTAT DE PRÉVENTION.

Tous les protestants étaient pour ainsi dire en état de prévention. Des écrits, envoyés de Paris dans les paroisses du royaume, invitaient les curés, marguilliers et autres, à « faire une recherche de la conduite des Réformés », et, s'il y avait lieu, « d'en faire faire les informations devant les juges des lieux ». On demandait en même temps un état du nombre des protestants, par noms, familles, métiers, avec estimation de leur fortune. Les réponses étaient envoyées au secrétaire d'État, ou bien au Père de La Chaise, confesseur du Roi. Et les dénonciations affluèrent aux parlements et aux justices infé-

rieures. De faux témoignages étaient produits en justice. En 1665, l'intendant du Languedoc devait juger des protestants accusés d'avoir maltraité des coreligionnaires convertis au catholicisme. Mais, « comme l'on est venu à récoler les témoins, l'accusation s'est trouvée fausse, le juge..... ayant supposé trois témoins et contrefait leur seing sans qu'ils en eussent jamais ouï parler... Messieurs les dévots, qui étaient les poursuivants de cette affaire, furent fort surpris... » Mais, à cette date, le grand branlebas n'était pas commencé, et l'intendant qui écrivit cette lettre à Colbert savait que le ministre n'aimait pas les dévots. Plus tard, on ne regardera pas de si près à la valeur des témoignages. Le Premier Président du Parlement de Bordeaux écrit en 1686 au secrétaire d'État :

« Je vous envoie une copie ci-jointe d'un arrêt que nous avons rendu ce matin contre un ministre mal converti... Je vous dirai, monsieur, que la preuve était délicate et même défectueuse dans le chef principal, et que néanmoins le zèle des juges est allé au delà de la règle pour faire un exemple. Le condamné (aux galères perpétuelles) offre une seconde conversion plus sincère que la première; il a une femme et de petits enfants... »

EXEMPTIONS AUX CONVERTIS.

On espéra beaucoup de plusieurs sortes d'injustices commises à l'égard des protestants opiniâtres, et d'exemptions et privilèges accordés à ceux qui se laissèrent convertir. En 1682, Basville, alors intendant en Poitou, se félicitait, écrivant à Louvois, du succès des missions catholiques; mais, dit-il :

« Le détail où j'ai cru être obligé d'entrer en faisant moi-même les rôles des paroisses où il y a de nouveaux convertis me paraît aussi être une voie très efficace pour les exciter à faire leur devoir; car, d'un côté, voyant la différence que l'on fait de ceux qui font bien ou mal dans l'imposition, et se trouvant d'ailleurs instruits par les missions, je trouve que tout cela ensemble achève de les persuader et fixe l'incertitude où la plupart d'entre eux avaient été jusqu'à cette heure sur le sujet de la religion... »

Les rôles de paroisses poitevines étaient coupés en trois colonnes. Première colonne, les catholiques; ils sont exemptés d'une partie des impôts. Seconde colonne, les nouveaux convertis; ils sont exemptés entièrement. Troisième colonne, les protestants; ils sont surchargés. La surcharge varie du triple au quadruple et même, en Poitou, des protestants, qui payaient auparavant trente livres, furent taxés à cinq ou six cents en 1682.

L'EMPLOI DES DRAGONS.

Au commencement de l'année 1680, Marillac visita son intendance de Poitou, escorté de religieux et de dragons, qu'il logea chez l'habitant huguenot. Il ne fut pas l'inventeur des logements militaires imposés aux réformés opiniâtres, mais il l'appliqua en grand. Le pro-

cédé, au reste, était depuis longtemps employé pour contraindre à l'obéissance toutes les sortes de récalcitrants. Le brigandage des soldats était à ce point redouté que la dragonnade de Marillac réussit. Plus de 30 000 conversions furent obtenues dans le Haut Poitou en un an. Même aux endroits que ne visitèrent pas les dragons, la renommée de leurs actions effraya les réformés. L'évêque de Luçon a noté que, cette année, au lieu d'une trentaine de conversions, comme à l'ordinaire, il s'en est fait quatre cents dans son diocèse, qui pourtant n'a pas eu part à « cette bénédiction » de la dragonnade. Louvois félicita Marillac d'un si beau succès. Il lui annonça, au mois de mars 1681, l'arrivée de tout un régiment de dragons pour le mois de novembre. « L'intention du Roi, lui dit-il, n'est pas que vous les logiez tous chez les protestants; mais, supposé que d'une compagnie de vingt-six cavaliers, les religionnaires en devraient loger dix, mettez-leur en vingt. Mettez-les chez les plus riches, en prenant pour prétexte que, quand il n'y a pas un assez grand nombre de troupes dans un pays pour que tous les habitants en aient, il est juste que les pauvres en soient exempts et que les riches en demeurent chargés. » En même temps, il envoyait à Marillac une ordonnance par laquelle les convertis étaient exemptés pour deux années du logement des gens de guerre. « Cette ordonnance, disait-il, pourrait causer beaucoup de conversions dans les lieux d'étapes. » Enfin, il avertissait l'intendant de ne pas publier les intentions du Roi. Marillac ou ses subdélégués donneront l'ordre « de bouche aux maires et échevins des lieux, sans leur faire connaître que S. M. désire par là violenter les huguenots à se convertir ».

Louvois savait la vilenie du procédé, puisqu'il le dissimulait. Il en savait aussi l'efficacité; sa confiance en l'effet que produiront les logements militaires et l'exemption de ces logements atteste la méchanceté du fléau.

LES PREMIÈRES GRANDES VIOLENCES.

Les témoignages protestants disent que les dragonnades furent terribles tout de suite : les hôtes ruinés par les exigences des soldats; injuriés et battus, s'ils refusent d'entendre les capucins, logés eux aussi dans les maisons; des femmes traînées par les cheveux ou par la corde mise à leur cou; des vieillards attachés à des bancs et sous les yeux de qui sont maltraités leurs enfants; des hommes et des femmes portés dans des linceuls à l'église, aspergés d'eau bénite, déclarés catholiques et menacés d'être traités comme des relaps, s'ils retournent à leur religion; la torture des pieds chauffés devant le feu; la privation de sommeil infligée aux opiniâtres; les viols. La preuve de ces cruautés est donnée par la correspondance officielle. Les protestants de Châtellerault ont réussi à faire entendre leurs plaintes par

le Roi. Alors Louvois avertit l'intendant que S. M. ne comprend pas qu'il ait « souffert la conduite » des cavaliers accusés de brigandages. A la fin d'août, nouvelles réprimandes à Marillac avec ordre de punir les soldats coupables. En septembre, Louvois dit en termes polis à Marillac, qui a envoyé ses réponses aux plaintes des protestants, que S. M. a très bien vu qu'il mentait. Il lui ordonne de faire pendre le premier cavalier qui se conduira mal. En décembre, nouvel avertissement à Marillac; en février 1682, l'intendant est rappelé.

Il semble donc que le Roi ait réprouvé ces premières violences. Peut-être l'offensaient-elles, et ne les jugeait-il pas d'ailleurs nécessaires. Peut-être s'inquiéta-t-il du bruit qui en fut fait à l'étranger, au moment où, redoutant une coalition, il avait intérêt à ménager les princes protestants. S'il avait eu sincèrement horreur des moyens employés par Marillac, il l'aurait sincèrement disgracié. Or, Marillac fut nommé bientôt après intendant de Rouen. Et Louvois n'oubliera pas que les dragonnades avaient très bien commencé.

POUR CIRCONSCRIRE LE FOYER DE L'HÉRÉSIE.

Le Gouvernement espéra qu'il détruirait la secte sans recourir aux compromettantes violences des soldats. Il se proposa de circonscrire le foyer de l'hérésie, pour ensuite l'éteindre. L'Assemblée du Clergé répétait la prière, souvent faite au Roi, d'ôter à ses sujets « la prétendue liberté de conscience,... piège préparé à leur simplicité », et de les mettre dans « l'heureuse nécessité d'être toujours fidèles ». En 1680, un édit défendit aux catholiques de se convertir à la R. P. R. sous peine de bannissement et de confiscation des biens, et aux protestants convertis de retourner à leur religion, sous la même peine. Les défenses furent répétées en 1683. Il ne fallait pas que la secte fît des recrues nouvelles, ni qu'elle réparât ses pertes.

POUR ÉTEINDRE CE FOYER : LES ÉCOLES.

On essaya de supprimer les écoles protestantes. Défense fut répétée aux maîtres de la R. P. R. de prendre des pensionnaires. Leurs écoles, qu'ils établissaient aux endroits fréquentés des villes, devront être transportées auprès du temple, qui, presque toujours, était relégué dans un faubourg. Des académies protestantes enseignaient « les arts libéraux et les sciences philosophiques ». Elles étaient laborieuses. Colbert de Croissi compare dans un rapport de l'année de 1664, à l'inerte université catholique d'Angers, l'académie de Saumur, où les protestants réunissent « tout ce qu'il y a de gens d'esprit dans leur parti pour la rendre célèbre et florissante ». L'Académie de Saumur fut abolie en 1685. Celle de Sedan l'avait été en 1681.

Comme les enfants protestants ne pouvaient tous trouver place dans l'unique école tolérée aux lieux d'exercice, et n'y recevaient d'ailleurs qu'un enseignement élémentaire, les pères les envoyaient

étudier à l'étranger. Une déclaration de juin 1681 ordonna de les rappeler sans retard des pays où ils pouvaient « prendre des maximes contraires à la fidélité qu'ils nous doivent par leur naissance ».

LA FAMILLE.

La persécution travailla la famille protestante. Un édit de novembre 1680 interdit les mariages mixtes : les enfants qui en naîtront seront « illégitimes et incapables de succéder... ». Le Roi, par une déclaration de 1682, s'attribue, en sa qualité « de père commun de ses sujets », le droit de faire instruire dans la religion catholique les bâtards de l'un et de l'autre sexe « de quelque âge qu'ils soient ». On cite l'exemple d'un vieux bâtard de quatre-vingts ans, qui fut en effet requis de se convertir.

Un article de l'Édit de Nantes défendait « d'enlever par force ou par induction contre le gré de leurs parents les enfants pour les faire baptiser et confirmer dans la R. C. A. et R. » Maître Bernard représenta qu'à « le bien prendre » cet article défendait, à la vérité, d'enlever les enfants de la R. P. R.; mais que ceux-ci pouvaient fort bien, sans être induits ni subornés de personne, se réunir à la religion catholique, « car la réunion à cette religion est naturelle; en être séparé, c'est être dans un état violent ». Il pensait que les enfants se trouvaient en puissance de discernement à l'âge de sept ans, ou de dix ou onze ans au plus tard. Le Conseil estima que ce plus tard était un peu trop tôt ; une déclaration de février 1669 attribua le discernement aux garçons à partir de quatorze ans et aux filles à partir de douze ans. Le Clergé s'en plaignit dans les assemblées de 1670 et de 1675, et le Roi regretta, en 1681, d'avoir « exclu les enfants de se convertir, depuis l'âge de sept ans, auquel ils sont capables de raison et de choix dans une matière aussi importante que celle de leur salut ». Il leur permit d'abjurer et défendit aux parents d'y mettre aucun empêchement. Ces nouveaux catholiques pourront, à leur choix, ou bien demeurer chez leurs parents pour y être entretenus et nourris, ou bien « se retirer ailleurs, et leur demander pour cet effet une pension proportionnée à leurs conditions et facultés ». Si les parents s'y refusent, ils seront « contraints par toutes voies dues et raisonnables ». Les protestants représentèrent au Roi dans une requête en l'année 1681 qu'ils « aimeraient mieux souffrir toute sorte de maux et la mort que de se voir séparés de leurs enfants dans un âge si tendre ». Ils répétèrent cette plainte et invoquèrent « la puissance paternelle » et la nature. On lit dans une de leurs doléances : « Il n'est pas possible que la nature ne souffre pas beaucoup en nous ».

LA SURVEILLANCE DE LA NAISSANCE ET DE LA MORT.

La naissance et la mort des huguenots furent surveillées par la police. La femme protestante se passera d'accoucheuse, si elle n'en veut prendre une qui soit catholique. Défense, par une déclaration

de février 1680, qu' « aucune personne, de quelque sexe que ce soit, faisant profession de la R. P. R., ne puisse dorénavant se mêler d'accoucher dans notre royaume ». D'autre part, on voulut assurer l'accès du prêtre auprès des huguenots à leur dernière heure. L'Édit avait permis l'établissement d'hôpitaux communs aux deux religions, qui étaient administrés par un comité mixte de protestants et de catholiques. Mais les protestants avaient ouvert en quelques endroits des « maisons » où leurs malades étaient soignés; ils réunissaient des fonds de secours, que les consistoires distribuaient à domicile, et des personnes charitables recueillaient chez elles les malades pauvres. Les catholiques prétendirent à un privilège de soigner les malades. En Languedoc, l'effort fut constant pour chasser les réformés de l'administration des hôpitaux mixtes, pour transférer à ceux-ci les aumônes et rentes constituées par des religionnaires, et pour mettre aux mains catholiques les fonds protestants d'assistance. Un arrêt de septembre 1684 défendit aux particuliers de recevoir en leurs maisons les pauvres malades de la R. P. R., pour la raison que ceux qui voudraient se convertir seraient en « danger de ne pouvoir le faire ». On voulait les avoir à l'hôpital sous l'œil des religieuses et sous la main du confesseur catholique. On alla jusqu'à interdire aux protestants les assemblées de charité. Colbert écrivait au lieutenant de police en mars 1682 :

« Le Roi ayant été informé que Mme d'Hervarth et Mme de Monginot font une assemblée de dames de la R. P. R. pour assister les pauvres de ladite religion, Sa Majesté m'a ordonné de vous en donner avis et de vous dire que son intention est que vous empêchiez ces sortes d'assemblées, qui ne doivent pas être tolérées. »

LA VISITE AUX MOURANTS.

Quant aux malades qui ont le moyen de mourir chez eux, ils recevront une visite lugubre, qui ne pouvait manquer d'être, et qui fut, en effet, l'occasion de scènes très cruelles. Une déclaration de novembre 1680 dispose que « les juges ordinaires du lieu iront chez ceux de la R. P. R. qui sont malades pour savoir s'ils veulent mourir dans ladite religion ». Aux lieux où ne se trouvent pas de juges, une déclaration d'avril 1681 ordonne que ce seront « les syndics ou les marguilliers des paroisses », qui se rendront chez ceux de la R. P. R.

LA GUERRE AUX TEMPLES.

En même temps, se poursuivait, plus acharnée, la guerre aux églises de la R. P. R. On n'usait pas seulement, pour ruiner les temples, des procédés de la chicane, perfectionnée toujours. Cosnac, l'évêque de Valence, raconte qu'après qu'il eut fait démolir, dans son

diocèse, plus de quatre-vingts temples, « il en restait dix ou douze, qui n'étaient pas dans le cas d'être rasés ». Il obtint pourtant qu'ils le fussent, sauf deux qui l'importunaient, et dont il voulut « se délivrer ». Député à l'Assemblée du clergé, il vint à Paris en 1685 : « Je n'oubliai pas, dit-il, mes deux temples. Le Tellier m'en donna un qu'il fit juger dans le Conseil, et je suppliai si pressamment Sa Majesté de m'accorder l'autre que je l'obtins de sa piété et de sa bonté; de sorte qu'avant la révocation de l'Édit de Nantes, je me glorifiais d'avoir détruit l'exercice des temples dans mon diocèse. » Foucault rechercha la même gloire pour son intendance de Béarn. En 1684, il fut reçu par le Roi. Il lui montra, sur une carte qu'il avait fait faire de la province, qu'il y avait un trop grand nombre de temples trop proches les uns des autres, et qu'il suffirait d'en laisser cinq. Le Roi approuva. Or, Foucault avait choisi, pour les réserver, cinq temples « dans lesquels les ministres étaient tombés dans des contraventions qui emportaient la peine de démolition ». De retour en Béarn, il démolit les temples « proscrits » par le Roi et fit attaquer « les cinq restants par le procureur-général » au Parlement de Pau. « Leur procès fut bientôt fait... en sorte qu'en moins de six semaines, il ne resta pas un temple dans le Béarn. »

LA RESPONSABILITÉ DES TEMPLES.

Un des plus efficaces moyens de perdre les temples fut de les rendre responsables, pour ainsi dire, de toute contravention qui s'y commettait, aux édits, déclarations et arrêts. Sera fermé le temple où un ministre aura fait un « prêche séditieux, en quelque manière que ce soit ». Et les prêches étaient bien surveillés. Il a été ordonné en 1683 qu'il y eût, dans l'avenir, « un lieu marqué pour les catholiques, afin que des savants » en cette religion pussent aller « entendre ce que les ministres disent dans leurs prêches ». Sera fermé le temple, où sera entré un relaps ou bien un nouveau converti. Les ministres se plaignirent vainement qu'il leur fût impossible de connaître tous les visages d'un auditoire, qui était, dans les grandes villes protestantes, de deux ou trois mille personnes. A Montpellier, une toute jeune fille, née huguenote, convertie malgré elle, s'est échappée du couvent où elle a été enfermée. Elle va au temple, elle est dénoncée; le temple est détruit. De même le temple de La Rochelle, parce qu'une relapse s'y est montrée. Et, cette relapse de La Rochelle, Marie Bernard, l'intendant de Rochefort la recommandera plus tard à la charité du Roi, parce qu' « on s'est utilement servi d'elle, pendant les années 1684 et 1685, pour trouver des preuves de faits suffisants pour parvenir à la démolition des temples, et c'est par son moyen que celui de La Rochelle et plusieurs autres ont été détruits ».

Cherchant les raisons de l'incompréhensible opiniâtreté des

huguenots, les catholiques pensaient qu'une des plus fortes était l'intérêt des ministres à garder leur emploi, et la répugnance des fidèles à désobliger leurs pasteurs, surtout lorsque ceux-ci étaient « établis depuis longtemps dans un même lieu ». C'est pourquoi il fut défendu à un ministre d'exercer au même endroit plus de trois ans. Dès qu'un temple a été détruit, le ministre doit quitter le lieu; autrement, il détournerait ceux de la R. P. R., qui ont dessein de se convertir, de leur bonne résolution (juillet 1682). Les ministres s'en vont donc « faire leur service » ailleurs, mais le moins loin possible; — aussi leur est-il défendu de s'établir « plus près... que de six lieues ». Mais les protestants font jusqu'à « trente lieues » pour aller entendre un prêche, ils partent en bandes le samedi soir, marchent « tant de nuit que de jour » en chantant « les psaumes à haute voix », ce qui cause du « scandale, partout où ils passent »; une déclaration leur interdit ces voyages.

LES TROUBLES EN LANGUEDOC, VIVARAIS ET DAUPHINÉ.

Toutes ces rigueurs contre les institutions de l'Église réformée, contre les personnes, les familles, les ministres, étaient souffertes patiemment. On disait « patient comme un huguenot ». Il y eut pourtant des mouvements en Languedoc, en Vivarais, en Dauphiné et dans les Cévennes. En 1683, des colloques, réunis à Chalançon et à Vallon, publièrent des manifestes. Il fut décidé que les églises interdites du Vivarais s'assembleraient pour prêcher la parole de Dieu, et recourraient à la force, « si par malheur, ce que Dieu ne veuille, le clergé prévalait sur notre innocence et qu'il voulût abuser... du nom et autorité de S. M. ». Dans le plat pays et dans quelques villes, catholiques et protestants s'armèrent; des hobereaux catholiques mirent en campagne les garnisons de leurs castels. Les troupes du Roi arrivèrent et la répression fut dure. Noailles, gouverneur du Languedoc fit, un jour, pendre douze prisonniers par un treizième : « Ces misérables, disent les mémoires, allaient au gibet avec une ferme assurance de mourir martyrs, et ne demandaient d'autre grâce, sinon qu'on les fît mourir promptement ». Louvois ordonna par une lettre d'octobre 1683 de faire en Vivarais « une telle désolation que l'exemple qui se fera contienne les autres religionnaires et leur apprenne combien il est dangereux de se soulever contre le Roi ». Cette pauvre rébellion, suivie d'une facile victoire, servit à démontrer que la R. P. R. n'avait plus un parti capable de la défendre et qu'on n'avait pas besoin de se gêner avec elle.

IV. — LA RÉVOCATION

LA « DERNIÈRE REQUÊTE » DES PROTESTANTS.

LES protestants sentaient venir le coup de grâce. Au mois de janvier 1685, ils adressèrent au Roi « la dernière requête ». Ils y rappelèrent, en termes de profond respect, les « droits » qu'ils tenaient de l'Édit de Nantes. Nous vivons, dirent-ils, « sous la foi sacrée des rois vos prédécesseurs, qui n'a pas été ensevelie avec eux dans leurs tombeaux ». Ils représentèrent que l'Édit, chaque jour mutilé, semble « un arbre dénué de ses feuilles et de ses branches, qui ne fait ombre que de son tronc ». Tous les actes furent énumérés, qui violaient les « droits de la nature et de la société civile ». La rare malhonnêteté des procédures était démontrée, et l'odieux des violences : « Toute l'Europe a été étonnée de ce qui s'est fait en Poitou ». « Dans l'extrémité de leurs maux », les requérants s'adressaient à la justice du Roi : « Dieu, qui les a mis sous votre domination, les a mis en même temps sons votre protection royale ». Ils se défendaient « de toutes les imputations odieuses » dont on les chargeait. Sans doute — et ici ils glissaient très vite sur des choses embarrassantes et péchaient par des omissions graves — leurs ancêtres, « séduits quelquefois par l'intérêt des grands, ou pressés par la nécessité de défendre leur vie, ont eu le malheur de s'armer contre leurs concitoyens » ; mais n'ont-ils pas « eu aussi le bonheur de combattre pour les justes droits de l'aïeul de S. M., à qui une faction impérieuse et violente voulait ravir son légitime héritage »? Et, naguère, le temps de la minorité du Roi, « ce temps d'épreuve pour ses sujets », n'a-t-il pas fait connaître la vérité et la sincérité du zèle des suppliants. Ils réclament pour leur religion « les droits du christianisme », et repoussent « les titres infamants » d'hérétiques et de schismatiques. Ils croient, en effet, « toute l'essence du christianisme », et, si leur conscience n'a pu recevoir plusieurs doctrines et plusieurs « ouvrages qui leur ont paru opposés à la simplicité et à la pureté de la religion..., ils se sentent innocents à cet égard devant Dieu et devant les hommes ». Il est vrai, « on ne cesse de dire qu'il est de l'intérêt d'un État qu'il n'y ait qu'une seule religion, et que S. M. étant toute puissante comme elle est dans son royaume, il serait de sa gloire de réduire tout à la seule religion catholique ». Les suppliants ne veulent pas entrer « dans la discussion de ces vues politiques ». Ils connaissent le pouvoir du Roi ; ils seraient bien aveugles, « s'ils ne voyaient ce que toute la terre en voit » ; mais ils disent :

« Quand la diversité de religion se trouve permise et autorisée par les lois de l'État et qu'on ne peut plus la faire cesser sans renverser ces lois et sans

affliger un grand nombre de sujets fidèles, la tolérance en est devenue juste et nécessaire. »

Ils avertissent le Roi qu'il y a, dans la religion une force supérieure à la force :

« V. M. n'ignore pas que la religion est une chose qui vient d'en haut et qui ne dépend point de la politique humaine; elle a son siège dans l'esprit et dans le cœur où elle ne s'introduit que par les voies de la persuasion et par celle des prières et des vœux à Dieu. Les voies de la contrainte ne sont propres qu'à faire des athées ou des hypocrites, ou à exciter en ceux qui sont de bonne foi une fermeté et une persévérance qui se met au-dessus des supplices si on en vient jusque-là, comme il est presque inévitable, quand les premiers essais de la contrainte ne réussissent pas. »

LA QUESTION DE LA RÉVOCATION.

Cette requête, qui s'achevait par une protestation de soumission absolue, « fut reçue pour dire qu'on l'avait reçue, mais on n'en fit pas la moindre considération ». Claude, qui l'avait rédigée, annonçait comme chose sûre la révocation prochaine. Cependant, il paraît bien que la Cour espérait n'être pas obligée d'en venir à cette extrémité. Madame de Maintenon écrivait qu'on avait décidé « de ne pas précipiter les choses », que Louvois lui-même voulait « de la douceur ». Quelques semaines encore avant la Révocation, le Roi, l'Assemblée du clergé lui présentant comme à l'ordinaire les articles sur la religion, accordera les uns, refusera les autres [1]. Il croyait que l'Édit allait devenir inutile par la conversion de tous ceux de la R. P. R. Probablement la décision d'en finir ne fut prise qu'au dernier moment, et le Roi y fut conduit par une série de circonstances imprévues.

REPRISE DES DRAGONNADES EN POITOU.

Louvois, malgré l'air de sévérité qu'il avait pris avec Marillac, et la résolution qu'il annonçait d'agir avec « douceur », continuait les dragonnades. En 1684, dans le Languedoc et le Dauphiné, il les autorisa ou les ordonna. Au mois de mars 1685, il annonçait à Basville, alors intendant en Poitou, l'arrivée prochaine du régiment d'Asfeld. On lit, sur la minute de la dépêche, ces mots : « Il ne convient point au service de S. M. qu'il se fasse aucune violence pareille à celles dont on s'est plaint du temps de M. de Marillac ». Mais, après réflexion, la phrase a été barrée. Louvois laissait donc Basville seul juge de ce qu'il croirait « utile pour le service de S. M. ». Basville, avec les dragons, fit des merveilles en Poitou.

EN BÉARN, FOUCAULT FAIT MANŒUVRER UNE ARMÉE.

En Béarn, dans l'intendance de Foucault, arriva en 1685 une chose extraordinaire. Un corps d'armée y avait été envoyé pour menacer l'Espagne avec laquelle le Roi se trouvait presque en état de

1. A toute occasion, le Roi proteste de son respect pour l'Édit; il déclare ne vouloir « rien changer aux libertés et concessions accordées à ceux de ladite R. P. R. », ne vouloir « donner aucune atteinte à ce que l'Édit de Nantes a prononcé en faveur de ceux de ladite religion ». Ces assurances sont répétées jusqu'à la veille de la révocation.

guerre. La présence de ces troupes permit d'opérer non plus par petits paquets et successivement, mais largement et partout à la fois. Les troupes se répandirent dans la province, et bientôt Foucault expédia bulletins sur bulletins de victoire : « J'ai mandé..., le 12 juillet, qu'il y avait jusqu'à présent seize mille âmes converties dans le Béarn, et que ce qui restait suivrait bientôt ». Le 14, il annonce qu'à Pau les habitants de la R. P. R. se sont convertis « par délibération »; et puis : « Il y a eu trois mille huit cents religionnaires d'Orthez qui se sont convertis, de quatre mille qu'il y avait : ce qui m'a obligé de mander à MM. les ministres qu'ils pouvaient assurer le Roi de la conversion totale du Béarn, de vingt-deux mille qu'il y en avait n'en restant pas mille. » Ainsi, le hasard du séjour d'une armée dans une petite province avait produit le miracle d'une conversion en masse. Le Roi s'émerveillait à la lecture des lettres de Foucault. Il félicita l'intendant d'un succès « très avantageux à notre religion, disait-il, et d'un fort bon exemple pour les autres provinces de mon royaume ».

LES DRAGONNADES EN GUYENNE ET EN LANGUEDOC

Le « fort bon exemple » séduisit les intendants voisins, ceux des généralités de Bordeaux et de Montauban. Louvois les mit en état de le suivre. A la fin de juillet, il écrit à M. de Boufflers, commandant les troupes de la frontière d'Espagne, que le Conseil de Madrid s'empressant d'accorder tout ce que S. M. peut désirer, une « irruption » en Espagne ne sera pas nécessaire :

« S. M. a donc jugé à propos de se servir des troupes qui sont à vos ordres, pour, pendant le reste de cette année, diminuer le plus que faire se pourra, dans les généralités de Bordeaux et de Montauban, le grand nombre des religionnaires qui y sont, et essayer d'y procurer, s'il est possible, un aussi grand nombre de conversions qu'il s'en est fait en Béarn. »

Le miracle du Béarn se renouvela en Guyenne. Dès les premiers jours de septembre, Boufflers informait que, depuis le 15 août, il s'était fait soixante mille conversions dans la généralité de Bordeaux et vingt mille dans celle de Montauban. Une semaine après, c'est cent trente mille convertis que compte Louvois. En Languedoc, les choses marchaient vite, trop vite, semblait penser le duc de Noailles :

« Je ne sais plus que faire des troupes, écrit-il, parce que les lieux où je les destinais se convertissent généralement, et cela va si vite que tout ce que peuvent faire les troupes est de coucher une nuit dans les lieux où je les envoie. »

Montpellier, en effet, se convertit par délibération. Nîmes même abjura. Le 3 octobre, des postes de dragons occupèrent les portes de la ville. Par ordre, les huguenots se rendirent à la cathédrale.

où se trouvèrent le gouverneur Noailles, l'intendant Basville, les magistrats du présidial. L'évêque, en chaire, les harangua. Douze par douze, ils firent le serment d'abjuration, et chacun d'eux reçut une contremarque aux armes du prélat. La cérémonie faite, le gouverneur fit fouiller les maisons. Il accorda aux protestants qui n'avaient pas la contremarque vingt jours avant d'abjurer. Après, ce serait la confiscation avec les galères perpétuelles. Une messe fut célébrée en l'honneur des convertis, qui se tinrent à genoux, sous les yeux du régiment de La Fère.

LES DRAGONNADES UNIVERSELLES.

Presque partout, dans le royaume, opéraient les dragons et les missionnaires, et les dragons assuraient la victoire. Cosnac écrivit, après qu'il fut rentré à Valence, à l'issue de l'Assemblée de 1685 :

« A peine fus-je arrivé, qu'on envoya des dragons partout où il y avait des huguenots... Je ne m'épargnai pas, pour payer de ma personne et tâcher de faire des conversions. J'avoue que la crainte des dragons et les logements dans les maisons hérétiques y pouvaient contribuer plus que moi. »

LE ROI MAL INFORMÉ.

Il est certain que le Roi ne sut pas toutes les violences commises. Foucault, dans une lettre écrite au Premier Président du parlement de Pau, avoue « avec douleur » les « désordres que les officiers et soldats ont faits ». Au reste, il les impute aux victimes : « C'est la faute de ces misérables qui n'ont pas voulu entendre ce qu'on leur a prêché tant de fois qu'ils seraient obligés de se rendre lorsqu'ils seraient entièrement ruinés ». Mais Foucault ne parle pas de ces désordres dans ses mémoires, encore moins en a-t-il parlé dans les dépêches envoyées à Versailles. Noailles n'a pas non plus fait connaître au Roi les violences commises en Languedoc. Dans une lettre à Louvois, du 15 septembre, où il demande quelques douceurs pour les nouveaux convertis, il se contente de dire que, « quoi qu'on les ait fort ménagés à cause de leur prompte obéissance, il ne se peut qu'ils n'aient pas beaucoup souffert ». Mais il annonce au ministre qu'il ne tardera pas à lui envoyer « quelque homme d'esprit pour lui rendre compte de tout en détail et répondre à tout ce qu'il désire savoir et qui ne saurait s'écrire ». Lorsqu'il arrive que le Roi soit directement informé de quelque violence, il ordonne à Louvois de réprimander l'intendant. Foucault, envoyé en Poitou, après qu'il eut converti le Béarn, y continua ses exploits ; mais des gens de Niort trouvèrent moyen de voir le Roi et de se plaindre. Et Louvois écrivit à l'intendant : « La violence n'est pas du goût de S. M. ». Comme Foucault ne changeait pas sa conduite, il fut menacé d'être rappelé, mais il ne s'émut pas. Il pensait sans doute qu'on lui en voulait seulement d'avoir laissé des plaintes arriver à l'oreille du maître. On tâcha d'intercepter les

informations. En octobre 1685, Louvois mande à Foucault d'empêcher l'envoi de députés protestants; s'il en arrivait à Paris, on les mettrait à la Bastille. Tous ces ouvriers de la révocation savaient bien qu'ils ne risquaient pas leur fortune à dépasser, en cette matière, les instructions et les ordres. De fait, si le Roi avait vraiment voulu punir les violents, il aurait mis à la Bastille les Marillac et les Foucault. Il aurait aussi prononcé quelque parole publique qui eût arrêté les excès du zèle.

LES NOUVELLES A VERSAILLES (SEPT. ET OCT. 1685).

Il triompha de toutes les nouvelles qui arrivèrent en septembre et en octobre 1685. Le 6 septembre, il annonçait à la Cour les conversions de Bordeaux « avec grand plaisir ». Deux jours après, mêmes nouvelles du Poitou. Le 5 octobre, « on apprit que Montpellier et tout son diocèse étaient convertis ». Deux jours après, ce furent les nouvelles de Nîmes. Ces prises de villes permettaient d'espérer la capitulation prochaine de toute l'hérésie. Les lettres de Louvois chantaient la victoire. Si bien qu'il semblait qu'il n'y eût plus qu'un peu de patience à prendre. Il ne restait presque plus de huguenots; ce petit reste ne pouvait manquer de se convertir, et l'éclat d'une révocation ne serait pas nécessaire.

EMBARRAS DE LA VICTOIRE : LES PRIVILÈGES AUX CONVERTIS.

Mais voici que l'on commence à sentir certains embarras de la victoire. On a promis aux huguenots qui se convertiraient l'exemption de la taille et du logement militaire. La promesse pouvait être tenue, tant que l'on avait affaire à quelques centaines ou quelques milliers de convertis, mais il fallait compter à présent par centaines de mille. L'État ne pouvant renoncer à cette part de contributions, la charge enlevée aux « nouveaux catholiques » devra être répartie entre les anciens. Ce sera donc un privilège dans le royaume très chrétien que d'être né hérétique. Aussi Louvois écrit, le 8 septembre, au contrôleur général : « Le Roi me commande de vous avertir de surseoir, jusqu'à son retour à Fontainebleau, l'expédition et envoi de l'arrêt du conseil que S. M. vous avait ordonné pour faire exempter de la taille les nouveaux convertis ». Il fait savoir, d'autre part, que les gens de guerre seront logés chez les nouveaux catholiques comme chez les anciens. Mais, bien que l'habitude fût prise par le Roi de manquer aux paroles données, il eût été trop scandaleux de retirer, après conversion, les promesses qui avaient été la cause de tant de conversions. Il n'y avait qu'un moyen de légitimer le retrait des privilèges, c'était de faire rentrer tout le monde dans une condition commune par la suppression de l'Édit.

L'INSUFFISANCE DE L'ÉGLISE.

Autre cause d'embarras et d'inquiétude. De partout, intendants et gouverneurs réclamaient des prêtres qui fussent capables de

TÉMOIGNAGE DE FOUCAULT.

gagner par le précepte et par l'exemple l'âme des convertis. En même temps qu'il annonce la conversion de Pau, Foucault appelle des missionnaires : « Les meilleurs prédicateurs n'y sont pas trop bons pour tenir la place des ministres qui prêchaient bien. Tous les curés de Béarn sont ignorants et de mauvaises mœurs ». Lorsque, de Béarn, il a passé en Poitou, il écrit « qu'un obstacle considérable aux conversions dans plusieurs paroisses est la vie scandaleuse des curés ». Les convertis ont « toujours peine à s'approcher des sacrements; ils en ont moins à entendre la prédication, mais la plupart des curés n'ont pas de talent pour les prêcher convenablement ».

TÉMOIGNAGE DE NOAILLES.

En Languedoc, on avait proposé, en 1683, des conférences contradictoires. Il fallut y renoncer, disent les mémoires de Noailles, « parce qu'on ne trouvait point de docteurs catholiques assez savants pour soutenir la cause de Dieu ». Deux ans après, Noailles demande que S. M. « oblige MM. les évêques d'envoyer de bons prêtres pour instruire les peuples qui veulent être prêchés ». Il craint que « le Roi ne soit plus mal obéi en cela par les prêtres que par les religionnaires. »

TÉMOIGNAGE DE BOUFFLERS.

De Guyenne, Boufflers envoie les mêmes plaintes. Le Roi fait écrire aux évêques des généralités de Bordeaux et de Montauban « pour les exciter à changer les curés, qui, par leur mauvaise conduite et ignorance sont incapables d'en faire les fonctions ». Louvois constate que, dans ces généralités, « des communautés entières n'ont point voulu abjurer entre les mains de leurs curés, par l'horreur qu'elles avaient du désordre de leur vie ».

TÉMOIGNAGE DE FENELON.

Les mêmes doléances seront répétées après la révocation. Fénelon écrit, de Saintonge, où il prêche, que les huguenots paraissent frappés des instructions qu'il leur fait, « jusqu'à verser des larmes ». Mais ils savent que la mission de Fénelon n'est là qu'en passant : « Dès que vous serez partis, nous serons à la merci des moines qui ne nous prêchent que du latin, des indulgences et des confréries; on ne nous lira plus l'Évangile, nous ne l'entendrons plus expliquer et on ne nous parlera plus qu'avec menaces ».

Ainsi, des hommes convertis par la violence et par la peur attendent peut-être qu'on leur parle, mais les curés sont muets, n'ayant rien à dire. Ou bien, contents de les tenir enfin, ces huguenots maudits, ils les menacent. Leur zèle, comme dit Noailles, « ressemble moins au vrai zèle qu'à l'esprit de haine et de vengeance ». Or, si l'on monte, de la plèbe des curés, ignorants, grossiers et paillards, aux hauts degrés de l'Église, des évêques paraissent bien n'être animés que par l'amour-propre et par l'intérêt professionnel. Il est difficile de croire que Gondrin, archevêque de Sens, et Cosnac,

évêque de Valence, aient ressenti les douleurs, qu'ils exprimaient, de l'Église, « la mère affligée ». Ces deux prélats n'étaient pas des hommes dont la vie fût mélancolique. Une des laideurs nombreuses de la révocation fut la médiocrité morale du clergé de France.

MADAME DE MAINTENON ET L'INSINCÉRITÉ DES CONVERSIONS.

La plupart de ceux qui s'étaient convertis dans un moment d'affolement demeurèrent donc huguenots au fond du cœur. Madame de Maintenon le savait et s'en consolait par une raison singulière :

« Je crois bien, disait-elle, que toutes ces conversions ne sont pas sincères, mais Dieu se sert de toutes les voies pour ramener à lui les hérétiques. Leurs enfants seront du moins catholiques, si les pères sont hypocrites. Leur réunion extérieure les approche du moins de la vérité. Ils ont les signes de commun avec les fidèles. Priez Dieu qu'il les éclaire tous. »

LA CABALE DES CONVERTIS.

Mais en attendant que Dieu, à défaut de prêtres et de missionnaires, les éclairât, les nouveaux convertis insincères étaient nombreux et demeuraient groupés. Louvois s'en inquiétait : « Il faut bien prendre garde, disait-il, que cette soumission unanime en maintienne entre eux une sorte de cabale qui ne pourrait être par la suite que très préjudiciable ». Les ministres étaient soupçonnés de travailler à maintenir cette cabale. Il en restait encore, malgré l'émigration et la proscription; et même le Gouvernement reconnaissait qu'il fallait bien qu'il y en eût, ne fût-ce que pour baptiser et marier, tant que la R. P. R. conserverait un fragment de statut légal. Lui-même en établit en plusieurs lieux. Il se trouvait embarrassé dans sa conduite, au point qu'un seul moyen lui restait de sortir d'affaire. Le Roi « a jugé », écrit Louvois à son père, « qu'en l'état présent des choses, c'était un bien de bannir au plus tôt les ministres ». Le bannissement des ministres fut le principal objet de la révocation.

Le texte de l'Édit, proposé par Le Tellier, médité et corrigé par le Roi, fut signé le 18 octobre. Le Roi rappelle au préambule le « dessein » de son aïeul, de son père et de lui-même, de « réunir à l'Église ceux qui s'en étaient si facilement éloignés ». Jusqu'à la trêve de 1684, il n'a pu que fermer des temples et les chambres miparties; à présent que, par la permission de Dieu, ses peuples jouissent d'un parfait repos, il veut « donner son entière application à rechercher les moyens de parvenir au succès du dessein ». Rien ne lui paraît plus simple :

« Nous voyons présentement avec la juste reconnaissance que nous devons à Dieu que nos soins ont eu la fin que nous nous sommes proposée, puisque la meilleure et la plus grande partie de nos sujets de la dite R. P. R. ont embrassé la Catholique; et d'autant qu'au moyen de ce, l'exécution de l'Édit de Nantes... demeure inutile, nous avons jugé que nous ne pouvions rien faire de mieux pour effacer entièrement la mémoire des troubles, de la confusion et des maux

que le progrès de cette fausse Religion a causés dans notre royaume... que de révoquer entièrement ledit édit.... »

COMPARAISON DES PRÉAMBULES DE 1685 ET DE 1598.

Le contraste est grand entre le préambule de l'édit de 1685 et celui de l'édit de 1598. En 1598, Henri IV rappelle les « effroyables troubles, confusions et désordres » des premières années du règne, et comment il s'est « raidi contre la tourmente ». Il prend le monde à témoin que, dans « ce bon œuvre » de la restauration du royaume, où Dieu a « bien voulu se servir de son labeur », il a mis ce qui était de son « devoir et pouvoir », puisqu'il y a « tant de fois et si librement exposé » sa vie. C'est une vivante personne qui parle, l'homme dont le pourpoint fut troué, la marmite renversée, et qui montra son panache blanc dans les batailles. A la fierté de la belle œuvre faite, une sorte de mélancolie se mêle. Henri IV conseillait à ses sujets de « se contenir et vivre paisiblement ensemble, comme frères, amis et concitoyens »; mais il savait combien il est difficile d' « ôter la cause du mal et trouble qui peut advenir sur le fait de la religion, qui est toujours le plus glissant et pénétrant de tous les autres ». Et il priait Dieu de vouloir bien l'assister dans son entreprise :

« Sur quoi nous implorons et attendons de sa Divine bonté la même protection et faveur qu'il a toujours visiblement départie à ce royaume depuis sa naissance, et pendant tout ce long âge qu'il a atteint, et qu'elle fasse la grâce à nosdits sujets de bien comprendre qu'en l'observation de notre ordonnance consiste (après ce qui est de leur devoir envers Dieu et envers Nous) le principal fondement de leur union et concorde, tranquillité et repos, et du rétablissement de tout cet État en sa première splendeur, opulence et force. »

En 1685, c'est, dans une langue glaciale, impersonnelle, hautaine, la déclaration que trois rois n'ont accordé et consenti la tolérance que pour mieux la retirer à l'heure choisie; le mensonge que le Roi s'est contenté jusqu'en 1684 de fermer des temples et des chambres mi-parties; le mensonge que « la meilleure et la plus grande partie » des sujets de la R. P. R. se sont convertis. Le Roi ne pouvait pas ne pas savoir que « les meilleurs » étaient en exil ou aux galères. Dans l'ensemble des documents de notre histoire, comme de toute histoire, se trouvent de honteuses pages. C'en est une que le préambule de l'Édit de révocation.

L'ÉDIT DE RÉVOCATION (18 OCTOBRE 1685.

L'Édit ordonnait la démolition des temples et la cessation des exercices, la fermeture des écoles protestantes, le baptême par les curés de ceux qui naîtront de la R. P. R., l'exil des ministres qui ne voudraient pas se convertir, et la peine des galères pour tous sujets de la R. P. R. qui sortiraient du royaume.

L'ACCUEIL FAIT A LA RÉVOCATION.

L'applaudissement fut presque universel. A peine quelques-uns, parmi lesquels Vauban et Saint-Simon, s'affligèrent et s'indignèrent tout bas. Saint-Simon, dans son « Parallèle des trois premiers rois Bourbon », condamne l'acte « commis sans le plus léger prétexte et sans aucun besoin », et raille l'illusion qui égarait Louis XIV :

« Le Roi se croyait un apôtre; il s'imaginait ramener les temps apostoliques, où le baptême se donnait à des milliers à la fois, et cette ivresse soutenue par des éloges sans fin, en prose et en vers, en harangues et en toutes sortes de pièces d'éloquence, lui tint les yeux hermétiquement fermés sur l'Évangile et sur l'incomparable différence de sa manière de prêcher et de convertir d'avec celle de J.-C. et de ses apôtres. »

Mais des hommes, comme La Bruyère, comme La Fontaine, approuvèrent. Madame de Sévigné célébra l'édit : « Rien n'est si beau que ce qu'il contient, et jamais aucun roi n'a fait et ne fera rien de plus mémorable ». Bossuet a vraiment exprimé l'opinion publique, lorsqu'il a dit, dans l'oraison funèbre de Le Tellier :

« Publions ce miracle de nos jours, épanchons nos cœurs sur la piété de Louis; poussons jusqu'au ciel nos acclamations, et disons à ce nouveau Constantin, à ce nouveau Théodose, à ce nouveau Marcien, à ce nouveau Charlemagne : « C'est le digne ouvrage de votre règne; c'en est le propre caractère; par vous l'hérésie n'est plus; Dieu seul a fait cette merveille. »

RAISONS DE CET ACCUEIL.

Il faut, pour apprécier avec justice l'erreur de cet enthousiasme, se souvenir d'abord que la tolérance était une vertu à peu près inconnue aux XVIe et XVIIe siècles, et que les persécutions protestantes ne furent pas moins odieuses que les persécutions catholiques. Ce qu'aurait fait en France une majorité protestante contre une minorité catholique, l'histoire de Genève le dit, et celle de la Hollande, et celle de l'Angleterre. Mais, pour bien comprendre toute la conduite de la France catholique, il faut se souvenir aussi de beaucoup d'autres choses, très diverses : qu'au maintien de l'Église, s'intéressaient les nombreuses familles de la noblesse, de la magistrature et de la bourgeoisie, qui s'alimentaient à sa richesse; que la passion française de l'ordre, de la grandeur et de l'éclat, ne trouvait pas à se satisfaire dans les divisions et les incertitudes, ni dans la modestie et médiocrité de l'Église huguenote; que l'humeur française répugnait au dogmatisme et à la sévérité du prédicant huguenot et à son air étranger; que la foi monarchique doublait la foi catholique dans le combat contre ce « culte ennemi de la souveraineté », comme disait La Bruyère. Si donc la flatterie et la servilité firent leur bruit dans l'universel applaudissement, ce qui s'y manifesta aussi fut une répugnance, que l'on peut appeler catholique et nationale, à l'hérésie et à

la dissidence calvinistes. Admettre deux religions dans le royaume, comme avait fait le roi Henri, c'était préparer une autre conception plus large, plus humaine, plus libre de l'État et de la patrie. Les esprits n'étant point prêts à la recevoir, et le petit-fils de Henri IV, placé en de tout autres circonstances que le grand-père, ne la comprenant même pas, la résolution fut prise de ramener les choses au point où elles étaient avant la révolte de la Réforme. Et ce fut, pour la France, un recul d'un siècle.

LE LENDEMAIN DE L'ÉDIT.

On vit tout de suite que les choses ne se laisseraient pas refouler. L'article dernier de l'Édit autorisait ceux de la R. P. R. qui n'étaient pas encore convertis à demeurer dans le royaume, en attendant qu'il plût à Dieu de les éclairer comme les autres, et à condition de ne faire aucun exercice de leur religion. Peut-être le Roi avait-il cédé à un dernier scrupule en permettant à ces obstinés de mourir dans leur impénitence. Peut-être a-t-il voulu, par cette grâce, les dissuader d'émigrer. Mais il arriva que des nouveaux convertis s'en prévalurent pour refuser d'aller aux églises et de recevoir les sacrements au lit de mort. D'autre part, des ministres restèrent malgré l'Édit; d'autres, qui avaient émigré, revinrent. Alors, des édits et des actes se succédèrent, atroces et inutiles. Et ce fut la fuite d'Israël hors d'Égypte, sous tous les travestissements, par toutes les ruses, par toutes les hardiesses. Plus de 200 000 Français s'exilèrent, et ce n'étaient point les premiers venus, ces hommes, soldats, marins, magistrats, savants, manufacturiers, artisans, qui renonçaient à leur patrie, pour ne pas renier leur foi.

Toutes ces forces enlevées à la France fortifièrent l'étranger qui allait devenir l'ennemi; car les suites de la révocation se verront dans l'histoire de notre politique étrangère. Ceux qui croyaient exterminer la Réforme en France ont voulu l'exterminer en Europe. Cosnac devant l'Assemblée du Clergé en fit l'aveu avec une sotte fatuité. Louis XIV avec une fatuité superbe entretint de cette belle espérance ses ambassadeurs en Angleterre et en Espagne. Mais le protestantisme ne sera détruit ni en Europe, ni en France. La politique contre les réformés, comme la politique contre Rome et contre les jansénistes, finira en banqueroute.

LIVRE VII

LE GOUVERNEMENT DE L'INTELLIGENCE

CHAPITRE PREMIER

L'ADMINISTRATION INTELLECTUELLE[1]

I. LA GLOIRE DU ROI. — II. ADMINISTRATION ET ACADÉMIES. — III. LA DOCTRINE.

I. — LA GLOIRE DU ROI

COLBERT MINISTRE DES BEAUX-ARTS ET DES SCIENCES.

COLBERT, qui acheta en 1664 la charge de surintendant des bâtiments[2], fut, à ce titre, un ministre des beaux-arts. Distributeur de pensions aux écrivains et aux savants, vice-protecteur de l'Académie française, il fut presque un ministre des lettres et des sciences. Il gouverna la vie intellectuelle par les mêmes méthodes que les finances, les manufactures, la marine et le commerce.

1. Sources. Clément, *Lettres...*, principalement aux tomes V et VII (voir à la table les mots Académies, Peintres, Sculpteurs, Architectes, Bâtiments). Depping, *Correspondance administrative*, t. IV. Aucoc, *L'Institut de France, lois, statuts et règlements*, Paris, 1889. Ch. Perrault, *Mémoires*, publ. par P. Lacroix, Paris, 1878. *Comptes des Bâtiments du Roi sous le règne de Louis XIV*, publ. par Guiffrey, dans la Collection des Documents inédits, t. I et II. *Procès-verbaux de l'Académie royale de peinture et de sculpture*, publ. par De Montaiglon, t. I et II, Paris, 1875-78. *Conférences de l'Académie royale de peinture et de sculpture*, publ. par Jouin, Paris, 1883. *Conférences inédites de l'Académie de peinture et de sculpture*, publ. par Fontaine, Paris, 1903. *Correspondance des directeurs de l'Académie de France à Rome avec les surintendants des bâtiments*, publ. par De Montaiglon, t. I, Paris, 1887. *Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie royale de peinture et de sculpture*, Paris, 1854, 2 vol. Les *Lettres* de Chapelain, dans la Collection des Documents inédits.

Ouvrages. Pellisson et d'Olivet, *Histoire de l'Académie française*, nouv. éd. par Livet, Paris, 1858. Maury, *Les Académies d'autrefois*. Paris, 1864, 2 vol. Bertrand, *L'Académie des sciences*, Paris, 1889. Vitet, *L'Académie royale de peinture et de sculpture*, Paris, 1861. Bouillier, *L'Institut et les académies de province*, Paris, 1879. Lecoy de la Marche, *L'Académie de France à Rome; correspondance inédite de ses directeurs, précédée d'une étude historique*, 2e édit., Paris, 1878. Lemonnier, *L'art français au temps de Richelieu et de Mazarin*, Paris, 1893. Rocheblave, *L'art français au XVIIe siècle dans ses rapports avec la littérature*, au t. V de *l'Histoire de la Langue et de la Littérature française*, publ. sous la direction de Petit de Julleville, 8 vol., Paris, 1896-1900. — Pour l'histoire de la Musique, voir ci-dessous, p. 136.

2. Les provisions lui furent données le 1er janvier 1664. Il était chargé de diriger et

L'ÉTAT EN 1661.

D'abord, il ne manqua pas de penser que les lettres, les arts et les sciences se trouvaient, comme le reste, dans un état misérable au moment où le Roi — assisté par lui — prit le gouvernement. « Les bâtiments, les meubles, argenterie et autres ornements, écrit-il dans un mémoire de l'année 1663, n'étaient que pour les gens de finances, en quoi ils faisaient des dépenses prodigieuses, » cependant « qu'il ne se trouvait pas même une paire de chenêts d'argent pour la chambre du Roi ». Les mêmes gens entretenaient « les muses mêmes et toutes les sciences, » qui les remerciaient par des panégyriques et par des dédicaces, et « couraient ainsi le risque de tomber dans cette nécessité de n'avoir à louer que la corruption ». Il fallait que tout cela changeât, et déjà, constatait Colbert, cela était changé. Le Roi ayant fait rendre gorge aux financiers, a « ramené l'abondance dans ses maisons ». « Les beaux-arts », qui « n'étaient employés que par les partisans », seront désormais employés tous ensemble par lui, qui est très riche. Les muses sont « retirées de la disgrâce » où elles étaient tombées : « Par le moyen des pensions qu'il donne, il y a lieu d'espérer qu'elles seront plus florissantes sous son règne qu'elles n'ont jamais été. » — Elles cesseront de louer leurs Mécènes et de les comparer à tous les dieux et à tous les héros; elles adresseront leurs hommages au Roi, qui est seul louable.

L'IDÉE PRINCIPALE DE COLBERT.

Il était conforme à la politique générale du règne de dissoudre les clientèles d'artistes et de gens de lettres nourris dans des maisons particulières par des princes, des grands seigneurs, et surtout par des financiers. Ces clientèles pouvaient troubler l'État. On avait vu des gens d'épée en révolte se faire soutenir par des gens de plume, Richelieu et Mazarin accablés de pamphlets, le mécénat de Fouquet faire de lui une puissance et lui garder des fidèles, même après sa chute. En une vraie monarchie, dans un État comme celui-ci, pour reprendre un mot que Colbert aimait à dire, il convenait qu'il n'y eût plus qu'un Mécène, comme il n'y avait plus qu'une Cour, et que le pamphlet se tût, et qu'on n'entendît plus parler que le panégyrique.

LE SERVICE DE LA GLOIRE.

Les arts et les lettres allaient donc devenir un service public, dont la fonction serait de glorifier le Roi. Colbert organisa selon son habituelle façon ce service de la gloire. Il s'enquit auprès d'hommes du métier des moyens de répandre la renommée du maître et de la faire durer jusqu'à toujours. Chapelain, l'auteur ridiculisé par Boileau du poème de *La Pucelle*, médiocre écrivain même en prose, critique

entretenir les « bâtiments, arts, tapisseries et manufactures de France », et les « châteaux, parcs, jardins, canaux et fontaines »; il avait aussi autorité sur « les artisans logés sous la grande galerie » du Louvre. Cette charge lui rapportait environ 40 000 liv. par an.

à qui manquait le sentiment de l'art, mais homme érudit, très répandu dans le monde, informé des choses de la République des Lettres, et né officieux, fut le principal conseiller de Colbert, qui se fiait à son avis absolument, lorsque « l'accablement des affaires » ne lui laissait pas « une heure de libre ». Chapelain recommanda, parmi les moyens d'assurer l'éternité du Roi, la poésie « de toutes les choses durables, sans doute celle qui se défend le plus de l'injure du temps, lorsqu'une bonne main s'en mêle ». Il ajouta très judicieusement que, parmi les écrivains en prose, « les plus dignes d'être ménagés sont les historiens, et, entre les historiens, ceux qui s'occupent des choses présentes ».

LES PENSIONS.

Il dressa donc une liste d'auteurs à gratifier où figurèrent, à côté de savants de toutes sciences, mathématiciens, physiciens, naturalistes, des historiens et des poètes [1]. Un assez grand nombre étaient des étrangers, pour qui Colbert et Chapelain eurent des attentions particulières. Colbert leur annonçait les grâces du Roi par des billets complimenteurs en grand style. Chapelain leur expédiait les lettres de change, accompagnées de conseils qui leur servaient « de direction dans la manière qu'ils doivent tenir pour témoigner leur reconnaissance ». Il faisait entendre clairement que le Roi ne donnait que pour un an, et qu'il fallait mériter le renouvellement de ses faveurs. Il choisissait les pensionnés étrangers aux endroits bien en vue. Florence est l'État de toute l'Italie où les lettres fleurissent avec le plus d'éclat; de même, parmi les États du Nord, se distingue la Hollande. Chapelain choisira donc deux Florentins et trois ou quatre Hollandais « dans la vue de faire plus de bruit à la gloire du Roi ». A la foire de Francfort, se tenait un marché de livres, d'où les écrits se répandaient dans toute l'étendue de l'Empire. Chapelain se félicite qu'on y vende une traduction allemande des *Patentes de commerce*, que Colbert avait désiré qu'on fît. En tête, le traducteur, un gentilhomme d'Allemagne, a mis « une éloquente exhortation à la nation germanique d'user de la grâce que le Roi lui veut bien faire, aussi bien qu'à toutes les autres, de la naturaliser française, si elle entre en part d'un si noble projet [2] ».

1. De ces pensions, des listes sont publiées dans Clément, *Lettres...*, t. V, pp. 467 et suiv., pour les années 1664 à 1683, et dans les *Comptes des Bâtiments*. Elle comprennent à la fois les savants et artistes français et étrangers. Les sommes ainsi dépensées chaque année par le Roi n'ont jamais été très importantes : à partir de 1674, les étrangers disparaissent des listes, et les Français ont leurs gratifications notablement diminuées.

2. Le Roi demandait à ses ambassadeurs de lui proposer des listes de gratifiés. Il écrivait en 1666 au comte d'Estrades, ambassadeur en Hollande, la lettre suivante : « Prenez soin de vous enquérir, sans qu'il paraisse que je vous aie écrit, mais comme par votre simple curiosité, quelles sont, dans toute l'étendue des Provinces-Unies, et même dans les autres des Pays-Bas de la domination du Roi d'Espagne, les personnes les plus insignes et qui excellent notablement par-dessus les autres en tout genre de professions et de

LES PANÉGYRIQUES.

Le Roi fut glorifié par des panégyriques, « sur la forme du panégyrique de Trajan », par des poèmes, comme celui d'un Italien qui a imaginé « d'admirables rapports entre Sa Majesté et Hercule ». Colbert se félicite du dessein que « de grands hommes » ont formé d'écrire l'histoire du Roi, « savoir celle de son règne en latin, en français, en pièces de poésie de toute sorte, en panégyriques et autres pièces d'éloquence; celle de sa vie privée où seront en détail tous les mouvements réglés de son esprit et toutes les choses qu'il a dites et faites, dans lesquelles son admirable bon sens paraît pareillement en toutes les matières ».

L'HISTOIRE FIGURÉE DU RÈGNE.

Mais la gloire n'est point procurée que par des écrits. Les anciens nous ont laissé, disait aussi Chapelain, des monuments « qui arrêtent encore avec respect les yeux des peuples ». Il énumère les pyramides, les colonnes, les statues équestres, les colosses, les arcs triomphaux, les bustes de marbre et de bronze, les médailles. Nous pourrions y ajouter, pensait-il, « nos riches fabriques de tapisseries, nos peintures à fresque et nos estampes au burin, qui, pour être de moindre durée que les autres, ne laissent pas de se conserver longtemps ». Une histoire figurée du règne fut en effet entreprise au même moment que l'histoire par l'écriture. Tous les actes du Roi, actes de guerre, actes de paix, ses plaisirs, ses fêtes furent commémorés par des médailles, par des gravures, par des tapisseries, par des tableaux, par des portes triomphales, par des bas-reliefs, par des statues équestres.

LA « PETITE ACADÉMIE » ET L'ATELIER DE GLOIRE.

Pour diriger tout ce grand travail, Colbert avait formé, l'année 1663, une « petite académie » de quatre personnes très érudites, Chapelain, Bourzéis, Cassagne et Charpentier. Charles Perrault, un esprit curieux de tout, poète, critique d'art et de lettres, qui fut le premier commis de Colbert à la surintendance des bâtiments, y faisait office de secrétaire. Ces « gens de lettres » étaient consultés par le ministre « sur tout ce qu'il y aurait à faire pour donner de l'esprit, de la majesté et de la grandeur à tous les ouvrages qui s'entreprendraient ». Or, l'habitude avait été prise par les érudits, depuis la Renaissance, de chercher dans l'antiquité des « rapports » au présent, à peu près comme les théologiens cherchaient dans l'Ancien Testament la figuration du Nouveau. La petite académie fit de l'habitude une méthode. Chargée d' « inventer » et d' « examiner » les sujets des peintures et des sculptures, les ornements des fontaines et des

sciences, et de m'en envoyer une liste bien exacte, contenant les circonstances de leur naissance, de leurs richesses ou pauvreté, du travail auquel elles s'appliquent, et de leurs qualités. L'objet que je me propose en cela est d'être informé de ce qu'il y a de plus excellent et de plus exquis dans chaque pays en quelque profession que ce soit, pour en user après ainsi que je l'estimerai à propos pour ma gloire et pour mon service. » Semblable lettre fut adressée à tous les ambassadeurs. (*Lettres... de M. le Comte d'Estrades*, t. IV, p. 297.)

bosquets, « tout ce qui devait servir à la décoration des appartements et à l'embellissement des jardins », et même « les divertissements », les « comédies en musique », les féeries, elle peupla les palais, les jardins et les fêtes de Dieux, de Héros, de Siècles, de Saisons, de signes du Zodiaque. Les écrivains et les artistes, à peu près tous disciples de l'Italie et de l'Antique, travaillèrent sous sa direction à composer le grand décor d'érudition, tout cet alibi solennel, qui a fait de Versailles un endroit majestueux, froid et lointain.

LE ROI POSANT.

Le Roi promit de l'ouvrage aux ateliers de sa gloire. Il dit un jour aux membres de la petite académie :

« Vous pouvez, Messieurs, juger de l'estime que je fais de vous, puisque je vous confie la chose du monde qui m'est la plus précieuse, qui est ma gloire; je suis sûr que vous ferez des merveilles; je tâcherai de ma part de vous fournir de la matière qui mérite d'être mise en œuvre par des gens aussi habiles que vous ».

Il fut, toute sa vie, le modèle posant devant l'histoire. Il voulut avoir toujours à portée des artistes pour peindre, et des écrivains pour écrire ses gestes de héros. « Envoyez-moi van der Meulen, écrit-il à Colbert après la prise de Cambrai. Il y a ici beaucoup à voir pour lui. » Lorsqu'il a fait venir Le Brun, pendant la guerre de Hollande, il s'occupe lui-même du logement de son peintre, veille à sa sécurité, l'entoure de gardes, le promène dans le camp, lui explique les machines d'artillerie, et, pour se montrer à lui en posture de gloire, lui donne le spectacle d'une capitulation. Quand il le congédie, il règle les étapes du retour, l'honore « d'une embrassade, lui recommandant derechef de se bien conserver ». De même, après qu'il les aura « nommés pour écrire l'histoire du Roi », il appellera Racine et Boileau aux armées, où Racine regrettera la vie de famille et « sa maison de la rue des Maçons ».

EXTENSION DE L'IDÉE DE GLOIRE.

Procurer la gloire du Roi par l'exaltation de sa personne fut assurément l'intention principale du mécénat royal. Mais le Roi et Colbert savaient que les arts, les lettres et les sciences honorent un prince autrement que par les louanges qu'ils donnent. Le règne où ils fleurissent est grand par cela seul. Il est honorable pour un roi de s'intéresser aux recherches de l'histoire même dans les époques reculées. Des missions seront envoyées en Orient pour en rapporter « tout ce qui pourrait contribuer à satisfaire la curiosité du Roi ». Chapelain est content que Wagenseil, « le premier pour la langue hébraïque, dont il doit compiler les antiquités », les dédie au Roi, comme aussi que Vossius prépare pour S. M. un traité sur « l'origine du Nil ». Il regrette que Gevaert soit mort sans avoir dédié au Roi

« l'explication d'une agathe ». Il espère que Baeclerus dédiera à S. M. sa traduction de Polybe. C'est une gloire encore pour le Roi que ses gratifiés recherchent les secrets de la nature dans la terre, dans l'eau et dans le ciel, que Huygens écrive le nom de Louis à la première page de l'*Horologium oscillatorium*. Au moment où allait être fondée l'Académie des sciences, un des savants dont Colbert prit les avis, loua cette entreprise, « la plus illustre qui fût jamais... qui est de bannir des sciences tous les préjugés, en ne s'appuyant que sur des expériences, de trouver quelque chose de certain, d'en écarter toutes les chimères et d'ouvrir à ceux qui les cultiveront à l'avenir un chemin aisé à la vérité, autant que Dieu a donné aux hommes de la connaître pour leur utilité ». Et Colbert écrivait « qu'entre les grandes choses auxquelles le Roi s'applique, celle des sciences n'occupe pas moins son esprit que toutes les autres qui regardent la guerre ». A un académicien, il déclarait : « Vous ne pouvez assurément rien faire de plus glorieux pour le règne du Roi... que de travailler toujours... avec le même succès que vous avez fait jusqu'à présent ». Enfin, Colbert et le Roi pensaient que sont glorieuses aussi pour le prince qui les a vues naître toutes les sortes de « belles choses », les poèmes, les oraisons, les tragédies, les comédies, et les monuments de pierre et de marbre, « à l'aune desquels la postérité mesure » les rois. Ils prétendaient égaler au siècle d'Auguste le siècle de Louis XIV.

Ainsi comprise, l'idée de la gloire par les lettres, les sciences et les arts, était un hommage à la puissance et à la beauté de l'esprit.

II. — ADMINISTRATION ET ACADÉMIES

L'APPEL DES ÉTRANGERS.

LORSQUE Colbert voulut rétablir les manufactures, il fit venir des artisans étrangers, pour qu'ils apportassent chez nous les secrets de la fabrication du drap façon de Hollande, de la dentelle ou du verre façon de Venise, etc. De même il appela en France des artistes et des savants étrangers pour leur demander les secrets des arts et des sciences. Les deux plus grands savants qui travaillèrent en France dans la seconde moitié du XVIIe siècle, furent le Hollandais Huygens et l'Italien Cassini. Lorsque Colbert obtint, à très grands frais, que l'architecte Bernin vînt, de Rome, donner à Paris des leçons et des modèles de *gran gusto*, il semble bien avoir voulu tirer de cet étranger tout ce qu'il contenait de « lumières ».

L'IMPORTATION DES OBJETS D'ART.

Il importa d'Italie les matières premières des beaux-arts. Il entendait dire et croyait que ce pays avait pris « le sceptre des arts »,

parce qu'il gardait en grand nombre des monuments de l'antiquité. Il concluait : « Nous devons faire en sorte d'avoir en France tout ce qu'il y a de beau en Italie ». Il acheta tant qu'il put d'œuvres de sculpture. Ce qu'il ne pouvait acheter, il le faisait mouler. Chaque année, à partir de 1665, des caisses arrivèrent en France, pleines d'originaux et de moulages. En 1670, on en déballa 300. Presque tout venait de Rome, qui, à la fin, se fâcha d'être dépouillée. Une émeute obligea le pape, en 1686, à défendre la sortie des antiques. Colbert acheta aussi ou fit copier en quantité des tableaux de la Renaissance italienne. Un des principaux devoirs des pensionnaires de l'Académie de France à Rome, sitôt fondée, fut de copier. Colbert écrit à Errart, le directeur : « Faites faire aux peintres les copies de tout ce qu'il y a de beau à Rome et lorsque vous aurez fait tout copier, s'il est possible, faites les recommencer ». Errart et les pensionnaires obéissent, mais ils se fatiguent. Les élèves sont dégoûtés « de copier », écrit le directeur. Colbert répète : « Lorsque tout ce qu'il y a de beau à Rome sera copié, ne craignez pas de les faire recommencer ». Il recommande la plus grande exactitude dans les copies : « Prenez bien garde que les sculpteurs copient purement l'antiquité sans y rien ajouter ». Et encore : « Prenez garde qu'il n'y ait rien de changé aux originaux, c'est-à-dire que les copies que vous ferez faire soient de mêmes mesures, et que les ornements soient faits avec soin et amour ».

LES ESPÉRANCES DE COLBERT.

Mais, si Colbert mettait nos artistes à l'école de l'Italie, comme il mettait nos artisans à l'école de la Flandre, ou de la Hollande, ou de Venise, il ne voulait pas les y laisser. Le ministre qui a voulu produire un drap français, une dentelle française, une verrerie française, et aussi composer un droit français, espérait bien créer un art français. Un jour, il mit au concours « l'invention d'un ordre français » d'architecture. Ce grand nationaliste voulait, après avoir enlevé le « sceptre » à l'Italie, égaler l'antiquité elle-même. Si l'on parle devant lui de la colonne Trajane ou du pont du Gard, il demande que la paix soit assurée seulement douze ou quinze ans, et promet que l'on verra « des choses aussi étonnantes ».

L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

Colbert se fit assister, dans les diverses parties de son administration intellectuelle, par des académies, à chacune desquelles il demanda un travail déterminé.

L'Académie française n'était encore en 1661 qu'une société privée, reconnue, si l'on peut dire, d'utilité publique, et protégée par un grand personnage d'État. Son protecteur était le chancelier Séguier, qui avait succédé dans cet office aux cardinaux Richelieu et Mazarin.

Elle avait rédigé son règlement, et elle y obéissait autant qu'il lui plaisait. Elle travaillait au dictionnaire mollement. Lorsque mourut, en 1671, le chancelier Séguier, qui la logeait, elle se trouva sans protecteur et sans abri. Colbert lui donna pour protecteur le Roi, pour vice-protecteur lui-même, pour logement le Louvre. Il lui alloua une petite somme pour payer ses scribes, lui fournit le papier, les plumes, l'encre, et le chauffage et l'éclairage. L'Académie remercia le ministre de l'avoir sauvée « de la tempête ». Elle était confuse de l'honneur qu'elle recevait d'être attachée « à titre de domestique » à S. M., puisqu'elle allait résider dans un palais habité par le Roi et par les Belles-Lettres, « comme autrefois, à Rome, il n'y avait qu'un palais pour Hercule et pour les Muses ». Un peu plus tard, il la gratifia de jetons de présence; mais, pour gagner le jeton, il fallut arriver « devant l'heure » et demeurer jusqu'à la fin. Charles Perrault affirme que l'Académie française travailla « mieux et dix fois plus qu'elle n'avait fait jusqu'alors ». Colbert attendait d'elle qu'elle achevât « le grand ouvrage du dictionnaire ». Pour la langue, comme pour tout le reste, il voulait des règles fixes et certaines. Il espérait, d'ailleurs, que, de cet ouvrage, « le public recevrait de l'instruction », et « que plus de personnes deviendraient, par une meilleure connaissance de la langue, plus capables de travailler à la gloire » du Roi. « Tous les mots de la langue, dit un jour Racine, dans un discours académique, toutes les syllabes nous paraissent précieuses, parce que nous les regardons comme autant d'instruments qui doivent servir à la gloire de notre auguste protecteur ».

L'ACADÉMIE DES SCIENCES.

Comme l'Académie française, l'Académie des sciences commença par être une société privée d'hommes qui se réunissaient à dates régulières. Colbert leur donna d'abord pour lieu de réunion sa bibliothèque, puis la bibliothèque du Roi, après qu'elle eût été établie rue Vivienne, en 1666. L'Académie se composait de vingt et un membres, astronomes, géomètres, mécaniciens, physiciens, chimistes, anatomistes, botanistes. Aucune ordonnance ne l'institua. Pour tout règlement, il fut arrêté qu'elle s'assemblerait deux fois la semaine; elle traiterait de mathématiques l'un des deux jours, et, l'autre, travaillerait à la physique : « Comme il y a une grande liaison entre ces deux sciences, on a jugé à propos que la Compagnie ne se partage point, et que tous se trouvent à l'assemblée le même jour ». Le Roi se déclara protecteur de la nouvelle académie, donna des pensions à quelques académiciens, quelque argent pour l'achat d'instruments et de livres et l'entretien du laboratoire. Il honora d'une visite la Compagnie, qui le divertit de quelques expériences, et qu'il remercia par ce compliment : « Je n'ai pas besoin de vous exhorter à travailler,

vous vous y appliquez assez par vous-mêmes. » Peu à peu, l'Académie s'organisa. En 1699 seulement elle recevra son règlement, et un logement au Louvre. L'Académie des sciences était une société de savants, dont les membres se communiquaient leurs travaux et les discutaient en commun. Elle entretenait un commerce avec les savants de France et de l'étranger pour être informée du travail scientifique universel. Elle entendait le rapport qui lui était fait de tous les ouvrages importants sur la physique et les mathématiques.

Au reste, Colbert lui demanda force consultations pratiques, dont il tira bon parti pour la marine, les métiers et les bâtiments.

L'ANCIENNE MAÎTRISE DE SCULPTURE ET PEINTURE.

Jusqu'en l'année 1648, il fallait, pour exercer légalement la peinture ou la sculpture, avoir été reçu maître, après apprentissage et présentation du chef-d'œuvre, par les jurés de la « maîtrise ès arts de peinture et de sculpture ». De cette obligation étaient exemptés, il est vrai, les artistes à qui les rois octroyaient ou vendaient des lettres de maîtrise, ceux qui étaient attachés à la domesticité royale par le titre de valet de chambre du Roi ou de la Reine ou d'un enfant de France, ou pourvus d'un brevet de peintre ou de sculpteur du Roi, ou logés au Louvre. De même, le service particulier du Roi et le logement au Louvre affranchissaient les artisans de la sujétion à des maîtrises. Ces peintres et sculpteurs privilégiés étaient nombreux au XVIIe siècle. Ils étaient fiers de leurs privilèges et méprisaient la vulgaire maîtrise. Celle-ci réclamant ses vieux droits, ils se plaignaient d'être tracassés par elle.

LA REQUÊTE DES PEINTRES ET SCULPTEURS DU ROI.

Aussi, en janvier 1648, ils demandèrent par une requête au Conseil que « leur qualité » ne fût plus « comprise avec des barbouilleurs, des marbriers et polisseurs de marbre en une mécanique société ». Ils recouraient « à la puissance souveraine, dirent-ils, pour être remis en leur lustre, ainsi qu'ils étaient au temps d'Alexandre dans l'Académie d'Athènes, où chacun sait qu'ils occupaient le premier rang parmi les arts libéraux ». Ils prétendaient, eux aussi, former une académie, qui leur donnerait « la liberté », et les distinguerait de gens « qui ne sont employés qu'à peindre la porte de la basse-cour ». Sur ce ton de mépris, les artistes parlaient des artisans avec lesquels si longtemps ils avaient vécu pour accomplir tant d'œuvres admirables. Mais les temps de cette union étaient révolus. La Renaissance, l'exemple des grands artistes d'Italie, qu'avaient honorés et courtisés les princes et les républiques, une éducation toute nouvelle, l'attrait de la Cour, l'attrait de Rome, tout ce dépaysement, l'individualisme qui en fut la conséquence avec l'ambition d'une gloire et d'un profit personnels avaient brisé le vieux cadre. Le Conseil, faisant droit à la

requête des artistes du Roi, défendit « aux maîtres jurés, peintres et sculpteurs, de donner aucun trouble ou empêchement aux peintres et sculpteurs de l'Académie... à peine de 2 000 livres d'amende ».

LE MONOPOLE DE L'ENSEIGNEMENT.

Parmi les requérants se trouvaient Guillain, Le Sueur, Charles Errart et Le Brun, protégé du chancelier Séguier, et déjà célèbre. Tout de suite, ils se constituèrent et ils ouvrirent une école. La maîtrise assez longtemps se défendit. Elle avait pour elle de bons artistes comme le vieux Vouet. Mais l'Académie fut soutenue par le gouvernement. Des statuts lui furent donnés. Elle reçut, en 1655, un subside du Roi pour le paiement de ses modèles, et un logement et, ce qui était très grave, le privilège de l'enseignement : défense fut faite « à tous peintres de s'ingérer dorénavant de poser aucun modèle, faire montre et donner leçon en public touchant le fait de peinture et de sculpture qu'en ladite Académie ». Le Roi lui permit de prendre pour protecteur le cardinal Mazarin. Elle devenait ainsi de plus en plus royale. Elle le fut tout à fait lorsque, après la mort de Mazarin, Séguier lui ayant succédé comme protecteur, « la vice-protection » fut offerte à Colbert qui l'accepta. Tout de suite, des coups répétés frappent la maîtrise, mais Colbert s'en prend aussi aux indépendants. Des écoles privées s'étaient établies où des jeunes gens travaillaient : c'était, pensait-il, un désordre qui causait « un grand préjudice ». Un arrêt du Conseil du mois de novembre 1662 répète la défense à des particuliers de « tenir une académie et de poser modèle ». Des peintres et sculpteurs du Roi prétendaient demeurer à l'écart de la Compagnie; un arrêt du mois de février 1663 ordonne à qui voudra conserver cette qualité « de s'unir et incorporer incessamment à ladite Académie ». Colbert n'aimait pas qu'on travaillât à part soi. Il traitait les artistes comme ces ouvrières en point de France, auxquelles il défendait d'ouvrer à la maison, attendu qu'à la manufacture « les ouvrages seront beaucoup plus beaux, beaucoup meilleurs et beaucoup mieux achevés ».

L'ORGANISATION DE L'ACADÉMIE DE PEINTURE ET DE SCULPTURE.

A la fin de la même année, de nouveaux statuts achevèrent d'organiser la compagnie. A l'origine, en 1648, elle se composait d'un nombre illimité d'« académistes », lesquels élisaient entre eux douze anciens, qui à tour de rôle la présidaient, et un « chef ». Elle était comme une société libre des Beaux-Arts. Désormais, parmi ses académistes, quarante seront pourvus des mêmes privilèges que les quarante de l'Académie française; elle sera administrée par un chancelier, par un recteur trimestriel, par un directeur à vie. Ce n'est plus le premier régime d'égalité et de confraternité. Logée au Palais Royal, puis au Louvre, privilégiée, gratifiée, pourvue d'un monopole, l'Académie est toute sous la main du roi. « Sa Majesté, dit

Colbert, veut appuyer et maintenir solidement son Académie royale de peinture et de sculpture ». Elle veut la diriger aussi. Le Brun devient premier peintre du Roi et directeur de l'Académie, en 1664, l'année où Colbert achète la surintendance des bâtiments. Les artistes, qui ont revendiqué « la liberté de l'Académie », pour échapper à la maîtrise des arts et des métiers, vont connaître de plus rigoureuses contraintes. L'Académie deviendra une sorte de manufacture royale pour l'enseignement et la production du beau.

L'ACADÉMIE D'ARCHITECTURE.

Les architectes n'eurent pas besoin de se grouper en académie afin de se défendre contre une maîtrise; il n'y en avait pas dans leur métier. Colbert pourtant institua en décembre 1671 une Académie d'architecture. Le Roi se réserva d'en nommer les membres, qui furent au nombre de dix. Ainsi aurait-il fait sans doute pour les autres compagnies, si elles n'avaient commencé par être des sociétés particulières. Il n'aimait point qu'un homme dût un honneur à une élection, et Colbert ne l'aimait pas plus que lui. Au fond, le ministre considérait les Académies comme des conseils auxquels il demandait des services. Il lui était commode d'avoir sous la main des hommes auxquels il pût ordonner, comme il fit un jour aux académiciens archictectes, d'aller visiter les anciens bâtiments de Paris et des environs, d'étudier la qualité des pierres, si elles subsistent en entier, si elles sont endommagées par l'air, l'humidité, la lune, le soleil, de quelles carrières elles ont été tirées. Au reste, l'Académie d'architecture fut, elle aussi, un corps enseignant. Elle dut définir les principes de l'art, d'après les œuvres des grands architectes, depuis Vitruve jusqu'à Philibert Delorme, et former « un séminaire » de jeunes architectes, pour leur apprendre « les règles les plus justes et les plus correctes de l'architecture ».

L'ACADÉMIE DE ROME.

Ni l'Académie de peinture, ni l'Académie de sculpture ne croyait que l'éducation d'un artiste pût s'achever à Paris. Il y fallait ajouter un séjour à Rome « pour se former le goût et la manière sur les originaux des plus grands maîtres de l'antiquité et des derniers siècles ». Les maîtres des derniers siècles, en effet, c'est-à-dire de la Renaissance, étaient égalés à ceux de l'antiquité dans l'admiration des Français. Comme nos peintres n'avaient pas de modèles anciens, ils étudiaient les peintres d'Italie. Aussi bien qu'eux les architectes et les sculpteurs voyaient l'antique à travers l'italien. Et c'était depuis longtemps l'usage que les artistes fissent le pèlerinage d'outre monts. Les uns y allaient à leurs risques et périls, gagnant leur vie comme ils pouvaient; d'autres, aux frais de quelque Mécène. Ce fut le chancelier Séguier qui paya le voyage de Rome à Le Brun [1]. Le Roi, successeur

1. Voir *Hist. de France*, t. VI, 2, pp. 477-78.

de tous les Mécènes, institua l'Académie de Rome, dont les statuts furent publiés le 11 février 1666.

Cette Académie recevra douze pensionnaires, — six peintres, quatre sculpteurs, deux architectes, — qui travailleront sous l'autorité d'un directeur, auquel sont dues « toutes sortes de soumissions et de respects ». Ils se lèveront l'été à cinq heures et, l'hiver, à six. Ils entendront la messe « avec toute l'attention et la modestie requises ». Ils prendront en commun les repas, en écoutant une lecture d'histoire, « étant très important qu'ils en soient bien instruits ». Ils recevront des leçons d'arithmétique, de perspective, d'anatomie. « La destination de leur temps sera faite » par le directeur, qui les visitera tous les jours, aux lieux où ils travailleront, pour voir « s'ils emploient bien le temps » et « ne se débauchent pas ». Le directeur enverra tous les mois au surintendant des bâtiments le bulletin de la « conduite », des « progrès », du « succès » qu'on peut espérer de leurs études. L'élève qui n'aura pas travaillé sera « déchu de la grâce qu'il a plu à S. M. lui accorder ». Celui qui aura travaillé le mieux recevra un prix le jour de la Saint-Louis.

L'ÉDUCATION DES ARTISTES.

Dix ans après, en 1676, Colbert rattacha cette école à l'Académie royale de peinture et de sculpture. Le Brun, directeur de l'Académie, devint « prince et chef des pensionnaires du Roi à Rome ». Ainsi, un étudiant ès beaux-arts étudie d'abord à Paris, sous la direction de Le Brun. Pensionnaire à Rome, il vit sous le principat de Le Brun. Au retour, s'il a été bon écolier, s'il a envoyé de belles copies, s'il est, comme dit Colbert, « un garçon qui peut servir », il sera employé par Le Brun aux œuvres du Roi. Le cercle est achevé. L'artiste est protégé contre la flanerie et contre la fantaisie. C'est la perfection.

LA MANUFACTURE DES MEUBLES DE LA COURONNE.

Le Roi avait besoin, pour décorer ses palais et ses jardins, non seulement de peintres et de sculpteurs, mais « de bons ouvriers de toutes sortes d'arts et métiers », tapissiers, orfèvres, fondeurs, graveurs, lapidaires, ébénistes. Il fallait que la moindre des choses que son regard pût rencontrer portât la marque de la grandeur et de la félicité du règne. Autrement la belle harmonie aurait été rompue. Colbert réunit des artistes et des artisans dans la maison des Gobelins, achetée en 1662 pour être une manufacture de tapisseries [1], et qui devint, en 1667, la Manufacture royale des meubles de la couronne. Ce fut une communauté bien organisée, fortement disciplinée, très laborieuse. Le Brun était, depuis 1663, le directeur de la maison. Il dessina ou fit dessiner sous ses yeux à peu près toutes les œuvres

1. Voir au précédent volume p. 220.

d'art qu'on y travailla. Sur ses dessins, des sculpteurs, parmi lesquels étaient Michel Coysevox et Philippe Caffieri, exécutaient des modèles, qui étaient reproduits en marbre, en bronze, en argent ou en or. Il donna aux maîtres tapissiers, au lieu de cartons, ébauches souvent indécises, d'après lesquelles les ouvriers travaillaient assez librement, des tableaux achevés, de la dimension même des tapisseries commandées. A chacun de ces modèles travaillèrent plusieurs peintres, chacun y apportant ce qu'il faisait le mieux : Van der Meulen les vues de places fortes, les paysages et les chevaux; Monnoyer, les fleurs; d'autres, les figures.

Quantité d'œuvres admirablement soignées sortirent des Gobelins. Des cadeaux qu'en fit le Roi dans les cours étrangères y portèrent la réputation de la maison, que visitèrent les ambassadeurs des pays les plus lointains, la Moscovie, l'Éthiopie, le Siam. Le Roi lui-même l'honora d'une visite, que rappelle un tableau dessiné par Le Brun et peint par Pierre de Sève. Louis XIV, canne en main, coiffé du large chapeau emplumé d'où s'écoulent les grandes boucles, domine de sa taille surélevée le groupe qui l'accompagne. Il semble montrer les tableaux, les tapisseries, les meubles, les vases d'argent et de marbre, réunis dans ce musée de merveilles.

L'ÉCOLE DES GOBELINS.

Soixante apprentis travaillaient dans une école adjointe à la manufacture. Ils avaient permission d'aller dessiner gratis à l'école de l'Académie royale. Après dix ans d'études, ils étaient « distribués par le directeur » entre les corporations d'arts et métiers. Après quatre ans d'un nouvel apprentissage, ils devenaient maîtres, de droit. Ils répandaient partout l'art et le style de la maison qui les avait élevés. C'est « dans cet hôtel, disait le *Mercure de France*, que se sont instruits et perfectionnés tant d'habiles ouvriers qui, depuis son établissement, se sont répandus dans le royaume et surtout dans la capitale, où ils ont poussé les beaux arts au point de ne plus guère faire envier ni regretter par les Français les admirables ouvrages des Grecs et des Romains ».

INSTITUTIONS MUSICALES EN 1661. LULLI.

Au moment où Louis XIV prit le gouvernement, la « Confrérie de Saint-Julien les ménétriers » prétendait, de par une ordonnance de l'an 1407, exercer une autorité sur tous les compositeurs, organistes, clavecinistes, violonistes, flûtistes, facteurs d'instruments et maîtres de danse. Elle était gouvernée par le « roi des violons », « maître des ménétriers et maître de danse », souverain « de tous les instruments hauts et bas du royaume ». Mais le Roi avait ses musiciens à lui, comme il avait ses peintres, ses sculpteurs et ses artisans. La « musique du Roi » comprenait « la Chapelle », la « Chambre » et la

Grande Écurie ». La Chapelle, presque toute vocale au début du règne, interprétait des messes et des motets. Les vingt-cinq violons de la Chambre, qu'on appelait la « Grande Bande », jouaient aux dîners du Roi, dans les bals et les solennités. Les vingt-cinq musiciens de la Grande Écurie, hautbois, flûtes, musettes du Poitou, cors, trompettes, tambours, timbales, etc., formaient le corps de musique des cortèges, des chasses et des fêtes en plein air. Un surintendant était préposé à cette musique du Roi. Il y avait naturellement rivalité entre le roi des violons et ce surintendant. Le premier fut très puissant au temps de Dumanoir, qui, de par un édit obtenu en 1658, prétendit étendre l'autorité de sa charge. Il avait gardé celle de directeur de la grande bande, dont il était investi avant de recevoir le gouvernement de la maîtrise. Ce qui lui permit de réduire à rien l'autorité du surintendant. Mais il se trouvait dans la grande bande un Florentin, Jean-Baptiste Lulli, élevé en France et qui avait fait son éducation musicale chez des maîtres organistes parisiens. Pour échapper à l'autorité de Dumanoir, il avait obtenu de former et de diriger une nouvelle bande qu'on appela « les petits violons »; la fonction particulière en fut de suivre le roi dans ses voyages et à la guerre. Lulli composait pour la Chambre, organisait les ballets de la Cour, les mettait en scène, y jouait et y dansait. Très habile, très amusant aussi, Baptiste, comme on l'appelait, gagna la faveur du Roi, dont le goût pour la musique était très vif. En 1665, il devint surintendant. Il augmenta le personnel de la Chambre et de la Chapelle, et, à ce petit royaume, il ajouta une province, l'Opéra.

LULLI ET L'OPÉRA ITALIEN.

L'Opéra était venu d'Italie en France au temps de Mazarin. Il avait séduit la Cour et la Ville. La musique française, très florissante au temps de Louis XIII, où elle était, au moins pour l'art du chant, la maîtresse de l'Europe, fut délaissée. Le plus illustre musicien français d'alors, le claveciniste Champion de Chambonnières, pensait, ne trouvant pas d'emploi à la Cour, s'en aller en Suède ou en Brandebourg, au moment où les plus grands compositeurs d'Italie arrivaient — par exemple Cavalli en 1660 — avec un cortège de poètes, de chanteurs et de machinistes, jouer au Louvre l'opéra italien. Lulli commença par ne pas aimer l'opéra, ou, sans doute, par avoir l'air de ne pas l'aimer. Il sentait bien une sorte de résistance nationale à l'italianisme, et voulait faire oublier son origine italienne. Il se tenait au vieux genre français du ballet de cour, qui fut si brillant et tant aimé du Roi. — Entre le ballet de *Cassandre*, où Louis XIV débuta en 1651, et celui des *Amants magnifiques*, où il parut encore dans une entrée l'année 1670, 40 ballets somptueux se sont succédé. — Lulli donna en 1658 son premier ballet, *Alcidène*.

Depuis 1661, il collaborait avec Molière à des comédies-ballets. Il soutenait que l'opéra était une « chose impossible à exécuter dans notre langue ».

PERRIN ET L'OPÉRA FRANÇAIS.

Mais un abbé Perrin avait donné en 1659 une pastorale dont le livret était de lui et la musique d'un musicien de valeur, Cambert. Ce fut, comme il le dit, « la première comédie française en musique, représentée en France ». Le succès en fut grand. Le public s'éprit, comme l'écrivit Perrin, de « la passion de voir triompher notre langue, notre poésie et notre musique, d'une musique, d'une poésie et d'une langue étrangères ». En 1661, Perrin dédia un *Recueil de paroles de musique* à Colbert. Il le priait, dans la dédicace, de ne pas souffrir « qu'une nation partout victorieuse soit vaincue par les étrangers en la connaissance de ces deux beaux arts, la poésie et la musique ». Perrin ne pouvait mieux s'adresser. Colbert se plut à l'idée de faire de la musique, comme des autres arts, comme des manufactures, une chose nationale. Il crut avoir trouvé en Perrin le pendant de Le Brun.

LE PRIVILÈGE POUR ACADÉMIES D'OPÉRA EN 1669.

En juin 1669, il fit donner à l'abbé un privilège « pour l'établissement des académies d'opéras ou représentations en musique et en vers français », à Paris et dans les autres villes du royaume, pendant l'espace de douze années. Tout contrevenant au privilège serait puni d'une amende de dix mille livres et de la confiscation des théâtres, machines, habits, etc. Le Roi permettait aux gentilshommes, damoiselles et personnes de condition de chanter à l'Opéra « sans que pour cela ils dérogeassent au titre de noblesse ». Perrin organisa une administration et recruta des artistes. Au jeu de paume de la rue Mazarine, transformé en théâtre, fut jouée *Pomone*, de Perrin et Cambert, dont la réussite fut extraordinaire, puisqu'elle fut représentée 150 fois. Mais Perrin gouverna mal son affaire; il fut emprisonné pour dettes. Molière eut l'idée de demander au Roi le privilège qui avait si mal réussi à Perrin, et l'imprudence de s'en ouvrir à Lulli qui, en affaires, ne connaissait pas d'amis. Baptiste alla trouver Perrin dans sa prison, et il lui acheta le privilège.

L'ACADÉMIE ROYALE, 1672.

Puis, il fit étendre le privilège par le Roi. Le 12 mars 1672, des lettres patentes l'autorisent à établir à Paris une académie « pour faire les représentations de pièces de musique, tant en vers français qu'en autres langues étrangères ». Défense est faite « à toutes personnes de faire aucunes représentations accompagnées de plus de deux airs et de deux instruments, sans la permission par écrit du sieur Lulli ». Au sieur Lulli, le droit est reconnu « d'établir des écoles de musique à Paris et partout où il le jugerait nécessaire pour le bien et l'avantage de l'Académie ». Le surintendant de la

musique de la Chambre devint ainsi le dictateur des académies, des théâtres, et des écoles de musique. Par lui, la musique fut gouvernée, comme, par Le Brun, la peinture et la sculpture. Elle devint monarchique; dans le privilège de 1672 l'Académie de musique est appelée « nationale ».

ACADÉMIES EN PROVINCE.

Pendant qu'à Paris les académies et les écoles, sous le regard du Roi et la surveillance de Colbert, travaillaient avec la ferveur d'un début, la vie esthétique et intellectuelle s'éteignait dans les provinces. Artistes et lettrés provinciaux essayaient de se défendre contre la mort approchante. Il se trouvait en un grand nombre de villes de petites sociétés dont l'objet était de « s'avancer dans la connaissance des lettres », de « conférer des lectures », de « pratiquer des exercices d'éloquence et d'érudition », ou, comme disaient les académiciens de Nîmes, de travailler, à côté des marchands, des artisans et des artistes, « à tout ce qui peut contribuer aux commodités et à l'embellissement de l'État ». Plusieurs de ces sociétés demandèrent à « Monseigneur Colbert de vouloir bien prier S. M. de consentir à les honorer de ses lettres patentes et du titre d'académie ». Colbert acquiesça volontiers. L'Académie des belles-lettres de Soissons, par exemple, devint royale par lettres patentes. Elle reçut pour protecteur l'évêque de Laon, cardinal d'Estrées, l'un des quarante. Après le cardinal, elle choisira le protecteur parmi les quarante. Tous les ans, à la Saint-Louis, elle enverra à l'Académie française un ouvrage de sa composition. Elle est la fille modeste d'une mère illustre.

L'ACADÉMIE DE LYON.

De même furent instituées des académies provinciales de peinture et de sculpture. En 1676, le peintre Thomas Blanchet écrivit à l'Académie royale que, « s'étant habitué dans la ville de Lyon, il désirait établir une académie dans ladite ville pour y enseigner la jeunesse dans les arts de la peinture et de la sculpture, selon les ordonnances du Roi et la doctrine de l'Académie ». L'Académie reconnut « que cela pouvait être utile et avantageux à ceux de la profession ». Blanchet fut agréé comme académicien et nommé professeur pour enseigner à Lyon. L'Académie saisit le moyen qui lui était offert de régenter l'art dans tout le royaume. Elle délibéra que la proposition du sieur Blanchet fût « représentée à Monseigneur notre protecteur pour obtenir son agrément et sa protection et faire réussir ce dessein en tous les lieux où l'Académie le jugera à propos par les officiers d'icelle qui seront obligés de lui rendre compte ». Colbert donna son agrément. En 1676, des lettres patentes ordonnèrent l'établissement d'académies de peinture et de sculpture dans les principales villes du royaume. Ces lettres furent à peu près vaines; au milieu du

XVIIIe siècle seulement, des académies prospèreront dans les provinces. Mais la tentative faite par Colbert et par l'Académie nationale est curieuse. Le peintre Blanchet a donné une claire formule : « Enseigner la jeunesse dans les arts... selon les ordonnances du Roi et la doctrine de l'Académie. »

III. — LA DOCTRINE

PRINCIPE ET MÉTHODE.

LA « doctrine », élaborée depuis la Renaissance, gouvernait, au milieu du XVIIe siècle, les arts et les lettres. Elle prescrivait l'admiration de l'antiquité, et l'obéissance à des règles, ou bien écrites par les anciens, comme Aristote, Horace ou Vitruve, ou bien tirées de l'étude des œuvres grecques et romaines par la critique. A partir du XVIe siècle, en effet, la critique, « mise en présence des chefs-d'œuvre de l'antiquité, s'efforce de reconnaître, analyser, définir et cataloguer les raisons et les causes de l'impression que ces œuvres produisent; puis, après avoir reconnu ces causes et ces raisons, s'efforce de les transformer en règles de l'art ».

LA DOCTRINE ET LES ACADÉMIES.

La doctrine eut ses professeurs. Charles Perrault publia un *Poème sur la peinture*, en 1668; Dufrénoy, un *De Arte graphica*, la même année; Molière donna en 1669 *la Gloire du Val-de-Grâce*; Boileau, en 1674, *l'Art poétique*. Elle fut enseignée dans les académies. L'Académie française était un conservatoire des règles anciennes. L'Académie d'architecture s'est proposé, comme elle a dit elle-même, de « conférer sur l'art et les règles de l'architecture et donner son avis sur les ouvrages antiques et sur les écrits de ceux qui en auront traité ». Pour commencer par le commencement, elle s'est demandé, à sa première séance, « ce qu'est le bon goût ». Elle a répondu que « la véritable règle pour connaître les choses de bon goût est de considérer ce qui a toujours plû davantage aux personnes intelligentes, dont le mérite s'est fait connaître par leurs ouvrages ou par leurs écrits ». Elle a dressé une liste de ces personnes intelligentes, en tête de laquelle est Vitruve, « le premier et le plus savant des architectes ». Voilà donc l'architecture pourvue de sa loi et de ses prophètes.

CONFÉRENCES ACADÉMIQUES.

L'Académie de peinture et de sculpture devait, aux termes de son règlement, se réunir une fois par mois « pour s'entretenir... sur le fait et raisonnement de la peinture, de la sculpture et de leurs dépendances ». Elle négligeait un peu ce devoir. Colbert le lui rappela sitôt qu'il eut pris la surintendance. Il avait besoin, pour son esprit, de définitions claires et de principes certains. Des « conférences » se

succédèrent pendant une dizaine d'années à partir de 1664. On y étudiait une statue ou un tableau. Après avoir « considéré » l'œuvre, on lisait « les auteurs qui en ont écrit », on discutait, et la discussion s'achevait par l'établissement d'une « règle », soit à la pluralité des voix, soit après sentence d'un arbitre. Les règles étaient « enregistrées ». Elles devenaient ces « règles assurées » que l'Académie enseignait aux « étudiants », comme l'expliquait un jour le secrétaire à Colbert, qui assistait à la séance. Colbert se plut assurément à voir préparer ainsi, article par article, dans cette sorte de « commission » qu'était l'Académie de peinture, une ordonnance sur le bon goût [1].

LA RÉDUCTION A L'UNIVERSEL.

Cette méthode, dont l'objet était d'abstraire des règles, conduisait à imaginer des types généraux et des idées générales, ou, comme on disait, à tout « réduire à l'universel ». La doctrine s'accordait donc avec la philosophie cartésienne, qui abstrait, désindividualise, et cherche l'universel.

LE MÉPRIS DE L'HISTOIRE.

Elle méprisait les réalités de l'histoire. L'Académie française, dans ses *Sentiments sur le Cid*, recommande au poète de travailler « en vue de cette beauté universelle, qui doit plaire à tout le monde ». S'il traite une matière historique, il doit la « réduire aux termes de la bienséance sans avoir égard à la vérité ». L'art, « se proposant l'idée universelle des choses », les doit épurer « des défauts et des irrégularités particulières que l'histoire, par la sévérité de ses lois, est contrainte d'y souffrir ». L'Académie de peinture a les mêmes sentiments. Un jour, dans une conférence, Philippe de Champagne avait avoué son regret de ne pas voir dans l'*Éliezer et Rébecca* de Poussin « les chameaux dont l'Écriture fait mention ». Le Brun blâma cette critique : « M. Poussin, dit-il, cherchant toujours à épurer et débarrasser le sujet de ses ouvrages et à faire paraître agréablement l'action principale qu'il y traitait, en avait retranché les objets bizarres, qui pouvaient débaucher l'œil du spectateur et l'amuser à des minuties ». Un autre jour, qu'on parlait d'une « nativité » de Carrache, Le Brun reprocha au peintre d'avoir mis au premier plan le bœuf et l'âne, ces bonnes bêtes qu'aimèrent les primitifs. Il pensait que l'artiste a le droit de « retrancher du sujet principal... les circonstances bizarres et embarrassantes que l'histoire ou la fable lui fournissent ». On trouve bien ici l'inspiration de Descartes, qui détestait toutes les « irrégularités » des œuvres humaines. A la ville millénaire, bâtie au jour le jour, selon les besoins, les fantaisies et les hasards, incohérente, enchevêtrée, le philosophe préférait la cité

1. L'académicien Testelin a résumé les résolutions de l'Académie dans sa *Table des préceptes*, qui fut publiée en 1696. Voir les *Conférences de l'Académie de peinture*, publiées par Jouin, pp. 141 et suiv.

dessinée sur plan, une fois voulue et pour toujours. Pareillement, à un ensemble de lois et d'institutions, œuvre confuse aussi de générations séparées par des siècles, et qui, chacune en leur temps, pourvurent aux nécessités et convenances de leur vie, il préférait une législation sortie un certain jour du cerveau d'un seul homme, comme celle de Lycurgue.

LE PRÉJUGÉ CONTRE LE MOYEN AGE.

Les artistes doctrinaires croyaient que tout l'art avait été dévoilé aux anciens par une sorte de révélation. Ils ne sentaient point qu'il est l'expression des idées et des émotions successives des hommes. Au reste, ils ne voulaient rien savoir de l'humanité entre l'antiquité et leur siècle. Quelques érudits exceptés, ils n'ont rien compris du moyen âge. Molière s'indigne

> ... du fade goût des monuments gothiques,
> Ces monstres odieux des siècles ignorants,
> Que de la barbarie ont produit les torrents
> Quand leur cours inondant presque toute la terre
> Fit à la politesse une mortelle guerre...

Ces mauvais vers sont écrits dans le poème où il a célébré *la Gloire du Val-de-Grâce*, c'est-à-dire le pâle décor paradisiaque peint par Mignard dans la coupole de cette froide bâtisse. La Fontaine lui-même a méprisé la barbarie des temps gothiques. Et La Bruyère dira :

> « On a dû faire du style ce qu'on a fait de l'architecture : on a entièrement abandonné l'ordre gothique, que la barbarie avait introduit pour les palais et pour les temples ; on a rappelé le dorique, l'ionique et le corinthien. Ce qu'on ne voyait plus que dans les ruines de l'ancienne Rome et de la vieille Grèce, devenu moderne, éclate dans nos portiques et dans nos péristyles. »

LE PRÉJUGÉ CONTRE LA NATURE.

La nature fut requise, aussi bien que l'histoire, d'obéir aux règles de l'art. Elle a, elle aussi, ses désordres, qui offusquaient le cartésien Malebranche :

> « Il est vrai, écrit-il dans ses Méditations chrétiennes, que le monde visible serait plus parfait, si les terres et les mers faisaient des figures plus justes ; si, étant plus petit, il pouvait entretenir autant d'hommes ; si les pluies étaient plus régulières et les terres plus fécondes ; en un mot s'il n'y avait point tant de monstres et de désordres. Mais Dieu voulait nous apprendre que c'est le monde futur qui sera proprement son ouvrage, ou l'objet de sa complaisance, et le sujet de sa gloire. »

Quant au monde présent, il est désordonné, parce qu'il est la demeure des pécheurs ; les irrégularités des rochers et les escarpements des côtes sont des châtiments du péché. Malebranche parle ici en sa

triple qualité de géomètre, de cartésien et de prêtre; mais son opinion ne fut pas singulière en son temps.

LA NATURE RECTIFIÉE SUR L'ANTIQUE.

La doctrine enseignait à ne regarder l'imparfaite nature qu'à travers l'art des anciens. Bourdon, académicien sculpteur, conseillait au jeune artiste de se familiariser avec l'antique au point qu'il pût le reproduire de mémoire; sans doute, lui disait-il, il faut dessiner d'après nature, mais pour donner ensuite à la figure « le caractère de quelque figure antique, de l'*Hercule Commode*, par exemple, ou bien de telle autre statue dont il se sentirait plus particulièrement affecté ». Il voulait qu'il « vérifiât ensuite, le compas à la main, si ce qu'il avait dessiné d'après nature était dans les mesures que donnait l'antique ». S'il y avait une différence, c'était aux mesures données par l'antique qu'il fallait « s'assujettir », attendu « qu'elles sont justes ». L'artiste n'avait donc plus à chercher la forme; l'antiquité l'avait trouvée. Aussi Le Brun ne s'étonne pas, et même il admire de reconnaître dans les *Israélites ramassant la manne*, de Poussin, un Laocoon, une Niobé, un Sénèque, une Vénus, un Médicis. Félibien ne doutait pas que le groupe du Laocoon n'eût inspiré les artistes italiens, en qui se continuait la révélation faite à l'antiquité. L'Académie contemplait religieusement cette œuvre dramatique. Van Obstal, un jour, la loua dans une leçon. Laocoon, dit-il, est « un homme de qualité... Si les mouvements que la douleur cause sur tout son visage n'en avaient pas changé les traits, on y verrait les marques les plus belles et les plus naturelles d'un honnête homme ». Après qu'il eut parlé, « il n'y eut personne qui ne convînt que c'est sur ce modèle qu'on peut apprendre à corriger même les défauts qui se trouvent d'ordinaire dans le naturel; car tout y paraît dans un état de perfection et tel qu'il semble que la nature ferait tous ses ouvrages, s'il ne se rencontrait des obstacles qui l'empêchent de leur donner une forme parfaite ».

ORIGINE HISTORIQUE DE LA DOCTRINE.

La doctrine, qui prétendait ne tenir aucun compte de la nature ni de l'histoire, était pourtant, si l'on peut dire, le naturel produit d'une histoire accomplie dans un pays déterminé, la France. Elle fut une sorte de réplique de la politique royale. La politique et la doctrine firent, chacune à sa façon, la guerre au provincialisme, au particularisme, à l'indépendance des individus. Le Roi chercha, sous les différences et les dissemblances historiques et naturelles, le sujet à sa loi, et la doctrine, le sujet à ses règles. Ils avaient en vue une sorte d'être de raison, qui leur obéît. Leur action parallèle se rapprocha, et finit par se confondre. A mesure que l'autorité du Roi s'affermissait, la critique devenait plus autoritaire; les grands ouvriers du classicisme, Malherbe et Balzac, furent contemporains

de Richelieu et de Mazarin. Les deux forces, l'intellectuelle et la politique, s'unirent dans les académies sous le règne des cardinaux. De même, le Roi et la critique firent la guerre à l'étranger, l'un pour l'indépendance et pour la gloire de la couronne, l'autre pour la « nationalisation de la littérature » et pour la gloire de l'esprit français. Et au moment même où le Roi, vainqueur de ses ennemis, s'éprenait d'orgueil, les écrivains voulurent « égaler le nom français au nom romain », et doubler la suprématie par les armes d'une suprématie par l'esprit. Cette conformité à la vie nationale explique la victoire de la doctrine, qui fut, en son temps, une puissance légitime.

L'ERREUR DES DOCTRINAIRES.

Au reste, la méthode des doctrinaires, tirer l'abstrait du concret et monter du particulier à l'universel, est un des procédés naturels de l'esprit humain. Et l'antiquité, qu'ils imposaient comme un modèle, est un très beau modèle de raison et de beauté. La doctrine classique a inspiré des œuvres claires, ordonnées et grandes. Mais ce fut une erreur étonnante de vouloir faire du « moderne » avec « des ruines » et transporter en France des portiques, des péristyles, et l'ionique, et le dorique, et le corinthien, et le composite, aussi l'épique et le tragique à la façon « de l'ancienne Rome et de la vieille Grèce », puisqu'on ne pouvait, en même temps, y amener les Dieux, leur culte, leurs cérémonies, l'air transparent, la couleur du ciel, les mœurs des cités antiques. Mettre un modèle entre la nature et l'artiste ou l'écrivain, c'était presque refuser à celui-ci le droit d'inventer. Les académiciens, qui, dans leurs conférences, commencent par admirer un modèle, et continuent par lire ce que les bons auteurs en ont écrit, semblent résignés à la condition d'élèves perpétuels.

TOUT DEVIENT INSTITUTION.

La doctrine eut la puissance d'une orthodoxie. Seule enseignée dans les écoles, à Paris, en province, à Rome, elle s'appuyait à une hiérarchie : le premier peintre, les académies, le surintendant des bâtiments, le Roi. Une révolte était impossible contre un ordre si bien constitué. Dans les premières années encore du XVIIe siècle, quelque liberté d'allure demeurait, avec de la fantaisie possible. Des jeunes gens s'en allaient un à un au pays des antiques où ils travaillaient comme il leur semblait bon. Des hommes se réunissaient en compagnies libres pour discuter des idées. Qui voulait « posait le modèle ». Qui pouvait devenait Mécène. Il était possible qu'il y eût différentes sortes de poser le modèle, et, chez les Mécènes, des goûts divers en arts et en lettres. Dans la seconde moitié du siècle, il ne reste qu'un Mécène, qu'un goût, qu'un atelier. Les compagnies sont des académies royales, et les artistes voyageurs une école d'État. Tout devenait institution.

CHAPITRE II

LES LETTRES[1]

I. LA ROCHEFOUCAULD, RETZ, MADAME DE SÉVIGNÉ. — II. BOSSUET. — III. MOLIÈRE, LA FONTAINE. — IV. RACINE, BOILEAU.

I. — LA ROCHEFOUCAULD, RETZ, MADAME DE SÉVIGNÉ

LES GRANDS ÉCRIVAINS.

LES écrivains et les artistes étaient donc exposés au péril d'être dociles à des préceptes, à des modèles, à une mode, à des puissances; mais, pour les écrivains, le péril était moindre. Ils n'étaient pas soumis à la discipline d'un atelier, ni gouvernés par un surintendant. Ils étudiaient sur la nature vivante des caractères d'hommes, ils étaient attentifs à des faits qui se passaient sous leurs yeux. S'ils admiraient l'antique, ce n'était pas, comme les sculpteurs ou les

SOURCES. Ont été éditées dans la « Collection des Grands Ecrivains de la France » (Paris, Hachette) : les Œuvres de LA ROCHEFOUCAULD, 3 vol., 1868-1881, par Gilbert et Gourdault; du CARDINAL DE RETZ, 10 vol., 1870-1896, par Feillet et Chantelauze; de MADAME DE SÉVIGNÉ, 14 vol., 1862-1866, par Monmerqué; de MOLIÈRE, 13 vol., 1873-1890, par Dubois et Mesnard; de LA FONTAINE, 11 vol., 1884-1892, par Régnier; de RACINE, 8 vol., 1865-1873, par Mesnard. — Les Œuvres complètes de BOSSUET ont été éditées à Versailles, imprimerie Lebel, 43 vol., 1815-1819, et par Lachat, 31 vol., Paris, 1862; ses Œuvres oratoires, par Lebarq, 6 vol., 1890-1896.

OUVRAGES. Voltaire, *Le Siècle de Louis XIV*, cité au précédent volume, p. 2. Nisard, *Histoire de la Littérature française*, Paris, 1875, 4 vol. Petit de Julleville, *Histoire de la Langue et de la Littérature française*, Paris, 1890-1900, 9 vol. Brunetière, *Manuel de l'histoire de la Littérature française*, 2e édit., Paris, 1899. Lanson, *Histoire de la Littérature française*, 9e édit., Paris, 1905. Faguet, *Le XVIIe Siècle*, 28e édit., Paris, 1903. De nombreuses études dans Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, 6e édit., Paris, 16 vol. (avec table analytique par Pierrot); *Premiers lundis*, *Nouveaux lundis*, *Portraits contemporains* (tables alphabétique et analytique par V. Giraud). Lemaître, *Impressions de théâtre*, 13e édit., Paris, 1901, 10 vol.

Dans la série « Les Grands Ecrivains français » (Paris, Hachette) ont paru des monographies sur : LA ROCHEFOUCAULD, par Bourdeau, 1887; MADAME DE SÉVIGNÉ, par Boissier, 1889; BOSSUET, par Rébelliau, 1900; LA FONTAINE, par Lafenestre, 1895; RACINE, par Larroumet, 1898; BOILEAU, par Lanson, 1892.

Pour la bibliographie détaillée des sources, ouvrages, opuscules, articles, voir le *Manuel* plus haut cité de Brunetière; l'*Histoire de la Langue et de la Littérature*, de Petit de Julleville; les monographies de la série des Grands Ecrivains français. La bibliographie courante est donnée dans la *Revue d'histoire littéraire de la France*.

peintres, à travers l'imitation italienne, mais sur les textes mêmes de la Grèce ou de Rome. Il se trouva, d'ailleurs, que le génie fut inégalement réparti entre les écrivains et les artistes, à l'avantage des premiers, qui se gardèrent plus libres, parce qu'ils étaient plus forts.

Les grands écrivains, dans la période où nous sommes du règne de Louis XIV, furent le duc de La Rochefoucauld, le cardinal de Retz, la marquise de Sévigné, gens du monde; l'évêque Bossuet; Molière, La Fontaine, Racine, Boileau, bourgeois et gens de lettres. La Rochefoucauld a quarante-huit ans en 1661; Retz en a quarante-sept; Mme de Sévigné trente-cinq. Bossuet, né en 1627, a déjà prêché, écrit, combattu pour la foi, et pris ses directions principales. Molière et La Fontaine ont la quarantaine. Tous les six formèrent leur esprit en un temps de troubles politiques, d'anarchie intellectuelle, d'où émergent Descartes, Pascal et Corneille. Au lieu que Racine et Boileau virent, entre vingt et trente ans, s'établir l'ordre politique et la gloire du Roi.

LA VIE DE LA ROCHEFOUCAULD.

La Rochefoucauld, noble de vieille et grande noblesse, fit de très courtes études; à treize ans, il était soldat; à quinze ans, il était marié; à dix-sept ans, « mestre de camp » et courtisan. Si bien qu'il eut vite épuisé les curiosités de la vie. Il servit à la Cour des dames illustres, la reine Anne, persécutée par Richelieu, la duchesse de Longueville, sœur du grand Condé. Il conspira contre les deux cardinaux successifs. Il fit ces choses parce qu'elles étaient bienséantes à un homme de sa condition. Il ne porta, dans la guerre civile, aucune passion politique, — la chose publique lui était indifférente, — ni aucun sentiment honnête, ni aucune dignité. Il était brave à la guerre, où il reçut de terribles coups, — car il n'avait pas de chance, — mais, pour le reste, son cœur était médiocre. Après la première Fronde, il avoua, dans une apologie, que, si Mazarin avait pensé à son « accroissement », il n'aurait pas pris parti contre lui : « Je ne présume pas assez de ma vertu pour oser répondre que j'aurais haï le cardinal, quand il m'aurait aimé ». Après la Fronde, il se trouva au dépourvu : « Je vous avoue, écrivait-il, que je me trouve bien embarrassé, car je vous assure que je ne saurai plus que faire, quand je ne ferai plus le mal ». Il se retira dans ses terres, en 1653, revint à Paris après trois ans, se réconcilia « avec les puissances », prit de l'argent de Fouquet, auquel il promit d'être dans ses intérêts, fut très bien reçu à la Cour, et même traité avec distinction par le Roi. Son fils sera le courtisan modèle, assidu au lever et au coucher, aux changements d'habits, aux chasses et aux promenades. Un de ses petits-fils épousera une fille de Louvois. Cette histoire de La Rochefoucauld ressemble à celle de Condé. M. le Prince est devenu

courtisan lui aussi; son fils ne bougera pas de chez le Roi; son petit-fils épousera une bâtarde du Roi. Les La Rochefoucauld et les Condé tombèrent de révolte en servitude.

LES « MAXIMES ». « Je ne saurai plus que faire », avait dit La Rochefoucauld; mais il sut que faire, parce qu'il se trouva que ce grand seigneur était né écrivain. Il écrivit, tout de suite après la Fronde, ses mémoires, qui ne parurent qu'en 1665, une œuvre distinguée et médiocre, sans chaleur, sans vues par delà les misérables choses élégamment racontées. Il n'était pas capable d'une grande œuvre continue, ayant le souffle court. Mais il trouva un genre. Son esprit, qu'il avait très fin, s'affina encore dans les compagnies qu'il recevait chez lui ou qu'il voyait dans les salons des intellectuelles. Il prit ses habitudes chez Mme de Sablé, qui expiait de graves péchés de jeunesse par un jansénisme qu'adoucissaient une table gourmande et les conversations sur la philosophie, sur la religion et sur les passions. La mère Angélique disait que Mme de Sablé « était doctissime dans les passions, les intrigues et les fourberies du monde ». La Rochefoucauld ne croyait qu'elle « sur certains chapitres et surtout sur les replis du cœur ». La spécialité de ce salon était la « maxime »; le duc écrivit des *Maximes*. Après cinq ou six ans de travail, il en donna une édition en 1665. Il continua de travailler son œuvre, après qu'il eut transporté ses habitudes chez Mme de La Fayette, l'amie de la duchesse d'Orléans, et très fine observatrice de caractères et de mines, curieuse de lettres, critique délicate, écrivain très pur. Il donna de 1666 à 1678 cinq autres éditions, revues, corrigées, augmentées : 302 maximes en 1666 et 504 en 1678.

VALEUR DES « MAXIMES » Les *Maximes* sont la philosophie d'un homme de qui l'on pourrait dire qu'il a raté sa vie, s'il avait visé sérieusement quelque chose, d'un homme d'expérience courte, bornée de près par son ignorance, qui était grande, par l'étroitesse des milieux où il vécut, où tout le monde faisait et disait les mêmes choses, par son insensibilité aux grandes passions; — peut-être ne fut-il jamais ce qu'on appelle amoureux, et, s'il a eu quelque religion, cela ne paraît pas à son livre, d'où Dieu est absent. — Elles sont l'œuvre d'un écrivain, qui, travaillant en vue d'une lecture devant un tout petit public raffiné, point facile à étonner et qu'il fallait se faire récrier pourtant, a renchéri, pour des succès d'auteur, sur la sévérité de ses jugements. Aussi les maximes sont-elles un des livres les plus tristes que nous ayons sur la nature humaine.

IL EUT BIEN DES RAISONS POUR ÉCRIRE. Un livre, au reste, plein de vérités. L'« amour-propre », principe des actions humaines, est cherché « dans les replis du cœur » avec une patience, une finesse, une pénétration merveilleuses. Ceux

mêmes qui croient la nature humaine capable de générosité, comme elle l'est très certainement, font bien de tenir à portée de leur main le terrible petit livre. Il prémunit contre l'habitude de nous tromper nous-mêmes sur les motifs de nos actes et contre la duperie de soi par soi, la forme la plus répandue de l'insincérité.

LA PHRASE DE LA ROCHEFOUCAULD.

La Rochefoucauld est un moraliste à la française, sans métaphysique, presque sans obscurités, immédiat, par qui l'on est directement saisi, profond sans le dire. Il a trouvé l'étonnante phrase courte, où son travail, qui dura des années, de correction et de polissage, est effacé presque; la phrase simple, d'air innocent, à faire croire au lecteur qu'il l'a déjà pensée, qu'il l'aurait trouvée lui-même, et qui, pour cela, se loge en son esprit et y demeure; la phrase pour formules, qui résument, concluent et décident, la phrase de combat. La Rochefoucauld est un des créateurs de la prose française, qui sera bientôt une puissance révolutionnaire.

LE CARDINAL DE RETZ.

En l'année 1660, le cardinal de Retz s'était soumis au Roi évidemment vainqueur. Pour avoir renoncé à l'archiépiscopat, il avait reçu de belles abbayes à très gros revenus. Le Roi l'employa à des missions diplomatiques, dont il s'acquitta bien. Peut-être espéra-t-il un moment devenir un personnage du nouveau gouvernement. S'il eut cette illusion, il y renonça et il ne pensa plus qu'à faire une fin, qui ne fût point ordinaire. Il voulut renoncer au cardinalat et il paya ses dettes. Jadis il avait prétendu être dévot archevêque en restant débauché; puis homme de gouvernement, en restant conspirateur. A présent, il voulait se repentir. Il était créateur en lui-même de personnages qu'il regardait jouer, et qui l'amusaient. Peut-être, d'ailleurs, que, voulant se convertir, il s'est pris au mot et réconcilié avec Dieu après tant de belles offenses.

Retz est un écrivain vigoureux, fin psychologue, avec l'instinct dramatique. Il dresse un personnage et campe une scène comme personne. Sa plume abondante verse de la vie. Il est très amusant. Aux portraits et aux scènes, il mêle des maximes politiques spirituelles et fortes, un peu trop nombreuses et doctorales, et qui sentent le professeur en politique. Il parle la langue Louis XIII, à longues phrases périodiques, mais avec des interruptions de phrases brèves, qui rompent la monotonie. Il a des négligences, et, comme Corneille, des endroits marécageux. Mais partout il garde, a dit Voltaire, « un air de grandeur et une impétuosité de génie » qui sont du temps antérieur à l'ordre, à la règle, à l'adoucissement, à la polissure, — mais air de grandeur, sans la réalité, génie sans efficace. Et toute cette histoire, qu'il raconte, est de choses si vaines! C'est pourquoi sans

doute ce rare écrivain est moins lu qu'il ne mérite de l'être. Il intéresse l'historien parce que ses *Mémoires*, pleins de mensonges et qui donnent tout de même une physionomie vraie de l'époque, sont une riche matière à exercer la critique, et encore parce que Retz, qui a raté sa vie comme La Rochefoucauld, est, comme lui, un témoin de son temps. Tout un chapitre de l'histoire de France, la fin d'un monde qui ne valut pas grand'chose, est écrit dans les œuvres de ce cardinal et de ce duc.

LE CARACTÈRE DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Madame de Sévigné, orpheline de bonne heure, fut élevée presque en liberté. Elle vécut en liberté, ayant commencé à vingt-six ans le veuvage où elle demeura délibérément. Elle n'eut d'autre passion que son célèbre amour maternel. Elle fut une personne de la Cour, mais aussi de la Ville, et même de la Ville plus que de la Cour. Elle était aussi de la campagne. Elle qui aimait Paris autant qu'un Parisien l'aima jamais, elle regardait aux champs « les petits bourgeons prêts à sortir », admirait la hauteur et la beauté de ses futaies, écoutait « le rossignol, le coucou, la fauvette » qui « ouvrent le printemps dans les bois ». Elle se disait capable de « composer un printemps ». Elle eut toutes les curiosités, et « battit tous les pays ». Elle lisait Virgile « dans la majesté du texte », Arioste et Tasse, dans le texte aussi, aimait les romans d'aventure et les épîtres de Boileau, les grâces de Voiture et l'héroïsme de Corneille, la philosophie de Descartes, les sermons de Bourdaloue, Rabelais, qui la faisait mourir de rire, Arnauld et Nicole, les docteurs jansénistes. Sa religion était simple et saine. Elle comprenait des choses du protestantisme. Elle se plut aux jansénistes, prit son bien dans leur doctrine, et ne s'y engagea pas. Comme son cousin Bussy-Rabutin, elle se méfiait du « trop de délicatesse en matière de conscience », et « ne voulait aller qu'au paradis et pas plus haut ». Elle ne pouvait « se faire entrer une éternité de peines dans la tête ». Elle croyait tenir de la nature un droit à n'être pas sublime : « Je ne suis ni à Dieu, ni au Diable; cet état m'ennuie, quoique, entre nous, je le trouve le plus naturel du monde ». En politique, elle était royaliste, elle aimait le Roi, mais aussi les disgraciés comme Fouquet, les opposants, comme Retz. Elle admirait ceux qui résistaient, la hardiesse de ce pape qui eut l'air de ne pas trembler et même de menacer. Elle voyait dans le Roi la montée de l'orgueil avec ses périls. Elle plaignit les révoltés de leur châtiment. Si elle avait eu l'âme plus sensible, elle en aurait pleuré.

L'UTILITÉ DES LETTRES POUR L'HISTOIRE.

Dans ses lettres, la Cour, les ministres, les maîtresses, la guerre, la paix, les fêtes, les deuils, le théâtre, la chaire, la librairie, les choses de la religion, la vie privée, la vie publique, les vices de la société,

cachés sous l'hypocrisie de la décence, en attendant qu'éclate la fanfaronade du vice, les misères des familles, — à commencer par la sienne, — la mendicité des mains tendues vers le Roi, — toute la France en un mot se reflète comme en un miroir, où brille le Roi soleil, mais courent quantité de nuages, petits ou gros, quelques-uns poussant au noir.

L'IDÉAL DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Choses tristes, choses amusantes, Mme de Sévigné les dit d'une prose vive, forte, savoureuse. Elle parle haut. Dans les conversations de sa jeunesse, au temps que les gentilshommes portaient le chapeau large, retroussé au bord, avec, sous le panache de plumes, les cheveux en flot naturel descendant aux épaules, et qu'ils avaient la main appuyée au pommeau de la vraie épée de guerre, le ton de la voix était élevé, qui, depuis, baissa, comme tout le reste. Mme de Sévigné est une survivante. La liberté, la variété de son esprit, la joie de vivre que l'on sent en elle, et qui va être suspendue un moment dans nos lettres, sont des documents d'histoire de France. Et comme elle dit sur toutes choses à peu près tout ce qu'elle pense et laisse entendre le reste, celui qui lit avec attention ses lignes et entre ses lignes, découvre peu à peu ce que cette honnête femme, intelligente, cultivée, bonne pour son temps, approuve ou blâme. Il se fait une idée de son idéal. Si sa fille lui avait témoigné un amour expansif, si le Roi avait mieux payé les services de son gendre et de son fils, s'il lui avait parlé à elle plus souvent, s'il avait continué à la regarder, après qu'il commença « à ne plus regarder personne », s'il avait laissé aux esprits un peu plus de liberté de respirer, un peu mieux respecté les vieux droits de la Bretagne, si les ministres avaient été plus aimables que ce Colbert qu'elle appelait « le Nord », si, par l'effet d'un meilleur gouvernement, ses fermiers l'avaient mieux payée, et que l'argent fût devenu moins rare, Mme de Sévigné aurait été la plus heureuse femme du monde. Elle avait l'idéal modeste comme tous les contemporains de Louis XIV, quelques rares âmes religieuses exceptées.

II. — BOSSUET

L'ÉDUCATION DE BOSSUET.

BOSSUET, né à Dijon en 1627, étudia au collège des Jésuites de cette ville, puis au collège de Navarre, à Paris, où il fit sa théologie. En 1652, reçu docteur, ordonné prêtre, il alla remplir à Metz l'office d'archidiacre. En 1659, il s'établit à Paris, où il prêcha des carêmes et des avents, et prononça des oraisons funèbres. Il fut nommé en 1669 évêque de Condom et, l'année d'après, précepteur du

Dauphin, donna dix années de sa vie à l'éducation d'un des plus médiocres écoliers qui fut jamais, passa en 1681 de l'évêché de Condom à celui de Meaux. Il mourut en 1704.

Sa famille, montée du métier de la draperie aux honneurs municipaux et parlementaires, demeura, dans les temps de la Réforme, de la Ligue et de la Fronde, fidèle à l'Église et fidèle au Roi. Bossuet est né sur fonds royaliste solide. Il fut un écolier admirable. Comme le prêtre — Nicolas Cornet — qu'il loue dans sa première oraison funèbre, il « s'est nourri et rassasié du meilleur suc du christianisme ». Avec l'Écriture, il étudiait les Pères, chez qui l'on trouve, disait-il, « plus de cette pure substance de la religion, plus de cette sève du christianisme que dans beaucoup d'interprètes nouveaux ». Suc, substance, sève, — Bossuet s'est nourri de religion plantureusement.

Il s'instruisit tout le long de sa longue vie, mais surtout pendant les années où il fut le précepteur du Dauphin. Il refit alors ses classes et les élargit. Et l'on peut suivre dans ses œuvres le progrès de ses acquisitions; mais, de très bonne heure, sa doctrine fut arrêtée et son âme faite.

LA DOCTRINE DE BOSSUET.

La vie est courte. Elle est un « moment, qui me sépare de rien ». Dieu seul est. Puisqu'il est, et qu'il a créé les hommes, « il doit aimer les hommes ». Il est la Providence, qui veut de toute éternité ce qui a été, ce qui est, ce qui sera, par qui règnent les rois et se succèdent les empires, tous légitimes puisqu'il les a voulus tous. Il a parlé par les prophètes et par l'Écriture. Pour que l'homme comprît sa parole, il a établi, par un ordre indubitable, l'Église « unique », « universelle », « soutien immobile » de l'unité « en laquelle est la vie », hors de laquelle « est la mort certaine ». Tout cela est l'ensemble de l'idée chrétienne simplement, mais cet ensemble est fortement lié dans l'esprit de Bossuet. Il est l'explication unique et suffisante de tout, du naturel et du surnaturel, de la vie et de la mort, de la politique et de la religion.

LE POÈTE.

La doctrine n'est pas seulement en Bossuet à l'état de raisonnement. Elle est à l'état de poésie. Tout jeune, il a trouvé une bible dans la bibliothèque de famille. Un instinct poétique, qui attendait en lui, s'enthousiasma devant la grandeur de ce poème d'Orient. Son imagination eut la faculté miraculeuse d'illustrer toutes les pages, toutes les lignes des livres saints. Elle voyait les visages, les attitudes, les scènes. Elle entendait les paroles. Elle donnait une vie concrète à l'invisible. On croirait, à lire les *Élévations à Dieu sur les mystères*, que Bossuet assistait au travail de la création et qu'il a vécu, dans le paradis terrestre, la vie aurorale, presque divine, d'avant la chute. Il explique pourquoi, en ce milieu indistinct, Ève ne dut pas

être du tout étonnée d'entendre parler le serpent. Dans des sermons, il suit le chemin de croix, depuis le prétoire, où « la face droite et immobile » de Jésus reçoit les crachats « sans qu'il souffle », où « la grêle des coups de fouet » tombe sur sa « chair suante et écorchée », jusqu'au calvaire où ce « misérable », ce « pendu », qui n'est « plus soutenu que par ses blessures », agonise, pendant qu'au loin « la canaille » qui regarde hoche la tête. Bossuet aurait fait au moyen-âge un auteur merveilleux de « mystères ».

L'ORATEUR.

Ce poète est le plus grand orateur des lettres françaises. Il est orateur toujours; lorsqu'il écrit, on l'entend qui parle. Il parle une très belle langue, la phrase périodique majestueuse et la phrase courte, sur le ton sublime ou sur le ton simple, très naturellement toujours. Pour se conformer aux mœurs et au goût de la société d'après 1660, il a pour ainsi dire apaisé une sorte de romantisme qui était en lui. Mais il a gardé jusqu'à la fin quelque chose de l'âge du verbe haut et du geste large. Il est fort, il est fier, il est abondant.

Il aime passionnément la parole et l'écriture; mais il ne parle pas pour parler, il n'écrit pas pour écrire. Ce docteur, ce poète, cet orateur est un homme d'action, et dont l'activité fut extraordinaire. Il ne croyait pas que « la perfection de la vie chrétienne » fût « de se jeter dans un cloître ». Il disait : « Prêtres, qui êtes les anges du Dieu des armées, vous devez sans cesse monter et descendre comme les anges que vit Jacob dans cette échelle mystique... Montez donc et descendez sans cesse, c'est-à-dire priez et prêchez; parlez à Dieu, parlez aux hommes; allez premièrement recevoir, et puis venez répandre les lumières; allez puiser dans la source; après venez arroser la terre... » En effet, toute sa vie, il a monté à l'échelle mystique pour redescendre dans les mêlées. Tous ses discours, tous ses livres sont des actes de son métier de prêtre, d'évêque, de précepteur du Dauphin, de « Père de l'Église », comme on l'appela de son temps. S'il voit ou prévoit un danger pour l'Église, il s'y porte. Il a combattu les protestants, les libertins, les quiétistes, les exégètes, les casuistes. Toujours il est occupé à des défenses ou à des assauts. Le surnom d'Hercule chrétien, que des flatteurs donnèrent à Louis XIV, c'est à Bossuet, né athlète, qu'il convenait[1].

1. Pour l'édification des chrétiens, il a prononcé des sermons, des panégyriques, des oraisons funèbres, écrit les *Élévations sur les mystères*, les *Méditations sur l'Évangile*, des *Lettres de direction*. Pour l'éducation du Dauphin, dont il fut le précepteur, il a composé le *Discours sur l'histoire universelle*, la *Politique tirée des propres paroles de l'Ecriture sainte* le *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même*, l'*Abrégé de l'histoire de France*. Dans le débat de la question gallicane, il a prononcé le *Sermon sur l'unité de l'Église*, écrit des traités en latin, comme la *Defensio declarationis cleri gallicani*. Aux protestants sont adressés l'*Exposition de la doctrine catholique en matière de controverse*, la *Conférence avec M. Claude*, l'*Histoire des variations des Églises protestantes*, les *Avertissements aux protes-*

Bossuet est un des hommes où il est intéressant de regarder le problème de la croyance. Il a étudié la philosophie — Platon, Aristote, Descartes, Spinoza, Hobbes — et l'histoire, celle de l'antiquité, celle du moyen âge, celle des temps modernes. Il a fait œuvre de grand historien, — à parti pris, mais instruit, érudit, évocateur de scènes et de personnes, — dans l'*Histoire des variations*. Il a montré dans le *Discours sur l'histoire universelle* un sentiment juste des civilisations antiques. Il s'est instruit en sciences naturelles, s'intéresse aux « dissections », admire à « combien de choses la respiration est utile », sait que « le pouvoir de l'âme a ses limites », qu'elle « ne pense pas et ne connaît pas sans le corps », que le souvenir dépend du cerveau, que le cerveau produit spontanément le souvenir, et qu'il se mêle toujours ou presque toujours aux opérations les plus raffinées quelque chose de sensible. Et tout cela, qui paraît l'étonner un peu, est grave en effet. D'autre part, il connaît les objections à sa foi, toutes les raisons des protestants, toutes celles de l'inquiétante exégèse de Richard Simon. D'autre part encore, il voit crument les terribles misères qui s'étalent sous le règne de Dieu et du Roi. Il tient des propos révolutionnaires. Il juge que « les murmures » des misérables « sont justes », et que ce « droit si naturel que les hommes ont de prendre dans la masse commune tout ce qui leur est nécessaire... les pauvres ne l'ont pas tout à fait perdu ». Bref, il est un homme informé. Toutes les réalités, il les sait et les comprend. Or, il ne comprend pas sa foi, puisqu'il a écrit : « Quand on dit que l'âme voit Dieu par la foi, c'est-à-dire qu'elle ne le voit pas ». Il n'est pas même sûr d'avoir produit en lui l'acte de foi, puisqu'il a écrit que lorsqu'on dit : Je crois, « c'est plutôt un effort pour produire un si grand acte qu'une certitude absolue de l'avoir produit ».

LA SÉCURITÉ DE LA FOI.

Et pourtant son âme demeura tranquille. La cause de cette tranquillité, c'est la solidité du fonds et la puissance de l'éducation reçue. C'est que Bossuet aime sa doctrine et qu'il y adhère de toute sa raison éprise d'ordre et de certitude. Mais c'est aussi qu'il est un artiste qui entend une belle musique et voit des visions superbes. Et c'est encore qu'il est un combattant, toujours à la bataille, et qu'affirmant toujours, il n'a pas le temps ni le moyen de douter. Dans l'uniforme catholicisme, chaque âme a sa façon d'être catholique. Dans

lants; aux quiétistes, l'*Instruction sur les états d'oraison*, la *Relation du quiétisme*, et plusieurs écrits sur les *Maximes des Saints;* à l'exégète Richard Simon, les *Instructions sur la version du Nouveau-Testament imprimé à Trévoux* et la *Défense de la tradition et des Saints-Pères*. (On trouvera au volume suivant la querelle de Bossuet et de Richard Simon, au chapitre *Les Sciences, la Philosophie, l'Érudition, la Théologie*). A cette liste énorme, il faut ajouter des opuscules dont plusieurs sont considérables et une correspondance abondante. Les œuvres de Bossuet forment 43 volumes in-8°, dans l'édition de Versailles, de l'imprimerie Lebel.

la façon de Bossuet, entrent son génie de poète et sa profession d'affirmateur. Aucun homme au XVIIe siècle n'eût perdu plus que lui à douter. Le doute aurait été pour lui la totale ruine de lui-même.

Cela donné, l'histoire, la philosophie, tout est soumis par Bossuet aux convenances de la foi certaine et poétique. L'histoire n'est dans son « Discours sur l'histoire universelle » qu'une « divine tissure ». Il se plaît à donner les preuves les plus étranges de l'intervention de Dieu aux affaires humaines. Dans l'oraison funèbre d'Henriette de France, la veuve du roi Charles d'Angleterre, il cite cette phrase de Dieu, parlant de Nabuchodonosor : « Je veux que ces peuples lui obéissent et qu'ils obéissent encore à son fils », et il donne à entendre que Dieu a voulu prédire que les peuples d'Angleterre obéiraient à Olivier Cromwell et à son fils. Dans l'oraison funèbre d'Henriette d'Angleterre, il célèbre le grand miracle accompli par Dieu pour sauver l'âme de cette princesse, qui serait demeurée schismatique, si le roi Charles, son père, n'était pas mort sur l'échafaud : « Pour la donner à l'Église, il a fallu renverser tout un grand royaume... Si les lois de l'État s'opposent à son salut éternel, Dieu ébranlera tout l'État pour l'affranchir de ses lois. Il remue tout le ciel et la terre pour enfanter ses élus ». Il semble que Bossuet, par de pareilles audaces, — car il ne faut certainement pas voir en ces passages de simples beautés oratoires, — ait pris plaisir à braver le sourire des « libertins ». Quant à la philosophie, il la réprouve toute comme dangereuse : « Laissez votre Platon avec sa divine éloquence, laissez votre Aristote avec cette subtilité de raisonnement, laissez votre Sénèque avec ses superbes opinions, dangereux empiriques, qui, pour endormir le mal, ne font qu'envenimer la plaie ». Il la méprise comme inutile : « Notre excellent maître — Jésus-Christ — a déterminé toutes choses; le chrétien n'a rien à chercher ».

Bossuet est l'exact représentant d'un siècle qui a cru, en se rattachant à l'antique profane et à l'antique sacré, trouver « l'immobile soutien » de toutes choses. Il est un prêcheur d'immobilité. Il voit bien que l'esprit continue à remuer, il le voit très clairement. Les conséquences certaines du protestantisme et de la philosophie cartésienne lui sont odieuses. Il déteste tout l'avenir. Il nous a maudits par avance. Aussi nous est-il étranger et lointain. Il n'a rien à nous apprendre, lui qui n'a rien inventé et n'a pas voulu qu'on inventât rien. Bossuet n'est point dans la circulation des esprits. C'est, comme Versailles, un monument colossal, symbole d'une époque, et tout plein d'objets grands et rares, mais inhabitable, et qu'il faut qu'on se déplace pour l'aller visiter.

III. — MOLIÈRE ET LA FONTAINE

LA VIE DE MOLIÈRE.

L'ANNÉE d'avant que Bossuet arrivât de Metz à Paris, Molière y rentrait, ayant achevé une tournée dans les provinces. Né, en 1622, au quartier des Halles, d'un père moyen bourgeois, tapissier, fournisseur du Roi et son valet de chambre, il fut élève chez les jésuites au collège de Clermont dans la rue Saint-Jacques, puis étudiant en droit. Mais, flâneur de rues, habitué des parades des charlatans, assidu chez toutes les sortes de comédiens, il voulut être comédien, fonda à vingt-deux ans un « illustre théâtre », qui croula, tâta de la prison pour dettes, alla courir la province pendant onze ans, de 1647 à 1658. Au retour, il joua pour la première fois devant le Roi. Il commença en 1659 par les *Précieuses ridicules* la série de ses chefs-d'œuvre. Il mourut, un soir qu'il venait de jouer le *Malade imaginaire*, en l'année 1673.

L'EXPÉRIENCE DE MOLIÈRE.

La Bruyère disait, sans savoir qu'il dît solennellement une naïveté : « Celui qui se jette dans le peuple et dans la province, y fait bientôt, s'il a des yeux, d'étranges d'écouvertes. Il avance par de continuelles expériences dans la connaissance de l'humanité. » Molière est né dans le peuple, ou tout près, et s'est « jeté » dans la province, qu'il a vue à un moment de grands troubles et de misères terribles, les années de la Fronde et celles qui suivirent. Il a connu la Cour et la Ville, la Ville dont il était, la Cour où le Roi l'introduisit et même le guida aimablement. Sa vie fut d'un homme qui gagna son pain par un métier très rude, de qui les succès furent gâtés par la méchanceté des jaloux ou des gens qu'il offensa, mal marié, de vie intime mal conduite et douloureuse et de santé mauvaise. Son esprit était très largement cultivé. Il sut son antiquité, « éplucha les fragments de Ménandre », lut Plaute et Térence, la littérature des contes et des farces, italienne et française, Rabelais et les écrivains de tradition gauloise. Cet élève des Jésuites fut aussi le disciple du philosophe Gassendi, disciple lui-même d'Épicure. Aucun écrivain du XVIIe siècle n'eut une expérience plus large que celle que Molière reçut ou se donna par la vie et par les livres.

LA MATIÈRE DU THÉATRE DE MOLIÈRE.

Il y a puisé très discrètement. Il a pris, de la province, quelques types grotesques, du peuple, quelques rustres et les braves filles servantes, par lesquelles il exprima le bon sens et la générosité du populaire. La Cour et la Ville lui donnèrent, après les précieuses, les femmes savantes, les cuistres poètes, les cuistres médecins, des marquis ridicules ou charmants, honnêtes gens ou escrocs, des bourgeois qui

s'essayent à sortir de leur condition, des amoureux d'âge mûr qui se font jouer par des Agnès, de gentils jeunes amoureux, des chasseurs de dot, de grands originaux comme le *Malade imaginaire* ou le *Misanthrope*, de grands vicieux comme l'*Avare*, ou *Tartuffe* et *Don Juan*.

SON GÉNIE.

Il a montré les ridicules et les vices dans des actions très simples. Le ridicule ou le vice est le ressort qui fait jouer toute la pièce. L'auteur y met une intrigue, parce qu'il en faut bien mettre une. Le dénouement est n'importe quoi de très banal et même d'enfantin, une lettre inattendue, une bizarre reconnaissance, — et cela est, d'ailleurs, un grand défaut, qui gâte notre plaisir à voir jouer du Molière. Mais l'intrigue n'est pour lui qu'un moyen de mettre en présence des caractères et de les faire s'expliquer. Tout son drame est dans le dialogue. En aucun temps, sur aucune scène, des caractères ne s'expliquèrent si bien. Jamais la conversation de théâtre ne donna une sensation de la vie si exacte, si directe, si claire. Ce n'est pas trop de dire qu'elle est, en plusieurs pièces, délicieuse. La langue de Molière est la vraie langue qui se doit parler derrière la rampe. On y sent, par endroits, la hâte d'un auteur, qui, en treize ans d'une vie tourmentée, écrivit une trentaine de pièces, et dont le tempérament, d'ailleurs, n'était pas de raffiner. Mais elle est riche, abondante, variée, convenable à chaque personne. L'esprit y est partout répandu, non pas le superficiel esprit de mot, mais celui qui jaillit de la profondeur des caractères, et qui amuse en révélant tout un homme.

SA MORALE.

La morale de Molière est très modeste. On ne trouve point, dans tout son théâtre, un devoir qui commande un renoncement à soi, même un effort qui coûte. Il fait de l'amour une obligation, et il veut que l'amour soit libre. Dans la *Princesse d'Élide*, il loue, par allusion, Louis XIV, marié depuis un an, de son amour pour mademoiselle de La Vallière. Voilà le Roi devenu, par cette passion, un « prince accompli ». Il s'étonne, dans *Amphytrion*, que M. de Montespan, mari de la maîtresse du Roi, se croie déshonoré par le « partage » de sa femme entre lui et Jupiter Louis XIV. Il ne fait pas de la liberté d'aimer un privilège du Roi. Aucun tour imaginé pour faire réussir l'amour ne lui paraît pendable. Le droit des femmes à se venger, par le moyen que l'on sait, des maris tyrans ou simplement ridicules, est reconnu et proclamé par lui. Il y insiste. C'est que l'amour est une loi de la nature, la grande, l'essentielle loi, et Molière se soumet à la nature, la sachant plus forte que lui. Il prend parti pour elle contre les gêneurs de l'amour, les pères, les tuteurs, les maris, qui prétendent la régenter par des us et coutumes et par des textes de lois, comme aussi contre les médecins qui la veulent réformer par des

préceptes et par des recettes, comme encore contre tous ceux, Tartuffes, Femmes savantes, cuistres des lettres, qui l'offensent par des manières, des grimaces et des faussetés. La nature doit être tempérée par la raison, — mais la raison est naturelle aussi, — et par les convenances de la société, — mais la société aussi est naturelle, l'homme étant un être sociable. Que l'homme mène une vie raisonnable, sans ridicules, sans méchants vices, Molière ne lui demande pas davantage.

MOLIÈRE N'EST PAS CHRÉTIEN.

Croire que la nature est bonne, et non pas foncièrement perverse, c'est le contraire de la religion chrétienne. A supposer qu'il ne restât, de tout le siècle, que le théâtre de Molière, et qu'il fallût chercher la religion de ce temps en ce document unique, on n'y trouverait pas plus de christianisme que dans Plaute ou Térence. Molière n'est pas chrétien. Or, s'il n'est pas chrétien, s'il est un libertin, comme il s'en trouvait un grand nombre au XVIe siècle, et un bon nombre encore, et qui ne se cachaient guère, au temps de la minorité du Roi, il a dû se sentir contenu, resserré, contraint dans l'ère nouvelle qui a commencé en 1661. — Bien que Louis XIV n'ait pas été tout de suite un « dévot », on a bien vu à la première heure qu'il n'entendait pas la plaisanterie sur la religion. — Molière a-t-il tout de même essayé de s'avouer libertin? Sa comédie de *Tartuffe* est-elle un acte contre la religion, dissimulé dans une pièce contre l'hypocrisie? Il se peut assurément que, l'hypocrisie étant très répandue, parce qu'elle était fructueuse, Molière, à qui cette grimace était odieuse entre toutes, ait voulu seulement mettre en scène un type d'hypocrite. Mais si la colère contre la fausse dévotion avait été en lui un effet de la vraie, n'aurait-il pas craint d'atteindre celle-ci par contre-coup? Aurait-il porté sur le théâtre « la haire avec la discipline », et les « devoirs pieux »? Aurait-il fait du dévot Orgon un tel imbécile? Enfin n'eût-il pas trouvé, de la vraie dévotion, une autre définition que celle qu'il a donnée, car ce qu'il a défini, c'est la simple honnêteté. La comédie de *Tartuffe* serait donc, en un siècle très chrétien et catholique, une sorte de manifeste d'un libertin.

LA CONTRAINTE DU TEMPS.

La connaissance que nous avons de la vie du poète, de sa large expérience, de ses misères; la confidence que, peut-être, il fait de ses maux dans quelques vers si tristes d'Alceste; la sensible amertume du rire de Molière en plus d'un endroit; le voisinage du drame dans des comédies où les ridicules et les vices des *Femmes savantes*, du *Bourgeois gentilhomme*, du *Malade imaginaire*, de *Tartuffe*, de l'*Avare*, en même temps qu'ils corrompent toute une personne, désolent de braves cœurs et menacent de détruire les familles; l'étrangeté de don Juan, si hardi contre les vivants, contre les morts et contre Dieu; et, d'autre part, notre sympathie pour le

génie de Molière, pour sa personne où l'on sent une générosité, pour sa mort sur son champ de bataille; surtout, peut-être, notre secret désir de trouver dans cette grande littérature si bien ordonnée et disciplinée une étrangeté et l'audace d'une révolte; enfin, même ce visage différent des autres, si peu classique, ce nez parisien, cette chemise ouverte de ses portraits, — tout cela réuni porte à imaginer un Molière gêné par des mœurs, gêné par l'Église, gêné par le Roi, et qui n'a pas sorti tout le poète dramatique qui était en lui. Peut-être nous nous trompons, et prêtons à ce riche un supplément qu'il n'aurait pas accepté. A vrai dire, le problème est insoluble. Reste que Molière fut un homme qui garda en une appréciable mesure la liberté de son esprit, un très grand artiste, un écrivain pour l'humanité; car ses personnages, qui habitent la Cour de Louis XIV et la ville de Paris, sont bien des types d'humanité permanente.

L'IRRÉGULARITÉ DE LA FONTAINE.

La Fontaine, qui naquit en 1621 à Château-Thierry, d'une famille d'officiers forestiers, et mourut à Paris en 1695, ne s'embarrassa d'aucun devoir public ni privé. Il fut un très mauvais maître des eaux et forêts, un vilain mari, un père odieux qui ne voulut pas connaître son fils. Il dissipa son avoir et vécut agréablement sans domicile. Bohême, mais pas à coucher sous les ponts, très malin sous des airs de distrait et de naïf, il trouva jusqu'à la fin « bon souper, bon gîte et le reste ». Déréglé en ses mœurs, sans qu'il se donnât la peine de l'hypocrisie, il se tint en dehors ou à rebours de toutes les convenances. Il avait l'esprit libre et vagabond. Il aima les anciens autant que personne en son temps, mais aussi les modernes. Parmi les auteurs préférés, « dont il se dit le disciple », il nomme « Maître François », c'est-à-dire Rabelais. Il savait les poètes et les conteurs du XVIe siècle, français ou italiens, les traditions populaires du moyen âge et les fables de l'Inde. Il ne s'enferma pas dans les livres. Il observait très curieusement les hommes et la nature. Entre tous ces objets de son plaisir, il paraissait incapable d'en choisir un pour s'y fixer. Il avait

> L'inconstance d'une âme en ses plaisirs légère
> Inquiète, et partout hôtesse passagère.

En toutes choses, il répugnait à l'ordre et à la règle. Il admirait au château de Blois les parties anciennes, « qui ne font, Dieu merci! nulle symétrie », et « force petites galeries, petits balcons, petits ornements, sans régularité et sans ordre ». Il s'extasia, en regardant les « Captifs » de Michel-Ange, devant « un endroit qui n'est qu'ébau-

ché », se demanda si Michel-Ange n'avait pas fait exprès de ne pas finir, et jugea que « l'ouvrier tire autant de gloire de ce qui manque aux Captifs que de ce qu'il leur a donné de plus accompli ». La régularité dans les visages lui déplaisait comme dans l'architecture. Il trouvait que le nez troussé est un charme, et même « un des plus puissants ». Enfin il s'est avisé d'admirer, dans un poème, l'innocence des sauvages qui « vivent sans lois, sans arts et sans sciences ». Il est impossible d'être moins XVIIe siècle, moins Louis XIV, que n'était La Fontaine.

IL S'ADAPTE A SON SIÈCLE.

Il s'acclimata pourtant. Son exemple est précieux à l'historien, parce qu'on y mesure la puissance d'un temps sur un homme. « Je m'accommoderai, si possible, dit le malin bonhomme, au goût de mon siècle, instruit que je suis par ma propre expérience qu'il n'y a rien de plus nécessaire. » Son goût, à lui La Fontaine, aurait été d'écrire des contes. La première œuvre importante qu'il publia — il avait alors quarante-trois ans — ce furent *les Nouvelles en vers tirées de l'Arioste et de Boccace.* Ces petits poèmes l'amusaient, et il voulait s'amuser; ils étaient polissons, et il l'était; ils prêtaient aux petites grâces et manières, qu'il aimait; ils étaient vieux genre, et il était, par délicatesse, porté à l'archaïsme. Mais, faire des contes, bien que ceux-là eussent été reçus avec applaudissement et que Mme de Sévigné et sa fille, qui n'étaient pas bégueules, s'en fussent délectées, ce n'était pas une profession XVIIe siècle. Il fallait chercher autre chose, avoir égard à la mode nouvelle de la décence, à l'Église, qui n'aimait pas qu'on la scandalisât, et au Roi, qui était très sérieux. Tout, dans la monarchie, s'organisait et se casait. Molière, Boileau, Racine, les trois amis de La Fontaine, avaient chacun sa profession réglée. La Fontaine en choisit une, qui le gênât le moins possible; il se fit fabuliste. En 1668, parut un premier recueil de *Fables* dédiées à Monseigneur le Dauphin. Le bohême avait fait élection de domicile. Il découcha plus d'une fois; en 1673, il redonna une série de contes, plus licencieux que les premiers. Mais, en 1678, parut un nouveau recueil de fables, dédiées à Mme de Montespan. L'applaudissement aux fables fut presque universel; Mme de Sévigné les trouva « divines ». La Fontaine fut dès lors un homme de lettres reconnu, et, comme tel, un des ouvriers de la gloire et de « l'éternité du Roi ». Encore un peu de temps, et il voudra prendre patente. En 1684, il se présentait à l'Académie qui le nomma, de préférence à Boileau, son concurrent. Le Roi, à qui ce vote déplut, ne donna pas tout de suite son approbation; mais, l'Académie ayant élu Boileau à la vacance d'après, il lui permit de recevoir La Fontaine, en prenant acte de la promesse qu'il avait faite « d'être sage ». Le vieux poète ne fut pas

sage tout de suite, bien que l'abbé de La Chambre, le directeur qui le harangua, le jour de sa réception, « l'eût averti que le Roi s'informerait du progrès qu'il ferait dans le chemin de la vertu ». Mais, encore quelques années, et, les infirmités survenant, il faudra penser à la mort et à ce qui s'en peut suivre. La Fontaine lira l'Évangile et trouvera que « c'est un bon livre ; oui, ma foi, un très bon livre ». Il discutera un peu, les derniers jours venus, avec le vicaire de Saint-Roch, lui contestera l'éternité des peines, puis se soumettra. Et, travaillant toujours, traduisant des hymnes, parmi lesquelles le *Dies iræ* — « Je mourrais d'ennui, disait-il, si je ne composais pas » —, il mourra sous le cilice « avec une confiance admirable et toute chrétienne ». Le siècle avait achevé de vaincre. D'un vagabond, d'un « mauvais garçon », d'un Villon ou d'un Marot, il avait fait un académicien et un dévot.

L'ART DE LA FONTAINE.

Dans le cadre étroit de la fable, La Fontaine, en se serrant, — quelquefois un peu trop, — a logé tout lui-même.

D'abord, toute sa poésie et tout son art de poète. La fable, oubliée par Boileau dans l'*Art poétique*, étant un genre libre, il créa sa forme. Il pratiqua la variété du rythme, qui permet de choisir à l'idée poétique l'expression qui lui convient, légère ou grave. La langue du poète est riche comme son rythme, très travaillée, très délicate, mais vivante, et jamais abstraite. La Fontaine ne se prive pas d'employer certains « mots de sa connaissance », qui convenaient au lieu où il les plaçait. Il a mêlé dans sa poésie, avec un art délicieux, la grâce attique, la précision et la grandeur latines, la grâce et la malice de chez nous. Si l'on veut savoir comment notre génie put au XVIIe siècle s'inspirer des modèles antiques en gardant de la liberté, c'est à La Fontaine, plus qu'à tout autre, qu'il faut le demander.

CE QU'IL A MIS DANS LA FABLE.

Il a dit dans la fable ce qu'il savait et sentait de la nature et de l'homme. Il admirait toute la nature, le Caucase et le roseau, le lion et le moucheron, les étoiles et le brin d'herbe, les lignes des paysages, les jeux de la lumière, les instincts des bêtes. De même, il connaissait, pour l'avoir tout aussi bien regardé, l'homme en toutes ses variétés. La ressemblance des instincts professionnels humains avec les instincts professionnels animaux l'amusait et lui donnait à penser. Confondre dans un même cadre la nature, la bête, l'homme, les faire vivre ensemble, jouer le drame dans un joli paysage discret, employer l'animal à donner des leçons aux hommes, fut la manière, que choisit La Fontaine, d'être fabuliste.

Par lui, qui a décrit toute la société de son temps, le Roi, le seigneur, le prêtre, le moine, le juge, le financier, le pauvre homme, les ridicules, les vices, les méchancetés, tout le train du monde, nous

savons, comme par Molière, par La Bruyère, et d'autres encore, que tous les hommes de ce XVIIe siècle conservateur et admirateur n'étaient point dupes, au fond, de leur admiration. Par lui, nous voyons aussi qu'ils demeuraient conservateurs. Personne alors ne croyait que les choses pussent être autrement qu'elles n'étaient. La Fontaine a certainement une sympathie pour les pauvres gens; il a dit en termes touchants et précis les misères des paysans. Mais la doléance que le pauvre bûcheron présente à la Mort, et qui est si dolente, nous émeut davantage qu'elle ne l'émouvait.

LA PHILOSOPHIE DE LA FONTAINE.

Le « bonhomme » était un penseur, curieux des grands problèmes. Mais le mystère des choses est impénétrable; Dieu n'a pas

.... imprimé sur le front des étoiles
Ce que la nuit des temps enferme dans ses voiles.

Et La Fontaine accepte le mystère. Il pense que Dieu fait bien ce qu'il fait. Il croit à une bonté de la nature, il croit à la liberté pour l'homme de composer sa destinée. Il aime la vie et il se résigne à la mort, en souhaitant qu'elle soit « la fin d'un beau jour ». Sous un voile léger de pessimisme, transparaît une gaieté, qu'il a définie non pas « ce qui excite le rire, mais un certain charme, un air agréable qu'on peut donner à toutes sortes de sujets, même les plus sérieux ». Il a dit encore, en parlant de sa *Psyché* : « J'ai mis malgré moi de la gaieté parmi les endroits les plus sérieux de cette histoire; je ne vous assure pas que je n'en mêle aussi parmi les plus tristes. C'est un défaut dont je ne saurais me corriger, quelque peine que j'y apporte. » C'est un défaut dont nous ne nous corrigeons guère en France.

Molière, La Fontaine sont des gens de chez nous, gens de France et gens de Gaule. Aussi tous les deux sont-ils demeurés populaires. Ils n'ont rien ajouté à l'ordinaire de l'humanité; leur idéal ne monte pas haut. Ils ont du bon sens, de la clarté, de la finesse, de la malice, du sérieux, quelque bonté, l'art de très bien dire, et la vertu de sincérité.

IV. — RACINE ET BOILEAU

LA JEUNE GÉNÉRATION.

IL faut répéter que Racine et Boileau sont les plus jeunes des grands classiques. Avant eux, les ouvriers du classicisme ont fait leur œuvre. Au moment où commence le gouvernement du Roi par le Roi, l'Académie française est fondée depuis vingt-six ans; il y a 24 ans que le *Discours sur la méthode* a paru, 25 ans que le *Cid* a été

représenté. Les *Remarques* de Vaugelas sur la langue française, les *Lettres* de Balzac sont dans toutes les mains. Boileau et Racine ont lu les *Provinciales* comme elles sortaient des presses clandestines. Ils étaient petits enfants, lors de la Fronde. Or, dit un contemporain, « les jeunes gens, qui n'ont eu connaissance que du temps où le Roi établit son autorité prendraient le temps de jadis pour un rêve ». Racine et Boileau n'ont pas eu affaire à ce temps de jadis.

L'ÉDUCATION DE RACINE.

Racine naquit en 1639 à la Ferté-Milon en Champagne, d'une famille d'officiers de gabelle. Il fut élevé au collège de Beauvais, qui était d'esprit janséniste, puis à l'école de Port-Royal dans le voisinage du monastère, où sa tante, Agnès Racine, était religieuse. Il apprit la religion de Port-Royal, et l'antiquité, la grecque aussi bien que la latine, car les maîtres de Port-Royal conduisaient leurs élèves « jusqu'au fond de la Grèce par des routes qui n'étaient nullement connues ». Il étudia les textes en élève modèle, traduisant de près, et il les aima en artiste : « Les tragédies de Sophocle et d'Euripide l'enchantèrent à tel point qu'il passait les journées à les lire et à les apprendre par cœur dans les bois qui sont autour du monastère de Port-Royal ». Ainsi fut élevé Racine, que devaient se disputer l'amour des lettres et l'amour de Dieu. Il ne préféra pas Dieu pour commencer. L'amour des lettres et de la gloire qu'elles donnent fut en lui une passion inquiète. Il disait à vingt ans : « Mon nom fait tort à tout ce que je fais ». Il écrivit d'abord, très mal, de petites poésies d'écolier fort en mythologie, et deux tragédies ennuyeuses à mourir, la *Thébaïde* et l'*Alexandre*. Mais il continua de s'instruire par l'étude des anciens, et dans la compagnie de La Fontaine, de Boileau, de Molière. Boileau le tira hors du cortège des petits poètes qui mangeaient dans la main de Chapelain. Molière lui enseigna, par le succès de ses premiers chefs-d'œuvre, le secret de l'art dramatique, qui est de suivre la nature et la raison. En même temps, Racine apprit l'amour. Entre la tragédie d'*Alexandre* et celle d'*Andromaque*, il aima Mlle du Parc, à laquelle il donna le rôle d'Hermione. Lorsqu'elle mourut en couches, il parut, au convoi funèbre, « à demi trépassé ». Mlle Champmeslé prit la suite du rôle et de l'amour. Racine écrivit pour elle le rôle de Phèdre. Il aima sensuellement en la chair vive des actrices les créatures de son génie.

LA CRISE DE RACINE.

Andromaque fut jouée en 1667; puis, après la comédie des *Plaideurs*, vinrent *Britannicus*, *Bérénice*, *Bajazet*, *Mithridate*, *Iphigénie*, *Phèdre*, la dernière en 1677. Et Racine connut la gloire. Mais elle lui fut empoisonnée par les jalousies et par les critiques. « La moindre critique, a-t-il dit, quoique mauvaise qu'elle ait été, m'a toujours causé plus de chagrins que toutes les louanges ne m'ont fait de

plaisir. » Il souffrit cruellement lorsque sa Phèdre, qu'il adorait, reçut l'insulte d'une cabale éclatante. Alors l'amour de Dieu commença de rentrer dans son âme. Il revit la tante Agnès, qui l'avait presque maudit, et Nicole, qui l'avait traité d' « empoisonneur public », et auquel il avait répliqué très méchamment, car il n'était pas bon tous les jours. Il fut conduit par Boileau chez Arnauld. Bien qu'il se trouvât nombreuse compagnie chez le grand janséniste, « le coupable, entrant avec l'humilité et la confusion peintes sur le visage, se jeta à ses pieds; M. Arnauld s'agenouilla aussi et tous deux s'embrassèrent ». On dit qu'à ce moment Racine voulut se faire chartreux, mais que son confesseur lui persuada de plutôt épouser « une personne de piété ». Il trouva une personne pieuse, en effet, et ignorante au point de ne pas savoir les noms des tragédies de son mari, et de s'étonnner qu'il y eût des rimes de deux sexes, mais qui fut bonne épouse, apaisante, et bonne mère des sept enfants qu'elle mit au monde.

LA VIE DE COUR ET DE FAMILLE.

Racine reçut de grands honneurs. Il entra en 1672 à l'Académie. Le Roi le « nomma » en 1677, avec Boileau, « pour écrire » son histoire; plus tard, il le fit gentilhomme de la Chambre. Il l'aimait beaucoup, lui trouvait « bien de l'esprit », voulait le voir souvent, l'entendre parler, l'entendre lire. Il le mena plusieurs fois dans ses guerres. Racine plaisait à la Cour; il n'y avait rien « du poète dans son commerce, et tout de l'honnête homme et de l'homme modeste ». Chez lui, dans un logis élégamment paré, il recevait des amis, dont le meilleur était Boileau. L'amitié de ces deux hommes est la plus noble des amitiés littéraires, et leur correspondance un livre exquis par son charme grave. Mais la grande occupation du poète « converti » était la religion. Le matin, le soir, aux repas, il disait la prière commune. Si les enfants jouaient à la procession, il se mettait de la partie, chantant et portant la croix. Il était le « pasteur domestique ». Dans cette tranquillité, le souvenir de sa gloire lui était pénible. Il défendait à son fils Jean-Baptiste « de faire des vers et même d'aller au théâtre », parce que ce serait « se déshonorer devant Dieu ». Mais, un jour, Mme de Maintenon lui demanda des tragédies pour les faire jouer par les jeunes filles qu'elle élevait dans la maison de Saint-Cyr. Elle lui proposa des sujets tirés de l'Écriture. Le poète tragique et le chrétien réconciliés donnèrent *Esther* et la merveille d'*Athalie*.

Cependant, le combat avait recommencé, de l'Église, des jésuites et du Roi, contre les jansénistes. Racine s'honora en ne cachant point sa sympathie pour Port-Royal menacé. Tous les ans, il menait sa famille au monastère. Il a écrit un *Abrégé de l'histoire de Port-Royal*, qui est une des œuvres exquises de la prose fran-

çaise, par sa simplicité, par son atticisme. Le Roi, qui n'aimait point que n'importe quel sentiment de n'importe qui différât d'un seul des siens, laissa voir qu'il n'aimait plus tant son poète. Racine en fut très malheureux. Peut-être est-il vrai qu'il pria Mme de Maintenon de remettre au Roi un mémoire sur la misère du peuple, et cette indiscrétion acheva-t-elle de fâcher Louis XIV. Racine mourut en 1699, d'une belle mort chrétienne. Il fut enterré, comme il l'avait désiré, à Port-Royal, au pied d'un de ses maîtres, M. Hamon. Sans doute, il pensa qu'on ne devait nulle part reposer mieux que dans la chère solitude. Il se trompait. Ses restes furent déterrés du cimetière profané en 1711 par ordre du Roi. Ils sont aujourd'hui cachés au pied d'un pilier de l'église Saint-Étienne du Mont.

L'AMOUR DANS LE THÉATRE DE RACINE.

Ce qui sans doute explique les remords et la conversion de Racine, c'est la prédilection qu'il eut, parmi les passions, pour l'amour, et, parmi les personnes tragiques, pour les femmes. Excepté dans les deux tragédies sacrées, l'amour conduit le drame. D'autres sentiments escortent la passion maîtresse; mais c'est un cortège discret et qui s'efface. Dans *Mithridate*, la grandeur de Rome et celle de son ennemi, sitôt entrevues, disparaissent dans le conflit de trois amours, celui du vieux héros et ceux de ses deux fils pour la même Monime. Et c'est grand dommage. La tragédie racinienne est sursaturée d'amour. Et l'amour, presque toujours, y est plus fort que tout. Racine a peint « l'homme comme il est », misérable et vaincu par la passion. Il étale les défaites de la volonté, que Corneille voulait victorieuse.

LE MODÈLE DE LA TRAGÉDIE CLASSIQUE.

La tragédie de Racine est le modèle de notre tragédie classique. Le sujet exposé, elle va au dénouement vite, et pourtant sans hâte. On dirait qu'une fatalité marche. Elle n'a point d'épisodes; elle emploie le moins d'accessoires possible, le moins de personnages aussi, afin que plus clairement se révèle le drame des passions. La langue est éloquente; les personnages sont des orateurs, qui échangent des discours, trop de discours et trop bien faits. Si elle « frise la prose », c'est de moins près qu'on ne l'a dit; le ton est presque toujours solennel. Mais la solennité est tempérée par une harmonie continue, qui est le propre de Racine. Cette harmonie dissimule plus d'un vers très médiocre, et ces endroits « froids et embarrassés » qui fâchaient Mme de Sévigné, mais aussi des beautés, la délicatesse de l'expression et sa hardiesse. Elle berce l'auditeur d'une sonorité très douce; la rime elle-même évite de faire du bruit. Mais, par moments, un trait tragique très bref s'échappe; l'éclair d'un vers découvre un paysage immense; un couplet montre la Grèce assemblée, Troie en ruine, la grandeur de Rome.

LES DÉFAUTS DE CE THÉATRE.

La perfection même de Racine et sa discrétion l'exposent à n'être pas pleinement senti par les foules. La vêture antique de sa tragédie a paru étrange, après que fut abandonnée l'habitude de transposer l'art en des formes du passé. Il nous est presque impossible, il est vrai, de nous figurer cette tragédie hors de ses cadres solennels. Elle y perdrait « la tristesse majestueuse » qui est une de ses beautés. Mais cette beauté et le charme qu'on éprouve à l'évocation des lieux et des choses antiques sont achetés cher. La tragédie classique ressemble moins à son modèle hellénique qu'une fleur artificielle à une fleur de la nature. Elle sent le faux. Dans ce cadre ancien, des personnages se meuvent et parlent, dont la parole et le geste sont du Louvre, de Saint-Germain ou de Versailles. Le désaccord entre leurs façons et ces noms lointains qu'ils portent fait de laides taches au drame racinien, et, par endroits, la gâtent de ridicule. Ces divinités, qui font à la cantonnade des choses terribles, n'apparaissent plus, ayant beaucoup vieilli à la traversée des âges, que comme des êtres vagues et flous. La tragédie de Racine porte la marque trop visible d'un certain temps où régnait une certaine mode. Le jour viendra, peut-être est-il venu, où elle n'intéressera plus que les délicats. Cette élite y goûtera toujours de belles joies. Mais, si elle fait à Racine un mérite d'être incompris du vulgaire et de l'étranger, elle aura tort. Le devoir et le mérite du théâtre est d'être populaire et compris de tout le monde.

LA VIE DE BOILEAU.

Boileau, qui vécut de 1636 à 1711, est, comme Molière, un Parisien de Paris, mais né en un lieu plus grave, le Palais de Justice, et d'une famille plus relevée, dont l'histoire remontait jusqu'à un notaire et secrétaire du Roi, anobli en 1371. Son père, greffier de la Grand'Chambre du Parlement, le destinait à l'Église. L'enfant fut tonsuré et mis à la théologie au sortir du collège, mais il ne se plut pas à cette étude, n'y ayant pas l'esprit prédisposé. A défaut de la théologie, qui menait aux bénéfices, la famille voulut qu'il étudiât le droit, qui menait aux offices; mais, à la mort de son père, en 1657, Boileau suivit sa vocation, qui était d'être homme de lettres, poète et critique. Il devint l'ami et le compagnon de Molière, de La Fontaine et de Racine, composa des *Satires*, dont il publia un premier recueil en 1666, puis des *Épîtres*, et l'*Art poétique*, qui fut imprimé en 1674, année où parurent aussi le premier recueil des *Épîtres* et les premiers chants du poème comique *Le Lutrin*. Introduit auprès du Roi par Mme de Montespan, il fut très bien accueilli par lui, pensionné, nommé historiographe. Il renonça au métier de poésie, mais pas tout à fait. Il écrivit encore des épîtres et des satires,

et continua jusqu'au dernier jour le combat pour les bonnes lettres.

LES LETTRES AVANT BOILEAU.

Le malheur de Boileau est d'être un poète scolaire, que les écoliers ne peuvent ni bien comprendre ni aimer, parce qu'il se fâche contre des gens qu'ils ne connaissent pas, les Chapelain, les Scarron, les Saint-Amant, les Cotin, etc., et parce qu'une poésie de préceptes n'est pas pour séduire la jeunesse. Ses sentences, devenues des proverbes, semblent avoir toujours été banales. Il a ouvert, à force d'énergie et de patience, des portes résistantes, et il semble aujourd'hui enfoncer des portes ouvertes. Pour être juste envers lui, il faut se souvenir qu'au temps où commencèrent à circuler les premières satires, vers 1660, pullulaient des romanciers et des écrivains tragiques ou épiques aux sentiments héroïques ou doucereux; des raffineurs de style, des chercheurs de « grand fin », de « de fin du fin », ou de « riens galants », amants d'Iris pour lesquelles ils mouraient « par métaphore », importateurs des faux brillants d'Espagne ou d'Italie. Molière s'était annoncé par les *Précieuses ridicules*. Mais La Fontaine en était encore à des mièvreries. Racine faisait et refaisait de jolis petits sonnets, comme celui dont il a dit : « J'en ai changé la pointe, ce qui est le plus considérable en ces ouvrages ». Il écrivait des vers comme celui-ci, parlant de l'Aurore :

Et toi, fille du jour, qui nais avant ton père...

LA DOCTRINE DE BOILEAU.

Or, le bourgeois de Paris Boileau avait l'œil réaliste. Il voyait les choses comme elles étaient, il les rendait comme il les voyait. Il a écrit dans le *Lutrin*, dans les *Embarras de Paris*, dans des satires, des morceaux de pittoresque vrai. Il aimait chaudement le vrai. Il le trouvait chez les Français Malherbe, Corneille, Pascal et Descartes, et — par delà notre Renaissance, qu'il ne voyait guère, et notre moyen âge, qu'il ne voyait pas du tout — chez Virgile, chez Horace et chez Homère. Il croyait donc, comme article de foi, qu'il y a un vrai, et qu'il n'y en a qu'un, pour tous les temps et pour tous les pays. Et, tandis que la laideur de ses contemporains prolixes et grimaciers l'exaspérait, il admirait chez les écrivains du vrai la beauté. Le beau et le vrai n'étaient donc qu'une même chose. Or, le vrai, c'est le naturel : « La nature est vraie ». Elle est donc la source de toute beauté. Et il n'est pas difficile de reconnaître la nature, car, tout « d'abord, on la sent ». Elle a une évidence, que découvre « cette raison humaine qu'on appelle le bon sens ». Nature, vérité, beauté, raison, ces quatre termes inséparables, c'est toute la doctrine de Boileau. Ce n'est point une doctrine *a priori*, obtenue par la méditation d'un esprit métaphysique. L'esthétique de Boileau est toute

expérimentale, établie sur l'observation des faits, sur l'identité constatée du beau en tout temps et en tous pays, sur le consentement universel à le reconnaître, comme le prouve la gloire d'Homère, de Sophocle, d'Horace et de Virgile. De même, c'est l'expérience — celle des anciens — qui a découvert les règles de l'art, qui en a distingué les genres, et, de chacun d'eux, a marqué les convenances particulières. Elle a donné aux beaux-arts la mesure qu'il faut garder dans l'imitation de la nature. Elle démontre qu'il y faut choisir non le particulier et l'accidentel, mais ce qu'il y a de commun à tous les hommes, c'est-à-dire l'universel.

BOILEAU CRITIQUE ET LÉGISLATEUR.

Boileau arriva de très bonne heure à des idées « claires et certaines », comme en cherchaient les hommes de ce temps, Descartes, Pascal ou Colbert. Il avait, tout jeune, « la certitude » de l'esprit, condition première de l'autorité. Il avait justement aussi le tempérament d'un homme d'autorité. Et il était pugnace, chercheur de coups à donner. Ce qu'il n'aimait pas, il le détestait, et ne pouvait s'en taire. C'est pourquoi il fut un critique et un législateur. Il a « fondé la critique littéraire » en France; ou, du moins le premier, il s'est fait « le conseiller du public dans le jugement des écrits ». Il a entrepris, « pour de pures raisons de goût, de démolir ou d'élever des réputations littéraires ». Il a frappé de coups répétés, très durs, les mauvais écrivains à la mode. Pour Molière, La Fontaine et Racine eux-mêmes, il a été « le censeur ». Le cénacle des quatre amis se tenait au cabaret ou chez Boileau. On en avait banni, nous apprend La Fontaine, les conversations réglées et tout ce qui sent la conférence académique. On y « adorait » les ouvrages des anciens; on y lisait ceux des modernes à qui la louange était due, et les quatre « se donnaient des avis sincères lorsque quelqu'un d'eux tombait dans la maladie du siècle, et faisait un livre... » Le meilleur des donneurs d'avis dans le cénacle fut certainement Boileau. Et les glorieux amis qu'il conseillait, il les défendait devant le public. Il fut un admirable ami pour Racine et pour Molière. En ceci est le meilleur de Boileau et sa gloire, que l'on ne peut guère se représenter le XVIIe siècle d'après 1660, s'il en est retiré.

L'ŒUVRE.

Son œuvre vaut moins que sa personne. Il n'a point de sensibilité, presque pas d'imagination, nulle grâce. Il n'a pas l'abondance; son souffle est court; dans toutes les pièces un peu longues, on sent l'arrêt pour reprendre haleine. Il est un très bon artiste en vers; il a l'art de frapper le proverbe. Mais l'implacable régularité de l'alexandrin, coupé en deux, produit cet effet que l'on croit entendre battre la mesure. Le lecteur de l'*Art poétique* est agacé par un tic-tac de métronome.

DANGERS DE LA DOCTRINE.

La doctrine du « législateur du Parnasse », si vraie qu'elle fût, était pleine de périls. — Le précepte, juste en soi, qu'il ne faut pas tout imiter de la nature, et que l'art, dont l'objet est de donner du plaisir, doit être agréable, devient dangereux si le législateur a sur l'agrément des idées étroites et froides; si l'interdiction de présenter jamais « de basse circonstance » conduit à trahir la vérité même; si le goût du temps, sa « politesse » et sa « magnificence », élargissent par trop le domaine de la « bassesse », comme il est arrivé. — L'étude, tant recommandée, de la nature sera incomplète de moitié si le législateur, uniquement intéressé par l'observation morale, entend par nature la nature intérieure et, qu'il dédaigne l'autre, c'est-à-dire le regard sur la vie de la terre et du ciel, dont la nôtre fait partie. — Reconnaître pour vrai seulement ce qui est universel, c'est interdire la parole à l'individu qui veut révéler son âme personnelle comme il en a le droit assurément.

L'OUBLI DU PASSÉ NATIONAL.

L'admiration de l'antiquité classique pouvait conduire à des enfantillages. Lorsque Boileau écrit sur tel ou tel sujet parce qu'Horace le traita ou Juvénal, et qu'il se moque, d'après le premier, ou s'indigne, d'après le second, il fait des devoirs d'écolier, que, d'ailleurs, il ne réussit pas toujours. La plupart des écrivains du XVIIe siècle firent plusieurs devoirs de cette sorte. Ils y perdirent du temps et quelque peu de la liberté de leur esprit. Qu'ils aient « pris leur bien où ils le trouvaient », si l'on ne peut le leur reprocher, on ne doit pas leur en faire une gloire. Le mieux est de prendre son bien en soi-même. Ils auraient trouvé d'autres héros et des sujets intacts dans notre moyen âge, où nos pères, entre les temps de l'ordre romain et de l'ordre monarchique, vécurent de tant de passions, guerroyèrent pour leurs donjons ou leurs beffrois, pour le Roi ou contre lui, pour l'Église ou contre elle, pour Dieu; où la France commença d'être assemblée en une personne par la royauté, que sanctifia saint Louis et pour laquelle mourut Jeanne d'Arc. C'est une infirmité de nos lettres classiques de n'avoir pas, comme celles de l'Angleterre, de l'Allemagne, de l'Espagne ou de l'Italie, de ces drames ou de ces poèmes qui, pris dans la vie d'un peuple, vivent dans sa mémoire et dans sa conscience.

LA RELIGION EXILÉE DE LA POESIE.

Si encore elles s'étaient également inspirées des deux antiquités, de l'antiquité sacrée autant que de la profane. L'antiquité sacrée, qui n'était pas, qui n'est pas morte, s'offrait comme une source d'émotions nouvelles. Corneille et Racine y puisèrent; ils donnèrent les drames de *Polyeucte*, de *Phèdre* et d'*Athalie*, et ce sont les plus beaux de notre ancien théâtre. Mais *Polyeucte* demeura isolé; *Phèdre* est une tragédie janséniste, terminée par une intervention inintelligente de

Neptune ; *Athalie*, née d'une heureuse fantaisie de Mme de Maintenon, fut jouée en cachette par les demoiselles de Saint-Cyr. Et Boileau interdit le Parnasse au poème sacré ! Peut-être n'en sentait-il pas la beauté, il était religieux tout juste, et « se convertit » très tard. Mais peut-être aussi considérait-il comme intruses dans l'art les émotions chrétiennes que ses maîtres d'Athènes et de Rome n'avaient pas connues. Toujours est-il qu'au temps où Milton chanta le *Paradis perdu*, où Pascal et Bossuet regardèrent mourir le Christ en croix, où des femmes espérèrent le martyre, Boileau a exclu la religion de la poésie par une sentence en mauvais vers.

LA RAISON.

Au reste, nos lettres classiques ne faisaient que continuer à suivre les destinées de la France [1]. La France avait tout oublié de son passé, qui ne survécut que dans l'obscure mémoire populaire. Les classes dirigeantes, comme nous disons aujourd'hui, s'expatriaient, par l'éducation. Le Roi ne savait à peu près rien de ses origines. On a remarqué que Louis XIV n'invoque presque jamais l'autorité de ses prédécesseurs. Monarchie de Louis XIV, philosophie cartésienne, esthétique classique furent ensemble des révolutionnaires. Il n'est pas de propos plus révolutionnaire que celui que tint Boileau pour justifier sa répugnance à étudier le droit : « La raison » que l'on cultive dans cette étude, disait-il, n'est pas « la raison humaine et celle qu'on appelle le bon sens, mais une raison particulière, fondée sur une multitude de lois, qui se contredisent les unes les autres ». Cette « raison » est bien celle à qui la Révolution dressera des autels.

1. Voir plus haut, p. 100.

CHAPITRE III

LES ARTS

I. LES GOUVERNEURS DES ARTS. — II. LES SCULPTEURS ET LES PEINTRES. — III. LA MUSIQUE. — IV. LE LOUVRE ET VERSAILLES.

I. — LES GOUVERNEURS DES ARTS[1]

LE ROI ET COLBERT.

LES arts eurent trois principaux gouverneurs : le Roi; le surintendant des bâtiments, Colbert; Le Brun, le « premier peintre du Roi ».

Louis XIV aimait les bâtiments, les jardins, et les arts qui servent à les orner. Il étudiait tous les « dessins » qu'on lui proposait avec grande attention, donnait des ordres, surveillait l'exécution, gourmandait ou complimentait les artisans et les artistes, et prodiguait l'argent. Jamais, probablement, il ne sentit un plaisir d'artiste à regarder une statue, un tableau ou un monument. Les arts étaient pour lui une des manifestations de sa richesse et de sa puissance. Il les fit travailler tous ensemble — et ce fut une de ses plus grandes affaires — à composer le décor vaste et superbe de sa vie. Colbert n'avait pas non plus une sensibilité d'artiste. Comme son maître, il demandait aux arts d'étonner les hommes et de porter jusqu'aux temps les plus reculés la gloire du nom et du règne. Aussi, bien qu'il ait chicané le Roi sur l'emplacement du décor, et qu'il en ait trouvé les prix trop élevés, a-t-il servi d'un zèle très sincère la passion de Louis XIV pour les bâtiments. Il mit en mouvement tout le travail, se fit rendre compte avec « la dernière exactitude », contrôla, inspecta, rapporta au Roi. L'histoire des arts en ce temps-là est écrite tout entière dans ses papiers.

1. Voir, outre les sources et ouvrages cités en tête du chapitre I : Jouin, *Le Brun et les arts sous Louis XIV*, Paris, 1889 ; Fontaine, *Quid senserit C. Le Brun de arte sua*, Paris, 1903 ; Leclerc, *Ch. Le Brun (1619-1690), son œuvre et son influence sur les arts au XVIIe siècle*, dans « Versailles illustré », années 1902-1903.

LE BRUN. SON ŒUVRE.

Le Brun est né en 1619 à Paris. Son éducation fut partie française et partie romaine. A Rome, il copia les grandes décorations de Raphaël et de Carrache, et il étudia les monuments avec soin. Il avait un esprit philosophique, et c'est lui qui le mieux professa la doctrine. Il connut par Descartes, qui n'eut pas de plus exact disciple, la nature des passions. Dans un traité tout cartésien, il expose par quels gestes et par quels jeux de physionomie elles se révèlent, et il donne des recettes infaillibles pour représenter ces mouvements de l'âme. Il est psychologue, comme les gens de lettres ses contemporains, curieux du drame humain, indifférent au reste de la nature, instruit en histoire ancienne, en archéologie, en mythologie, habile par conséquent à transposer les choses et les personnes vivantes en scènes et en figures antiques. Il aime le bel ordre des grandes compositions. Il adore la majesté du Roi. Enfin, il a une étonnante facilité de travail, et l'art de faire travailler les autres.

Le Brun a décoré la galerie d'Apollon au Louvre, plusieurs appartements au château de Saint-Germain, le château de Colbert à Sceaux, la Grande Galerie et les salons de la Guerre et de la Paix à Versailles. Il a peint quantité de tableaux d'histoire, dont les plus célèbres sont les batailles d'Alexandre, des tableaux religieux et des portraits. Il a fait des dessins de thèses, des dessins pour la décoration de vaisseaux ou de galères, ou pour celle des grandes fêtes royales. Il a gravé quelques-unes de ses œuvres.

MÉDIOCRITÉ DE SA PEINTURE.

Le Brun n'est pas un bon peintre. Il s'appliqua fort à ses *Batailles d'Alexandre* dont il crut faire un chef-d'œuvre. Il les étudia dans Quinte-Curce, qui lui fournit les attitudes et les rôles d'Alexandre, de Clitus, de Darius, de Porus, des soldats et des éléphants. Il dessina les armes, les vases et d'autres accessoires d'après des monuments anciens, surtout d'après la colonne Trajane, ce qui le fit tomber dans l'anachronisme. Les peintres et les écrivains du XVIIe siècle, qui admiraient tant l'antiquité et se tourmentaient du scrupule de la suivre exactement, distinguaient mal entre ses époques. Le Brun en est arrivé, après tout son travail d'érudition, à costumer à peu près Alexandre en centurion romain et ses fantassins en légionnaires. Pour la composition des tableaux, il n'avait point de modèle antique, et, sans doute, il le regretta; mais il avait copié au Vatican la fresque de Raphaël, le *Constantin vainqueur de Maxence*. A cette œuvre illustre, il emprunta, pour sa bataille d'Arbelles et son passage du Granique, la composition générale, les grandes masses, et ces attitudes des combattants et des chevaux où l'on voit l'élan de l'un des deux partis, et que l'autre, arrêté, va tourner le dos.

Le dessin de Le Brun n'a ni la correction ni l'élégance du « beau

dessin » comme le prescrivait l'Académie. Les figures sont plus ou moins élégantes, elles ont des formes précises ou vagues, suivant qu'elles sont de personnes héroïques, comme Alexandre et ses lieutenants, ou d'humains vulgaires, comme les soldats ou les esclaves. Mais les figures « nobles » elles-mêmes portent une lourdeur. On dirait que Le Brun a trop souvent dessiné les soldats trapus de la colonne Trajane. Au reste, il n'est pas capable de l'application serrée qu'il faut pour obtenir le « beau dessin ». Et sa couleur est très médiocre; il ne s'est pas soucié de donner du plaisir à des yeux. De chaque côté de ses immenses toiles, il noie quantité de choses et de gens, des prisonniers, des cadavres, en une pénombre monotone. Il fallait à ces batailles à tout le moins un peu de paysage, des arbres, un horizon, un ciel; mais Le Brun ne s'intéressait guère à ces choses-là. Il a passé le pinceau à des artistes flamands employés aux Gobelins, et qui avaient gardé la bonne habitude d'aimer la lumière et la couleur. Le contraste entre sa composition lourde et les notes claires des Flamands ne l'a pas gêné. Ces grands tableaux ont l'air d'avoir été composés avec une indifférence sereine. Cette indifférence gagne l'âme du spectateur.

LE BRUN. DÉCORATEUR.

A la fin, Le Brun cessa de peindre. Il traçait d'un crayon rapide des dessins et laissait à des sous-ordres le travail du pinceau. Son vrai talent fut de concevoir la décoration d'un ensemble. Il prévoyait les marbres, les métaux, les sculptures, les peintures, les tapisseries, les meubles, les glaces, les miroirs, la serrurerie d'un appartement, d'une galerie, d'un escalier. Il choisissait les matériaux, il distribuait l'œuvre entre des artistes et des artisans, dessinait l'objet à exécuter, ou bien approuvait, après examen, un dessin qui lui était proposé. « Tous les arts travaillaient sous lui », comme dit à sa mort le *Mercure de France*. Et c'est une chose remarquable que, dans la première époque de ce règne, de grands ouvriers se soient présentés pour faire tout ce que le Roi et Colbert commandaient qui fût fait. Le Roi et Colbert voulaient un grand décor du règne; Le Brun fut le grand décorateur.

SON INFLUENCE.

Haut fonctionnaire, favori du Roi et du surintendant, distribuant les commandes, Le Brun fut très puissant. Il n'a pas créé l'art Louis XIV, assurément. La direction qu'il a donnée aux artistes, la plupart étaient préparés à la recevoir. Mais, parce qu'il la donna, « l'art de Versailles » a l'air imposant d'une œuvre créée par une volonté unique et souveraine. La régularité, l'ordre, la grandeur, la magnificence que le gouvernement du Roi chercha en toutes choses, que Colbert rêva en chacune des parties de son œuvre immense, ne se trouvent en perfection que dans l'art du règne.

LES DÉFAUTS DE L'ART LOUIS XIV.

Il fallut les payer cher. Chacun des arts en particulier a fait son sacrifice. L'architecte bâtit « des façades uniformes, qui présentent, d'une extrémité à l'autre, la répétition des mêmes motifs ». Il n'ose plus révéler par les dehors la distribution intérieure, c'est-à-dire les usages divers du monument. Il efface jusqu'aux toitures. Le sculpteur et le peintre méconnaissent les procédés propres à chacun des deux arts. Le sculpteur rivalise avec le peintre par le mouvement des figures et des draperies et par la multiplicité des plans. Le peintre oublie qu'il « n'est peintre que parce qu'il emploie des couleurs », comme disait un jour un académicien à un autre, qui reprochait au coloriste Titien de s'être laissé « séduire par la belle apparence ». Ces artistes intellectuels, plus intellectuels qu'artistes, voulaient, au moyen du pinceau ou de l'ébauchoir, exprimer des idées par un dessin toujours noble. Et les préceptes leur donnaient jusqu'aux gestes de toutes les émotions, les doigts écartés, les bouches entr'ouvertes, les yeux révulsés, tout un convenu d'aspect théâtral.

DISPARITION DE L'INDIVIDUALISME.

De même que chacun des arts, chacun des artistes, ou à peu près, s'est conformé aux circonstances et comme fondu dans le grand ensemble. Par l'effet de la doctrine académique, de la pédagogie officielle, et aussi de l'énorme appel auprès du Roi de ces légions de travailleurs en tous genres, un individualisme de lieu ou de personne est devenu bien difficile.

L'ART EN PROVINCE.

L'art provincial languit. Dans un assez grand nombre de villes, des architectes et des sculpteurs travaillent à d'anciennes églises, restaurent des voûtes, achèvent des tours, greffent des chapiteaux et des pilastres classiques sur des constructions ogivales. Aucun grand édifice nouveau n'est entrepris. On pourrait dire des noms de peintres en assez grand nombre, mais aucune œuvre ne mérite vraiment d'être citée. Plusieurs des artistes qui devinrent célèbres dans la seconde moitié du siècle naquirent en province, Jean Jouvenet à Rouen, Hyacinthe Rigaud à Perpignan, Coysevox, Nicolas et Guillaume Coustou à Lyon, etc. Leur biographie commence de la même façon : leur père, leurs frères ou leurs oncles leur donnent les premières leçons, — il reste donc encore en province des ateliers —; mais à Paris les appellent le renom de l'école académique, l'espoir de quelque grand travail et de la gloire. Là ils perdent le goût de terroir, s'ils l'ont apporté, et renoncent à leur caractère, s'ils en ont un. L'admirateur le plus perspicace de l'art de Versailles a souvent de la peine à distinguer au style, dans les jardins, un fleuve d'un autre fleuve, une nymphe d'une autre nymphe. Les artistes, pénétrés de la même doctrine,

exécutent docilement telle partie, qui leur a été confiée, d'une œuvre commune.

Pourtant des sculpteurs et des peintres qui ont gardé quelque originalité méritent d'être un moment regardés à part.

II. — LES SCULPTEURS ET LES PEINTRES[1]

PIERRE PUGET.

PIERRE Puget naquit en 1622, probablement aux portes de Marseille. Il est à peu près de la même génération que les artistes favoris de Colbert. Le Brun est son aîné de quatre ans, et Girardon n'est que de huit ans plus jeune que lui. Mais il vécut tout autrement que ses contemporains. Né d'une famille de maçons et tailleurs de pierre, il entra comme apprenti à quatorze ans chez un maître ouvrier qui construisait des galères et les ornait de sculptures. Quatre ans après, Puget s'en allait en Italie, à Livourne, à Florence et à Rome où il se prit de passion pour la peinture. Il revint à Marseille, retourna à Rome, s'établit à Toulon. « A vingt-huit ans, c'est encore un manœuvre quêtant partout de l'ouvrage et bon pour tous les travaux. Il sculpte le bois, il sculpte la pierre; un vaisseau, une statue, rien ne l'effraye. Pour deux cents livres, il se fera peintre ». Ce fut un tout autre apprentissage que celui que devaient recevoir bientôt les élèves de l'Académie. En 1659, il fit un tour à Paris; Fouquet l'envoya choisir des blocs de marbre à Gênes. Il fut retenu dans cette ville par des familles patriciennes qui l'employèrent. En 1661, il y reçut l'offre de revenir en France pour travailler aux sculptures des galères du Roi. Ce fut l'intendant d'Infreville qui la lui adressa. Ce fonctionnaire, jugeant les artistes qui travaillaient à Toulon incapables de « faire éclater sur les mers la magnificence de Sa Majesté », avait pensé à Puget, qu'il savait « excellant à son art ». Mais Puget aussi savait qu'il excellait. Il demanda que l'appel lui vînt du Roi en personne, « comme

1. SOURCES. Outre celles qui sont citées, p. 81, *Inventaire général du mobilier de la couronne*, publ. par Guiffrey, Paris, 1885-86, 2 vol. (collection des Doc. inéd.). Combes, *Explication historique de ce qu'il y a de plus remarquable dans la maison royale de Versailles et dans celle de Monsieur à Saint-Cloud*, Paris, 1861.

OUVRAGES. Courajod, *Leçons professées à l'École du Louvre*, publ. par Lemonnier et Michel, t. III, Paris, 1903. Hourticq, *L'art académique*, dans la Revue de Paris, 1er juin et 1er juillet 1904. Ch. Blanc. *Histoire des peintres, École française*, 3 vol., Paris, 1865. De Chennevières, *Recherches sur la vie et les ouvrages de quelques peintres provinciaux de l'ancienne France*, Paris, 1847-62, 4 vol. Lami, *Dictionnaire des sculpteurs de l'École française sous le règne de Louis XIV*, Paris, 1906. Sanson, *Les frères Anguier*, Paris, 1889. Gazier, *Philippe et Jean-Baptiste de Champagne*, Paris, 1893. Jouin, *Antoine de Coysevox*, Paris, 1883. Pattisson *Claude Lorrain*, Paris, 1884. Lagrange, *Pierre Puget, peintre, architecte, et décorateur de vaisseaux*, Paris, 1868. Auquier, *Puget* (collection des Grands Artistes), Paris, sans date.

nécessaire à la gloire de notre nation ». Il prétendit être considéré non comme ouvrier mais comme principal officier, donner tout « le dessin de l'architecture du navire », avoir le monopole des travaux d'architecture dépendant de la marine, et de très gros gages. Colbert n'aimait pas les gens qui parlaient de ce ton. Plus d'un an passa avant que Puget fût appelé à Toulon. Sitôt arrivé, il se mit à l'œuvre de toute sa fougue, mais il agaça Colbert par ses querelles avec les ouvriers, les ingénieurs, les chefs d'escadre. Comme la construction navale se modifia et que les Anglais supprimèrent les grandes figures pour alléger la poupe, le ministre s'empressa de décider : « Il n'y a rien de si important que de retrancher tous ces grands ouvrages auxquels les sculpteurs s'attachent plus pour leur réputation que pour le bien du service ». Et l'arsenal fut fermé à Puget en 1670. Il reprit ses voyages d'Italie avec des retours à Toulon et à Marseille. Mais il continuait à travailler pour la Cour. Son *Milon de Crotone* fut placé dans le jardin de Versailles, quelques jours avant la mort de Colbert. La Cour l'admira. Louvois, dès qu'il eut pris la surintendance des bâtiments, envoya des compliments à Puget, qui lui promit des merveilles : « Je suis nourri aux grands ouvrages, je nage quand j'y travaille, et le marbre tremble devant moi, pour grosse que soit la pièce ». Sa faveur dura jusqu'à sa mort; il mourut en 1692.

LES TALENTS DE PUGET.

Puget fut peintre, architecte et sculpteur. Sa peinture a des reliefs de sculpture et le style de la médiocre école des Carrache. Il a bâti à Marseille et à Toulon des monuments et des maisons de style italien : « un soubassement rustique comprenant le rez-de-chaussée et l'entresol, des pilastres dessinant le corps principal composé de deux étages, et, au-dessus, une corniche à saillie fièrement accusée, et des mansardes formant attique ». Sculpteur de galères, il a donné de la vie à la décoration allégorique des poupes, si froide dans les dessins de Le Brun et de Girardon, qui semblèrent vouloir porter « en pleine mer le style académique ». Puget doit sa renommée aux cariatides qui portent avec une expression d'effort douloureux le balcon de l'hôtel de ville de Toulon, au Milon de Crotone, dont la vue toucha si fort la reine Marie-Thérèse qu'elle s'écria : « Ah! le pauvre homme! »; à l'Andromède délivrée par Persée, à l'Alexandre et Diogène, à la Peste de Milan. Sa nature et la liberté de son éducation lui ont donné un réalisme vigoureux. Ses femmes sont des femmes du peuple; ses cariatides et son Milon, des portefaix de Marseille et de Toulon. Mais il aime trop les musculatures d'athlètes, la douleur de l'effort démesuré, les gestes expressifs, l'agitation des draperies lourdes. Il est déclamateur à la façon d'Italie. Au reste, quand on rencontre dans notre pays une verve sans mesure, de la violence, de

la truculence, on peut presque toujours conclure à l'origine à l'influence flamande, ou bourguignonne, ou italienne.

MICHEL ANGUIER.

D'autres sculpteurs furent d'honnêtes artistes, bien doués. Michel Anguier naquit en 1612 à Eu, en Normandie. Il fut élève de Guillain; il alla passer dix ans en Italie. Anguier a exécuté presque toute la sculpture du Val-de-Grâce, où il travailla de 1662 à 1667, et, sur dessins de Le Brun, les reliefs de la porte Saint-Denis, en 1674. Il était un artiste adroit, qui garda un peu de naturel et de style Renaissance dans la fausseté de la pompe décorative. Au Val-de-Grâce, les évangélistes, les Vertus qui décorent les tympans des arcades, les anges du baldaquin de l'autel sont des personnes qui jamais de leur vie ne furent chrétiennes. Un groupe, au-dessus de l'autel, représente la Nativité. La Vierge porte correctement une draperie ample et lourde. Saint-Joseph s'étonne d'un geste démesuré en regardant l'enfant. Il est vrai que le petit Jésus, qui rayonne entre la Vierge et lui, n'est pas là pour lui-même. Cette Nativité commémore le grand événement en remerciement duquel l'Église fut bâtie, la naissance de Louis XIV.

COYSEVOX.

Coysevox naquit à Lyon en 1640. Il avait dix-sept ans quand il vint à Paris. Il fut l'élève de Lerambert, un des premiers en date parmi les sculpteurs de Versailles, et n'alla pas à Rome. Il a travaillé à Sceaux pour Colbert, à Chantilly pour Condé, au Louvre dans la galerie d'Apollon, aux Invalides, à Versailles, à Marly. La moitié de la décoration en sculpture du château de Versailles est de lui. Il a pratiqué la forme académique. Dans ses monuments funéraires il fait pleurer selon les règles, à chaque côté de l'effigie du mort agenouillé sous un long manteau, de conventionnelles personnes, dont la douleur ne touche pas, parce qu'on voit bien que pleurer est leur métier. Mais Coysevox était né sincère. Il aimait son marbre, qu'il « taillait et finissait » lui-même. Sa sculpture décorative, par exemple celle des trophées de bronze doré, dans la grande galerie de Versailles, est vigoureuse. Portraitiste, l'intense étude du modèle et l'instinct psychologique l'ont préservé de l'académisme. Le buste de Condé, un visage maigre et raviné, un nez dominateur et provocateur, un œil qui regarde dans une bataille, est un document sur M. le Prince. Du buste de Coysevox par lui-même, la bonhomie, la cordialité, la liberté du modelé annoncent l'art du XVIIIe siècle. Le bon artiste, au reste, vécut en travaillant jusqu'en 1720. — Un peu plus vieux que Coysevox, mort un peu avant lui, Girardon (1628-1715) sculpta d'une main un peu molle le tombeau solennel de Richelieu, un exact buste de Boileau, et les jolies *Nymphes au bain* de la fontaine de Diane, à Versailles.

CLAUDE LE LORRAIN, MATHIEU LE NAIN, PHILIPPE DE CHAMPAGNE.

Parmi les peintres, quelques-uns vécurent hors de l'équipe officielle gouvernée par Le Brun, ou bien y ont gardé un caractère. « La grave et noble pensée de Poussin » s'est éteinte à Rome en 1665. — Claude Gelée, le Lorrain, né en 1600, mort en 1682, appartient à peine à la France. L'Italie l'attira et le retint. Ce qu'il y regarda, ce fut, non pas les restes de l'antique, mais la nature, Tivoli et la mer de Naples, la lumière des aurores et des couchants. — Mathieu Le Nain, qui mourut en 1677, est le dernier survivant de trois frères nés à Laon, et dont l'œuvre est d'un réalisme grave, qu'ils peignent soit des portraits, soit des sujets religieux, soit des tableaux de genre. — Philippe de Champagne, né à Bruxelles en 1602, mort à Paris en 1674, achève sa belle carrière d'artiste qui mêla « très heureusement aux qualités de l'esprit flamand, si épris de vérité physique, celles du génie français, si préoccupé de pénétrer jusqu'à l'être moral ». Il « aima dans son art le moyen d'exprimer son sentiment religieux et de témoigner sa foi ».

VAN DER MEULEN.

Van der Meulen, né à Bruxelles vers 1634, et mort en 1690, étudia d'abord en Belgique. Il vint en France, appelé par Colbert, sur l'avis de Le Brun, qui fit de lui son collaborateur et son neveu par alliance. Il fut pensionné par le Roi et logé aux Gobelins. Il accompagna Louis XIV dans ses campagnes de Flandre et de Franche-Comté. Il fut donc un peintre officiel, mais il était Flamand. Les victoires que Le Brun représente par des allégories pompeuses, il les raconte familièrement. Il peint les pays, les routes, les mouvements du sol, les murailles des villes, les troupes comme elles sont placées, les hommes en leur costume vrai, les chevaux comme il les voit. Nous lui devons une Cour de Louis XIV, non plus figée dans des représentations théâtrales, mais vivant dans le plein air des chasses et des batailles. Sa manière de peindre est facile, légère et transparente.

PIERRE MIGNARD.

Pierre Mignard, né à Troyes en 1610, mort en 1695, eut la même éducation que Le Brun. Comme lui, il alla à Rome, étudia l'antique sans toujours le bien comprendre, aima Raphaël et suivit Annibal Carrache. Il copia toutes les peintures de la galerie Farnèse. Il fut un peu meilleur coloriste que Le Brun, un peu seulement; mais il avait plus de grâce et de manière; il flattait le portrait. Par là, il plaisait à la Cour et à la Ville. En 1663, il acheva, après environ un an de travail — ce qui n'était guère de temps — la grande décoration de la coupole du Val-de-Grâce, la première œuvre exécutée en France par le procédé de la fresque, et qui est toute pleine de réminiscences italiennes. En 1677, il peignit dans la galerie de Saint-Cloud l'histoire d'Apollon et les Saisons. Les belles dames de la Cour y faisaient cortège aux déesses. Au milieu du grand plafond, Apollon Louis XIV

conduisait un quadrige. Dans la petite galerie de Versailles, Mignard peignit Apollon encore et Minerve occupés à récompenser les arts et les lettres. A la mort de Le Brun, en 1690, il devint premier peintre du Roi.

LES PORTRAITS.

Les portraits de Mignard, malgré les défauts d'une manière molle, sont le meilleur de son œuvre. Au reste, c'est par le portrait que la peinture, comme la sculpture, mérite quelque estime au temps de Louis XIV. Et c'est la preuve que peintres et sculpteurs étaient capables de travailler sur nature et méritaient mieux que la destinée médiocre où les a relégués leur académisme docile. Claude Lefèvre, dont les dates sont incertaines — probablement 1633 et 1675 — a travaillé aux Gobelins sous les ordres de Le Brun. Puis, il s'est fait portraitiste. Il a peint le Roi, la Reine, les principaux personnages de la Cour. En entrant à l'Académie, l'année 1663, il présenta comme morceau de réception un portrait de Colbert. Il alla en Angleterre où ses œuvres étaient très recherchées. Le Louvre possède de lui le portrait d'un maître et de son élève et un portrait d'homme, qui sont des œuvres saines et vigoureuses. Hyacinthe Rigaud, qui vécut presque un siècle (1649-1743), garda, sous la majesté de la décoration, le sentiment du naturel et de la vie. Largillière, qui dura presque autant (1656-1746), a peint habilement plusieurs générations. Tous les deux se retrouveront au XVIIIe siècle. Mais le meilleur portraitiste du temps, celui à qui les historiens doivent le plus de reconnaissance est Nanteuil.

ROBERT NANTEUIL.

Robert Nanteuil naquit à Reims vers 1623 et mourut à Paris en 1678. Il reçut une éducation littéraire très soignée, — il a écrit quantité de vers, dont beaucoup sont agréables, — mais sa vocation était de dessiner. Il fit son apprentissage chez un bon graveur rémois, dont, à dix-sept ans, il épousa la fille. Puis il vint à Paris, où, tout de suite, ses portraits lui donnèrent la célébrité. Il en profita pour faire, lui aussi, sa révolution contre la maîtrise. Il obtint que la gravure fût déclarée par un édit, en 1660, un art libre, distingué des arts méca niques. Nanteuil fut un inventeur. Il donnait à ses gravures, par des procédés laborieusement cherchés, une intensité de couleur qu'aucun artiste n'a surpassée. Tandis que les meilleurs graveurs ses contemporains, Edelink, Gérard Audran, travaillaient d'après des peintures, lui avait sous les yeux ses propres dessins, dont quelques-uns ont été conservés, qui ont la belle facture du XVIe siècle. Devant lui posèrent le Roi, la Reine, des grands seigneurs, des ministres, des hommes de lettres. Il les dessina honnêtement et spirituellement. On voit très bien que le cardinal de Bouillon louchait fort, que le duc de Chaulnes et le duc de Brunswick-Lunebourg étaient d'orgueilleux

grands seigneurs, et Louvois un brutal, et Colbert un réfléchi inquiet, et Fouquet un fin sensuel rusé, et Chapelain, un homme de lettres fatigué. Le nez énorme, en pied de marmite, du gazetier Loret est amusant. La collection des gravures du maître qui nous introduit dans l'intimité des hommes du XVIIe siècle repose des draperies redondantes, des cuirasses et des jarretières à la romaine et de la ressemblance dans le noble et dans le grand.

D'autres artistes, peintres et sculpteurs, se retrouveront, ouvriers modestes, dans les œuvres d'art collectives que furent le Louvre et surtout Versailles. Mais, avant d'en arriver aux grands monuments du règne, il convient de parler de la musique et des musiciens. Musique et musiciens tenaient une grande place dans la vie du Roi, de la Cour et de la Ville.

III. — LA MUSIQUE

L'ŒUVRE DE LULLI.

LULLI gouverna, de 1672 à 1687, son empire de la musique. Il fut un grand artiste très fécond. Il a, pour ainsi dire, transposé en opéra notre tragédie. Comme Corneille et comme Racine, comme Bossuet, il mettait de l'ordre, de la logique et de l'éloquence dans l'expression des passions. Il s'était attaché un poète dramatique, Quinault, qu'il tint à la peine sans le laisser souffler, lui faisant changer dix et vingt fois les vers, les scènes et les caractères. Son orchestre, qu'il dirigeait avec une extrême sévérité, était le meilleur de l'Europe; les maîtres allemands du temps vinrent l'admirer. Son chant d'opéra fut une si parfaite école de déclamation et d'action tragique, que la Champmeslé, la grande actrice de Racine, dont l'art avait servi de modèle à Lulli, allait à son tour prendre des leçons en écoutant les chanteurs. Il transforma la danse, en créant des pantomimes dont le théâtre d'alors n'offrait aucun exemple.

SOURCES. Outre celles qui sont citées p. 81, n. 1; les *Chefs-d'œuvre classiques de l'Opéra français*, dans la collection Michaélis. Le *Journal* de Dangeau, publ. par Soulié, Paris, 1854-1868, 19 vol. Les *Lettres* de Mme de Sévigné.

OUVRAGES. Lecerf de la Viéville de la Fresneuse, *Comparaison de la musique italienne et de la musique française*, Bruxelles, 1705. Bonnet, *Histoire de la musique et de ses effets*, Amsterdam, 1715. Chouquet, *Histoire de la musique dramatique en France*, Paris, 1873. Dauriac, *La corporation des ménétriers*, Paris, 1880. Pougin, *Les vrais créateurs de l'Opéra français*, Paris, 1881. Du même auteur, *L'Opéra sous le règne de Lulli*, Paris, 1885. Schletterer, *Geschichte der Spielmannszunft in Frankreich und der Pariser Geigerkönige*, Berlin, 1884. Nuitter et Thoinan, *Les origines de l'Opéra*, Paris, 1886. E. Radet, *Lulli, homme d'affaires, propriétaire et musicien*, Paris, 1891. M. Brenet, *La musique sacrée sous Louis XIV*, dans la *Tribune de Saint-Gervais*, février-avril 1899. Lavoix, *Histoire de la musique*, Paris, s. d.

LA MUSIQUE RELIGIEUSE.

Lulli travailla aussi pour la chapelle du Roi. Louis XIV y avait substitué à l'ancien art polyphonique purement vocal la déclamation accompagnée par l'orgue et par des parties de violons et de violes. Mais l'oreille, habituée au faste des sonorités de l'opéra, ne se contentait plus de la simplicité de cette musique. Louis XIV, quand il s'installa à Versailles, augmenta le nombre de ses chanteurs. Et Lulli écrivit de grands psaumes à huit ou dix voix, sortes d'opéras religieux ou de cantates dramatiques, qui comprennent des récits, des airs, des duos, des trios, des symphonies, des chœurs. On les chantait à la chapelle avec orchestre complet. Le Roi aima ce style grandiose et pathétique. Il l'imposa aux compositeurs, qui obéirent à Lulli, comme les peintres et les sculpteurs obéissaient à Le Brun.

LALANDE.

Le second grand musicien du règne fut Lalande, que le Roi choisit en 1683, pour le faire maître de musique de la chapelle, après un concours entre tous les maîtres de chapelle du royaume. Louis XIV se complimenta d'avoir trouvé en lui « un sujet qui faisait pour les autels ce que Lulli avait fait pour le théâtre ». Les quarante motets de Lalande sont de grand style magnifique.

Lalande écrivit aussi de belles symphonies pour les soupers du Roi. La musique de la chambre s'amplifia comme celle de la chapelle. Quatre-vingts personnes, chanteurs et instrumentistes, chantaient et jouaient dans les concerts, dont l'éclat émerveillait La Fontaine :

> Ses divertissements ressentent tous la guerre :
> Ses concerts d'instruments ont le bruit du tonnerre,
> Et ses concerts de voix ressemblent aux éclats
> Qu'en un jour de combat font les cris des soldats.

LOUIS XIV MUSICIEN.

Louis XIV était musicien comme avait été son père. Il jouait bien du luth et du clavecin, et mieux encore de la guitare. Il avait l'oreille juste et chantait bien. Il composa de petits morceaux, parmi lesquels « une fort belle courante ». Mieux encore que ses architectes, ses sculpteurs et ses peintres, il aima, semble-t-il, ses musiciens. Il anoblit Lulli, il assista au mariage de Lalande. Il suivait leur travail. Le sujet de chaque opéra de Lulli lui était proposé. Il examinait le poème, à mesure qu'il était écrit, et se le faisait chanter, avant que personne en connût rien. Il tenait à sa portée Lalande auquel il faisait composer de petites œuvres, qu'il allait examiner plusieurs fois le jour. Ses préférences étaient pour le style décoratif, puissant et pompeux. Il se délectait aux prologues d'opéras, pièces allégoriques où les événements de son histoire étaient mis en symbole, et sa gloire célébrée. Saint-Simon dit qu'il « chantait dans ses particuliers les endroits » de ces prologues « les plus à sa louange », et

« jusqu'à ses soupers publics,... chantonnait entre ses dents les mêmes louanges ». Mais il s'intéressait à tous les styles de la musique. Il aima les concerts que donna en 1682 le violoniste allemand Westhoff, et les œuvres des italianisants, lorsqu'à la fin du règne la musique italienne revint à la mode.

LA VIE EN MUSIQUE.

On pourrait presque dire que Louis XIV vécut en musique. A table, à la chapelle, au jeu, en promenade, à la chasse, en campagne, il entendait ses violons; les soirs d'appartement, des actes d'opéras; les autres soirs, de petits concerts, où il chantait quelquefois. Au reste, la cour, la ville et le royaume se passionnèrent pour la musique. Les airs de Lulli étaient chantés par les personnes de distinction et par « toutes les cuisinières de France ». On les jouait aux coins des rues et au Pont-Neuf. L'opéra, « malgré la misère à tous états commune », s'établit à Lyon en 1688. Une troupe jouait alternativement à Marseille, Lyon, Montpellier. Les académies provinciales de musique, — il y en avait un assez grand nombre, — donnaient des concerts d'opéra, qu'autorisait et surveillait Lulli. Le sévère grand Arnauld déplorait en 1694 que « le poison des chansons de Quinault et de Lulli se répandît par toute la France ».

IV. — LE LOUVRE ET VERSAILLES

UN des péchés que Louis XIV confessa en mourant fut le trop trop grand amour qu'il eut pour les bâtiments. Dans l'art de son siècle, l'architecture tient la plus grande place. De grands travaux de « raccommodement » furent faits aux châteaux de Saint-Germain et de Fontainebleau. A Paris furent élevés de considérables monuments. Le château de Versailles fut entouré de moindres châteaux. Aucun roi, bien que les rois fussent volontiers bâtisseurs, n'a autant bâti que Louis XIV. Mais l'art du règne doit être étudié en deux endroits surtout, le Louvre et Versailles.

LE LOUVRE EN 1660.

Le Louvre[1], si le plan de ses premiers architectes et de Lescot

1. Sources. Voir pp. 81 et 131, et en outre : Blondel, *Cours d'architecture*, 2e éd. Paris, 1698. Sauval, *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*, t. II, Paris, 1724. De Chantelou, *Voyage du Cavalier Bernin en France*, publ. par Lalanne, Paris, 1885.

Ouvrages. Clarac, *Musée de sculpture antique et moderne*, t. I, Paris, 1841. Vitet, *Le Louvre et le Nouveau Louvre*, Paris, 1882. Babeau, *Le Louvre*, Paris, 1895. Fraschetti, *Il Bernini*, Milan, 1900. Mirot, *Le Bernin en France*, dans les Mémoires de la Société de l'histoire de Paris, 1904.

A Paris, le *Collège des Quatre Nations*, aujourd'hui le Palais de l'Institut, fut commencé en 1664 par Le Vau, qui appliqua sur ce petit édifice deux formes qui lui plaisaient, le dôme rond et l'ordre colossal. — La même année, Le Vau fut chargé d'achever les Tuileries, qu'il gâta pour leur donner un air plus majestueux. — L'Observatoire fut bâti de 1667 à 1672, sur les dessins de Claude Perrault, et les Invalides commencés en 1670 par Bruant. (La chapelle est de la dernière période du règne.) Ce sont deux beaux monuments adaptés à

avait été suivi, n'occuperait que le quart de sa superficie d'aujourd'hui. Mais l'agrandissement en fut décidé sous Louis XIII. Jacques Le Mercier dressa le projet d'un palais quadrangulaire, dont chaque aile serait faite de deux bâtiments symétriques reliés par un pavillon à dôme. En 1660, au moment où furent repris les travaux interrompus depuis la mort de Louis XIII, l'aile occidentale, celle dont le pavillon porte une horloge, était achevée comme on la voit aujourd'hui. Elle est l'œuvre de Lescot et de Le Mercier. Les deux ailes qui s'en détachent, celle du nord, — côté de la rue de Rivoli, — et celle du sud, — côté de la rivière, — avaient été conduites à moitié de leur étendue actuelle. La première n'était qu'un rez-de-chaussée; la seconde, la plus ancienne du Louvre moderne, commencée par Lescot, achevée par Ducerceau, avait toute sa hauteur. Au delà de ces bâtiments, vers l'est, le terrain était couvert de maisons et d'hôtels, dans des rues et ruelles enchevêtrées.

LES PREMIERS TRAVAUX DE LE VAU.

De 1660 à 1663, Louis Le Vau, premier architecte du Roi après la mort de Le Mercier, continua l'aile du nord, en suivant les dessins de son prédécesseur. Au midi, il démolit la façade de Lescot sur la

leurs fins : le premier, nu, grave, aux fenêtres très hautes et très claires; le second, immense, fier, par sa porte triomphale — qui ne fut sculptée qu'au XVIIIe siècle — et par les chaînes de pierre et les trophées qui ornent la façade principale. — Pour célébrer les victoires du Roi, un arc de triomphe fut dressé en 1670, sur les dessins de Claude Perrault, au faubourg Saint-Antoine, un peu en pierres et beaucoup en plâtre, afin que l'on pût juger de l'effet. Il était grand et de décoration pompeuse, mais il ne fut pas construit. La maquette en fut démolie sous la Régence. François Blondel bâtit en 1673 la porte Saint-Denis, dont Michel Anguier sculpta les bas-reliefs sur les dessins de Le Brun, et Pierre Bullet, en 1674, la porte Saint-Martin. — Médiocre fut la production d'édifices religieux, sauf aux Invalides et au château de Versailles, deux maisons royales, qui eurent des chapelles de grand air. Il y fallait contenter à la fois Dieu et le Roi. (Ce sentiment est exprimé dans une histoire manuscrite de Le Brun, citée par de Nolhac, dans la *Création de Versailles*, p. 226, à propos de peintures destinées à la voûte de la chapelle : « Ayant à représenter aux yeux d'un grand prince et d'une si considérable Cour un sujet dans une voûte, il était à propos de faire un choix qui représentât avec majesté et grandeur la puissance de Dieu, sa majesté, son amour et sa miséricorde dans la maison d'un Roi, qui est son image en terre ».) La nef de Saint-Sulpice, froide, dont les proportions sont belles, commencée en 1655 par Le Vau, est continuée avec lenteur par Gittard. L'église ne sera terminée qu'au XVIIIe siècle. Le chœur de Saint-Jacques du Haut-Pas avait été commencé en 1630. Madame de Longueville fit les frais du reste de l'édifice. Elle posa la première pierre en 1675. L'architecture régulière et triste convenait à ce monument d'inspiration janséniste. — Des démolitions, des élargissements, des rues nouvelles, des places, la construction de quais, de boulevards et d'avenues changèrent l'aspect de Paris, surtout en aval du Pont-Neuf. Saint-Germain-l'Auxerrois fut dégagé. La construction du Louvre fit démolir un petit quartier. Vus du Pont-Neuf, les deux bords de l'eau commencèrent de prendre l'aspect monumental avec le Louvre, les Tuileries, dont le jardin fut planté, le Collège des Quatre Nations. Colbert pensa dresser sur le Pont-Neuf un phare. Les Tuileries furent réunies à Chaillot et le Cours-la-Reine au quartier du Roule par des avenues. — A Versailles, le château fut entouré d'un cortège de moindres bâtiments. En 1670, sur l'emplacement du hameau de Trianon, Le Vau bâtit le *Trianon de porcelaine*, où il imita la décoration des maisons chinoises. Sur l'emplacement de cette maison, démolie en 1687, Mansart éleva le grand Trianon d'aujourd'hui. Clagni, fut bâti pour « Messieurs les enfants naturels du Roi », et pour leur mère, Mme de Montespan, en 1674 et 1675, puis démoli et rebâti en 1676, sur les dessins de Mansart, qui commença là sa fortune. Marli, commencé en 1679, fut achevé dans ses formes générales en 1686 : six pavillons de chaque côté d'une avenue menant au pavillon du Roi.

rivière et la remplaça par une autre de son invention : trois pavillons surmontés de dômes, et dont chacun faisait saillie sur deux arrière-corps. Il creusa aussi les fondations de l'aile de l'est, vers Saint-Germain-l'Auxerrois ; il avait même élevé le rez-de-chaussée, au moment où Colbert, en janvier 1664, prit la surintendance des bâtiments.

L'APPEL A BERNIN. Colbert arrêta le travail commencé. La première œuvre de sa surintendance se trouvait être l'achèvement du Louvre ; il voulait qu'elle répondît à la grandeur des rois, dont ce château devait être le principal logis. Le projet de Le Vau ne lui convenait pas. Il en exposa le modèle en menuiserie et invita les architectes à concourir à mieux faire. Des dessins lui furent présentés ; il n'osa pas en choisir un. Il les envoya en Italie à plusieurs architectes dont il demanda l'avis. Le plus célèbre de ces artistes était le cavalier Bernin, architecte, peintre, sculpteur, l'auteur de la colonnade de Saint-Pierre, favori de trois papes successifs, favori de la ville de Rome, et que l'Europe reconnaissait comme prince de l'art. Bernin regarda les projets, n'en approuva aucun, mais en envoya un de sa façon. Colbert ne l'aima point. Il pria le Napolitain de considérer que Paris est un endroit où sévissent « les injures de l'air », que les galeries ouvertes et les terrasses n'y peuvent subsister, que beaucoup de choses avaient été omises dans le projet, qu'il aurait fallu prévoir pour la sécurité du palais, pour la commodité de l'accès, etc., etc. Bernin s'étonna, se fit prier, envoya un nouveau dessin en janvier 1665. Ce dessin, examiné en conseil du Roi, fut jugé admirable : « Jamais, écrivit Colbert au cavalier, les anciens Grecs et Romains n'ont rien inventé qui eût plus de goût de la belle architecture et qui eût en même temps plus de grandeur et de majesté ». Mais il faisait remarquer une fois encore qu'il « y a toujours dans un si grand projet beaucoup de choses qui dépendent de l'état des lieux ou du climat ». Comme on voyait bien que l'on ne pourrait s'entendre par correspondance, le Roi invita par lettre autographe, en avril, le cavalier à venir en France.

BERNIN EN FRANCE. Bernin se mit en route, avec l'autorisation du Pape, que Louis XIV avait sollicité de lui prêter son architecte. Il voyagea dans le royaume parmi les honneurs royaux, complimenté et fêté par les villes où il passait. Il arriva le 2 juin à Paris, et fut reçu deux jours après à Saint-Germain. Le Roi l'accueillit de sa meilleure grâce, le pria de revoir ses plans, mais d'y garder de la grandeur : « Surtout qu'on ne me montre rien de petit ». Le Bernin, logé au palais Mazarin, retravailla son affaire. Les Français, vexés de « l'affront » qu'ils disaient leur être fait par l'appel de cet étranger, s'ameutèrent contre lui, et lui les brava par son orgueil et son dédain de tout ce qui n'était pas l'Italie. Il avait « les manières hardies et décisives ».

D'ailleurs, il « ne songeait qu'à faire de grandes salles de comédie et de festins, ne se mettait pas en peine de toutes les commodités, de toutes les sujétions et de toutes les distributions de logements nécessaires.... M. Colbert, au contraire, voulait de la précision; il voulait savoir où et comment le Roi serait logé, comment le service se ferait commodément... » Il lui envoyait mémoires sur mémoires qu'il composait ou faisait faire, et le « fatiguait extrêmement ». Cependant les dessins du cavalier furent adoptés. Le 17 octobre, Bernin assistait à la pose de la première pierre. Trois jours après, il partait et retraversait la France en grand cérémonial. Il emportait le brevet d'une pension de douze mille livres et la commande d'une statue équestre du Roi. Il travailla longtemps à la statue. Quand elle arriva enfin à Versailles en 1683. elle parut si fâcheuse qu'on la relégua derrière la pièce d'eau des Suisses, après avoir remplacé la tête du Roi par une tête de Marcus Curtius, modelée d'après l'antique.

LE PROJET DE BERNIN ABANDONNÉ.

Le plan de Bernin pour le Louvre n'avait pas été tout de suite abandonné après son départ. Pendant toute l'année 1666, on sembla vouloir le suivre. En juillet 1667 seulement, Colbert écrivit au cavalier pour se dégager des promesses et des projets. Il alléguait la guerre engagée contre l'Espagne, et le désir qu'avait le Roi de conserver pour le château le « dessin... commencé par ses ancêtres ». Pour élever le palais de Bernin, il aurait fallu en effet jeter par terre l'ancien édifice. Le projet italien rejeté, le Louvre allait-il être conformé aux circonstances de lieux et de climats? Colbert le désirait certainement. Mais il avait, lui aussi, des préjugés. Dans une des lettres qu'il écrit à Bernin, il parle de la « barbarie des Goths » qui mit pour des siècles « l'architecture au tombeau ». Il dut avoir peur de sembler un Goth aux personnes érudites dont il prenait les conseils. Et le Louvre de Louis XIV ne fut pas gothique en effet.

LE LOUVRE DE CLAUDE PERRAULT.

Charles Perrault eut l'idée de donner pour façade à l'aile de l'est un péristyle colossal. Il la communiqua à son frère Claude, un médecin, mais bon dessinateur, et capable d'architecture. Claude dressa le plan, que le Roi agréa à cause de l'air de magnificence. La colonnade fut construite de 1667 à 1670, et le fronton central achevé en 1674. Les frontons furent difficiles à établir à cause de l'énormité des pierres employées. Des crampons et des armatures de fer retinrent la colonnade, comme poussée au vide. Perrault avait voulu faire de l'extraordinaire; il avait « conçu » son projet « comme un dessin fait pour plaire aux yeux et pour briller dans un concours ». Sa façade, qui était de 548 pieds, débordait de 36 pieds le bâtiment du bord de la rivière; il fallut, de ce côté, refaire une façade, qui enveloppa celle de Le Vau.

L'ŒUVRE INACHEVÉE.

Perrault n'exécuta pas tout le plan qu'il avait proposé. D'année en année, les sommes allouées à la construction du Louvre s'amoindrissaient. Les travaux cessèrent en 1680. Tous les bâtiments nouveaux n'étaient pas couverts, la sculpture extérieure n'était pas commencée. A l'intérieur, Le Brun, et, sous ses ordres, des peintres et des sculpteurs, avaient commencé la décoration de la galerie d'Apollon. Le Brun n'eut le temps de peindre que trois tableaux, l'Aurore, Morphée, Phébé sur son char, et, aux voussures des deux extrémités, le Triomphe de la Terre et le Recul des Eaux. Il ne laissa pas même d'esquisse pour le sujet central qui est aujourd'hui l'Apollon vainqueur du serpent Python, peint par Delacroix. Architectes, peintres et sculpteurs suivirent le Roi qui émigrait à Versailles. Le Louvre restait donc inachevé. Rien n'avait été fait pour le relier aux Tuileries. La grande galerie du bord de l'eau, qu'avaient construite Charles IX, Henri III et Henri IV, ne fut pas continuée. Au nord et à l'ouest un quartier grouillait entre les deux châteaux. Il y devait rester jusqu'au second empire. C'est une singulière chose que les rois de France, qui étaient des Parisiens tant de fois séculaires, n'aient jamais achevé leur établissement à Paris.

L'ERREUR DU LOUVRE.

Comme Versailles devait donner dans sa splendeur le style Louis XIV, peut-être bien faut-il regretter le Louvre projeté par Le Mercier et par Le Vau. Les pavillons à dômes étaient un compromis entre le goût italien et la tradition des grands toits à la française. Les dômes, alternant avec les toits, découpaient le ciel. Les pavillons animaient les façades de ressauts où l'œil s'intéressait. Le Louvre de Perrault est monotone. L'étendue plate de la façade du midi est à peine rayée par les longs pilastres plats. A l'est, le péristyle de hautes colonnes accouplées s'élève sur un soubassement triste. L'édifice n'a pas de toit; il s'achève en terrasse plate bordée d'une balustrade. La rupture est complète avec la nature et avec le sens commun. Une terrasse est naturelle aux pays où la chaleur des jours fait aimer dans la fraîcheur des nuits la contemplation des étoiles. Chez nous, on vit le jour, et la nuit l'on dort. Il nous faut offrir la pente d'un toit à la neige et à la pluie, et des cheminées à la fumée des foyers. C'est pourquoi les architectes des « Goths » bâtissaient des grands combles flanqués de cheminées hautes. Peut-être notre ciel bas et le nuage qui traîne à portée invitaient-ils l'architecte à l'escalade par les hauts pavillons, les tours et les flèches, au lieu que, dans les pays classiques, la profondeur du ciel ôte la tentation de monter. Cette terrasse du Louvre est une étrangère chez nous; un palais sans toit semble, comme Saint-Simon dira de Versailles, « un palais qui a été brûlé et où le dernier étage manque encore ». Du reste, au-dessus des balustrades qui ferment les terrasses se montrent

d'affreux petits tuyaux à fumée qui avertissent que la nature a été offensée par le pédantisme d'un architecte.

LE VERSAILLES DE LOUIS XIII[1].

Louis XIII avait fait tout petit sa première chasse dans les bois où s'élevait le hameau de Versailles. Il y retourna souvent et prit goût à l'endroit, qui était tranquille et presque désert. Il y fit bâtir un château, probablement par de Brosse, de 1624 à 1626. Le château s'élevait sur une butte; c'était un corps de logis et deux ailes qui s'avançaient de chaque côté d'une cour ouverte par un portique de sept arcades. Quatre pavillons marquaient les quatre angles; tout autour était maçonné un fossé. Deux bâtiments de communs bordaient une avant-cour. Un potager, un jardin, un jeu de paume complétaient ce rendez-vous de chasse. Le château n'avait pas d'autre décoration que des tables de pierre blanche posées sur fonds de brique. Louis XIII y fit plusieurs séjours avec une petite cour familière.

A sa mort, Versailles fut délaissé quelques années. Louis XIV commença d'y chasser en 1651, s'y plut, et, à l'automne de 1661, ordonna d'y travailler. Il avait, à ce moment, l'esprit étonné des merveilles de Vaux-le-Vicomte, que Fouquet lui avait montrées dans la grande fête du mois d'août[2]. A peine Fouquet fut-il emprisonné que les architectes Le Nôtre et Le Vau, et le peintre Le Brun, et Francine, l'ingénieur des eaux, et toutes les équipes du surintendant, rassemblés à Versailles, dessinaient des projets, ébauchaient des travaux. Les orangers du surintendant prirent aussi la route de Versailles; le Roi s'en était expressément réservé 1250 pieds. Le rapprochement des dates donne à penser que Louis XIV avait résolu de se donner un Vaux-le-Vicomte.

PREMIÈRES INQUIÉTUDES DE COLBERT.

Il prit tout de suite grand plaisir aux travaux de Versailles. Colbert s'inquiéta de cette passion naissante. Il se faisait rendre compte des visites que le Roi faisait aux ouvriers. Il apprend qu'un jour de février 1663, le Roi à peine arrivé a demandé « à quoi on avait travaillé depuis sa dernière venue ». S. M. a fait tapisser un des cabinets et poser au pourtour des tableaux et des tablettes. On lui parlait

1. Sources. Les *Comptes des bâtiments;* Clément, *Lettres...*, Depping, *Correspondance...*, Saint-Simon, *Mémoires*, cités p. 81. Mlle de Scudéri, *La promenade de Versailles*, Paris, 1669. La Fontaine, *Les Amours de Psyché* (1671), dans ses Œuvres (collection des Grands Ecrivains). A. Félibien, *Description sommaire du château de Versailles*, Paris, 1674. *Lettres* de madame de Sévigné (collection des Grands Ecrivains).

Ouvrages. De Nolhac, *La création de Versailles*, Versailles, 1901. Du même auteur : *Versailles, les Jardins*, Paris, 1902, et un série d'articles dans la Gazette des Beaux-Arts, 1902, 1903. Pératé, *Versailles* (collection des Villes d'art célèbres), Paris, 1905. Benoît, *L'Art des jardins*, Paris, 1903. Deux périodiques sont spécialement consacrés à l'histoire de Versailles : *Versailles illustré*, et la *Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise*.

2. Voir au volume précédent, p. 145.

de trois jours pour finir les peintures, mais elle s'est fait promettre qu'en un jour « tout l'ouvrage serait fait ». Elle a prévu les plus petits détails « quelques filets d'or aux châssis dormants des croisées de son antichambre ». Cette même année, Louis XIV donnait à Versailles une fête qui dura huit jours. Colbert se fâcha. A la fin de cette fête, en septembre, il écrivit au Roi une lettre sévère où il lui reprochait de négliger le Louvre, « le plus superbe palais qu'il y ait au monde », pour cette maison qui « regarde bien davantage le plaisir et le divertissement de S. M. que sa gloire ». « Ah! quelle pitié, disait-il, que le plus grand roi et le plus vertueux, de la véritable vertu qui fait les plus grands princes, fût mesuré à l'aune de Versailles! Et toutefois il y a lieu de craindre ce malheur! »

TRAVAUX ET FÊTES (1664-1666).

En effet, l'année 1664, on bâtit au voisinage du château des pavillons pour M. le Prince, pour M. de Navailles, pour M. de Villeroi; et d'autres pavillons sont projetés. La première des grandes fêtes, celle des « Plaisirs de l'île enchantée », fut offerte, comme un présent superbe, à l'amoureuse du Roi, Mlle de La Vallière[1]. Si nombreux étaient les invités, les danseurs, les comédiens, les ouvriers, que « cela paraissait une petite armée ». Il fut impossible de loger tout ce monde, Mme de Sévigné racontait que « les courtisans étaient enragés, car le Roi ne prenait soin d'aucun d'eux, et MM. de Guise et d'Elbeuf n'avaient quasi pas un trou pour se mettre à couvert ». Le château, en effet, était bien petit encore, et le hameau de Versailles bien misérable. Mais le Roi pensait que maison et hameau grandiraient un jour. En 1665, ce furent de nouveaux séjours et de nouvelles fêtes. En 1666, c'est à Versailles que Louis XIV se retira après la mort de sa mère et qu'il reçut les visites de condoléance.

DERNIER EFFORT DE COLBERT.

Colbert fit un dernier effort : « Voici, Sire, un métier fort difficile que je vais entreprendre », écrit-il dans un mémoire sur la nécessité de réduire les dépenses, qu'il a classées en bon ordre, par des numéros. La quatrième est celle des plaisirs et divertissements. C'est aux fêtes de Versailles qu'il pense en écrivant :

« La quatrième dépense doit souffrir toute la rigueur des retranchements et de toute l'économie possible, par cette belle maxime qu'il faut épargner cinq sols aux choses non nécessaires et jeter les millions quand il est question de votre gloire. Je déclare à Votre Majesté en mon particulier qu'un repas inutile de mille écus me fait une peine incroyable, et, lorsqu'il est question de millions d'or pour la Pologne, je vendrais tout mon bien, j'engagerais ma femme et mes enfants, et j'irais à pied toute ma vie pour y fournir, s'il était nécessaire. »

1. Voir la relation de la fête dans les *Œuvres de Molière* (collection des Grands Ecrivains) au t. IV.

FÊTES D'AMOUR ET DE GLOIRE (1667-1668).

Mais, en 1667, les repas inutiles se répétèrent et la dépense des milliers d'écus. Déjà les fêtes de Versailles étaient célèbres en Europe. Au carnaval, le divertissement d'un carrousel « fut vu d'un nombre infini d'étrangers, entre lesquels il y avait quantité de seigneurs allemands placés sur de grandes balustrades et terrasses ». Au mois de juillet 1668, le Roi donna, en un jour et une nuit, la plus éblouissante fête que Versailles ait jamais vue. Il venait de sortir vainqueur et conquérant de sa première grande guerre, par la paix d'Aix-la-Chapelle. Son amour pour Mme de Montespan se déclarait. La belle fête fut dédiée à la seconde maîtresse, comme les Plaisirs de l'île enchantée l'avaient été à la première. Louis XIV prenait l'habitude de se reposer à Versailles des travaux de la guerre et d'y sacrer ses amoureuses.

LE PREMIER VERSAILLES DE LOUIS XIV (1668).

A ce moment, le château de Louis XIII avait été transformé. Les appartements refaits avaient été décorés par Charles Errard et Noël Coypel. Une nouvelle toiture avait été construite, un balcon de fer suspendu au premier étage, et des bustes sur consoles appliqués au mur blanc et rouge de la petite cour. Dans l'avant-cour, grandement élargie, la cuisine et l'écurie, deux longs bâtiments se regardaient. Du côté du parc, des parterres étaient dessinés contre le château. L'allée centrale — plus tard l'allée royale et le tapis vert — arrivait au « rondeau », qui sera le bassin d'Apollon. Le Nôtre a créé un jardin fruitier et un jardin potager, et Le Vau bâti une orangerie et, au bout du parc, une ménagerie, qui deviendra bientôt « le palais le plus magnifique que les animaux aient au monde ». Michel Anguier, Louis Lerambert, Thibaut Poissant, Jacques Houzeau ont sculpté des Termes; Lerambert, des sphinx de marbre chevauchés par des amours en bronze; Laurent Magnier, Nicolas Legendre, Baptiste Tubi, des vases de bronze. Les jeux des eaux venues de l'étang de Clagni ont été réglés par Francine.

LE COMMENCEMENT DU SECOND VERSAILLES (1668).

Le château de Versailles semblait alors une œuvre achevée. Colbert croyait ou voulait croire qu'il l'était, et qu' « il ne serait plus besoin que d'y aller deux ou trois fois l'an pour y faire les réparations qu'il conviendrait ». Et il « se réjouissait ». Mais le Roi suivait son idée, qu'il semble n'avoir découverte que peu à peu, pour éviter qu'on lui fît des ennuis. En 1668, il exprima le désir de « pouvoir loger commodément son conseil pendant un séjour de quelques jours ». Versailles ne sera plus seulement un lieu de « plaisir et de divertissement », comme disait Colbert, puisqu'on y logera les ministres. Il est donc bien permis au Roi de s'y installer plus largement. Tout de suite des plans furent dressés et les ouvrages entrepris. Et, pendant dix ans, on travaillera, d'abord sous la direction de Le Vau, qui a

donné les plans, et, après sa mort, survenue en 1670, sous celle de Dorbay, son élève.

DESSIN GÉNÉRAL DE LA CONSTRUCTION.

Louis XIV avait décidé que le château de son père serait conservé. Il l'avait décidé, sans dire ses raisons, malgré les architectes qui voulaient tout jeter par terre afin de bâtir sur terrain libre. Colbert, qui s'était résigné à obéir au maître, aurait voulu qu'au moins le Roi entreprît une œuvre parfaite, au lieu de compromettre sa gloire par des « rapetasseries ». Mais le Roi déclara que, si on lui démolissait l'ancien château, il le rebâtirait pierre par pierre. On conserva donc la maison de Louis XIII, en l'enveloppant à droite, à gauche et par derrière.

LES FAÇADES.

Seule la façade qui regarde à l'Est, vers Paris, demeura découverte. Elle fut réunie aux bâtiments des écuries et des cuisines. L'avant-cour devint la cour ; une nouvelle avant-cour fut construite, et flanquée de pavillons. De ce côté, le château prenait l'aspect d'aujourd'hui. De l'avenue de Paris, on aperçoit, pesant sur un monticule, des constructions qui semblent basses et ramassées en un même plan. A mesure qu'on approche, elles s'élèvent, et la disposition des parties apparaît. L'ensemble n'est point harmonieux. Mais les contrastes révèlent des moments et desseins successifs. Au fond de la petite Cour de marbre, intime et comme recueillie, la façade Louis XIII, en pierres blanches et briques rouges, garde le charme d'un joli souvenir.

A l'opposé, vers le parc, Le Vau a construit contre l'ancien château deux grands bâtiments, joints par un rez-de-chaussée qui forme terrasse. L'architecte a déployé ici le style Louis XIV : de hautes façades blanches, ornées de pilastres, de colonnes, et de statues, et couronnées par des balustrades et par des trophées. C'est de ce côté qu'on admirera le château désormais. Les architectes du Roi, par son ordre, ont retourné Versailles.

LA PASSION DU ROI DÉCLARÉE.

Le Roi s'intéressait plus que jamais à sa maison. S'il voyageait, comme en 1670, il écrivait à Colbert : « Faites qu'on ne se relâche pas, et parlez toujours aux ouvriers de mon retour ». Colbert le tenait au courant : « Dois-je faire des relations longues ou courtes? », demanda-t-il. Le Roi répondit : « De longues, le détail de tout ». Pendant la guerre de Hollande, Colbert lui envoie chaque semaine à l'armée une relation des ouvrages de Versailles. Il y met tous les « articles » qui ont été commandés par le Roi, et l'état où ils sont. Le Roi approuve, ordonne, presse par notes marginales. Tout le plan du château et du parc est toujours devant son esprit.

Présent à Versailles, il aimait à en faire les honneurs. Il y était plus aimable que partout ailleurs. L'évêque de Fréjus, Ondedei, a

visité château et jardins en 1670. La merveille des « choses surprenantes » n'est pas ce qu'il a vu « de plus grand et de plus beau » :

« J'ai rencontré le Roi qui se promenait, et qui m'a reçu avec une gaîté, une douceur, une affabilité, qui tempérait sa majesté naturelle avec tant d'agrément que mon âme en a été ravie. Il m'a parlé, il m'a entretenu, il m'a montré lui-même les choses les plus remarquables. »

LE ROI ET L'AMBASSADEUR DE VENISE.

L'année suivante, l'ambassadeur de Venise, allant à Versailles pour ses affaires, pensa qu'il ferait sa cour au Roi en allant visiter les travaux, qui sont, dit-il, « des occupations délicieuses pour l'esprit du Roi ». Le matin, il vit l'intérieur, et donna de grandes approbations à l'architecture et à la somptuosité, qui, répétées au Roi pendant son dîner par le maréchal de Bellefonds, lui firent grand plaisir. Le maréchal ayant ajouté que l'ambassadeur irait voir les jeux d'eaux, le Roi dit qu'il irait lui-même se promener. Le Vénitien attendit au seuil d'une « grotte marine », pour avoir l'honneur de le voir passer. « Considérant la pauvreté de son mérite », il ne s'attendait pas aux honneurs qui allaient lui être rendus :

« Le Roi arriva dans un coche qu'il conduisait lui-même, arrêta ses chevaux..., descendit avec le visage joyeux, et, me montrant ouvertement sa bonne grâce, m'invita à la promenade dans les jardins. Il me mena regarder les fontaines. Il me demandait avec bonté mon avis et si je reconnaissais que l'arrangement était bien approprié. Pendant deux heures de suite, escorté de quelques gentilshommes seulement, il voulut que je l'accompagnasse dans les parties les plus reculées.... S. M. voulut mettre le comble à ses bontés en me faisant voir, avec l'assistance des architectes, le dessin de tous ses projets.... Ainsi je continuais à suivre les pas du Roi, qui s'arrêtait pour me dire, avec les expressions les plus bienveillantes, son regret de me voir fatigué par une marche aussi prolongée, et combien il aurait désiré me montrer chaque chose dans sa définitive perfection. »

Plus d'une fois, Louis XIV se fit de la sorte le guide de ses hôtes. Il a écrit de sa main une « manière de se promener dans les jardins ».

LA VILLE DE VERSAILLES.

La volonté de ne plus se contenter de séjours à Versailles, mais d'y demeurer, devint manifeste le jour où il décida d'y créer une ville. Le 22 mai 1671, « Sa Majesté ayant en particulière considération le bourg de Versailles, souhaitant de le rendre le plus florissant et fréquenté qu'il se pourra, » offrait des places à bon compte et avec promesse de privilège à toutes personnes qui voudraient bâtir, « à la charge de pour eux et leurs hoirs... entretenir les bâtiments en l'état et de même symétrie qu'ils seront bâtis ». Tout de suite, des places furent demandées. Bâtir à Versailles devint une façon de faire sa cour. Et la nouvelle ville était ébauchée, quand Louis XIV alla s'établir à demeure au château en 1682.

LE CHATEAU DE MANSART.

Quatre ans auparavant, un immense travail d'agrandissement avait commencé. Le château de Le Vau n'était que la partie centrale de l'édifice actuel. Il ne suffisait plus au Roi, qui venait de dicter « ses lois » à l'Europe assemblée au congrès de Nimègue. Mansart, successeur de Le Vau en 1678, unifia la façade, en construisant par-dessus la terrasse de Le Vau la grande galerie, qu'on appelle aujourd'hui la Galerie des glaces; ce travail fut achevé en 1684. Il construisit, de 1679 à 1686, la longue aile du Midi, et, de 1684 à 1688, la longue aile du Nord. L'édifice fut alors tel que nous le voyons aujourd'hui. Tandis que, du côté de Paris, trois cours, se rétrécissant, conduisent au bâtiment central, ici, les ailes se déploient en arrière du centre qui fait saillie. Sur un soubassement de forme rustique s'élèvent un étage noble, à pilastres ioniques, et un attique surmonté de vases et de trophées. Les façades blanches, sans jeux de couleurs, semblent basses à force d'être étendues. Ce château, avait dit Colbert, ressemblera « à un petit homme qui aurait de grands bras, une grosse tête, c'est-à-dire un monstre en bâtiments ». Malgré tout, cette demeure est majestueuse, sereine et claire.

LA DÉCORATION INTÉRIEURE.

Depuis l'année 1668 était poursuivi sans interruption au dedans et au dehors le travail de la décoration.

L'ESCALIER DES AMBASSADEURS.

L'entrée du château était demeurée dans l'ancienne façade. Obligés de respecter le pavillon de Louis XIII, les architectes avaient mis dans les ailes les escaliers qui montent vers les appartements. A gauche, l'escalier de la Reine; à droite, l'escalier, aujourd'hui disparu, des Ambassadeurs. De celui-ci, les marches, les rampes et les parois étaient de marbres polychromes. Les peintres de Le Brun avaient représenté dans des loggias, au premier étage, quantité de figures venues des Quatre Parties du Monde, pour admirer. Les unes se penchaient vers les degrés de marbre; les autres levaient les yeux vers les architectures feintes qui, prolongeant en hauteur la cage de l'escalier, encadraient la baie ouverte vers le ciel. Les feintes, les voussures et les pilastres étaient mêlés de figures en couleur ou en relief. C'étaient des termes soutenant des corniches, des barbares accroupis et enchaînés, des victoires à grandes ailes soulevant des trophées, de forts amours joufflus jouant avec des guirlandes lourdes de fleurs et de fruits. Dans des cadres, des scènes historiques étaient peintes : le Roi passant le Rhin, le Roi recevant l'Académie française, le Roi humiliant l'Espagne. C'est dans les remaniements du château au XVIIIe siècle que cet escalier a disparu. Le noble escalier de la Reine en donne une idée amoindrie.

LES APPARTEMENTS.

Les appartements les plus anciens sont situés dans le château de Louis XIII et regardent la Cour de marbre. Les autres, bâtis par Le

Vau, les entourent au nord et au sud, et communiquent entre eux à l'ouest par la grande galerie de Mansart. Salons, salles et chambres se commandent. Sur les murs, des pilastres de marbre à base de bronze, supportent des corniches en relief. Les marbres sont de toutes couleurs. « L'on a observé d'employer... les plus précieux dans les lieux les plus proches de la personne du Roi. » Dans les intervalles des marbres, des tapisseries sont tendues, ou bien des tableaux exposés qui représentent les actions du Roi. Les plafonds sont réservés aux Dieux, qui se promènent dans des chars ou sur des nuages, manœuvrant l'arc, le trident ou la foudre.

LA GALERIE.

La grande galerie a près de quatre-vingts mètres de long. De la décoration d'autrefois, il ne lui reste que les peintures du plafond cintré, les parois de marbre ornées de trophées de bronze, et les glaces. Pour revoir le spectacle dont Mme de Sévigné s'enthousiasmait, il faudrait replacer les immenses tapis des Gobelins qui étaient étendus sur le parquet, et les sièges et les vases d'argent ciselé, les cabinets de Boulle, les lustres d'or et de cristal, toutes les couleurs par lesquelles était répartie dans la galerie la richesse que les parties hautes seules ont conservée. Mais nous lisons encore, comme les contemporains de Louis XIV, l'histoire du règne écrite en tableaux et en bas-reliefs : histoire des travaux et bienfaits de la paix, la famine de 1662 soulagée par les libéralités du Roi, les harpies, c'est-à-dire les gens de finances, dégorgeant l'argent volé, la sécurité donnée à Paris, la réforme de la justice et des lois, les honneurs rendus aux académies, la création de l'Observatoire, l'établissement des Invalides, les mers Océane et Méditerranée jointes par le canal; histoire de la guerre, où l'on admire le contraste entre des personnages toujours héroïques et conquérants, et d'autres effrayés et vaincus, le Roi entouré de Dieux, qui symbolisent ses vertus, la Hollande sous la figure d'un marchand renversé parmi des ballots et des registres, le lion d'Espagne en attitude piteuse, le Cerbère penaud de la Triple-Alliance, les colonnes d'Hercule où juche l'aigle impériale, et qui portent le *Nec plus ultra* de Charles-Quint, ébranlées et penchées, les excuses de Rome après l'attentat des Corses, toujours l'humiliation des autres, et la gloire du Roi. Cette gloire, une Renommée, un Mercure, filant à plein vol, l'annoncent à toute la terre. — Le peintre leur a fait franchir l'encadrement des tableaux. Cette grande galerie donne le modèle de la décoration selon le goût Louis XIV, grandiose, éclatante, lourde.

LA DÉCORATION EXTÉRIEURE.

L'aspect des « jardins » fut de bonne heure arrêté en ses grandes lignes; mais le détail, les fontaines, les bassins, les bosquets, les salles de bal et de théâtre ont été remaniés souvent. Les grands

motifs furent placés les derniers, la pièce d'eau des Suisses en 1678, le bassin de Neptune en 1682, l'orangerie monumentale de Mansart — substituée à celle de Le Vau, qu'on avait démolie, — en 1683. Le Grand Canal était achevé depuis 1672.

LA TERRASSE.

L'ensemble se découvre de la terrasse devant le château. La terrasse fut d'abord pompeuse. On y plaça le « Parterre d'eau », exemple d'allégorie subtile et confuse. Aux quatre angles se voyaient les Quatre Éléments. Vingt-quatre figures isolées, saisons, heures, tempéraments et complexions de l'homme expliquaient l'union et l'enchaînement des parties de l'Univers. Au milieu se tenaient les neuf Muses. Et le tout composait « une figure en corps des effets et des vertus du Soleil ». Mais cette décoration pédantesque, qu'on avait d'abord essayée en plâtre, fut abandonnée. Le Roi voulut devant le château une surface sans reliefs, afin qu'il parût isolé dans sa majesté. On creusa les deux grands bassins que l'on voit aujourd'hui. Sur la bordure de marbre, des figures de fleuves en bronze s'accoudent à des urnes; des nymphes représentent les rivières de France.

LA VUE D'ENSEMBLE.

A gauche de la terrasse, dans le « Parterre des fleurs », le buis dessine une dentelle; le sol se creuse pour abriter l'orangerie, par-delà laquelle s'étend la pièce d'eau des Suisses. A droite, l' « Allée d'eau », bordée de quatorze fontaines, descend vers le bassin de Neptune. En face, dans la grande allée, se succèdent le bassin de Latone, le tapis vert, et le bassin d'Apollon; les quatre chevaux du Dieu galopent vers le château. Des deux côtés, les massifs d'arbres sont découpés en bosquets. Des chemins mènent à la grande allée, ou bien aboutissent, comme les rayons d'une étoile, à un bassin ou à une statue. Des figures de marbre ou de bronze sont groupées dans les bassins, ou bien, isolées, se dressent dans les carrefours, ou bien font la haie au long des avenues. Le Brun a donné à toutes leur attitude décorative.

Le parc, dessiné par Le Nôtre, « architecte du Roi », est en effet une œuvre d'architecture. Sur cette sorte de « balancier majestueux » qu'est la grande allée, entre les deux « motifs dominateurs », le château et le bassin d'Apollon, Le Nôtre a équilibré les pleins et les vides, les bosquets, les parterres, les avenues. Il a dessiné des circonférences, des rectangles, des polygones. « Le sol s'étale par nappes immenses et uniformément planes; s'il s'étage, c'est par une lente gradation de vastes paliers progressivement raccordés par la pente douce de rampes prolongées ou par une longue suite de degrés ». Ce serait, comme dans une tragédie de Racine, la monotonie, si quelque variété n'était donnée par les arabesques de buis et de gazon, la géométrie des arbustes taillés, les

formes des bosquets, la liberté de leur allure laissée aux grands arbres. Et tout le décor est animé par le peuple des statues, par l'eau surtout, qui brille dans les bassins et dans le canal, descend des cascades, jaillit des bouches des animaux, joue des scènes autour de Latone, d'Apollon ou de Neptune.

HARMONIE GÉNÉRALE.

Cette architecture du parc est appropriée aux mœurs des habitants du château. Le maître a l'habitude de grouper autour de lui ses fidèles en petit nombre, ou bien en foule. Le jardin offre des cabinets, une salle de bal, un théâtre, — le théâtre d'eau, avec gradins, scène et coulisses. Chaque bosquet est un pavillon qui a ses couloirs et ses pièces séparés par les petits murs des haies ou les grands murs des massifs; un toit est dessiné par un treillage ou par une feuillée. Le parc et le château sont inséparables : « la majesté de l'allée répond à la majesté de la galerie, l'éclat des bassins à l'éclat des glaces... »

LE ROI CRÉATEUR.

Louis XIV goûta dans cette maison et ces jardins les joies de sa vie.

Il y fut le créateur; il y créa à l'encontre de Dieu, car Versailles n'avait pas été destiné par la nature à devenir un palais et une ville. De toutes les flatteries qu'il reçut, une des plus exquises lui dut être celle qu'un abbé Cotherel lui offrit dans un sonnet, qui finissait par ces vers :

Ce chef-d'œuvre pompeux que produit votre main
Semble vous approcher du Pouvoir souverain
Qui tira du néant le Ciel, la Terre et l'Onde.

Lorsqu'étalant ici tant de charmes divers,
Du lieu le plus ingrat qui fut dans l'univers,
Vous faites aujourd'hui la merveille du monde.

Constamment, il pétrissait et repétrissait sa matière. Il changeait une perspective, ordonnait une colonnade, faisait élargir une avenue, « ôter » une fontaine pour mettre à la place « quelque chose de plus magnifique ». Le goût du changement lui devint une manie. Saint-Simon s'en moque amèrement, dans une page où il dit, exagérant d'ailleurs à son habitude, que Marli a coûté plus cher que Versailles « en forêts toutes venues et touffues qu'on y a apportées, en grands arbres de Compiègne et de bien plus loin sans cesse, dont plus des trois quarts mouraient et qu'on remplaçait aussitôt, en vastes espaces de bois épais et d'allées obscures subitement changés en immenses pièces d'eau, où on se promenait en gondoles, puis remises en forêt à n'y pas voir le jour dès le moment qu'on les plantait, — je parle de ce que j'ai vu en six semaines ». — Il est certain que

Louis XIV n'aimait pas à laisser les choses dans l'état où il les voyait. Il se plaisait surtout à corriger les formes de la nature : « Le Roi, écrivait Louvois à Mansart, me paraît avoir envie d'accommoder l'étang de Clagni, c'est-à-dire de lui faire une figure ».

L'ÉPANOUISSEMENT DANS LA GLOIRE.

A Versailles, il s'épanouissait dans sa gloire. Van der Meulen y a peint ses actions en tableaux d'histoire; Le Brun les a transposées en mythologie. Versailles était tout plein d'allégories. Sur les façades des bâtiments des offices étaient représentés les « Quatre Éléments », parce que « les Éléments, à l'envi l'un de l'autre,... fournissent ces offices de tout ce qu'ils ont de plus exquis pour la nourriture des hommes ». La « Bouche » du Roi était donc une des fins du travail de l'univers. Lorsqu'on décida de construire une grotte dans les jardins, Charles Perrault proposa d'y « mettre Apollon, qui va se coucher chez Téthys après avoir fait le tour de la terre, pour représenter le Roi qui vient se reposer à Versailles après avoir fait du bien à tout le monde ». Son frère Claude fit le dessin que le Roi agréa. La grotte de Téthys, bien que très admirée, fut démolie plus tard; mais, aux deux extrémités de la grande allée, sont demeurés le bassin de Latone et le bassin d'Apollon. « Comme le Soleil est la devise du Roi et que les poètes confondent le Soleil et Apollon, il n'y a rien dans cette superbe maison qui n'ait rapport à cette divinité; aussi toutes les figures et ornements qu'on y voit n'étant pas placés au hasard, ils ont relation au Soleil ». La décoration des appartements fut réglée sur une imagination cosmographique : « Les plafonds doivent être enrichis de peintures par les meilleurs peintres de l'Académie royale; et comme le Soleil est la devise du Roi, l'on a pris les sept planètes pour servir de sujets aux tableaux des sept pièces de cet appartement, de sorte que dans chacune on y doit représenter les actions des héros de l'antiquité qui auront rapport à chacune des planètes et aux actions de Sa Majesté ». Probablement Louis XIV ne savait guère la mythologie; certainement, il ne la comprenait guère. Mais il y sentait une apothéose, il respirait dans cette atmosphère divine et vivait son propre mythe.

VERSAILLES ET LES MAITRESSES.

Ce château était un lieu commode aux amours du Roi. Peut-être une des raisons qui l'attachèrent à ce château fut le désir d'y bien loger sa maîtresse. Le Louvre, ni Saint-Germain, ni Fontainebleau n'avaient prévu le logement d'une seconde reine. L'appartement de Mme de Montespan préoccupa Louis XIV pendant la guerre de Hollande. « Il faudra, écrit-il à Colbert en 1673, faire percer la porte qui va du petit appartement, où loge Mme de Montespan, dans la salle des gardes du grand appartement, et la mettre en état qu'on puisse passer ». Il commande de satisfaire toutes les fantaisies de la dame. « Continuez

à faire tout ce que Mme de Montespan voudra. » « Mme de Montespan m'a mandé que vous lui demandez toujours si elle veut quelque chose. Continuez à le faire toujours. » « Je serai très aise qu'elle s'amuse à quelque chose. » Dans ce château et ce parc en construction indéfinie, toute fantaisie à tout instant peut être réalisée. Mme de Montespan a imaginé un bassin, qu'on appellera le Marais, où l'eau suintera de toutes les feuilles d'un arbre métallique; tout aussitôt fut construit le Marais. Elle veut une maison à elle, toute proche; on lui bâtit Clagni.

LE THÉATRE.

Chaque jour, Louis XIV trouvait à contenter quelqu'un des goûts qu'il avait pour les belles choses.

Il fit jouer au palais et dans les jardins des comédies, des tragédies, des opéras. Son répertoire fut un vrai répertoire de roi. Une année, à l'automne de 1674, en un temps où Corneille était presque oublié, le Roi se donna une semaine de Corneille; il fit jouer *Cinna*, *Pompée*, *Horace*, *Sertorius*, *Œdipe*, *Rodogune*. Corneille, ravi d'être « ressuscité », remercia.

LES FLEURS.

Louis XIV aimait les fleurs et les eaux. Il les aimait à sa façon. La petite fleur ordinaire ne lui disait pas grand'chose. « Je m'attends, écrit-il vers la fin de la campagne de 1673, à trouver beaucoup de fleurs tardives ou avancées. Mon frère m'a dit que le jardin n'en était pas si plein qu'à l'ordinaire.... Prenez-en connaissance. » Ses fleurs préférées étaient celles des orangers et des grenadiers, les jasmins d'Espagne, les tulipes de Hollande, les tubéreuses, les jonquilles, les giroflées doubles, toutes fleurs aux couleurs et aux parfums vifs. Il aimait varier son décor floral. Ce qui lui plaisait au Trianon de porcelaine, c'est que les fleurs des parterres, encloses dans des pots de grès, étaient changées du jour au lendemain, même du matin au soir.

LES EAUX.

Il n'aimait pas à voir couler l'eau tout simplement, puisqu'il s'était arrêté à cet endroit sans fleuves ni sources. Il l'aimait canalisée, pompée, sourdant à peine du sol ou s'élançant en hauts jets, se recourbant en voûte. Il se plaisait à l'entendre bruire. Il ne s'est occupé de rien avec plus d'application que de ses pompes et de ses fontaines. Pendant la campagne de 1673, il écrit, au mois d'août : « Il faut faire en sorte que les pompes de Versailles aillent si bien, surtout celles du réservoir d'en haut, que lorsque j'arriverai, je les trouve en état de ne pas me donner de chagrin en se rompant à tout moment ». Le mois d'après, il ordonne que les fontaines aillent douze heures par jour, il veut régler lui-même la grosseur des jets. Il finit par demander des fontaines qui ne s'arrêtent pas : « Je voudrais bien,

écrit-il de l'armée en février 1677, trouver les pompes en état pour que les fontaines qui sont en vue du château allassent toujours ». Or, il fut difficile de trouver l'eau nécessaire à ces profusions. L'étang de Clagni en fournit d'abord, mais trop peu. Les travaux de « l'énorme machine » de Marli, qui, puisant l'eau de la Seine, la portait par l'effort de quatorze roues hydrauliques et de deux cent vingt-trois pompes, jusqu'à l'aqueduc, durèrent cinq ans, de 1679 à 1684. Et les eaux de Marli n'arrivaient pas encore à Versailles qu'une autre entreprise commençait, de plus grande magnificence. Le Roi, dit le journal de Dangeau en octobre 1684 « veut faire venir... la rivière d'Eure ». On commença les ouvrages au printemps de 1685. L'Académie des sciences, Louvois, Vauban, tout un corps d'armée — et le Roi, dont les visites furent fréquentes, s'y employèrent. En trois ans, on creusa six lieues du nouveau lit de la rivière, puis un canal couvert. On éleva les piles de l'aqueduc de Maintenon, qui devait avoir « près de seize cents arcades, desquelles il y en aura quelques-unes plus hautes deux fois que les tours de Notre-Dame, et beaucoup de petites que l'on ne compte point ». Mais, trois ans de suite, toutes les maladies ravagèrent l'armée des travailleurs, et la guerre qui survint en 1688 arrêta l'entreprise. Il fallut se réduire aux eaux de Clagni et de Versailles pour donner au Roi ce qu'on appelait le « contentement de ses fontaines ».

LE FEU.

Louis XIV se plaisait à commander à « l'élément » du feu, comme à l'élément de l'eau. Il le voulait aussi docile, et qu'il suivît des lignes et prît des figures, et que « l'éclat des eaux disputât avec les lumières » dans « ces belles nuits sans ombre », comme disait Corneille, ces « nuits enflammées » que Racine admira.

LES FÊTES.

Comédie, tragédie, opéra, la présence des maîtresses, les fleurs, les eaux, le feu composaient ensemble les fêtes dont la splendeur étonna la Cour, la Ville, toute la France et l'Europe.

LES « PLAISIRS DE L'ILE ENCHANTÉE ».

Au mois de mai 1664, à la fin du premier jour des « Plaisirs de l'île enchantée », la fête donnée à Mlle de La Vallière, les chevaliers qui venaient de donner la course de bagues s'accoudèrent à la barrière pour regarder le festin du Roi. Ils virent entrer « l'Orphée de nos jours,... je veux dire Lulli, à la tête d'une grande troupe de concertants, qui, s'étant approchés au petit pas et à la cadence de leurs instruments », se séparèrent en deux bandes à droite et à gauche « du haut dais ». Les violons accompagnèrent les Quatre Saisons lorsqu'elles apportèrent les mets et les fruits. Des fleurs couvraient la table du Roi. « Dans la nuit, auprès de la verdeur des hautes palissades, un nombre infini de chandeliers portant chacun vingt-quatre

bougies, et deux cents flambeaux de cire blanche tenus par autant de personnes vêtues en masque, rendaient une clarté presque aussi grande et plus agréable que celle du jour ». Le lendemain, la troupe de Lulli représenta dans un rond de verdure arrangé en théâtre *la Princesse d'Élide*. A la fin de ces fêtes, « Sa Majesté fit jouer une comédie nommée *Tartufe*, que le sieur de Molière avait faite contre les hypocrites ».

LE « GRAND DIVERTISSEMENT ROYAL ».

Le 18 juillet 1668, jour du « Grand divertissement royal », où se trouvèrent Mlle de La Vallière, Mme de Montespan et Mme Scarron, — le passé, le présent et l'avenir, — une « agréable comédie » de Molière fut représentée dans une feuillée, tendue au dedans de tapisseries, et que trente-deux lustres de cristal éclairaient. La comédie — c'était *Georges Dandin* — s'entremêla d'une symphonie de Lulli, « la plus surprenante et la plus merveilleuse qui fut jamais ». Après le spectacle, la Cour se rendit à la salle du festin, encore une feuillée, mais couverte d'un dôme. De hauts guéridons d'argent portaient des girandoles où brûlaient des bougies de cire blanche. Des guirlandes de fleurs couraient sur la corniche entre des vases de porcelaine et des boules de cristal. Le rocher du Parnasse se dressait au milieu; quatre fleuves en descendaient. Des coquilles de marbre, posées dans les angles sur des pilastres, versaient des nappes d'eau. Le festin achevé, le Roi se rendit à la salle qu'on avait construite pour le bal; elle était de marbre et de porphyre enguirlandés de fleurs. « L'éclat des eaux y disputait de beauté avec les lumières, et le bruit des fontaines s'accordait avec les violons ». La Cour sortit de la salle de bal par des allées laissées demi-obscures à dessein. Tout à coup, elle aperçut le palais, qui lui parut être « véritablement celui du Soleil, car il fut lumineux partout ». Aux croisées brillaient des formes de statues antiques. Des vases flamboyaient sur les balustrades des terrasses. Des Termes enflammés, des colosses de feu s'alignaient dans les jardins. Des aigrettes de feux d'artifice jaillirent par milliers des rondeaux, des fontaines, des parterres et des bosquets. Toutes les eaux jouaient. Le feu semblait sortir de terre comme elles : « les deux éléments étaient si étroitement mêlés ensemble qu'il était impossible de les distinguer. » Enfin, des fusées parties de la Tour de la Pompe tracèrent dans le ciel le chiffre du Roi, les doubles L, « toutes brillantes d'une lumière très vive et très pure ». Mais déjà « le jour, jaloux des avantages d'une si belle nuit, commençait à paraître ».

LES FÊTES DE 1674.

D'exquis raffinements étaient trouvés dans la splendeur de ces réjouissances. Un soir des fêtes qui furent célébrées au mois de juillet 1674, après qu'une collation eut été servie dans le bosquet du Marais au bruit mêlé des eaux, des violons et des hautbois, l'*Alceste*

de Lulli fut jouée dans la cour de Marbre toute ornée de caisses d'orangers, de girandoles, de guéridons et de vases d'or. Les eaux coulaient de la fontaine enguirlandée; pour qu'elles ne fissent pas trop de bruit, leur chute s'assourdissait dans des vases de fleurs.

C'était un des plus chers plaisirs du Roi de se promener en gondole, à la nuit tombante ou tombée, suivi d'un vaisseau qui portait Lulli et sa troupe. Il aimait goûter la fraîcheur du soir et « entendre sur le canal les agréables concerts des voix et des instruments, qui seuls interrompaient alors le silence de la nuit... » La dernière fête de l'été de 1674 fut donnée sur l'eau. En tête du canal, deux chevaux de feu se dressaient, domptés par des héros; la ligne de l'eau était marquée par des cordons de feu; à l'un des bras de la croix, vers Trianon, brillait un char de Neptune entouré de tritons; à l'autre, vers la Ménagerie, un char d'Apollon escorté par les Heures; et à l'extrémité de l'eau, on apercevait un gigantesque palais lumineux. Le Roi, la Cour, Lulli s'embarquèrent. Et l'on ne croirait pas que ce soit l'honnête Félibien qui écrive :

« Dans le profond silence de la nuit, l'on entendait les violons qui suivaient le vaisseau de Sa Majesté. Le son de ces instruments semblait donner la vie à toutes les figures, dont la lumière modérée donnait aussi à la symphonie un agrément qu'elle n'aurait point eu dans une entière obscurité. Pendant que les vaisseaux voguaient avec lenteur, l'on entrevoyait l'eau qui blanchissait tout autour, et les rames qui la battaient mollement et par coups mesurés, marquaient comme des sillons d'argent [1] ».

L'HARMONIE GÉNÉRALE.

Puis, considérant tout le parc illuminé, les grandes lignes marquées par les lumières, Félibien admira l'harmonieuse beauté de l'ensemble :

« Les grandes pièces d'eau... ressemblaient à de longues galeries et à de grands salons enrichis et parés d'une architecture et de statues d'un artifice et d'une beauté jusque-là inconnus et au-dessus de ce que l'esprit humain peut concevoir. »

L'ADMIRATION DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

L'émotion que l'on sent en ces lignes du descripteur des fêtes, des spectateurs l'éprouvèrent à regarder la vie de Versailles, où les grandes fêtes n'étaient que des épisodes de la perpétuelle fête.

1. Louis XIV aima jusqu'à la fin ces nuits de musique. Dangeau raconte, à la date du 10 juillet 1699 : « Sur les six heures du soir, le Roi entra dans ses jardins, et, après s'y être promené quelque temps, il se tint sur la terrasse qui regarde le canal, et y vit embarquer Monseigneur, Mme la duchesse de Bourgogne et toutes les princesses.... Tous les musiciens du Roi étaient sur un yacht. Le Roi fit apporter des sièges au haut de la balustrade, où il demeura jusqu'à huit heures à entendre la musique qu'on faisait approcher le plus que l'on pouvait. Le Roi avait d'abord résolu de s'embarquer; mais comme il a quelque disposition à un rhumatisme, M. Fagon ne le lui conseilla pas.... Après le souper, Monseigneur et Mme la duchesse de Bourgogne se promenèrent jusqu'à deux heures après minuit dans les jardins...; après quoi, Monseigneur alla se coucher. Mme la duchesse de Bourgogne monta en gondole..., et Mme la Duchesse dans une autre gondole, et demeurèrent sur le canal jusqu'au lever du soleil. »

« On se réjouit à Versailles, écrit Mme de Sévigné ; tous les jours, des plaisirs, des comédies, des musiques, des soupers sur l'eau. A trois heures, le Roi, la Reine, Monsieur, Madame, Mademoiselle, tout ce qu'il y a de princes et de princesses, Mme de Montespan, toute sa suite, tous les courtisans, toutes les dames, enfin tout ce qui s'appelle la Cour de France, se trouve dans ce bel appartement du Roi que vous connaissez. Tout est meublé divinement, tout est magnifique. On ne sait ce que c'est que d'y avoir chaud ; on passe d'un lieu à l'autre, sans faire la presse en aucun lieu. Un jeu de reversi donne la forme et fixe tout.... Mille louis sont répandus sur le tapis, il n'y a pas d'autres jetons.... Cette agréable confusion, sans confusion, de tout ce qu'il y a de plus choisi dure jusqu'à six heures depuis trois. S'il vient des courriers, le Roi se retire pour lire ses lettres, et puis revient. Il y a toujours quelque musique qu'il écoute et qui fait très bon effet. Il cause avec celles qui ont accoutumé d'avoir cet honneur. Enfin on quitte le jeu à l'heure que je vous ai dit.... A six heures donc, on monte en calèche.... On va sur le canal dans des gondoles, on y trouve de la musique ; on revient à dix heures ; on trouve la comédie ; minuit sonne, on fait médianoche ».

LE ROI SATISFAIT.

Tandis que les autres s'émerveillaient de cette vie élyséenne, le Roi était satisfait. Il avait composé sa vie juste comme il la voulait. Il fut, en fin de compte, dans la simplicité du fond des choses, un homme qui eut le moyen de vivre comme il lui convenait, et qui en usa. Le spectacle d'êtres ainsi gâtés par la fortune, très rare, est très curieux. Pour Louis XIV, Versailles est la scène où il le faut regarder. C'est là que sa nature se révéla tout entière. Il n'y trouva pas seulement des satisfactions d'orgueil. Cet homme, qui regarda de si près aux dessins de ses architectes, qui admira Corneille, Bossuet, Racine, Molière, Lulli, qui aima l'éclat des eaux et des lumières, les fleurs, les parfums, la musique dans les nuits, les sortes diverses de beautés et de grâces féminines, et toutes ces joies ensemble dans la majesté d'un cadre superbe, cet homme était un esthète. De la beauté qu'il créait à Versailles, il s'éprit le premier. Sa passion alla grandissante. Absent de sa maison et de ses jardins, il y pensait toujours. La passion apparaît dans des billets comme celui-ci, qu'il écrivit de l'armée en septembre 1673 : « Je me prépare de sentir quelque plaisir, quand j'y arriverai.... Ce ne sera pas de sitôt. » C'est ici qu'il met : « Je m'attends à trouver beaucoup de fleurs. »

LE PRIX DE VERSAILLES.

Sa passion, il la contenta envers et contre tout. Les grosses dépenses commencèrent au moment où la guerre de Hollande rejeta l'État dans la misère, d'où Colbert venait à peine de le tirer. Colbert sacrifia jusqu'au dernier sou le budget de ses routes, réduisit ses envois d'hommes et de troupes au Canada et dans les autres colonies, et ses subventions aux manufactures, laissa tomber ses grandes compagnies, troubla par force le bel ordre mis dans les finances, recourut aux expédients meurtriers qui provoquèrent des émeutes avec leurs suites — les pillages, les massacres et le peuplement des galères. Il

criait la misère des paysans. Les généraux, Louvois lui-même, avouaient le délabrement de l'armée. Chaque année pourtant, si le Louvre était oublié, Versailles perçoit ses centaines de mille livres. Le chiffre baissa, les dernières années de la guerre, mais il se releva d'un bond sitôt la paix faite, avant qu'elle eût réparé les désastres de six années ruineuses. Somme toute, Versailles coûtera soixante-dix millions, qui en feraient bien trois cents aujourd'hui [1].

LA DÉPENSE DE VIES HUMAINES.

Le Roi ne ménagea pas non plus la dépense de vies humaines. La fièvre, sortie des terres remuées pour élargir par des terrassements l'étroite butte primitive, pour creuser le canal et l'étang des Suisses, pour amener la rivière d'Eure aux fontaines, tua des hommes par milliers. Saint-Simon rapporte que, dans le camp où logeaient les travailleurs de l'aqueduc de Maintenon, « il fut défendu, sous les plus grandes peines, d'y parler des malades, surtout des morts que le rude travail et plus encore l'exhalaison de tant de terres remuées tuaient ». A Versailles, en 1678, une sorte de peste sévissait : « Le Roi veut aller samedi à Versailles, écrit Mme de Sévigné; mais il semble que Dieu ne le veuille pas, par l'impossibilité que les bâtiments soient en état de le recevoir, et par la mortalité prodigieuse des ouvriers, dont on remporte toutes les nuits, comme de l'Hôtel-Dieu, des charrettes pleines de morts; on cache cette triste marche pour ne pas effrayer les ateliers et pour ne pas décrier l'air de ce favori sans mérite » [2]. Une des morts de Versailles fut un jour reprochée à Louis XIV, dans une étrange scène, que d'Ormesson raconte. Une femme, qui « avait perdu son fils d'une chute, pendant qu'il travaillait aux machines de Versailles », l'interpella « l'appelant putassier, roi machiniste, tyran, et mille autres sottises et extrava-

1. Ce chiffre, qui est donné par Guiffrey (*Comptes des Bâtiments*, t. I, p. XLI et suiv.), ne doit pas être considéré comme définitif. Certaines dépenses ont pu ne pas figurer aux *Comptes des Bâtiments*, et ces comptes paraissent sujets à caution : les erreurs d'addition, les omissions, les doubles emplois y sont fréquents. Ainsi Guiffrey a trouvé 104 erreurs d'additions dans les registres des 17 premières années. Les totaux ne sont même plus marqués à la fin des chapitres à partir de 1679. Un Etat abrégé fait pour le Contrôleur général Pontchartrain avec les comptes du Trésor (publié dans De Boislisle, *Correspondance des Contrôleurs généraux*, t. I, Appendice), donne des chiffres dont aucun ne concorde avec ceux des *Comptes des Bâtiments* : il y a parfois des centaines de mille livres d'écart. — A la fin du XVIIIe siècle, un premier commis des Bâtiments a noté au bas des comptes de l'année 1672 : « On aurait reposé sur de très fausses bases si on avait travaillé d'après ce registre et tous ses semblables, lorsqu'en 1778 et 1779 on a cherché à connaître ce qu'avait été la dépense des Bâtiments, surtout dans les temps brillants de Louis XIV ».

La question du prix de Versailles, bien qu'elle ait été souvent traitée, n'est donc pas tranchée.

2. Mme de Sévigné ajoute : « Vous savez ce bon mot sur Versailles. » C'est à son cousin Bussy-Rabutin qu'elle écrivit cette lettre. Bussy relève ce mot dans sa réponse : « Je ne savais pas qu'on eût appelé Versailles un favori sans mérite. Il n'y a rien de plus juste ni de mieux dit. Les rois peuvent, à force d'argent, donner à la terre une autre forme que celle qu'elle avait de la nature; mais la qualité de l'eau et celle de l'air ne sont pas en leur pouvoir. »

gances ». Le Roi, très surpris, demanda : C'est à moi que vous parlez? Elle répliqua « que oui et continua. Elle fut prise et condamnée sur-le-champ à avoir le fouet et menée aux Petites-Maisons. Le fouet lui fut donné... avec une rigueur extrême, et cette femme ne dit jamais mot, souffrant ce mal comme un martyr et pour l'amour de Dieu. »

LA SÉCESSION.

Mais la passion pour Versailles coûta plus cher encore que des millions de livres ou des milliers d'existences. L'établissement en cet endroit fut une retraite hors de la vie réelle dans la vie factice d'un château de féerie et d'une ville décrétée par des lettres patentes. Ce fut le Roi déraciné, transplanté en mauvais terrain, où rien jusque-là n'avait poussé : au lieu de la Notre-Dame de Philippe-Auguste des églises toutes basses — car on voit à la taille des édifices religieux de Versailles que la proportion entre le Roi et Dieu a été renversée; — plus d'hôtel de ville avec son corps séculaire de magistrats, mais une petite communauté paroissiale, si humble, qu'un jour où elle fut présentée au Roi, ne sachant que dire, elle lui chanta un cantique; plus de palais de justice, d'où sortent des magistrats porteurs de remontrances, seulement des ministères et des offices; plus de population grouillante, d'humeur libre, volontiers familière, insurgée quelquefois, mais des courtisans par milliers, qui contemplent le maître et qui l'adorent; et, comme conséquence de tout cet attentat à la nature et à l'histoire, la rupture du contact où se prend l'avertissement des erreurs commises; l'invite à vivre pour soi tranquillement, dans la répétition des mêmes frivolités et des mêmes scandales, tandis que grandira dans « la nation » l'autorité de Paris que l'absence du Roi a fait plus libre et plus hardi. Les grands événements d'un règne ne sont pas toujours ceux que l'on pense. L'établissement à Versailles fut plus considérable et de suites plus graves que n'importe quelle guerre de Louis XIV et même que toutes ses guerres ensemble.

LE SYMBOLE DE VERSAILLES.

A ce prix, Louis XIV et son temps nous ont donné un des plus clairs symboles que l'art ait jamais offert à l'intelligence des historiens. Sans doute, il faut faire effort pour retrouver la vie merveilleuse des beaux jours du château et des jardins. « N'est-ce pas là un séjour enchanté? » demandait-on à Mme Cornuel qui revenait de Versailles où elle était allée pendant une absence du Roi. — « Oui, répondit-elle, mais il faut que l'enchanteur y soit. » Versailles est à présent un théâtre vide, la représentation finie, qui jamais ne sera reprise. Ce lieu, où tout venait d'une personne et y retournait, lui était si bien convenable qu'il ne put convenir à nul autre après lui. Mais à regarder, ne fût-ce qu'un moment, l'ascension des escaliers, des

plans, des bosquets et des terrasses, vers le piédestal du temple, et, de ce temple, la longue ligne solennelle et comme indéfinie, et la modestie que le détail garde dans l'harmonie générale, et enfin la subordination de tout à une idée très simple, on comprend que cette œuvre représente, dans la suite de notre histoire, un moment, celui de la royauté hors de pairs, vraiment monarchique, et comme solitaire dans sa victoire.

CHAPITRE IV

L'ÉRUDITION ET LES SCIENCES

I. — L'ÉRUDITION[1]

LES « CURIEUX ».

La curiosité des choses anciennes, si forte au XVIe siècle, avait été affaiblie par ses excès, qu'elle poussait au ridicule, et par les dangers que l'Église et l'État opposèrent aux esprits aventureux, qui cherchaient, dans l'antiquité sacrée ou dans la profane, des arguments pour contredire les autorités. Elle durait encore, au XVIIe siècle, chez un nombre assez grand d'érudits et chez des « curieux », comme on disait, qui assemblaient des objets rares et des documents de toutes les sortes, pour en orner leurs cabinets et leurs bibliothèques.

COLBERT COLLECTIONNEUR.

Colbert fut un grand collectionneur. Conseillé par des savants comme son bibliothécaire Baluze, il se donna le plaisir d'une belle bibliothèque. Ce plaisir, disait-il, est « presque le seul que je prenne dans le travail auquel la nécessité du service et les ordres du Roi veulent que je sois attaché ». Il s'occupa de la bibliothèque du Roi

1. Sources. Clément, *Lettres...*, t. V et VII. Voir à la table les mots : Bibliothèques, Manuscrits, Missions. Depping, *Correspondance...*, t. IV. *Comptes des Bâtiments*, t. I et II; *Lettres* de Chapelain, cités p. 81. *Missions archéologiques françaises au Levant*, publ. par Omont (Collection des Documents inédits). *Huetiana, ou pensées diverses de M. Huet*, Amsterdam, 1733.

Ouvrages. Delisle, *Le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque Nationale*, Paris, 1868-74, 4 vol. Mortreuil, *La Bibliothèque Nationale, son origine et ses accroissements*, Paris, 1878. Babelon, *Traité des monnaies grecques et romaines* (introduction du t. I), Paris, 1901. Bonnaffé, *Dictionnaire des amateurs français au XVIIe siècle*, Paris, 1884. Vandal, *L'odyssée d'un ambassadeur. Les voyages du marquis de Nointel*, Paris, 1900. Langlois, *Manuel de bibliographie historique*, Paris, 1904. Pougeois, *Vansleb, sa vie, sa disgrâce*, Paris, 1869. De Grandmaison, *Gaignières, ses correspondants et ses collections de portraits*, dans la « Bibliothèque de l'Ecole des Chartes », 1890-92, et en tirage à part, Niort, 1892. Dom Tassin, *Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur*, Paris, 1770. U. Robert, *Supplément à l'histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur*, Paris, 1881. Vanel, *Les bénédictins de Saint-Maur à Saint-Germain des Prés* (1630-1791), Paris, 1896. E. De Broglie, *Mabillon et la Société de Saint-Germain des Prés*, Paris, 1888, 2 vol. Bäumer, *Joh. Mabillon*, Augsbourg, 1892. Feugère, *Étude sur la vie et les ouvrages de Du Cange*, Paris, 1852. Fage, *Étienne Baluze, sa vie, ses ouvrages*, Tulle, 1899. Bernus, *Richard Simon*, Lausanne, 1869. Margival, *Essai sur Rich. Simon*, Paris, 1900.

autant que de la sienne et l'enrichit de volumes imprimés, de manuscrits et de médailles.

RECHERCHES DANS LE ROYAUME.

Il se procura des manuscrits en achetant des collections, par exemple celle du comte de Brienne en 1662. L'année d'après, le comte de Béthune donnait la sienne au Roi. Des battues furent faites dans les provinces. Colbert requérait les bons offices de ses subordonnés. Doat, président de la Chambre des Comptes de Navarre, Boudon, trésorier de France à Montpellier, Daguesseau, intendant à Toulouse, Denis Godefroy, garde des archives de la Chambre des Comptes de Lille firent faire des copies de « titres utiles à l'histoire », ou bien « nécessaires pour la conservation des droits de la couronne », ou bien intéressants à un titre quelconque. Godefroy fut prié de « tenir correspondance dans toute la Flandre, pour ramasser soit les manuscrits, soit les copies de tout ce qu'il y a de beau et de curieux ». Les manuscrits étaient cherchés surtout dans les archives municipales ou ecclésiastiques. Colbert recommandait de ne pas les payer cher : « Nous observons que souvent une petite gratification fait un grand effet sur les religieux et chanoines », écrivait-il. Il essayait même de ne pas payer du tout. Ayant appris par Baluze que les Carmes déchaussés de Clermont possédaient deux manuscrits d'aveux et hommages faits à Philippe-Auguste, il fit charger l'intendant de les réclamer comme chose due au Roi : « En leur donnant votre récépissé, ils en seront bien et valablement déchargés ». Lorsque la ville de Gand se rendit, en 1678, elle stipula qu'elle garderait ses archives. Mais Colbert envoya Godefroy à Gand pour les prendre : « Le Roi ne peut pas les faire emporter publiquement parce que la capitulation de la ville y répugne; mais vous pouvez en faire sortir adroitement le plus grand nombre qu'il vous sera possible ».

RECHERCHES A L'ÉTRANGER.

Colbert attachait un grand prix aux manuscrits, documents et reliques de l'antiquité latine, grecque et orientale. Il invita par circulaire les consuls dans le Levant à « s'informer des occasions » d'en acheter et à « n'en pas laisser échapper aucune ». Les consuls de Chypre et d'Alep se donnèrent beaucoup de peine. D'Arvieux, consul d'Alep, écrivait en 1681 : « J'ai un commerce établi en Perse et dans la Mésopotamie avec des gens qui ne m'enverront rien que de bien choisi ». L'ambassadeur de France à Constantinople, marquis de Nointel, fut prié d'expédier en France tous les manuscrits grecs qui pourraient se rencontrer dans cette ville : « Le public y trouverait un très grand avantage, lui disait Colbert, parce que les hommes de lettres enrichiraient, par l'édition de plusieurs pièces non imprimées, chacun la science de sa profession, et ce serait orner notre France des dépouilles de l'Orient ». Nointel mit un grand zèle à contenter le

ministre. Mais il l'avertissait que la recherche des antiquités devenait difficile : « Tant de personnes de toute nation l'ont rendue si générale, qu'on a presque tout épuisé et donné lieu à beaucoup falsifier ».

MISSIONS EN ORIENT.

Des missions allèrent de France en Orient. Vansleb, né près d'Erfurt, fils d'un pasteur luthérien, s'était fait dominicain à Rome, au retour d'une longue mission qu'avait payée le duc de Saxe-Gotha. Colbert le fit passer au service du Roi. Vansleb, emportant une instruction comme on en écrivait pour les ambassadeurs[1], s'embarqua, au mois de mai 1671, à Marseille. Il visita Chypre, Tripoli de Syrie, Alep, Damas, Séide, où il passa l'hiver, séjourna deux années en Égypte, deux autres années à Constantinople. En mars 1676, au moment d'aller en Éthiopie, il fut brusquement rappelé en France, accusé d'avoir dilapidé les fonds de la mission, et disgracié. Il avait expédié à Paris 575 volumes de manuscrits, des curiosités, des médailles, et quantité de livres orientaux. D'autres voyageurs firent de belles récoltes de manuscrits hébreux, grecs et persans. Pétis de la Croix, parti à la fin de 1673, resta plusieurs années en Levant. En Perse, il ne put se procurer des exemplaires du *Zend* et de l'*Avesta*. A Bassora, le cheikh Yahya, — c'est, dit-il, le nom du curé des Saby — lui apporta le *Livre de la religion et de l'histoire des Saby* et le lui donna, après lui avoir fait jurer qu'il était bien destiné à l'empereur de France. Il joignit au livre, ajoute Pétis, « plusieurs figures de magie, de peur qu'il ne lui arrivât quelque malheur durant mon voyage ».

LES MÉDAILLES.

La numismatique avait des amateurs passionnés dans toute l'Europe. A Paris, une « académie de médaillistes » se tenait chez Pierre Séguin, doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois, qu'on appelait le « dictateur des antiquaires ». La grande vogue des monnaies suscita des faussaires en tous pays. Le Père jésuite Hardouin soutenait que

1. Il devra, disait cette instruction, « rechercher et envoyer ici la plus grande quantité qu'il pourra de bons manuscrits et de médailles anciennes », et surtout ne « laisser échapper aucun livre historique, ni aucun livre de lois civiles ou ecclésiastiques ». L'instruction marque les lieux où il trouvera des manuscrits : le mont Athos, le Sinaï, « les couvents des déserts de la Nitrie », Constantinople, Ispahan, l'Ethiopie. Elle nomme des personnes avec qui l'on peut faire affaire, par exemple un patriarche et un médecin qui « sont grecs, partant plus curieux d'argent que de livres ». Et, en outre, Vansleb devra noter tout ce qu'il rencontrera d'intéressant, décrire les édifices tant antiques que modernes, envoyer, si possible, « les statues ou bas-reliefs qui sont de bons maîtres », faire « des descriptions de toutes les machines, principalement de celles qui ne sont pas ici en usage, comme aussi de tous les outils et tous les arts qui sont différents des nôtres ou qui ont quelque chose de singulier, et encore des vêtements et habits particuliers de chaque nation ». « Il dressera un recueil des inscriptions anciennes qu'il trouvera », afin que l'on puisse étudier « en quel état sont à présent les misérables restes de la puissance ancienne ». Enfin, « il remarquera tout ce qui peut entrer dans la composition de l'histoire naturelle de chaque pays ». Il rapportera des animaux empaillés, des échantillons de roches, des graines, des feuilles séchées. Il notera « toutes les recettes dont il pourra avoir communication... »

toutes les pièces antiques étaient « supposées », et il accusait les Bénédictins d'être des faux-monnayeurs en vieux. Le Roi ne possédait qu'un petit nombre de médailles, son père Louis XIII ayant eu peu de goût pour « cette antienne », comme il disait. Mais les érudits qu'il employa lui composèrent un riche « cabinet ». Un des missionnaires envoyés en Europe et en Levant, Vaillant, « antiquaire du Roi », fit deux fois le voyage d'Italie et alla en Grèce, en Égypte et en Perse. Il eut d'extraordinaires aventures. Au retour de son premier voyage en Levant, il fut pris par des pirates; pour sauver quelques médailles d'or, il les avala. Plusieurs belles collections furent achetées en divers pays. Le Roi se félicita d'avoir ajouté à sa bibliothèque, « la plus complète de l'Europe par la quantité de toutes sortes de livres les plus rares en toutes langues », des médailles antiques et modernes, qui sont « un des plus fidèles monuments de l'histoire ». En 1683, il fit transporter ses médailles à Versailles. Pendant qu'on les rangeait, il alla presque tous les jours les regarder entre la messe et le dîner.

EN QUOI L'ÉRUDITION INTÉRESSAIT COLBERT.

Colbert cherchait, partout où elle pouvait se rencontrer, l'utilité. Or, de vieux parchemins et de vieilles histoires, un savant habile pouvait tirer des renseignements utilisables en politique. Colbert se fit éclairer par Baluze sur les antécédents des questions qui troublaient son temps, comme par exemple le jansénisme et les « hérésies qui ont affligé l'Église depuis le commencement ». Au même Baluze, qui projetait d'écrire un traité sur les assemblées du clergé, il dit : « Je trouve ce dessein fort beau; il le faut poursuivre ». Il demandait à ses érudits des arguments pour la défense et l'accroissement des droits et des domaines du Roi. Baluze dressa le terrier des domaines en plusieurs provinces. Godefroy fit des enquêtes et des mémoires sur des droits acquis en vertu de traités de paix. Mais Colbert considérait aussi l'utilité des manuscrits pour l'étude de « l'histoire ». Il était homme à s'intéresser à l'histoire en elle-même. Il invita Baluze à publier les capitulaires des rois francs, ouvrage, disait-il, « qui regarde la gloire de nos rois, et qui peut être de quelque considération dans la République des Lettres ». Il protégea et pensionna de purs savants. Il aurait voulu avoir de bonnes histoires de toutes les provinces de France. L'histoire de Berri fut entreprise par La Thaumassière à son instigation. En juin 1683, dans ses dernières semaines, il fit savoir aux intendants qu'il plairait au Roi qu'il y eût des travailleurs dans toutes les provinces :

« Si vous trouviez quelque jeune homme de vingt-cinq à trente ans qui eût du talent et de la disposition d'esprit à s'appliquer à la recherche de tout ce qui pourrait composer l'histoire d'une province, ou à quelque autre science, vous pourriez l'exciter à entreprendre ce travail et à redoubler son application à la

science ou recherche qui serait de son goût ou de son génie, et, en ce cas, suivant son travail ou son mérite, je pourrais lui obtenir quelque gratification de S. M. »

LE TRAVAIL DE L'ÉRUDITION. LA PHILOLOGIE ABANDONNÉE.

Le travail de l'érudition française, pendant la seconde moitié du XVIIe siècle fut très honorable.

Il est vrai, la philologie classique se trouva désertée à peu près. Au XVIe siècle, la France en avait fait une science, — et très utile. Nos érudits avaient montré qu'une littérature ne peut être comprise si l'on ne connaît la civilisation où elle s'est produite, et qu'une civilisation ne peut être connue que par l'étude et la critique de toutes les sortes de documents. Scaliger, Casaubon, — qui formèrent avec Juste-Lipse « le triumvirat », — Budé, Turnèbe, Lambin, les Estienne, Pithou avaient été une belle pléiade de philologues. Ils avaient publié des textes améliorés et commentés. Ils travaillaient sans l'aide de répertoires, recourant, pour les rapprochements et les comparaisons, à leur seule mémoire, riche d'une lecture immense. Pour donner à leurs successeurs les instruments qui leur avaient manqué, Robert et Henri Estienne avaient publié, en 1531 et en 1572, leurs « trésors » de la langue grecque et de la langue latine.

RAISONS DE CET ABANDON.

Mais cette grande activité s'était vite arrêtée. Au XVIIe siècle, les esprits se détournèrent des études philologiques et les dédaignèrent. Ils étaient attirés par l'éclat de la littérature moderne, par la philosophie et par les mathématiques. Aussi bien, après les grands travaux de la Renaissance, il semblait qu'il ne restât plus rien à entreprendre qui eût quelque intérêt. L'étude de l'antiquité ne devait refleurir qu'après que l'exploration de la Grèce, de l'Égypte et de l'Asie aurait révélé des horizons nouveaux. Huet, l'évêque d'Avranches, avait toutes les qualités du philologue, mais il jugeait le métier gâté : « Je trouve la même différence entre un savant des XVe et XVIe siècles et un savant d'aujourd'hui, qu'entre Christophe Colomb découvrant le Nouveau Monde et le maître d'un paquebot qui passe journellement de Calais à Douvres ». Il s'était un moment appliqué à l'étude du texte d'Origène; il y renonça, faute de manuscrits sur lesquels il avait compté, mais aussi, ajoute-t-il, « s'il faut tout dire, à cause de l'immensité d'un travail sans éclat, et qui m'épouvantait. J'aimais mieux que d'autres que moi fissent le métier bas et presque dégradant d'assembleurs de notes minutieuses et de pêcheurs de variantes » ; ailleurs, il dit, de « sarcleurs du champ de la littérature ».

Les sciences auxiliaires de la philologie donnèrent quelques bonnes publications, comme les *Recherches des antiquités de Lyon*, les *Voyages d'Italie, de Dalmatie, de Grèce et du Levant*, les *Recherches curieuses d'antiquités,* que publia Spon, de 1673 à 1683.

LES ANTIQUITÉS NATIONALES.

Au contraire de la philologie, l'histoire des antiquités nationales et celle des antiquités de l'Église, n'avait pas cessé d'attirer des travailleurs, depuis le XVIe siècle. Les premiers humanistes avaient dédaigné le moyen âge, où Lambin ne trouvait que bagatelles, inepties et barbarie : *merae nugae, merae ineptiae, mera barbaries.* Mais, en tous pays, en Allemagne surtout, des érudits, par curiosité naturelle et par sentiment patriotique, s'étaient mis à l'étude des textes historiques, ecclésiastiques, juridiques de la période où les nations modernes sont nées. En France, avaient été publiées, au XVIe siècle, des éditions de Grégoire de Tours, de Froissart, etc. A la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle, Pierre Pithou avait édité de grands recueils de *Scriptores*, fait des travaux sur les capitulaires, sur l'ancien droit et sur l'histoire de la Champagne; Bongars, un recueil de documents sur les Croisades, les *Gesta Dei per Francos.* D'autres avaient étudié des institutions et coutumes de provinces : Loisel celles du Beauvaisis, d'Argentré celles de la Bretagne, etc.; d'autres, comme Jean Du Tillet, Etienne Pasquier, les institutions monarchiques. André Duchesne avait édité les sources de l'histoire de la Normandie, *Historiae Normannorum scriptores antiqui*, et les deux premiers volumes d'un corps de *Scriptores* de l'histoire de France, qui devait en avoir vingt-quatre. Les érudits d'aujourd'hui admirent l'œuvre qu'il a faite et celle qu'il avait préparée par un assemblage de documents énorme et méthodique. Un des frères Dupuy, qui présidaient à un cercle d'érudits appelé « l'Académie putéane », avait tiré du trésor des Chartes, dont il était « le garde », un *Traité des droits et des libertés de l'Église gallicane*, et une *Histoire du différend entre le pape Boniface VIII et le roi Philippe-le-Bel*, où sont défendus contre la papauté les droits du Roi et ceux de l'Église gallicane.

LES ANTIQUITÉS DE L'ÉGLISE.

Dans la même période, en Italie, en Allemagne, en France, le catholicisme avait commencé à se défendre contre la Réforme par le moyen de l'histoire. La France avait fourni « à l'Église catholique un ample contingent d'érudits... qui, dans leur curiosité laborieuse, renouvelèrent parfois les prodiges des humanistes de la Renaissance ». Le P. Sirmond, jésuite, avait donné ses *Concilia antiqua Galliae.* D'autres pères jésuites, Fronton du Duc, Petau, Chifflet, Labbe; des pères de l'Oratoire, Jean Morin, Lecointe; le bénédictin Luc d'Achery avaient fondé « l'étude de l'archéologie, de la numismatique, de la philologie sacrée », et commencé à « éclaircir, soit par des ouvrages dignes, même aujourd'hui, de la plus sérieuse estime, soit par des éditions plus précieuses encore, l'histoire de l'antiquité et du moyen âge chrétien [1] ».

1. Voir dans Rébelliau, *Bossuet historien du protestantisme*, 2e édition, Paris 1892, le

Pendant la seconde moitié du XVIIe siècle, le travail historique fut plus considérable encore par la qualité et par la quantité.

JÉSUITES ET BÉNÉDICTINS.

Les Jésuites publièrent une collection des *Écrivains divers de l'histoire byzantine*[1]. Le P. Philippe Labbe, chargé par le Roi de diriger cette publication, écrivit l'introduction en préface au premier volume. La valeur de cette « Byzantine du Louvre » reste très grande aujourd'hui. Le P. Labbe encore conduisit l'édition d'un recueil conciliaire, les *Sacrosaints conciles*[2]. Le P. Hardouin composa, sur mandat de l'Assemblée du Clergé, la *Collection royale la plus grande des collections conciliaires*[3]. Après que le P. Rosweyde eut conçu l'idée de remplacer les « légendes dorées » par des biographies de saints, le P. Bolland commença le travail immense que les Bollandistes continuent encore aujourd'hui, les *Actes des Saints*[4], « c'est-à-dire les documents relatifs à leur vie, avec des dissertations préliminaires, des notes et des *indices*, en suivant l'ordre liturgique des commémorations marquées dans le calendrier romain ». La critique des Bollandistes eut affaire à « des légendes où beaucoup de passions aveugles étaient intéressées »; elle « a été généralement aussi honnête et hardie que possible ». — L'œuvre de la congrégation bénédictine de Saint-Maur est immense : collection des Pères grecs et latins; *Actes des saints de l'ordre de Saint-Benoît*[5], *Annales de l'ordre de Saint-Benoît jusqu'à l'année 1157*[6], *Actes des premiers martyrs exacts et choisis*[7]; *Des rites anciens de l'Église*[8]; *la Gaule chrétienne*[9], nomenclature des archevêques, des évêques de France. Le dernier travail ne fut qu'ébauché au XVIIe siècle. Il fut continué au XVIIIe, où les Bénédictins donnèrent les *Historiens des Gaules et de la France*[10], l'*Histoire littéraire de la France*[11], et quantité de travaux sur l'histoire de villes ou de provinces. Parmi les ouvriers de l'œuvre bénédictine, beaucoup furent médiocres, et quelques-uns seulement de vrais grands érudits. Mais, par l'intelligence de ceux qui conduisaient,

chapitre II du livre I, intitulé : De l'influence de l'érudition contemporaine sur Bossuet. Les notes de ce chapitre donnent des indications bibliographiques et des textes. M. Rébelliau constate que l'histoire de l'érudition française au XVIIe siècle est encore à faire.

1. *Byzantinae historiae varii scriptores*, Paris, 1648-1711, de 24 à 47 vol. (suivant la façon dont ils ont été reliés).
2. *Sacrosancta concilia ad regiam editionem exacta*, par les PP. Labbe et Cossart, Paris, 1671-72, 17 vol.
3. *Collectio regia maxima conciliorum*, Paris, 1715, 12 vol.
4. *Acta sanctorum*, Anvers, 1643 et suiv. (Le tome LVI a paru en 1902).
5. *Acta sanctorum ordinis Sancti Benedicti*, Paris, 1663-1701, 9 vol.
6. *Annales ordinis Sancti Benedicti ad annum MCLVII*, Paris, 1703-1739, 6 vol.
7. *Acta primorum martyrum sincera et selecta*, par Dom Ruinart, Paris, 1689.
8. *De antiquis Ecclesiae ritibus*, par Dom Martène, Rouen, 1700, 3 vol.
9. *Gallia Christiana*, Paris, 1656, 4 vol. Réédition, inachevée, en 13 vol., 1715-1785.
10. *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, commencé par Dom Bouquet, 8 vol. parus de 1737 à 1752.
11. *Histoire littéraire de la France*, commencée par Dom Rivet, 9 vol. parus de 1733 à 1750.

le zèle de ceux qui suivaient, la patience et la continuité de l'effort, l'œuvre est demeurée mémorable et précieuse. L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres continue très lentement le *Recueil des Historiens* et l'*Histoire littéraire.*

AUTRES TRAVAUX. D'autres religieux travaillèrent à l'histoire de l'Église ou de la France. Un oratorien donna les *Annales ecclésiastiques de la France*[1]; un autre oratorien, le P. Thomassin, l'*Ancienne et nouvelle discipline de l'Église touchant les bénéfices* (en 1678); un augustin, l'*Histoire généalogique de la maison de France*[2]. Un des messieurs de Port-Royal, Le Nain de Tillemont, écrivit une *Vie de saint Louis*, une *Histoire des empereurs et des autres princes qui ont régné durant les six premiers siècles de l'Église*; des *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*[3]. Il a, dans ces œuvres, avec un très grand soin, assemblé des textes en mosaïques.

LES LAÏQUES. GAIGNIÈRES. Parmi les laïques, des collectionneurs rendirent de grands services aux érudits. Roger de Gaignières, écuyer du duc de Guise, ramassa des curiosités de toutes sortes. Il n'allait jamais aux champs sans mener avec lui des peintres et des dessinateurs. Beaucoup de monuments anciens ne sont connus aujourd'hui que par les dessins de ses portefeuilles. Il était grand ami des Bénédictins.

DU CANGE. Un des plus féconds et des meilleurs travailleurs que le monde ait connus fut Charles du Fresne, seigneur du Cange, qui vécut de 1610 à 1688. Il fut trésorier de France à Amiens, sa ville natale. Du Cange se plut à l'étude des auteurs de la basse latinité, à cause « de la quantité de choses neuves et à lui inconnues », a-t-il dit, que chaque jour il y découvrait. A des mots « que nous appelons barbares », il trouvait « un je ne sais quoi d'où il tirait quantité de connaissances, — *nescio quid unde plurimum perciperetur eruditionis* » —, tant sur les institutions et mœurs des ancêtres que sur les origines de la langue vulgaire. Et son esprit s'emplissait de plaisir — *non mediocri animi voluptate.* — Il copiait et classait les textes où se rencontraient ces mots précieux. Ainsi, peu à peu, tout en faisant autre chose, il accrut son « immense récolte ». Il l'offrit au public sous la forme d'un *Glossaire de la latinité moyenne et basse*[4]. Chaque mot en est un recueil de textes, souvent accompagné de dissertations. Plusieurs mots sont de véritables traités

1. *Annales ecclesiastici Francorum*, par le P. Lecointe, Paris, 1665-83, 8 vol.
2. *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France*, par le P. Anselme, 1re édit., Paris, 1674, 2 vol.; 3e éd. par les PP. Ange de Sainte-Rosalie et Simplicien, Paris, 1726-33, 9 vol.
3. *Vie de Saint Louis*, publiée d'après le manuscrit de la Bibliothèque Nationale, par J. de Gaulle, Paris, 1847-51, 6 vol. (Soc. de l'Hist. de Fr.). — *Histoire des Empereurs...*, Paris, 1691-1738, 6 vol. — *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique...*, Paris, 1693-1713, 16 vol.
4. *Glossarium ad scriptores mediae et infimae latinitatis*, Paris, 1678, 3 vol. Nouv. édition, Henschel-Didot, Paris, 1840-50, 7 vol.

sur des matières difficiles Ce dictionnaire est une encyclopédie du moyen âge, produit d'une érudition immense et fine. Lorsqu'il l'eut achevé, Du Cange était presque septuagénaire. Mais il lui sembla qu'un « ami des lettres, ennemi de la honteuse oisiveté, ne devait jamais demeurer sans lire quelque chose ». Dix ans après, il publiait le *Glossaire de la grécité moyenne et basse*[1]. Du Cange a publié aussi des éditions savantes de Villehardouin et de Joinville. Il aurait donné en outre, s'il avait vécu plus qu'une vie d'homme, une « Description de la Gaule et de la France », un « Nobiliaire » sous forme d'un glossaire de la noblesse de France, etc. De ses papiers ont été tirés et publiés en 1841 une *Histoire de l'état de la ville d'Amiens et de ses comtes*, et, en 1869, *Les Familles d'outre-mer*[2].

BALUZE.

Le Limousin Baluze, habile à la chasse aux manuscrits, collectionneur heureux, critique très sagace, publia le tome premier d'une *Nouvelle Collection des conciles*, des *Mélanges*, les *Capitulaires des rois francs*, les *Vies des papes d'Avignon*, une *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne*, l'*Histoire de Tulle en trois livres*[3].

ANTIQUITÉS NATIONALES.

Il y eut donc en France un assez grand nombre d'érudits qui étudièrent les antiquités de la France et celles de l'Église. Celles-là n'intéressèrent pas le public. Qu'importaient à Louis XIV et à ses sujets les origines de la France? La lecture de Grégoire de Tours ou de Joinville eût déplu, s'ils l'avaient entreprise, à des hommes qu'enchantaient Plutarque et Tacite, en les trompant, au reste, sur l'histoire de la Grèce et de Rome. Les savants en choses « gothiques », à ce moment du XVIIe siècle, travaillaient à l'écart et dans l'ombre.

ANTIQUITÉS RELIGIEUSES.

Au contraire, l'histoire de l'Église et de la religion continua de passionner les esprits. Les deux partis adverses, catholiques et protestants, la discussion dogmatique étant épuisée, demandaient à l'histoire la preuve que leurs croyances étaient conformes à celles de la primitive Église. Du côté catholique, messieurs de Port-Royal défendirent la thèse établie par Arnauld : « Tous les dogmes de la foi sont aussi anciens que l'Église ; ils ont tous été crus distinctement par les apôtres ». Nicole publia en 1664 son traité *de la Perpétuité de la foi de l'Église catholique touchant l'Eucharistie*, qu'il défendit ensuite contre la critique protestante de M. Claude.

1. *Glossarium mediae et infimae graecitatis*, Lyon, 1688.
2. *Histoire de l'état de la ville d'Amiens,...* publ. par la Société des Antiquaires de Picardie, 1841. — *Les Familles d'outre-mer*, Paris, 1869 (Coll. des Doc. inéd.).
3. *Conciliorum nova collectio*, t. I, Paris, 1683. — *Miscellanea*, Paris, 1678-1715, 7 vol. — *Capitularia regum Francorum*, Paris, 1677, 2 vol. — *Vitae Paparum Avenionensium*, Paris, 1693, 2 vol. — *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne*, 2 vol. 1708. — *Historiae Tutelensis libri tres*, 1717.

L'ESPRIT CRITIQUE DANS LA THÉOLOGIE.

L'application aux documents sur la religion eut des suites considérables. Un grand changement se fit dans l'étude de la théologie. Jusque-là, les théologiens avaient procédé surtout par le raisonnement; à cette théologie « scolastique » succéda « la positive », qui fut toute historique. La théologie, enseigna l'oratorien Lamy, « n'est qu'une histoire de ce que Dieu a révélé aux hommes ou de ce qui a été cru de tout temps par l'Église ». Pour arriver à la vérité historique, il fallut donc procéder selon les méthodes de l'érudition.

LA RECHERCHE DE LA « VÉRITÉ DES FAITS. »

Le P. Papebrock, jésuite, ayant douté que certains diplômes très anciens, conservés dans les archives bénédictines, fussent authentiques, — entre jésuites et bénédictins, on ne s'aimait guère, — le bénédictin Mabillon composa *Six livres sur la diplomatique*[1]. Pour la première fois y étaient exposés les principes de cette science. En défendant son traité contre des attaques, Mabillon précisa sa méthode de plus en plus. Il arrivait à se représenter une règle des études, qu'il exposera plus tard en 1691 dans son *Traité des études monastiques*, règle dont l'esprit est cartésien, puisque le bénédictin parle de « lumière raisonnable » et d' « idées claires et distinctes ». Sa grande ambition pour les études monastiques n'allait à rien moins qu'à exiger des moines une culture universelle, et le droit d'examen et de jugement. Ces idées pénétrèrent les écrivains religieux. Parlant de l'histoire des saints, Le Nain de Tillemont disait : « Il faut ne rien avancer que de véritable, et même, s'il est possible, qui ne soit indubitablement vrai ». Il faisait une déclaration remarquable, dans les *Mémoires* qu'il composa *pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles* : « Il (l'auteur) ne s'engage point... à examiner les conséquences que l'on pourrait tirer des faits qu'il trouve établis par de bons auteurs ni à répondre aux objections qu'on y a faites ou que l'on y pourrait faire... Il se contente de chercher la vérité des faits ». C'étaient des paroles graves. Sans doute, Le Nain ajoute, en homme de foi préalable et tranquille : « Pourvu qu'il la trouve (la vérité), il ne craint pas que l'on en abuse, étant certain que la vérité ne peut être contraire à la vérité, ni par conséquent à la piété ». Et il cite le mot de saint Augustin : « Notre piété n'est pas dans l'illusion et dans le mensonge ». Ainsi pensait encore Launoy, professeur au collège de Navarre : « La vérité, disait-il, n'a pas besoin du mensonge des hommes, *Veritas non eget hominum mendacio* ». Launoy remonta à l'origine de plusieurs légendes. On l'appelait le « dénicheur de saints ». Il n'adoucissait point sa critique par des précautions. Sur la légende de la venue en Provence de Lazare et de Marie-Madeleine, il croyait qu'il serait

1. *De re diplomatica libri sex*, Paris, 1681.

difficile de trouver une fable plus bête que celle-là : *Vix invenires fabulam quæ istam insulsitate superet.* Les « superstitieux » lui paraissaient « plus insupportables que les impies ». Et lui aussi était certain que la religion n'avait rien à craindre de la critique. Mais ce n'était pas très sûr. L'archevêque Le Camus louait Launoy d'être « d'un très bon usage pour débourrer un jeune théologien et pour le mettre dans la route »; mais, disait-il encore, « si ses écoliers ne se tiennent pas bien, le libertinage est fort à craindre ». Ces opérations de la critique étaient dangereuses en effet[1].

LA CRITIQUE DE RICHARD SIMON.

Le danger apparut plus grand lorsque l'oratorien Richard Simon se mit à l'étude des textes sacrés. Après s'être instruit seul en la connaissance des langues, il lut la Bible, comme il aurait lu n'importe quel livre, en toute liberté, sans préoccupation de respect. Il examina les textes dont se compose la compilation biblique, classa les diverses traductions du texte hébreu, opposa l'exégèse scientifique, comme il la pratiquait, à l'exégèse traditionnelle. Cette méthode produisit l'*Histoire critique du Vieux Testament*, publiée en 1678. Montrer qu'il y a dans l'Écriture des fautes de copistes, des contresens, des interpolations, et qu'il ne faut pas plus se fier au texte sacré traditionnel qu'à n'importe quel autre texte, ce n'était pas, en soi, faire acte de mauvais catholique. Les protestants, croyaient que tout, dans la Bible, est révélé, que la traduction des Septante a été inspirée, et que, par conséquent, la parole de Dieu est là pour décider de toutes les controverses, sans qu'il soit besoin d'un recours à l'autorité de la tradition. Au contraire, les docteurs catholiques soutenaient qu'il se trouve dans l'Écriture des imperfections et des obscurités qui rendent nécessaire cette autorité, personnifiée en l'Église. Bossuet se servit de cet argument dans sa controverse avec Claude. Mais Bossuet, qui avait lu le livre de Simon avant la mise en vente, jugea que l'auteur y avait par trop montré les défauts de l'Écriture; que son livre était « plein de doutes et d'incertitudes sur les mystères de la foi »; que cette critique était « l'incrédulité... réduite en méthode ». Il obtint que l'ouvrage fût mis au pilon. Et Simon fut chassé de l'Oratoire. Simon ne se découragera pas; après le Vieux Testament, c'est le Nouveau qu'il étudiera. Et, au même moment, le huguenot Bayle inaugurera sa critique destructive. Simon et Bayle se retrouveront à la fin du règne, qui sembla être la fin du régime des autorités.

1. Voir Rébelliau, *Bossuet historien....* à l'endroit cité p. 167, n. 1.

II. — LES SCIENCES[1]

L'AVÈNEMENT DE LA SCIENCE.

La première moitié du XVIIe siècle fut remplie d'événements très considérables dans l'histoire des sciences. En 1620, le chancelier d'Angleterre Bacon exposa en termes poétiques par le *Novum Organum* la méthode des sciences naturelles. Il y condamna l'habitude scolastique de procéder dans la recherche scientifique par des raisonnements déduits de conceptions *a priori* : « Le savant, disait-il, ne doit pas opérer comme l'araignée, qui tire tout d'elle-même ». Il doit observer les faits et les constater par des expériences. Les faits, il ne faut pas qu'il se contente de les mettre à côté les uns des autres, car il serait semblable à « la fourmi qui amasse ». Il doit les classer, puis, « allant du particulier au général, découvrir les lois et les causes des phénomènes ». Ainsi fait l'abeille qui, « après avoir amassé, élabore son miel ». Bacon fut l'initiateur à la « philosophie de la nature ». — L'Allemand Képler donna, en 1609, dans une dissertation sur les mouvements de la planète Mars, et, en 1619, dans son *Harmonice mundi*, les lois du déplacement des astres dans l'espace. Ce très grand esprit, duquel on a dit que « sa gloire est écrite dans le ciel », croyait encore à l'astrologie. Il pensait, comme son prédécesseur dans la science, le Danois Tycho-Brahé, que la fonction des astres est de gouverner la terre : « Si les étoiles et les planètes, disait Tycho en 1574, sont sans influence sur nos destinées, à quoi servent-elles? Nous pouvons, il est vrai, utiliser leur marche pour la mesure du temps; mais est-il raisonnable de prendre l'univers pour un gigantesque horloge? » Mais Képler fut le dernier des astronomes astrologues. — En 1610, l'Italien Galilée publia le *Sidereus nuntius*. Il annonça, dans ce « messager astral », qu'il avait, par une lunette grossissant de 30 diamètres, découvert des spectacles inimaginés, les montagnes et les vallées de la lune et le cortège des satellites de Jupiter, et décom-

1. SOURCES. Clément, *Lettres...*, Depping, *Correspondance...*, Guiffrey, *Comptes des Bâtiments*, cités p. 81. *Histoire et Mémoires de l'Académie des sciences depuis son établissement, en 1666, jusqu'à l'année 1790*, 114 vol., Paris, 1733-1797 (table alphabétique par Godin, Demours et Cotte, 10 vol., 1734-1809). Fontenelle, *Œuvres*, Paris, 1790, 8 vol. Ch. Perrault, *Mémoires*, publ. par Lacroix, Paris, 1878. Huygens, *Œuvres complètes*, publ. par la Société hollandaise des sciences. La Haye, 1888 et suiv. (en cours de publication).

OUVRAGES. Outre ceux de Maury et de Bertrand, cités p. 81 : Maindron, *L'Académie des sciences*, Paris, 1888. Biot, *Mélanges scientifiques et littéraires*, Paris, 1858. Bouillier, *Histoire de la philosophie cartésienne*, Paris, 1854. Liard, *Descartes*, Paris, 1882. Fouillée, *Descartes*, Paris, 1893. Cournot, *Considérations sur la marche des idées... dans les temps modernes*, Paris, 1872, 2 vol. Bertrand, *Les fondateurs de l'astronomie moderne*, Paris, 1865. Tannery, *Les sciences en Europe de 1559 à 1648*, et *Les sciences en Europe de 1648 à 1715*, aux t. V et VI de l' « Histoire générale du IVe siècle à nos jours », Paris, 1895. Voir, à la fin de ces deux études, les indications bibliographiques sur l'histoire générale des sciences.

posé en myriades d'étoiles la voie lactée et les nébuleuses. Après d'autres découvertes, il publia en 1638, dans ses *Discours et démonstrations mathématiques sur deux sciences nouvelles, touchant la mécanique et les mouvements locaux*[1], sa théorie mécanique de la pesanteur! — L'Italien Torricelli commença de « découvrir la pesanteur de l'air qui nous environne ». Cette découverte fut confirmée en 1648 par l'expérience que Pascal, sur le conseil de Descartes, entreprit au Puy de Dôme. — En 1628, l'Anglais Harvey publia un *Traité sur le mouvement du cœur et du sang dans les animaux*[2]. En observant les faits, et non en étudiant les ouvrages des divers auteurs », comme il a dit lui-même, Harvey avait découvert la circulation du sang. — En France, Descartes et Viète firent de l'algèbre une science. Descartes et Fermat montrèrent comment l'algèbre s'applique à la géométrie par le concept des coordonnées. Fermat et Pascal résolurent des problèmes qui se rapportaient au calcul intégral. Descartes ne fut pas seulement un très grand géomètre et un découvreur, en plusieurs ordres de sciences, de faits considérables. Son génie conçut l'unité de la science et, pour la science une, une méthode universelle. A la vérité, au « lieu d'étudier la nature, il voulut la deviner ». Plusieurs de ses « inventions », comme celle des tourbillons, ont fait tort à sa gloire de savant; mais elles ne furent pas inutiles à la science. On a pensé que, peut-être, elles ont « servi à fixer les destinées de Newton ». Assurément Descartes a été un des plus puissants agitateurs intellectuels que l'histoire connaisse[3].

LE GOUVERNEMENT DE LOUIS XIV ET LES SCIENCES.

Ainsi, au temps où Louis XIV prit le gouvernement, la grandeur et la puissance de la science étaient révélées. Le Roi se fit un honneur d'aider les savants dans leur travail.

L'Académie des sciences avec ses pensionnaires appointés, ses associés, qui touchaient des jetons de présence, ses missionnaires géomètres et naturalistes, et ses élèves, était un lieu de recherches et d'enseignement pour toutes les sortes de sciences. Elle fut très laborieuse. Le « Journal des Savants », fondé, comme nous avons dit, en 1665, pour informer le public des nouvelles scientifiques, dura, soutenu par Colbert. En 1701, il deviendra une publication d'État. Son principal objet était de faire connaître « les expériences de physique et de chimie... les nouvelles découvertes... les machines et les inventions utiles ou curieuses... les observations du ciel... et

1. *Discorsi e dimostrazioni matematiche intorno a due nuove scienze attenenti alla meccanica ed ai movimenti locali.*
2. *Exercitatio anatomica de motu cordis et sanguinis in animalibus.*
3. Voir *Hist. de Fr.*, t. VII, 2, p. 472.

ce que l'anatomie pourra trouver de nouveau dans les animaux »[1]. L'Observatoire de Paris, construit de 1667 à 1675, fut muni de tous les instruments du travail astronomique. Le « Jardin du Roi » fut enrichi par des collections.

HUYGENS, CONSEILLER DE COLBERT.

Colbert écouta dans l'administration des sciences plusieurs conseillers, dont les plus actifs furent Charles Perrault et le Hollandais Huygens. Huygens, né à La Haye en 1629, fut préparé par ses études en lettres, en droit, en musique, en mathématiques à l'universalité des connaissances. Il n'avait pas dix-huit ans, quand le P. Mersenne disait de lui qu'il « surpasserait quelque jour Archimède, cousin du roi Gélon ». Il perfectionna la lunette astronomique, en construisant des objectifs plus puissants. Il découvrit en 1656 un satellite de Saturne, et il observa l'anneau dont il donna l'explication en 1659. Appliquant une idée de Galilée, il adapta le pendule aux horloges, et donna ainsi à l'astronomie d'observation l'instrument précis qui lui était nécessaire pour la mesure du temps. Ses découvertes, ses théories de géométrie et de mécanique, son *Calcul des jeux de hasard*, esquisse du calcul des probabilités, avaient répandu sa renommée, quand Colbert l'appela. Huygens vint à Paris en 1666, et y resta presque jusqu'à la mort du ministre.

ASTRONOMIE.

Le principal travail scientifique en France, pendant le gouvernement de Louis XIV, fut employé à l'astronomie.

Avant que l'Observatoire de Paris fût achevé, l'Académie des sciences avait donné à Picard, le plus savant de nos géomètres, la mission de mesurer un degré du méridien terrestre. Le travail de Picard, publié en 1679, permit à Newton d'établir définitivement sa loi de la gravitation universelle. En 1682, Picard commença la rédaction de la *Connaissance des temps*, que continue aujourd'hui le Bureau des longitudes.

CASSINI.

Ce fut en 1669 que l'Italien Cassini, appelé par Colbert, prit la direction de l'Observatoire de Paris, où le secondèrent Picard et le Danois Rœmer, un des savants appelés en France par Colbert. Cassini, qui fut un laborieux et habile observateur, avait déterminé, du temps qu'il était en Italie, le mouvement de rotation de Jupiter, de Mars et de Vénus. A l'Observatoire, il découvrit quatre nouveaux satellites de Saturne. Il étudia les mouvements des satellites de Jupiter, dont il avait publié les « Éphémérides ». L'étude des éclipses de ces satellites servit à la détermination des longitudes. Elle permit à Rœmer de calculer la vitesse de la propagation de la lumière. Cassini découvrit la lumière zodiacale, et donna la théorie de la

1. Voir au précédent volume, p. 271.

libration de la lune. Il dirigea de grands travaux de géodésie.

MÉCANIQUE.

Huygens expliqua la théorie mathématique du pendule ou de la rotation d'un corps pesant autour d'un axe fixe — ce qui était, pour la première fois, étudier la dynamique du corps solide — et la théorie du choc, où intervient le principe de la conservation de la force vive. Ainsi fut fondée la mécanique rationnelle, dont la théorie de la gravitation universelle sera la plus belle application. Les principaux travaux de Huygens sur la mécanique sont réunis dans son *Horologium oscillatorium* publié en 1673.

LA PHYSIQUE.

De toutes les parties dont se compose aujourd'hui la physique, l'optique était au XVIIe siècle la plus avancée. Huygens exposa dans sa *Dioptrique* et dans son *Traité de la lumière* l'hypothèse des ondulations de la lumière, que, plus tard, devait vérifier Fresnel. Il fit connaître la double réfraction. — En acoustique, Sauveur, professeur de mathématiques au Collège de France, découvrit les nœuds de vibration des cordes sonores, et il expliqua le phénomène des battements.

La machine pneumatique qu'Otto de Guéricke, bourgmestre de Magdebourg, inventa vers 1655, provoqua des expériences qui intéressèrent grandement les contemporains. Le problème, posé par cette invention, de la statique des gaz et de la relation entre le volume d'un gaz et la pression qu'il supporte, fut résolu à peu près en même temps par Boyle en Angleterre et par Mariotte en France. Ils établirent que le volume d'une masse gazeuse, à la même température, varie en raison inverse de la pression qu'elle subit, et donnèrent ainsi les lois de l'équilibre des fluides. — Denis Papin, médecin à Paris, étudia pendant de longues années la force et les effets de la vapeur. Il fit connaître, à Paris, en 1682, sa « marmite ». Plus tard, retiré à Marbourg, il essaya de construire sur la Fulda un bateau actionné par la vapeur. Il publia en 1707, à Cassel, sa *Nouvelle manière d'élever l'eau par la force de la vapeur.*

LA CHIMIE.

Pendant que ces grands progrès étaient obtenus en mathématiques et en physique, la chimie se dégageait peu à peu, lentement, des habitudes et des préjugés venus des vieux maîtres alchimistes, qui espérèrent si longtemps obtenir, par la transmutation des métaux, la pierre philosophale. Mais elle ne faisait guère que chercher des remèdes pour la médecine, ou des produits nécessaires aux manufactures. Les analyses demeuraient insuffisantes, parce que l'on ne connaissait pas encore la pratique de recueillir sur la cuve à eau et sur la cuve à mercure les gaz produits par les réactions. Il était impossible d'instituer une comparaison exacte entre des corps imparfaitement connus, et d'obtenir des dénominations simples. La nomenclature

était un fatras. Pourtant on arrivait peu à peu à la connaissance de faits qui permettaient des conclusions théoriques et un enseignement régulier. Nicolas Lémery, premier titulaire d'une chaire fondée au Jardin du Roi, écrivit un Traité de chimie. Il débarrassa la langue « de l'appareil baroque et énigmatique dont les alchimistes l'avaient revêtue ».

ZOOLOGIE.

Presque rien ne fut ajouté aux découvertes antérieurement faites dans l'anatomie humaine. Pour de nouveaux progrès, l'étude comparée des animaux était nécessaire; on ne s'y hasarda que timidement. Claude Perrault, Méry et Duverney procédèrent à des recherches sur les animaux qui mouraient dans la ménagerie établie par Louis XIV au Jardin du Roi. Un système comparatif de zootomie fut établi par Claude Perrault sur des observations personnelles. — Duverney et Méry découvrirent la forme de l'appareil circulatoire du fœtus. Ils la reconnurent semblable à celle du même appareil chez les reptiles. C'était la rencontre de la grande loi : les animaux supérieurs traversent dans leur développement des états où demeurent les êtres inférieurs. Mais cette loi devait n'être comprise qu'au début du XIXe siècle par Geoffroy Saint-Hilaire et par Serres, et ne prendre son importance que dans l'esprit des évolutionnistes modernes. Les zoologistes croyaient, au XVIIe siècle, que chaque animal était « préformé » intégralement dans son germe, et qu'il ne faisait plus que croître sans changer de forme. Malgré l'emploi du microscope, inventé à la fin du XVIe siècle, ce préjugé ne put être détruit. Il arrêta longtemps l'embryologie, qui pointait déjà dans les recherches sur les œufs de la poule et sur les insectes. Il empêcha aussi les micrographes de découvrir la théorie cellulaire.

L'INFINIMENT PETIT.

Cependant le microscope commençait à dévoiler un monde nouveau. Il permettait au Hollandais Swammerdam de reconnaître dans la vie des insectes des faits intéressants, à un autre Hollandais, Leuwenhœck, d'étudier les terminaisons capillaires des artères et des veines, les globules du sang, et de découvrir des êtres inconnus. Leuwenhœck trouva des infusoires dans l'eau de pluie; il l'annonça par un mémoire que Huygens traduisit en français. Et Colbert demanda qu'on lui montrât de ces petites bêtes. Car les découvertes du microscope, comme celles du télescope passionnaient des esprits. Les unes et les autres donnaient la certitude des choses vues : « J'aime mieux, disait Leibniz, un Leuwenhœck qui me dit ce qu'il voit, qu'un cartésien qui me dit ce qu'il pense ».

MÉDECINE.

Aucune découverte ne profita à la médecine, qui n'a presque pas été calomniée par Molière. Elle eut d'habiles praticiens, mais point de savants. Elle s'attarda au pédantisme du respect des

anciens. « Sur toutes choses, dit M. Diafoirus en parlant de son fils Thomas, ce qui me plaît en lui et en quoi il suit mon exemple, c'est qu'il s'attache aveuglément aux opinions de nos anciens et que jamais il n'a voulu compendre ni écouter les raisons et les expériences des prétendues découvertes de notre siècle touchant la circulation du sang et autre opinion de même farine ».

BOTANIQUE.

Les botanistes se perdaient dans les descriptions; la nomenclature était en désordre, et la systématique demeurait incertaine. Tournefort, « démonstrateur » au Jardin du Roi, herborisa dans toute l'Europe et en Orient, où il voyagea aux frais du Roi. Il publia en 1694 des *Éléments de botanique.* Sa méthode de classification devait rester en usage jusqu'à Linné. Il conservait la fausse division en herbes et en arbres; mais il eut l'idée d'adjoindre aux caractères floraux, qui étaient presque uniquement empruntés à la corolle, d'autres caractères, abstraits d'organes différents. Il se rapprocha ainsi de la méthode naturelle. Tournefort fut le maître des Jussieu, qui donnèrent à la fin du XVIIIe siècle les principes de la science.

GÉOLOGIE.

La géologie commença au XVIIe siècle à sortir de l'enfance où la détenaient de naïves opinions, comme celle-ci que les fossiles sont des jeux de la nature, ou bien qu'ils ont été créés en leur état par Dieu. L'opinion, entrevue dans l'antiquité, clairement exprimée au temps de la Renaissance, que ces fossiles d'animaux et de plantes étaient des êtres qui avaient vécu, ne s'accrédita d'abord que sous la forme de « l'idée diluvienne », à savoir que les fossiles sont des débris d'êtres que noya et charria le déluge. La vraie théorie scientifique fut donnée par Leibniz et Sténon, les créateurs de la géologie moderne. La France s'intéressa fort peu à ces études.

MÉDIOCRITÉ DU TRAVAIL SCIENTIFIQUE EN FRANCE.

Au reste, il n'est pas une des parties de la science qui viennent d'être énumérées où le travail n'ait été médiocre chez nous, excepté où il fut aidé par la collaboration des étrangers Huygens, Rœmer et Cassini. Après Descartes, Viète, Fermat, Pascal, un siècle passera avant qu'il se produise en France une renaissance. La fin du XVIIe siècle fut remplie par la gloire de deux très grands hommes, un Allemand et un Anglais. Leibniz et Newton trouvèrent le calcul infinitésimal, qui ouvrit aux mathématiques un champ indéfini de recherches et leur permit de pénétrer les sciences pour les transformer. Newton, dans le livre des *Principes mathématiques de la philosophie naturelle*, paru en 1686, et qui est, a dit Lagrange, « la plus haute production de l'esprit humain », expliqua l'univers.

CAUSES POSSIBLES DE CETTE MÉDIOCRITÉ.

D'où vient cette médiocrité de la France, pendant si longtemps, en une si grande matière? Plusieurs raisons peuvent être données. L'éducation française ne préparait pas au travail scientifique; les collèges universitaires ou privés, ne donnaient guère que la culture formelle; les universités étaient attardées aux pratiques du moyen âge. On a dit encore qu'à mesure que les problèmes devinrent plus difficiles et furent étudiés dans leur rigueur, le public cessa de s'y intéresser, les femmes surtout, et qu'en France les savants eux-mêmes ont besoin d'être soutenus par un applaudissement. L'applaudissement s'adressait alors aux grandes œuvres des lettres, et c'est par les lettres que se manifesta de préférence l'esprit français. A quoi peut-être il convient d'ajouter que beaucoup d'intelligences s'employèrent au service de l'État, qui trouva dans la guerre, dans la diplomatie, dans les conseils, dans l'administration de si admirables serviteurs.

L'OBJET PHILOSOPHIQUE DE LA SCIENCE.

Mais voici un autre ordre de raisons. La science avait des prétentions bien grandes. Le Dictionnaire de l'Académie la définit « connaissance certaine et évidente des choses par leur cause ». Le même dictionnaire appelle philosophe « celui qui s'applique à l'étude des sciences et qui cherche à connaître les effets par leurs causes et par leurs principes ». Des hommes de ce siècle attendaient, en effet, de la « philosophie » l'explication de toutes choses. Ils ne voulaient pas que les sciences se disjoignissent, de peur qu'elles ne perdissent de vue cet objet. Avant d'ajouter des académies à celles qui existaient avant lui, Colbert avait eu l'intention, au dire de Charles Perrault, d'établir une « Académie générale ». Elle eût été composée de quatre groupes : « gens des belles-lettres » — grammaire, éloquence, poésie; — « historiens » — histoire, chronologie, géographie; — « philosophes » — chimie, simples, anatomie, physique expérimentale; — « mathématiciens » — géométrie, astronomie, algèbre. — Chacun de ces groupes se serait réuni en particulier deux fois la semaine; mais, une fois par mois, une assemblée générale eût été tenue, où les secrétaires de chaque section auraient apporté « les jugements et les décisions de leurs assemblées ». Tout un chacun pouvait leur demander « l'éclaircissement de ses difficultés ». Or, « sur quelle matière ces États généraux de la littérature n'eussent-ils pas été en état de répondre? » Si, pourtant, des difficultés s'étaient présentées, telles qu'on n'aurait pu les résoudre sur-le-champ, on les aurait proposées par écrit; il y aurait été répondu de même, au nom de l'Académie entière. Il se serait ainsi trouvé dans le monde un lieu où toute curiosité aurait été satisfaite.

LES AMBITIONS ET LES ESPÉRANCES DES SAVANTS.

L'idée de l'Académie générale fut abandonnée, et l'Académie des sciences instituée. C'est elle qui fut chargée de l'œuvre philosophique. Huygens croyait et n'était pas seul à croire qu'elle pourrait arriver à « la connaissance des causes de la nature » en travaillant « à l'histoire naturelle à peu près suivant le dessein de Vérulam, » — c'est-à-dire du chancelier Bacon. Voici le programme qu'il donnait :

« Savoir ce que c'est que la pesanteur, le chaud, le froid, l'attraction de l'aimant, la lumière, les couleurs, de quelles parties est composé l'air, l'eau, le feu et tous les autres corps, à quoi sert la respiration aux animaux, de quelle façon croissent les métaux, les pierres et les herbes; de toutes lesquelles choses l'on ne sait encore rien ou très peu, n'y ayant pourtant rien au monde dont la connaissance serait plus à souhaiter, ni plus utile ».

L'utilité de cette connaissance s'étendrait « à tout le genre humain et dans tous les siècles à venir »; car, outre que des expériences particulières serviraient à des fins utiles, « l'assemblage de toutes est toujours un fondement assuré pour bâtir dessus une philosophie naturelle, dans laquelle il faut nécessairement procéder de la connaissance des effets à celle des causes ». Dix ans après, Huygens admirait, dans un langage où l'on sent la joie du travail et l'émotion de la découverte, l'établissement de vérités nouvelles, la destruction d'erreurs admises, la grandeur de l'œuvre accomplie déjà [1].

1. « L'on a confirmé la vérité de l'hypothèse de l'anneau qui environne le globe de Saturne, et outre le satellite de cette planète qui avait déjà été découvert, l'on en a remarqué encore deux autres moins grands. L'on a observé et dépeint avec beaucoup de soin le corps de la lune avec toutes ses taches et inégalités semblables à nos montagnes. Les nouvelles étoiles, les comètes, les taches du soleil, quand il s'en est présenté, ont été observées avec pareille diligence. Comme aussi les éclipses du Soleil et de la Lune, et surtout les éclipses des satellites de Jupiter dans l'ombre de cette planète, si utiles pour déterminer les longitudes ou différences des méridiens de différents endroits de la Terre. L'on a même trouvé dans ces éclipses de quoi prouver, par des raisons très fortes, que la lumière ne traverse pas d'un lieu à un autre en un instant, comme Descartes et plusieurs philosophes avec lui l'ont cru, mais que, pour passer depuis le Soleil jusqu'à nous, il lui faut près d'un quart d'heure, et depuis les étoiles fixes, peut être dix ou douze ans, à raison de leur grande distance. L'on est après (et c'est un des plus considérables travaux à quoi l'Observatoire doit servir), à faire une description nouvelle du ciel où toutes les étoiles fixes soient mises exactement dans leurs places, qui est le fondement de toute l'astronomie, et à établir sur les observations la théorie des planètes, pour faire des tables et des éphémérides plus justes qu'on n'a encore eu jusqu'ici. L'on a mesuré avec beaucoup d'exactitude la grandeur de la Terre, et l'on a trouvé sa circonférence de 20 541 600 toises de Paris; et, afin de faire connaître sûrement cette mesure à la postérité, l'on a déterminé par le moyen des pendules, qui est une mesure durable à jamais, la longueur de ces toises...

« L'on a appliqué la géométrie à la recherche des causes dans les matières physiques, étant reçu par presque tous les philosophes d'aujourd'hui qu'il n'y a que le mouvement et la figure des corpuscules dont tout est composé qui produisent tous les effets admirables que nous voyons dans la nature... Et, comme Descartes, faute d'expériences et d'assez mûre considération, s'est mépris en plusieurs choses, l'on a expliqué quelques parties de la physique plus véritablement qu'il n'a fait, comme sont les lois du mouvement dans la rencontre des corps... et je puis dire la même chose pour ce qui est de la nature et des effets de la lumière et des réfractions. » (Extraits d'un mémoire rédigé en 1679 par Huygens, pour Pellisson, en vue de l'histoire du Roi. *Œuvres complètes de Huygens*, t. VIII, p. 196.)

LA RÉCONCILIATION DES PEUPLES PAR LA SCIENCE.

Il semblait à quelques-uns que le monde dût être transformé par la philosophie. Au moment où Huygens partait pour Paris, en 1666, le savant Oldenbourg le félicitait, de Londres, d'aller y travailler « pour le bien public et l'avancement de la belle philosophie ». Il exprimait cette espérance : « J'espère qu'avec le temps toutes les nations tant soit peu polies s'entre-embrasseront comme chères compagnes, et feront une conjonction de leurs forces, tant de l'esprit que des biens de la Fortune, pour chasser l'ignorance et pour faire régner la vraie et utile philosophie ».

LES APPLICATIONS DE LA SCIENCE.

En même temps, la science apparaissait comme une bienfaitrice qui ferait la vie plus commode et meilleure. Huygens inventa des horloges, qui, « étant construites en petit seront des montres de poche très justes, et, dans une plus grande forme, pourront servir utilement partout ailleurs et particulièrement pour trouver les longitudes tant sur mer que sur terre ». Lui-même définit ainsi son invention, l'année 1675, dans une lettre où il sollicite de Colbert un privilège pour la fabrication de la montre avec régulateur à ressort. Des géomètres dressèrent pour Colbert, qui avait besoin de bien connaître ses circonscriptions administratives, les cartes de plusieurs provinces. Les observations astronomiques servirent à guider la grande navigation. Par les progrès de la mécanique, des métiers furent perfectionnés. Quantité de petites inventions se succédèrent. De ce côté encore s'éveillaient de grands espoirs. On voyait s'établir l'empire de l'homme sur les choses. Locke, qui visita la France de 1675 à 1679, écrit dans son journal, qui est rempli de notes sur des expériences de physique :

« Voici un vaste champ de connaissances propres à l'usage et à l'avantage des hommes ici-bas, à savoir inventer des machines nouvelles et rapides qui abrègent ou facilitent notre travail, combiner l'application sagace de plusieurs agents et matériaux, qui nous assurent des produits nouveaux et bienfaisants, dont nous puissions nous servir et accroître par là l'ensemble de nos richesses, c'est-à-dire des choses utiles aux commodités de notre existence. »

Lorsque Denis Papin projetait, en 1688, de mouvoir un piston par la force de la poudre à canon, il pensait :

« C'est sans doute quelque chose de grand et de généreux, que de vouloir tourner à l'utilité des hommes la force de la poudre à canon, qui jusqu'ici n'a été employée qu'à les détruire ».

LE MONDE NOUVEAU ET LE VIEUX MONDE.

Or, tout cet esprit d'un monde nouveau condamnait le vieux monde. La « vraie et utile philosophie », la « belle philosophie », la « philosophie naturelle » inquiétait la théologie, cette philosophie sacrée. Il est vrai, les sciences naturelles ne firent pas de si grands progrès que des chrétiens fussent troublés dans leurs croyances sur

la Genèse et sur les relations de la terre avec Dieu Mais les découvertes mathématiques et astronomiques changèrent la condition de la terre et de l'homme et l'amoindrirent. Galilée, en créant la physique expérimentale et la physique mathématique, montra l'identité des phénomènes célestes et des phénomènes terrestres; il étendit à l'univers entier les lois physiques observées sur la terre. Alors la distinction tomba entre la terre et le ciel, jadis considérés comme s'opposant l'une à l'autre, la terre séjour pour la souffrance et pour la mort, le ciel lieu de pérennité incorruptible. Et aussi la terre cessait d'être le centre de la sphère du monde. Elle perdait sa dignité d'astre pour le service duquel soleil, lune, étoiles s'ordonnaient en une hiérarchie de cieux manœuvrés par des anges et montant vers l'empyrée. Il devenait douteux que l'homme fût le principal souci de Dieu. Dieu, qui avait si longtemps vécu en intimité avec la terre et avec l'homme, reculait dans l'infini.

SCIENCE ET AUTORITÉ.

Un conflit entre la science et l'autorité ne se pouvait éviter, la science étant une recherche perpétuelle, et l'autorité procédant par affirmation préalable et définitive. Les savants qui découvraient ou voyaient découvrir de si grandes nouveautés, les contemporains de Galilée, de Harvey, de Descartes, de Huygens, de Newton, ne pouvaient croire, comme Boileau ou comme Lebrun, que les anciens eussent tout inventé, et que le principal de l'éducation fût l'étude de leurs monuments et de leurs livres. « Toute la suite des hommes pendant le cours des siècles, disait Pascal, doit être considérée comme un même homme qui subsiste toujours et qui apprend continuellement, d'où l'on voit avec combien d'injustice nous respectons l'antiquité dans ses philosophes ». Une autre autorité que celle des anciens, l'autorité en religion, ne pouvait pas ne pas être contestée à son tour. Sans doute des âmes pouvaient échapper au conflit entre la foi et la science, par l'affirmation voulue de la foi. Pour ne pas parler de Pascal, des « philosophes » comme Boyle croyaient à une conciliation de la religion et de la science, pour le plus grand bien de l'une et de l'autre. Boyle prévoyait, disait-il en 1651, une « révolution qui devait exalter la théologie et faire fleurir la véritable philosophie au delà des espérances humaines ». Mais d'autres craignaient qu'il ne fût pas facile de faire vivre ensemble la science et la foi. Leibniz écrivait au grand Arnauld :

« Un siècle philosophique commence, où un plus grand souci du vrai va se répandre, en dehors des écoles, dans le commun des citoyens. Si nous ne pouvons satisfaire à ce besoin de science, il faut renoncer à la propagation véritable de la religion... Rien ne sera plus propre à fortifier l'athéisme, ou du moins le naturalisme qui va croissant, et à détruire à fond la foi de la religion chrétienne déjà

chancelante en beaucoup de grands mais méchants esprits... l'Église a chez elle même des ennemis plus violents que les hérétiques. Il est à craindre que la dernière hérésie ne soit, sinon l'athéisme, au moins un naturalisme déclaré [1]. »

ÉGLISE ET SCIENCE.

L'Église, clairvoyante, avait essayé d'arrêter la science à son premier élan. Elle avait condamné Copernic et Galilée. Il fallut donc que la philosophie prît des précautions contre la théologie. Bacon avait proclamé cette « science de Dieu » la première de toutes. Il l'avait mise au-dessus de tout, mais à côté. Il interdisait aux savants la recherche des causes finales, qui, « semblable à la vierge consacrée à Dieu, est stérile et ne peut enfanter ». Tous les savants imitèrent cette prudence, et la science se trouva gênée.

L'ÉTAT DES CHOSES EN FRANCE.

La France, à juger sur les apparences, était le séjour favori de la philosophie. « Paris, écrivait Leibniz en 1695 au duc Jean-Frédéric de Brunswick, est un lieu où il est bien difficile de se distinguer. On y trouve les plus habiles hommes du temps en toutes sortes de sciences, et il faut beaucoup de travail et un peu de solidité pour y établir sa réputation. » Huygens admira, dans la dédicace au Roi de son *Horologium*, « la renaissance et restitution de la géométrie en ce siècle par le génie des Français ». Peu à peu, partout, sous des formes diverses, le cartésianisme se répandait. On le reconnaît dans les œuvres de l'esprit français au soin de se former des idées claires et distinctes, au dédain des subtilités, à un air d'indépendance et de confiance.

LA GUERRE AU CARTÉSIANISME.

Mais nulle part, l'Espagne exceptée, la pensée n'était moins libre qu'en France. Descartes n'osa pas publier, et même il détruisit un *Traité du monde* qu'il avait composé. Plusieurs fois, il s'expatria. Lorsque son corps eut été ramené de Suède à Paris, défense fut faite par le Roi de prononcer aux obsèques l'éloge du philosophe. Les Jésuites, qui découvraient toujours les premiers les suites d'une doctrine, essayèrent de ruiner le cartésianisme. Ils firent mettre à l'index les œuvres de Descartes et interdire l'enseignement de ses « opinions et de ses sentiments ». En 1675, ils obtinrent, avec l'aide de l'archevêque de Paris, que l'Oratoire, où l'esprit nouveau avait pénétré, répudiât son esprit cartésien. Un jésuite, le P. Valois, dénonça Descartes à l'Assemblée du clergé en 1680 :

1. « Seculum philosophicum oriri, quo cura acrior veritatis extra scholas etiam in viros republicae natos diffundatur; his nisi satisfaciat desperatam religionis veram propagationem esse;... nihil efficacius esse ad confirmandum atheismum aut certe naturalismum invalescentem, et subruendam a fundamento jam paene apud multos et magnos sed malos homines labescentem religionis christianae fidem...; multos intra ecclesiam ipsis haereticis acriores hostes esse; metuendum esse ne haeresium ultima sit, si non atheismus, saltem naturalismus publicatus... » (Extrait de la première lettre de Leibniz à Arnauld, publ. p. Grotefend, *Briefwechsel zwischen Leibniz, Arnauld und dem Landgrafen E. von Hessen-Rheinfels*. Hanovre, 1846, p. 140.)

« Messieurs, je cite devant vous M. Descartes et ses plus fermes sectateurs... Vous ne hasarderez rien à vous servir de votre autorité. Le Saint-Siège approuvera tout ce que vous ferez... et le Roi a déjà fait connaître, non seulement ce qu'il attend de vous, mais ce que vous pouvez attendre de lui. C'est le vœu commun de la France qui... appréhende le désordre dont le Roi lui-même juge qu'elle est en ceci menacée. »

UN « ARRÊT BURLESQUE ».

Interdire le cartésianisme, c'était fermer la carrière qu'avait ouverte à la science la méthode philosophique du doute et de la recherche. Mme de Sévigné écrivait, à propos de la contrainte exercée sur les Oratoriens : « Les Jésuites sont plus puissants que jamais; ils ont fait défendre aux PP. de l'Oratoire d'enseigner la philosophie de Descartes, et, par conséquent, au sang de circuler ». Ces derniers mots sont une allusion à l'arrêt burlesque imaginé par Boileau, sur la nouvelle que la Faculté de théologie demandait au Parlement le renouvellement d'un arrêt qui avait interdit, en l'année 1624, tout enseignement contraire aux opinions des auteurs anciens et approuvés. Au préambule de l'arrêt de Boileau, la Cour visait une requête de l'Université, présentée tant en son nom qu'en celui de « maître... Aristote, ancien professeur royal en grec dans le collège du Lycée », et réclamant justice contre « une inconnue nommée la Raison ». Cette dame, depuis quelques années, aurait « entrepris d'entrer par force dans les écoles de ladite Université ». Sans l'aveu du maître Aristote, elle aurait, entre autres choses, attribué au cœur « la charge de faire voiturer le sang par tout le corps avec plein pouvoir audit sang d'y vaguer, errer et circuler impunément par les veines et artères, n'ayant autres droits ni titres pour faire les dites vexations que la seule expérience, dont le témoignage n'a jamais été reçu dans lesdites écoles ». La Cour, « ayant égard à ladite requête », ordonne que ledit Aristote sera « toujours suivi et enseigné par les régents, docteurs, maîtres ès arts et professeurs..., sans que pour ce ils soient obligés de le lire ni de savoir sa langue et ses sentiments, et, sur le fond de sa doctrine, les renvoie à leurs cahiers ». Elle fait défense « au sang d'être plus vagabond, errer ni circuler dans le corps, sous peine d'être entièrement livré et abandonné à la Faculté de médecine ». Les théologiens, honteux de l'applaudissement qui accueillit l'*Arrêt burlesque*, retirèrent leur requête. Mais ils se tenaient sur leurs gardes. Bossuet, qui pourtant apprit beaucoup de Descartes, et le laissa voir dans son *Traité de la connaissance de Dieu*, signalait le « grand combat qui se prépare contre l'Église sous le nom de philosophie cartésienne[1] ».

1. Déjà ce combat est commencé. Malebranche a publié en 1674-75 sa *Recherche de la vérité*. Un autre cartésien, Bayle, en 1682, les *Lettres à un docteur de Sorbonne sur les Comètes*. Sur Malebranche et sur Bayle, voir au volume suivant, le chapitre *Les sciences, la philosophie, l'érudition, la théologie*.

LA VRAIE GRANDEUR DU XVIIe SIÈCLE.

Il n'y avait pas encore en France une opinion publique capable de défendre la philosophie contre les puissances. Très peu de personnes se doutaient que leur temps voyait « naître une révolution de l'esprit humain », comme a dit Voltaire en parlant du progrès des sciences au XVIIe siècle. Ce progrès, un philosophe du siècle dernier, Cournot, l'a défini admirablement : « Antérieurement au XVIIe siècle, les progrès des sciences sont si lents, les découvertes notables si clairsemées, que le tableau qu'on en peut tracer ressemble plus à des fastes, à des registres ou à des annales monacales ou hiératiques qu'à une composition vraiment historique où l'intérêt ressort de la forte et intime union de toutes les parties du récit ». Mais au XVIIe siècle, « la révolution des mathématiques » entraîne avec elle le progrès des sciences naturelles. L'unité de la science se découvre, et, en même temps, son utilité magnifique. « C'est l'époque où les sciences abstraites, longtemps cultivées pour elles-mêmes et pour le charme que quelques esprits y trouvent, ou par un secret et vague pressentiment de leur rôle futur, donnent tout à coup la clef de ce qu'il y a de plus simple, de plus grand, de plus imposant dans l'ordre de l'univers... Dès lors, les découvertes se pressent dans le domaine des sciences abstraites comme dans le champ de l'observation et de l'expérience; les découvertes deviennent des révolutions en géométrie, comme en astronomie, comme en physique; et ces révolutions, au moins pour la géométrie et l'astronomie, sont de l'ordre de celles qui, chacune dans leur genre, n'ont pas eu et ne doivent pas avoir leurs pareilles ». Aussi « les progrès et les révolutions des sciences » donnent-ils au siècle un « caractère singulier et exceptionnel, que ni la religion, ni la politique, ni la philosophie, ni les lettres, ni les arts ne lui communiqueraient à ce degré éminent ». Ce sont des choses médiocres et perceptibles à peine que toutes les querelles religieuses, et toutes les combinaisons de la politique, et tout l'orgueil de Louis XIV en comparaison de cet événement : les deux infinis, l'infiniment grand et l'infiniment petit, ouverts au regard et à l'esprit de l'homme. Mais, excepté l'Eglise, avertie par l'instinct de la conservation, et quelques très rares esprits, personne ne voyait où elle était la grandeur du siècle. Tout le monde ne le voit pas encore aujourd'hui. Il faut du temps pour que retombe la poussière et s'éteigne le bruit soulevés par les événements de surface où se satisfait notre curiosité superficielle

LIVRE VIII

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DE 1661 A 1685

CHAPITRE PREMIER

L'EUROPE EN 1661[1]

I. LA FAMILLE DES HABSBOURG. — II. L'ALLEMAGNE ET L'ITALIE. — III. LES ALLIÉS TRADITIONNELS DE LA FRANCE : PORTUGAL, DANEMARK, SUÈDE, POLOGNE, TURQUIE. — IV. LES PUISSANCES MARITIMES : L'ANGLETERRE ET LA HOLLANDE. — V. L'ORIENTATION DE LA POLITIQUE FRANÇAISE.

I. — LA FAMILLE DES HABSBOURG

JUGEMENT DU ROI SUR L'ÉTAT DE L'EUROPE.

LOUIS XIV a écrit, au début de ses Mémoires :

« Tout était calme en tout lieu; ni mouvement, ni apparence de mouvement dans le royaume qui pût m'interrompre et s'opposer à mes projets; la paix était établie avec mes voisins vraisemblablement pour aussi longtemps que je le voudrais moi-même. »

1. SOURCES. *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la révolution française*, publ. p. le ministère des Affaires étrangères : *Autriche*, par Sorel, 1884; *Suède*, par Geffroy, 1885; *Portugal*, par de Caix de Saint-Aymour, 1886; *Pologne*, par Farges, 2 vol., 1888; *Rome*, par Hanotaux, 1888; *Bavière, Palatinat, Deux-Ponts*, par Lebon, 1889; *Russie*, par Rambaud, 2 vol., 1890-94; *Naples et Parme*, par J. Reinach, 1893; *Espagne*, par Morel-Fatio, 3 vol., 1894; *Danemark*, par Geffroy, 1895; *Savoie, Sardaigne, Mantoue*, par Horricq de Beaucaire, 2 vol., 1898-99; *Prusse*, par Waddington, 1901. — Ces instructions contiennent des renseignements quelquefois très précis sur l'état des gouvernements auprès desquels les ambassadeurs ou ministres sont accrédités. — Les *Œuvres* de Louis XIV, publ. p. Grimoard et Grouvelle, Paris, 1806, 6 vol. *Mémoires de Louis XIV pour l'instruction du Dauphin*, publ. p. Dreyss, Paris, 1860, 2 vol. *Mémoriaux du Conseil de 1661*, publ. p. J. de Boislisle, t. I et II (en cours de publ.), Paris, 1905-6 (Soc. de l'Hist. de Fr.). Mignet, *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, Paris, 1835-42, 4 vol. (Collection des Doc. inéd.); *Mémoires* du marquis de POMPONNE, publ. p. Mavidal, Paris, 1860-61, 2 vol.; du maréchal de GRAMONT, dans la collection Michaud et Poujoulat, 3e série, t. VII; du chevalier TEMPLE, même collection, 3e série, t. VIII. *Lettres inédites du marquis de Feuquières*, publ. p. Gallois, Paris, 1845, 5 vol. Pellisson, *Histoire de Louis XIV*, Paris, 1749, 3 vol. Bolingbroke, *Esquisse historique de l'état de l'Europe depuis le traité des Pyrénées jusqu'à celui d'Utrecht*, au t. II des *Lettres sur*

Il se voyait donc, en 1661, maître chez lui, en état de donner au monde la paix ou la guerre. Cette vue était juste.

LES HABSBOURG. L'ESPAGNE.

La maison de Habsbourg, c'est-à-dire l'Espagne et l'Autriche, avait subi les traités de Westphalie et des Pyrénées.

L'Espagne possédait encore l'empire le plus vaste du monde; mais, disait un ambassadeur, « toutes les pièces dont se composait sa grandeur étaient en ruine ». Sa population décroissait d'un mouvement continu très rapide, par la faute des guerres, de l'émigration en Amérique, aux Pays-Bas, en Italie, et de la misère. L'Espagnol ne travaillait pas. Sept siècles de guerre contre les Arabes, pour la libération de son territoire, suivis de la conquête du Nouveau-Monde et d'un siècle et demi de guerre contre la France, lui avaient fait un tempérament de soldat et de conquistador. Longtemps, les Morisques, restes de l'invasion arabe, avaient travaillé pour lui, ouvriers des campagnes et des villes : il les avait expulsés. Pays paresseux, pays dépeuplé, l'Espagne attirait l'étranger, qui comblait les vides et travaillait. Colbert, dans le calcul qu'il fait de la richesse nationale, compte l'argent que rapportent en France, chaque année, nos paysans, au retour d'Espagne. On disait en effet que si « nombre de nos Français n'allaient faucher les foins des Espagnols, couper leurs blés et faire leurs briques, les Espagnols courraient fortune de se laisser mourir de faim et de se tenir sous des tentes pour ne pas se donner la peine de bâtir des maisons ». L'Espagne avait interdit tout autre travail que celui des mines dans ses colonies, qui étaient obligées de s'approvisionner en Europe; elle s'était réservé le commerce de ces contrées immenses. Mais elle n'avait presque plus rien à vendre, puisqu'elle n'avait presque plus d'industrie. Les marchandises, que

l'histoire, traduction française, Paris, 1700. *L'intérêt de la Hollande*, publié en 1662 par Pierre de la Cour, réédité ensuite sous le nom de Jean de Witt.

Ouvrages. Les introductions historiques aux *Instructions aux ambassadeurs*, citées plus haut. Le t. I de : Erdmannsdörffer, *Deutsche Geschichte vom Westfälischen Frieden bis zum Regierungsantritt Friedrichs des groszen* (un des meilleurs ouvrages de la collection Oncken), Berlin, 1892. Philippson, *Der grosze Kurfürst Friedrich-Wilhelm von Brandenburg*, Berlin, 1897-1903, 3 vol. Pagès, *Le Grand-Electeur et Louis XIV*, Paris, 1905. Grossmann, *Die Geschäftsordnung in Sachen der äuszeren Politik am Wiener Hof* (forme le t. XII des « Forschungen zur Deutschen Geschichte »). Geyer et Carlson, *Geschichte Schwedens* (traduction allemande de l'ouvrage en suédois), t. IV et V, Gotha, 1873. Bobryzinski, *Histoire de Pologne*, Paris, 1880, 2 vol. Caro, *Geschichte Polens*, Gotha, 1875, 4 vol.; Stern, *Geschichte der Revolution in England*, Berlin, 1881 (collection Oncken). Gardiner, *History of the Commonwealth and Protectorate*, Londres, 1894-1905, 3 vol. Seeley, *The Growth of the British Policy*, Cambridge, 1895, 2 vol., traduit par le colonel Baille, sous le titre : *Formation de la politique britannique*, Paris, 1896-7, 2 vol. Green, *History of the English People*, traduction française par Monod, Paris, 1888, 2 vol. Klopp, *Der Fall des Hauses Stuart (1660-1714)*, Leipzig, 1875-88, 14 vol.; Treitschke, *Die Republik der Vereinigten Niederlände* (dans ses *Historische und Politische Aufsätze*, t. III). Leipzig, 1870. Lefèvre-Pontalis, *Vingt années de république parlementaire au XVIIe siècle, Jean de Witt grand pensionnaire de Hollande*, Paris, 1884, 2 vol.; Waddington, *La république des Provinces-Unies, La France et les Pays-Bas Espagnols*, dans les « Annales de l'Université de Lyon », 1895-97, 2 vol.

les galions espagnols portaient en Amérique, étaient fournies en rade de Cadix par des marchands de Hollande, d'Angleterre et de France. Lorsque revenaient les galions, chargés d'or et d'argent, les mêmes marchands, au même endroit, percevaient la presque totalité des métaux précieux du Mexique et du Pérou. L'or glissait entre les doigts espagnols.

Dans ce pays de la Croisade, vainqueur des Infidèles et convertisseur d'Indiens, le clergé était nombreux, riche et puissant. On a calculé qu'il possédait au moins le cinquième du sol, — un tiers dans certaines provinces. Il prêtait de l'argent au Roi, qui était pauvre. Il siégeait dans les conseils; le confesseur du Roi était un grand personnage. Ce clergé avait eu, au XVIe siècle, — le temps du péril de l'Église, — de savants théologiens, de grands mystiques et des saints; au XVIIe, il jouissait de sa victoire dans la paresse et l'ignorance. Il comptait que les tribunaux de l'Inquisition et leurs alguazils suffisaient à défendre la foi. La noblesse, c'était une cinquantaine de « grands », trois cents titrés, et un pullulement d'hidalgos. Tout le monde était hidalgo dans le Guypuscoa. Grands et titrés étaient riches, quelquefois immensément. Le reste, misérable, se disputait les commanderies des ordres chevaleresques, les bénéfices de l'Église, les offices de cour ou de gouvernement, ou d'administration. Ils pillaient l'Espagne et l'Empire espagnol. On disait en Italie : « L'officier de Sicile ronge; l'officier de Naples mange; l'officier de Milan dévore ». Le troisième ordre ne comptait plus dans un pays qui méprisait le travail. La société, cléricale et aristocratique, vivait sur le fonds, qui ne se renouvelait plus.

LE GOUVERNEMENT POLYSYNODIQUE.

La monarchie avait fait l'unité; les anciennes libertés des royaumes ne survivaient plus que par des apparences. La Castille, par exemple, avait encore ses cortès, mais elles étaient réduites au droit de remontrance, dont elles se servaient pour annoncer de temps en temps la mort certaine et prochaine du royaume. Le gouvernement se noyait dans onze grands conseils et une vingtaine de ministères, car tous les membres du Conseil d'État étaient ministres d'État. Au-dessus d'eux, le Roi élevait, s'il lui plaisait, un favori, qui faisait fonction de premier ministre. Pour la moindre chose, les conseils délibéraient sur des « mémoriaux » dont les bureaux s'encombraient. Entre le moment où une affaire était engagée et celui où elle était décidée, un long temps s'écoulait. *Mañana*, Demain, était la devise de l'Espagne. Déjà, au temps de Philippe II, un vice-roi de Naples disait : « Si la mort venait d'Espagne, je serais sûr de vivre longtemps ».

LA RUINE FINANCIÈRE.

Les finances étaient ruinées sans espoir de relèvement. La dette laissée par Philippe II, et qu'on évalue à quatre milliards d'aujour-

d'hui, croissait indéfiniment. On vivait, au jour le jour, d'emprunts forcés, d'emprunts usuraires aux banques d'Italie, de quêtes, de créations d'offices — Philippe II en créa 10 000 — et de banqueroutes périodiques. L'habitude était prise de cette pénurie, qui n'empêchait pas le Roi de nourrir la Cour et de dépenser des millions en bâtiments, en favoris et en maîtresses.

DÉCADENCE DE L'ARMÉE.

L'Espagne avait été la première puissance militaire de l'Europe par le nombre, l'organisation, la discipline, la valeur de ses soldats endurants et braves. Au temps de Philippe II, elle tenait 150 000 hommes sous les armes, alors qu'Henri IV n'en avait que 50 000. L'armée de Philippe IV était encore de 100 000 hommes; mais 13 régiments d'infanterie seulement sur 43, et 44 « bataillons » de cavalerie sur 113 se recrutaient d'Espagnols. Le reste était pris dans le corps de métier international des gens de guerre. La discipline s'était perdue, l'esprit militaire s'éteignait, les nobles se rachetaient du service par l'impôt des lances, ou, s'ils daignaient servir, c'était à condition d'être généraux. La Cour n'aimait plus les soldats. On lit dans un mémoire rédigé en 1681 pour un ambassadeur français, au chapitre de la Maison du Roi :

« Le régiment des gardes doit être de seize compagnies d'infanterie. Le Roi est colonel. Un bataillon de cavalerie..., qui doit être composé des chevaliers des ordres militaires et qui est pour servir quand le Roi va en campagne. Le Roi en est colonel. Un autre bataillon de cavalerie, qu'ils appellent la Vieille Garde de Castille. Le Roi en est colonel, et ce sont de grands seigneurs qui en sont capitaines. Mais les troupes ci-dessus ne sont pas présentement sur pied ».

Les grands généraux de l'Espagne, au milieu du XVIIe siècle, Spinola, Piccolomini, sont des étrangers; don Juan d'Autriche est un capitaine médiocre; Fuensaldagne n'entend rien à la guerre, et les autres sont encore « plus bouchés ». La marine, que Richelieu estima redoutable, n'existait plus à la fin du règne de Philippe IV.

DÉCADENCE DE LA PERSONNE ROYALE.

La personne royale aussi était en décadence. Après Philippe II, qui travailla mal mais beaucoup, Philippe III, pieux et paresseux, avait passé sa vie dans les monastères, en voyage ou à la chasse. Philippe IV était « soupçonné de plusieurs maux », de ces vilains maux, répandus dans les familles royales, qu'ils pourrissaient. Ses enfants naissaient moribonds. En 1661, il perdit un fils âgé de quatre ans. Quelques jours après naquit don Carlos; quand il sera roi, à cinq ans, scrofuleux, fiévreux, tétant encore sa nourrice, il titubera entre les lisières tenues par sa gouvernante.

L'ÉTIQUETTE D'ESPAGNE.

Philippe IV n'aimait pas les affaires. Il vivait presque solitaire, vénéré comme une idole. Il demeurait muet à l'ordinaire, même dans l'intimité de la chambre où ses gentilshommes l'habillaient et le

déshabillaient. Le jour où il reçut en audience le maréchal de Gramont, qui venait, au nom du roi de France, demander la main de l'infante Marie-Thérèse, il dit, regardant les fils du maréchal : « Vous avez de beaux et bons enfants ; on voit bien que les Gramont sont du sang d'Espagne ». Ces paroles, sorties de la bouche de Philippe IV, « qui ne l'ouvrait pas volontiers, surprirent tous les grands ». La reine répondit par deux petits mots au compliment du maréchal, « car le langage laconique leur est en particulière recommandation ». L'infante prononça une petite phrase à chacune des deux visites que lui fit Gramont : « Excepté le roi son père, elle n'entretint jamais homme si longtemps ».

LA FIERTÉ DANS LA DÉCADENCE.

Mais le maréchal, moqueur à la française, avait été comme saisi de respect, à l'entrée de la salle où il fut reçu :

« Le Roi attendait le maréchal à l'audience dans un grand salon, parmi les plus belles tapisseries de la couronne. Il était au bout sous un dais en broderie d'or et de fort grosses perles ; et la queue du dais était couverte par le portrait de Charles-Quint à cheval fait par le Titien si au naturel qu'on croyait que l'homme et le cheval étaient vivants. A sa gauche, se mirent tous les grands, et, un peu plus loin, un nombre infini de gens de la plus grande qualité. Bien que la parure de ces gens-là ne fût pas des plus brillantes, il y avait néanmoins un air de grandeur et de majesté que je n'avais vu nulle part ».

Toute l'Espagne, en effet, depuis le gueux famélique qui répétait le proverbe : « Il y a plus de jours que de saucisses », mais se parait d'airs de capitan, jusqu'au Roi, le plus pauvre des rois, portait fièrement la décadence d'une monarchie qui semblait une carrière ouverte aux ambitions de l'étranger.

LES HABSBOURG D'AUTRICHE.

La branche cadette des Habsbourg gouvernait de Vienne, sa capitale, des principautés — Autriche, Styrie, Carinthie, Carniole, Istrie, Tyrol, Vorarlberg — et des royaumes, la Bohême, et la Hongrie. Ce domaine était d'un seul tenant ; mais le Tyrol, la Carinthie, la Carniole, l'Istrie envoient tout ou partie de leurs eaux à l'Adriatique ; la Bohême verse les siennes aux mers du Nord. Entre ces deux régions, le Danube coule vers la mer Noire. Aucun fleuve n'achève son cours dans le domaine habsbourgeois. Des races très différentes l'habitent, des Allemands, des Italiens, des Slaves, des Magyars. Chacune des principautés avait son régime politique particulier. Successivement acquises par les Habsbourg, elles se trouvaient avoir le même prince, mais chacune gardait ses lois et coutumes, et son assemblée d'États. Dans les deux royaumes, le Habsbourg n'était pas roi au même titre : roi héréditaire de Bohême, depuis que ce pays avait été dompté par des moyens atroces pendant la guerre de Trente Ans, il était roi élu de Hongrie.

LA HONGRIE.

Du royaume de Hongrie, il ne gouvernait que la moindre partie. Les Turcs avaient conquis toute la région centrale, divisée en quatre pachaliks : Buda-Pesth, Temesvar, Kanisza, Erlau, dont les chefs-lieux étaient des villes très fortes. D'autres forteresses, Gran et Albe royale, au nord, Essek et Belgrade, au sud, bridaient le pays. La Hongrie royale était réduite à une bande de territoire étroite, le long des frontières de l'archiduché et de la Styrie, jusque vers le Raab et l'Ipoly. Elle était difficile à gouverner. La Hongrie, c'était une race très différente de ses voisines, peu nombreuse, mais qui s'aimait et s'admirait. Elle n'avait pas su se donner une dynastie nationale, mais elle gardait ses libertés et privilèges. Dans son souverain Habsbourg, elle ne voulait connaître que le roi de Hongrie. Elle détestait l'Autrichien autant au moins que le Turc. Elle supportait mal les garnisons de la soldatesque impériale. D'ailleurs, le calvinisme, très répandu en Hongrie, était persécuté par les gens de Vienne, et plus d'un protestant hongrois se disait qu'un chrétien peut vivre plus tranquille sous le gouvernement d'un pacha que sous celui des jésuites. Le Hongrois était le plus énergique des sujets habsbourgeois, mais son énergie était tournée à la révolte.

INDICATION D'UNE POLITIQUE NOUVELLE.

Une politique alors se présentait à l'Autriche. Les traités de Westphalie lui avaient enlevé ses possessions d'Alsace, ils avaient reconnu l'indépendance de la Suisse, berceau de sa dynastie. L'Autriche se trouvait, pour ainsi dire, mise hors de la vieille Europe. La guerre à l'Ottoman, tout proche de leur capitale, paraissait la destinée des Habsbourg de Vienne.

LES HABITUDES HABSBOURGEOISES.

Mais les Habsbourg avaient des habitudes. D'abord, l'habitude d'être empereurs. Comme la dignité impériale, tout en demeurant élective, s'était fixée dans leur maison, l'Empire les retenait dans la traditionnelle politique occidentale. C'était une autre habitude que d'entretenir et de resserrer à toute occasion leur parenté avec les Habsbourg d'Espagne; les cousins de Vienne et de Madrid étaient des alliés permanents. Leur alliance était fortement scellée par la religion. L'un et l'autre gardaient cette horreur pour l'hérésie qui fut une passion de Charles-Quint, léguée par lui à ses successeurs, en termes exprès, dans son testament. Charles-Quint descendait, en Espagne, d'une longue lignée de rois espagnols qui menèrent la croisade contre l'Infidèle; il était Majesté « catholique ». Empereur, il avait en charge « l'avouerie » de l'Église. Toute hérésie lui semblait une révolte. De fait, les grands ennemis des Habsbourg, la France exceptée, furent des hérétiques : ennemis extérieurs, la Suède et l'Angleterre; ennemis intérieurs, les protestants des Pays-Bas, les protestants d'Allemagne, les protestants de Bohême, les protestants

de Hongrie. Les Habsbourg avaient été vaincus par une coalition de Réformés que la France avait conduite. Aussi l'hérétique était leur ennemi, autant ou plus que l'infidèle. Le Habsbourg de Madrid expulsa ses Morisques et brûla ses protestants. Celui de Vienne s'était fait exempter, au congrès de Westphalie, de la tolérance religieuse; dans ses pays allemands, et en Bohême et en Hongrie, les jésuites et les capucins prêchaient et persécutaient.

LA POLITIQUE DE FAMILLE.

Les Habsbourg sont donc une famille, qui suit des penchants héréditaires. C'est comme malgré lui que le Habsbourg de Vienne regarde vers l'Est. Quand il commence à se mettre en mouvement contre le Turc, en 1661, ses forces sont insuffisantes jusqu'au ridicule. Il demeure un occidental. Et la France, si elle prend sa carrière en Espagne, l'aura pour ennemi.

LE GOUVERNEMENT A VIENNE.

Ennemi à considérer, mais qui ne semble pas bien redoutable. Le Habsbourg autrichien est un personnage complexe, lent et lourd. Son gouvernement est obligé de compter avec les diètes nationales de chacun des pays de la monarchie. Au centre, il est polysynodique, comme celui d'Espagne. A la Chancellerie, dans la Chambre des finances, au Conseil aulique, au Conseil de la guerre — car la guerre elle-même est conduite par un conseil, — les affaires s'éternisent dans le formalisme et dans la mollesse. Aux bords du Danube viennois, les hommes se laissent vivre; un proverbe dit que, dans ce pays-là, c'est tous les jours dimanche.

L'EMPEREUR LÉOPOLD.

Léopold Ier était empereur depuis l'année 1658. Enfant, comme il avait un frère aîné, il fut destiné à l'Église. Ignace était un de ses prénoms. Il avait été élevé par le jésuite Nithard, lequel compta plus tard dans la politique, quand il devint en Espagne le Père Nithardo, grand inquisiteur et confesseur de la Reine. Mais le frère aîné mourut. A la mort de Ferdinand, en 1657, Léopold qui déjà était roi couronné de Bohême et de Hongrie, fut candidat à l'Empire. Il avait alors dix-sept ans, l'air vieux, une longue figure, l'énorme lippe de la famille, le menton lourd, et l'œil navré. Il était très doux, tout à fait sage et continent. Il aimait la musique et composait « des airs tristes avec beaucoup de justesse ». Il était laconique à la mode d'Espagne. Léopold sera un très brave homme, pas inintelligent, assidu au travail, mais toujours incertain et gêné. Pomponne, qui savait son Europe, dira : « Quoique ce prince soit né avec de l'esprit, qu'il parle bien des affaires et qu'il assiste avec soin à ses conseils, la timidité naturelle, qui l'empêche de se fixer à son propre avis, le rend toujours dépendant de ses ministres »; et Grémonville, ambassadeur du Roi à Vienne : « C'est une horloge, qu'il faut toujours

remonter ». Enfin, « sa constitution délicate est peut-être cause qu'il est demeuré enfermé dans Vienne, et qu'il n'a, de sa vie, pu aimer la guerre ». Léopold était maladif et malsain; malsaine aussi était l'infante, sa cousine d'Espagne. Leur premier-né mourut après quelques mois. Les médecins, ayant ouvert le pauvre petit corps, y trouvèrent cinq causes de mort; les poumons étaient remplis « de petites pierres, et le foie dur et tout brûlé, ce qui prouve un sang corrompu de père de mère ». Deux autres enfants moururent en naissant.

II. — L'ALLEMAGNE ET L'ITALIE

LA DÉFINITION DE L'ALLEMAGNE.

DEUX régions politiques — il est nécessaire d'employer ce terme vague — étaient rattachées à la maison d'Autriche : l'Allemagne, parce qu'un Habsbourg y était empereur; l'Italie, parce que l'Empereur y avait conservé des droits et que l'Espagne y possédait le royaume de Naples et le Milanais.

Des savants allemands cherchaient la définition de l'Allemagne, et ne la trouvaient pas. Ils tâchaient de faire rentrer la constitution de leur pays dans les catégories d'Aristote : l'Allemagne était-elle une monarchie, ou une aristocratie, ou une démocratie? Chemnitz croyait qu'on pouvait y reconnaître « une aristocratie tempérée de monarchie ». Puffendorf lui trouvait une ressemblance avec la confédération hellénique que présidait Agamemnon au temps de la guerre de Troie; mais il disait que plutôt l'Allemagne ne ressemblait à rien, qu'elle était une espèce de corps irrégulier semblable à un monstre, *irregulare aliquod corpus et monstro simile.* Le chancelier suédois Oxenstiern pensait, après les traités de Westphalie, que c'était une confusion conservée par la Providence, *confusio divinitus conservata.*

LE PEUPLE ET LES PRINCES.

Le peuple allemand, après la longue crise de souffrances atroces que fut la guerre de Trente Ans, ne songeait qu'à jouir de la paix enfin recouvrée. Il était ignorant, grossier, et sans esprit public. La plupart des princes ne pensaient qu'à refaire leur maison et à s'agrandir. Ils détruisaient ce qui restait chez eux de libertés et de privilèges, exploitaient leurs sujets à outrance, admiraient leur extraction illustre, crevaient d'orgueil, et se soûlaient dans les fêtes.

ÉLECTEURS ALLEMANDS.

Lors du séjour qu'il fit à Francfort en 1658, le maréchal de Gramont s'amusa follement. L'archevêque-électeur de Cologne, de la maison de Bavière, était, dit-il, un homme civil « autant que le pouvaient permettre les prétentions de la maison de Bavière qui ne sont pas petites », et fort adonné à la chimie. L'archevêque-électeur de Trèves « brouillé avec le sens commun, sans étude, connaissait

les affaires de l'Empire aussi peu que les siennes propres; il était grand et fort, camard, et tenait tête à tout le monde pour le vin ». L'électeur de Bavière était un homme « pieux et dévot, autant qu'on le peut être, et très convaincu que, suivant la politique de ses directeurs, il pouvait aussi peu errer que le pape ». Fort zélé pour la religion luthérienne, l'électeur de Saxe, « les jours qu'il communiait, portait ce respect au sacrement de ne pas s'enivrer le matin, mais aussi en revanche, le soir, il réparait l'omission ». L'archevêque-électeur de Mayence, obligé de faire honneur aux santés, gardait d'ordinaire son sang-froid et « les règles de la modestie affectée à son caractère d'archevêque ». Pourtant, un jour, à la suite d'un dîner qui dura de midi au soir, et où furent bues deux ou trois mille santés, il dansa avec les électeurs de Cologne et de Saxe sur la table qu'on avait étayée. Le maréchal, qui ne pouvait danser, parce qu'il était boiteux, donna le branle.

VÉNALITÉ DES PRINCES.

Presque tous les princes recevaient des subsides de la France. Des règles étaient établies « pour la distribution de l'argent du Roi, que l'on donne très largement et fort à propos, cependant de telle sorte que personne ne l'a jamais touché qu'après avoir tenu la parole qu'il avait donnée ». Et l'argent « est un rhétoricien qui réussit bien mieux à Francfort que Cicéron ne fit autrefois à Rome, et Démosthène à Athènes ».

RESTES DE PATRIOTISME.

Cependant, à Francfort, l'ambassade française n'avait pas obtenu ce qu'elle était allée y chercher[1]. Le sentiment de patriotisme n'était pas mort en Allemagne. Tel prenait l'argent, qui réservait son âme. L'électeur de Mayence était bon Allemand, et aussi l'électeur de Brandebourg, Frédéric-Guillaume Ier.

L'ÉLECTEUR DE BRANDEBOURG.

Celui-ci[2] entendait n'être pas « l'esclave de tout le monde », comme avait été son père. Dès son avènement en 1640, âgé de vingt ans, il avait donné l'idée qu'il serait quelqu'un. Un des premiers envoyés français qui l'aient vu, écrivait : « C'est un prince bien fait, spirituel, très accompli et... fort porté à la guerre » ; il a « des vertus fort relevées et est de bonne mine ». L'électeur avait en effet la taille haute, un large visage mâle, un sourcil puissant et inquiet. Son premier soin fut de se rendre « respectable », en se créant une force; un moment, en 1655, il avait entretenu une armée de 25 000 hommes. Sa politique était de toujours remuer, de chercher son profit dans les grandes occasions ou les moindres bagarres, d'accepter ou demander toute alliance utile, de la rompre, s'il pouvait espérer ailleurs un plus grand profit.

1. Voir au précédent volume, p. 68-9.
2. Pour l'Allemagne et le Brandebourg, voir au précédent volume, p. 20-23 et 76-77.

« Si mes ancêtres, écrivait-il à Mazarin en 1659, ont eu cette maxime de préférer l'intérêt des autres princes à la conservation de leurs États, j'avoue que je m'en éloigne, me trouvant obligé en ma conscience de défendre les pays que par la grâce de Dieu je possède, et, en faisant cela, je ne vois pas par quelle raison je pourrais être blâmé de qui que ce soit. »

Il voulait non seulement défendre ses pays, mais les accroître, les joindre les uns aux autres, en faire un seul corps, *membra unius capitis*, et conquérir un large accès à la mer. Il était hanté par le rêve de devenir grande puissance sur terre et sur mer. Aussi est-il considéré aujourd'hui comme un ancêtre de la Prusse moderne et de l'Allemagne impériale et mondiale.

RAPPORTS AVEC LA FRANCE.

Ses premières relations avec la France ont été bonnes. A Francfort, il a voté pour l'article qui interdisait à l'Empereur de secourir les Espagnols; ses ambassadeurs ont été gorgés d'argent, et lui-même a reçu 100 000 écus français : il a tant besoin d'écus! Mais il a pris des précautions de forme et des airs de dignité. On redoute à Paris sa « légèreté d'esprit », sa « promptitude d'humeur », sa « politique vulpinante ». On attend de lui de « grands équivoques ». Aucun prince n'était si difficile à manier et nos diplomates redoutaient le poste de Berlin. L'un d'eux se plaignant des « méchantes heures » passées auprès du prince, dira : « Si l'on pouvait être à la Bastille sans encourir de disgrâce, je préférerais un an dans cette prison à quatre mois en Brandebourg ». Dans l'Allemagne déchue, mais qui garde de grands souvenirs et tient en réserve des forces et des vertus, Frédéric-Guillaume est un prince avec lequel il faudra compter.

L'ITALIE ESPAGNOLE.

En Italie, l'Espagne possédait Naples, la Sicile, la Sardaigne, la Lombardie et les Présides de Toscane. Des vice-rois gouvernaient à Naples, en Sicile, en Sardaigne, un gouverneur en Lombardie, et des commandants dans les Présides. Partout, l'Inquisition, la justice injuste et la fiscalité. La Lombardie, « le mouton mignon de l'Italie », était si « décharnée », que « la pauvre Champagne ou Picardie », c'est-à-dire les provinces de France qui avaient le plus souffert des guerres, n'étaient pas plus misérables. On estimait que la population y avait diminué de plus d'un tiers. A Naples, les banquiers fermiers de l'impôt, pratiquaient un système de levées sur les vivres, qui semblait une organisation de la famine.

LES ÉTATS LIBRES.

Le reste de la Péninsule était partagé entre les *stati liberi*. Le pape n'avait plus d'importance politique. A Venise, dans la beauté du décor, la décadence continuait; la République, désintéressée des affaires italiennes, s'épuisait à défendre Candie contre les Ottomans. Gênes, qui avait perdu ses derniers postes dans le Levant, se

maintenait péniblement en Corse. Elle vivait en perpétuelle inquiétude, menacée par la France, l'Espagne et la Savoie. Mantoue, sous les Gonzague de Nevers, était cliente de la France, à qui elle demandait de la protéger contre l'Espagne, et contre la Savoie, qui lui réclamait le Montferrat. Les Farnèse, ducs de Parme et de Plaisance, les Este, ducs de Modène et de Reggio, étaient tombés en insignifiance. Les Médicis de Toscane, pour avoir obtenu du pape et de l'empereur le titre de grand-duc, avaient soulevé une tempête dans la grenouillère des princes italiens. Ces grands-ducs hésitaient entre l'Espagne et la France, mais penchaient vers celle-ci, le grand-duc régnant ayant épousé une princesse du sang de France, fille de Gaston d'Orléans. Dans tous ces États, c'était la misère intellectuelle, la misère morale, des cours somptueuses, de grands airs de prince; à Florence, des tragédies d'amour; à Parme et à Modène, des troupes de chanteurs et des féeries d'opéra. Partout, la pauvreté, la fièvre, la peste et les bandits.

NUL ESPRIT NATIONAL.

En Allemagne, du moins, restait le sentiment d'une communauté, l'idée du « Reich », gardée par le Reichstag; en Italie, on ne sentait plus un souffle d'esprit public. « Aucun des princes italiens, disait un ambassadeur de Henri IV, n'accroîtra sa dépense d'un écu pour cette belle dame de liberté italienne ». Dans le peuple italien, aucun mouvement ne se produisait, si ce n'est des révoltes d'affamés. Naples s'est révoltée deux fois, mais ce que voulaient les insurgés, qui eurent quelques heures d'héroïsme, c'était ne pas payer de droits d'octroi pour les figues, les oranges et le raisin.

LE DUCHÉ DE SAVOIE.

Un État se distinguait des autres, le duché de Savoie, italien à moitié seulement, partagé entre les deux versants des Alpes, resserré entre la France, qui poussait vers sa frontière naturelle, et l'Espagne, qui possédait la Lombardie. Trop faible pour défendre sa neutralité entre ses deux voisins toujours en guerre l'un contre l'autre, le duc hésitait, exposé, s'il tenait pour la France, à l'invasion des Espagnols en Piémont, et, s'il tenait pour l'Espagne, à devenir, comme disait Henri IV, le « duc sans Savoie ». Le permanent péril l'obligeait à l'inquiétude et à l'effort constant. Si petit qu'il fût, il n'était pas sans forces; son rude pays lui donnait des soldats, et sa petite noblesse, qui était pauvre, des cadres pour son armée. Il était, par tradition, rêveur de grandes fortunes. Ce politique très pratique, gourmand des plus petites feuilles de « l'artichaut milanais », aspirait aux grandes couronnes. Charles-Emmanuel fut le type parfait de cette famille : « Il aime la guerre par-dessus tout, disait un de ses contemporains; il est vif, robuste, familier et prodigue avec les soldats, patient aux privations, insatiable de gloire ». Il avait réclamé à la mort de Henri III la

couronne de France en sa qualité de fils d'une Valois, espéré devenir empereur à la mort de Mathias, entrevu, dans les troubles de la Ligue, une couronne de Provence. Il aurait voulu être au moins roi d'Albanie. Richelieu disait : « L'esprit du duc de Savoie ne pouvait avoir de repos ; il faisait tous les jours deux ou trois fois le tour du monde ». Charles-Emmanuel mourut étant en guerre avec Louis XIII, l'année 1630. Alors la Savoie était entrée dans la clientèle du roi de France. Le traité de Chérasco lui avait donné une partie du Montferrat ; mais elle avait cédé Pignerol à la France, c'est-à-dire qu'elle lui avait ouvert le Piémont. Puis Victor-Amédée, successeur de Charles-Emmanuel, avait épousé « Madame », sœur de Louis XIII. Madame domina son fils, Charles-Emmanuel II, de toute la hauteur de la maison de France. La cour de Turin, vassale de celle du Louvre, semblait une petite cour de province. Mais tout le passé de la Savoie lui interdisait la subordination perpétuelle. En Italie, il faudra compter avec la maison de Savoie, comme en Allemagne avec la maison de Brandebourg.

III. — LES ALLIÉS TRADITIONNELS DE LA FRANCE

LA France, cherchant des alliés pour combattre la maison de Habsbourg, les trouva au flanc de l'Espagne, et au Nord ou au delà de l'Empire. Le Portugal, les États scandinaves, la Pologne, la Turquie furent les amis de la France, parce qu'ils étaient éloignés d'elle. Ils furent les ennemis du Habsbourg de Vienne ou de Madrid, parce qu'ils étaient près de lui.

LE PORTUGAL.

Le traité des Pyrénées avait laissé le Portugal en tête à tête avec l'Espagne, son ennemie. Aussi, quand le marquis de Chouppes alla exprimer à Lisbonne en 1659 le regret que la France eût été obligée d'abandonner son allié, il fit une entrée piteuse, sous une pluie de pierres ; puis il entendit de la bouche des ministres quelques propos très durs. Mais bientôt l'aigreur s'adoucit. Louis XIV avait résolu, comme nous verrons, de manquer à l'engagement pris par lui de ne point secourir le Portugal. Cet allié lui était fort utile. Le Portugal, il est vrai, n'avait que de petites forces ; et son roi, Alphonse VI, était un triste sire, « goulu, malpropre, ivrogne, empoisonné par le tabac, dont il porte toujours dans le nez un rouleau en feuilles ; son corps sent naturellement mauvais, et il a toujours des ulcères sous de grands doubles ou replis de peau qui se font en divers endroits de sa personne ». Ce roi de vingt-quatre ans « ne sait ni lire ni écrire, mais aussi il n'ignore aucune des vilaines et méchantes

paroles des laquais, qui lui sont familières ». Alphonse VI, dépeint ainsi par M. de Saint-Romain, ministre de France, était un de ces rois qui donnaient à Louis XIV, par comparaison, le droit de se préférer. Mais, au XVIIe siècle, il n'était si médiocre allié qui ne pût rendre service.

LA SUÈDE AU XVIIe SIÈCLE.

A l'autre extrémité du théâtre de la guerre, les États scandinaves étaient, depuis longtemps, des clients de la politique française.

La Suède, au commencement du XVIIe siècle, était un très petit pays. Elle ne touchait pas le Sund; le Danemark possédait les provinces méridionales de la péninsule scandinave; les deux rives du détroit étaient donc danoises. Mais la Finlande et l'Esthonie appartenaient à la Suède. Le royaume de Suède, c'était le littoral du golfe de Bothnie. Il était très pauvre. On disait qu'il ne produisait que « du fer, du cuivre, du goudron, des mâts et quelques chanvres ». Mais c'était justement les matières premières de la guerre terrienne et maritime. Or, il arriva qu'un roi, Gustave-Adolphe, tira de ce pays, peuplé d'environ deux millions d'hommes, mais où s'était gardée la primitive coutume du service militaire universel, une belle armée nationale de 40000 hommes de pied et de 3500 cavaliers. C'était, en ce temps-là, une armée de grande puissance. Et la Suède, du jour au lendemain, se trouva l'égale des grands royaumes. Mais cette armée, elle n'était pas en état de la payer; elle n'avait pas de finances publiques. Les seuls revenus du roi étant ceux de son domaine, il fut nécessaire de faire la guerre pour nourrir le soldat aux dépens de l'ennemi, de conquérir des pays pour solder l'officier en terres et seigneuries, d'accepter des subsides d'alliés, même d'en solliciter. La Suède devint un État condottière.

Elle conquit la Livonie, l'Esthonie et l'Ingrie. La paix de Westphalie lui donna les bouches de l'Oder et de l'Elbe. Sur le Danemark, elle gagna les îles de Gothland et d'Œsel et les provinces méridionales de la Péninsule. Ainsi, elle enserra la Baltique. Elle crut la tenir toute entière, au moment où Charles X se trouva maître de la Pologne, du duché de Prusse et du Danemark [1]. La Baltique devenait un lac suédois. Mais alors était apparue la disproportion entre les forces réelles de la Suède et ses ambitions. Elle n'avait pas des reins à porter pareille fortune. Charles X fut vaincu par une coalition. La Suède dut à la médiation de la France une paix honorable, mais qui fut la fin du grand rêve.

LE SUÉDOIS FRANCISÉ.

Elle avait été dépeuplée par la guerre et par l'émigration. Beaucoup de familles nobles s'étaient établies dans les pays conquis

1. Voir au précédent volume, p. 66.

d'Allemagne. Enrichis par le pillage de l'Empire et par les subventions de l'étranger, les hommes de guerre et d'État devinrent de beaux seigneurs, à grandes manières, — les manières de France, qui remplacèrent celles d'Espagne, après que l'Espagne eut été vaincue. — On disait à Paris : « De tous les étrangers, les Suédois sont les plus français et gardent moins l'accent de leur pays ». Ces beaux seigneurs détruisirent dans leurs domaines la liberté des paysans, qui était l'honneur et la force de la Suède. Par eux fut corrompue l'honnêteté des mœurs scandinaves. Ils menaient la grande vie à la Cour et dans leurs terres, qu'ils visitaient chaque année à la Noël, après que l'hiver a construit aux traîneaux une route de glace sur les rivières et sur les lacs. Les séjours aux châteaux étaient des saisons d'orgie.

LES HOMMES D'ÉTAT.

Le gouvernement appartenait à une oligarchie compliquée. Le Conseil de régence, pendant la minorité de Charles XI, se composait de cinq régents, tous cinq grands officiers de la couronne et ministres, ou plutôt chefs de collèges ministériels. Le chancelier, qui avait la charge des affaires étrangères, présidait un collège composé de sénateurs, de conseillers et de secrétaires. Un Sénat siégeait en permanence. La Diète se réunissait au moins tous les trois ans. Le personnage le plus important était le chancelier Magnus de la Gardie, qui avait une connaissance exacte des affaires, de l'esprit, de l'éloquence en plusieurs langues et « l'air de grandeur et de magnificence » que donnaient à ces Suédois la victoire, la richesse, et les hautes relations politiques entretenues dans l'Eurore entière. La Gardie était un des survivants de l'époque héroïque suédoise, mais indolent et las. Il prenait à la Noël de longues vacances, pendant lesquelles il n'aimait pas entendre parler d'affaires.

CARACTÈRE DE L'ALLIANCE AVEC LA FRANCE.

En 1661, il y avait trente ans que la Suède était l'alliée de la France, si bien que l'alliance franco-suédoise semblait un des points fixes de la politique générale. Mais elle n'avait jamais été cordiale. Les Suédois, dont les succès furent plus considérables que ceux de la France, au début de la commune guerre contre l'Autriche, s'irritaient à entendre partout parler « de la dépendance que la Suède était obligée d'avoir aux volontés de la France ». Un écrit où on les appelait *Galliae mercenarios* avait paru au moment de la Diète de l'élection impériale en 1658. Un de leurs ambassadeurs, Bierenclau, l'ayant lu, se rendit tout échauffé chez le maréchal de Gramont : « Le maréchal le crut possédé et que tous les diables lui étaient entrés dans le corps, et jamais farce ne fut pareille. Il se débattait comme un furieux sur ces mots de *Galliae mercenarios*, se levait de son siège, répétait *mercenarios*, en disant au maréchal *amicos*, *confoe-*

deratos, lequel acquiesçait à tout avec un sang-froid qui augmentait encore l'emportement du Suédois ». Ce fut une scène entre parents riches et parents pauvres, mais glorieux.

LE PARTI DE L'ALLIANCE AVEC L'ANGLETERRE.

En 1661, l'alliance française avait encore à Stockholm des partisans. Les principaux étaient le chancelier La Gardie, lequel, du reste, était d'origine française, et le maréchal Tott, « un homme bien fait,... magnifique, galant, grand joueur,... l'air noble, et parlant français mieux que pas un courtisan, fort aimé des dames de Paris, avec lesquelles il trouvait assez moyen de dépenser son argent ». Mais un parti s'était formé, d'opposition à la politique traditionnelle. Bierenclau en était le chef au sénat. Un jour, dans cette assemblée, les deux factions s'accusèrent mutuellement d'être vendues à l'étranger : peut-être elles disaient vrai, l'une et l'autre. Au reste, il était évident que la Suède avait intérêt à ne pas demeurer inféodée à la France. Elle avait obtenu de la collaboration de ses armes avec les nôtres tout ce qu'elle pouvait en espérer. Pour certaines prétentions qu'elle établissait sur l'interprétation des traités de Westphalie, elle savait qu'elle n'aurait pas l'appui de la France, obligée de ménager en Allemagne des amis, qui n'étaient pas ceux des Suédois. Et la différence des religions, si elle n'avait pas empêché l'accord momentané des intérêts, était un obstacle à l'alliance profonde. Enfin, comme la France voulait, tout en soignant l'alliance suédoise, ne point désobliger le Danemark, et payer en même temps les bons offices des deux frères ennemis, la Suède était jalouse et inquiète. Bierenclau avait donc ses raisons de recommander au Sénat une nouvelle politique. Il regardait l'Angleterre comme une des plus grandes puissances du monde, capable d'assister la Suède « d'argent, de troupes et de vaisseaux ».

Ainsi, en 1661, apparaissait moins sûre pour la France l'alliance de ce soldat glorieux, fatigué, tendant la main qu'était le royaume de Suède.

LA POLOGNE.

La Pologne, à laquelle la Lithuanie était jointe depuis la fin du xve siècle, s'étendait au sud-est vers la mer Noire, qu'elle n'atteignait pas, les Turcs occupant le littoral. Au nord, elle touchait la Baltique à Danzig; mais Danzig était une ville libre, qui vivait à part. Au sud, la frontière s'appuyait à la montagne. A l'ouest, la Pologne était séparée de l'Empire par une ligne conventionnelle entre Elbe et Oder, touchant presque l'Oder. A l'est, une autre ligne passait entre le Dniester et le Dniéper, disputée entre Polonais, Turcs et Moscovites. La plaine polonaise est lavée par des rivières lentes, attardées dans des lacs, des marais et des tourbières. Aucun obstacle ne

se dressait à l'expansion, ni à l'invasion de ce pays. L'histoire de la Pologne est une alternative de conquêtes vastes et de périls de mort.

LA SOCIÉTÉ.

La Pologne était désordonnée. Il n'y avait guère de bourgeoisie qu'à Danzig et à Thorn. Thorn était comme Danzig une ville libre. Les paysans étaient en servage. Le clergé n'était pas organisé en ordre. « La noblesse, est-il écrit dans une instruction donnée en 1664 à un ambassadeur de France, constitue à peu près tous les ordres du royaume. » Et cette noblesse était une cohue : « le nombre des gentilshommes est très grand, et la plus grande partie sont fort pauvres, les maisons ne pouvant se maintenir longtemps en grandeur et opulence, parce que les successions se partagent également entre les frères. » Mais la richesse ne donnait pas de privilèges ; tous les nobles étaient égaux entre eux.

LE ROI ET LA RÉPUBLIQUE.

Le royaume était divisé en palatinats, dont chacun avait sa petite diète ou diétine, qui élisait les députés à la Diète générale, les « nonces ». Cette diète élisait le roi quand elle était convoquée à cet effet par l'archevêque primat de Gnesen. Elle se réunissait alors au « camp de l'élection », à Whola, près de Varsovie, en armes et à cheval. On rédigeait les *pacta conventa*, c'est-à-dire la capitulation qui serait imposée au roi. Le jour de l'élection, le primat et le maréchal de la Diète, élu par elle, passaient entre les rangs innombrables des cavaliers, et recueillaient les votes. Le roi élu comparaissait devant une nouvelle diète, où il était couronné, après avoir juré les *pacta*. Alors se trouvaient en présence « le Roi et la République polonaise ».

LE LIBERUM VETO.

La vie politique était constamment troublée. « La noblesse est un si grand corps et dispersé dans un pays si vaste, qu'il n'est pas possible qu'un même esprit l'anime ». Depuis longtemps, l'idée s'était établie que personne dans la République ne pouvait être contraint à obéir à une loi non acceptée par lui. Dans une diète de l'année 1652, un nonce ayant refusé son vote à un projet de décret royal, la Diète se sépara sans conclure. Ce fut le premier usage du *liberum veto*. Pour se défendre contre les majorités, les minorités usaient du droit de se « confédérer », c'est-à-dire de se réunir en armée. Et c'était la guerre civile.

LA RELIGION.

La Pologne était en majorité catholique. Les Jésuites l'avaient à peu près reconquise sur la Réforme par leurs missions, par leurs collèges, où ils donnaient aux nobles une éducation rhétoricienne, et une dévotion qui n'était pas profonde : « La noblesse est assez dévote et la plupart même hypocrite ». Mais il restait en Pologne des luthériens, des calvinistes et d'autres sectes. Et les « orthodoxes » étaient

nombreux parmi les populations de l'Ukraine et en Lithuanie. Moscou, où un patriarcat orthodoxe était établi depuis la fin du XVIe siècle, était pour eux une ville sainte.

L'AUREA LIBERTAS.

Ce pays allait à la ruine. Il paraissait ne pas s'en douter, fier qu'il était de son *aurea libertas*, toujours en « appréhension sur le fait de sa liberté ». La grande noblesse passait dans ses châteaux l'hiver, saison des courses en traîneaux et des grandes soûleries. Elle employait l'été à la politique. Dans les diétines ou à la diète, le grand seigneur se pavanait entouré de sa clientèle, couvert d'or et de diamants. Presque toujours il était capable de prononcer une belle harangue en latin à la Cicéron. Les Polonais aimaient à se trouver ensemble pour parler, pour boire, pour se battre, pour se réconcilier. Ils se réunissaient, après les guerres civiles, dans des diètes de « réconciliation ». L'idée de la patrie apparaissait un moment; on s'embrassait et l'on pleurait au toast national : « Aimons-nous les uns les autres ». Puis on retournait au désordre : « Les Polonais sont des esprits fort légers, qui passent la plus grande partie de leur vie à offenser la Cour et à se réconcilier avec elle de bonne foi ».

LA RUINE ANNONCÉE.

Depuis la mort du dernier Jagellon en 1572, chaque élection avait provoqué des compétitions étrangères, moscovite, autrichienne, suédoise, brandebourgeoise. Les voisins, dont chacun convoitait la Pologne, pensaient à se concerter pour la partager. Le roi de Pologne faisait, en 1661 une confidence douloureuse à la Diète, qu'il priait de lui désigner, de son vivant, un successeur :

« Plaise à Dieu que je sois un faux prophète, mais il est trop certain que la République, si elle ne procède pas à une élection anticipée du successeur de la couronne, sera déchirée : la Russie polonaise et la Lithuanie suivront le Moscovite dont elles parlent la langue et professent en majeure partie la religion ; la Grande Pologne et la Prusse, le Brandebourgeois leur voisin : la maison d'Autriche, bien qu'elle exhale les plus pures intentions, si jamais la République est partagée, ne s'abstiendra point de la petite Pologne. »

POLITIQUE FRANÇAISE EN POLOGNE.

Ce pays menacé occupait beaucoup la diplomatie française. Une des principales idées de cette diplomatie fut de pousser un prince français au trône de Pologne. Au temps de Richelieu, la France et l'Autriche s'étaient disputé l'avantage de marier le roi Ladislas. Celui-ci épousa une Autrichienne, qui mourut en 1644. Alors Mazarin lui recommanda une fille du duc de Nevers et Mantoue. Marie de Nevers, qui avait été fort aimée à la cour de France — la dernière fois par Cinq-Mars — fut agréée par Ladislas. Une ambassade polonaise vint la chercher. Elle étonna la Cour et les badauds par une magnificence qui, disait-on, était venue aux Polonais des Mèdes, en passant

par les Perses et les Scythes. Arrivée en Pologne, elle trouva un mari très vieux, accablé de goutte et de graisse, et un souper effroyable à voir et pire au goût. Elle dit à une des dames qui l'avaient accompagnée qu'il vaudrait mieux retourner en France. Elle s'habitua pourtant si bien en Pologne que, lorsque Ladislas mourut en 1648, elle épousa Jean-Casimir, le frère du défunt, qui fut élu roi. Jean-Casimir avait été jésuite et cardinal; c'était un brave homme qui n'aimait pas les affaires; la reine les adorait. Marie de Nevers fut vraiment roi de Pologne. C'était une femme à grands desseins. Elle voulait « rendre le gouvernement plus absolu, et même faire au dehors des entreprises glorieuses ». Mais « elle abonde si fort en raisons et expédients que cela lui fait changer de pensées assez souvent et assez légèrement ».

LA REINE MARIE ET LE DUC D'ENGHIEN.

Comme elle n'avait pas d'enfants, elle entreprit de marier une fille de sa sœur avec un prince quelconque, qu'elle essaierait de faire roi de Pologne. Son choix s'arrêta au duc d'Enghien, fils de Condé. Il fut convenu que le jeune duc serait élu roi, du vivant de Ladislas. La Cour de France fut ravie. Elle mit à la disposition de son ambassadeur une somme considérable d'argent « pour acquérir à la disposition entière du Roi les suffrages des personnes dont il pourra avoir besoin ». On avait à Paris une liste de pensionnaires polonais. Comme on prévoyait des résistances, une confédération et une guerre civile, la France conclut en septembre 1661 un accord avec la Suède qui s'engagea, moyennant subsides, à faire passer des troupes en Pologne, s'il en était besoin. Mais la Diète refusa d'élire un successeur au roi vivant, parce que cela était contraire aux lois du royaume.

ILLUSIONS DE LA POLITIQUE FRANÇAISE.

La France ne se découragera pas et le projet sera repris. Elle espérait beaucoup d'une alliance avec la Pologne. Une instruction de l'année 1660, après avoir rappelé que « la France, se trouvant enclavée par la nature entre l'Allemagne et l'Espagne », et « prise entre elles », avait résisté à l'une et à l'autre « de ses seules forces et avec l'assistance de quelques amis », concluait :

> « A quel haut point de puissance, de crédit et d'autorité ne peuvent pas aisément parvenir cette couronne et celle de Pologne, si, par notre jonction et une union indissoluble de sang et d'intérêts, nous mettons l'Empire au même état d'être enclavé entre la France et la Pologne comme nous l'étions auparavant entre l'Empire et l'Espagne? »

Cette comparaison entre l'union projetée de la France et de la Pologne, et celle que le lien de famille avait formée entre l'Espagne et l'Autriche, est singulière. On y suppose qu'un prince du sang de France eût été capable d'établir en Pologne l'hérédité et un ordre monarchique. Mais les institutions et les mœurs de ce pays auraient résisté à cette tentative avec l'aide des États voisins qui ne pouvaient

souffrir une Pologne francisée. Notre diplomatie, bien que très avisée, s'attachait trop fortement à des traditions. Elle avait l'habitude de compter sur la Pologne, comme sur la Suède, comme sur la servilité des princes allemands. Ce sera pour elle une occasion de mécomptes.

LA TURQUIE. ÉTAT DES RELATIONS AVEC LA FRANCE.

Depuis la seconde moitié du XVIe siècle, l'alliance « du lys et du croissant » s'était perdue. En 1661, la France, après que plusieurs ambassadeurs eurent été maltraités [1], n'était représentée à la Porte que par un négociant que la « nation » avait élu. Il y avait donc là, pour la politique française, une position à recouvrer.

LA DÉCADENCE OTTOMANE.

La valeur turque avait diminué beaucoup, depuis le temps de Soliman le Magnifique, mort en 1566. Des sultans s'étaient succédé, énervés par l'éducation du sérail, fainéants presque tous, et qu'on ne voyait plus aux armées. Les sources de la puissance militaire tarissaient. La cavalerie fieffée n'existait pour ainsi dire plus. Les fiefs sur lesquels étaient établis les « hommes du sabre », à charge de répondre au premier appel, on les vendait à des étrangers, ou on les donnait comme « fiefs de corbeille » aux eunuques, aux nains et aux muets du sérail, et comme « fiefs de pantoufle », à des femmes du sérail, ou bien encore ils étaient usurpés par les gouverneurs et par les vizirs. Or, ces cavaliers fieffés avaient fait la force des armées musulmanes. Il avait fallu augmenter les troupes soldées, les janissaires; mais les janissaires n'étaient plus comme jadis des enfants chrétiens, razziés tout petits, élevés pour la condition d'esclaves soldats, « instruits dans les préceptes du Coran et le maniement des armes ». Des musulmans libres entraient aux janissaires, par faveur ou à prix d'argent, pour les profits attachés à l'emploi et dont le plus grand était de piller périodiquement la ville. Cette laide décadence faisait croire à la ruine prochaine. L'ambassadeur de Brèves, celui qui obtint en 1603 le renouvellement des Capitulations, composa un « Discours abrégé des moyens d'anéantir et de ruiner la puissance des princes ottomans ». A ce même ambassadeur, Henri IV écrivait :

« Je me persuade que l'empire de ce seignenr tombera bientôt dans une confusion qui aura pour suite des changements de grande importance, auquel cas il sera peut-être nécessaire que j'embrasse les occasions de m'en prévaloir comme feront les autres. »

LE GRAND VIZIR KŒPRILI.

Cependant il suffisait, dans ce pays d'obéissance, qu'un homme énergique parût, sultan ou vizir, pour remettre l'empire en état d'agir. Mourad IV fut un ennemi redoutable de la Chrétienté. En 1656,

1. Voir au précédent volume, p. 298.

la mère du sultan Mohammed IV fit donner le grand vizirat à un fils d'Albanais, Mohammed-Kœprili. Entre le vizir et le maître se fit un partage d'attributions. Le sultan, dévot, sobre, soumis à sa mère et à sa femme favorite, dont le nom signifiait « celle qui a bu les roses du printemps », ne gouvernait pas. S'il partait en guerre, il ne dépassait pas Scutari ou Andrinople. Là, il remettait au vizir l'étendard sacré et lui plantait sur la tête un panache de plumes de héron. Puis il s'en allait mener des chasses énormes où manœuvrait une armée de rabatteurs. Le grand vizir qui ne savait ni lire ni écrire, mais qui était né homme d'État et soldat, régnait par la terreur. Pendant les cinq ans qu'il gouverna, on dit qu'il fit tomber plus de 500 têtes par mois, c'est-à-dire « le double de ce que le sultan lui-même, d'après certaine tradition populaire, aurait eu le droit d'abattre ». Quand il mourut en 1661, la Turquie était en force de reprendre la guerre sainte et de jeter sur la Chrétienté des centaines de mille hommes. Son alliance valait d'être recherchée.

IV. — LES PUISSANCES MARITIMES, L'ANGLETERRE ET LA HOLLANDE

LA RESTAURATION DES STUARTS.

EN Angleterre, la dynastie des Stuarts venait d'être rétablie : « C'est ma faute, disait le roi Charles II, si je ne suis pas revenu plus tôt, car je ne vois personne ici qui ne me dise avoir toujours soupiré après mon retour ». La Révolution de 1648 fut en effet un accident dans la vie d'un peuple constant en ses habitudes. La Restauration de 1660 sembla une reprise de la vie nationale héréditaire interrompue par un cauchemar.

LE ROI CHARLES.

Le roi Charles était un grand jeune gentleman de belle mine, de manières gracieuses, de beaucoup d'esprit, d'une intelligence ouverte même aux choses sérieuses; brave aux occasions, nonchalant, flâneur, dépensant les heures à causer, à conter, à dessiner des caricatures, à écouter de la musique, à jouer avec ses chiens, à nourrir ses oiseaux aquatiques; sans moralité d'aucune sorte, sans scrupule de conscience, sans conscience. Il se refusait à prendre Dieu au tragique et à croire qu'il « condamnât l'homme au malheur éternel... pour avoir fait l'école buissonnière ici-bas ». Ce dilettante avait l'ambition d'être vrai roi. Il n'admettait pas que « des individus réunis en assemblée s'occupassent de ses affaires, ni épluchassent ses comptes ». Il penchait fort vers le catholicisme, parce qu'il avait vu en France et en Espagne l'autel catholique et le trône s'étayer solidement. Il s'en cachait autant qu'il pouvait, car il était prudent,

n'oubliant pas les leçons de l'échafaud et de l exil. Il ne voulait pas, comme il disait, « recommencer ses voyages ». Sa nonchalance, d'ailleurs, le préservait de l'action violente. Mais il demeurait fidèle à son idée de restaurer la monarchie par la restauration du catholicisme. Pour la réaliser, il n'aura point honte de chercher une aide au dehors. Il est capable de vendre la politique de l'Angleterre.

LA POLITIQUE CROMWELLIENNE.

Cromwell avait fait l'Angleterre très grande. Il avait réuni dans sa république les trois pays — Angleterre, Écosse, Irlande — si longtemps ennemis. L'Angleterre, après lui, n'était plus le petit pays à trois millions d'âmes du temps d'Élisabeth. Il avait créé, pendant la guerre civile, une armée nombreuse et forte, dont les détachements, quand ils combattirent à côté des Français sous Dunkerque, se firent admirer. Il avait une marine aguerrie par les longs voyages et par les batailles contre les marines d'Espagne et de Hollande. Les rois Jacques et Charles Ier, dans le conflit entre la France et ses alliés protestants, d'une part, et la maison d'Autriche, d'autre part, s'étaient abstenus, pour diverses raisons misérables, et la guerre de Trente Ans s'était achevée sans que l'Angleterre trouvât son mot à dire. Cromwell créa une politique anglaise, de couleur religieuse, mais très pratique. Ce soldat de l'Évangile commença par attaquer la Hollande, évangélique, il est vrai, mais qui envoyait ses bateaux de pêche sur les côtes anglaises, transportait par le cabotage les marchandises anglaises, et ne voulait pas reconnaître que ce n'était pas à elle, que la Providence avait donné l'empire des mers, mais bien à l'Angleterre. Après qu'il eut vaincu les Hollandais, il se conduisit en protecteur des protestants dans le monde entier. Il conclut des traités avec la Suède et avec le Danemark. Il voulait avec ces deux pays, et la Hollande et le Brandebourg, faire une ligue dont il aurait été le chef. Il semblait chercher une guerre religieuse. Le duc de Savoie ayant massacré les Vaudois des vallées du Piémont, Cromwell prit à la solde de l'Angleterre des Suisses, qu'il aurait jetés sur le duché, si le duc ne lui avait accordé toutes les satisfactions. Des vaisseaux anglais firent la chasse aux Barbaresques dans la Méditerranée et bombardèrent Alger. Et Cromwell disait à son Parlement : « C'est sur vous que repose l'avenir de la Chrétienté ». Il s'en prit à l'Espagne, l'unique appui dans le monde du papisme et de « la Babylone moderne », mais qui possédait aussi tout un monde qu'elle fermait au commerce des autres nations. « Nous sommes bien véritablement, disait-il, les soldats du Seigneur ». Cette guerre sainte enrichit les pirates anglais, et l'Angleterre y gagna la Jamaïque, qui lui ouvrit l'accès de l'Amérique du Sud. Au même moment, les colonies de l'Amérique du Nord sortaient de la misère de leurs débuts. Le commerce anglais se

répandait par toutes les voies dans la Méditerranée, aux Indes, en Chine, au Japon. Enfin Cromwell s'était allié à Mazarin dans sa guerre contre les Espagnols; en vertu de la convention conclue, Dunkerque avait été prise et laissée aux Anglais[1]. Si Cromwell avait voulu Dunkerque, c'est qu'il était de ces patriotes qui regrettaient Calais et qui voulaient une porte ouverte sur la France et sur le continent. Ainsi commençait l'Angleterre moderne et s'annonçait la plus grande Angleterre, l'Angleterre impériale.

LA FIN DE LA POLITIQUE CROMWELLIENNE.

Charles II ne pouvait suivre la trace du Protecteur. Il en était empêché par un concours de raisons. L'armée de Cromwell, demeurée toute cromwellienne, avait accueilli le Roi avec un silence effrayant. Elle était odieuse au pays parce qu'elle avait été l'instrument de la tyrannie puritaine. La vieille défiance anglaise à l'égard des armées permanentes était devenue de la haine. L'armée fut donc licenciée. D'ailleurs, une politique protestante n'était plus guère praticable, parce qu'une alliance avec la Hollande n'était plus possible. Charles II, oncle du jeune prince d'Orange, que le parti bourgeois, maître alors de la République, excluait des honneurs, protégeait ce jeune homme, — qui devait un jour être Guillaume III et renverser sa dynastie. — Et la rivalité commerciale, avec ses jalousies très âpres, divisait les deux États maritimes. Enfin les groupements confessionnels n'étaient pas de saison. Après la longue lutte, catholiques et protestants, également las, s'étaient accommodés d'une vie pacifique. Le grand péril dont la Réforme avait été menacée était conjuré. L'Espagne et l'Autriche avaient été vaincues. La France passait au premier plan, mais les protestants, dont elle avait été l'alliée, n'avaient pas encore les motifs, qu'elle devait leur donner bientôt, de la craindre et de la haïr.

L'INCLINATION VERS LA FRANCE.

Si Charles II ne pouvait continuer la politique de Cromwell, il pouvait et devait développer les forces et l'empire maritimes, maintenir l'équilibre sur le continent, y empêcher la formation d'une puissance trop considérable. Comme il paraissait à des signes évidents que la paix ne durerait pas longtemps entre la France et l'Espagne et que la France se prévaudrait de sa force pour achever sa victoire, il pouvait s'interposer entre les deux ennemis, et tenir son alliance à très haut prix. Dès les premiers jours, il se trouva sollicité des deux parts : l'Espagne lui proposa un mariage avec une princesse de Parme, et la France un mariage avec l'infante de Portugal. Charles II épousa l'infante. Ce ne fut pas une mauvaise affaire pour lui ni pour l'Angleterre; l'infante apportait en dot de l'argent,

1. Voir au précédent volume, p. 67.

Tanger et Bombay. Ce fut une affaire excellente pour la France, qui fortifiait ainsi le Portugal, l'ennemi attaché au flanc espagnol. Louis XIV s'était fort employé à la faire réussir : il dit que ce fut, en 1661, « de toutes les affaires étrangères, la plus importante ». Auparavant son frère avait épousé la sœur de Charles II. Louis XIV était satisfait de l'état des choses en Angleterre : « L'Angleterre, dit-il, respirait à peine de ses maux passés, et ne cherchait qu'à affermir le gouvernement sous un roi nouvellement rétabli, porté d'ailleurs d'inclination pour la France ».

Restait à savoir si l'Angleterre serait docile à un roi qui voulait se faire aider par le roi de France à rétablir le papisme et la monarchie absolue.

LA RÉACTION EN 1660.

En 1661, elle détestait le souvenir de la Révolution. La religieuse Angleterre, qui est aussi l'Angleterre joyeuse, s'était lassée d'un régime qui interdisait comme des péchés les fêtes qu'elle aimait. Elle avait restauré, en même temps que la monarchie, « les combats de dogues, d'ours et de coqs, les courses de chevaux, les bombances villageoises et les danses sur la pelouse », et le gai Noël. Puis, par réaction contre la tyrannie sectaire, le jeu, le duel, l'ivrognerie, le blasphème devinrent à la mode dans les belles compagnies. Les lettres tombèrent en pornographie ; de petits poèmes parurent, comme ceux de lord Rochester, dont les titres mêmes ne peuvent être cités; le théâtre comique étala des friponneries de chenapans et de filles. La religion même fut matière à des farces qui faisaient éclater de rire les spectateurs. Mais ce n'était là qu'une réaction contre des excès qui avaient été ridicules et odieux.

PERSISTANCE DES SENTIMENTS RELIGIEUX.

Il existait en Angteterre des âmes très religieuses. La Réforme y avait été une œuvre politique et royale. Le Roi avait pris pour lui, au XVIe siècle, la puissance du Pape en vertu de « l'acte de suprématie ». Il avait conservé des évêques et une hiérarchie, adopté un dogme, qui devint dogme d'État en vertu de « l'acte de conformité ». Mais contre l'Église anglicane, épiscopale et royale, — ce compromis singulier, — s'étaient insurgées, en même temps que les consciences catholiques, d'autres consciences. Les « puritains » rigoristes, tristes, vêtus de noir, formèrent une « fraternité choisie ». Les « presbytériens » organisèrent une église dissidente. Les « indépendants » rejetèrent toute autorité de prêtre ou d'État, et cherchèrent chacun pour soi, dans le tête à tête avec « le Livre », la volonté divine. Ils s'appelaient « le libre peuple de Dieu ». La persécution avait rapproché ces dissidents et leur avait donné une énergie terrible dans la lutte contre le Roi Charles Ier. Or, l'esprit de ces sectes avait survécu à la ruine de la république d'Angleterre. Il restait, parmi les sujets de

Charles II, des presbytériens, des puritains, des indépendants, des cœurs sombres, des têtes dures. Le roi s'appuyait sur l'Église épiscopale, en attendant qu'il passât à l'Église catholique ; et les puritains et presbytériens considéraient avec horreur les airs catholiques du culte anglican, les surplis, les ornements sacerdotaux, la table de communion parée comme un autel, les verrières aux fenêtres, la pompe des cérémonies, le dimanche redevenu jour de fête. En eux couvait la haine de Rome, « la Bête de l'Apocalypse ». L'esprit biblique allait se manifester superbement dans le « Paradis perdu », cette histoire « de la première désobéissance de l'homme, qui a mangé le fruit défendu, dont la saveur mortelle a fait régner la mort et le péché dans le monde ».

PERSISTANCE DES SENTIMENTS POLITIQUES.

Il restait aussi, après la restauration des Stuarts, des Anglais fidèles à la Grande Charte, comme l'avait été Hampden, qui refusa de payer à Charles Ier un impôt que les communes n'avaient point voté, de peur d'encourir « l'excommunication dont parle la Grande Charte, et qui doit être prononcée deux fois par an contre ceux qui la violent ». C'était l'alliance des libéraux et des dissidents religieux qui avait vaincu le roi Charles. En l'année 1643, les Communes d'Angleterre, à l'occasion de l'union consentie entre l'Angleterre et l'Écosse, avaient prononcé un serment : « Nous jurons, en notre nom et en celui de nos enfants, de vivre en frères unis par l'amour et par la foi, d'extirper le papisme, l'épiscopat, la superstition, le schisme et l'impiété, de défendre les droits et privilèges du Parlement et les libertés nationales, de punir les méchants et les ennemis de la Réforme et de l'État, et d'unir les deux royaumes par une étroite alliance qui se puisse perpétuer de génération en génération ». Suivaient une sorte de confession générale des péchés et une promesse d'amendement et de sanctification. Les hommes qui jurèrent ce *Covenant* avaient en eux la plénitude de la force morale anglaise : la passion religieuse et le culte des « libertés nationales ». Cette force morale d'une double foi, les désordres, excès et ridicules de la Révolution ne l'avaient pas détruite.

Enfin les souvenirs de la politique de Cromwell n'étaient pas oubliés. Des Anglais demeuraient ambitieux d'un grand rôle pour l'Angleterre. Des Anglais avaient des marchandises à vendre, et voulaient une politique d'intérêts. Le pays, si heureux d'avoir retrouvé sa monarchie, si loyaliste, ne se laissera pourtant pas conduire par la fantaisie personnelle de son Roi. Charles II était « porté d'inclination vers la France ». Mais l'Angleterre entendra rester l'Angleterre.

LES PROVINCES-UNIES.

L'autre État maritime était un être politique imprévu, bizarre et puissant qu'il faut apprendre à connaître : il a vaincu Louis XIV.

SOUS LES RÉGIMES BOURGUIGNON ET ESPAGNOL.

Au Nord-Ouest de l'Europe, dans une région comme indécise entre Allemagne et France, où vivent aujourd'hui les royaumes de Belgique et de Hollande, s'étaient formés au moyen âge dix-sept duchés, marquisats et comtés, dont la plupart relevaient de l'Empire, et les autres de la France, ou bien à la fois de la France et de l'Empire. Il arriva que les ducs de Bourgogne, par une série de mariages, d'héritages et d'heureuses fortunes, possédèrent tous ces petits états. Ils les transmirent à la maison d'Autriche, après que Marie de Bourgogne eut épousé Maximilien. Charles-Quint, petit-fils de Marie, en fit un « cercle » de l'Empire, et l'appela cercle de Bourgogne. Chacun d'eux garda son autonomie; ils avaient le même prince, mais chacun pour soi. Cependant ils envoyaient des députés à des États généraux, qui représentaient auprès du prince l'ensemble, ou, comme on disait, la « généralité » des Pays-Bas.

DIFFÉRENCES ENTRE LES PROVINCES.

Il y avait, entre les dix-sept provinces, de grandes différences. L'Ouest maritime, plus peuplé et plus riche que l'Est, était habité par des Flamands et par des Hollandais, gens de langue germanique. Au Sud, la population était wallonne, de langue française. L'Est ressemblait beaucoup aux pays allemands voisins. Même si le commun prince avait été uniquement prince des Pays-Bas, il n'aurait pu sans doute composer, avec des éléments si divers, une communauté politique. Or, Charles-Quint était empereur, il était roi de plusieurs royaumes, et sa politique, où il employait les ressources qu'il tirait des Pays-Bas, embrassait l'Europe et le monde. Après son abdication en 1555, les Pays-Bas appartinrent à son fils, le roi d'Espagne Philippe II. Cette attribution, conforme au droit, ne l'était pas à la nature des choses. Le cercle de Bourgogne avait bien pu être rattaché à l'Allemagne; il n'avait rien à voir avec l'Espagne.

LA RÉVOLTE. LE PACTE D'UTRECHT. 1579.

Entre les Pays-Bas et le maître étranger, la lutte avait commencé lorsque la Réforme y eut pénétré, celle de Luther d'abord, puis celle de Calvin. Charles-Quint réprima l'hérésie autant qu'il put. Philippe II voulut l'exterminer coûte que coûte. Il disait : « J'aimerais mieux n'avoir pas de sujets que de régner sur des hérétiques ». Comme, en même temps, il sembla dédaigner ces pays qu'il ne visita pas, — il était casanier et craignait le mal de mer, — et qu'il méconnaissait leurs franchises, le mécontentement se répandit, et devint une grande révolte. La répression fut atroce. Pour se défendre, les dix-sept provinces se confédérèrent, en 1576, par la *Pacification de Gand*. Mais cette union ne dura pas. En 1579, les sept provinces du Nord, la Gueldre, la Hollande, la Zélande, l'Utrecht, la Frise, l'Over-Yssel, la Groningue, se liguèrent par le *Pacte d'Utrecht*, pour maintenir contre le roi d'Espagne leurs droits, privilèges et coutumes, et

la liberté de professer la religion réformée. Les dix provinces du Midi, demeurées ou redevenues catholiques, soit parce que la persécution y avait été plus efficace, soit pour des raisons de tempérament, s'étaient réconciliées avec le souverain. En 1581, les Sept-Provinces déclarèrent la déchéance de Philippe II, attendu que « Dieu n'a pas fait les sujets pour les princes, mais les princes pour les sujets », et que, d'ailleurs, Philippe n'était plus un prince, mais un tyran.

LA RECHERCHE D'UN PRINCE.

Ensuite, elles se trouvèrent embarrassées. N'ayant point l'idée de vivre en république, elles cherchèrent un prince. Les provinces de Hollande et de Zélande pensèrent alors à élire comte souverain Guillaume de Nassau. Les Nassau, originaires d'Allemagne, et dont une branche avait hérité, au XVIe siècle, la principauté française d'Orange, possédaient des domaines dans presque toutes les provinces. Ils étaient la grande famille des Pays-Bas. Guillaume et ses cinq frères avaient conduit la guerre et la politique de l'insurrection. Philippe II mit à prix la tête de Guillaume, qui fut tué, l'année 1584. Et les provinces, faute de pouvoir trouver un prince, demeurèrent en république.

L'AUTONOMIE DES PROVINCES.

De l'une à l'autre variaient les conditions de la vie. Les quatre provinces de l'Est, Gueldre, Over-Yssel, Utrecht, Groningue, étaient des pays agricoles : la noblesse y était nombreuse et petite. La Frise, où s'était conservée l'antique liberté des paysans, formait comme une sorte de démocratie rurale. La Hollande et la Zélande, où la noblesse avait péri presque tout entière pendant la guerre, étaient des pays urbains. De ces différences dans l'organisation sociale résultaient des différences dans les constitutions politiques. Mais la confédération n'avait rien à y voir. Aucune province n'aurait voulu subordonner sa souveraineté à une souveraineté collective. Les députés qu'elles envoyaient aux États généraux y arrivaient munis d'instructions, dont ils ne pouvaient se départir. Pour une décision, l'unanimité des provinces était nécessaire. Si une seule mettait son *veto*, il fallait négocier avec elle. Or, la province elle-même était composée de personnes et de corps quasi autonomes. En Hollande et en Zélande, chaque ville était comme une république souveraine, qui, dans les États de la province, ne voulait pas subir la loi d'une majorité. L'unanimité des votants y était aussi requise. Et cependant, il fallait bien que les Provinces-Unies fissent ensemble la guerre et suivissent une même politique. Sans délibération préalable, par obéissance à la nécessité, les provinces en trouvèrent les moyens.

LA PRÉÉMINENCE DE LA PROVINCE DE HOLLANDE.

La plus riche d'entre elles était la Hollande. Le sol n'y produisait à peu près rien. Le premier argent fut gagné par la pêche et par le commerce des bois, achetés dans les pays baltiques. La grande

fortune commença au temps de la guerre d'indépendance. La Hollande devint, dans les dernières années du XVIe siècle, comme un refuge à tous les proscrits des provinces espagnoles, artisans, marchands, soldats, et aussi théologiens, philologues, naturalistes, mathématiciens, historiens, géographes, artistes. Une vie nouvelle, intense, se manifesta. L'université de Leyde, qui avait été accordée à la ville pour la récompenser de sa résistance aux Espagnols, fut vite célèbre. Harlem, Delft, Rotterdam, Amsterdam grandirent. Amsterdam, avant la guerre, n'était encore qu'une bourgade, en comparaison avec la puissante Anvers, cet entrepôt des marchandises du Nord et du Midi, où l'Italien Guichardin admira le mouvement quotidien de dix mille chariots et de cinq cents vaisseaux. Mais Anvers, qui avait un moment chassé les Espagnols, fut reprise par eux en 1585. Cela permit aux Hollandais de traiter la grande ville en ennemie. La marine hollandaise bloqua les bouches de l'Escaut. Anvers dépérit et mourut, et Amsterdam lui succéda. Toutes les sortes d'industrie y prospérèrent, notamment les fabriques de drap, les scieries, les raffineries, la taille des diamants. Le commerce hollandais, sans négliger les marchés voisins, s'étendit à toutes les mers. Dans toutes les villes de la province, la population s'accrut. Ce fut une singularité, l'Europe de ce temps-là étant encore rurale, que ce pays, qui comptait deux citadins pour un paysan. Et le paysan s'enrichit comme le citadin. Pour nourrir les villes, des terres submergées furent coupées de la mer par des digues et desséchées. Un joli bétail s'engraissa dans ces « polder ». La ferme hollandaise fabriqua des fromages. Des champs maraîchers produisirent de beaux légumes, et les jardins élevèrent des fleurs de grand luxe comme les célèbres tulipes. Tout, dans cette Hollande, se convertissait en or. Elle fut la province capitale de la confédération.

LE PENSIONNAIRE.

Aussi les États généraux des Provinces-Unies prirent-ils l'habitude de se réunir en Hollande, au lieu même où siégeaient les États de cette province, qui était le village de La Haye. Les décisions de ces États généraux devaient être délibérées au préalable par les États particuliers. Comme l'avis de la Hollande était toujours prêt avant les autres, l'usage s'établit qu'il fût donné le premier. Presque toujours il était suivi. Or, les États de la province de Hollande nommaient tous les cinq ans un magistrat, qu'on appelait l'« avocat de Hollande », ou le « conseiller pensionnaire de la province ». Il était en effet une sorte d'avocat consultant, mais il faisait en même temps office de secrétaire, entrait dans toutes les commissions, apprenait toutes les affaires. De droit député aux États généraux, il servait d'intermédiaire entre cette assemblée et les divers États provinciaux. Il fut chargé de la correspondance politique générale. La

République eut ainsi *de facto*, pour conduire sa politique, un chancelier fédéral.

LE CAPITAINE GÉNÉRAL ET STATHOUDER.

D'autre part, pour conduire la guerre, on créa un capitaine général amiral de l'Union; la charge fut donnée à Maurice d'Orange, fils de Guillaume. Puis il arriva une chose singulière. Au temps d'Espagne, chaque province était gouvernée par un stathouder, que le roi nommait. Après la Révolution, ce stathouder fut élu par les États de la province. Six d'entre elles s'habituèrent à élire le chef de la branche d'Orange; la Frise élisait un Nassau de l'autre branche. Une puissance considérable se trouva formée par la réunion, en une même main, de la capitainerie générale et des stathoudérats. Le stathouder avait pour fonction principale la défense militaire de la province, mais avait aussi des attributions civiles et politiques.

Ainsi prit figure, dans les dernières années du XVIe siècle et les premières du XVIIe, la constitution singulière des « Hautes-Puissances ». Elles avaient pourvu à la direction de la politique étrangère et à la direction des armes. Mais, tout de suite, un conflit s'annonça entre le pensionnaire et le stathouder, qui représentèrent deux politiques différentes, deux avenirs possibles.

LE PATRICIAT HOLLANDAIS.

Le pensionnaire était, avant toutes choses, l'homme de la province de Hollande. Cette province, justement parce qu'elle était la plus considérable de toutes, entendait ne pas se laisser mener par les autres. Elle était rigoureusement particulariste. Composée de villes, elle était le principal domicile du patriciat bourgeois.

Le patricien hollandais est un grand personnage dans l'Europe du XVIIe siècle. Il est très cultivé. Il étudie à l'Université de Leyde, où la philologie classique et l'éloquence antique, le droit, les mathématiques sont en grand honneur. Mais cette éducation est mise au service de la vie moderne. L'éloquence s'emploie aux discussions des États et à la rédaction des mémoires politiques; les mathématiques, à la guerre, aux machines et à la navigation; le droit, aux besoins d'un État qui est en perpétuelles négociations avec tout le monde, et dont la fortune est aventurée sur les mers. Hugo Grotius, docteur de l'Université de Leyde, a publié le *Mare liberum* et le premier grand traité de droit international : *De jure belli et pacis.*

Au sortir de l'Université, commençait pour le jeune bourgeois l'éducation par les longs voyages, le commerce, la banque et la politique. Il apprenait à connaître et comprendre toutes les affaires et toutes les mœurs.

SES IDÉES.

Le haut bourgeois haïssait la monarchie, que son érudition lui faisait comparer à la tyrannie de Tarquin ou de Phalaris. Il méprisait

la démocratie. Il admirait son propre gouvernement, celui des *Proceres*, qu'il disait être le vrai régime de liberté. La liberté, il l'étendait à la religion même. Arminius, à l'Université de Leyde, combattait la doctrine calviniste de la prédestination; son enseignement concluait presque à la libre pensée. Il comptait parmi ses disciples beaucoup de patriciens qu'une certaine générosité intellectuelle disposait à la tolérance. Les bourgeois savaient d'ailleurs ce que gagnait la Hollande à être une terre d'asile pour toutes les sortes de persécutés. La liberté de religion était utile au commerce. Enfin le patricien aimait la paix, source de la richesse. Il dédaignait le soldat, — *horridus miles* — pauvre hère qu'il payait; et en même temps, il avait peur de lui. Il craignait que l'armée ne devînt, par le fait de la guerre prolongée, la cliente du prince d'Orange.

LE PARTI D'ORANGE.

Mais ce régime du patriciat bourgeois faisait beaucoup de mécontents : les petites provinces, qui supportaient mal l'importance de la grande; les petits bourgeois et les artisans, exclus des municipalités; la petite noblesse pauvre, très nombreuse dans les pays de l'Est, qui rêvait de se faire nourrir par une cour et par une armée; le soldat, ennemi du bourgeois pacifique et lésineur; les prédicants et le populaire calvinistes passionnés pour le dogme de la prédestination, qui établit l'égalité du riche et du pauvre devant le jugement arbitraire de Dieu, exécrant la tolérance comme un crime contre la religion et contre l'État, prêts à saluer dans le prince un juge et un roi d'Israël. Toutes ces oppositions, éparses dans les diverses provinces, se tournèrent vers le prince d'Orange. Il eut des partisans très nombreux dans tous les Pays-Bas. Il devint le patron d'une sorte de démocratie militaire et huguenote. Stathouder de presque toutes les provinces, capitaine général de l'armée, il représentait dans une certaine mesure l'unité et la monarchie. Enfin il était prince souverain d'Orange, et, en cette qualité, personnage européen. Les États alliés aux Provinces-Unies correspondaient avec lui en même temps qu'avec les États généraux.

LES DEUX AVENIRS.

Ainsi le pensionnaire et le stathouder personnifiaient des idées adverses : fédération ou unité; république ou monarchie; patriciat ou démocratie; séparation de l'Église et de l'État ou union intime de l'une et de l'autre puissance; régime de la tolérance ou régime de l'anathème; commerce et richesse, ou guerre et gloire.

PREMIÈRE VICTOIRE ORANGISTE.

Ils vécurent en paix tant que dura la guerre d'indépendance. Mais, en 1609, une trêve avec l'Espagne fut conclue pour douze ans par les Sept-Provinces. Le patriciat et le pensionnaire Barneveld avaient voulu cette trêve; Maurice d'Orange se vengea. Les arminiens

ayant adressé à la province de Hollande une remontrance où ils réclamaient la liberté de la foi, les calvinistes intransigeants, que l'on appellait gomariens, du nom d'un d'entre eux, le pasteur Gomarus, répliquèrent par une contre-remontrance. Les villes de la Hollande prirent parti pour Arminius, et Maurice pour ses adversaires. Les six autres provinces étaient gomaristes. Une guerre civile commença. Maurice fit arrêter Barneveld, qui fut envoyé devant un tribunal d'exception et condamné à mort. Barneveld avait été le collaborateur et l'ami de Guillaume d'Orange, et un des fondateurs de la République; Maurice d'Orange le laissa mourir. On prête au prince cette parole : « Je ne sais pas si la prédestination est bleue ou grise, mais je sais que les trompettes de l'avocat ne sonnent pas comme les miennes ». Il n'était pas un fanatique, mais il faisait ses affaires. En affaires, les Orange étaient impitoyables. Un synode, réuni à Dordrecht, l'année 1619, condamna l'hérésie d'Arminius, et chassa des églises et des universités les dissidents. Maurice fut alors comme un dictateur; la guerre, recommencée avec l'Espagne en 1621, prolongea ses pouvoirs. Lorsqu'il mourut, en 1625, sans laisser de fils, son frère Frédéric-Henri lui succéda en ses charges et dignités. Il fut un des principaux alliés de Richelieu[1]. La France lui donna le titre d'Altesse, que les États généraux lui confirmèrent. Sa cour était brillante et sérieuse, et son camp une école européenne de guerre, où étudia Turenne. Il maria son fils à Marie, fille du roi Charles Ier d'Angleterre, et une de ses filles à Frédéric-Guillaume de Brandebourg. Les Orange entraient dans la famille monarchique.

REVANCHE DU PATRICIAT.

Mais la province de Hollande était lasse d'une guerre funeste au commerce et à la liberté. Elle résolut de s'entendre avec l'Espagne. A la mort de Frédéric-Henri, en 1647, malgré Guillaume II, son successeur, malgré Mazarin, malgré les autres provinces, qu'elle menaça d'une sécession, elle fit conclure à la République un traité séparé avec l'Espagne[2]. Elle ôtait ainsi à la dictature monarchique militaire sa raison d'être principale.

TENTATIVES ET MORT DE GUILLAUME II.

Guillaume II, gendre de Charles Ier, beau-frère de Frédéric-Guillaume de Brandebourg, cousin de Louis XIV, — comme lui petit-fils de Henri IV, — intelligent, beau et hardi, entendit les propositions de Mazarin, qui le pressait de recommencer la guerre. Il songeait à mettre la Hollande hors de la République, pour faire un État avec les six autres provinces. Il tenta un coup sur Amsterdam, qui ne réussit pas. Son alliance avec Mazarin prenait corps; un traité fut préparé. Mais, en octobre 1650, après une chasse forcenée dans

1. Voir *Hist. de Fr.* VI, 2, p. 111-115, 297, 341.
2. Voir au précédent volume, p. 16.

des marécages, il mourut de la petite vérole. Il fut pleuré par l'armée, par le peuple, et comparé par les pasteurs au Christ, dont le monde ne méritait pas la venue. La haute bourgeoisie d'Amsterdam fit éclater sa joie, quand la nouvelle arriva, en pleine nuit. Des écrits célébrèrent « la dernière heure de la vie du Prince, première heure de la liberté ». Une médaille fut frappée, au revers de laquelle Phaéton tombe de son char. La légende disait : *Magnis excidit ausis*, « il a succombé à ses audaces ».

LE GOUVERNEMENT DU PATRICIAT.

Alors, Guillaume II, ne laissant qu'un enfant à naître — l'enfant qui sera Guillaume III, — et aucun prince de la maison d'Orange n'étant en état de tenir tête au patriciat, la province de Hollande représenta aux États généraux que « le choix d'un nouveau stathouder et d'un capitaine général lui paraissait intempestif ». La plupart des provinces se passèrent de stathouder, et la capitainerie générale resta vacante. Les États de la Hollande prirent pour eux la garde à cheval du prince; ils y ajoutèrent un régiment. Les États de chaque province disposèrent des garnisons établies dans leurs villes. Les passages de troupes d'une province à l'autre durent être autorisés par les deux intéressées. Les soldats prêtèrent serment à la fois à la province qui les payait et aux États généraux. L'armée fut fédéralisée et embourgeoisée.

Ainsi fut paré au danger de la subordination des provinces à un chef militaire unique.

RÉSISTANCE DE L'ÉGLISE CALVINISTE AU PATRICIAT.

La province de Hollande eut affaire aux gomariens intransigeants. L'Église calviniste prétendait établir l'unité de foi, selon les décisions du synode de Dordrecht. Elle somma les États généraux : « L'Église, leur dit-elle, est la bien-aimée de Dieu; il détruit ou conserve les États, selon qu'elle y est protégée ou persécutée. Jérusalem doit être élevée au-dessus de tout, ainsi qu'il est expliqué d'après la parole de Dieu dans le synode de Dordrecht ». Et elle demanda l'abolition des idolâtrie, superstitition et hiérarchie papistes, et que la loi interdît la profanation du dimanche, les comédies, le luxe, les danses : « Tous ces péchés et surtout la tolérance religieuse ont attiré le courroux de Dieu sur le pays; c'est à ces abominations qu'il faut attribuer les fièvres malignes qui le désolent, la décadence du commerce, les inondations, la cherté des vivres ». Elle voulait aussi que les dissidents et les catholiques fussent exclus de tous les emplois, leurs enfants déclarés illégitimes, leurs réunions interdites, leurs écoles fermées, et que les ambassadeurs catholiques n'eussent pas le droit de faire prêcher dans leurs chapelles en langue hollandaise, — tout le programme que suivra Louis XIV dans la révocation de l'Édit de Nantes. — La province de Hollande n'osa point entrer en

lutte sur tous les points avec ces fanatiques très puissants. Elle trouva ce moyen terme : chaque province maintiendrait chez elle le culte réformé; les chapelles catholiques seraient ouvertes au seul personnel des ambassades des princes catholiques; les sectes dissidentes ne pourraient s'établir hors des lieux où elles se trouvaient en possession du culte. Les députés des églises protestèrent contre cette tolérance; mais les États généraux acceptèrent le compromis.

Ainsi fut paré au danger de l'unification par l'Église.

JEAN DE WITT.

En l'année 1653, la province élut pensionnaire Jean de Witt, qui fut comme le type accompli du patricien. Jeune encore — vingt-huit ans, — il avait étudié à Leyde, puis voyagé. Il était « maître dans les sept arts libéraux, philosophe subtil, orateur châtié, plein de verve; dans les mathématiques, un second Euclide; un politique plus que parfait »; en même temps, « courtisan », — c'est-à-dire de belles manières, et de belle humeur — « soit qu'il figurât dans un ballet, soit qu'il jouât aux échecs et fît des tours d'adresse avec les cartes ». Il avait une physionomie ouverte, des yeux affleurant la tête, une grande bouche de parleur. Mais son visage, encadré de cheveux noirs, était grave, avec l'air de réflexion et de prudence. Courtois envers ses adversaires, sans haine visible, abondant en paroles, très Jean Bouche d'Or, il surveillait de près ses adversaires, les orangistes. Il professait la stricte doctrine hollandaise : « Les Provinces-Unies ne sont pas une république; chaque province à part est une république souveraine, et les Provinces-Unies ne devraient pas être appelées une république au singulier, mais des républiques au pluriel ». Il était donc autonomiste. Il était libéral aussi, croyait à des droits de l'individu, qu'aucun contrat politique ne peut abolir. Il admirait les gouvernements de marchands, parce que les marchands créent la richesse et savent la bien employer, et détestait les monarques, qui ruinent l'État à nourrir une cour et des soldats. Est-ce que la Hanse ne dépérit pas sitôt que les villes furent tombées sous la main des rois? L'on conte qu'il disait dans sa prière de chaque jour : *De furore monarcharum libera nos, Domine*, « Seigneur, délivre-nous de la furieuse folie des monarques ». Il était tolérant et méprisait en son for intérieur la foule véhémente à qui des prédicateurs faisaient croire — le croyant eux-mêmes — que la tolérance engendre des fièvres.

Il aimait la politique et le pouvoir. Avec ses idées sur l'autonomie des provinces, le gouvernement était difficile. Il fallait obtenir en toute affaire l'adhésion de tout le monde. Mais de Witt avait les qualités qu'il fallait pour se mouvoir parmi les difficultés. Très laborieux, il tenait toujours les choses prêtes; il les suivait avec

patience. Il connaissait à merveille les Sept-Provinces, et, dans chacune d'elles, les principaux, en tout deux milliers de têtes environ. Pendant vingt ans, il gouvernera, par une diplomatie perpétuelle où le serviront son art de bien dire et son éloquence.

LA PUISSANCE DES PROVINCES-UNIES. CIRCONSTANCES AUXILIAIRES.

C'est une merveille au XVIIe siècle, ce bourgeois devenu chef d'État. C'en est une que les Provinces-Unies, grande puissance comme l'Espagne, l'Empire, la France et l'Angleterre.

Cette puissance s'acheva pendant la première moitié du XVIIe siècle. Les provinces la durent, pour partie, à leur pauvreté native, et au péril où les mit leur révolte. L'homme des Pays-Bas prit, dans son effort pour vivre, l'énergie, l'opiniâtreté, l'esprit pratique, l'âpreté au gain. Mais il eut besoin d'être aidé par l'ensemble des circonstances historiques. Elles l'aidèrent grandement : décadence des deux anciennes grandes puissances maritimes, l'Espagne et le Portugal, aux dépens desquelles se pourvut la Hollande; troubles religieux et politiques en France jusqu'à la pacification par Henri IV, et en Angleterre, jusqu'au règne d'Élisabeth. Ces troubles paralysèrent les deux pays capables de puissance maritime. Et puis, quand la France d'Henri IV et l'Angleterre d'Élisabeth se retrouvèrent tranquilles et fortes, elles assistèrent les Pays-Bas révoltés contre l'Espagne. Enfin, après la mort d'Élisabeth, les troubles recommencèrent en Angleterre, et la France, dès qu'elle fut gouvernée par Richelieu, dépensa toute sa force dans la grande guerre contre la maison d'Autriche. A travers ces circonstances, a passé la fortune de la Hollande.

L'EMPIRE DES BOURGEOIS DE HOLLANDE.

Un des plus lucratifs commerces était celui des épices. Les Hollandais les avaient été chercher à Lisbonne, jusqu'au jour où Philippe II leur ferma cette rade. Ils essayèrent alors d'arriver aux Indes par les mers du Nord d'Europe et d'Asie : mais les glaces les arrêtèrent. Ils prirent donc la route du cap de Bonne-Espérance. La compagnie hollandaise des Indes orientales fut fondée en 1602[1]. Elle conquit presque toutes les possessions portugaises, le Cap, les ports de l'Inde, Ceylan, les îles de la Sonde. Dans l'île de Java fut construite Batavia, la capitale de cet Empire des épices « resplendissant comme une émeraude autour de l'Équateur ». De Batavia, furent établies des relations avec la Chine et le Japon. D'autre part, une compagnie des Indes occidentales prit un moment le Brésil aux Portugais qui le reconquirent ensuite. Elle s'installa dans les petites Antilles, en Guyane, et, sur la côte de l'Amérique du Nord, à la Nouvelle-Amsterdam, qui deviendra New-York. Ces commerces loin-

1. Voir au précédent volume, pp. 239 et 264.

tains ne faisaient pas négliger les anciennes affaires. Les « nations » hollandaises des Échelles du Levant prospéraient. Les Hollandais faisaient presque tout le commerce de la Baltique. Ils pratiquaient le cabotage en France et en Angleterre. Bref, ils exploitaient tout le monde connu. Un contemporain, Wicquefort, disait : « Ils pompent comme l'abeille le suc de tous les pays; la Norvège est leur forêt (ils en tiraient leurs bois de construction); les rives du Rhin, de la Dordogne et de la Garonne, leurs vignobles (ils en tiraient les vins et eaux-de-vie, qu'ils revendaient); l'Allemagne, l'Espagne et l'Irlande leurs parcs à moutons (ils en tiraient la laine pour leurs manufactures); l'Inde et l'Arabie, leurs jardins (ils en tiraient les épices et les aromates) ».

LA BANQUE D'AMSTERDAM.

Toutes les industries accrurent leur fortune. La pêche occupa plus de six mille bateaux. Saardam, près d'Amsterdam, devint le plus grand chantier de constructions navales qu'il y eût au monde. Le plus surprenant fut que ce pays, qui ne produisait pas de blé, devint un immense entrepôt de grains. Il emmagasinait, les années d'abondance, et vendait, les années de disette, si bien qu'une famine en Europe était pour la Hollande un coup de fortune. Toutes les institutions auxiliaires du commerce, les grandes compagnies, les assurances maritimes, les banques réussissaient en ce pays. La banque d'Amsterdam, fondée en 1609, recevait des monnaies de toutes provenances, dont la circulation était difficile à cause de la différence des taux et des titres. Elle ouvrait aux marchands, dépositaires de monnaies et de lingots, un crédit proportionné. Entre ces marchands, les paiements se faisaient en monnaie de banque, c'est-à-dire par des transferts de compte à compte. L'encaisse métallique de la Banque allait à plusieurs centaines de millions de livres. Nulle part en Europe on n'aurait trouvé tant de millions réunis. La Hollande était un « pays pécunieux ».

LA VIE INTELLECTUELLE.

Elle devint aussi une puissance intellectuelle. L'Université de Leyde s'illustra par l'enseignement de la philologie classique. Juste Lipse, Scaliger, Saumaise y enseignèrent. Un régime de tolérance permit presque la liberté de penser. Descartes a passé en Hollande vingt ans de sa vie, parce qu'il s'y sentait tranquille. Un des plus hardis parmi ses disciples, le Juif Spinoza, né à Amsterdam, y vécut sans être troublé que par l'intolérance de ses coreligionnaires. L'imprimerie prospérait dans un grand nombre de villes, à Amsterdam surtout, et à Leyde où travaillèrent les Elzévir. En Hollande, parurent des éditions savantes d'auteurs anciens, et des livres de diverses sciences, et des pamphlets, et des gazettes. Il se forma dans ce pays, tout plein de réfugiés de divers États, une sorte de journalisme européen.

Enfin un art hollandais donnait de grandes merveilles, les tableaux de Franz Halz, de Ruysdael, de Potter, de Steen, de Rembrandt, qui interprétèrent en honnête vérité, avec un sentiment profond de la nature, des physionomies d'hommes ou d'animaux, des paysages, les eaux et les grands ciels, et toutes les nuances de la lumière humide.

Les Hollandais étaient fiers de leur œuvre. De Witt, que l'on accusait d'orgueil, avait des raisons d'être content de la République et de lui-même. Il avait vu tomber la monarchie d'Angleterre; il connaissait les misères de la monarchie française au sortir de la Fronde, la ruine de l'Espagne, l'impuissance de l'Empire. Son amitié était recherchée de toutes parts. Louis XIV dira que Dieu a fait naître M. de Witt « pour de grandes choses »; il remerciera Dieu d'avoir donné pour ami à la France ce bourgeois, dont le traitement était de six mille livres, qui allait à pied dans la rue, suivi d'un valet, et ne sortait en voiture que les jours de gala, pour aller visiter les ambassadeurs. Ces jours-là, l'unique valet montait derrière le carrosse.

PUISSANCE ACCIDENTELLE.

Mais la Hollande n'avait pas un fonds de forces naturelles capable de porter une fortune, qui venait, pour partie, de circonstances et d'accidents. Et la grandeur de Jean de Witt venait d'un accident aussi, la minorité de Guillaume. Les circonstances se modifiaient, des périls apparaissaient. L'Angleterre, avec Cromwell, était sortie de sa longue inaction. La guerre qu'il déclara aux Provinces-Unies durait depuis un an, lorsque de Witt fut élu pensionnaire. La province de Hollande en était lasse déjà. Elle décida les États généraux à envoyer une ambassade en Angleterre. Une des conditions mises par les Anglais à la paix fut que le jeune prince d'Orange demeurât exclu des charges et dignités paternelles. Les ambassadeurs des États n'y voulurent pas consentir, mais ceux de la Hollande promirent secrètement que leur province mettrait son *veto* à la restauration des Orange. La paix fut conclue. Lorsqu'il fallut révéler aux États la clause secrète, le parti orangiste accusa de Witt d'avoir suggéré à Cromwell l'idée de l'exclusion du prince Guillaume, au déshonneur de la République, pour assurer la domination du patriciat. De Witt se justifia : Cromwell avait fait, de l'exclusion, la condition *sine quâ non* de la paix, et l'état du commerce et des finances rendait la paix nécessaire. Il déclara : « La tranquillité ne régnera dans cet État que du jour où l'on renoncera franchement à vouloir donner un chef à la République ». Il fit l'éloge de la liberté et de l'état républicain, où le mérite, et non pas une naissance illustre, donne droit aux dignités. En fin de compte, il avait apparu, dans cette affaire, que la province de Hollande s'attribuait le gouvernement de la confédération, que les

Provinces-Unies ne pouvaient soutenir seules une grande guerre, que le patriciat était pacifique à tout prix.

AUTRES DANGERS APRÈS LA RESTAURATION DES STUARTS.

La restauration des Stuarts en 1660 menaça la République. Elle rendit courage aux orangistes, qui demandèrent que le jeune prince fût rétabli dans les honneurs de ses ancêtres pour en jouir dès qu'il aurait dix-huit ans. L'Angleterre appuya cette requête sur un ton de hauteur. Prudemment, les États abolirent l'acte d'exclusion. Ils décidèrent qu'ils prendraient à charge l'éducation du jeune prince « afin de le mettre à même de remplir plus tard les fonctions éminentes dont ses ancêtres avaient été revêtus dans la République ». De Witt fut un des éducateurs désignés de ce dangereux pupille. On pouvait prévoir que l'Angleterre, le jour venu, réclamerait la restauration du prince d'Orange, dans les « fonctions éminentes ». En même temps, la rivalité commerciale entre les deux pays s'exaspérant, une nouvelle guerre aussi était à prévoir.

LES ENNEMIS DES PROVINCES-UNIES.

Or, les Provinces-Unies avaient beaucoup d'ennemis. Elles avaient fait du mal à tout le monde : à l'Espagne, dont elles avaient commencé la ruine par leur révolte; au Portugal, sur qui elles avaient conquis leurs principales colonies; à la Suède, qu'elles avaient empêchée de conquérir la Baltique. Leur politique de marchands et de banquiers était dure aux petits princes allemands de leur voisinage. Elles leur prêtaient de l'argent à gros intérêts, en prenant pour gages des villes où elles mettaient des garnisons. Parmi les princes qui recoururent à ce mont-de-piété était l'électeur de Brandebourg, dont elles gardèrent les forteresses rhénanes pendant un demi-siècle. Leur tyrannie commerciale était odieuse au monde entier. Leurs navires bloquaient l'Escaut pour empêcher Anvers de revivre. Elles auraient voulu enfermer dans la Baltique le commerce de la Suède et des villes hanséatiques, intercepter la navigation du Rhin, de la Meuse, de l'Ems. Elles avaient établi en territoire espagnol des blockhaus de douane armés de canons. Pas un État, petit ou grand, qui n'eût son grief contre les Néerlandais. La France, qu'ils avaient offensée en l'abandonnant à Munster, pour traiter avec l'Espagne, était, comme l'Angleterre, orangiste. Puis, elle allait vouloir devenir une grande puissance coloniale, ce qui l'obligerait à entrer en concurrence avec la Hollande. Déjà, sous le ministère de Mazarin, elle avait frappé d'un gros droit les navires étrangers à l'entrée et à la sortie de ses ports, et porté un premier coup au commerce de cabotage. Une guerre avait failli s'ensuivre. Enfin, la France convoitait les Pays-Bas espagnols, et de Witt pensait : « La prise des Pays-Bas espagnols par les armes du roi de France serait une charge des plus alarmantes et accablantes pour cet État, et ce pour

plusieurs considérations notables, qui déjà autrefois ont fait redouter au gouvernement du pays le voisinage en question ».

LE PACIFISME DU PATRICIAT.

La politique extérieure du patriciat était donc difficile. D'autant plus que, par crainte des Orangistes, il réduisait à presque rien les forces militaires. Il était condamné à demeurer pacifique. Pierre de La Cour, un ami de de Witt, écrivait en 1662 : « Laissons rouler le monde sens dessus, sens dessous. Ne nous ingérons pas sans nécessité dans les querelles des souverains. Imitons le chat qui ne chasse les souris que pour lu ».

Mais si, malgré tout, sans motifs, la République était attaquée? Elle espérait en la mer, en ses rivières, en ses canaux, en l'inondation par l'éventrement des digues, en ses belles forteresses, en sa politique qui trouverait bien des alliés à l'heure du péril : « Fortifions nos villes, nous nous défendrons vigoureusement et nous donnerons ainsi le temps à quelque puissant voisin de venir à notre aide ». Cela est l'exacte vision des événements de 1672.

L'ÉTAT EN 1661.

Telle était l'Europe, au moment où Louis XIV prit le gouvernement de la France. La maison de Habsbourg, puissance fabriquée par des mariages, contraire à la nature, funeste, était en décadence. Les pays héréditaires de la branche autrichienne, l'empire de la branche espagnole, n'avaient que des apparences de force. Le gouvernement y était engourdi. L'Italie et l'Allemagne, après la lutte médiévale du Sacerdoce et de l'Empire, après les troubles de la Réforme et les guerres politiques, commencées au xve siècle pour ne finir qu'aux traités de Westphalie, demeuraient morcelées, exploitées par de petits potentats, parmi lesquels à peine se distinguaient les ancêtres du futur empereur allemand et du futur roi d'Italie. De moyens ou petits États, Portugal, Danemark, Suède, Pologne, princes d'Italie ou d'Allemagne, pouvaient servir d'appoints dans les luttes entre les grands. La Turquie semblait près de redevenir conquérante. Le plus puissant des États était la France, tenue bien en mains par le Roi, et à qui sa presque inépuisable richesse naturelle permettait la dépense de la guerre continue. L'Angleterre et la Hollande différaient l'une de l'autre par des caractères essentiels, celle-là ayant une force intrinsèque qui manquait à l'autre. Mais elles se ressemblaient par d'autres caractères, essentiels aussi. Elles étaient des pays de mer, de commerce, de libertés, et des pays protestants. L'activité politique, la passion religieuse et l'ambition de gagner de l'argent donnaient à la vie de ces deux peuples un puissant ressort.

V. — L'ORIENTATION DE LA POLITIQUE FRANÇAISE

LA POLITIQUE TRADITIONNELLE.

QUE Louis XIV dût faire la guerre, c'était la chose du monde la plus certaine. La guerre était une habitude dans la civilisation d'alors. Si elle cessait un moment, les peuples s'attendaient à la voir reparaître, comme revenait la mauvaise saison. Les princes la croyaient une fonction naturelle de la royauté. Où Louis XIV prendrait-il ses ennemis? C'était toute la question.

Une politique nationale française avait été définie par Sully et par Richelieu. Sully disait que le seul moyen de remettre la France « en son ancienne splendeur » était de lui rendre les pays « qui lui ont autrefois appartenu et semblent être de la bienséance de ses limites, la Savoie, la Franche-Comté, la Lorraine, l'Artois, le Hainaut, les provinces des Pays-Bas, et enfin le Roussillon ». Richelieu pensait qu'il fallait « mettre la France en tous les lieux où fut l'ancienne Gaule ». L'idée que la France devait remplir le cadre de la Gaule, entre la mer, le Rhin et les Alpes, se trouve dès les temps mérovingiens. On peut la suivre à travers notre histoire. Elle s'était précisée, au XVIe siècle, après que plusieurs des pays compris entre la frontière réelle et la frontière rêvée, Pays-Bas, Alsace, Franche-Comté, Roussillon, furent entrés dans le patrimoine des Habsbourg. Par les Pays-Bas et l'Alsace, les Habsbourg de Madrid et ceux de Vienne, communiquant entre eux, enserraient la France. Il avait fallu qu'elle se dégageât de l'étreinte. Après un siècle passé de guerres, elle avait conquis l'Alsace, moins Strasbourg, l'Artois, quelques villes de Flandre, le Roussillon.

POSSIBILITÉ D'UNE POLITIQUE NOUVELLE.

Pour achever le programme de Sully et de Richelieu, il restait donc beaucoup à travailler. Mais une autre politique fut présentée au Roi. C'eût été, au dehors, le prolongement du gouvernement de Colbert. Il s'agissait de faire de la France « l'arbitre du commerce » du monde. Dans cette autre carrière, elle aurait rencontré d'autres ennemis. A Vienne et à Madrid, auraient succédé Amsterdam et Londres. Mais la Hollande et l'Angleterre n'étaient pas unies l'une à l'autre comme l'Autriche et l'Espagne; elles se jalousaient. On pourrait s'allier à l'une pour détruire l'autre; après, on verrait. La politique commerciale est expliquée avec une précision singulière dans une instruction donnée à l'ambassadeur de France en Suède, l'année 1665 : empêcher une des puissances maritimes de se rendre maîtresse « de la navigation et de tout le commerce du monde »; grouper autour de la France « les autres potentats, qui possèdent des côtes maritimes, et

dont les sujets, faisant le trafic sur mer, ont les mêmes intérêts qu'elle ». Cette conduite aurait été l'exacte répétition de celle qui avait été suivie sur le continent : rassemblement des faibles sous l'hégémonie de la France, les faibles et la France y trouvant leur intérêt, la France surtout, qui, à défendre sur mer l'équilibre et la liberté, comme elle les avait défendus sur terre, aurait pu gagner, après la supériorité continentale, la supériorité maritime [1].

PERSISTANCE DE LA TRADITION.

Probablement Louis XIV ne s'est guère arrêté à considérer ces projets. Les affaires de commerce lui paraissaient d'ordre inférieur, et la guerre de mer une chose assez médiocre. On avait accoutumé en France de se battre sur terre ferme, aux frontières du Nord, de l'Est et du Midi. Le Roi, pendant son enfance et sa jeunesse, avait reçu chaque année, de ses armées, des courriers apportant des nouvelles de sièges et de batailles. Il avait fait ses premières armes en Champagne et aux Pays-Bas. Mazarin ne lui parlait pas de marine, puisqu'il n'y en avait plus. D'autre part, on avait aussi accoutumé de considérer l'Espagne comme l'ennemie nécessaire : « L'état des couronnes de France et d'Espagne est tel aujourd'hui et depuis longtemps..., écrit Louis XIV dans ses Mémoires, qu'on ne peut élever l'une sans abaisser l'autre. Cela fait entre elles une jalousie, qui, si j'osais le dire, est essentielle, et une espèce d'inimitié permanente ». Cette inimitié, dit-il encore, est un « principe naturel ».

Au reste, Louis XIV avait de nombreuses et bonnes raisons de continuer à chercher sur terre, aux dépens de l'Espagne, l'agrandissement de la France. La frontière du Nord était encore trop proche de Paris. La Lorraine, alliée de l'Espagne, et la Franche-Comté, demeurée

1. La France essaya de faire entrer le Portugal dans une sorte de ligue des moindres États contre les puissances maritimes. En 1669, il fut ordonné par instruction à M. de Saint-Romain, ambassadeur à Lisbonne, d'essayer de conclure « une union de commerce entre les Français et les Portugais ». La France entrerait « en société » du commerce que les Portugais, bien qu'en partie dépouillés par les Hollandais, faisaient encore aux Indes, et « en partage des pays qui leur sont encore soumis et des places qu'ils possèdent ». Sur la politique commerciale française, voir Ségur-Dupeyron, *Histoire des négociations commerciales et maritimes de la France aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, 1872-73, 3 vol. Voir aussi Masson, *Histoire du commerce français dans le Levant au XVIIe siècle*, Paris, 1897, et *Histoire des établissements et du commerce français dans l'Afrique Barbaresque (1560-1793)*, Paris, 1903. Les intérêts économiques tiennent une place sérieuse dans l'activité de la diplomatie française. Pourtant, il ne paraît pas qu'une seule des guerres de Louis XIV, sauf les expéditions contre les Barbaresques, ait eu un motif économique. Même sans la rivalité commerciale, Louis XIV aurait attaqué la Hollande. L'Angleterre et les Provinces-Unies étaient des États à faire la guerre pour des affaires de commerce, mais non pas la France. La Hollande et même l'Angleterre avaient bien plus que la France besoin du grand commerce pour vivre. Leur constitution politique et sociale donnait une puissance aux marchands. Les marchands, en France, n'avaient pas d'endroits où parler. Un fils de marchand riche achetait une magistrature. Sous la robe, il oubliait la boutique. — Au reste, il vaudrait la peine d'étudier mieux qu'on ne l'a fait jusqu'à présent la politique commerciale étendue par Colbert au monde entier. Et il s'en faut de beaucoup que l'histoire économique de l'Europe au XVIIe siècle soit connue. Aussi la connaissance de l'histoire de la politique et des guerres pendant cette période demeure-t-elle superficielle.

espagnole, interceptaient la communication entre le royaume et l'Alsace. Et puis, la Reine était, ou, à tout le moins, pouvait se prétendre l'héritière de la monarchie espagnole. Le contrat de mariage de l'année 1659 était un parchemin dont il était impossible que le Roi ne voulût pas se servir à la première occasion [1].

Louis XIV sera donc un continuateur. Mais de quelle humeur continuera-t-il?

LA MODÉRATION D'AUTREFOIS.

La politique française avait été menée jusque-là avec une extrême prudence. Richelieu était entré en lutte contre la maison d'Autriche à l'heure juste où la Suède, les Provinces-Unies et les princes de l'Empire avaient le plus pressant besoin d'être secourus. « Le roi de France, écrit lord Bolingbroke, parut l'ami commun de la liberté, son défenseur dans les Pays-Bas contre le roi d'Espagne et en Allemagne contre l'Empereur ». Dans les négociations de Westphalie, a France avait « affecté de paraître impartiale aux protestants comme aux catholiques, et de n'avoir d'autre intérêt à cœur que l'intérêt commun du corps germanique ». Elle n'avait pas oublié son intérêt particulier, et même ses prétentions furent grandes, puisqu'elle demanda l'Alsace; mais ses ministres avaient eu l'art « d'établir sur plusieurs expériences particulières cette maxime que la grandeur de la France était une sûreté réelle et serait une garantie constante pour les droits et libertés de l'Empire contre l'Empereur; aussi il n'est pas étonnant, cette maxime étant reçue, les injures, les ressentiments et les jalousies étant récents d'un côté, les services, les obligations et la confiance de l'autre, que les Allemands n'aient pas été fâchés de voir la France étendre son empire du côté du Rhin ». Après l'Autriche, elle avait vaincu l'Espagne, mais l'Espagne n'avait d'autre ami que l'Autriche, et les conditions imposées par la France dans le traité des Pyrénées n'avaient point paru exorbitantes. Bref, la France semblait avoir aidé ses alliés plutôt qu'elle n'avait été aidée par eux, les avoir servis plutôt qu'elle ne s'était servie d'eux. Elle avait fait sa fortune de la façon la plus obligeante pour tout le monde, le commun ennemi excepté. Elle s'était avancée sans fracas, « cheminant par voie couverte », comme disait Richelieu.

POLITIQUE CONFESSIONNELLE.

Or, Louis XIV n'était pas d'humeur à demeurer « impartial aux protestants comme aux catholiques ». A la vérité, on ne peut pas dire qu'il ait jamais pratiqué une politique à intentions religieuses. Ses manifestations de Roi très chrétien contre les Turcs seront des gestes d'apparat, dont il s'excusera en dessous-main. Il n'oubliera jamais que le sultan est, comme lui, l'ennemi de l'Empereur. D'autre part,

1. Voir au précédent volume, p. 74.

il entretiendra les alliances protestantes, qui avaient si utilement servi ses prédécesseurs. Mais ses tracasseries répétées pour obtenir des États protestants la célébration publique du culte catholique dans les hôtels de ses ambassadeurs, sa conduite à l'égard de ses sujets réformés, l'aide donnée aux rois Charles II et Jacques II dans leur dessein de restaurer le catholicisme en Angleterre, feront craindre qu'il veuille « relever les autels » dans toute l'Europe. Il l'aurait fait, assurément, s'il l'avait pu. Et la révolution qui renversera de Witt en Hollande, au profit de Guillaume d'Orange, celle qui renversera Jacques II au profit du même Guillaume seront des répliques du protestantisme menacé.

POLITIQUE DE GLOIRE.

« Cheminer par voie couverte » ne répugnait pas au caractère de l'homme prudent et dissimulé qu'il était. Mais, lorsqu'il s'agissait de cette gloire « où, disait-il, je vise en toutes choses comme au principal objet de mes actions », il laissait toute prudence. Sa gloire, il voulait qu'elle éclatât, il le voulait puérilement. Il avait besoin d'hommages extraordinaires, de cérémonies où s'humiliât l'adversaire. Son orgueil se satisfaisait par des vanités, qui, plus que ses violences peut-être, le firent exécrer [1].

Dans la chrétienté, deux têtes dominaient la sienne, celle du Pape et celle de l'Empereur. Il ne pouvait dénier ni à l'un ni à l'autre une primauté d'honneur, mais il laissait voir qu'il en était vexé. Il recommande à son fils de ne pas s'en laisser imposer par les beaux noms « d'Empire romain, de César, de Majesté Césarée ». Majesté Césarée lui semble un titre à faire rire les gens. Il raconte à sa façon, qui est toute fausse, l'histoire de l'Empire. Il se donne pour le descendant et le vrai successeur de Charlemagne. En ce temps, dit-il, « notre maison possédait à la fois la France, les Pays-Bas, l'Allemagne, l'Italie et la meilleure partie de l'Espagne ». Il déplore que cet empire ait été perdu pour « nous » par la faute des partages entre fils de France, et par l'affranchissement de la branche qui règne en Allemagne. Puis, après avoir exalté l'Empire, tout à coup il l'abaisse. Qu'est-ce donc qu'un empereur? Un électif, de qui l'élection est déshonorée par des brigues et par la nécessité de souscrire aux conditions qu'il plaît aux électeurs d'imaginer. Être Empereur, c'est, en soi, n'être rien du tout; car si l'Empereur, personnellement, ne possédait point de seigneuries héréditaires, il ne serait souverain « qu'en imagination ». Héréditaires au contraire sont les rois de France, « qui peuvent se vanter qu'il n'y a aujourd'hui dans le monde, sans exception, ni meilleure maison que la leur, ni puissance

1. Voir au précédent volume, p. 134.

plus grande, ni autorité plus absolue ». Aussi Louis XIV est-il très attentif aux procédés du protocole impérial à son égard. Léopold ayant tardé à lui notifier son élection à l'empire, le Roi a feint de l'ignorer, « voire même que, dans les écrits publics, Sa Majesté a évité de le qualifier d'empereur, comme si elle ne savait pas qu'il y en eût un au monde ». L'Empereur s'étant titré, dans un acte, « tête du peuple chrétien, *christiani populi caput* », et « landgrave d'Alsace, comte de Ferrette », le Roi l'obligea à renoncer aux deux derniers titres, qu'il avait droit de revendiquer pour lui-même, depuis la paix de Westphalie. Quant au premier, ce « titre fastueux » lui semble « un trait de vanité ridicule ». Pourtant ce titre, Mazarin avait songé à le lui procurer. Plus tard, le Roi le désirera. Son sentiment à l'égard de l'Empire ressemble à celui du renard devant la treille trop haute.

SENTIMENTS A L'ÉGARD DU PAPE.

De même la supériorité du Pape est désagréable à Louis XIV, qui ne manque pas une occasion de célébrer la puissance du Roi très chrétien dans la chrétienté :

« Sa Majesté n'est pas, Dieu merci, dans la même nécessité qu'ont la plupart des autres princes et rois, qui souffrent dans leurs intérêts des préjudices extrêmes, quand ils n'ont pas la cour de Rome favorable. La France peut beaucoup mieux se passer de cette faveur que les papes ne peuvent se passer de l'affection et du respect du Roi et de son royaume, lequel, en tout temps, mais particulièrement en celui-ci, est sans contredit le pôle principal sur lequel roulent tous les intérêts de la chrétienté et de tous ses princes ».

Cette déclaration se trouve dans une instruction donnée « en cas de conclave », l'année 1662, au duc de Créqui, ambassadeur à Rome. Le Roi affecte de paraître indifférent à l'élection. Il en veut, dit-il, laisser la conduite « au Saint-Esprit ». Et il sait bien qu'un conclave ne prend pas si haut son inspiration : « Il est évident que les deux tiers du collège ne considèrent que leur propre intérêt ou leur passion particulière de favoriser celui de qui ils attendent le plus de bien ». Sur le Pape comme sur l'Empereur, Louis XIV avait cet avantage que sa dignité procédait de la grâce de Dieu, sans intermédiaires corruptibles. Personne ne l'avait élu, que Dieu, de toute éternité.

LE PROTOCOLE DANS LA CHRÉTIENTÉ.

Le compte ainsi réglé du Pape et de l'Empereur, le roi de France ne se connaît pas d'égal dans la chrétienté. Sa couronne est « la première ». Il est « le premier des rois, qui peut bien donner l'exemple aux autres et n'est pas astreint à suivre le leur, s'il ne veut ». Il est « le premier mobile de tous les États chrétiens ». Aussi ne souffre-t-il pas que son nom soit conjoint à celui d'un autre roi dans des formules comme : « Leurs Majestés les rois de... » parce

qu'on pourrait en induire « une égalité qui n'existe pas ». Ses ambassadeurs sont des messagers d'orgueil. — Le duc de Créqui a l'ordre de faire éclater, en ce lieu de Rome, « le plus exposé à la vue de toutes les autres nations..., la grandeur et la force de la première couronne de la chrétienté ». Pour apprendre à toute l'Europe le respect dû à ses représentants, Louis XIV infligera coup sur coup, dans les premières années de son gouvernement, de dures leçons au roi d'Espagne et au Pape. — Avec les petits princes, il aurait pu, ce semble, sans danger pour sa dignité, ne pas tant se prévaloir des « prérogatives de sa couronne ». En effet, un jour, il a bien voulu continuer une négociation avec l'électeur de Brandebourg, bien que celui-ci eût refusé de promettre « la main droite » au ministre qu'il se proposait de lui envoyer. Comme le traité qu'il projetait devait être avantageux, il a pris le biais d'expédier à Berlin un agent moindre, qui ne pouvait prétendre à la main. Mais il a l'air de s'excuser auprès de son fils de cette condescendance : « Peut-être qu'il est convenable, à l'élévation où nous nous trouvons, de négliger quelquefois, par de nobles motifs, ce qui se passe au-dessous de nous ». Ou plutôt il s'en vante comme d'un acte magnanime : « A qui peut se vaincre soi-même il est peu de choses qui puissent résister ». — Il compte parmi ses alliés le grand-duc de Toscane, dont le fils a épousé une princesse du sang de France. Cela n'empêche pas qu'il défend au duc de Créqui de passer par Florence, parce que les princes d'Italie ont « usurpé sur ses ambassadeurs l'honneur de la main droite qu'ils avaient coutume de leur donner ». Or, « depuis que Sa Majesté a pris en main seule la direction de son État, elle a peine à soutenir la continuation d'un abus qui s'est introduit depuis quelques années au préjudice de la dignité de cette couronne ». — Il décida que la « patronne » de ses galères et ses vaisseaux amiraux seraient salués les premiers dans des ports qui n'appartenaient pas à des têtes couronnées. Or, auparavant « la mer avait coutume de saluer la terre la première ». Aussi Savoie, Gênes, Florence, Malte firent des représentations. Le Roi donna satisfaction à la Savoie et à Gênes, mais point à la Toscane. Le grand-duc « se soumit, quoique avec beaucoup de peine et en protestant toujours ». — Les ambassadeurs du duc de Savoie étaient en possession du privilège d'être traités dans plusieurs cours, par leurs collègues de France, avec les honneurs dûs aux représentants des têtes royales. Ce privilège ne leur avait pas encore été reconnu à Rome, lorsque le duc de Créqui y fut envoyé. Créqui reçut l'ordre de traiter l'ambassadeur de Savoie comme ceux des autres princes, de ne pas lui donner la main chez soi, « de ne pas sonner la cloche, quand il en serait visité ». Le Roi pensait bien que ce traitement

serait pénible au duc de Savoie, puisqu'il lui avait fait connaître la décision prise, afin qu'il pût retirer son ambassadeur de Rome, avant l'arrivée de M. de Créqui. — A la cour de Turin, l'ambassadrice de France s'était contentée de l'honneur du tabouret, jusqu'à la mort de la mère et de la première femme de Charles-Emmanuel II. La mère, Christine de France, sœur de Louis XIII, était fille de roi, et la première femme, Françoise, fille de Gaston d'Orléans, petite-fille de roi. A l'une et à l'autre, les ambassadeurs de France n'avaient pu « rendre trop d'honneur ». Mais la duchesse Christine mourut en 1663, et la duchesse Françoise, l'année d'après. En 1665, Charles-Emmanuel épousa Marie de Savoie-Nemours, qui n'était pas de sang royal. Alors l'ambassadeur de France représenta que « la chose étant changée, il était juste que la duchesse donnât un fauteuil à l'ambassadrice ». Le duc s'étonna : il pensait que « l'honneur rendu à sa mère ne regardait pas seulement la maison dont elle était sortie, mais celle où elle était entrée », c'est-à-dire que la maison de Savoie devait bien compter pour quelque chose en Savoie. La cour de France insista; la cour de Savoie résista. En fin de compte, on transigea : l'ambassadrice eut droit à la chaise à dos. Et la duchesse de Savoie demeura « très offensée ». — Les Génois étaient une puissance déchue, mais ils se souvenaient de leur grandeur d'autrefois. Ils avaient imaginé un moyen de se procurer au Louvre des honneurs qui ne leur étaient pas dus. Leur ambassadeur prenait audience le même jour qu'un ambassadeur de roi, et s'arrangeait pour entrer immédiatement après lui au château. Il avait ainsi l'air d'être salué par la garde et par le tambour. Le Roi défendit qu'il en usât ainsi et fit « avorter le dessein qu'avaient les Génois d'usurper à sa cour le traitement royal ».

LE ROI ORDONNATEUR DE LA CHRÉTIENTÉ.

De « l'élévation » où il se trouvait, le roi de France regardait la hiérarchie descendante des rois, des princes régnants, des électeurs, des grands-ducs, des ducs. Il semblait présider à une cour de monarques comme il présidait à la sienne. Il était l'ordonnateur de la chrétienté. Au reste, il avait des raisons de se préférer à tous les princes et à tous les rois. Qu'étaient auprès de lui l'Empereur vieux à vingt ans, de longue et triste figure, musicien mélancolique, esprit médiocre, de courage faible? Et ce roi d'Espagne, malade, père de moribonds, idole dont la bouche laissait tomber des monosyllabes? Et ce roi d'Angleterre, à vendre ou à louer? Pas plus que leur personne à sa personne, leurs États ne pouvaient être comparés au sien. Il avait de l'argent; les autres n'en avaient pas. Et qui possède l'argent est maître du monde. Le Roi écrivait à un ambassadeur : « En mettant dans une balance le plus grand royaume à acheter, on pourrait néanmoins mettre dans une autre balance tant d'argent que

celle-ci serait capable non seulement de contrepeser, mais d'emporter le poids avec avantage ». Nulle part, il n'apercevait personne qui fût capable de l'arrêter, s'il voulait un jour se mettre en marche. Les forces morales que récélaient la Hollande et l'Angleterre, il ne les connaissait pas. Il était capable d'erreurs énormes, comme de croire, parce qu'il le désirait, que l'Angleterre pût être ramenée à la religion romaine. Peut-être, si les troubles de sa minorité avaient été plus sérieux, de causes plus profondes, il aurait appris à reconnaître, respecter et craindre ces sortes de puissances. Mais il n'avait eu affaire qu'à la Fronde, chose légère. Cette intrigue avait fini par le prosternement de tous à ses pieds. Vainqueur de ses sujets comme de ses ennemis, heureux, superbe, il se crut né pour montrer, comme il a dit, qu'il y avait « encore un roi au monde ». Il a révélé un jour le sentiment qu'il avait d'être un grand acteur sur la scène de l'humanité par cette parole : « Ce n'est pas tout que d'avoir une couronne, il faut encore savoir la porter ». Il était capable de se déterminer à une action en pensant à la noblesse du geste à faire. Il raconte qu'en l'année 1667, alors qu'il avait la guerre avec les Anglais, et qu'il était près de l'avoir avec les Espagnols, il prit la résolution d'expédier à travers l'Allemagne une armée commandée par Condé, qu'il voulait faire élire roi de Pologne. Après avoir dit les principales raisons qui le déterminèrent, il conclut : « Mais, au vrai, la considération qui me touchait le plus était qu'on trouvait rarement l'occasion de faire présent d'une couronne et de l'assurer à la France ».

LE NOUVEAU PÉRIL.

Aussi Louis XIV aura beau être prudent, précautionneux, chercheur, en toute partie, d'atouts préalables, être un politique aussi perfide que les autres, et, d'un ton de sincérité superbe, mentir à peu près toujours; plus forts que sa prudence et sa perfidie seront l'amour de la gloire et l'orgueil de paraître. Tout de suite, il avertira l'Europe que la politique de la France, habile et modérée jusque-là, est devenue redoutable à tous, et qu'au péril de la domination espagnole a succédé le péril de la domination française.

CHAPITRE II

LA FORCE MILITAIRE

I. L'ARMÉE. — II. LA MARINE.

I. — L'ARMÉE[1]

L'ÉTAT EN 1661.

LE roi de France, bien qu'il fît la guerre presque continuellement, depuis des siècles, n'avait pas une armée organisée. Les seules troupes permanentes étaient la « Maison du Roi », les « Gendarmes », et quelques régiments d'infanterie. La vénalité avait pénétré dans les offices de l'armée. Les capitaines et les colonels achetaient et vendaient leurs brevets. En temps de guerre, les troupes régulières ne suffisant pas, des commissions de capitaines et de colonels étaient délivrées par le Roi. Les officiers recrutaient par le racolage des compagnies, qui étaient groupées en régiments. Moyennant une

1. SOURCES. Briquet, *Code militaire*, Paris, 1728, 3 vol. *Mémoriaux du Conseil de 1661*, *Œuvres de Louis XIV*, *Mémoires de Louis XIV pour l'instruction du Dauphin*, cités p. 185. *Lettres* de Turenne, publ. par Grimoard, Paris, 1782, 2 vol. *Correspondance inédite de Turenne avec M. Le Tellier et Louvois*, publ. p. Barthélemy, Paris, 1873. *Le Relazioni degli stati Europei lette al senato dagli ambasciatori veneziani nel secolo XVII*, serie Francia, vol. III, publ. p. Barozzi et Berchet, Venise, 1865. Spanheim, *Relation de la cour de France en 1690*, éd. Bourgeois, dans les « Annales de l'Université de Lyon », 1900. Tous les mémoires du temps, notamment ceux de TURENNE, du maréchal de GRAMONT, du comte de GUICHE, dans la collection Michaud et Poujoulat; de COLIGNY-SALIGNY et de SAINT-HILAIRE, publ. p. la Société de l'Hist. de Fr.; de SAINT-SIMON, éd. de Boislisle (collection des Grands Ecrivains).

OUVRAGES. Le P. Daniel, *Histoire de la milice française*, Paris, 1721, 2 vol. Pinard, *Chronologie historique militaire*, Paris, 1760-68, 8 vol. (table de cet ouvrage, par Lecestre, dans « le Bibliographe moderne », 1903-04). Le Pippre de Neufville, *Abrégé chronologique et historique... de la maison du Roi*, Liège, 1734-5, 3 vol. L'introduction aux *Œuvres de Louis XIV*, citées plus haut, par Grimoard. Audouin, *Histoire de l'administration de la guerre*, Paris, 1811, 4 vol. André, *Michel Le Tellier et l'organisation de l'armée monarchique*, Paris, 1906. Rousset, *Histoire de Louvois*, 7e édit., 4 vol., Paris, 1886. Roy, *Turenne, sa vie, les institutions militaires de son temps*, 2e éd., Paris, 1896. Suzane, *Histoire de l'infanterie française*, Paris, 1876, 5 vol.; du même auteur, *Histoire de la cavalerie*, Paris, 1874, 3 vol., et *Histoire de l'artillerie*, Paris, 1874. Favé, *Etudes sur le passé et l'avenir de l'artillerie*, Paris, 1846-72, 6 vol. Fieffé, *Histoire des troupes étrangères au service de la France*, Paris, 1854, 2 vol. Augoyat, *Aperçu historique sur les fortifications et les ingénieurs*, Paris, 1858. Bourelly, *Le maréchal Fabert*, Paris, 1881, 2 vol. Michel, *Histoire de Vauban*, Paris, 1896.

prime par tête de recrue et une solde, que le Roi payait, ils équipaient et entretenaient leurs hommes. Les régiments de surcroît ainsi formés étaient licenciés, la paix faite. Même en temps de guerre, chaque hiver, pendant que les opérations étaient suspendues, les troupes se débandaient. Turenne aurait voulu, l'hiver de 1654, que chaque capitaine gardât au moins une vingtaine d'hommes. Il ne l'obtint pas.

LA GUERRE EN ENTREPRISE.

Les colonels et les capitaines prenaient la guerre à l'entreprise; ils l'affermaient, comme des financiers affermaient les aides. Un grand nombre d'entre eux tiraient du capital le meilleur parti qu'ils pouvaient. Ils gagnaient sur le Roi et sur le soldat. Ils enrôlaient à prix réduit des enfants ou des infirmes. Ils fraudaient sur le chiffre de l'effectif; pour cacher le mensonge, ils mettaient dans les rangs, les jours de revue, des soldats postiches, les passe-volants. Ils fraudaient aussi sur la nourriture et sur l'entretien du soldat. Ces pratiques n'étonnaient personne. Mazarin les avait encouragées. Il demandait aux généraux d'épargner sur la solde au profit du trésor : « Je vous prie de tout mon cœur, écrivait-il à Turenne en 1649, de ménager le plus qu'il vous sera possible dans la quantité et dans le temps des paiements ». Il fermait les yeux sur l'emploi des passe-volants : « M. le Cardinal, écrivait le maréchal de Bellefonds à Louvois en 1668, a tellement autorisé ces abus que vous aurez besoin d'une extrême application pour remettre les choses dans l'ordre ».

INDISCIPLINE.

Le soldat, obligé de vivre sur l'habitant, était aussi dur au compatriote qu'à l'ennemi. Sous les armes, il pillait de droit. Déserteur ou licencié, il brigandait. L'officier commissionné en vue d'une guerre, et licencié, lui aussi, la guerre terminée, prenait malaisément l'esprit de discipline. Au reste, le haut commandement était mal organisé. Les offices de colonel-général de l'infanterie et de colonel-général de la cavalerie, de grand-maître de l'artillerie, donnaient à ceux qui les tenaient une autorité qui interceptait ou, du moins, gênait l'autorité du Roi.

INSUFFISANCE DE TOUS LES SERVICES.

Il n'y avait point une administration de la guerre régulièrement constituée; point de service méthodique des munitions, des vivres, ni des hôpitaux. L'armement et la tactique étaient vieux d'un siècle, l'infanterie négligée, la cavalerie demeurant l'arme noble. L'artillerie et le génie étaient des services à côté, que des particuliers géraient à l'occasion. La fortification était partout délabrée à la mort du Cardinal[1].

1. Voir, pour l'armée sous Louis XIII, *Hist. de Fr.*, VI, 2, pp. 317-328.

LES CRÉATEURS DE L'ARMÉE MONARCHIQUE.

La création de l'armée monarchique fut l'œuvre de trois hommes, Le Tellier[1], son fils le marquis de Louvois, et le Roi.

Le Tellier a été l'initiateur. Intendant à l'armée de Piémont en 1640, il avait vu de près le désordre militaire. Secrétaire d'État de la guerre en 1643, il s'était appliqué à y remédier, autant que l'on pouvait remédier à un désordre lorsque Mazarin gouvernait. Il fit ou renouvela de bons règlements militaires et mit en train la réforme en toutes ses parties. Au mois de décembre 1653, il obtint la survivance de sa charge pour Louvois, qui allait avoir dix-sept ans. Quand Louvois se maria, en 1662, le Roi lui donna la permission de signer comme secrétaire d'Etat. Mais Le Tellier, qui demeura en charge jusqu'en 1677, garda la haute main sur le service au moins jusqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle en 1668. Encore, pendant la guerre de Hollande, il assista son fils. Dans ce chapitre de la réforme militaire, il faudrait presque toujours dire, au lieu de Louvois tout seul, Le Tellier et Louvois.

Louvois n'avait pas, dit Saint-Simon, « l'étendue, la force ou la patience requises pour être à la tête des affaires ». Ce fut un professionnel étroit, qui se montra médiocre toutes les fois qu'il sortit de son métier d'administrateur de la guerre. A ce métier même, il n'apporta pas un génie d'inventeur; devant les nouveautés, il hésitait. Mais il aima « l'ordre » et « la règle », comme les artistes, les écrivains et les hommes d'État de son temps. Il demandait à ceux qu'il consultait des « discours clairs ». Il savait distribuer une matière en ses parties, et garder, dans l'attention au détail, la vue de l'ensemble. Comme il savait aussi répartir la besogne méthodiquement entre des agents bien choisis, il voyait, en même temps que la chose à faire, comment, en combien de temps, par qui elle serait faite. Personne ne fut plus capable que lui, soit d'organiser de grands services, soit de dresser quelque surprenante entreprise. Prodigieusement actif et vigilant — bourreau de travail, comme Colbert, — il tenait son monde en haleine. Au reste, il était un mauvais homme, obséquieux envers qui pouvait le servir ou lui nuire; hautain, brusque, « brutal » pour tous les autres, en quoi il fâcha souvent le Roi, si poli et dont les ordres semblaient des grâces. Et toujours Louvois préféra très tranquillement à la moindre diminution de son crédit auprès du Roi les pires calamités publiques, comme la guerre et la persécution religieuse.

Le Roi connaissait les choses de la guerre presque aussi bien que son ministre. Il s'en informait minutieusement, prenait des notes, réfléchissait, écrivait de sa main des mémoires et des tableaux.

1. Voir au précédent volume, p. 139.

« Je voulais savoir exactement, écrit-il, tout le détail de ce qui regardait mes troupes. Je formais des mémoires de ma propre main, où je prenais soin d'écrire de jour en jour et leurs logements et leur nombre, afin de savoir plus précisément de quel temps et de quelles provisions j'aurais besoin pour les assembler... Je faisais en mon esprit diverses distributions de mes forces, pour me servir des unes ou des autres suivant les affaires que j'entreprendrais, sans avoir besoin, pour cela, du ministère d'autre personne que de l'un de mes secrétaires d'État, seulement pour l'expédition des ordres ».

Cette même année — 1669 — il écrivait à Turenne : « J'ai tout dans ma tête ». Et c'était vrai.

L'œuvre de ces trois hommes fut grande et imparfaite. Les défauts étaient trop considérables, ils tenaient trop à la constitution de l'État et de la société, pour qu'une réforme à fond fût possible.

CORRECTIFS A LA VÉNALITÉ.

Pas plus que dans les services civils, et pour les mêmes raisons, la vénalité ne fut abolie. Rembourser les propriétaires de grades, prendre en charge la levée, l'équipement, l'armement, la nourriture de l'armée, ç'aurait été une grande révolution, et qui aurait coûté bien cher. On se contenta d'atténuer les plus grands vices Au-dessous du capitaine étaient le lieutenant, le sous-lieutenant, grade créé dans l'infanterie en 1669, et qui fut supprimé dix ans après, et l'enseigne. Ces grades furent conférés par le Roi gratuitement. Au-dessus, venaient le major et le lieutenant-colonel, également nommés par le Roi. Il fut admis qu'un officier passât major et lieutenant-colonel sans avoir été capitaine, c'est-à-dire sans avoir été obligé d'acheter une compagnie. Au-dessus du colonel, il y avait le brigadier, grade institué en 1667 pour le commandement de deux régiments. Il fut admis qu'un officier passât brigadier sans avoir été colonel, c'est-à-dire sans avoir été obligé d'acheter un régiment. Et le brigadier pouvait ensuite monter au maréchalat. Ainsi firent deux officiers pauvres, Vauban et Catinat.

ABUS QUI PERSISTENT.

Mais la vénalité, maintenue pour les offices de capitaine et de colonel, continua ses méfaits. En l'année 1676, le maréchal de Luxembourg proposait, pour être colonel d'un régiment d'infanterie, le sieur de Girouville. Louvois répondit :

« Je suis obligé de représenter à S. M. que, quoique ce soit un très bon officier, ce sera assurément la perte de ce régiment-là, si S. M. ne met à la tête un homme de qualité capable d'y faire de la dépense. Quoique le marquis de Nangis n'ait pas beaucoup d'expérience, il a 20 000 écus de rentes; peut-être Sa Majesté jugerait-elle à propos de l'engager dans l'infanterie, en lui donnant ce régiment ».

Il fallait aussi être riche pour devenir capitaine. Vauban écrit à Louvois en 1675 :

« J'ai un pauvre diable de cousin, lieutenant dans le régiment de Nonan-cavalerie, bon et vieil officier, qui aurait été capitaine il y a longtemps, s'il avait eu le secret de métamorphoser de méchantes compagnies en de fort bonnes sans se ruiner ».

PERSISTANCE DES FRAUDES.

C'était, pour les officiers, une grande tentation, et même, s'ils étaient pauvres, une nécessité, de « griveler sur les gens de guerre ». L'usage des passe-volants demeura, malgré la fréquence et l'exactitude des revues. Racine a raconté que Louis XIV, qui passait une revue aussi bien que personne, « reconnut dans le régiment de Hautefeuille un passe-volant, qui était valet de chambre de M. de Hautefeuille, et le Roi le reconnut à ses souliers, que son maître avait portés ». Un grand nombre d'ordonnances furent rendues contre les pauvres diables qui vivaient de ce trafic. Les peines devinrent de plus en plus sévères : le fouet, la marque au fer rouge sur le visage, la mutilation du nez, la mort. Des officiers qui employaient des passe-volants furent cassés, ou plus sévèrement punis. « Il faut faire voir, disait Louvois,... que, quand on vole V. M., on n'en est pas quitte pour cesser de la voler et pour être révoqué ». Mais on continua de voler. « Pendant que le Roi payait fort bien, les officiers retenaient l'argent et répondaient aux réclamations des soldats par des coups de bâton », écrivait Louvois en 1677. Retenues arbitraires de solde, reprise de vêtements et de souliers à des soldats, qui sont obligés d'aller par les rues pieds nus, ces faits se retrouvent dans toutes les armées du Roi. En 1678, le baron de Quincy, commandant la cavalerie des places du Hainaut, mande à Louvois : « C'est une pitié de la voir autant délabrée qu'elle l'est. Je soutiendrai devant toute la France que tout ce que j'en ai vu à Saint-Guillain ne peut pas être qualifié du nom de cavaliers, mais bien de misérables gueux sans armes, sans bottes et sans habits, montés sur des chevaux entièrement ruinés ». La raison de cette misère, ajoute le commandant, est que les officiers du Roi font une volerie exécrable de son argent pour jouer « à poignée de pistoles ». Dans l'administration de Louvois, comme dans celle de Colbert, l'écart fut large entre les intentions du ministre et les résultats qu'il obtint. Mais, pas plus que Colbert, il ne perdit toute sa peine. En comparaison du passé et aussi des armées étrangères, le Roi put être loué de « la régularité des paiements », « du paiement exact de la solde ». Ce sont les termes dont se servent l'ambassadeur vénitien Giustiniani, en 1676, et Spanheim, le ministre de Brandebourg, en 1690.

ESSAI DES MILICES.

Rien ne fut changé au mode de recrutement. On essaya de faire revivre l'obligation féodale au service, qui aurait pu devenir

une obligation envers le Roi et la nation. L'arrière-ban fut convoqué pendant la guerre de Hollande. L'expérience fut lamentable[1]. Tard dans le règne, les dernières années de Louvois, un règlement de 1688 organisa les milices provinciales. Chaque village de quelque importance fournirait un homme, non marié, et âgé de vingt à quarante ans. Les miliciens désignés s'exerceraient aux armes le dimanche. Ils seraient groupés par compagnies de cinquante hommes. Les officiers seraient choisis parmi les gentilshommes du pays. En temps de paix, chaque paroisse fournirait la solde et l'équipement de son homme, et les officiers seraient payés par tous les contribuables à la taille de la généralité. En temps de guerre, l'entretien des milices serait à la charge du Roi. Ainsi fut entrevue encore une fois l'idée d'une armée nationale, toute différente de l'autre, sans vénalité, sans étrangers, où le service aurait été un devoir public, où la noblesse campagnarde aurait trouvé une fonction sociale. Au premier essai, les milices donnèrent 25 000 hommes. Comme il se trouva, parmi ces hommes, beaucoup d'anciens soldats, et, parmi les gentilshommes, d'anciens officiers, ce furent de bonnes troupes. Mais la milice n'était pour le Gouvernement qu'un expédient et un appoint. Si l'idée de la nation armée s'était présentée au Roi et à ses ministres, ils auraient reculé devant elle. Après Louvois, toute sorte d'exigences nouvelles firent de la milice une vexation ajoutée à tant d'autres.

LE RACOLAGE.

Le recrutement continua d'être pratiqué selon le mode ancien, qui se trouve défini, par exemple, dans une instruction donnée en 1660 aux commissaires des guerres, chargés de lever 2 000 hommes de pied dans le gouvernement de Paris : « Lesdits sieurs commissaires feront publier l'ordonnance qui est mise en leurs mains, pour obliger les déserteurs, vagabonds, gens sans aveu et vocation, capables de porter les armes, à s'enrôler en ladite levée ». En même temps, ils feront « battre la caisse, pour enrôler tous ceux qui se présenteront, jusqu'audit nombre de deux mille ».

LES VIOLENCES.

Les volontaires accouraient en assez grand nombre au tambour des recruteurs. Le marquis de Sourches disait, à propos d'une levée fructueuse et rapide, que, « de tous les royaumes du monde, il n'y en a aucun où les peuples s'empressent de servir le Roi, comme la France ». Spanheim et d'autres attribuaient cet empressement à la fois au naturel français, inquiet, porté aux nouveautés et qui « ne manque pas de courage », et à « la fréquence et la misère même des peuples, qui se voient réduits par l'exaction des tailles et des gabelles...

1. Voir au précédent volume, p. 375.

à se laisser enrôler pour se tirer de leurs misères et trouver de quoi subsister ». Mais il semble que jamais les rafles de « gens sans aveu » ni les enrôlements de volontaires n'aient suffi à donner les effectifs, qui allèrent grossissant toujours. Les recruteurs employaient la ruse ou la force. La ruse, c'était de promettre aux recrues monts et merveilles. Louvois la pardonnait : « Sa Majesté, disait-il, trouve bon que l'on dissimule les petites tromperies pour enrôler les soldats ». Il désapprouvait les violences, mais il ne put jamais les empêcher, à supposer qu'il l'ait voulu sérieusement[1]. En 1690, il se plaint au lieutenant de police qu'il s'en commette « journellement pour faire les enrôlements à Paris ». Les recruteurs, dit-il, « enlèvent des gens qui passent dans les rues, les jettent ensuite dans des carrosses et les mènent dans des maisons écartées, où, à force de les battre et de leur faire peur, on leur fait signer des engagements ». On était alors en pleine guerre contre l'Europe; il fallait des hommes à tout prix. La guerre finie, en 1697, Vauban exposera dans un mémoire au Roi les terribles effets du régime des enrôlements :

« Presque tous les enrôlements sont devenus frauduleux et forcés. Je laisse à penser quelles troupes cela a dû produire, et quelle fidélité on doit attendre de soldats ramassés de toutes espèces, qui n'ont dans l'esprit que le chagrin d'être forcés de faire un métier pour lequel ils n'ont nulle disposition; ce sont les contraintes, jointes à la faiblesse de la solde, qui ont donné lieu à tant de désertions dans les armées pendant le cours de cette dernière guerre, et causé tant de désordres parmi les peuples de la campagne par l'enlèvement fréquent des hommes le plus en état de soutenir leurs familles et de les faire subsister du travail de leurs mains, ce qui, ayant mis une infinité de femmes et de pauvres enfants hors d'état de pouvoir plus trouver de quoi vivre, grande quantité sont morts de faim et de misère, et plusieurs autres ont été réduits à la mendicité pour avoir été privés de ceux qui pouvaient les faire subsister. C'est encore ce qui a fait perdre une partie considérable des meilleurs sujets du royaume, qui ont passé chez les étrangers ».

LA DÉSERTION.

La désertion était coutumière à des malheureux que l'on avait pris de force, et que l'on retenait souvent au delà de leur engagement. L'abus de la désertion, est-il dit dans une ordonnance de 1666, « s'est tellement établi dans les troupes du Roi qu'il y a à présent peu de soldats au service de Sa Majesté qui ne soient tombés dans ce crime ». Louvois faisait un jour savoir à Luxembourg, pendant la guerre de Hollande, que plus de 2 000 déserteurs français avaient passé par Nimègue. L'année 1677, en Sicile, le maréchal de Vivonne constate, après une revue de ses troupes, que 4 150 hommes sur 6 900 ont déserté.

RECRUTEMENT A L'ÉTRANGER.

Louis XIV fit un plus large usage que ses devanciers du recrutement à l'étranger. Cette opération se pratiquait de diverses façons.

1. Voir au précédent volume, p. 338.

On envoyait, en tel ou tel pays, des racoleurs, chargés de ramener des hommes, que l'on versait ensuite dans les régiments. Ou bien l'on demandait à un État de fournir un certain contingent. La Suisse, depuis longtemps, louait des troupes au roi de France en vertu de traités régulièrement renouvelés, auxquels on ajoutait, à l'occasion, des conventions exceptionnelles. — Il arrivait qu'un prince étranger offrît des soldats : « Le Roi de la Grande-Bretagne, écrit Louvois à Turenne en 1673, vient de faire présent au Roi de 1 500 Anglais et de 1 500 Écossais en deux régiments,... voulant, dit-il, faire connaître à tout le monde l'intime part qu'il prend aux intérêts de Sa Majesté ». — Le plus souvent, ce concours des étrangers s'obtenait moyennant de gros subsides, ou par force. Le duc de Lorraine avait prêté ses troupes pour la campagne de 1667 en Flandre. La campagne finie, il voulut les ravoir : « Je lui fis parler de telle sorte, écrit le Roi dans ses *Mémoires*, qu'il fut obligé de s'en désister, et de me les laisser autant que je voulus ». — En mars 1671, Louvois veut obtenir du duc de Savoie une compagnie de gendarmes, un régiment de cavalerie et un régiment d'infanterie. Tout bonnement il expose au duc que le Roi, craignant de « diminuer le nombre de ses sujets qui sont nécessaires dans les provinces pour cultiver la terre », a résolu d'employer des soldats étrangers. En conséquence, il a l'intention de donner au prince, fils du duc, « non seulement... une compagnie de gendarmes, mais encore un régiment d'infanterie, et un régiment de cavalerie, chose que personne n'a ici que les enfants de France et Monsieur ». Cette grande grâce était fort onéreuse, car il était sous-entendu que le prince amènerait la compagnie, dont il serait le capitaine, et les deux régiments, dont il serait le colonel. Aussi le duc de Savoie s'excusa, disant qu'il n'avait pas assez de soldats pour lui-même. Pourtant, il dut s'exécuter. L'année d'après, Louvois tira de lui trois régiments encore. La Savoie demeurera comme une circonscription militaire française jusqu'en l'an 1690, où le duc se brouillera avec le Roi. — En 1673, Louis XIV demanda aux Génois, seigneurs de la Corse, de lever pour lui un régiment dans cette île. Ils refusèrent d'abord, puis cédèrent, après que des galères génoises eurent été saisies : « Il faut qu'ils soient sages dorénavant, écrit Louvois, et qu'ils connaissent qu'il n'est pas bon de refuser au Roi ce qu'il leur demande, ni d'avoir d'aussi malhonnêtes manières qu'ils en ont eu sur les levées que Sa Majesté a désirées d'eux ». — A ces corps composés tout entiers de soldats d'une nation, il faudrait ajouter les individus de tous pays enrôlés isolément. L'effectif des étrangers dans les troupes françaises était très considérable. Un jour, en 1693, comme le nonce l'avait félicité d'une victoire remportée

en Flandre, le Roi, raconte Dangeau, répliqua : « Je crois, Monsieur, qu'à l'avenir les ennemis ne seront pas bien aises de se trouver devant une armée de Français. Mais j'ai tort de dire une armée de Français, il faut dire une armée de France, car la mienne était composée de plusieurs nations qui toutes ont également bien fait ».

LES EFFECTIFS.

Le double recrutement, en France et à l'étranger, produisit d'énormes armées. En 1667, pour la guerre de Flandre, le Roi ne dispose que de 72 000 hommes, dont 35 000 seulement font campagne. Mais en 1672, le 2 février, Louvois lui met sous les yeux le contrôle de l'armée qui va entrer en campagne. Elle est de 120 000 hommes. Au 1er janvier 1678, elle sera de 279 000.

COMPOSITION DE L'ARMÉE.

En tête de l'armée servait la « Maison du Roi », qui comptait environ 3000 chevaux — gardes du corps, gens d'armes de la garde du Roi, chevau-légers de la garde du Roi, mousquetaires [1]. Le Roi voulut qu'elle fût un modèle pour l'armée. Ses mousquetaires chargeaient en tête de la cavalerie; dans les sièges, ils descendaient de cheval, pour marcher en tête des colonnes d'assaut. Après la Maison venaient la « Gendarmerie », composée de quelques compagnies, puis les régiments d'élite de l'infanterie — gardes françaises, gardes suisses, « anciens » régiments, dont le dernier en date fut le régiment du Roi, formé en 1662, pour donner l'exemple d'une troupe bien tenue [2]. Au-dessous de la Maison du Roi et des troupes d'élite étaient classés les régiments de cavalerie et d'infanterie [3].

HIÉRARCHIE MILITAIRE.

Pour commander les armées, une hiérarchie régulière fut établie peu à peu, qui les mit sous la main du Roi [4]. Elle partait de l'enseigne pour aboutir au lieutenant-général, en passant par le lieutenant, le capitaine, le major, le lieutenant-colonel, le colonel,

1. La « Maison » fut plusieurs fois modifiée. Voir les successifs *États de la France* indiqués au précéd. vol. p. 149.

2. L'ordre des régiments est réglé ainsi dans une ordonnance de 1670 : Gardes françaises, Gardes suisses, Picardie, Piémont, Champagne, Navarre, Normandie, la Marine, Rambure, Castelnau, Auvergne, Sault, Bandeville, Saint-Vallier, Douglas, du Roi. Voir Spanheim, *Relation...*, édition Bourgeois, pp. 501-514, et les notes.

3. En 1672, le régiment des Gardes françaises et le régiment des Gardes suisses présentent ensemble un effectif de 5 000 fantassins. Les Gardes du corps, les Mousquetaires, les diverses compagnies de gendarmes et de chevau-légers de la Maison du Roi forment un corps de 2 950 cavaliers. L'armée proprement dite se compose de 46 régiments d'infanterie française, comprenant ensemble un peu plus de 56 000 hommes; 12 régiments d'infanterie étrangère d'un effectif plus élevé que celui des régiments français, et donnant au total près de 30 000 hommes; 78 régiments de cavalerie française et 9 de cavalerie étrangère, présentant en ligne plus de 25 000 chevaux.

4. Pourtant la seule des grandes charges survivantes que l'on abolit fut celle de colonel-général de l'infanterie, qui disparut à la mort du duc d'Epernon en 1662. La charge de colonel-général de la cavalerie, qui appartenait à Turenne, fut conservée. Aussi celle de grand-maître de l'artillerie. Même une charge de colonel-général des dragons fut instituée, pour en honorer le duc de Lauzun. Mais ces charges furent accommodées aux conditions nouvelles de l'armée.

le brigadier, le maréchal de camp. Le maréchalat de France était une dignité. Turenne fut élevé au-dessus des autres maréchaux par le titre de maréchal général. Au-dessus de lui, commandèrent le prince de Condé, Monsieur et le Roi. Entre officiers de même grade, l'ancienneté, constatée par « l'ordre du tableau », donna la supériorité. Une ordonnance de 1661 prescrit que « lorsque, dans une place, il se trouvera plusieurs capitaines et que les officiers supérieurs seront absents, le plus ancien capitaine d'infanterie du plus vieux des régiments qui y seront en garnison, y commandera ». Un règlement de 1665 assure l'autorité des lieutenants-colonels, qui « en l'absence des colonels auront le commandement sur tous les quartiers des régiments ». C'était l'usage que, lorsqu'un commandant en chef d'armée n'était plus en état de commander, « par mort, maladie ou autrement », les officiers généraux de même dignité roulasssent ensemble, comme on disait, c'est-à-dire exerçassent le commandement à tour de rôle, ce qui donnait lieu à des disputes et à des discordes. De par une ordonnance de 1675, si un tel cas se présente, l'officier « qui se trouvera le plus ancien... commandera à ceux qui le seront moins que lui, avec la même autorité que s'il avait pouvoir ou commission de S. M. de commander en chef ». La même règle est étendue aux « postes inférieurs, en sorte qu'un corps ou commandement de troupes que S. M. aura confié à une seule personne ne puisse jamais sans ses ordres tomber entre les mains de plusieurs ».

DISCIPLINE.

A tout le monde, Louvois voulut imposer une exacte discipline. Il faut, disait-il en 1669, « faire entendre à tous les officiers qui commandent les corps que l'intention du Roi est qu'ils rétablissent l'obéissance sans réplique à l'égard des officiers qui leur sont subalternes, et que, pour cet effet, le premier à qui il arrivera de désobéir sera cassé ». — Des officiers aimaient mieux se démettre que d'obéir. A propos de l'un d'eux, Louvois écrivit : « Je crois Montil trop sage pour me demander à se retirer, parce que ce sera le chemin d'aller à la Bastille, où le Roi met d'ordinaire les gens qui font de pareilles propositions ». Le Roi, disait-il encore, n'aime pas « les gens chagrins ». En 1672, les maréchaux de Bellefonds, de Créqui et d'Humières refusèrent de se mettre sous les ordres de Turenne. Louvois pria Créqui de réfléchir : « Je tremblerai jusqu'à ce que j'aie vu que vous avez pris le bon parti. Vous me permettrez de vous dire qu'il n'y en a point d'autre que d'obéir à un maître qui dit qu'il veut l'être ». Les trois maréchaux s'entêtèrent, ils furent privés de leur commandement, puis exilés en province. Pour rentrer en grâce, il leur fallut se rendre à l'armée de Turenne et servir sous ses ordres quinze jours comme lieutenants-généraux. En 1674 — le « roule-

ment » étant encore en usage — Luxembourg refusait de « rouler » avec le chevalier de Fourilles : « Il n'y a point expédient, déclare Louvois, de persuader à S. M. que M. de Luxembourg ne roule pas avec M. de Fourilles, et il faut, s'il en fait difficulté, qu'il se résolve à une disgrâce qui sera d'autant plus dure qu'il n'a aucun prétexte d'en faire ».

Les brillants officiers, les officiers de cour, furent invités à faire tout leur devoir. Le comte d'Auvergne, à qui répugnait l'escorte des bagages, qu'on lui commanda un jour, et qui se plaignait à tout propos de son chef, ayant offert par menace de prendre son congé, fut très surpris de voir son offre acceptée. Louvois, il est vrai, n'obtint pas l'absolue discipline. On connaît une conversation de lui avec M. de Nogaret, que Mme de Sévigné a rapportée : « Monsieur, votre compagnie est en très mauvais état. — Monsieur, je ne le savais pas. — Il faut le savoir; l'avez-vous vue? — Non, monsieur. — Il faudrait l'avoir vue. — Monsieur, j'y donnerai ordre. — Il faudrait l'avoir donné. Il faut prendre un parti, monsieur, ou se déclarer courtisan, ou s'acquitter de son devoir quand on est officier ». Or, cette conversation est de l'année 1689. Mais il n'y a pas de doute que les cas d'insubordination ou de négligence se firent très rares. La discipline des armées françaises étonna les étrangers. Le vénitien Giustiniani loue le Roi de « s'être beaucoup occupé de la cohésion de ses armées et de leur bonne discipline ». Le même compliment se trouve dans Spanheim.

RECRUTEMENT DES OFFICIERS.

Le Roi voulut garder à la noblesse le privilège qu'elle avait de fournir des officiers à l'armée. Cependant, des jeunes gens de familles « vivant noblement » étaient admis à cet honneur. Jusqu'en l'année 1682, un jeune homme qui voulait devenir officier, s'engageait, s'il était de haute naissance, dans les compagnies des gardes du corps; autrement, dans un régiment. Il y faisait l'exercice comme les autres soldats, sans recevoir une instruction particulière. Après deux ans environ, le « cadet » achetait, selon ses moyens, une compagnie ou un régiment. La troupe risquait ainsi d'être mal commandée. Louis XIV, dans ses premières années, jugeant que « toute l'infanterie française n'avait pas été fort bonne jusqu'ici », imagina ce moyen de la rendre meilleure : « Je fis tomber une partie des charges de colonels entre les mains des jeunes gens de ma cour, à qui le désir de me plaire et l'émulation qu'ils avaient l'un pour l'autre pouvaient, ce me semblait, donner plus d'application ». Mais ce n'était là qu'un expédient. Louvois entreprit d'organiser l'éducation des officiers.

LES COMPAGNIES DE CADETS.

En 1682, il réunit les cadets dans des compagnies spéciales, deux d'abord, puis neuf, qui furent réparties entre des places fortes du Nord et de l'Est. On compta, en 1684, 4 275 cadets. Il se trouva dans

le nombre des enfants de quatorze ans et des hommes de trente ou quarante ans. Plusieurs ne savaient ni lire ni écrire. Les cadets, qui faisaient l'exercice comme les soldats, devaient écouter tous les jours deux leçons de mathématiques, chacune de deux heures et demie. Ils ne s'empressèrent pas aux leçons, préférant la comédie et le cabaret. En 1685, on mande à Louvois que « parmi l'escouade de la compagnie de gentilshommes de Charlemont qui a été envoyée à Longwy, il ne s'en trouve que quatre qui aient appris les mathématiques, et pas un qui sache une règle d'arithmétique ». Ces écoles, dont le succès avait été si médiocre, furent supprimées en 1692.

Malgré les défauts et les vices, que Louvois lui reprochait durement, le corps des officiers français valait mieux que celui des armées étrangères. Il était en grande majorité composé de nobles, qui aimaient le métier par tradition de famille, par naturelle vocation, et aussi par nécessité, la carrière des armes étant la seule où ils pussent espérer faire fortune. Ils apprenaient par la pratique même ce qu'il leur était indispensable de savoir, et qui était peu de chose après tout. Ils mettaient leur honneur à servir le Roi au péril de leur vie. Ils moururent en très grand nombre dans les batailles, les tranchées et les assauts. Et le Roi était toujours assuré de trouver aux morts autant de remplaçants qu'il fallait et même davantage.

Le Tellier et Louvois essayèrent de donner au Roi une armée bien payée, bien vêtue, bien équipée, dont la subsistance fût assurée par des moyens réguliers, et qui soignât ses blessés, ses malades et ses invalides.

LA SOLDE.

La solde fut fixée par un règlement publié en février 1670 : cinq sous par jour pour le fantassin, onze pour le dragon, quinze pour le cavalier; elle sera payée tous les dix jours aux hommes. Les retenues à prélever par les capitaines pour l'entretien des soldats sont évaluées, et des peines édictées contre ceux qui prélèveraient davantage. Un capitaine d'infanterie touche soixante-quinze livres par mois en temps de paix et cent douze en temps de guerre. Il ne faut croire d'ailleurs, ni que tous les officiers aient régulièrement payé les hommes, ni que le Roi ait toujours régulièrement payé les officiers.

L'UNIFORME.

La tenue était délabrée dans la plupart des compagnies; dans d'autres, les officiers croyaient « plaire à Sa Majesté en faisant mettre sur les habits de leurs sergents et de leurs soldats du galon d'or et et d'argent fin et faux ». Peu à peu, l'usage s'établit d'habiller les différents corps « tout d'une partie ». L'uniforme, introduit d'abord dans les régiments étrangers, devint obligatoire à partir de 1670.

La couleur bleue fut réservée à la Maison du Roi, la rouge aux troupes suisses, la grise aux autres troupes.

ARMEMENT. MOUSQUET ET PIQUE.

Au début du règne, l'infanterie se servait encore du mousquet et de la pique. Le mousquet était une arme précise, pas plus lourde que le fusil d'aujourd'hui. Mais c'était une arme lente. Le soldat versait la charge de poudre et la balle par le bout du canon, allumait la mèche aux étincelles d'un briquet, et l'ajustait sur un mécanisme à ressort. Puis il mettait en joue l'arme appuyée sur une fourche, et faisait jouer le mécanisme, qui abattait la mèche sur l'amorce. Cela prenait beaucoup de temps. La pique, longue de quatorze pieds, et lourde, était une arme contre la cavalerie. Une compagnie, en 1661, avait, pour deux tiers de mousquetaires, un tiers de piquiers. L'infanterie se trouvait ainsi divisée en deux armes indépendantes. Pendant que le mousquetaire tirait, au début d'une action, le piquier demeurait inactif. Si une charge de cavalerie arrivait dans le rang, l'usage du mousquet était impossible.

LE FUSIL.

Or, il y avait longtemps que des armuriers allemands avaient construit une sorte nouvelle de mousquet, où une pièce d'acier trempé était heurtée par un silex, dont les étincelles allumaient la poudre. Cette arme perfectionnée donnait un tir plus rapide que l'ancienne, mais elle ratait souvent. C'est pourquoi l'usage de ce « fusil » n'avait pas été approuvé dans les armées françaises. Lorsqu'il commença d'y pénétrer, Louvois, prudent toujours et lent à l'innovation, voulut l'interdire : « L'intention de Sa Majesté, écrivait-il en 1666, est d'abolir entièrement les fusils ». Cependant les soldats et les officiers aimaient l'arme nouvelle. Louvois, en 1670, toléra quatre fusiliers par compagnie. L'année d'après, un régiment de fusiliers fut formé pour être employé comme soutien de l'artillerie. En 1674, le fusil fut donné aux corps d'élite; mais le mousquet ne disparaîtra des armées qu'en 1703. Vauban ayant inventé en 1687 la douille, qui permit d'adapter la baïonnette au fusil sans que le tir fût empêché, le soldat eut en mains une arme à la fois de tir et d'escrime. La force de l'infanterie fut ainsi doublée.

GRENADIERS, DRAGONS, CARABINIERS.

Depuis longtemps, l'infanterie lançait des grenades, mais l'emploi de ce projectile n'était pas réglé. En 1667, quatre soldats furent désignés dans chaque compagnie du régiment du Roi pour être des grenadiers; puis les grenadiers furent réunis en une compagnie spéciale de ce régiment; puis chaque régiment eut sa compagnie de grenadiers. — Il y avait, dans la cavalerie, deux régiments de mousquetaires, armés comme l'infanterie, employés à l'escorte des convois et au service d'éclaireurs, et qui servaient tantôt à pied, tantôt à cheval.

Ces mousquetaires devinrent les dragons, dont les régiments furent placés sous le commandement du colonel-général Lauzun. Il y eut quatorze régiments de cette troupe d'infanterie montée. Pour les cavaliers, le sabre remplaça l'épée, en 1679. L'année d'après, la carabine rayée fut donnée à deux cavaliers par compagnie. Puis chaque régiment eut sa compagnie de carabiniers. Puis on forma des régiments de carabiniers. C'est ainsi que, peu à peu, après expérience, fut accrue la puissance de l'armée. Mais la grande nouveauté fut l'organisation de l'artillerie et du génie.

L'ARTILLERIE.

L'artillerie et le génie devinrent des armes importantes pendant ce règne où les sièges furent les opérations les plus considérables des guerres. Avant l'année 1669, l'artillerie ne relevait pas du secrétaire d'État. Elle avait son grand-maître, lequel vendait des charges à des officiers, qui composaient le corps d'artillerie : lieutenant général, commissaire général, lieutenants d'artillerie, commissaires ordinaires et extraordinaires, officiers pointeurs, maîtres canonniers, capitaines de charroi, conducteurs, ouvriers du fer et du bois. Il n'y avait pas de soldats artilleurs. Arrivés au corps d'armée, les officiers entreprenaient à forfait la construction et le service des batteries, dont ils fournissaient les canons. Ils recevaient cent écus par pièce mise en batterie ordinaire, quatre cents par pièce de batterie en brèche. Le Roi payait vingt livres par jour pour le service de chaque pièce. Les entrepreneurs devaient donner vingt sous par jour et vingt sous par nuit aux servants qu'ils embauchaient; le reste était leur revenant bon. — Louvois ne supprima point la grande maîtrise. Après que le duc de Mazarin eut résigné la charge, il sut s'accommoder avec le comte du Lude, qui en fut investi. Il créa des troupes d'artillerie. Après le siège d'Aire en 1677, où les bombes avaient produit un grand effet, deux compagnies de bombardiers furent mises sur pied. Dix autres y furent ajoutées. Cela fit un régiment, dont le colonel fut le grand maître en 1689. Une compagnie de canonniers avait été organisée avant la guerre de Hollande; cinq autres le furent en 1679 et six autres, dix ans après. Des compagnies de fusiliers suivaient et défendaient le canon.

LE GÉNIE SOUS LA DIRECTION DE VAUBAN.

Avant Louvois, il n'y avait pas non plus de corps du génie. L'administration de la fortification était partagée entre les départements des secrétaires d'État. Une partie des frontières ressortissait à Colbert, et l'autre à Louvois. Chacun avait sa méthode. Louvois prenait ses ingénieurs dans l'infanterie, Colbert parmi ses architectes et ses savants, qui n'avaient jamais servi à l'armée. Le directeur, chez Louvois, était Vauban; chez Colbert, le chevalier de

Clerville. Chacun des deux ministres, naturellement, détestait l'employé de l'autre. Mais peu à peu le service fut unifié. Les provinces conquises, la Flandre et la Franche-Comté, furent données à Louvois, qui, par un échange, au cours de la guerre de Hollande, ajouta la Lorraine et l'Alsace à son département. Et Clerville céda la place à Vauban, qui devint en 1677 commissaire général des fortifications. Colbert le reconnut « plus habile et plus entendu qu'aucun ingénieur qui ait jamais été en France ». Il lui assura l'obéissance des intendants et des ingénieurs. Parlant d'un ingénieur qui avait retouché un plan de Vauban, il écrivit : « S'il lui arrive de jamais remuer une pelletée de terre que conformément au mémoire dudit Vauban, il sera rappelé un quart d'heure après que je m'en serai aperçu ».

LE CORPS DES INGÉNIEURS.

Les ingénieurs, qui jusque-là étaient considérés comme des étrangers par les officiers et méprisés par eux à cause même de leur science, formèrent un corps à partir de 1676, comme l'avait désiré Vauban. Les uns furent ordinaires et permanents, les autres extraordinaires, employés seulement pendant la guerre. Vauban aurait voulu commander des troupes spéciales du génie. Une compagnie de « mineurs » fut créée en 1673, une seconde en 1679. Mais il n'obtint pas ce « régiment de la tranchée » dont les hommes, bien éduqués, auraient été à la fois canonniers, grenadiers et terrassiers.

LA DÉFENSE DES PLACES.

Vauban révolutionna l'art d'attaquer et de défendre les places. Pour l'attaque, il employa les tranchées parallèles, qui cheminent vers la place en zig-zag, de façon à se dérober au feu de l'ennemi; il les protégea par de petits retranchements, les « cavaliers de tranchée ». Il employa le mortier à lancer des bombes. Pour atteindre un point invisible de la fortification, il dirigea le tir sur un point visible, en calculant l'angle du ricochet. Un siège conduit par lui était une belle opération régulière. « Du temps passé, écrivait le comte d'Aligni, c'était une boucherie que les tranchées.... Maintenant, Vauban les fait d'une manière qu'on y est en sûreté comme si l'on était chez soi ». On savait combien de temps durerait le tracé des parallèles. On prévoyait le jour de l'assaut et celui de la capitulation, où quelquefois on invitait les dames. Le siège commençait et s'achevait au son des violons. Et l'on disait : « Ville assiégée par Vauban, ville prise ». Pour la défense, Vauban enterra la fortification, qui ne fut plus qu'une ligne de fossés profonds, revêtus de maçonnerie. Il croisa le feu des bastions de manière que l'assaillant pût toujours être atteint, à quelque point du rempart qu'il s'en prît. Des « chemins couverts » permirent à la garnison de circuler au long des défenses et de se porter où il fallait. Des ouvrages avancés furent jetés au devant de l'ennemi. Et l'on

disait : « Ville défendue par Vauban, ville imprenable ». Ce fut une beauté, ce vigoureux dessin, qui creusa la terre de ses grandes ligne géométriques. Cette beauté plaisait à Louis XIV. Le Roi aimait la fortification; il inspecta souvent ses places avec goût, avec soin, en toute compétence. En janvier 1679, son arrivée prochaine était annoncée par Seignelai aux intendants de Picardie, de Flandre et de Champagne. Seignelai recommandait de « mettre les places en état de plaire à S. M. par leur propreté, et par la manière dont elles sont tenues ». Il disait : « Ce sera cette propreté que S. M. examinera le plus.... Tous les ouvrages doivent être tenus dans un état de propreté aussi grand qu'aucun des jardins dans lesquels S. M. a accoutumé de se promener ». Louis XIV était ravi quand la fortification avait bel aspect. Il écrivit à Colbert : « La tête du faubourg de Péronne est une des plus belles choses qui se puissent voir; elle surprend par un air de magnificence qu'elle a ».

LA FORTIFICATION DE LA FRANCE.

Le plan de la fortification fut simple et grandiose. La France était ouverte à l'ennemi par les routes de l'Oise, de la Marne et de la haute Seine. Il fallait boucher ces passages par quelques grandes places, que relieraient entre elles des places secondaires, et construire en arrière une seconde ligne de défense. Dunkerque, Lille, Metz, Strasbourg, Besançon; entre ces places ou derrière elles, Valenciennes, Maubeuge, Mézières et Luxembourg, Sarrelouis, Phalsbourg, Brisach, Huningue et Belfort couvrirent le Nord et l'Est. Briançon et Mont-Dauphin défendirent les passages des Alpes, Montlouis et Perpignan ceux des Pyrénées. La chaîne des places de Vauban ferma la France. A la fin du règne, elle arrêtera l'invasion.

LES SUBSISTANCES.

Il semble que le chef-d'œuvre de l'administration de Le Tellier et de Louvois ait été la création du service des subsistances. Pour approvisionner les garnisons, des marchés étaient conclus avec des munitionnaires. Aux lieux d'étapes, des magasins fournissaient les troupes en marche. Des magasins généraux furent établis aux frontières. Le service fonctionna pour la première fois en grand pendant la guerre de Hollande. L'année 1672, l'armée trouva ses vivres échelonnés jusqu'en l'électorat de Cologne. Louvois surveillait l'ensemble des opérations d'approvisionnement. Il se transportait où il fallait, et très vite expédiait la besogne. En juillet 1676, il rendait compte au Roi des préparatifs pour le siège d'Aire :

« Je suis arrivé à Condé le 15, un peu avant midi... J'expédiai l'après-dîner tous les ordres de Votre Majesté nécessaires pour que les pionniers et les chariots qui ont été commandés partout arrivent devant Aire le même jour que l'infanterie s'y rendra; et ayant concerté avec M. le maréchal d'Humières la

route que les troupes tiendront, et pris les mesures nécessaires pour le pain et les farines, tout cela est réglé de manière que, le même jour que les troupes se rendront devant la place, il y arrivera quatre mille sacs de farine, qui peuvent faire subsister l'armée vingt-quatre jours ».

Le Roi savait que le « manquement de vivres » est un des « désastres qui peuvent ruiner une armée ». Il avait l'idée d'un devoir envers le soldat :

« Comme le soldat doit à celui qui commande l'obéissance et la soumission, le commandant doit à ses troupes le soin de leur subsistance; c'est même une espèce d'inhumanité de mettre des honnêtes gens dans un danger dont leur valeur ne peut les garantir, et où ils ne peuvent se consoler de leur mort par l'espérance d'aucune gloire. »

Aussi appréciait-il l'activité de son « grand vivrier », comme on appelait Louvois. Il lui dit un jour : « Je suis en repos pour la subsistance des troupes, quand vous êtes en quelque lieu ». Le service des vivres eut sa grande part dans la gloire de Louis XIV. Il permit les entreprises de grands sièges, les concentrations de troupes par fortes masses, les surprenantes campagnes d'hiver, comme celles de Condé en Franche-Comté et de Turenne en Alsace. Régulièrement Louis XIV eut ses troupes prêtes avant que le fussent celles de l'ennemi.

Le chevalier Temple constate dans ses Mémoires :

« Les Français, à force d'argent, et par le bon ordre qu'ils faisaient observer, avaient toujours leurs magasins prêts en hiver, de sorte qu'ils pouvaient se mettre en campagne dans le printemps, d'aussi bonne heure qu'ils voulaient, sans craindre la rigueur du temps pour leur infanterie, ni être obligés d'attendre l'herbe pour leur cavalerie. Les Espagnols, au contraire, faute d'argent et de bon ordre, laissaient leurs troupes en Flandre dans un si pitoyable état qu'elles étaient incapables d'agir pour quelque entreprise soudaine; et ils ne pouvaient pas non plus fournir des provisions aux Allemands et aux Hollandais qui pouvaient venir à leur secours. »

LE SERVICE DE SANTÉ.

Louvois ne réussit pas à établir un service régulier de santé. La maladie décimait l'armée. En 1667, le ministre, inspectant la garnison de Lille, trouve qu'elle « périt au dernier point... y ayant jusqu'à quatre cents malades dans un régiment de mille hommes, ce qui provient de ce que lesdits malades n'ont pas été assistés, qu'aussi pas un ne guérit, et que les soldats étant réduits à boire de méchante eau et à manger du pain le deviennent souvent ». La même année, un intendant lui écrit de Charleroi :

« Le soldat est logé d'une manière à faire pitié. On met seize soldats avec quatre lits, dans une petite baraque de paille dans laquelle il est impossible de

se chauffer sans un très grand danger de mettre le feu, et comme le bas du logement est toujours rempli de boue, et qu'il faut que le feu soit modéré, le soldat est toujours dans l'humidité. Les compagnies qui y sont présentement y ont été vingt jours sans avoir un malade, et, depuis peu, il leur en est tombé plus de cent. A ce propos, je suis obligé de vous informer qu'il n'y a dans la place ni aumônier ni chirurgien. »

Louvois essaya d'installer, dans les places et à la suite des armées, des hôpitaux fixes ou mobiles. Mais les concessionnaires auxquels il en abandonna l'entreprise ne firent rien de bon. En 1689, un rapport du maréchal de Lorge sur les hôpitaux de Mont-Royal et de Sarrelouis apprend à Louvois que les malades « ne sont couchés que sur la paille, trois dans le même lit; que les chirurgiens sont des ignorants, fort paresseux à soigner les malades, et qui, à la moindre chose qu'ils ont, coupent bras et jambes sans nécessité. Aussi, ce qui est certain, c'est que tous les malades et blessés y meurent, généralement parlant ». A Strasbourg, les soldats « meurent et mourront s'ils ne sont pas autrement soignés, la plus grande partie étant malades du flux de sang, qui se corrompront, étant couchés trois dans un lit ».

LES INVALIDES.

La seule institution charitable à l'usage de l'armée, qui ait réussi au temps de Louis XIV, fut l'hôtel des Invalides. Les soldats estropiés étaient jusque-là mis à la charge de monastères, où ils devaient vivre en « religieux lais ». Mais beaucoup, impatients de ce régime, s'enfuyaient pour vivre de brigandages; ou bien le monastère se débarrassait d'eux en leur payant quelque finance. Henri IV et Louis XIII avaient commencé à réunir les invalides dans des maisons de refuge. Louvois fit faire, par un arrêt de décembre 1668, le recensement des abbayes et prieurés du royaume. Puis, il fut ordonné que tous les établissements possédant plus de 1 000 livres de revenus contribueraient chacun — cent cinquante livres par an — à l'entretien d'une maison où, « pour mettre fin à tous les abus, seraient entretenus les soldats blessés et estropiés à la guerre ou vieillis dans le service ». En outre, une retenue de deux deniers par livre serait faite sur les paiements de l'extraordinaire des guerres, au profit des invalides. En 1670, les estropiés eurent un premier refuge à Paris, rue du Cherche-Midi. Quatre ans après, ils entrèrent dans l'hôtel, d'architecture sérieuse et noble, que Bruant avait construit plaine de Grenelle. — Pour subvenir à la misère d'officiers vieux ou blessés, Louvois fondit en un seul les ordres militaires tombés en désuétude, de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Carmel. Il leur refit un domaine qu'il distribua entre eux, sous forme de commanderies et de prieurés.

L'ADMINISTRATION.

Toute cette grande œuvre militaire fut conduite par une administration bien organisée. Les chefs de service présidaient à des

bureaux dont chacun avait sa spécialité : subsistances, munitions, etc. Cette administration rayonnait sur tout le royaume. Les attributions des intendants d'armée furent amplifiées. Des commissaires des guerres, dont le nombre fut augmenté, contrôlaient les vivres, les arsenaux, les fonderies, les transports, les ambulances, les hôpitaux. Des inspecteurs d'armée furent institués. Martinet eut l'inspection de l'infanterie, et Fourilles, celle de la cavalerie. Ces inspecteurs surveillaient la tenue et l'éducation du soldat et préparaient des règlements. Enfin Chamlay, un des grands collaborateurs de Louvois, maréchal des logis des camps et des armées du Roi, fut une sorte de chef d'état-major général qui, plusieurs fois adjoint à Turenne et à Condé, leur fut très utile. Le ministre soutenait son personnel contre les officiers. Il écrivait à ses commissaires : « Le Roi veut que vous fassiez mettre au cachot le premier qui ne vous obéira pas ou qui vous fera la moindre difficulté ». Il pensait que « le plus méchant moyen pour réduire les officiers..., c'est d'avoir de la patience envers eux ». Il obligea même les maréchaux de France à reconnaître « les pouvoirs » donnés aux agents du Roi : « Vous verrez par ce que j'adresse présentement à M. le Maréchal, écrivit-il à un intendant d'armée, que le Roi n'a pas bien reçu les remontrances qu'il a cru devoir lui faire sur les pouvoirs qui vous ont été donnés. S. M. désire que vous continuiez à tout signer. Tenez-vous au pied de la lettre. Gardez pour le dehors toutes les honnêtetés imaginables, mais ne cédez sur rien ». Ce fut cette administration qui façonna l'armée monarchique.

II. — LA MARINE[1]

LA MARINE SOUS RICHELIEU.

RICHELIEU avait créé une marine. Avant lui, le gouvernement des côtes et des eaux françaises était partagé entre l'amiral de France et des amiraux de provinces. Les ports appartenaient à des

1. SOURCES. Depping, *Correspondance administrative...*, Clément, *Lettres...*, voir la table au mot MARINE. Louis XIV, *Œuvres* et *Mémoires pour l'instruction du Dauphin*; *Mémoriaux du Conseil*, cités p. 185. Il se trouve, en appendice au t. II, pp. 300 et suiv. de ce dernier ouvrage, des documents sur la marine en 1661. Blanchard, *Répertoire général des lois, décrets.. sur la marine*, Paris, 1849-59, 3 vol. *Code des armées navales* (1647-1689), Amsterdam, 1758. Les *Mémoires* de Duguay-Trouin et de Forbin, dans la collection Michaud et Poujoulat; ceux de Tourville (par l'abbé de Margen), Amsterdam, 1742, 3 vol.; le *Journal* du corsaire J. Doublet, publ. p. Bréard, Paris, 1884. Spanheim... *Relation*, cité, p. 230.

OUVRAGES. Guérin, *Histoire maritime de la France*, Paris, 1863, 6 vol. Eug. Sue, *La marine française sous Louis XIV*, Paris, 1836, 8 vol. Chabaud-Arnauld, *Histoire des flottes militaires*, Paris, 1889. De Crisenoy, *L'inscription maritime, histoire de cette institution*, Paris, 1870. Du Verdier, *L'amirauté française, son histoire*, Paris, 1895. Jal, *Abraham Duquesne et la marine de son temps*, Paris, 1872, 2 vol. Delarbre, *Tourville et la marine de son temps*, Paris, 1889.

seigneurs ou à des municipalités qui les exploitaient. Sur presque tout le littoral de la France, c'était un désordre de lieux abandonnés[1]. Richelieu, après qu'il eut acheté la charge d'amiral de France, et qu'il eut pris le titre de « grand maître, chef et surintendant de la navigation et du commerce », avait fait reconnaître l'autorité du Roi sur les rivages de la Méditerranée et de l'Océan, construit une flotte de plus de 60 vaisseaux et de plus de 20 galères, commencé d'organiser des services maritimes, publié et projeté des règlements. Il avait l'exacte idée de ce qu'il fallait faire pour mettre la France en état de remplir sa double vocation, maritime et continentale. Il pensait avec raison qu'un roi, dont le royaume était inséré entre la Méditerranée et l'Océan, ne pouvait se vanter de posséder « la puissance en armes », s'il n'était pas, en même temps que « fort sur la terre », « puissant sur la mer [2] ».

SOUS MAZARIN.

Après lui, dans le désordre de la guerre civile, la marine tomba en détresse. Ce fut le temps où nos villes provençales remerciaient Cromwell de les défendre contre les corsaires de Barbarie[3]. Dans les mers de Ponant, en 1650, d'Estrades, gouverneur de Dunkerque, invité à faire donner dix mille livres à Duquesne pour l'armement de son vaisseau, s'excuse : « Je n'ai pas le sou ». Duquesne, ajoute-t-il, m'a « donné charge de retirer quelque argent de Hollande sur des pierreries qui sont engagées, mais celui qui les a m'a répondu que, de trois semaines, il ne les saurait rassembler ». En 1652, le duc de Vendôme, grand-maître de la navigation, est embarrassé pour faire un voyage qui lui est commandé de La Rochelle à Dunkerque. Au lieu de lettres de change et d'assignations pour payer les victuailles, on ne lui a apporté que des ordres à deux personnes de chercher sur leur crédit l'argent qu'il fallait. Mais ces personnes « se trouvent n'y pouvoir satisfaire »; Vendôme est obligé d'acheter les vivres de son propre argent. Un régiment ne peut être embarqué « faute de victuailles ». En 1661, Duquesne écrivait à Colbert qu'une tempête

1. Voir, au précédent volume, p. 163, les causes possibles de cet abandonnement. Toute une série de circonstances historiques peut contribuer à l'expliquer. Paris était trop loin de la mer. Les rois de France mirent un très long temps à atteindre le littoral. Les grandes provinces de mer, la Normandie, l'Aquitaine, la Provence ne furent définitivement acquises à la couronne que sur la fin du xve siècle. A ce moment — celui des grandes découvertes, — où se sentait partout une curiosité d'aventures nouvelles, l'archaïque souvenir des Gestes d'autrefois conduisit Charles VIII vers Naples, qui était, dans son imagination, une étape sur la route de Constantinople. A ce moment aussi, se forma la puissance autrichienne, qui, pesant sur toutes les frontières, menaça le cœur du royaume. L'effort, ramené au Nord et à l'Est, fut très pénible et long. Des habitudes furent prises. Des activités maritimes provinciales durèrent, qui, peu à peu, s'affaiblirent. Même dans les provinces de mer, la bourgeoisie fut détournée du travail sur mer par l'ambition d'honneurs et de profits qu'elle trouva dans les offices. La judicature énerva la Normandie. Bref la mer n'intéressa pas la France.

2. Voir *Hist. de Fr.*, VI, 2, p. 329 et suiv.

3. Voir au précédent volume, p. 246.

ayant brisé les mâts du chevalier Buous, près des côtes d'Angleterre, le duc d'York lui avait fait donner des mâts gratis : « Nous n'aurions garde à présent, dit-il, de leur rendre la pareille, car il n'y a pas un seul mât dans nos magasins de la marine ». Quantité de marins français servaient encore à l'étranger en 1665. Un tiers de l'effectif de l'amiral hollandais Ruyter était composé de « matelots français, les meilleurs du monde ». La même année, l'amiral sicilien Centurioni comptait dans ses équipages, qui étaient de 1500 hommes, « plus de moitié de Français, tous jeunes et fort bien faits ».

L'ÉTAT D'APRÈS COLBERT.

Colbert n'a donc guère ajouté à la vérité, dans un mémoire de 1663, où il dit :

« Sa Majesté ayant fait examiner l'état de ses vaisseaux et de ses galères, a trouvé que depuis dix ans l'on n'avait jamais vu en mer plus de deux ou trois vaisseaux de guerre français, tous les magasins de marine entièrement dénués de toutes choses; tous les vaisseaux réduits à vingt ou vingt-deux, plusieurs même hors d'état de servir, ayant presque péri dans le port sans servir, faute de radoub; les capitaines inexpérimentés par une si longue cessation; les meilleurs matelots et une infinité d'autres passés au service des étrangers, faute de trouver de l'emploi en France. — A l'égard des galères : toute la chiourme réduite à huit ou neuf cents forçats, la plupart malades et affaiblis de misères, six méchants corps de galères, tous les autres coulés à fond dans le port de Toulon : enfin cette nature d'affaires en laquelle réside la meilleure partie de la gloire d'un prince, réduite au plus pitoyable état que l'on se puisse imaginer. »

COLBERT ET SEIGNELAI.

Colbert a certainement recommandé au Roi dès les premiers jours la grandeur sur mer. En 1664, il faisait instituer le Conseil de commerce. En 1665, des lettres du Roi ordonnaient aux intendants de marine d'obéir au sieur Colbert « ayant le département de la marine ». Colbert garda ce département lorsqu'il devint secrétaire d'État de la maison du Roi. Il eut pour collaborateur le marquis de Seignelai, son fils aîné. Seignelai, admis à la survivance en 1669, — il avait alors dix-huit ans — fut autorisé en 1672 à signer les lettres de marine. Colbert avait élevé son fils rudement. Il l'avait nourri de maximes d'une belle morale et de conseils sur la méthode de travail, auxquels il avait mêlé des recettes sur l'art de réussir auprès du Roi. Le fils était un glorieux autant que Louvois, cet autre « porphyrogénète », comme on appelait les fils des grandes familles ministérielles. Son air marquait « de la fierté, de la rudesse, de la présomption ». Les commis tremblaient devant lui. S'il faisait « des honnêtetés », c'était « fièrement ». Et il vivait, en ces années de jeunesse, dans le libertinage et la débauche. Mais il était, a dit Saint-Simon, « extrêmement capable, fort instruit, avec beaucoup d'esprit, une ambition extrême ». Il devint laborieux. En 1676, Colbert, après avoir lu des lettres de lui « autrement bien faites » que ce qu'il avait

fait jusque-là, lui dit : « Je commence à me reconnaître ». Seignelai méritait ce beau compliment.

LES PREMIERS ACTES DE COLBERT.

Dès qu'il a quelque argent dans ses coffres, Colbert fait faire un radoub général de tous les navires qui peuvent encore tenir la mer. Il vend les galères hors de service qui pourrissent dans le port de Toulon et encombrent la passe. Il achète des vaisseaux neufs en Hollande, en Danemark, en Suède. Le roi de Danemark a besoin d'argent : la France lui en prête, à condition « qu'il rende au Roi en vaisseaux », chaque année, la somme de 300 000 livres pendant sept ans. De ces pays du Nord, Colbert fait venir toutes les matières pour le radoub, bâtiment, armement des vaisseaux, car il ne trouve rien en France de tout ce qui serait nécessaire. En Suède encore, il achète du cuivre, et quatre à cinq cents pièces de canon, et des « balles rondes ». Il commande à un intendant, en 1665, d'acheter tous les canons qu'il pourra : « N'en pas laisser échapper », dit-il.

CRÉATION D'UNE INDUSTRIE MARITIME NATIONALE.

Il entendait bien ne pas payer longtemps ces tributs à l'étranger. Nous avions des minéraux, du chanvre, les pins des Landes, des forêts superbes. C'est parce qu'elles lui offraient les bois et le goudron, qu'il s'intéressa tant aux forêts de France. Dans la forêt, il aimait le vaisseau. Pour extraire le goudron, il fit venir en Provence et dans le Médoc des ouvriers de Hollande et de Suède. On lui objectait la meilleure qualité, le meilleur marché des produits étrangers. Il répondait :

« Non seulement à l'égard du goudron, mais même de toute autre marchandise propre à la marine, il faut généralement observer de s'en fournir dans le royaume, plutôt que d'en prendre des étrangers, quand bien même ces dernières seraient à quelque chose de meilleur marché. »

ÉTAT DE CETTE INDUSTRIE EN 1671.

En moins de dix ans, il s'affranchit. Dans un mémoire à son fils Seignelai, de l'année 1671, il fait une description des manufactures de la mer. On fabrique en Nivernais des armes, canons, mousquets, mousquetons, fusils, pistolets, hallebardes, pertuisanes, sabres, coutelas, haches d'armes et autres et des ancres et des crics; en Bourgogne, des canons de fer pour le Levant; en Forez, toutes les sortes d'armes; à Lyon, des canons de bronze; en Dauphiné, des armes, des toiles à voiles, des mâts, du goudron, des bois pour la construction et le radoub des vaisseaux; en Auvergne, des mâts pour le Ponant; en Provence, du goudron et des mâts tirés des montagnes; l'on tire aussi des mâts du Vivarais; en Périgord, des canons. Les toiles à voiles s'achètent en Bretagne pour le Ponant; et les chanvres en Bretagne, à Orléans et en Auvergne, pour le Ponant, et en Bourgogne

et en Dauphiné, pour le Levant. La manufacture de goudron est fortement établie dans le Médoc. Ainsi, les bois, les champs et les mines de France, travaillent pour la marine française.

« Tout ce qui sert à la construction des vaisseaux, dit-il au Roi en 1670, est à présent établi dans le royaume, en telle sorte que Sa Majesté se peut passer des étrangers pour la marine, et même que, dans peu de temps, elle leur en pourra fournir et tirer leur argent par ce moyen ».

Aux yeux des étrangers, cette œuvre tenait du miracle. L'ambassadeur de Venise admirait la « merveilleuse rapidité » de M. Colbert.

LES ARSENAUX. TOULON.

Des travaux énormes furent entrepris dans les ports. A Toulon, Colbert refuse les premiers plans présentés, parce qu'ils ne sont pas « en rapport avec la grandeur du maître, » et qu'on n'est pas « dans un règne de petites choses ». Il veut que le port puisse contenir cinquante à soixante vaisseaux, et même davantage, pour le cas où le Roi ferait passer dans la Méditerranée toutes ses forces maritimes. Il veut qu'on y trouve toujours de quoi construire six ou sept vaisseaux, — l'an d'après il dira vingt. Les Toulonnais se refusaient à la dépense d'ouvrages pour empêcher les eaux sales et les immondices de souiller le port. « Sa Majesté fera saisir leurs octrois, » écrit Colbert aux consuls. Après qu'un incendie, en 1677, eut fait de la place dans la ville, on se mit à l'œuvre. Des fortifications nouvelles furent élevées, deux torrents détournés, un second port creusé qui pût recevoir cent vaisseaux. D'immenses magasins, des chantiers couverts, des hôpitaux, une salle d'armes, une salle à voiles, une corderie furent construits sur très beau plan, avec l'air de majesté.

ROCHEFORT ET BREST.

Il fallait à la côte océanique deux ports au moins. Rochefort fut inventé par Colbert. Il n'y avait là qu'une vieille forteresse, qui donna le nom. En 1663 fut tracé le plan de la ville, calculé pour une étendue égale à celle de Bordeaux. En 1677, Rochefort avait 9 000 habitants, un arsenal, une fonderie, des hôpitaux, des magasins, une corderie. « Ce serait un grand avantage, écrivait Colbert à son cousin l'intendant Colbert de Terron, si, par le moyen des grâces que le Roi a accordées au bourg de Rochefort, vous pouviez en faire un second Saardam de Hollande ». En continuant encore huit ou dix ans, ainsi que nous avons commencé « il y a lieu d'espérer que nous en viendrons à bout, mais il faut toujours travailler à perfectionner nos établissements ».

Brest aussi, à la pointe de France sur l'Océan, fut créé de rien. Richelieu n'avait fait que connaître l'importance de cet endroit. On y travailla à partir de 1665. Deux ans après, Clerville, l'ingénieur

qui dirigeait les travaux, se plaignait encore de la disette d'ouvriers. Mais, en 1673, Seignelai assurait à Colbert que, « de tout le Ponant », Brest était « le port le mieux assis... et le plus en sûreté ». En 1685, il décrivait à Louis XIV une ville toute nouvelle : 6 000 habitants, au lieu de 50, tous ouvriers, matelots ou marchands, « ce qui donne une facilité grande pour les armements, qui peuvent se faire plus commodément dans ce port que dans un autre du royaume ».

DUNKERQUE.

« Le roi, écrivait Colbert à Vauban en 1678, n'a presque aucun port dans toute la Manche pour y recevoir des vaisseaux. » De grands travaux furent entrepris au Havre, à Calais, à Dunkerque. Ah! si l'on pouvait surmonter les difficultés naturelles, pour faire à Dunkerque un grand port, en face de l'Angleterre. Lorsqu'une jetée a été construite, puis un canal ouvert par où pourront entrer des vaisseaux de cent tonneaux :

« Je ne puis m'empêcher, écrit Colbert à Vauban, de vous témoigner ma joie de l'espérance que vous avez que ce travail réussira..., et, quand je fais réflexion que Sa Majesté pourra tenir dans Dunkerque un bon nombre de vaisseaux pour en composer de fortes escadres, et augmenter considérablement par ce moyen la gloire de ses armes maritimes, je ne saurais assez vous louer d'avoir trouvé les expédients de faire réussir le projet que vous en avez fait et de le mettre en pratique aussi heureusement. »

Il témoignait à Vauban une confiance affectueuse : « J'ai une si grande confiance aux choses que vous entreprenez! » Et il l'excitait à inventer : « Je vous prie, toutes les fois que vous vous trouverez dans des villes maritimes, d'examiner les moyens de bonifier leurs ports, ou d'en faire de nouveaux capables de recevoir de plus grands vaisseaux que ceux qui y entrent d'ordinaire ». Vauban travailla beaucoup à Dunkerque. Il avait dressé un plan, qu'il a appelé « le plus beau et le plus grand dessein de fortifications du monde ». De 1672 à 1680, des ouvriers, dont le nombre monta jusqu'à trente mille, travaillaient à niveler les dunes entre la ville et les fortifications, à creuser des bassins et des canaux à écluses dont les chasses empêchèrent l'ensablement du port, à bâtir de longues jetées fortifiées.

LA CONSTRUCTION DES VAISSEAUX A VOILE.

Colbert suivait le vaisseau, depuis la forêt natale, où il étudiait la qualité des bois, jusqu'en pleine mer où il surveillait sa façon de se conduire. Il pressait la construction des navires commandés, les bâtiments de mer étant beaucoup meilleurs, disait-il, quand ils sont achevés promptement. Le vaisseau fini, il avait une « impatience extrême » d'apprendre qu'il était sorti, « le séjour dans les ports étant ce qu'il y a de plus terrible dans notre marine ». En temps de guerre

il ordonnait de surmonter toutes les difficultés « sans en faire aucune » et d'exécuter les ordres « sans demander aucun éclaircissement ».

LA RECHERCHE DU VAISSEAU MODÈLE.

Il savait sa marine « par cœur ». Dans un « mémoire de la bonne et mauvaise qualité des vaisseaux », le caractère de chaque bâtiment est marqué en une ligne. Le *Royal-Louis* est « magnifique, un peu haut; ses fonds et ses côtés sont très beaux ». Le *Royal-Dauphin* est « trop chargé d'œuvres mortes ». Le *Henry* est « bien bâti et d'un beau combat ». Le *Grand* est « fort de bois et de beau combat, peu fin de voile ». La *Mutine*, qui « a des fonds bien taillés », promet « beaucoup ». Le *Capricieux*, « vieux, ne peut servir que de magasin ou d'hôpital ». Fâché des imperfections de ses bâtiments, Colbert annonce l'intention « de travailler à faire une théorie sur la construction des vaisseaux de manière qu'on fût assuré que, en bâtissant un vaisseau sur les mesures qui auraient été déterminées... il excéderait en bonté et en beauté tous les vaisseaux étrangers ». A cet effet, on choisira le meilleur des vaisseaux de chaque rang; on en examinera chaque pièce de bois, on en fera « les dessins et profils justes au pied, au pouce et à la ligne ». On notera les défauts du bâtiment avec les causes. Rapport du tout sera fait aux conseils de construction, qui se tiennent deux fois la semaine dans les principaux ports. Colbert cherchait « la parfaite construction », le vaisseau modèle, que l'on cherche encore. Enfin, il voulait que sa marine fût belle. Après qu'il a interdit les « grandes figures humaines » qui, décorant la proue et la poupe, embarrassaient la navigation, il garde la parure qui se peut accommoder avec le service. « Il n'y a rien qui frappe tant les yeux, ni qui marque tant la magnificence du Roi que de bien orner les vaisseaux comme les plus beaux qui aient encore paru à la mer ».

STATISTIQUE.

En 1665, la flotte à voile commençait à faire figure. Quatre ans après, Colbert parle de « la jalousie que les Anglais conçoivent de l'augmentation de la marine du roi de France ». En 1670, il écrit, dans une instruction au sieur de Nointel, envoyé auprès du Grand Seigneur : « Sa Majesté a lieu de croire que sa puissance maritime est supérieure à celle des Anglais et des Hollandais ». Cela était dit sans doute pour étonner le Grand Seigneur. Mais des statistiques prouvent la grandeur des résultats obtenus. En janvier 1677, la France avait 116 vaisseaux, dont 12 de premier rang portant de 74 à 120 canons; 26 de second rang, avec 60 à 72 canons; 30 de troisième rang, avec 50 à 60 canons; 22 de quatrième rang, avec 30 à 40 canons; 26 de cinquième rang, avec 24 à 36 canons. Elle avait en outre 28 frégates, 17 brûlots, 24 flûtes, 14 barques longues. En tout 199 bâtiments de guerre. Un tableau comparatif des navires à la disposition

de la marine en 1661 et en 1665, donne, pour la première de ces années, 1045 canons, et pour la seconde, 1847. En 1674, le nombre des canons atteint 6460.

LES GALÈRES.

La galère[1] longue et basse, qui frappait l'eau de ses longues rames, manœuvrées chacune par cinq hommes, était le navire antique de la Méditerranée. Elle essayait de suivre le progrès de l'art militaire. Elle portait des canons à la proue, d'où jadis étaient lancés le javelot, le feu grégeois, les noix en fer à trois pointes, les pignates remplies de savon mou, les vases de terre bourrés de vipères cornues. La « capitane » de don Juan à Lépante avait une artillerie nombreuse et une forte mousqueterie, abritées par des pavesades à meurtrières. La galère était moins bien armée que le vaisseau et plus lente, mais elle allait où elle voulait, avec ou sans vent, même à contre-vent si le souffle était faible. Elle capturait une flottille marchande arrêtée dans une bonasse. Elle gagnait et gardait son poste plus exactement pendant le combat. C'était un plaisir de la voir manœuvrer : « Je vis sortir des galères, écrit un intendant; il n'y a guère de cheval de poste qui allât plus vite, la vogue étant si agréable et si juste qu'une rame ne passait pas l'autre ».

Colbert avait écrit, dès les premiers jours : « Sa Majesté désire que le corps des galères soit rétabli ». Seignelai et lui le rétablirent. Les maîtres charpentiers qui construisaient les galères à Toulon, prétendaient tenir leur art secret. « Ils avaient la vision de ne pas vouloir que l'on sût leur métier. » Seignalai en désigna un pour enseigner la construction aux officiers des galères. Ce charpentier, qu'on appelait Chabert, déclina l'honneur; mais Seignelai écrivit : « Puisque le nommé Chabert appréhende que l'on apprenne son métier, Sa Majesté veut que vous le fassiez arrêter et mettre en prison, et son intention est que vous lui déclariez qu'il n'en sortira pas qu'il ne soit plus docile ». L'art de la construction fut ainsi divulgué. Les deux ministres s'appliquèrent à la tâche. Ils furent bien secondés en Provence. La France eut la plus belle flotte de galères que l'on eût jamais vue. En 1688, fut frappée une médaille : « L'empire de la Méditerranée assuré, quarante galères. *Assertum maris mediterranei imperium, quadraginta triremes* ».

RECRUTEMENT DES GALÉRIENS. ESCLAVES TURCS.

Le recrutement des troupes de mer inquiéta Colbert, qui l'aurait voulu assuré et ordonné, au lieu qu'il était irrégulier et hasardeux. Pour les galères, il suivit les vieux errements. Les galériens étaient

1. Voir *Sur les galères du Roi*, dans la « Revue de Paris », 15 nov. 1897.

des volontaires, ou des esclaves, ou des condamnés. Comme le travail de la rame et la discipline du bord étaient très rudes, les volontaires — les *bonnevoglie* — étaient rares. Colbert pensait, d'ailleurs, qu'il n'y avait pas de bons services à attendre de « gens de liberté ». Il préférait les esclaves. Les Turcs pris dans les combats contre les Barbaresques étaient envoyés aux galères. On en achetait à certains marchés, Livourne, Gênes, Malte surtout, où le grand maître de l'ordre tirait gros du profit de cette marchandise. Les consuls des villes méditerranéennes s'engagaient par traité à « une fourniture de Turcs ». Ils s'en faisaient donner le monopole, pour éviter que la concurrence d'autres Français ne haussât les prix. Le Turc valait de trois à quatre cents livres. Il était bon galérien, vigoureux assez pour ramer au haut de la rame, qui était l'endroit pénible. Invalide, on le revendait. Seignelai écrivait à un consul : « Le Roi ayant été informé qu'il y a un grand nombre de Turcs invalides sur des galères... Sa Majesté a donné ordre de vous les adresser pour être vendus à Livourne. Ne manquez pas de prendre les mesures que vous jugerez nécessaires pour en retirer un prix avantageux ».

AUTRES ESCLAVES.

On chercha des esclaves moins chers, et d'abord on essaya des nègres. La marchandise noire était bon marché, mais ne valait rien. Le nègre arrivait malade ou le devenait. Il mourait de mélancolie et « d'obstination ». On essaya des Peaux-Rouges. Ordre fut donné de capturer des Iroquois du Canada, « ces sauvages étant forts et robustes ». Un certain nombre furent pris en effet dans un guet-apens, et envoyés en France. Mais cet enlèvement provoqua une révolte de la nation iroquoise, et il fallut renvoyer chez eux les malheureux qu'on avait capturés. Turcs, nègres, ou Iroquois pouvaient être réduits à la condition d'esclavage, parce qu'ils étaient des « Infidèles ». Mais, avait-on le droit de traiter de même des schismatiques, comme étaient ces Russes que des Tatars venaient vendre l'été à Constantinople? L'intendant des galères s'en faisait scrupule; il demanda s'il ne fallait pas considérer ces chrétiens comme des bonnevoglie. Colbert répondit simplement qu'il fallait les bien traiter. Ils furent mis à la chaîne.

LES CONDAMNÉS.

Les esclaves étaient en minorité dans la chiourme. Quand le Roi eut ses quarante galères, dont chacune employait deux cent cinquante rameurs en moyenne, c'est dix mille esclaves qu'il aurait fallu trouver et payer. L'une et l'autre chose étaient impossibles. La majorité des galériens demeura chrétienne et française.

Depuis toujours, servir sur les galères était une peine pour les condamnés de justice. Colbert demanda aux premiers présidents des parlements de l'appliquer au « plus grand nombre de coupables qu'il

se pourra », et même de convertir « la peine de mort en celle des galères ». Mais cette grâce est réservée aux criminels jeunes et solides. Pour ceux qui ont plus de cinquante-cinq ans, ou qui sont estropiés, rompus ou malades incurables, « Sa Majesté ne veut pas, explique Seignelai, que les juges les exemptent d'une peine plus rigoureuse, au cas qu'ils la méritent. » A donner des condamnés au Roi pour les employer à ses « grands desseins », comme disait le procureur-général au Parlement de Bordeaux, la magistrature s'empressa, moins pourtant que les intendants n'auraient voulu. L'intendant de Poitou regrette de n'envoyer que cinq galériens : « On n'est pas toujours maître des juges », dit-il. Mais heureusement les intendants sont aussi des juges. Ils font tout leur possible, écrit l'un d'eux, « pour le regard des criminels que Sa Majesté désire d'être condamnés aux galères, afin de rétablir ce corps qui est nécessaire à l'État ».

LES VAGABONDS ET LES DÉSERTEURS.

Les « vagabonds », les « bohèmes », les déserteurs étaient envoyés aux galères sans cérémonie de condamnation. L'intendant des galères, Arnoul, écrit qu'en cas de pressant besoin il « étend l'arrêt des bohèmes et vagabonds autant qu'il peut », c'est-à-dire qu'il ne se gêne pas pour faire un vagabond d'un homme dont il veut faire un galérien. Il se réjouit qu'on lui expédie les « déserteurs des troupes » parce que ces sortes de gens sont très nombreuses et lui donneront de quoi garnir ses bancs. Il reçoit aussi beaucoup de faux-saulniers. A propos d'un convoi formé de ces contrebandiers, l'intendant de Poitiers vantait leurs qualités : « Ce sont de bons hommes et vigoureux, fort propres pour servir à ce métier ». Enfin les émeutiers, les insurgés, les huguenots apportèrent leur gros contingent de rameurs. Les révoltés de Bordeaux firent une « belle chaîne ». Ceux du Boulonnais en avaient fait une encore plus belle [1]. En 1687, six cents huguenots travaillaient sur les seules galères de Marseille. C'était donc une population singulière que celle d'une galère : « J'avais à mon banc, écrit un huguenot, un condamné pour meurtre et assassinat, un autre pour viol et meurtre, le troisième pour vol de grand chemin, le quatrième aussi pour vol; pour le cinquième, c'était un Turc esclave ». Tous ne supportaient pas l'atroce régime du bord. Arnoul écrit : « Les Boulonnais et les faux-saulniers meurent fréquemment ». Colbert l'exhorte « à chercher les moyens de les conserver ». L'intendant proteste « devant Dieu vivant » qu'il les nourrit bien. Il croit que le mal dont les faux-saulniers meurent « procède d'ennui et d'affliction ».

1. Voir au volume précédent, p. 347.

COMMENT LES GALÉRIENS ÉTAIENT LIBÉRÉS.

Un galérien n'était pas libéré de droit à la fin de sa peine. L'intendant écrit, par exemple, qu'un tel, condamné à cinq ans par un conseil de guerre, « est resté quatorze ans au delà de son temps ». Il insinue à Colbert timidement : « Sa liberté pourrait lui être accordée par grâce, si vous l'aviez, Monseigneur, pour agréable ». Les seuls invalides pouvaient espérer la liberté. Un jour que l'intendant envoie au ministre un rôle de libérés, qui ne sont pas tous « estropiés », il se sent obligé de s'excuser. Quelques-uns, dit-il, « n'ont pour invalidité que l'âge et le grand temps qu'ils sont dans les galères, après avoir achevé leurs services ». Peut-être même, avoue-t-il, qu'il leur reste « quelque petite vigueur » ; mais il serait bon d'en faire sortir quelques-uns, « sous le prétexte qu'ils ont achevé leur peine », afin de « guérir la fantaisie blessée de ceux qui ont passé le temps de leur condamnation, que le désespoir saisit, et qui commettent des excès sur eux-mêmes pour obtenir leur liberté ». Ce qui veut dire que des désespérés se mutilaient; auquel cas, si leur crime était prouvé, ils étaient affranchis par la mort. Un condamné avait pourtant un moyen de sortir vivant de la galère : c'était de se substituer un Turc, pris sur le marché de Livourne, où la marchandise était le plus chère. Le Roi faisait une bonne affaire en troquant un « bon » Turc contre un faible chrétien. L'intendant tenait donc une liste « des forçats de qui l'on peut tirer des Turcs ». Mais il n'y avait guère que les huguenots qui possédassent quelque argent, et ceux-là ne pouvaient se libérer que par l'abjuration, et ils n'abjuraient pas.

L'INSCRIPTION MARITIME.

Pour le recrutement de la flotte à voile, Colbert innova. Jusqu'à lui, le mode le plus employé en France comme à l'étranger était la « presse ». Au moment d'une expédition, on fermait les ports et l'on faisait main basse sur les marins. Pourtant on avait commencé avant Colbert à dresser un état général des marins, et même procédé à des enrôlements réguliers. Il voulut établir cette régularité. La presse avait pour lui « l'essentiel défaut » qu'on ne savait jamais combien d'hommes elle donnerait. Puis, la fermeture des ports troublait le commerce, « source de la finance », laquelle est le « nerf de la guerre ». Après de longs tâtonnements et des essais en plusieurs provinces, et une première ordonnance publiée en 1669, l'édit d'août 1673 régla le régime de l'inscription. Les commissaires de marine procéderont à l'inscription de tous les gens de mer; les consuls et les marguilliers des paroisses maritimes les aideront à tenir les rôles au courant. Les inscrits seront répartis en trois classes et serviront une année sur trois. Ils seront tenus six mois à bord. Pendant ce semestre, ils toucheront une solde mensuelle de douze à quinze livres, et, le

reste de l'année, une demi-solde. Ils seront exemptés du logement des gens de guerre, des gardes, des collectes de taille.

RÉSISTANCES AU NOUVEAU RÉGIME.

Les résistances au régime des classes furent opiniâtres. Saint-Malo se plaignit qu'on enlevât tous les pêcheurs de morues à Terre-Neuve. En Béarn, le gouverneur dut « empêcher la suite de la chaleur qui paraissait dans les esprits des peuples ». Les matelots de Rochefort « se sont enfuis de leurs maisons » en 1673. En 1672, « tous les matelots de Dieppe abandonnent la ville et se retirent dans les villages voisins ». Colbert fait publier que les vaisseaux du Roi prendront les bâtiments du port de Dieppe qu'ils trouveront en mer, et forceront les matelots à servir. Une autre fois, il ordonne de « fermer toutes les portes du Havre, d'aller de maison en maison prendre tous les hommes qui ont monté en mer »; de « faire la même chose dans les bourgs et villages de la côte, et de faire partir les vaisseaux vingt-quatre heures après ». C'était rétablir la presse. Il se demanda en effet s'il n'y avait pas lieu de « remettre toutes choses ainsi qu'elles étaient avant l'année 1670 ».

DEUX IDÉES DE COLBERT.

Il imagina un autre système. On lèverait « tous les matelots qui voudraient s'engager pour la vie au service du Roi, jusqu'au nombre de 2 000 en chacun des trois ports de Rochefort, Brest et Toulon ». Ces gens auraient solde entière pendant qu'ils seraient en mer, et la moitié, les deux tiers, ou même, au besoin, solde entière pendant qu'ils seraient à terre. Des emplois salariés de charpentiers, gardiens de vaisseaux, calfats, leur seraient réservés. Du travail serait assuré à leurs femmes et à leurs enfants dans les manufactures de la marine. Plus tard, on construirait dans l'arsenal des maisons « pour en loger jusqu'à 1 200 ». Par ce moyen, toutes les fois que le Roi voudrait armer des vaisseaux, il trouverait des équipages prêts. Colbert voulut aussi créer une infanterie de marine. Une ordonnance de décembre 1679 organisa les deux régiments *Royal-Marine* et *Vermandois* de 3 000 hommes chacun, qui devaient ne servir que sur les vaisseaux. C'étaient deux idées curieuses; mais la première — constituer une population maritime militaire — devait rester à l'état d'idée, et la seconde fut vite abandonnée. Louvois fit des difficultés, alléguant que sa charge allait être diminuée. Puis, naturellement, matelots et soldats se querellèrent et se battirent. Après deux ans, les deux nouveaux régiments furent remis au service de terre.

RÉSULTATS DU RÉGIME.

Il fallut se contenter du système des classes, qui, d'ailleurs, ne fut jamais appliqué parfaitement. Des matelots donnaient, pour s'exempter du service, des pistoles qui trouvaient preneurs parmi les gens de l'amirauté : « Il n'y a rien de si préjudiciable au service du Roi, disait Colbert, que de vendre ainsi la liberté des gens de mer,

pendant que le Roi l'achète ». Il se plaignit souvent que des matelots manquassent à l'appel, par centaines, par milliers. En 1672, au moment de se mesurer avec la Hollande, il écrivait « chaque semaine trois fois » à l'intendant Colbert de Terron. Il lui ouvrait « tous les expédients qui lui pouvaient tomber dans l'esprit » pour éviter la désertion des inscrits. Il calcula qu'il lui manquait de sept à huit mille hommes. Son rêve, qui était de pouvoir opérer une mobilisation en dix jours, ne se réalisa point. Mais l'inscription fournit un notable contingent à la flotte. La presse, à laquelle on ne cessa de recourir, ne servit qu'à compléter les équipages. La France devint une grande puissance maritime.

GOUVERNEMENT DE LA MARINE. L'AUTORITÉ DU ROI.

Colbert mit la marine, aussitôt qu'il le put, sous l'autorité du Roi. Le duc de Beaufort avait succédé au duc de Vendôme, son père, dans la charge de grand-maître de la navigation. Il était indocile et gênant. Le jour de l'année 1669 où Colbert apprit que Beaufort avait été tué à Candie, il écrivit à un intendant : « La mort du duc de Beaufort va nous permettre enfin de régler le service de la solde et des vivres... » Il est vrai, la charge de grand-amiral de France fut rétablie, mais pour un enfant de deux ans, le duc de Vermandois, fils du Roi et de Mlle de La Vallière. Et elle fut réduite à n'être plus guère qu'un honneur. L'amiral n'eut plus le droit ni de nommer les officiers, ni de disposer des fonds attribués à la marine. Une hiérarchie régulière fut peu à peu introduite dans l'armée navale : amiral de France, vice-amiraux, lieutenants-généraux, chefs d'escadre, capitaines de vaisseau, de frégates, de brûlots, de flûtes, lieutenants de vaisseau et de frégate, enseignes de vaisseau. Les officiers de port, capitaines, lieutenants, enseignes étaient assimilés aux officiers de bâtiment [1].

RECRUTEMENT, ÉDUCATION DES OFFICIERS.

Il fut difficile de recruter le personnel des officiers de la marine militaire. En 1672, on embarqua de force des officiers pris dans la marine marchande. Colbert voulait attirer sur les vaisseaux du Roi des « jeunes gens de bonne famille, des personnes de qualité ». Il faisait remarquer qu'une belle carrière s'ouvrait sur mer « vu l'augmentation des forces de Sa Majesté ». Mais les jeunes gens presque tous préféraient le service de terre ferme. Ceux qui s'offraient à servir sur la flotte ne prenaient pas la peine de s'instruire. Colbert s'étonne que « des personnes qui n'ont pas été examinées,... sans expérience, et qui n'ont servi qu'une campagne,... et d'autres qui,

1. Voir un tableau des officiers de l'escadre au 26 février 1672, et un état du Roi au 1er janvier 1677, dans Clément, *Lettres*,... III, 1, pp. 421-2 et III, 2, pp. 682 et suiv. En 1677, il y a 2 vice-amiraux, 3 lieutenants généraux, 6 chefs d'escadre.

par faveur, ont été capitaines trois ou quatre mois seulement, et sont demeurés sans service ni pratique douze ou quinze ans en leur maison,... sont reçus aux capitaineries et autres charges... » Il arrivait que le capitaine, le lieutenant et l'enseigne d'un même vaisseau ignorassent également leur métier, de sorte qu'on était obligé de prendre « un quatrième officier pour conduire le vaisseau et leur apprendre ce qu'ils avaient à faire aux occurrences ». Colbert organisa l'apprentissage pour les matelots. De par l'édit sur les classes, les patrons des barques de pêche prendront à bord des adolescents de quatorze ou quinze ans, qui deviendront des marins du Roi. Pour les officiers furent institués dans tous les ports des cours avec examens périodiques, un collège de marine à Saint-Malo, que le Roi appelle « un des plus importants du royaume », des écoles flottantes à Rochefort et à Brest, des écoles d'hydrographie à Rochefort et à Dieppe. Colbert se mettait en quête de professeurs pour ces maisons : « Il faut chercher partout un maître d'hydrographie... Je pourrai en faire chercher en Hollande ». Il créa en 1678 et réforma en 1682 des « compagnies de gardes pour la marine », écoles d'officiers gentilshommes, qu'il établit à Toulon, à Rochefort et à Brest. Les études de mathématiques, de géographie et d'hydrographie y duraient trois ans.

LA DISCIPLINE.

Dès les premiers jours, Colbert avait écrit : « Le Roi a pris la résolution de faire la loi à messieurs les officiers, et de n'avoir pas de condescendance pour leurs fantaisies... et leurs inclinations... » C'était une de leurs fantaisies d'encombrer le bord de cloisons pour marquer leurs logements et caser leurs vivres. Ils « voudraient emporter des magasins avec eux », et cela cause des retardements de départ qui « font une peine incroyable à Sa Majesté »; Colbert ordonne de poursuivre les retardataires. Les officiers font du commerce, et ils emplissent les soutes de marchandises; le commerce leur est défendu « sous peine d'être exclus du service et d'être extraordinairement procédé contre eux ». Ils n'ont pas soin de leurs inférieurs; Colbert blâme Château-Renault parce que « la saleté et le peu de soin des capitaines » de son escadre est cause de maladies. Des lettres très dures sont écrites à Duquesne, qui a trop de morts dans son équipage. Des officiers commettent de plus graves fautes encore. Découcher du bord leur est si bien une habitude qu'ils font « ces actions-là sans qu'il paraisse même qu'ils croient faire mal ». Puis ils dédaignent de protéger la marine marchande. Un capitaine marchand de Dieppe ayant trouvé au Conquet le vaisseau du marquis de Kerjean, demanda escorte. C'était en 1672, au temps de la guerre de Hollande. Il lui fut répondu que « Monsieur le marquis était à terre

à la chasse, et qu'il n'y avait rien à craindre dans la Manche ». Colbert ne sait que penser « d'une telle conduite ». Château-Renault avait reçu en 1675 ordre d'escorter les vaisseaux revenant de Terre-Neuve; et il ne quittait pas Brest. Colbert ne comprend pas qu'il puisse « dormir », n'étant pas au lieu où le Roi lui a commandé d'être. Il le menace de le faire « arrêter sur son bord ». Les peines les plus sévères furent édictées :

« Tout officier de marine qui quittera le vaisseau portant pavillon auquel il devra obéir, sera arrêté et mis en prison; et au cas qu'il ait abandonné volontairement ou par mauvaise manœuvre, il sera puni de mort. — Tout officier de marine chargé de l'escorte ou convoi de vaisseaux marchands, et qui les abandonnera, sera puni de même. — Tout officier qui aura abandonné son vaisseau, sera puni de mort comme déserteur. — Sa Majesté défend à tout officier de marine commandant l'un de ses vaisseaux de guerre de se rendre jamais à ses ennemis, à peine de mort. »

L'ADMINISTRATION DE LA MARINE.

Colbert sépara « le pouvoir et la fonction de la guerre », qui était « en la personne de l'amiral, vice-amiraux, lieutenants-généraux, chefs d'escadre, capitaines de marine et autres officiers subalternes », du « pouvoir et fonction de la justice, police et finances », qui fut confié à une autre hiérarchie. Le chef de celle-ci fut, dans les grands ports, l'intendant de marine. Au-dessous, servaient un commissaire général, qui était une sorte de sous-intendant; trois commissaires qui étaient préposés : un au magasin général, un à la construction, un aux radoubs; un commissaire pour l'inspection des vivres; un commissaire et un médecin pour les hôpitaux; un commissaire de l'artillerie; un contrôleur pour la comptabilité. A bord des vaisseaux montait un « écrivain du Roi ». Avant Colbert, chaque capitaine avait l'entreprise des vivres; Colbert la donna à un munitionnaire général, qui eut des agents dans les ports et à bord des vaisseaux. Il surveilla de près ce service. Il soutenait les agents de la « fonction de justice, police et finances » contre ceux de la « fonction de guerre ». Il dit un jour au duc de Beaufort que l'intendant était « l'homme de Sa Majesté ».

LE ROI ET LA MARINE.

Le Roi très souvent parla en beaux termes de sa marine; mais il laissa passer des années avant de la connaître. Colbert le priait et suppliait d'aller visiter les ports. Plusieurs fois, le Roi promit qu'il irait. La grande visite fut annoncée à Brest, à Rochefort, à Toulon, à Marseille. Colbert envoyait des ordres pour que les vaisseaux fussent mis « en état de paraître devant le Roi ». En 1671, il commande de préparer à Marseille les pièces d'une galère, de façon que S. M. en voie commencer l'assemblage « après son lever, et que la galère

soit achevée avant qu'Elle se couche ». Il ne veut pas qu'on lui dise que cela est difficile : « On trouve des facilités pour exécuter de grands et difficiles desseins, quand on se met fortement dans l'esprit qu'il le faut faire ». Mais le Roi n'alla pas à Marseille. En 1680, comme il inspectait les places du Nord, il séjourna un moment à Dunkerque. Il monta sur un vaisseau. Il commanda, écrivit-il à Colbert, toutes les manœuvres, « tant pour le combat que pour faire route ». Il fut surpris : « Je n'ai jamais vu d'hommes si bien faits que les soldats et les matelots, et, si je vois jamais beaucoup de mes vaisseaux ensemble, ils me feront grand plaisir. Les travaux de la marine sont surprenants, et je n'imaginais pas les choses comme elles sont... J'entendrai bien mieux les lettres de marine que je ne faisais[1]. » Louis XIV avait mis du temps à découvrir sa marine.

LA « PUISSANCE EN ARMES » ET SES EFFETS.

Par Louvois et par Colbert fut établie la « puissance en armes » du Roi sur la terre et sur la mer. De toutes les œuvres du gouvernement de Louis XIV, celle-là réussit le mieux. La réforme des finances, de la police, des lois, de la magistrature, n'eut que de médiocres effets, comparés à ceux de la réforme militaire.

La France fut mise en état de reculer ses frontières des deux côtés où elles étaient plus « resserrées », et la cuirasse de ses places fortes de terre et de mer lui donna de la sécurité.

L'armée et la guerre furent, pour le gouvernement de Louis XIV, des moyens de discipline. Le Roi, au cours d'une conversation tenue devant Lille en 1667, a fait cet aveu, singulier dans la bouche d'un prince que l'on croit avoir été possesseur tranquille d'une autorité quasi divine : « Je songeai... que pour établir une solide paix dans mon royaume, j'aurais besoin d'aller porter la guerre chez mes voisins ». Il voulait dire sans doute qu'il avait besoin de donner de l'emploi à sa noblesse et s'assurer de sa fidélité[2]. Ce fut, en effet, dans le péril de la guerre perpétuelle que le dévouement religieux des gentilshommes à la personne du roi apparut dans sa beauté. Après un combat où l'un de ses fils avait été tué et lui mortellement blessé, un officier, M. de Saint-Abre écrivit au Roi : « Sire, mon fils et moi perdons la vie dans le même combat. C'est finir dans les formes, et je crois que Votre Majesté sera contente de l'un et de

1. Au moment où Versailles s'achevait, des modèles réduits de « la plupart des bâtiments dont on se sert à la mer » furent réunis dans le canal. En 1681, il ne s'y trouvait pas encore de galère. Seignelai commanda qu'on envoyât de Toulon « en fagot » des pièces qui seraient assemblées devant le Roi et, en même temps, des mariniers de rame, de bonnes mœurs et bien faits « autant qu'il sera possible ». Un jour de janvier 1683, le Roi, raconte Dangeau, « monta en calèche avec les dames, et ensuite il alla s'embarquer sur le canal. Il monta sur la galère qu'il a fait bâtir et dont il fut très content. »

2. Voir au précédent volume, p. 382.

l'autre[1] ». Ce fut aussi à l'armée que la noblesse française finissante prit l'habitude de l'obéissance régulière.

L'obéissance de tout le royaume fut assurée par la puissance en armes. Des garnisons de citadelles bridèrent des villes remuantes comme Bordeaux et Marseille. Des campagnes à l'intérieur étouffèrent des révoltes. Des soldats furent requis par les intendants à toutes fins qu'ils jugèrent utiles. Des dragons travaillèrent au recouvrement de l'impôt et à la conversion des protestants. Dans ce royaume où il ne restait plus de légal que la volonté du Roi, la force militaire rendit cette volonté partout présente.

Cette force encouragea l'orgueil du Roi et le poussa aux insolences et aux violences.

Enfin, l'exemple donné par Louis XIV d'une grande armée permanente s'imposa aux autres États. « En obligeant les autres souverains par la nécessité de la défense à porter aussi le nombre de leurs troupes à un excès jusqu'alors inconnu, il donna pour toujours à l'Europe le plus grand fléau. C'est une lèpre attachée aux États modernes, qui use et corrompt leur substance, et oppose un fatal obstacle au bonheur privé, à l'économie publique et au perfectionnement de toute bonne civilisation ». Ces lignes furent écrites par Lemontey, dans l'*Essai sur l'établissement monarchique de Louis XIV* en 1818.

1. Il ajoutait : « Ma mémoire attend de recevoir les récompenses que ceux qui servent depuis moi ont déjà obtenues. J'ai toute ma vie vécu comme une personne de grands biens; mais cela n'a été qu'aux dépens de la bourse de mes amis. Il me reste six enfants qui ont les mêmes sentiments que l'autre; j'espère que Votre Majesté aura la bonté de ne les pas abandonner au méchant état de mes affaires. Je puis assurer Votre Majesté que jusqu'au dernier moment de ma vie, qui sera apparemment demain, je mourrai, de Votre Majesté, le très humble... », etc. (*Œuvres de Louis XIV*, III. p. 512.)

CHAPITRE III

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE JUSQU'A LA PAIX D'AIX-LA-CHAPELLE (1661-1668)[1]

I. LES ACTES DE MAGNIFICENCE. — II. ACTIONS DIVERSES CONTRE LES BARBARESQUES ET LES TURCS. — III. LA DIPLOMATIE JUSQU'A LA MORT DU ROI D'ESPAGNE (1665). — IV. PRÉPARATIFS DE GUERRE. — V. LA GUERRE; LA PAIX D'AIX-LA-CHAPELLE.

I. — LES ACTES DE MAGNIFICENCE

L'ACTION PERSONNELLE DU ROI.

AU conseil du 9 mai 1661, deux mois juste après la mort de Mazarin, cette décision fut prise :

« Mander à tous les ministres étrangers (c'est-à-dire aux ministres de France à l'étranger) que dorénavant ils écrivent au Roi la dépêche d'affaires, laquelle ils accompagnent d'une lettre au secrétaire d'État, où ils mettent les choses particulières que, par respect, ils n'auront pas cru devoir écrire dans celle du Roi, et envoieront le tout sous l'enveloppe du secrétaire d'État à l'ordinaire. »

Louis XIV annonçait, au mois d'août de la même année, qu'il avait résolu « d'écrire lui-même » directement à « ses ministres au dehors », quand il s'agirait de quelque chose « dont l'importance requiert un

1. SOURCES. Outre les documents et les mémoires indiqués p. 185 : Dumont. *Corps universel diplomatique du droit des gens*, Amsterdam, 1726-31, aux tomes VI, VII et au t. III du supplément. Vast, *Les grands traités du règne de Louis XIV*, fascicule 2, Paris, 1898. D'Estrades, *Lettres, mémoires et négociations*, nouv. éd., Londres, 1743, 9 vol. (Sur cet ouvrage, voir une étude de Goll, *Revue historique*, 1877.) *Lettres et négociations entre M. Jean de Witt et messieurs les plénipotentiaires des Provinces-Unies*, trad. française, Amsterdam, 1725, 4 vol. *Correspondance française de Jean de Witt*, au t. I des *Mélanges historiques* de la collect. des Doc. inéd. *Relazioni...* des ambassadeurs vénitiens, cit. p. 230. Aux t. III et IV des *Œuvres de Louis XIV*, se trouvent des lettres et mémoires militaires du Roi. — Saint-Hilaire, *Mémoires*, publ. p. Lecestre (Soc. de l'Hist. de France). Des documents sont publiés en appendice au t. VII de l'*Histoire des princes de Condé pendant le XVIe et le XVIIe siècles*, par M. le duc d'Aumale, Paris, 1896.

OUVRAGES. Voir ceux de Philippson, Erdmannsdörffer, Klopp, Pagès, Waddington, cités p. 186; de Rousset, Roy, cités p. 230, et en outre : De Flassan, *Histoire générale de la diplomatie française*, 2e éd., Paris, 1811, 7 vol. Yves de Saint-Prest, *Histoire des traités de paix du XVIIe siècle, depuis la paix de Vervins jusqu'à la paix de Nimègue*, Amsterdam, 1725, 2 vol. Ranke, *Englische Geschichte* aux t. XVII et XVIII des *Sämmtliche Werke*, Leipzig, 1877. Macaulay, une étude sur William Temple dans les *Essais historiques et biographiques*, trad. Guizot, 4e édit., Paris, 1862. Marquis de Quincy, *Histoire militaire du*

plus grand secret ». Il prit donc, dès le premier jour, le gouvernement de sa politique extérieure. Il en connaissait la matière à merveille. Une de ses plus fortes passions était la curiosité; particulièrement curieux des choses étrangères, il classait les détails dans sa mémoire très sûre. Il savait par cœur son Europe, les forces des États, les secrets des cabinets et des cours, quels hommes menaient les affaires, quelles femmes menaient les hommes, à qui, à quel moment il convenait d'envoyer un cadeau, une « chambre », un bijou, quelques milliers de livres. Sans doute, il fut très bien servi, d'abord par de Lionne [1], mais on trouve dans sa politique ses marques personnelles, une grande application constante, un mélange de prudence, de perfidie, de petites ruses, d'immoralité tranquille, de dignité royale, de fierté française, d'orgueil fou [2].

Diverses circonstances donnèrent à Louis XIV, dès le début du règne, l'occasion de montrer le visage qu'il entendait faire.

ATTENTAT A LONDRES CONTRE L'AMBASSADEUR DE FRANCE.

C'était l'usage, à Londres, qu'un nouvel ambassadeur arrivant à la Cour fît une entrée solennelle, où les autres envoyés étrangers figuraient suivant un ordre réglé par l'étiquette. La France s'y trouvait par la coutume en possession du droit de précéder l'Espagne. En août 1661, un ambassadeur de Venise était annoncé. Le baron de Watteville, ambassadeur d'Espagne, résolu à ne point céder le pas

règne de Louis le Grand, Paris, 1726, 7 vol. Basnage, *Annales des Provinces-Unies*, La Haye, 1726, 2 vol. Legrelle, *La diplomatie française et la succession d'Espagne*, t. I (1659-1697), Paris, 1889. Lonchay, *La rivalité de la France et de l'Espagne aux Pays-Bas (1635-1700)*, Bruxelles, 1896. De Piépape, *Histoire de la réunion de la Franche-Comté à la France*, Paris, 1881, 2 vol. Sandret, *La première conquête de la Franche-Comté (1668)*, dans la « Revue des questions historiques », 1885. Immich, *Geschichte des Europäischen Staatensystems von 1660 bis 1789*, Munich, 1905. Pribram, *Lisola und die Politik seiner Zeit*, Leipzig, 1874. Mentz, *Johann Philipp von Schönborn*, Iéna, 1896, 2 vol. Dœberl, *Bayern und Frankreich, vornehmlich unter Kurfürst Ferdinand-Maria*, Munich, 1900-1903, 2 vol. Michaud, *Louis XIV et Innocent XI*, Paris, 1890, 4 vol. Gérin, *Louis XIV et le Saint-Siège*, Paris, 1894, 2 vol. De Mouy, *L'ambassade du duc de Créquy*, Paris, 1893, 2 vol. Cappelli, *L'ambasceria del duca di Crequi...* Florence, 1900. Chantelauze, *Le Cardinal de Retz et ses missions à Rome*, Paris, 1879. Le t. VII de l'*Histoire des princes de Condé* (par M. le duc d'Aumale) citée plus haut. P. de Ségur, *La jeunesse du maréchal de Luxembourg*, Paris (s. d.).

1. Voir au précédent volume, p. 140.

2. Voir pp. 503-4, au t. IV des *Documents historiques inédits tirés de la Bibliothèque nationale* (Collection des Documents inédits), un curieux discours de Lionne à un envoyé du sultan, Mustapha-Feraga, qui l'alla voir à Suresnes en novembre 1669. Ce Turc avait qualifié Lionne de grand-vizir et croyait qu'il y avait en France trois grands-vizirs. Lionne veut lui ôter cette opinion injurieuse à « l'empereur de France ». Il lui dit : « Notre empereur... s'est réservé à sa personne seule toute l'autorité, n'en communique aucune portion à qui que ce soit, voit tout, entend tout, ordonne tout... Moi-même que vous voyez ici placé comme un grand-vizir le serait à Constantinople, je ne suis qu'un petit secrétaire de sa maison impériale, qui n'a d'autre fonction que d'écrire soir et matin ses résolutions qu'elle prend dans les affaires qui regardent l'emploi particulier que j'ai. Après les avoir mises sur le papier, je les lui porte pour savoir si j'ai bien compris sa volonté... Ses autres secrétaires en usent de même ». Sans doute, Lionne sert ici au visiteur oriental de la faconde à la mode d'Orient; il exagère, mais il ne ment pas. Jamais il n'a rien résolu par lui-même. Le Roi a tout su, tout vu, lu les dépêches, prescrit les réponses à faire, lu les minutes de ces réponses. Il avait le talent de dire exactement et bien ce qu'il voulait dire. Il parlait naturellement la langue diplomatique.

à son collègue de France, le comte d'Estrades, lui proposa qu'ils s'abstinssent l'un et l'autre de paraître à la cérémonie. D'Estrades refusa de se prêter à cet expédient. Watteville obtint, avec l'assentiment du roi d'Angleterre, qu'aucune invitation ne fût envoyée par les Vénitiens aux ambassadeurs, et le conflit se trouva évité pour cette fois. Mais Louis XIV, qui ne voulait pas laisser prescrire le droit de la France, ordonna à d'Estrades de le faire valoir à la première occasion. Au mois d'octobre suivant, un ambassadeur de Suède arrivait; il avait invité à son entrée les représentants des puissances, puis révoqué ses invitations, sans doute à la prière du roi Charles. Alors d'Estrades expliqua que l'amitié qui existait entre la France et la Suède lui commandait de faire honneur à son collègue suédois. Watteville annonça que, puisqu'il y avait cortège, il en serait. Les deux ambassadeurs se préparèrent comme pour une bataille; ils renforcèrent de soldats leur domestique. Watteville fit les choses plus grandement que son adversaire; le 10 octobre, d'Estrades fut obligé de se retirer du cortège. Les cochers et les chevaux de ses carrosses avaient été tués et son escorte dispersée.

LA DEMANDE D'UNE RÉPARATION.

Louis XIV apprit la nouvelle cinq jours après, à Fontainebleau. Le 16 octobre, il ordonnait à l'ambassadeur d'Espagne, comte Fuensaldaña, de quitter la Cour le jour même. Un courrier porta des instructions à l'archevêque d'Embrun, ambassadeur de France à Madrid. Philippe IV offrit de remettre à ce courrier retournant en France la révocation de Watteville, et de faire déclarer par le successeur de celui-ci, à l'audience où il présenterait des excuses pour le fait de Londres, que les ambassadeurs d'Espagne ne paraîtraient plus dans les cérémonies publiques en Angleterre. Louis XIV demanda que l'ambassadeur lût cette déclaration et la lui laissât Il voulut que l'engagement de ne point « concourir » avec la France fût étendu à toutes les Cours. Si le roi d'Espagne ne consentait pas à la déclaration écrite, le roi de France se réservait d'inviter à l'audience des excuses tout le corps diplomatique. Philippe IV accorda que son ambassadeur déclarât que des ordres seraient envoyés « à tous ses... ministres.. en toutes les Cours... où se pourront présenter de pareilles difficultés... afin qu'ils s'abstiennent et ne concourent point avec les... ministres de S. M. ». Il ne permit pas que l'ambassadeur laissât cette déclaration aux mains du Roi, mais se résigna, tout en protestant, à la lecture devant les ministres de la chrétienté.

L'AUDIENCE DES EXCUSES DE L'ESPAGNE (24 MARS 1662).

Le 24 mars 1662, Louis XIV tint l'audience des excuses de l'Espagne. Il y avait appelé, avec les ambassadeurs résidents et les envoyés des potentats, les princes de son sang, les officiers de sa couronne, « les personnes de la première qualité », les ministres et les secrétaires

d'État. L'ambassadeur fit sa lecture. Le Roi répondit par quelques paroles polies : il était bien aise d'avoir entendu la déclaration faite de la part du roi d'Espagne, parce qu'elle l'obligerait de continuer à bien vivre avec lui. Puis, l'ambassadeur s'étant retiré, il s'adressa aux représentants de l'Europe : « Vous avez ouï la déclaration que l'ambassadeur d'Espagne m'a faite. Je vous prie de l'écrire à vos maîtres, afin qu'ils sachent que le Roi Catholique a donné ordre à tous ses ambassadeurs de céder le rang aux miens en toutes occasions. »

LE TRIOMPHE DE LOUIS XIV.

Ce fut pour lui une très grande journée :

« Je ne sais, dit-il à son fils, si depuis le commencement de la monarchie il s'est jamais rien passé de plus glorieux pour elle, car les rois et les souverains que nos ancêtres ont vus quelquefois à leurs pieds tous leur rendre hommage n'y étaient pas comme souverains et comme rois, mais comme seigneurs de quelque principauté moindre à laquelle ils pouvaient renoncer. Ici c'est une espèce d'hommage véritablement d'une autre sorte, mais de roi à roi, de couronne à couronne, qui ne laisse plus douter à nos ennemis mêmes que la nôtre ne soit la première de toute la Chrétienté ».

L'ambassadeur de Hollande pensait comme le roi de France : « Je savais bien, dit-il, que les princes catholiques envoyaient des ambassades d'obédience au pape, mais je n'avais pas encore vu qu'un prince en envoyât une à un autre prince ».

L'AFFAIRE DU PAVILLON.

La même année 1662, l'affaire du « pavillon » faillit brouiller les cours de France et d'Angleterre. Louis XIV ne voulut pas admettre la prétention des Anglais, que les vaisseaux de toutes les nations, rencontrant le pavillon anglais dans « les mers d'Angleterre », le saluassent les premiers. D'Estrades, ambassadeur à Londres, fit sur ce point de belles déclarations. Louis XIV écrivit une lettre superbe : le Roi, son frère, ne connaissait pas son cœur, disait-il; aucune « puissance sous le ciel » n'était capable de le faire reculer; il lui pouvait « arriver du mal, mais aucune impression de crainte ». Au reste, d'Estrades déclara que son maître espérait « mettre bientôt ses forces sur mer en tel état qu'on tiendrait à grâce de chercher des tempéraments avec lui ». On s'accommoda pourtant. Le roi d'Angleterre ordonna à ses amiraux de saluer « également » les vaisseaux du Roi « depuis le cap Finistère, pour l'Océan, et le détroit de Gibraltar, pour la Méditerranée ». Il donna ordre secret à ses vaisseaux d'éviter autant que possible d'user du droit au premier salut, même dans les mers où l'usage en était établi.

AMBASSADE A ROME DU DUC DE CRÉQUI.

Cette même année encore, commençait un conflit entre le pape et le roi de France. Au moment où le cardinal Mazarin mourut, la France, en mauvaise intelligence avec le Saint-Siège, n'avait pas d'ambassadeur à Rome. Des affaires diverses demeuraient sus-

pendues, qui intéressaient le Roi ou ses alliés de Parme et de Modène. Louis XIV résolut de reprendre les relations régulières. Il envoya comme ambassadeur le duc de Créqui. Ce duc était un personnage incommode, qui peut-être fut choisi à cause de son humeur. L' « instruction » qui lui fut remise disait que cette ambassade était le « dernier pas pour obliger le pape », et que, si le Roi désirait établir avec la Cour de Rome une « entière bonne correspondance », c'était seulement parce qu'elle pourrait être utile à la chrétienté, « ce qui est le principal objet que Sa Majesté s'y propose, n'ayant d'ailleurs guère de grâces en son particulier à attendre de Sa Sainteté qu'il ne lui soit assez indifférent de recevoir, hors les spirituelles ». Des ordres étaient donnés à l'ambassadeur de mécontenter le pape, les neveux du pape, les grands seigneurs romains, à peu près tout le monde. Or, le pape Alexandre VII n'était pas d'humeur à supporter les méchants procédés. Il s'entourait d'un appareil militaire pompeux. Il avait quadruplé la garde du Quirinal et se faisait escorter par des chevau-légers et des cuirassiers. Sa table était somptueuse; il aimait comme Louis XIV la gloire des bâtiments. Il entendait que sa famille participât au respect qui lui était dû, et il avait donné à ses neveux Chigi les plus hautes dignités de la Cour et de l'État.

SA CONDUITE A LA COUR PONTIFICALE.

Créqui fit son entrée le 11 juin 1662, en très grand éclat. Il s'entoura d'une domesticité royale, commit toutes les impolitesses qui lui avaient été commandées, pressa trop vivement le pape dans ses audiences. N'obtenant rien, il se fâcha : « Il est étrange, dit-il au pape, de ne me donner nulle satisfaction sur ce que je demande de la part du Roi.... Au surplus, depuis son assomption au trône, le Roi n'a jamais reçu aucune grâce de Votre Sainteté. » Et le cardinal Chigi s'étonnait : « M. le duc de Créqui prend bien peu le courant des choses de Rome; il se gouverne en tout différemment des convenances et des usages ».

L'AFFAIRE DES GARDES CORSES (AOÛT 1662).

Il arriva, le 20 août, que trois Français à moitié ivres se querellèrent avec des Corses pontificaux. Des soldats corses secoururent leurs camarades, et s'en allèrent tirer des coups de feu sur le palais Farnèse où habitait l'ambassadeur. Une autre bande corse fit feu sur le carrosse de l'ambassadrice, et tua un page. La cour de Rome hésita un moment à présenter des excuses, tarda à promettre la réparation, engagea mal la procédure contre les coupables. Créqui fortifia le palais Farnèse; le pape appela des troupes; les Français furent maltraités dans la ville. Le 1er septembre, l'ambassadeur sortit de Rome.

LA DEMANDE DE RÉPARATION.

Il n'avait fait que devancer les ordres du Roi. Louis XIV reçut, le 29, la nouvelle; il ordonna au nonce de quitter la Cour. Le 30, il

écrivit au pape des lettres où, du ton de la plus grande hauteur, il menaçait de tirer vengeance d'un « attentat dont jusqu'ici il n'y a pas d'exemples chez les barbares mêmes ». Il se plaignit à toute l'Europe d'une « procédure si barbare, qu'elle blesse non seulement le droit des gens, mais l'humanité même ». Or, cette colère était une comédie. Louis XIV n'était pas tant fâché. Il faisait dire à M. de Witt que cette affaire était une pure bagatelle, et il écrivit à Créqui :

« Je dois vous dire, qu'en même temps que je fais grand éclat et beaucoup de bruit et que je continuerai encore par toutes les voies que je pourrai m'aviser à imprimer des frayeurs à la cour de Rome... je souhaite beaucoup que l'éclat et le bruit me suffisent,... sans que je sois nécessité à en venir à des démonstrations effectives, et cela pour deux raisons : l'une qu'il n'y a jamais rien à gagner avec des prêtres, et la seconde que cette occupation peut m'embarrasser dans certaines mesures que je prends pour des desseins plus utiles et de toute autre considération ».

PRÉPARATIFS DE GUERRE.

Il espérait donc faire peur au pape et tirer de l'affaire, sans grande peine, de la gloire et du profit. Mais, un moment, on faillit en venir à des extrémités. Deux négociations successives ayant été rompues, parce que le duc de Créqui savait la volonté du Roi de « traiter avec toute dureté la cour de Rome dans toutes les occasions qui s'en offrent », et de « la mortifier en toutes manières », le Parlement d'Aix prononça par arrêt, au mois de juillet 1663, la réunion d'Avignon et du Comtat Venaissin à la couronne. 3 500 soldats furent mis en route en novembre, vers l'Italie. Le pape essaya de former, comme Jules II jadis, une Sainte Ligue contre le roi de France. Mais Louis XIV, même dans ses imprudences, demeurait habile. Il insinua au roi d'Espagne qu'il était prêt à accepter son intervention, laquelle décida le pape à céder.

LE TRAITÉ DE PISE (FÉVRIER 1664).

Le 5 février 1664, des conférences s'ouvrirent à Pise; la paix fut conclue en huit jours. Louis XIV restituait le Comtat. Il obtenait des satisfactions en deux affaires qui intéressaient ses alliés de Parme et de Modène, et la réparation éclatante qu'il désirait par-dessus tout : la garde corse sera déclarée incapable de servir; le cardinal Chigi ira en France lire une déclaration d'excuses, dont les termes seront établis à l'avance; une pyramide sera élevée à Rome, en mémoire de ces excuses.

LA PYRAMIDE.

Le Roi s'intéressa fort à la construction de la pyramide. Il recommande qu'elle soit « dressée d'une forme et d'une élévation convenables; que les caractères de l'inscription soient si gros et si bien gravés qu'ils soient facilement visibles pour toute personne qui voudra s'arrêter à les voir; mais surtout qu'on prenne tous les soins possibles pour rendre stable et durable ce monument, sans qu'on

coure risque que quelque malin ou jaloux de cette couronne puisse se servir des ténèbres de la nuit pour gâter ou altérer quelque chose; pour cet effet, il serait bien à propos d'y faire comme des barrières alentour que personne ne pourrait outrepasser, mais avec cet égard pourtant qu'elles ne soient pas si éloignées de la pyramide que, du dehors, on ne puisse, comme j'ai dit, en lire fort facilement l'inscription... »

LE NONCE EN FRANCE.

Le cardinal neveu vint en France. Le 29 juillet 1664, à Fontainebleau, il fut reçu en grande audience dans la chambre du Roi; tous deux s'assirent dans l'intérieur du balustre, non loin du lit. Le cardinal lut le papier où était écrit qu'il venait avec « joie » professer « sa parfaite servitude » et celle de sa maison. Le Roi répondit de la meilleure grâce du monde : « Le malheur arrivé le 20 d'août a été au moins bon à quelque chose, puisqu'il me donne la satisfaction que j'ai bien grande de vous voir ici... ».

IMPRESSION EN EUROPE.

Plus encore que dans l'affaire d'Espagne, la réparation avait passé les torts. Lionne l'avoue dans une dépêche aux ambassadeurs français en Espagne et en Angleterre. Il s'y vante que les « illustres athlètes » aient « mis chausses bas jusqu'aux talons », qu'ils aient été battus « à dos et à ventre malgré les murmures secrets de nos bigots ». Il dit encore : « Nous leur avons fait payer cette fois-ci de vieilles affaires dont nous étions mal sortis... » Ces affaires, celles de Parme et de Modène, « ne faisaient rien au cas dont il était question ». Et ce cas, — l'attentat du 20 août, — Lionne reconnaît qu'il n'a été après tout qu'un « cas fortuit ». Or, ce qu'il écrivait en confidence, la Cour de Rome le savait bien, et toute l'Europe aussi.

UN MOT DU ROI.

L'humiliation du pape, après celle de l'Espagne, enchanta le Roi. C'était la première fois, comme dira Voltaire, qu'un légat était envoyé de Rome pour faire des excuses. Mais Louis XIV s'habituait trop à ces victoires de l'orgueil. Il s'infatuait dangereusement :

« Je vois bien, avait-il écrit au cours du conflit, que ces gens-là me connaissent mal et l'état de mes affaires ; car, quand je demande, il me semble que cela veut dire : je veux et j'aurai, ou, au moins, qu'il y a si peu de différence qu'elle n'est pas connaissable ».

UN MOT DE WILLIAM TEMPLE.

Par cette répétition de grands gestes, par toutes ces manières, si différentes de celles de Henri IV et de Louis XIII, de Richelieu et de Mazarin, il inquiéta l'Europe et il l'avertit. Sir William Temple, un des hommes politiques les plus clairvoyants d'Angleterre, signale en 1663 « cette grande comète, qui s'est levée rapidement, le roi de France, qui veut être non seulement contemplé, mais admiré du monde entier »

II. — ACTIONS DIVERSES. GUERRE CONTRE LES BARBARESQUES. EXPÉDITION CONTRE LES TURCS

En même temps qu'il était en conflit avec le pape, Louis XIV faisait la guerre aux Infidèles.

GUERRE AUX BARBARESQUES (JUILLET 1664).

L'année 1664 une expédition fut dirigée contre les Barbaresques. Une fois de plus, on voulait « purger la mer de leurs corsaires ». Le meilleur moyen parut être « d'occuper un poste fixe en Afrique avec un grand et bon port où nos forces toujours assemblées les pussent tenir en crainte ». Si cet établissement pouvait se faire, on espérait pour la France « l'empire de la Méditerranée ». Le 22 juillet, Beaufort débarquait des troupes devant Djidjelli, qui se rendit le lendemain. Mais la discorde et le désordre se mirent dans le corps expéditionnaire. Les Turcs d'Alger parurent en octobre devant la place; leur artillerie détruisit les ouvrages de défense. Les Français rembarquèrent, abandonnant leurs canons. L'année suivante, la flotte française battait de nouveau la Méditerranée; elle obligeait les Tunisiens à renouveler les anciens traités, et canonnait Alger et Cherchell. Alger signa un traité en 1666. Mais c'était depuis longtemps l'usage que ces conventions avec les Barbaresques ne fussent observées de part ni d'autre. La piraterie barbaresque et la piraterie chrétienne continuèrent à se combattre, et la flotte du Roi à croiser et à bloquer.

LES TURCS EN AUTRICHE (1663).

Les Turcs avaient recommencé en 1660 la guerre contre l'Autriche. En 1663, ils envahirent les pays héréditaires avec de si grandes forces qu'il semble qu'ils auraient pris Vienne s'ils l'avaient voulu. Les clochers d'Allemagne, par ordre de la Diète, sonnaient chaque jour à midi « la cloche des Turcs ». Tout le monde, dans les maisons, les rues et les champs, devait, en l'entendant, réciter le *Pater* et prier Dieu *in einem herzlichen Seufzen* de protéger l'Allemagne. Mais la Diète perdit beaucoup de temps en disputes misérables. On y vit que les princes étaient jaloux des électeurs, les électeurs jaloux les uns des autres, la défiance de tous à l'égard de l'Empereur, le délabrement de l'Allemagne. A grand'peine, l'assemblée aboutit en février 1664 à voter la levée d'un contingent qui pourrait donner 20 000 hommes, si l'habituel déchet n'était pas trop considérable.

LOUIS XIV ET LA POLITIQUE DE CROISADE.

Le pape proposa aux couronnes une ligue contre l'Infidèle. Louis XIV n'était pas porté à une politique de croisade. Il ne voulait pas se faire un ennemi du sultan, dont la bonne volonté était nécessaire au commerce français dans le Levant. Il n'avait aucune envie de procurer une trop grande victoire à l'Empereur, qu'il tenait pour

un de ses principaux adversaires. Mais, d'autre part, il était l'allié et le patron de princes de l'Empire qui craignaient l'invasion des Turcs; il pensait que rien d'important ne pouvait se passer en Europe où il n'eût sa part. Et, enfin, il était roi très chrétien, fils aîné de l'Église. Il résolut donc d'intervenir à la guerre, mais avec de grandes précautions. La Ligue du Rhin, conseillée par un agent français, offrit à l'Empereur de lui envoyer un contingent, à condition qu'il servît en corps séparé. L'Empereur hésita, parce qu'il lui en coûtait de donner une sorte de consécration publique à cette ligue, puis il accepta. Louis XIV allait donc faire la guerre aux Turcs, mais seulement en qualité de membre d'une ligue allemande. Bien qu'il eût donné un contingent de 6000 hommes, au lieu de 2400 qu'il devait, il voulut que Coligny, qui commandait les troupes françaises, se mît sous les ordres du prince de Hohenlohe, général de la Ligue.

LA BATAILLE DE SAINT-GOTHARD (AOÛT 1664).

Coligny partit de Metz le 17 mai 1664. Il traversa les territoires des princes alliés, où on l'honora par des bombances. Les jeunes volontaires, habitués à se moquer de tout ce qui n'était pas français, eurent pourtant la sagesse, écrivit le général, de ne pas « crever de rire » en regardant « les trognes des ambassadeurs » qu'on leur envoyait. C'est le 27 juillet que l'armée chrétienne, divisée en armée de l'Empereur, armée de l'Empire, armée de la Ligue, se trouva en présence des Turcs, qui voulaient passer le Raab pour se porter ensuite vers Vienne. Montecuculli, général des Impériaux, commandait en chef. La bataille fut livrée le 1er août. Dans cette journée, à laquelle le monastère de Saint-Gothard donna son nom, l'armée de l'Empire se déshonora; les Impériaux autrichiens et les Français se battirent bien : « Les troupes françaises ont fait des merveilles », écrivit Montecuculli. L'Empereur se hâta de signer la paix, peu honorable, qui fut conclue à Vasvar, le 10 août 1664.

Louis XIV avait renoncé aux trophées de la victoire. Coligny lui ayant envoyé des étendards conquis sur les Turcs, il les avait fait porter à Vienne. Cela n'empêcha pas qu'il se vantât auprès des princes allemands du grand service rendu à l'Empire, et qu'il fît frapper une médaille, dont la légende disait : *Germania servata.* En même temps, il travaillait à rétablir des relations régulières avec le sultan, auquel il pouvait dire que ce n'était pas le roi de France qui avait combattu contre lui en Hongrie.

LES GENTILLES LETTRES DU ROI PENDANT LA GUERRE.

Le Roi avait suivi cette campagne jour par jour, d'une curiosité passionnée. Il avait demandé à être renseigné, « sur le détail de tout », à savoir « la pure vérité ». Quand il apprenait que les soldats montraient de « l'allégresse », et les officiers, « du zèle », il remerciait de ces bonnes nouvelles, qui lui permettaient d'espérer, disait-il, « des

avantages pour la gloire de mes armes et l'honneur de toute la nation », « pour la gloire du nom français et du mien ». Après la victoire, il ne « peut exprimer sa joie ». Il ordonne de témoigner aux officiers et aux volontaires « le gré qu'il en sait », de « s'en expliquer à la tête de chaque escadron ». Il a vu le rôle des morts et des blessés. « Parmi tous ces sujets de joie, ce m'a été un grand déplaisir,... quoique ce soit une chose qu'il est nécessaire que je sache. Il faut assister les blessés avec des soins extraordinaires, les voir de ma part et leur témoigner que je les compatis fort, et principalement les volontaires... Témoignez-leur du ressentiment que j'ai de ce qu'ils souffrent. »

INCITATION AU MÉPRIS DE L'ALLEMAGNE.

Le succès de sa petite armée l'enhardit dans son dessein d' « entreprendre quelque chose ». Il écrit : « Je ne doute pas que mes troupes, après cette expédition, si elles ont eu tant de fatigues et d'occasions périlleuses d'où elles sont sorties avec honneur, ne reviennent encore plus fières et plus aguerries qu'elles n'étaient, et qu'il n'y ait un grand avantage à entreprendre quelque chose avec de si braves gens ». Il avait été informé des choses d'Allemagne. Les généraux allemands s'étaient querellés en présence d'officiers français. Le contingent d'empire n'avait pas tenu plus d'une heure devant les Turcs à Saint-Gothard. Aucun service n'était organisé : « Depuis que nous avons joint l'armée, écrivit Coligny, nous ne savons plus ce que c'est que du pain ». La Ligue du Rhin avait une caisse où Louis XIV versait chaque année 100 000 livres pour le service des vivres et des munitions. Coligny avait demandé où se trouvait cette caisse. Personne n'avait pu le lui dire. Coligny enfin avait donné son opinion sur le gouvernement de l'Autriche et le principal ministre de l'Empereur : « Je ne trouve pas étrange que l'Empereur ne soit pas éveillé, mais qu'il soit gouverné par le prince de Portia, c'est ce qui est incompréhensible. C'est un homme qui ne se souvient pas l'après-dînée de ce qu'on lui a dit le matin et qui a l'air d'un apothicaire ». Quant à l'Empereur, il « n'a fait que chasser et jouer avec la même sûreté que s'il eût eu son ennemi à Caudebec. En vérité, cela est beau à un grand prince d'avoir une si grande fermeté.... »

III. — LA DIPLOMATIE JUSQU'A LA MORT DU ROI D'ESPAGNE (1665).

LE RACHAT DE DUNKERQUE (OCTOBRE 1662).

CEPENDANT, la diplomatie française travaillait dans toutes les Cours à la fois, les grandes et les petites. Le principal succès de ces premières années fut acheté au roi d'Angleterre.

L'ambassadeur envoyé de France à Londres après la restau-

ration, d'Estrades, fut chargé d'établir une union « de personne à personne » et de « royaume à royaume ». Louis XIV désirait surtout une intimité personnelle avec Charles II. Il connaissait un moyen de se la procurer : « Je savais que, par l'état de son revenu et de sa dépense, il demeurait toujours en arrière de deux ou trois millions par an ». Charles eut l'idée de faire argent de Dunkerque, dont l'occupation lui coûtait fort cher. Son chancelier, Hyde, comte de Clarendon, négocia l'affaire avec la France. Il demanda 12 millions. La France en offrit 4, puis 5, à condition que fussent ajoutés à Dunkerque, Mardyck, et un fort qu'on avait bâti entre Bergues et Dunkerque. Le traité fut signé le 27 octobre 1662; le 2 décembre, Louis XIV fit son entrée dans la ville. « Peut-être, a-t-il écrit, qu'en donnant Dunkerque je n'avais pas trop acheté la paix des Pyrénées, mais après cela il était certain que je ne pouvais trop donner pour racheter Dunkerque ». Mais, dès ce jour, les Anglais purent se tenir pour avertis que l'amitié de Louis XIV et de Charles II coûterait cher à l'Angleterre.

TENTATIVE SUR LA LORRAINE (1662-63).

La même année, le roi de France fit une opération singulière. Il profita de la bizarre humeur du duc Charles de Lorraine [1] pour lui faire signer un traité par lequel ce prince cédait ses États à la couronne de France, à condition d'en garder l'usufruit auquel de grosses rentes seraient jointes. Le Roi promit en outre que les héritiers du duc, un frère et un neveu, recevraient « le privilège de princes après les derniers princes de son sang ». En attendant l'ouverture de la succession, Marsal devait être mise aux mains des Français. Le duc, avant de livrer cette place, voulut que le traité fût ratifié par le Parlement. La chose n'alla pas toute seule devant la Cour. Mettre des princes étrangers parmi les princes du sang, fût-ce au dernier rang, parut une nouveauté dangereuse. Le chancelier plaida que les rois « ne pouvaient faire de princes du sang qu'avec les reines leurs épouses ». L'enregistrement ne fut accordé qu'à la condition que les princes lorrains ratifieraient le traité. Ils ne le firent point; le traité n'avait donc point de valeur. Le Roi n'en réclama pas moins Marsal, qu'il alla prendre, et le duc lui en reconnut la possession par le traité de Metz, en août 1663. Mais Louis XIV continua d'estimer valable l'acte précédent. Il se persuada qu'il était duc de Lorraine. Il dit, en parlant de l'année 1662 : « Je fis cette année deux acquisitions considérables, celle de la Lorraine et celle de Dunkerque ». Il se vante d'avoir conduit cette affaire malgré « les difficultés » qui faisaient croire à plusieurs de ses ministres qu'il « n'y avait rien à espérer de ce dessein ».

1. Voir au précédent volume, p. 73.

Mais il se trouva que ses ministres avaient raison et que lui se payait de mots. Le traité de 1662 était bel et bien caduc. Il n'eut d'autre effet que de donner à l'Europe une raison de plus de craindre les entreprises de la France.

NÉGOCIATIONS AVEC L'ESPAGNE.

En Espagne, Louis XIV essaya d'obtenir que la renonciation de Marie-Thérèse fût annulée par un acte authentique. La Cour d'Espagne ne s'en faisait pas accroire sur la valeur de cette renonciation. Le roi disait que c'était une « patarata ». Un secrétaire de don Luis de Haro avouait à l'ambassadeur, l'archevêque d'Embrun : « Nous croyons que, tôt ou tard, nous serons au roi de France ». Mais cet aveu, l'Espagne ne voulait pas le faire publiquement. Orgueilleuse, résignée, fataliste, elle opposait à la France sa dernière force, l'inertie.

MORT ET NAISSANCE D'INFANTS (1661).

L'ouverture de la succession semblait toute prochaine. On savait que Philippe IV ne vivrait plus longtemps, et il ne lui restait, en 1661, qu'un fils. Cet enfant tomba malade à la fin d'octobre, de « deux ou trois maladies mortelles ». Le Roi envoya chercher au monastère d'Alcala la châsse de San Diego qui fut portée dans la chambre du moribond. Les Jésuites célébrèrent dans leur collège une octave; elle commença par une messe pontificale, que dit l'archevêque d'Embrun, ambassadeur de France. Mais on ne sait pas au juste ce qu'il demanda à Dieu : « Je fis, écrivit-il à Louis XIV, les prières publiques pour le Roi, la santé du prince et la famille royale, n'oubliant pas toutefois de prier secrètement, comme j'y suis obligé, pour la prospérité de Votre Majesté ». Le 1er novembre, l'infant mourait, le jour même où naissait le Dauphin de France, qui se trouva ainsi, la renonciation étant supposée nulle, l'héritier des monarchies de France et d'Espagne. Mais, le 6 novembre, naquit l'Infant qui devait être le roi Charles II.

L'ESPAGNE PROPOSE UNE ALLIANCE INTIME (1661-1662).

On négocia longtemps. Les Espagnols proposèrent une alliance des deux couronnes contre le Portugal et contre l'Angleterre. Louis XIV représenta que rompre « l'amitié » qu'il avait avec les rois d'Angleterre et de Portugal, c'était « changer du blanc au noir ». Et il ne voulait pas se déshonorer. Mais il y avait un moyen de sauver son honneur. C'était que l'Espagne lui donnât « un motif suffisant,... qui fût reçu dans le monde, disait-il, avec l'applaudissement que je désire que toutes mes actions aient ». Il demanda que la renonciation fût annulée par une déclaration qui demeurerait secrète au besoin, et, en attendant que la succession s'ouvrît, des avantages immédiats pour lesquels il fallait « parler de provinces et de pays et non pas de cinq ou six places ». Philippe IV consulta ses ministres, puis « des personnes versées dans le droit », puis l'inquisiteur général,

« un prélat d'âge, qui a passé dans les charges de la robe ». On eut beaucoup de peine à retrouver les pièces qu'il fallait discuter; l'acte de renonciation de la Reine était demeuré parmi les papiers d'un secrétaire d'État, « dans une maison de campagne ». Quand les juristes eurent prononcé, ce fut le tour des théologiens de donner leur avis. Le 24 août 1662, l'ambassadeur était informé que l'Espagne n'annulerait pas la renonciation. Le 21 septembre, Louis XIV ordonna de rompre les pourparlers.

NÉGOCIATIONS CONTRE L'ESPAGNE EN ANGLETERRE (1662).

Sans doute il n'avait jamais espéré un arrangement avec l'Espagne. La véritable intention de sa politique dans ces premières années fut la préparation de la guerre contre la maison d'Autriche. L'alliance anglaise lui donna le moyen de faire à l'Espagne une guerre indirecte, et les alliances avec les princes allemands, d'empêcher le Habsbourg de Vienne d'assister celui de Madrid.

Sitôt que le mariage du roi Charles avec l'infante portugaise fut décidé, en 1661 [1], Louis XIV lui promit deux millions en trois versements, qui devaient être employés à la défense du Portugal. Le premier versement fut suivi de l'envoi à Lisbonne de 3 000 hommes et de 1 000 chevaux, que rejoignirent des volontaires et un général français, Schomberg. Louis XIV, qui craignait que les Espagnols, « ayant dompté le Portugal cet ennemi domestique », n'entreprissent « de troubler les établissements qu'il méditait pour le bien de son État », fut rassuré. L'Espagne allait recevoir, à la frontière portugaise, des coups sensibles.

VASSAUX ET PROTÉGÉS DE LA FRANCE EN ALLEMAGNE.

En Allemagne, la Ligue du Rhin fut entretenue et accrue. Des princes offraient au Roi leur vassalité. En décembre 1663, le duc de Mecklembourg, attendu « l'oppression qu'il a soufferte en ses États et en ses biens, au préjudice des traités de paix de Munster et d'Osnabrück..., a cru ne pouvoir mieux faire dans les besoins qu'il a d'être puissamment protégé que d'avoir recours à S. M. ». De son propre mouvement... « il se met... en la protection de S. M., la priant de l'y vouloir recevoir ». Quelques mois auparavant, en mars, une convention plus singulière avait été signée. Le comte Jean-Louis de Saarbrück avait à se plaindre lui aussi de violences subies. Il a donc « pensé ne pouvoir ni devoir recourir à aucun prince qui lui pût départir son assistance et l'appuyer plus généreusement ni plus puissamment que S. M. ». Le Roi le reçoit « en sa royale protection et sauvegarde perpétuelle ». Il mettra dans la forteresse une garnison de « Français naturels ». Le comte en sera capitaine et gouverneur pour le Roi « avec la même autorité que les autres gou-

1. Voir, plus haut, pp. 206-7.

verneurs des places de France ». Il pourra « faire arborer en toutes les avenues et terres de son pays l'étendard de France dans les occasions de quelque trouble ».

L'AFFAIRE D'ERFURT (1664).

La politique française était difficile à conduire entre les intérêts contradictoires des princes allemands, que le Roi voulait rassembler dans sa clientèle. L'électeur de Mayence avait obtenu un jugement contre la ville d'Erfurt, qui, autrefois sujette de l'électorat, s'était affranchie. Il se fit charger de l'exécution, et demanda le secours de la Ligue du Rhin. Erfurt étant une ville protestante, les protestants de la Ligue et ceux de l'Empire prenaient parti pour elle. Louis XIV ne pouvait pourtant pas refuser son aide à l'électeur. « Il faudrait, disait Lionne, accommoder l'affaire d'Erfurt... avec quelque satisfaction du parti protestant dont il soit redevable au Roi, sans que l'électeur de Mayence en soit dégoûté ou moins obligé ». Le Roi envoya quatre mille hommes à l'archevêque. La ville se rendit en avril 1664, mais une capitulation honorable lui conserva sa religion et ses coutumes.

LES TRAITÉS DU BRANDEBOURG.

Pendant cette crise, la Cour de France avait négocié et traité avec les électeurs de Saxe et de Brandebourg. C'était la passion de celui-ci de négocier avec tout le monde pour se garantir contre la Suède. Il traita en 1661 avec l'Angleterre; il était lié à l'Empereur par un acte de 1658, qui sera renouvelé en 1666. Il renouvela en 1664 l'accord défensif conclu avec la France en 1656; en novembre 1665, il entra dans la Ligue du Rhin.

« LA LIBERTÉ GERMANIQUE. »

A toute occasion, le Roi parlait de « son zèle extrême pour la manutention de la liberté germanique ». Ce vieux mensonge put être cru encore pendant ces premières années.

SUÈDE ET DANEMARK.

Deux traités furent conclus par la France avec la Suède en 1661 et 1663, deux avec le Danemark en 1663, dont le second stipulait une alliance offensive et défensive. La Suède, toujours ennemie du Danemark, se fâcha. Elle voulait le monopole de notre alliance, et se croyait si bien nécessaire qu'elle en prenait à son aise avec la France. Elle s'était engagée par les articles secrets du traité de 1661 à soutenir d'une armée de 12 000 hommes la candidature du duc d'Enghien au trône de Pologne. En attendant que le moment d'agir arrivât, la France avait promis un subside annuel de 200 000 écus pour aider les Suédois à garder leurs vieilles troupes sous les armes. Mais ils licencièrent ces troupes. Alors le Roi révoqua la convention. « Par pure amitié » toutefois, il voulait bien maintenir pendant cinq ans un subside de 100 000 écus. Les Suédois, dit Pomponne, regrettèrent « la perte d'un grand fonds ». Et ils laissaient voir toujours « quelque jalousie de la grandeur de la France ». L'intervention de

Louis XIV dans l'affaire d'Erfurt leur parut être une preuve qu'il aspirait à l'Empire. Ils s'étaient liés avec l'Angleterre par un étroit traité d'alliance, et donnaient à savoir qu'ils pourraient fort bien entendre aux propositions que leur faisait l'Empereur. Cependant la France croyait qu'elle retrouverait la Suède quand il lui plairait.

DIFFICULTÉS DE LA POLITIQUE HOLLANDAISE.

Avec la Hollande, Louis XIV causait depuis le premier jour. De Witt ne demandait qu'à causer. C'était une conversation singulière; les interlocuteurs savaient *in petto* qu'ils ne s'entendraient jamais. Ni Louis XIV ne pouvait renoncer aux Pays-Bas espagnols, ni les Hollandais permettre qu'il les conquît. Et la Hollande connaissant les intentions du Roi comme le Roi les intentions de la Hollande, ils se sentaient ennemis inévitables. Mais la Hollande avait besoin de l'amitié de la France. Entre elle et l'Angleterre traînaient de vieilles querelles, d'où la guerre pouvait à tout moment sortir. Et puis Charles II voulait que son neveu Orange fût rétabli dans les charges paternelles. Il y avait partie liée entre eux : la république bourgeoise s'était établie en Hollande en même temps que la république cromwélienne en Angleterre, et Cromwell et de Witt avaient eu cause commune contre Stuart et Orange; à présent, les Stuart, restaurés en Angleterre, poursuivaient en Hollande la revanche de la famille. De Witt s'inquiétait de ce dessein. De son côté, Louis XIV comprenait qu'il lui fallait tâcher de contenter la Hollande, s'il ne voulait pas la trouver devant lui au premier pas qu'il ferait vers les Pays-Bas. Le 27 avril 1662 fut signé un traité d'alliance défensive : si les Provinces-Unies étaient attaquées, la France les assisterait d'un secours de 15 000 hommes; si la France était attaquée, elle en recevrait un de 6000 hommes; les « sujets et habitants » des deux pays jouiraient entre eux « de la liberté du commerce et navigation », sans « payer plus grands ou autres droits... que ceux qui seront payés par les propres et naturels sujets » du Roi ou des États généraux. Cette convention était toute à l'avantage des Provinces-Unies. Pour qu'il l'ait conclue, il faut que Louis XIV ait espéré que ses alliés lui laisseraient quelque liberté d'agir. En quoi il s'est trompé.

AMBASSADE DU COMTE D'ESTRADES EN HOLLANDE (1663).

En l'année 1663, d'Estrades fut envoyé ambassadeur à la Haye. Il avait servi sous les ordres du stathouder Frédéric-Henri pendant la guerre contre l'Espagne, il était colonel d'un régiment hollandais[1].

1. D'Estrades connaissait bien la Hollande. Il désapprouvait la convention de 1662. En septembre 1666, écrivant à Colbert, il conseille de n'avoir plus avec les Etats de Hollande qu'un traité d'amitié et d'alliance « qui n'engage pas le Roi à rompre à toute heure avec les alliés pour les intérêts desdits Etats, ce qui arrivera continuellement par les usurpations et les injustices qu'ils font à tous les princes voisins, car, par le même principe qu'ils ont d'ôter le commerce à tout le monde, ils ne s'empêchèrent pas de se brouiller avec le roi de Danemark et le roi de Suède et nous serons toujours exposés à les soutenir et à ne les laisser pas périr. »

D'Estrades commença par essayer avec de Witt du grand procédé de la diplomatie française ; il insinua des offres d'argent, qui furent repoussées. « Pour celui-ci, écrivit-il à Louis XIV, c'est un homme incorruptible ; il ne lui faut que de l'estime et des caresses de Votre Majesté. » Le Roi prodigua les caresses, mais elles ne pouvaient endormir cet homme si éclairé, toujours en inquiétude.

PREMIÈRES CONVERSATIONS ENTRE DE WITT ET D'ESTRADES.

De Witt essaya de découvrir les intentions de la France. Sous prétexte que des députés de la Flandre étaient venus l'entretenir d'un projet de révolte contre l'Espagne, et d'un « cantonnement » des pays espagnols en confédération républicaine, il se mit, en mars 1663, à parler avec d'Estrades de l'avenir de ces pays : les laisserait-on se cantonner, ou bien la France et la Hollande se les partageraient-elles, ou bien admettraient-elles le cantonnement d'une partie des territoires en se pourvoyant avec le reste, l'une au Midi et l'autre au Nord? En France, on trouva d'abord l'affaire « merveilleusement bonne », mais on ne s'avançait qu'avec prudence, et bientôt de Witt recula. Il avait appris dans la conversation que le Roi se croyait des droits à la succession d'Espagne, à cause que la dot de la Reine n'avait pas été payée, et qu'il prétendait qu'une reconnaissance en fût insérée au traité à intervenir. De Witt ne pouvait engager, comme il disait, les Provinces-Unies dans les différends que formerait un jour « la contestation de ces droits ». Et l'on ne s'entendit point sur les termes d'un traité.

L'INVENTION DU DROIT DE « DÉVOLUTION » (1663).

Cependant le gouvernement français avait découvert le droit de « dévolution ». C'était une coutume du Brabant, suivie dans quelques autres provinces, que les enfants, après la mort de leur père ou de leur mère, reçussent la propriété des biens matrimoniaux, l'époux ne gardant que l'usufruit. A ce compte, la reine Marie-Thérèse, dont la mère était morte, se trouvait dores et déjà propriétaire des territoires où ce droit dit de dévolution se trouvait établi, et elle entrerait en possession après la mort de son père. Le Roi faisait « chercher le plus diligemment » qu'il se pouvait quels étaient ces territoires, et il écrivait à d'Estrades, au mois de décembre 1663 : « L'on va toujours découvrant de nouveaux pays ». Comme la mort du Roi d'Espagne ne pouvait tarder, de Witt s'effraya d'une entreprise prochaine de la France aux Pays-Bas. Il montra le mensonge du prétexte invoqué : « Il était vrai, disait-il à d'Estrades, que, dans un canton du Brabant, il y avait une coutume qui faisait héritières les filles du premier lit à l'exclusion des mâles du second, mais... c'était entre particuliers, et... il ne trouvait point d'exemple que cette coutume eût eu lieu dans la succession des fiefs-liges qui avaient autrefois relevé de la couronne. » En même temps, il avertissait d'Estrades

que l'ambassadeur d'Espagne faisait aux Provinces-Unies des « propositions importantes », et qu'il craignait fort que « tout le monde n'y donnât les mains ». C'était une menace couverte; la réplique fut vive :

« Je ne veux pas que le sieur de Witt m'entraîne à tout ce qu'il voudra et dès qu'il le voudra par les frayeurs de cette ligue; mes affaires ne sont pas en cet état-là. Je connais et sens qui je suis, et suis persuadé que mon amitié est désirable, plus utile à ceux qui l'ont que ne m'est la leur.... Je ne leur donnerai pas d'occasion juste de s'en départir, et cela me suffit. »

LA CONVERSATION INTERROMPUE ET REPRISE.

A la fin de décembre 1663, la conversation fut interrompue. Mais de Witt ne tarda pas à la reprendre. Il s'acharnait à son désir de trouver une belle entente. Il expliqua ses raisons dans une belle leçon d'histoire et de politique donnée sous forme de mémoire, le 6 mars 1664, aux États de la province de Hollande.

L'ÉTAT DE L'EUROPE D'APRÈS DE WITT.

« Les deux grandes puissances de France et d'Espagne, disait-il, ont jusqu'ici balancé les intérêts de tous les princes de l'Europe ». Mais, à présent, l'Espagne étant affaiblie comme elle est, « il est impossible que l'égalité qui a partagé l'Europe pendant une longue suite d'années subsiste après la mort du roi d'Espagne ». La France a « un roi de vingt-six ans, vigoureux de corps et d'esprit, qui se connaît et qui agit de son chef, qui possède un royaume peuplé d'une nation extrêmement belliqueuse et des trésors fort considérables ». Il faut que ce roi « ait une modération extraordinaire et presque miraculeuse, s'il se dépouille de l'ambition qui est si naturelle à tous les princes... pour n'étendre pas ses frontières du côté où elles sont le plus bornées et où la France a toujours été la plus incommodée par ses ennemis ». Pour l'empêcher de le faire, il faudrait que les Provinces se déclarassent ouvertement contre lui; mais ce serait « changer les maximes fondamentales de l'État », depuis si longtemps allié de la France, renoncer au traité qui venait d'être conclu avec Louis XIV, offenser cruellement et se rendre « irréconciliable le plus grand roi et le prince le plus fier de l'Europe, lequel devant un jour être voisin de cet État, quelque chose qui puisse arriver, si on ne la prévient pas par un traité, ne sera jamais son ami, et le sera, dès à présent, de tous ceux qui ont à démêler quelque chose avec cet État ». D'ailleurs il serait nécesssaire que la République trouvât des alliés, mais lesquels? L'Angleterre? Elle n'a ni la volonté ni le pouvoir de faire la guerre au roi de France. L'Empire? Ce n'est « qu'une chimère et un squelette dont les parties sont attachées, non avec des nerfs, mais avec du fil d'archal, et qui n'ont point de mouvement naturel ». L'Espagne? Mais, ce serait vouloir « s'appuyer sur roseau

cassé ». Ensuite, il faisait voir le continu progrès de la France, depuis le xve siècle. Elle « a étendu ses frontières vers les Pays-Bas ». Elle s'y est donné « entrée de tous côtés par les belles places qu'elle a conquises en toutes les provinces frontières ». Après la Bourgogne, elle a conquis « l'Artois, le Roussillon et la Cerdagne vers l'Espagne, Pignerol, la Bresse et les provinces voisines vers l'Italie, l'Alsace, Brisach et Philippsbourg en Allemagne ». Son roi « a étouffé toutes les factions qui pouvaient troubler le repos de son royaume, et je crois pouvoir dire en vérité qu'il a plus d'argent et plus de moyens d'en avoir que tous les autres royaumes de la chrétienté ensemble ». Aussi trouve-t-il des alliés autant qu'il en veut : presque tous les princes de l'Empire sont liés avec lui, parmi lesquels les électeurs de Cologne et de Brandebourg, l'évêque de Munster et le duc de Neubourg, voisins de la République et de « si mauvaise volonté » à son égard que, s'ils la voyaient « en mauvais ménage avec la France, ils ne manqueraient pas de prendre parti » contre elle. Enfin les rois de Danemark et de Suède « sont tous les deux alliés de la France et, sinon ennemis, au moins envieux de la grandeur » des Provinces.

En conclusion, de Witt conseillait de s'entendre avec le roi de France, pour régler le sort des Pays-bas Espagnols avant que le roi d'Espagne mourût.

NOUVELLE RUPTURE DES POURPARLERS.

Mais Louis XIV, comme de Witt, savait la force de la France, la faiblesse de l'Europe, le péril de la Hollande, et aussi que de Witt, pour soutenir son parti contre les cabales hostiles, avait besoin de l'appui de la France. Il rejeta un nouveau projet de traité. « Le véritable dessein de Sa Majesté, écrivit de Lionne le 23 avril 1664, est de demeurer libre, sans creuser elle-même des fossés, qui l'empêchent d'aller droit et facilement du côté où elle verra sa gloire, son avantage, et le plus grand bien de l'État. » Au mois de mai, la négociation fut encore une fois rompue.

GUERRE ENTRE HOLLANDE ET ANGLETERRE. EMBARRAS DE LOUIS XIV (1665).

Or, à ce moment, le conflit chronique entre les Provinces-Unies et l'Angleterre s'exaspéra. Les Anglais attaquèrent, à la fin de l'année 1664 des colonies hollandaises, et déclarèrent la guerre en mars 1665. Les États aussitôt réclamèrent l'assistance de la France. Le Roi regretta l'engagement qu'il avait pris deux ans auparavant :

« Je vous avoue, écrivit-il à d'Estrades le 19 décembre 1664, que je ne me trouve pas dans un petit embarras, considérant que, si j'exécute à la lettre le traité de 1662, je ferai un très grand préjudice à mes principaux intérêts, et cela pour des gens dont non seulement je ne tirerai jamais aucune assistance, mais que je trouverai directement contraires dans le seul cas où j'aurais besoin de les avoir favorables, et alors les assistances que je leur aurai données tourneront contre moi-même. »

Il essaya d'obtenir de la Hollande des promesses relatives à « ses principaux intérêts ». De Witt les ayant refusées, il usa du délai de quatre mois que le traité de 1662 donnait à celui des deux alliés qui serait requis par l'autre de lui porter secours.

REVERS DE LA HOLLANDE.

La guerre commença mal pour les États. Leur flotte fut battue en juin 1665, et ils furent attaqués sur terre par un singulier allié de l'Angleterre, l'évêque seigneur de Munster, Bernard de Galen. Ce prélat, qui aimait « le militaire », comme dit Pomponne, avait inventé des bombes qu'on appelait des talismans, d'où sortaient « des lames de cuivre gravées en caractères gothiques et chargées de figures effrayantes ». Il était propriétaire d'une armée qui ne lui coûtait pas cher. Les officiers, « dans l'espérance du pillage qu'il leur permettait partout », lui fournissaient des soldats gratis. Et il regagnait la plus grande partie de la solde sur les vivres qu'il achetait bon marché pour les vendre cher à la troupe. Il avait 18 000 hommes, auxquels les Provinces-Unies n'en purent opposer que 6000 dans l'Over-Yssel.

Louis XIV aurait voulu rétablir la paix. Il avait à craindre que, si l'Angleterre était victorieuse, la faction d'Orange ne fût portée au pouvoir en Hollande. Et l'union des deux puissances maritimes aurait été un obstacle insurmontable aux projets de la France dans les Pays-Bas. Il négociait à Londres depuis l'ouverture du conflit. Mais le temps passait. Le Roi dut faire savoir aux États, en août 1665, que, si l'Angleterre n'acceptait pas ses propositions d'accommodement, il se déclarerait pour eux. Cette promesse à peine faite par Louis XIV, le roi d'Espagne mourait.

LA MORT DU ROI D'ESPAGNE (SEPTEMBRE 1665).

Depuis deux ans, les revers de l'Espagne se succédaient dans la guerre contre le Portugal. Elle était envahie. Au mois d'août 1665, les armées espagnole et portugaise se rencontrèrent sous les murs de Villaviciosa; la première fut à peu près détruite. « Dieu le veut », dit le roi Philippe, au reçu de la nouvelle. De syncope en syncope, il traîna jusqu'au 17 septembre.

SON TESTAMENT

Comme il avait eu toutes les raisons de détester son gendre le roi de France, il avait fait son testament contre lui. L'article troisième de cet acte, après avoir rappelé les renonciations d'Anne d'Autriche et de Marie-Thérèse, concluait :

« Et, d'abondant, par le présent testament, ledit roi Philippe déclare ladite Infante Marie-Thérèse, sa fille aînée, et tous ses descendants fils et filles, exclus à toujours de tout droit et espérance de succéder à tous ses royaumes, états et seigneuries. »

Par le dixième article, il ordonnait que les Pays-Bas demeurassent

« unis et incorporés aux autres royaumes et seigneuries de sa couronne », et il donnait ses raisons :

« Enjoint à ses successeurs d'employer toutes leurs forces et puissance à la défense desdits États de Flandre... attendu que leur conservation est si importante à l'exaltation de la foi catholique et à la paix et conservation même des autres royaumes, États et droits de la maison d'Autriche. »

LOUIS XIV PRÉPARE LA GUERRE.

Il n'y avait pas de doute que Louis XIV ne se soumettrait pas aux dernières volontés de son beau-père. Lorsque l'ambassadeur d'Espagne alla porter aux deux reines de France, Anne et Marie-Thérèse, la nouvelle de la mort de Philippe IV, elles lui parlèrent, « avant d'avoir essuyé leurs premières larmes », de leurs droits sur les Pays-Bas, et le conjurèrent de décider la cour de Madrid à reconnaître ces droits, pour éviter la guerre. Louis XIV, en effet, s'y préparait.

IV. — PRÉPARATIFS DE GUERRE

UNE DÉLIBÉRATION DU ROI DE FRANCE.

FERAIT-IL la guerre à l'Angleterre et à l'Espagne à la fois, ou bien à l'Angleterre seule, en attendant « une meilleure saison » pour attaquer les Espagnols? Il en délibéra : « J'envisageais avec plaisir le dessein de ces deux guerres comme un vaste champ où pouvaient naître à toute heure de grandes occasions de se signaler et de répondre à l'heureuse attente que j'avais depuis quelque temps excitée dans le public ». Commencer par une simple guerre sur l'eau était un début mesquin. Cette sorte de guerre « dans laquelle les plus vaillants n'ont presque jamais lieu de se distinguer des plus faibles » n'était pas celle que lui demandaient « tant de braves gens qu'il voyait animés à son service ». Ils voulaient « une matière plus avantageuse », celle que leur promettait la bonne guerre à la façon d'autrefois sur les champs de terre ferme. D'ailleurs lui, le Roi, ne pourrait commander dans une guerre maritime. C'est ici qu'il dit qu'un roi n'a pas le droit de s'exposer « aux caprices de la mer ». Et puis : « Je ne pouvais rien conquérir sur ces insulaires qui ne me fût plus onéreux que profitable ». Et puis, comme il entretenait « de grandes forces à tout événement », il pensait : il me sera « plus expédient de les jeter dans les Pays-Bas que de les nourrir à mes dépens ». Et enfin, s'il attendait, pour attaquer l'Espagne, que les Hollandais fussent en paix avec l'Angleterre, les Hollandais, disait-il, « craindraient peut-être plus l'augmentation de ma puissance qu'ils ne se souviendraient de mes bienfaits ». Il valait donc mieux entreprendre « les deux guerres à la fois. » — Sans doute, mais « plus on

aime chèrement la gloire, plus on doit tâcher de l'acquérir avec sûreté ». Or, s'en prendre aux Anglais et aux Espagnols ensemble, ce serait attirer les premiers aux Pays-Bas, d'où il ne serait plus facile ensuite de les faire sortir, et aussi donner à l'Angleterre et à l'Espagne l'occasion d'une liaison qui durerait. Et l'Angleterre ne manquerait pas de réconcilier le Portugal avec l'Espagne. Si, au contraire, il se bornait à l'assistance des Hollandais, ceux-ci, peut-être, seraient touchés de cette preuve de sa bonne foi et, par là, « engagés dans ses intérêts ». Enfin, il ne se sentait pas prêt à l'entreprise de la double guerre. Il n'était pas content de l'état de ses places de la frontière; il voulait prendre toutes les précautions possibles, conclure tous les traités imaginables : « Sous prétexte de la guerre d'Angleterre, je disposerais mes forces et mes intelligences à commencer plus heureusement celle de Flandre ». Il était donc plus sage de s'en tenir à la guerre contre les Anglais. — Oui, mais que penserait l'histoire dont il a dit un jour que les louanges sont « exquises »? Ses prédécesseurs s'étaient vus en d'aussi grandes affaires que celles-là. En « refusant de m'exposer aux difficultés qu'ils avaient surmontées, j'étais en danger de ne pas obtenir les éloges qu'ils avaient mérités ». — C'est vrai, mais nous ne devons jamais négliger « le secours de notre raison », et il ne faut pas non plus nous faire accuser « d'imprudence ». — D'ailleurs, il s'avise qu'il peut aussi mériter de la gloire, en tenant la parole qu'il a donnée : « Il me serait glorieux devant toutes les nations de la terre qu'ayant d'un côté mes droits à poursuivre et, de l'autre, mes alliés à protéger, j'eusse été capable de négliger mon intérêt pour entreprendre leur défense ».

DÉCLARATION DE GUERRE A L'ANGLETERRE (JANVIER 1666).

Il tarda le plus qu'il put à se déclarer. Il commença par n'aider qu'indirectement les Hollandais en envoyant un petit corps d'armée contre l'évêque de Munster. Au mois d'octobre 1665, les Munstériens furent rejetés hors des Provinces-Unies. Enfin, en janvier 1666, le Roi alla voir la reine-mère d'Angleterre qui se trouvait à Paris.

« Je la priai seulement, a-t-il raconté, de témoigner au roi son fils que, dans l'estime singulière que j'avais pour lui, je ne pourrais sans chagrin prendre la résolution à laquelle je me trouvais obligé par l'engagement de ma parole. Et cela parut si honnête à cette princesse que non seulement elle se chargea de lui donner cet avis, mais elle crut même qu'il devait s'en tenir obligé. »

Il savait tourner une déclaration de guerre en compliment. Cela n'empêchait pas qu'il entretînt des « pensionnaires en Irlande pour en faire soulever les catholiques contre les Anglais », ni même qu'il promît à des républicains anglais de l'argent « pour faire vivre la faction de Cromwell ». « Il faut bien, disait-il, incom-

moder nos ennemis de tous côtés ». Au reste, il s'engagea dans la guerre aussi peu que possible. Sa flotte, par suite de circonstances qui ne furent pas toutes fortuites, ne joignit pas la flotte hollandaise, qui gagna une bataille en juin, et en perdit une en août 1666. Il donnait tous ses soins à l'attaque projetée contre l'Espagne.

LE GOUVERNEMENT DE L'ESPAGNE.

L'Espagne était gouvernée, pendant la minorité de Charles II, par Marie-Anne d'Autriche, qui avait trente ans. C'était une Viennoise replète, blonde, « plus blanche que la neige, plus brillante que les astres », gourmande, paresseuse et dévote. Elle n'aimait pas les Espagnols. Elle fit de son confesseur, l'Allemand Nithard — officier de cavalerie devenu jésuite, fort en scolastique, ignorant en politique — un conseiller d'État, un inquisiteur général, un premier ministre.

NÉGOCIATIONS A MADRID ET A LISBONNE (1665-1667).

La guerre continuait entre Espagne et Portugal. Un agent de l'Empereur, le Franc-Comtois Lisola, très habile politique et grand adversaire de la France, travaillait à réconcilier les deux États. Mais les Portugais demandaient à traiter avec l'Espagne sur le pied d'égalité, « de couronne à couronne ». La régente Marie-Anne, après avoir consulté tous les conseils, refusa d'y consentir. Ces pourparlers occupèrent les derniers mois de l'année 1665 et toute l'année d'après. Pendant ce temps, l'archevêque d'Embrun parlait à Madrid d'une bonne alliance entre l'Espagne et la France, et Saint-Romain, à Lisbonne, préparait un nouveau traité d'alliance entre la France et le Portugal contre la même Espagne. Ce traité fut conclu le 31 mars 1667. Le Portugal s'engageait à continuer la guerre, moyennant un subside annuel de 1 800 000 livres, qui serait réduit à un million, après que la France aurait attaqué l'Espagne.

L'EMPEREUR SOLLICITÉ CONTRE LA FRANCE.

L'Empereur était sollicité par l'Angleterre de se déclarer contre les Provinces-Unies, et, par conséquent, contre la France. Unir l'Espagne, l'Angleterre et l'Empereur, c'était la politique de Lisola. Or, Léopold avait acquis le droit de prétendre à la succession d'Espagne. En 1663 avait été dressé son contrat de mariage avec la seconde infante, Marguerite-Thérèse. Philippe IV n'avait point exigé d'elle une renonciation. Par son testament, il lui avait au contraire reconnu le droit de succéder, au cas où l'infant Don Carlos mourrait sans un héritier mâle. L'infante, qui était demeurée en Espagne, — elle n'avait que douze ans au moment où le contrat fut signé, — fut envoyée à Vienne, en juillet 1666. Léopold avait donc bien des raisons de suivre les avis de Lisola. Mais il répugnait aux grandes entreprises; il ne voulut pas s'engager avec l'Angleterre, tant que l'Espagne ne se serait pas décidée à entrer dans la ligue. Il était si pauvre qu'il demandait de l'argent à la pauvre Espagne.

LA PREMIÈRE IDÉE D'UN ACCORD ENTRE L'EMPEREUR ET LOUIS XIV.

La Cour de France essaya d'égarer l'Empereur par un projet qui devait, présenté, abandonné, repris, corrigé et recorrigé, occuper l'Europe jusqu'à la fin du siècle et au delà. Les électeurs ecclésiastiques du Rhin appréhendaient la guerre entre la France et l'Empire, parce que leurs territoires en souffriraient nécessairement. L'année 1664, prévoyant une entreprise de Louis XIV sur les Pays-Bas espagnols, et que l'Empereur voudrait secourir l'Espagne, ce qu'il ne pourrait faire sans traverser leurs pays, ils s'étaient ingéniés à trouver un arrangement entre Louis XIV et Léopold pour le partage de la succession. Louis XIV les avait laissés négocier à Vienne; il pensait qu'à tout le moins le refus de l'Empereur d'entendre à ces propositions lui attirerait « le chagrin des entremetteurs ». Après la mort de Philippe IV, de Lionne, qui aimait à amuser le tapis, parut s'intéresser à l'affaire. Il en chargea un intrigant personnage, Guillaume de Furstenberg, conseiller confident de l'électeur de Cologne. Mais, à Vienne, cette singulière et difficultueuse idée ne plut pas. Au reste, la France ne s'y intéressait guère. En février 1667, Lionne ayant appris que l'Empereur ne voulait consentir à aucun partage, trouva que c'était une « bonne nouvelle ».

ACHAT DE PRINCES ALLEMANDS.

Il continua de travailler l'Allemagne. Il ne réussissait pas partout. Il n'obtint rien de la Saxe, dont le médiocre électeur se montrait exigeant au delà de son prix. En Bavière, le parti français commença de prendre quelque faveur, mais l'attache à l'Autriche ne fut pas rompue. En Brandebourg, Lionne insista. Le Roi envoya à l'électrice un « régal » : un fil de perles acheté dix mille écus à Amsterdam et une chambre « qui valait bien cent mille francs ». Aussi, lorsque, l'année suivante, l'électeur se plaignit de n'avoir point une part suffisante aux grâces du Roi, Lionne s'étonna : « Je ne sais pas si l'électeur compte pour rien ce qu'on a donné à sa femme ». Les ministres de Brandebourg touchèrent de belles sommes. Pourtant Frédéric-Guillaume refusa d'entrer en de nouveaux engagements avec la France. Ailleurs, la diplomatie française eut un succès meilleur. En juillet 1666, le duc de Neubourg promettait moyennant subsides d'empêcher l'Empereur de secourir les Espagnols aux Pays-Bas. Le même engagement était pris par l'électeur de Cologne en octobre 1666, et, avec des réserves patriotiques, par l'électeur de Mayence en février; enfin par l'évêque de Munster en mai 1667. Ainsi furent placées des barrières sur le chemin de l'Empereur.

LES PRÉPARATIFS DU ROI.

Cependant, Louis XIV avait « préparé ses armes ». Son journal, à la date du 4 juin 1666, porte cette note d'un secrétaire :

« Le soir, à son coucher, S. M. nous dit qu'elle avait fait fondre depuis deux ans, dans le royaume, 1 600 pièces de canon...; qu'outre cela on lui en

avait fondu 800 en Danemark...; qu'on lui avait apporté les plans de toutes les places de Flandre, et qu'elle avait envoyé un second homme pour vérifier le rapport du premier. »

Lui-même, il écrit dans ce journal, en avril 1667 : « Je continue mes préparatifs pour la guerre à toutes fins, selon le succès des traités commencés ». L'Europe s'attendait à quelque action extraordinaire de sa part. Il note : « Toute la terre en inquiétude ». Il voulut se donner le spectacle de sa force. La revue passée à Mouchy, près Compiègne, fut si brillante que la *Gazette de France* l'appela « une des actions les plus éclatantes ». 18 000 hommes des troupes « les plus belles du monde », y parurent assemblés. 10 000 hommes de pied et 8 000 chevaux étaient répartis entre plusieurs villes du royaume où « ils n'étaient pas nécessaires », et plus de 25 000 hommes de pied entre les garnisons de la frontière. En ajoutant les gardes françaises et suisses, on arrivait au total de 72 000 hommes[1]. « Le prétexte de la guerre de mer » couvrait ces préparatifs. Des approvisionnements s'accumulaient dans les villes voisines de la Flandre. Louvois remettait rapports sur rapports au Roi, qui prenait confiance : « Ce qui me rendait plus sûr dans mes entreprises, c'est que j'avais un état exact de mes troupes, de leur logement, de leur nombre, et sur ce je destinais moi-même le partage que j'en voulais faire selon chacune des résolutions que je voulais prendre dans la suite ». Il étudiait la campagne prochaine : « Raisonnements sur ma carte. Continuelle application pour me rendre capable à la guerre ». Au reste, il voyait qu'il avait affaire à médiocre partie, l'Espagne étant « dépourvue maintenant de toutes choses ».

Dès qu'il se sentit prêt, il pensa que, s'il attendait la fin de la guerre entre les Provinces-Unies et l'Angleterre, les Hollandais pourraient bien ne pas se souvenir « de ses bienfaits ». Au moment où une nouvelle bataille navale était attendue, dans les premiers jours de mai, il envoyait à Madrid le « *Traité des droits de la Reine très chrétienne sur divers États de la monarchie d'Espagne* ». Le 24 mai, il entrait en Flandre.

V. — LA GUERRE; LA PAIX D'AIX-LA-CHAPELLE

LE « TRAITÉ DES DROITS DE LA REINE ».

Le « Traité » invoquait contre la renonciation, la justice, la nature, les autorités romaines et espagnoles, le droit humain et le

1. Le général Grimoard (*Œuvres de Louis XIV*, III, p. 32) écrit que le Roi publia en 1667 et en 1672 des effectifs enflés à dessein. L'état réel n'était connu que de lui et du secrétaire d'État de la Guerre.

droit divin : « L'intérêt y a effacé l'amour; l'ambition y a détruit la justice; l'autorité y a supprimé la liberté; le dol y a caché le droit; elle blesse la nature, la justice et la religion, et l'on peut dire même avec beaucoup d'apparence qu'elle a blessé le cœur du feu Roi Catholique. » Cette assertion s'appuie d'une preuve étrange : le feu Roi a fait exprès de ne pas payer la dot de sa fille afin que la renonciation fût nulle; il « a désavoué comme père ce qu'il avait fait comme souverain, et, s'il avait sacrifié cette illustre enfant comme sujette, il la voulait délivrer comme fille ». En conclusion, Louis XIV réclamait le Brabant, le marquisat d'Anvers, le Limbourg, la seigneurie de Malines, la Haute-Gueldre, le comté de Namur, le comté d'Artois, le duché de Cambrai, le comté de Hainaut, un tiers de la Franche-Comté, la moitié du Luxembourg.

LE TRAITÉ PRÉSENTÉ A LA REINE D'ESPAGNE (MAI 1667).

Lionne envoya à l'archevêque d'Embrun ce papier qu'il avait fait traduire en espagnol, craignant que « les Pères conscrits du Conseil d'État » d'Espagne n'entendissent ni le français, ni le latin. Il disait à l'ambassadeur : « Voici un changement de scène qui va faire du bruit en votre Cour; vous verrez par la dépêche du Roi ce que Sa Majesté attend de vous en cette occasion; le reste doit venir de la résolution de MM. les Satrapes, qui ne seront peut-être pas peu embarrassés de la prendre ». L'archevêque fut surpris à l'arrivée de cette dépêche; sa Cour l'avait trompé lui-même dans les lettres précédentes. Quelques jours auparavant, il s'était moqué, en causant avec le duc d'Albe, des alarmes de Castel-Rodrigo, le gouverneur des Pays-Bas, « qui ne songeait, avait dit le duc, qu'à tirer de l'argent sur les faux bruits de la guerre ». L'archevêque demanda une audience à la Reine. Il commença par lui expliquer que le Roi son maître était obligé de faire « quelque démonstration de guerre », mais que S. M. « avait pris ses résolutions avec des intentions pacifiques ». Puis il annonça l'entrée prochaine des troupes en Flandre. La Reine, dit-il, « l'écouta avec une attention particulière, tenant son éventail qu'elle remuait quelquefois, et, d'autres fois, le retenait aux endroits qui lui étaient le plus sensibles ».

LES IMPERTINENCES DE L'AMBASSADEUR DE FRANCE

Les consultes se succédèrent à Madrid. Le 21 mai, la Régente exprima au Roi sa grande surprise, et demanda que le jugement sur les prétendus droits de la reine de France fût remis à une conférence. Le Roi ne répondit que le 14 juillet. Il n'avait pu le faire plus tôt, écrivit de Lionne à l'ambassadeur, « à cause de l'application extraordinaire qu'il donnait au succès de ses armes »; c'est-à-dire qu'il n'avait pu répondre à la reine d'Espagne parce qu'il était occupé à lui prendre ses villes. Cependant la Cour de Madrid cherchait des alliés, cherchait de l'argent. L'archevêque d'Embrun s'amusait à ce

spectacle. Averti que « son ministère cessait », il en marqua de l'étonnement, demanda qu'on voulût bien lui dire « quelque chose des motifs de son congé », et fit observer à un ministre que ce congé était « une déclaration positive de guerre de la part de l'Espagne ». « Vous auriez bien de la rhétorique, répondit le ministre, si vous imprimiez ce sentiment dans l'esprit du monde.... C'est comme si un homme m'avait volé mon manteau et me soutenait qu'il ne m'avait porté aucun préjudice ». Le 14 juillet, la Régente déclara la guerre. On disait à l'ambassadeur que même « les vendeuses d'herbe » s'étonnaient de sa présence, et qu'il fallait craindre que le peuple ne s'émût contre lui. Il répondait « qu'un ambassadeur du roi de France est assuré sous sa protection en tous lieux ». Il voulait « sortir de cette Cour avec éclat ». Il sortit enfin, le 6 août : « Mon Suisse était à cheval devant mes mulets couverts de fort belles couvertures en broderies avec mes armes, mes écuyers et mes pages avec mes chevaux de main, mes laquais à l'entour de mes carrosses et de ma calèche et vingt cavaliers derrière pour mon escorte ».

L'ENTRÉE EN CAMPAGNE (MAI 1667).

Le 10 mai, Turenne avait pris le commandement de 50 000 hommes rangés derrière la Somme. Le Roi, parti de Saint-Germain le 16, arriva le 21 à Amiens. Un corps de 8 000 hommes fut envoyé, sous le maréchal d'Aumont, pour couvrir l'espace entre la Lys et la mer; à droite, un corps d'à peu près égale force alla veiller du côté de l'Allemagne. Le reste, sous le commandement du Roi assisté par Turenne, était l'armée de conquête.

Les Espagnols, disait le Roi, « manquaient principalement de gens de guerre ». Depuis qu'il avait pris le gouvernement des Pays-Bas, en 1664, le marquis de Castel-Rodrigo s'était efforcé à se mettre en état de se défendre. Pendant toute l'année 1666, il avait averti Madrid du péril qu'il voyait approcher. Madrid ne s'étant pas ému, il écrivit en mars 1667 : « Si les Français attaquent ce printemps, je ne vois pas comment ces provinces pourront se sauver, à moins d'un miracle ». Comme il n'avait que 20 000 hommes disséminés dans tant de places, il ordonna des démantèlements. On travaillait à démanteler Armentières quand les Français y arrivèrent.

LA CAMPAGNE DE FLANDRE (MAI-SEPTEMBRE).

La campagne fut conduite avec une extrême prudence [1]. Le premier dessein avait été de marcher vers la capitale des Pays-Bas, Bruxelles. L'armée principale occupa, le 2 juin, Charleroi que Castel-Rodrigo avait abandonné après l'avoir ruiné. Les fortifications furent

1. Sir William Temple a dit de la campagne de 1667 : « En résumé jamais peut-être campagne ne fut-elle plus mal conduite par suite du défaut d'ordre ici (dans les pays espagnols) et d'audace chez les Français ».

réparées et une garnison laissée dans la place, importante par sa situation sur la Sambre, à égale distance de Mons et de Namur. Le canon et les vivres furent dirigés vers le Brabant; le Roi comptait aller à Bruxelles. Mais Turenne estimait que, si la cavalerie était bonne, l'infanterie, dont on a le plus besoin dans les sièges, était « toute nouvelle ; qu'il ne fallait pas lui donner d'abord un siège long ni difficile ». Peut-être, s'il n'avait pas eu le Roi avec lui, aurait-il plus hardiment mené les choses. Il conseilla d'attaquer Tournai; le succès « sûr et facile » animerait les gens. Rendez-vous fut donné sous les murs de la place au maréchal d'Aumont, qui avait pris Bergues et Furnes, et à un corps de Lorrains que le Roi avait emprunté par menace au duc de Lorraine. D'Aumont, les Lorrains et le Roi arrivèrent ensemble, à quelques heures près, le 21 juin; la tranchée fut ouverte le 22; les habitants demandèrent à capituler dans la nuit du 23 au 24, la ville fut livrée le 25, et le château le 26. Le jour même, le Roi voulait marcher sur Courtrai, « afin, dit-il, que la nouvelle du second siège se portât en même temps que celle du premier ». Mais c'était aller trop vite au nord. Pour relier Tournai aux terres du royaume, le siège de Douai fut résolu. Quand le Roi arriva devant la ville, le 2 juillet, il ne s'y trouvait que 120 chevaux et 700 hommes d'infanterie : Douai capitula quatre jours après. Le Roi voulait de nouveau aller attaquer Courtrai; Turenne lui représenta que les troupes étaient fatiguées, et puis que cette place médiocre « n'était pas en état de mériter » qu'il l'attaquât en personne. Le maréchal d'Aumont l'alla prendre : « Je lui commandai, dit le Roi, d'aller attaquer Courtrai qui n'était pas digne de ma présence ». Courtrai capitula le 18 juillet. A ce moment, le Roi alla chercher la Reine à Compiègne pour montrer aux villes conquises leur légitime maîtresse. La Reine repartie, les sièges recommencèrent. Lille capitula le 17 août, après dix-sept jours d'une attaque qui fut la première grande action de Vauban. Une armée de secours, qu'avait amenée Marcin, un ancien Condéen, et qui arriva trop tard, fut battue dans sa retraite près de Bruges. Puis, le temps se mit à la pluie; l'armée était lasse. Turenne prit encore Alost, et la campagne fut close.

L'ÉMOTION EN EUROPE.

Ce coup de force, qui avait si bien réussi, inquiéta l'Europe. A Vienne, l'Empereur avait pâli en apprenant la nouvelle de l'invasion des Pays-Bas; on fit honte à l'ambassadeur de France, Grémonville, d'avoir si bien menti par les assurances pacifiques qu'il donnait en surabondance. L'électeur de Mayence se détacha de l'alliance française, où il avait été dupé. L'électeur de Brandebourg se préoccupa de ses pays rhénans. Un livre qui parut en France sous le titre : *Des justes prétentions du Roi à l'Empire,* tout plein de gloire et

d'orgueil, indigna les lecteurs allemands. En Suède, tout un parti préparait la défection de la vieille alliée.

LA PAIX ENTRE LA HOLLANDE ET L'ANGLETERRE (JUILLET 1667)

En Hollande, l'émotion avait été extrêmement vive. Les Hollandais craignaient, écrivit d'Estrades, que « leur République ne fût perdue en deux ans ». On disait que les Provinces-Unies ne seraient bientôt plus « qu'une province maritime de la France ». La guerre qu'elles soutenaient contre l'Angleterre les paralysait. Mais les Hollandais remportèrent, en juin 1667, une très grande victoire navale; ils entrèrent dans la Tamise, et, pénétrant jusqu'aux chantiers de Chatham, sur la Medway, brûlèrent une flotte anglaise. Le mois d'après, ils signèrent la paix à Bréda. Ils s'étaient plaints de la médiocrité du secours que la France leur avait prêté. Pas plus en 1667 que l'année précédente la flotte française n'avait assisté celle des États-Généraux. Le Roi se vantait tout haut d'avoir tenu parole à ses alliés; mais, auprès des Anglais, il se faisait un mérite de n'avoir à peu près rien fait pour les Hollandais. Son ambassadeur à Londres disait en 1667 : « S. M. a envoyé sa flotte à des noces.. et la déclaration de guerre n'a été qu'un parchemin ».

APPEL DE LISOLA A L'EUROPE.

Cependant Castel-Rodrigo criait au secours. Mais, en Espagne, on se contentait d'une souscription nationale et de réduire des appointements. Il aurait fallu s'accorder, coûte que coûte, avec le Portugal; le conseil de la Régente s'y refusa unanimement. Lisola essaya de soulever l'Europe. Il publia, en réponse au *Traité des droits de la Reine*, *Le Bouclier d'Estat et de justice*. Il y retournait contre la France l'accusation, si souvent lancée par elle contre la maison d'Autriche, d'aspirer à « la monarchie universelle ». Il revendiquait pour la monarchie d'Espagne, l'honneur dont la France s'était parée, d'être le « boulevard de toutes les autres ». Il se moquait de la chicane juridique où Louis XIV avait trouvé un prétexte à conquête, et concluait :

> « L'unique remède est d'embrasser promptement des maximes propres à contrarier les leurs (celles des Français); ils ont un royaume uni en toutes ses parties; unissons nos volontés et nos puissances. Leur repos consiste dans notre trouble; cherchons notre sûreté dans l'abaissement de leur orgueil ».

LE PREMIER TRAITÉ DE PARTAGE DE LA MONARCHIE ESPAGNOLE (JANVIER 1668).

Mais l'Europe n'entendit pas tout de suite cet appel. En Angleterre, Charles II semblait prêt à s'allier à Louis XIV contre la Hollande. L'Empereur craignait les Hongrois, craignait les Turcs, craignait les princes allemands, qu'il savait liés à la France, craignait le succès d'une candidature française au trône de Pologne. Et il s'engagea dans une négociation singulière. Le 26 octobre, son ambassadeur en France, « dans une débauche », s'était laissé aller à dire

« qu'il y aurait présentement plus de disposition à Vienne qu'il n'y en avait trouvé à s'entendre aux ouvertures d'un traité éventuel ». Lionne manda le propos à Grémonville. Il le pria de voir « s'il n'y aurait pas un beau coup à faire qui surprendrait bien agréablement toute la chrétienté ». Grémonville était un des meilleurs agents du Roi, très instruit des affaires, éveillé, hardi, précisément chercheur de « beaux coups ». Il savait au bout du doigt sa cour de Vienne, Empereur et ministres. Il avait réussi à empêcher les préparatifs de guerre que Léopold avait eu la velléité d'ordonner. Aussi Lionne lui avait écrit : « Le Roi vous trouve le ministre de la terre le plus effronté (et en cela Sa Majesté vous donne la plus grande louange que vous puissiez désirer) de vous être mis en tête d'empêcher, par vos persuasions et par vos menaces, qu'un Empereur, successeur de tous les Césars, n'ose pas faire de recrues à ses troupes ». Sitôt qu'il reçut l'invite de Lionne, Grémonville reprit l'affaire du traité éventuel, circonvint les ministres, obtint de l'Empereur, en décembre, l'ouverture de la négociation. Il fut servi par la mort, survenue le 13 janvier 1668, du petit archiduc Ferdinand. Les médecins déclaraient que l'Impératrice n'aurait plus d'enfants; les droits de l'Empereur à la succession d'Espagne se trouvaient ainsi affaiblis. Léopold pensa qu'il valait mieux s'en assurer une partie. Le 19 janvier, il signait un traité de partage qui lui faisait la plus grosse part, mais en donnait une très belle à la France. La France, en application du droit de Dévolution, recevrait Cambrai, le Cambrésis, Douai, Aire, Saint-Omer, Bergues, Furnes, et, en outre, soit le Luxembourg, soit la Franche-Comté. Au cas où le roi d'Espagne mourrait sans enfant mâle, elle aurait les Pays-Bas, la Franche-Comté, la Navarre et ses dépendances, les royaumes de Naples et de Sicile avec leurs dépendances et îles adjacentes, les présides d'Afrique, les Philippines orientales. Quelles étaient les intentions vraies des deux beaux-frères qui se partageaient ainsi la succession d'un troisième beau-frère? On ne saurait le dire. Ce qui est sûr, c'est que Louis XIV avait fait un « beau coup ». L'Empereur lui reconnaissait un droit à la succession d'Espagne; il tenait donc la renonciation pour nulle. En tout état de cause, Léopold était obligé de garder la neutralité entre l'Espagne et la France.

ARTIFICE DE LIONNE AU CONGRÈS DE COLOGNE.

Au même temps, Lionne faisait un autre coup, au congrès des princes allemands réunis à Cologne. Il présenta une demande de passage par l'Empire d'un corps de troupes, que le Roi projetait d'envoyer en Pologne. Les compères avaient été avertis que c'était une plaisanterie et qu'il fallait voter contre. La demande ne fut point accueillie, mais le congrès s'engagea d'autre part à ne pas per-

mettre que des troupes impériales fussent envoyées aux Pays-Bas.

TRAITÉ AVEC LE BRANDEBOURG.

Il fallait à tous moments ressaisir l'électeur de Brandebourg. Les envoyés de Castel-Rodrigo avaient trouvé bon accueil auprès de lui, mais l'électeur, qui avait des vues sur la Pologne, était à ce moment-là surtout préoccupé de l'élection prochaine d'un roi. Il soutenait la candidature du duc de Neubourg. La France pensait toujours à porter au trône de Pologne Condé, ou son fils Enghien; mais comme elle n'espérait pas le succès de ce projet, elle l'abandonna. Une fois de plus, l'électeur promit par traité de ne point permettre le passage des troupes impériales.

REPRISE ET RUPTURE DE CONVERSATION AVEC DE WITT (FIN 1667).

De Witt, connaissant l'impuissance de l'Europe, comprit qu'il fallait faire la part du feu et demander à Louis XIV de limiter lui-même ses prétentions. Il offrit, s'il tombait d'accord avec le Roi sur les conditions d'un traité, de se joindre à lui pour les imposer à l'Espagne. Le Roi ayant fait de grands rabais sur les demandes qu'il avait produites en conclusion du Traité des droits de la Reine, l'on s'entendit sur le règlement du conflit présent. Mais de Witt, dont c'était l'idée fixe, voulait s'assurer contre les projets ultérieurs du Roi. Louis XIV refusa la promesse qui lui était demandée, « Sa Majesté ne pouvant être supposée capable, écrivit Lionne, de faire une si grande faute que serait celle de se lier éternellement les mains ». Le 22 décembre 1667, Lionne écrivait à D'Estrades qu'il « fallait cesser toute sorte de négociations », et qu'on prendrait « ses mesures ailleurs ».

LA TRIPLE ALLIANCE (JANVIER 1668).

De Witt aussi prenait des mesures. La Suède paraissait disposée à s'entendre avec lui. Le comte suédois Dohna, envoyé à La Haye sous prétexte de négociations de commerce, reçut l'ordre « d'entrer dans toutes les liaisons que l'Angleterre et la Hollande pourraient prendre en faveur de l'Espagne ». De Witt travaillait à ces « liaisons ». Le roi Charles d'Angleterre continuait d'écouter avec plaisir les propositions de la France, qui lui offrait, s'il voulait conclure avec elle une alliance offensive contre la Hollande, de l'aider à conquérir les Indes espagnoles. Mais l'ambassade hollandaise à Londres trouva des amis dans le Parlement, que Lisola travaillait. L'opinion anglaise s'inquiétait de la conduite de Charles II. Des malheurs successifs, une peste en 1665, l'incendie de Londres en 1666, la victoire hollandaise dans la Medway, avaient paru aux puritains des signes de la colère de Dieu. Charles fut obligé de sacrifier à la haine nationale son ministre Clarendon, qui se réfugia en France. Enfin, le 23 janvier 1668, les plénipotentiaires anglais et hollandais signèrent un traité à La Haye. Dohna s'était fait promettre des subsides pour le cas où la Suède

interviendrait dans la défense des Pays-Bas. Il avait donné au traité une adhésion conditionnelle.

LES ENGAGEMENTS DE LA TRIPLE-ALLIANCE.

Les contractants travailleraient à procurer la paix entre la France et l'Espagne aux conditions sur lesquelles l'accord s'était fait entre Louis XIV et de Witt, l'année d'avant. Ils s'engageaient à les faire agréer par l'Espagne. Ils demanderaient aux belligérants leur consentement à une trêve qui durerait jusqu'au mois de mai. En réalité, ils prenaient l'Espagne sous leur protection. Même si elle se refusait à traiter, ils empêcheraient toute conquête nouvelle de la France aux Pays-Bas. Et, par une convention secrète, ils se promirent de réconcilier l'Espagne et le Portugal, d'insérer dans le traité à intervenir entre la France et l'Espagne la renonciation à la succession d'Espagne, à tout le moins, de rejeter tout article qui présupposerait la nullité de cet acte. Si la France ajoutait aux prétentions que les alliés avaient agréées, ils lui feraient la guerre jusqu'à ce qu'elle fût ramenée aux termes du traité des Pyrénées.

PRÉPARATIFS D'UNE CAMPAGNE EN FRANCHE-COMTÉ (FIN 1667).

Pendant que se poursuivait cette négociation, qu'il ignorait, Louis XIV préparait la campagne de l'année d'après; il l'espérait étonnante. Au mois de septembre, il écrivait : « J'ai la dernière application, pour faire préparer toutes choses pour qu'à la campagne prochaine il ne me manque rien pour parvenir au but que je me suis proposé... Je repasse dans ma tête des desseins que je ne trouve pas impossibles. Qu'ils me paraissent beaux! » Ostensiblement, il renforçait l'armée des Pays-Bas, et il en formait une autre qui opérerait en Catalogne ou en Italie. Mais des troupes mises en mouvement par corps séparés, pour une destination qu'elles ne connaissaient pas, se rencontrèrent à l'heure dite, aux frontières de Bourgogne. Condé, gouverneur de la province, refusa de les laisser entrer, feignant qu'il n'avait point eu avis de leur route. Or, il était parti de Saint-Germain le 8 décembre 1667 pour aller les attendre dans son gouvernement, et ensuite les conduire en Franche-Comté. Ce commandement donné à M. le Prince fut un événement. Depuis qu'il était rentré en France, le Roi l'avait courtoisement traité, mais tenu à distance. On dit que Le Tellier et Louvois conseillèrent à Louis XIV de lui donner de l'emploi dans cette guerre, espérant l'opposer à Turenne, qui ne les aimait pas, et dont l'autorité auprès du maître était considérable.

L'ÉTAT DE LA FRANCHE-COMTÉ.

La Franche-Comté vivait tranquille sous la domination espagnole qu'elle sentait à peine. Ses privilèges étaient respectés par la cour de Madrid, qui, la sachant pauvre, ne l'exploitait pas. Besançon ne se regardait pas comme une ville espagnole; elle se glorifiait

d'être une ville impériale. La province était presque dans la condition d'un pays neutre, en bonnes relations avec les Suisses qui étaient presque ses protecteurs[1]. Il s'y trouvait un assez grand nombre de places fortes, mais à peu près personne pour les défendre. Condé estimait que l'effectif de la cavalerie était d'une compagnie, disséminée dans les garnisons — il y avait 16 cavaliers à Dole — et celui de l'infanterie de 2 000 hommes au plus; à quoi il fallait ajouter 5 à 6 000 miliciens, de dix-sept à soixante ans, pour la plupart gens de métier, mal exercés aux armes, et pacifiques. Condé commandait à 15 000 hommes. Sous ses ordres servaient des lieutenants-généraux, parmi lesquels François-Henri de Montmorency-Bouteville, duc de Luxembourg. Le duc, cousin de Condé, l'avait suivi jusqu'au bout dans sa révolte contre le cardinal Mazarin et contre le Roi. Il rentrait en grâce au même moment que le prince.

LA CONQUÊTE DE LA PROVINCE (FÉVRIER 1667).

Condé avait pris Besançon en un jour, et Luxembourg, Salins, en un jour aussi, lorsque Louis XIV, qui avait quitté Saint-Germain le 2 février, arriva dans la province après avoir chevauché en cinq jours l'espace de quatre-vingts lieues. Toutes les forces réunies assiégèrent Dole. Ce fut la plus longue résistance; elle dura quatre jours, du 10 au 14 février. Gray ne résista « qu'autant de temps qu'il lui en fut nécessaire pour avoir l'honneur de faire sa capitulation ». Le 19 février, le Roi reprenait la route de Saint-Germain. La conquête de la Franche-Comté avait été par trop aisée. Aucun fait d'armes ne l'illustra. Mais on admira la façon dont elle avait été préparée, et le sérieux de cette « Cour où tout se conduit avec le dernier secret », comme disait un ambassadeur de Hollande.

LE ROI ACCEPTE LA MÉDIATION DE L'ANGLETERRE ET DE LA HOLLANDE.

Louis XIV avait su, pendant la campagne, la formation de la Triple-Alliance. A peine rentré, un Anglais et un Hollandais se présentèrent à lui, et lui offrirent la médiation de leurs gouvernements. Le premier mouvement du Roi, « piqué au vif », fut de se jeter sur la Hollande : « Je ne trouvai dans mon chemin que mes bons fidèles et anciens amis les Hollandais... J'avoue que leur insolence me piqua au vif... de tourner toutes mes forces contre cette altière et ingrate nation. » Mais, de divers côtés, l'horizon s'embrouillait. Alphonse VI de Portugal ayant été détrôné, son frère don Pedro, mis en sa place, signa, le 13 février, la paix avec l'Espagne, qui se trouva ainsi libérée de ce perpétuel et voisin péril. Les Suisses s'inquiétaient. Le duc de Lorraine offrait aux coalisés 8 000 hommes. D'autres secours s'annonçaient. Le Roi n'avait, dit-il « ni le nombre de troupes ni la qualité des alliés requis pour une pareille entreprise ». Il appela donc

1. Voir Hist. de Fr., t. VI, 1, p. 401.

« la prudence à son secours ». Il accepta la médiation proposée. Des conférences s'ouvrirent à Aix-la-Chapelle, mais la négociation véritable se poursuivit à Saint-Germain. Elle fut singulière.

LA PAIX D'AIX-LA-CHAPELLE (MAI 1668).

On eût dit que les médiateurs craignaient que Louis XIV ne s'échappât de leurs mains, tant ils prirent soin de le ménager. Le Roi avait proposé à l'Espagne le choix entre les deux termes d'une alternative : céder ou bien les villes conquises pendant la campagne de 1667, ou bien soit la Franche-Comté, soit le Luxembourg, et, avec l'une ou l'autre de ces deux provinces, quelques places du Nord. Les médiateurs prirent cette offre comme base de leur médiation. Ils demandèrent au Roi une suspension d'armes jusqu'au 31 mai. Le Roi, qui était prêt à rentrer en campagne, ne l'accepta qu'à la condition qu'ils se portassent garants que la paix serait conclue avant cette date; ils s'en portèrent garants, et même ils promirent de se joindre à lui, s'il le fallait, pour contraindre l'Espagne à se soumettre. Aussi, à Aix-la-Chapelle, le plénipotentiaire espagnol, après avoir fait diverses façons, donna-t-il sa signature, le 2 mai. Le 29 mai, la paix fut proclamée à Paris et à Bruxelles. L'Espagne avait choisi le premier terme de l'alternative. Le Roi gardait Charleroi, Binche, Ath, Douai, le fort de Scarpe, Tournai, Oudenarde, Lille, Armentières, Courtrai, Bergues, Furnes avec leurs dépendances; il restituait la Franche-Comté. Louis XIV avait élargi ses frontières, du côté où elles étaient « un peu resserrées ». Les villes conquises, que Vauban se mit à fortifier tout de suite, barrèrent aux invasions possibles le chemin de Paris.

CONJECTURE.

Cependant tout le monde en France ne fut pas content de la paix. Turenne, à la nouvelle qu'elle était faite, « parut un homme qui aurait reçu un coup de massue ». Il croyait la conquête des Pays-Bas possible, et qu'il y suffirait d'une campagne. On le croirait comme lui, à voir l'attitude du roi de France et celle des médiateurs pendant la négociation. De Witt craignait que l'année 1668 ne mît le reste des Pays-Bas aux mains de la France. L'Empereur était circonvenu et presque tout l'Empire endormi. La Suède pouvait être regagnée par une surenchère. Le roi d'Angleterre demeurait à vendre. La puissance militaire des Anglais était d'ailleurs médiocre à ce moment-là. La Hollande n'était pas prête à faire la guerre; l'évêque de Munster avait pensé la vaincre en 1667.

Les Pays-Bas espagnols conquis, la côte française étendue jusqu'à l'embouchure de l'Escaut, Anvers français comme Bordeaux et Marseille, et puis Colbert écouté, cru, suivi, — la destinée de la France était changée[1].

1. On a vu (au précédent volume, p. 72) que le reproche fut fait à Mazarin d'avoir traité

LA MANIÈRE DE LOUIS XIV.

Louis XIV montra dans les deux campagnes de 1667 et 1668 sa façon de faire la guerre : « On ne lui voyait pas dans les travaux de la guerre ce courage de François Ier et de Henri IV qui cherchaient toutes les espèces de dangers. Il se contentait de ne les pas craindre et d'engager tout le monde à s'y précipiter pour lui avec ardeur. » Ce jugement de Voltaire est très juste. La peur est un désordre que Louis XIV, si bien ordonné et si maître de lui, ne connut jamais, mais il ne fut pas, comme avaient été Henri IV et Louis XIII, un « roi vaillant ». Il s'est naïvement félicité de s'être trouvé un moment en péril pendant la campagne de Flandre.

LE VOYAGE DE COUR.

Lorsque, après la prise de Douai et de Courtrai, il alla chercher la Reine à Compiègne, il fit une chevauchée jusqu'à Paris et Saint-Cloud. Je voulus me donner, dit-il, « non seulement la satisfaction de me reposer devers la Reine et mes enfants, mais encore faire voir au dedans du royaume que l'occupation que j'avais au dehors ne m'empêchait pas de venir à Paris quand je le jugeais à propos, soit pour donner ordre aux affaires du dedans dont je me faisais rendre compte de plus près, soit pour maintenir en devoir ceux qui avaient quelque inquiétude dans l'esprit ». Ceux qui avaient quelque inquiétude dans l'esprit, c'étaient Monsieur et sa petite Cour. Cette inquiétude n'était certes pas dangereuse, Monsieur lui-même ne l'étant pas; mais le Roi faisait toujours bonne place aux petites choses à côté des grandes. Il n'a pas dit d'ailleurs qu'il était tout aise de voir, en même temps que la Reine, Mlle de La Vallière, qu'il aimait encore, et Mme de Montespan, qu'il commençait d'aimer. Lorsqu'il reprit le chemin de la Flandre pour présenter à la Reine les villes conquises, ce fut une occasion d'entrées solennelles dans l'éblouissement des carrosses d'or et de cristal, des diamants, des dentelles, des habits dorés des housses brodées de fin or. Coligny écrit que tout ce que l'on sait « de la magnificence de Salomon et de la grandeur du roi de Perse n'est pas comparable à la pompe qui accompagne le Roi dans ce voyage ». A ce moment, la campagne semblait « le voyage d'une Cour ».

L'ÉTIQUETTE EN CAMPAGNE.

En Franche-Comté, le Roi n'avait pas amené de dames, ce qui était une « austérité »; mais « tout le cérémonial de Saint-Germain était observé. Le Roi avait son petit coucher, ses grandes et ses petites entrées, une salle des audiences dans sa tente ». La seule différence, c'était que sa table était plus longue : « Dans le temps de cette expédition, a-t-il dit, comme la saison était très fâcheuse, j'avais tâché d'en adoucir la rigueur aux gens de qualité par la bonne chère

avec l'Espagne en lui laissant les Pays-Bas. De Witt, dans le Mémoire cité plus haut, p. 281, pense que si la France « n'avait pas consenti à la paix (en 1659), tout ce qui reste au roi d'Espagne aux Pays-Bas aurait été conquis en deux campagnes ».

que je leur faisais faire. Et parce qu'étant à la campagne on ne peut pas ménager tant de temps pour les affaires de cabinet, je m'entretenais plus librement avec tout le monde, tant en conversation générale qu'en particulier. » Louis XIV n'était pas l'homme de la « marmite renversée ».

MODÉRATION DANS LES VIOLENCES.

De la façon Louisquatorzienne de faire la guerre, les effets furent probablement très considérables. Hasarder le moins possible ou ne pas hasarder du tout la personne royale, interrompre une campagne pour aller étonner les Parisiens et voir ses maîtresses, s'encombrer d'une cour en pays ennemi, quitter la campagne très tôt, ce n'était pas le moyen de vaincre très vite, de vaincre à fond.

CHAPITRE IV

LA GUERRE DE HOLLANDE[1]

I. AVANT LA GUERRE; NÉGOCIATIONS ET PRÉPARATIFS. — II. L'ATTAQUE ET L'ÉVACUATION DE LA HOLLANDE, 1672-1674. — III. LES QUATRE DERNIÈRES ANNÉES DE LA GUERRE, 1675-1678.

I. — AVANT LA GUERRE; NÉGOCIATIONS ET PRÉPARATIFS

LES RAISONS DE DÉTRUIRE LA HOLLANDE.

DÉSORMAIS, la Hollande était l'ennemie. Louis XIV résolut de l'anéantir. Le mot « anéantissement » fut prononcé dans les Conseils.

Des causes diverses déterminèrent le Roi : son orgueil blessé par des manifestations de l'orgueil des Hollandais et par la liberté de leurs gazettes; son antipathie monarchique et catholique pour cette république protestante; à quoi s'ajouta la convoitise allumée en Colbert par le spectacle des richesses de ces marchands. Mais la raison principale de la guerre et qui aurait suffi à elle seule, fut qu'au moment où la France se trouvait en force de descendre par l'Escaut, la Meuse et le Rhin jusqu'à la mer du Nord, pour remplir ce qu'elle croyait son cadre naturel et historique, elle rencontra « sur son chemin », comme disait le Roi, la barrière hollandaise.

1. SOURCES : Outre les documents indiqués p. 265, *Mémoire inédit de Louis XIV relatif à la campagne de 1672*, publ. en appendice à Rousset, *Louvois...*, t. I. Le P. Griffet, *Recueil de lettres pour servir à l'histoire du règne de Louis XIV*, Paris, 1760-64, 8 vol. Pellisson, *Lettres historiques*, Paris, 1729, 3 vol. *Actes et mémoires de la paix de Nimègue*, Amsterdam, 1679-80, 4 vol. *Lettres inédites des Feuquières*, publiées par Gallois, Paris, 1846, 5 vol. Des documents sont publiés par P. de Ségur, en appendice à « *Le maréchal de Luxembourg et le Prince d'Orange* », Paris, s. d.

OUVRAGES. Outre ceux qui sont cités pp. 186 et 265 : Beaurain, *Histoire de la campagne de M. le prince de Condé en Flandre en 1674*, Paris, 1774, 1 vol. Sirtema de Grovestins, *Louis XIV et Guillaume III*, 1868, 8 vol. Reynald, *Louis XIV et Guillaume III*, 1883, 2 vol. Auerbach, *La diplomatie française et la cour de Saxe de 1640 à 1680*, Paris, 1887. De Ségur, *Le maréchal de Luxembourg*, qu vient d'être cité. Cartwright, *A life of Henrietta, duchess of Orléans*, Londres, 1894.

ÉPISODES EN ATTENDANT LA GUERRE; EXPÉDITION DE CANDIE (1669).

Les quatre années qui suivirent la paix furent occupées par la préparation de la guerre. Deux épisodes pourtant s'y produisirent, la France et le Roi étant hors d'état de rester tranquilles.

Des officiers réformés après la paix et de jeunes gentilshommes « occasionnaires » demandèrent au Roi la permission d'aller se jeter dans Candie, où les Vénitiens étaient assiégés par les Turcs. Le Roi le leur permit, et même, à la prière de Venise et du pape, il envoya au secours de la ville assiégée un corps de 6 000 hommes et une flotte de 22 vaisseaux de guerre, 12 galères et 3 galiotes commandée par Beaufort. Le 24 juin 1669, les Français débarquèrent. Ils ne purent sauver la ville. Une attaque contre les assiégeants, mal soutenue par la flotte, manqua. 500 Français furent tués, parmi lesquels Beaufort. Les Turcs recevaient des secours; les Vénitiens et les Français se querellaient. Les Français rembarquèrent, et Candie capitula en septembre.

CONQUÊTE DE LA LORRAINE (1670).

L'année d'après, Louis XIV occupa la Lorraine. Le duc avait offert ses services à l'alliance de La Haye. En janvier 1669, le Roi le fit sommer de réduire son état militaire; le duc n'ayant pas répondu, le duché fut envahi. Charles IV promit alors tout ce qu'on voulut. Mais, sitôt que les Français eurent le dos tourné, il rappela ses régiments qu'il avait envoyés en Luxembourg et en Franche-Comté. L'année d'après, au mois d'août, une armée marcha vers la Lorraine. Une loi martiale fut proclamée : point de quartier à quiconque résisterait dans des lieux jugés non défendables. Tout céda : les villes furent occupées par des garnisons françaises, et le pays frappé de contributions. Louis XIV fit savoir que, plus tard, il rendrait sa conquête. En prenant la Lorraine, il avait voulu couper aux Espagnols la communication directe entre la Franche-Comté, les Pays-Bas et le Luxembourg.

Un acte pareil aurait dû inquiéter l'Europe, l'Allemagne surtout, la Lorraine étant terre d'Empire. L'Allemagne s'émut en effet, mais l'émotion passa. A des représentations faites de la part de l'Empire, il fut répondu, de la part du Roi, « que S. M. ne voulait point profiter de la Lorraine, mais qu'elle ne la rendrait jamais à la sollicitation de personne ».

LE TRIPLE-CONCERT DE LA HAYE (1670).

Après la conclusion de la paix, de Witt avait repris la conversation avec d'Estrades d'abord; puis, lorsque celui-ci eut été rappelé en France, en punition d'avoir ignoré la Triple-Alliance, avec Pomponne, qui le remplaça. Mais cette conversation, pas plus que les précédentes, ne pouvait aboutir à rien. Une fois de plus, on cessa de causer. De Witt travaillait à consolider la Triple-Alliance. La Suède n'avait pas encore donné son adhésion définitive : elle attendait de l'argent. En mai 1668, par une convention signée à Londres, l'Angleterre et la Hollande lui avaient promis une somme, mais qui

devait être payée par l'Espagne. L'Espagne s'en défendit longtemps, finit par s'engager. Le 31 janvier 1670, le « Triple-Concert » de La Haye, régla les contingents de troupes et de vaisseaux à fournir dans la guerre qui serait faite en commun au violateur quelconque de la paix d'Aix-la-Chapelle.

NÉGOCIATIONS ET PRÉPARATIFS DE LA HOLLANDE.

De Witt travailla le Danemark, les cantons Suisses, l'Allemagne. L'Empereur fut sollicité avec de particulières instances. Lisola, de La Haye où il était alors, excitait son maître à l'énergie. Le débile Léopold promit à la fin de 1670 de défendre les Pays-Bas, s'ils étaient attaqués; il parla même d'adhérer à la Triple-Alliance, puis se déroba, Grémonville le ressaisissant toujours; puis, en 1671, il s'offrit à nouveau à la Triple-Alliance. Personne ne pouvait compter sur lui.

Cependant Colbert aggravait ses tarifs, s'irritait contre les représailles, menaçait[1]. L'attitude de Pomponne à La Haye était inquiétante. Louis XIV ne cachait pas les ressentiments de son orgueil. De Witt comprit qu'il fallait armer en guerre les Provinces-Unies. Il eut beaucoup de peine à y décider ses amis du parti bourgeois. En octobre 1669, il demanda que l'armée, réduite à 32 000 hommes après la paix d'Aix-la-Chapelle, fût portée à 50 000. Il n'obtint qu'un renfort de 5 à 6 000 hommes. Il insista; mais la province de Hollande, qui payait à elle seule la moitié de l'entretien, ne voulut rien entendre. Ce fut seulement au début de 1672 que les États-Généraux votèrent une levée de 20 000 hommes; quelques mois après, l'armée, grossie par de nouvelles levées, en compta 80 000. En même temps fut rétablie la milice des villes que Maurice de Nassau avait supprimée. Il fallut bien nommer capitaine-général le prince d'Orange. Cela fut fait en février. Il est vrai qu'on le nomma seulement pour la durée d'une campagne, et qu'on lui adjoignit des commissaires, députés par les États-Généraux, sans l'aveu desquels il ne pourrait rien faire.

MAUVAIS ÉTAT DE L'ARMÉE.

L'armée hollandaise était en mauvais état Elle souffrait de tous les défauts du régime des levées, que Louvois avait en partie extirpés : soldats recrutés et soldés par des officiers tricheurs, et mal disciplinés, prompts à déserter. Le service des vivres était si mal organisé qu'à la fin d'avril 1672, un colonel se plaignait à de Witt que les troupes n'eussent pas de vivres, et ne pussent même s'en procurer à prix d'argent. Pour les munitions, ce fut une plus étrange histoire : une grande partie en fut achetée par un agent de Louvois. Quantité de places fortes étaient disséminées dans les provinces, mais mal gardées, mal entretenues. Les remparts étaient encombrés de maisons; sur les bastions fleurissaient les tulipes des jardins bourgeois.

1. Voir au précédent volume, pp. 235-38.

LES PRÉPARATIFS DE LA FRANCE.

Du côté France, tout s'annonçait d'autre façon. La campagne diplomatique menée par Lionne est admirée aujourd'hui encore, bien que le succès en ait été fragile.

LES PROJETS DU ROI D'ANGLETERRE.

Le roi d'Angleterre négociait avec la cour de France secrètement. Il avait résolu de mettre à exécution le projet de se convertir. A la fin de janvier de l'année 1669, il consulta les chefs du parti catholique sur les moyens de restaurer le catholicisme, disant qu'il fallait sans plus tarder se mettre à l'œuvre, qui serait longue et difficile. Il avait expliqué tout son plan à Colbert de Croissy, ambassadeur de France. Il l'avait assuré que ni lui ni ceux à qui l'entreprise était confiée par lui n'étaient des fous. Sans doute, il aurait affaire à l'Église anglicane; mais les presbytériens et autres non-conformistes détestaient cette Église, et ils ne lui en voudraient pas de se faire catholique, s'il leur donnait la liberté, comme il comptait le faire. « Ma conscience, disait-il, et le désordre que je vois chaque jour grandir dans mon royaume et qui tend à diminuer mon autorité, me contraignent à me déclarer catholique; outre les avantages spirituels... je suis convaincu que c'est le seul moyen de rétablir la monarchie ». Pour exécuter son dessein, un coup de force était nécessaire : « J'ai de bonnes troupes », disait-il à Croissy; mais il fallait payer ces troupes, les augmenter beaucoup. Il ne pouvait demander de l'argent à son Parlement, et il aurait bien voulu ne point s'adresser à la générosité de Louis XIV. De Lionne raconte que « pour se dispenser de recourir, dans des moments de gêne, à l'argent du roi de France », lui et son ministre Buckingham cherchaient « la pierre philosophale ». Ils ne la trouvèrent pas. Et Charles so licita « quelques avances » de Louis. C'était pour parler de la chose que Croissy avait été envoyé en Angleterre. Après avoir longtemps hésité à franchir un pas qu'il savait périlleux, Charles, au mois de décembre, remit à l'ambassadeur un projet de traité, qu'on discuta les premiers mois de l'année suivante. Pour parfaire la négociation, la belle-sœur du Roi, Madame, alla en Angleterre. Henriette d'Angleterre était tendrement aimée de son frère, le roi Charles. D'ailleurs « elle enchantait tous ceux sur qui elle laissait tomber les yeux ». Le 1er juin 1670, le traité de Douvres fut signé.

LE TRAITÉ DE DOUVRES (JUIN 1670).

On lit à l'article II que le roi Charles est « convaincu de la vérité de la religion catholique, et résolu d'en faire sa déclaration et de se réconcilier avec l'Église romaine aussitôt que le bien des affaires de son royaume lui pourra permettre », mais qu'il prévoit la résistance de « quelques esprits brouillons et inquiets ». Par l'article V, les deux rois s'engagent à faire la guerre aux États-Généraux, « lesdits seigneurs rois ayant, chacun en son particulier, beaucoup

plus de sujets qu'ils n'en auraient besoin pour justifier dans le monde la résolution qu'ils ont prise, de mortifier l'orgueil des États-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, et d'abattre la puissance d'une nation, qui a l'audace aujourd'hui de se vouloir ériger en souverain arbitre et juge de tous les autres potentats ». — Les dépenses de la guerre par terre seraient faites par le roi de France, à la disposition duquel le roi d'Angleterre mettrait un corps de 6 000 hommes. Pour la guerre de mer, le roi d'Angleterre armerait 50 gros vaisseaux et le roi de France 30, plus 10 brûlots; la flotte alliée serait commandée par le duc d'York. Charles II recevrait, jusqu'à la conclusion de la paix, un subside annuel de trois millions de livres, deux millions pour ses armements, etc. Il n'oubliait pas, au reste, les intérêts de son pays : l'Angleterre obtiendrait, à la paix, des villes et des places, parmi lesquelles Middelbourg, Flessingue, c'est-à-dire qu'elle s'établirait aux bouches de l'Escaut. Il est singulier que la France ait accepté une pareille condition. Lorsque le traité fut communiqué à Pomponne après la signature, il en fit voir les suites dangereuses. L'Angleterre, outre qu'elle serait devenue, après la défaite de la Hollande, la maîtresse de la mer, aurait pris pied en terre ferme, et « dans le meilleur pays du monde ». Lionne, qui n'était pas impeccable, lui avoua en riant : « De bonne foi, lorsque nous avons fait le traité, nous n'avons pas fait réflexion que Middelbourg et Flessingue étaient dans l'île de Walcheren ».

SIMULATION D'UN TRAITÉ (DÉCEMBRE 1670).

Ce traité ne fut connu et signé que par les conseillers catholiques de Charles II. Comme il était impossible de ne pas en faire quelque part aux conseillers protestants, le roi simula une négociation nouvelle, d'où sortit, en décembre 1670, un autre traité. La clause de la catholicité y avait été omise; la part de l'Angleterre dans la dépouille de la Hollande, augmentée. Par une lettre secrète, Charles déclara s'en tenir au traité de Douvres.

Outre les subsides, le Roi fournissait une maîtresse à Charles II. Madame avait présenté à son frère une très belle jeune fille, qui devint bientôt une duchesse en Angleterre.

POMPONNE EN SUÈDE; LE MARCHANDAGE (1671-1672).

La Hollande et la France se disputèrent l'alliance de la Suède :

« Les choses, écrivait à de Witt en juillet 1668 l'ambassadeur de Hollande à Stockholm, sont dans une telle situation qu'il leur faut de l'argent et qu'il leur vienne du dehors, en sorte que celui qui le leur fournira l'emportera sur celui qui ne le pourra faire. »

Ce n'était pas seulement l'État qu'il fallait gratifier; c'étaient aussi les hommes d'État. Le même ambassadeur écrivait en février 1669 :

« On ne doit pas négliger l'avantage qu'on peut tirer d'une judicieuse distribution de quelques sommes d'argent, surtout dans un royaume où tout est fort

cher, où l'on a coutume de dépenser plus qu e l'on a, où l'on ne fait rien pour rien, et où chacun préfère le particulier au public. »

Louis XIV envoya en Suède Pomponne, qui arriva au commencement d'avril 1671 à Stockholm. L'ambassadeur eut affaire au parti qui pensait, peut-être bien avec raison, qu'il « fallait prendre avec la maison d'Autriche contre la France les mêmes engagements qu'on avait pris autrefois avec la France contre la maison d'Autriche ». Il n'avait pas achevé sa négociation, lorsqu'il fut rappelé en France, pour succéder à Lionne, mort le 1er septembre. Il demanda la permission de rester pour terminer l'affaire. Le 2 décembre, un traité était dressé; mais Pomponne ne put le signer avant de partir : on ne s'était pas accordé sur l'article des subsides, qui demeura en blanc. Louis XIV ne voulait pas donner plus de 200 000 écus par an pendant les années de paix; la Hollande en offrit 360 000. Le Roi monta à 400 000; la Hollande proposa 720 000 écus une fois donnés, mais payables en un seul versement et d'avance. Le successeur de Pomponne reçut l'ordre de signer aux conditions dites ou de partir. Le 14 avril 1672, le traité fut enfin conclu. Le roi de Suède s'engageait, au cas où l'Empereur ou un prince allemand voudrait intervenir dans la guerre contre la Hollande, à s'y opposer, d'abord par voie amiable, puis par les armes. Il enverrait en Poméranie ou dans le duché de Brême 10 000 hommes de pied et 6 000 chevaux.

NÉGOCIATIONS EN ALLEMAGNE.

En Allemagne, les princes laïques ou d'Église se scandalisaient de mourir de faim, eux les fils de tant d'ancêtres, pendant que le bourgeois de Hollande, « Monsieur Dimanche », s'engraissait. A Vienne, comme à Londres et à Paris, on détestait la prétention des Hollandais, de se faire « arbitres et juges entre les potentats ». Enfin, les princes allemands n'avaient le choix qu'entre deux politiques : s'unir contre la France tous ensemble, ou s'accommoder, chacun pour soi, avec elle. Comme ils se jalousaient les uns les autres, ils acceptèrent et même sollicitèrent des arrangements avec la France, où ils trouvaient la douceur des subsides.

LE BRANDEBOURG TRAITE AVEC LA HOLLANDE (MAI 1672).

L'électeur de Brandebourg, héritier éventuel de la maison d'Orange, et d'ailleurs, *in petto*, patriote allemand et ferme calviniste, et, pour ces deux raisons, l'ennemi de cœur de la France, osa, il est vrai, parler d'une médiation entre Louis XIV et les États-Généraux et même, par le traité de Cologne-sur-la-Sprée (Berlin), le 6 mai 1672, il promit aux États un secours de 20 000 hommes, moyennant un subside de 79 543 écus par mois. Mais Frédéric-Guillaume de Brandebourg fut seul à braver le roi de France.

PRINCES NEUTRES.

L'électeur palatin, Christian-Louis, dont la fille venait d'épouser Monsieur, ne voulut pas s'allier avec Louis XIV, car il était « natu-

rellement fier et éloigné de se commettre dans une affaire difficile ». Mais il promit sa neutralité. L'électeur de Trèves, Charles-Philippe von Layen, se conduisit dans les pourparlers avec « tout le respect et la considération » qu'il professait à l'égard du Roi, car il voulait garder « l'honneur des bonnes grâces de S. M. ». L'électeur de Saxe, Jean-Georges, fut sollicité par l'Empereur et le Brandebourg de se prononcer contre la France. Mais le Roi lui fit porter 30 000 écus, avec une épée enrichie de diamants pour le prince électoral et des cadeaux pour les ministres. Jean-Georges promit de ne pas bouger. L'électeur de Mayence, Philippe de Schœnborn, était fort embarrassé. Il avait essayé en 1670 et en 1671 de former une ligue de princes allemands pour garantir l'indépendance de l'Allemagne. Au cours des discussions auxquelles prirent part son ministre Boineburg et Leibniz, alors conseiller à la Cour suprême de Mayence, était née l'idée d'une politique nouvelle de la chrétienté. A présent que l'Espagne n'était plus redoutable à l'Europe, il s'agissait de contenir l'ambition des Français. L'Allemagne y pourvoirait en se mettant en état de se défendre; mais il serait bon de tourner d'un autre côté les ambitions de la France. On lui rappellerait sa destinée providentielle, qui est de représenter la chrétienté au Levant; on lui conseillerait de conquérir le nord de l'Afrique et l'Égypte, un des lieux les mieux situés du monde. Cette idée, Leibniz l'avait présentée dans un traité, le *De securitate imperii*. A la fin de l'année 1671, l'Électeur proposa donc à Louis XIV la conquête de l'Orient, et Leibniz écrivit un projet dont une analyse fut envoyée en France. Pomponne répondit par une dépêche polie. D'autres mémoires succédèrent. En mars 1672, Leibniz vint à Paris plaider son rêve. Aujourd'hui, on voit bien qu'il aurait été heureux pour la France qu'elle trouvât devant elle une Allemagne assez forte pour se faire respecter, et qu'elle prît position dans le Levant, et qu'elle creusât le canal de Suez, comme Leibniz l'y invitait. Et l'idée semble belle, parmi tout ce fatras de laides et basses négociations. Mais personne en France n'y prit garde au XVIIe siècle. L'électeur de Mayence se rabattit à offrir sa médiation entre la France et la Hollande au mois de mars 1672. L'offre fut déclinée. L'Électeur ne conclut pas un traité avec la France, mais il ne se lia pas non plus avec la Hollande.

LE TRAITÉ AVEC L'ÉLECTEUR DE BAVIÈRE (FÉVRIER 1670).

L'électeur de Bavière, Ferdinand-Marie, avait épousé Adélaïde de Savoie, fille de Victor-Amédée et de Madame Christine, la sœur de Louis XIII de France. Adélaïde s'imaginait qu'elle aurait épousé Louis XIV, si sa mère, qui aimait à plaire et qui craignait, pour un reste de ses agréments d'autrefois, la comparaison avec la beauté de sa fille, ne s'était hâtée de la marier en Bavière. Elle était très

puissante auprès de son mari. Lorsque Louis XIV demanda pour le Dauphin la main de la princesse électorale Marie-Anne-Victoire-Christine, elle fut ravie, car elle « ne souhaitait rien si fortement à ... sa fille qu'un bonheur semblable à celui qu'elle avait désiré avec tant d'ardeur pour elle ». En février 1670 furent signés le traité du mariage et un traité d'alliance. L'Électeur recevrait un subside annuel de 500 000 florins d'Allemagne. Il promettait, si la succession d'Espagne donnait lieu à une guerre, de travailler à empêcher le Reichstag d'y soutenir l'Empereur. Il promettait aussi de faire élire Louis XIV empereur, si la dignité devenait vacante. — Pareil engagement se retrouve en d'autres traités conclus par le Roi. Ce qui ne veut pas dire, au reste, qu'il ait jamais sérieusement pensé à l'Empire.

AVEC L'ÉLECTEUR DE COLOGNE (1671-1672).

L'électeur de Cologne, Maximilien de Bavière, livra son électorat. Toujours occupé à la « recherche des secrets de la chimie », il était gouverné par deux clients de la France, Guillaume-Egon et François-Egon de Furstenberg, dont le premier était évêque de Strasbourg. D'ailleurs, il avait plus que tout autre à se plaindre des Hollandais, qui soutenaient contre lui les prétentions de la ville de Cologne à être indépendante en sa qualité de ville impériale. Le 11 juillet 1671, par le traité de Hildesheim, il se déclarait neutre, mais il permettait aux troupes françaises d'entrer dans ses États qui comprenaient, avec l'électorat, l'évêché de Liège, et d'établir un pont sur le Rhin et des magasins à Neuss, Kaiserswerth et autres lieux. Le 2 janvier 1672, il faisait mieux; il concluait avec le Roi une alliance offensive par le traité de Brühl. Le Roi attaquerait la Hollande avec deux armées de 50 à 60 000 hommes chacune; le contingent de l'Électeur serait de 17 à 18 000 hommes; il toucherait son subside mensuel qui serait porté à 28 000 écus. Le 19 janvier, l'Électeur céda au Roi moyennant finances la ville de Neuss pour trois ans.

LA BASE D'OPÉRATIONS CONTRE LA HOLLANDE.

D'autres traités signés avec le duc de Hanovre, qu'il fallut payer cher, parce qu'on lui offrait ailleurs « des partis avantageux », avec le prince-évêque d'Osnabrück, les évêques de Munster et de Paderborn, achevèrent l'œuvre de la diplomatie. C'était une œuvre stratégique. Comme la France n'était pas en guerre avec l'Espagne, ses armées ne pouvaient traverser les provinces espagnoles; elle n'avait pas de base d'opérations contre la Hollande, et il fallait qu'elle s'en procurât une à l'Est des Provinces-Unies. Les traités conclus la lui donnèrent. Cologne, Liège, Munster, Osnabrück, Paderborn enveloppaient la Hollande au Sud et à l'Est. Cologne-Liège ouvrait à Louis XIV les routes de la Meuse et du Rhin. Munster et Osnabrück protégeaient les derrières de l'armée. Aussi le Roi admirait-il la puissance de son or : « J'ai fait sortir de France des millions pour mes

alliés. J'ai répandu des trésors, et je me trouve en état de faire craindre mes ennemis, de donner de l'étonnement à mes voisins et du désespoir à mes envieux ».

LA « MARMITE » DE L'EMPEREUR.

L'Empereur avait laissé Louis XIV acheter tous ces princes d'Empire. Après avoir été tenté de se déclarer contre la France, il avait consenti, le 1er novembre 1671, un traité de neutralité, à condition que la guerre se fît hors de l'Allemagne. Il savait les alliances des princes allemands avec la France, il était préoccupé du côté de la Hongrie, il n'avait pas d'argent; lui aussi, lui-même, le chef de la Chrétienté, il en avait demandé à la France. Un de ses ministres avait avoué à Grémonville que, pas plus que les princes allemands, Léopold n'était en état de « faire bouillir sa marmite ».

L'ACHÈVEMENT DES PRÉPARATIFS.

Cependant Louvois mettait la dernière main aux préparatifs qu'il avait commencés le lendemain de la paix d'Aix-la-Chapelle. Il avait trouvé le moyen, comme il dit, « d'entretenir au Roi toutes les troupes qu'une paix comme celle-ci pouvait faire désirer de conserver sur pied ». Il garda en effet 60 000 fantassins et 10 000 chevaux. En 1672, il forma huit régiments de cavalerie, puis deux régiments d'infanterie irlandaise, un régiment d'infanterie écossaise, un régiment d'infanterie anglaise, un régiment d'infanterie allemande, un régiment d'infanterie espagnole; 3 000 hommes furent levés dans l'Italie du Sud, qui formèrent le Royal-Italien, et 2 000 en Suisse. Gênes fournit 1 200 hommes, et le duc de Savoie trois régiments dont le Roi nomma les officiers. L'armée française comptait au début de la guerre 176 000 hommes. L'artillerie de campagne et l'artillerie de siège étaient très puissantes. Des grains qu'on avait achetés en Hollande et en Allemagne étaient emmagasinés dans l'électorat de Cologne, à Bonn, Neuss et Kaiserswerth. La France était si bien chez elle dans le pays de Cologne que du canon y fut transporté à l'avance, et que Luxembourg, Louvois lui-même y allèrent étudier les lieux et inspecter les troupes électorales.

L'ENTRÉE EN CAMPAGNE (AVRIL 1672).

Les États-Généraux essayèrent de détourner l'orage par des prières. Le 4 janvier 1672, leur ambassadeur remit au Roi une lettre où ils déclaraient que, cherchant en quoi ils pouvaient avoir déplu, ils ne le trouvaient pas. Nous sommes prêts, disaient-ils, à faire « tout ce qui pourra persuader Votre Majesté de la parfaite inclination que nous avons à lui rendre l'honneur et la déférence qui est due à sa personne aussi bien qu'à sa haute dignité, à lui faire avoir toute la satisfaction qu'elle pourra raisonnablement prétendre de ses meilleurs et plus dévoués alliés ». Le Roi ne daigna pas entrer en explication. Il ne daigna même pas déclarer la guerre. Il se con-

tenta, le 6 avril 1672, de l'annoncer par un placard où il en « attribuait le sujet à la mauvaise satisfaction qu'il avait des États-Généraux ». L'Angleterre avait fait sa déclaration le 29 mars.

II. — L'ATTAQUE ET L'ÉVACUATION DE LA HOLLANDE, 1672-1674.

POUR l'invasion de la Hollande, 120 000 hommes étaient prêts, répartis entre deux armées. Ce fut la première fois, dans les temps modernes, qu'une pareille masse était rassemblée.

Une armée de 80 000 hommes, commandée par le Roi et par Turenne, se porta de Charleroi vers la Meuse, qu'elle atteignit près de Maestricht. Le Roi s'appliqua fort à diriger cette marche. Il en écrivit tous les ordres de sa main. Il connaissait à merveille le terrain par l'étude qu'il avait faite des cartes. Il aimait qu'on admirât sa science; Pellisson, qui l'accompagnait, raconte : « Nous l'avons vu ces jours passés à son petit coucher, en se jouant, le dos tourné à une grande carte géographique faite exprès, mettre le doigt sur tous les endroits de conséquence qu'on lui pouvait nommer ». Il restait à cheval des journées qui commençaient au plus tard à cinq heures, souvent à trois, ne se reposant qu'un moment l'après-dîner. Il observait attentivement les mouvements des troupes : « Il n'y a pas de général qui puisse remarquer mieux... d'un coup d'œil les mouvements irréguliers, y donner un plus prompt remède ». Dans les plaines ouvertes, à l'est de Charleroi ce fut, pour des yeux épris de rectitude, « une chose très belle à voir... que ces grands corps d'infanterie et de cavalerie marchant en si bon ordre, en bataillons et escadrons égaux, à distances égales, sans rien entre deux, à peu près comme les compartiments d'un parterre[1]. »

LA MARCHE VERS LE RHIN (MAI 1671).

Condé, parti de Sedan avec 40 000 hommes, joignit la principale armée près de Maestricht, le 22 mai. La ville, qui appartenait à l'électeur de Cologne, était en gages aux mains des Hollandais, qui l'avaient bien fortifiée. Ils espéraient que les Français s'arrêteraient à en faire le siège; mais la marche immédiate vers le Rhin fut décidée. Condé passa le fleuve à Kaiserswerth, descendit la rive droite, assiégea Wesel. Sur la rive gauche, l'armée du Roi attaqua Buderich, Orsoy et Rheinberg. De ces quatre places, les trois premières appar-

1. Le Roi exigeait une exacte discipline. Il était un justicier sévère. Il a raconté qu'il « n'avait jamais eu tant de peine que de se voir contraint à ordonner de sa bouche la mort de douze personnes en un seul jour, quoique les plus coupables du monde ». Il s'agissait de soldats coupables de pillage et de sacrilèges.

tenaient à l'électeur de Brandebourg comme duc de Clèves, et la quatrième à l'électeur de Cologne. Les Hollandais les occupaient au même titre que Maestricht. Le Roi se plut à commander quatre sièges en même temps.

« J'ai estimé plus avantageux à mes desseins, écrit-il à Colbert, et moins commun pour la gloire d'attaquer tout à la fois quatre places sur le Rhin et de commander actuellement en personne à quatre sièges. J'espère qu'on ne m'accusera pas d'avoir trompé l'attente publique. »

En quatre jours, du 3 au 7 juin, les quatre places se rendirent. Condé et Turenne continuèrent leur marche sur les deux rives; l'un s'empara d'Emmerick, le 8 juin, et l'autre de Rees, le 9. Il n'avait fallu que neuf jours pour enlever les six forteresses qui défendaient du côté de l'Est l'accès de la Hollande. Le Roi ayant passé sur la rive droite à Wesel, le 9 juin, l'énorme armée se trouva réunie. Elle attaqua par un point où elle n'était pas attendue.

LE PASSAGE DU RHIN (12 JUIN 1672)

Au-dessous d'Emmerick, le Rhin verse à l'Ouest la plus grande partie de ses eaux, qui, sous le nom de Waal, descend vers la mer du Nord. Le reste du fleuve continue d'abord dans la direction du Nord-Ouest, puis, au point où s'élève Arnheim, tourne à l'Ouest vers la mer, où il arrive à l'état de filet mince. Au coude d'Arnheim, un canal — l'ancien fossé de Drusus — met en communication le Rhin avec l'Yssel, qui descend vers le Zuyderzée. La province de Hollande s'étendant entre l'Yssel et la mer du Nord, passer cette rivière était le plus commode chemin pour atteindre Amsterdam. Aussi les Hollandais en avaient-ils fortifié la rive, et le prince d'Orange se tenait derrière avec le gros des forces hollandaises. Ces forces, d'ailleurs, n'étaient que d'une vingtaine de mille hommes, le reste des troupes ayant été distribué entre les garnisons des provinces. Le cours du Rhin, entre la fourche du Waal et Arnheim n'avait pas été mis en état de défense. Un seul fort, celui de Schenk, s'élevait à la fourche même. Le Conseil de guerre du Roi décida de tromper l'ennemi par des démonstrations sur l'Yssel et de franchir le Rhin. Il fallut faire vite, car le prince d'Orange, soupçonnant le projet, détachait des troupes dans cette direction. Le 11 juin, un officier de l'avant-garde française eut connaissance d'un passage à peu près guéable, au-dessous de Schenk, en face d'une maison de douane, le Tolhuis. Le 12, de grand matin, pendant qu'on commençait à construire un pont de bateaux, des escadrons de la maison du Roi s'engagèrent dans le fleuve. Sur la rive gauche attendaient quelques escadrons de cavalerie et un régiment d'infanterie hollandaise. Cette infanterie s'avança dans l'eau et tira. La fusillade troubla la petite troupe des cavaliers français, mais des

renforts la soutinrent. L'artillerie donna sur les Hollandais; leur cavalerie se retira et leur infanterie parlementa. Condé venait de passer en bateau avec son fils et son neveu Longueville. Longueville et quelques jeunes gens se jetèrent sur les Hollandais, en criant : « Point de quartier pour cette canaille »! Les Hollandais tirèrent, et Longueville fut tué. Un capitaine ennemi courut à Condé, qui montait à cheval. Il faillit lui brûler la cervelle, mais le prince détourna le coup, qui lui fracassa le poignet gauche. La petite troupe hollandaise fut à peu près massacrée. Le Roi passa le fleuve sur le pont qu'on avait achevé, et l'armée suivit.

LA DÉBANDADE HOLLANDAISE.

Aussitôt, le prince d'Orange dut abandonner la ligne de l'Yssel. Aux nouvelles reçues, toutes les provinces s'affolèrent. Chacune voulait ravoir ses régiments pour se défendre. La province de Hollande prétendait que l'armée se concentrât sur sa frontière, couvrant Amsterdam. Il fallut que le prince d'Orange laissât se séparer les régiments d'Overyssel, de Groningue et de Frise. Avec le reste, il recula jusqu'à Utrecht, plus loin encore. Il occupa une ligne de postes du Leck au Zuyderzée. Il n'avait plus avec lui qu'une douzaine de mille hommes. Turenne s'empara d'Arnheim, et fit tomber les places de l'Yssel. Les troupes alliées de Cologne et de Munster ravagèrent la province d'Overyssel. Le gros de l'armée, sous les ordres du Roi, assiégea et prit plusieurs places. L'apparition de quelques chevaux français suffisait à faire capituler les villes. Utrecht se rendit le 20 juin.

L'INONDATION (20 JUIN 1672).

Amsterdam se croyait perdue [1]. Elle avait l'ennemi à ses portes; Naarden, sur le Zuyderzée, fut prise, et quelques cavaliers poussèrent jusqu'à Muyden, qui n'est qu'à 10 kilomètres de la grande ville. Là se trouvaient des écluses, dont l'ouverture pouvait inonder le pays. Mais cette avant-garde française était trop peu nombreuse. L'avis de Condé, qui était d'envoyer, sitôt le Rhin passé, six mille chevaux et des dragons vers Amsterdam, n'avait pas été suivi. Le prince n'était point là pour soutenir le parti de l'audace; sa blessure, puis « les gouttes » et la fièvre le tinrent plusieurs mois éloigné de l'armée. Turenne était prudent; plus que lui encore l'étaient le Roi et Louvois.

1. « Cette capitale une fois prise, dit Voltaire, non seulement la république périssait, mais il n'y avait plus de nation hollandaise, et bientôt la terre même de ce pays allait disparaître... ». Puis, après avoir parlé du projet d'émigration en masse vers les Indes Orientales, qui courut, au moment d'affolement, dans la bourgeoisie hollandaise, il ajoute : « Amsterdam, le magasin et l'entrepôt de l'Europe, où deux cent mille hommes cultivent le commerce et les arts, serait devenue bientôt un vaste marais. Toutes les terres voisines demandent des frais immenses et des milliers d'hommes pour élever leurs digues : elles eussent probablement manqué à la fois d'habitants et de richesses et auraient été enfin submergées, ne laissant à Louis XIV que la gloire déplorable d'avoir détruit le plus singulier et le plus beau monument de l'industrie humaine. » Cette belle parole d'admiration et de pitié humaine devant cette œuvre de l'homme, qui fut une victoire sur la nature, personne ne l'aurait trouvée au XVIIe siècle.

Le Roi, plus « conquérant que guerrier », comme a dit le duc d'Aumale, aimait à prendre des villes et à les faire garder par des garnisons. Il s'enorgueillissait du catalogue des villes prises. Une semaine fut ainsi perdue, après le passage du Rhin, à faire de faciles conquêtes. Or, le 20 juin, les écluses de Muyden furent ouvertes. Trois jours durant, les eaux se répandirent sur la plaine basse, et Amsterdam devint une île du Zuyderzée. La province de Hollande prit courage, et fit de nouvelles levées d'hommes; les équipages de la flotte, débarqués, renforcèrent les garnisons. De Witt et le prince d'Orange travaillaient ensemble à la défense nationale. De Witt disait : « Nous devons nous servir d'Amsterdam comme du cœur de l'État pour porter secours à tous ses membres, afin que, sous la garde de Dieu, nous disputions le pays à l'ennemi jusqu'au dernier homme avec une constance batave ».

NÉGOCIATIONS HOLLANDAISES EN EUROPE.

Il négociait dans l'Europe entière. Retourner l'Europe du jour au lendemain n'était pas possible, mais déjà des secours s'annonçaient. L'Espagne aidait indirectement la Hollande en lui envoyant les troupes bataves qui servaient dans ses provinces. L'Électeur de Brandebourg, inquiet du sort de ses places du pays de Clèves — celles qui avaient été engagées aux États-Généraux — et craignant que les Français, qui les avaient prises, ne les rendissent jamais, préparait le secours de 20 000 hommes promis au traité de Cologne-sur-la-Sprée. Mais il n'osait ni ne pouvait guère entrer seul en guerre, et il sollicitait l'appui de l'Empereur. Par le traité conclu le 23 juin, à Berlin, Léopold et lui s'engagèrent à maintenir le traité de Westphalie et la paix de l'Empire. Chacun d'eux devait fournir à cet effet un contingent de 12 000 hommes.

LES OFFRES DE LA HOLLANDE AU ROI.

Mais la Hollande était sous le couteau. Elle demanda la paix. Le 29 juin, ses plénipotentiaires, Groot et Ghent, se présentèrent devant le Roi. Ils offrirent Maestricht, les villes du Rhin que les Français avaient prises, et les pays de la Généralité. On appelait ainsi des territoires que les Hollandais avaient conquis sur le Brabant espagnol et la Flandre, et qui vivaient sous un régime à part, n'ayant pas été incorporés aux Provinces-Unies. Il s'y trouvait entre autres villes Bois-le-Duc, Bréda et Berg-op-Zoom. Si Louis XIV avait accepté ces offres, il aurait, par ses nouvelles possessions, pris à revers les Pays-Bas espagnols, dont la conquête eût été ainsi assurée. Peut-être il en soupçonna la sincérité, qui, en effet, n'est pas certaine, car les Hollandais avaient grand intérêt à gagner du temps, pour laisser venir les secours. Louis XIV exigea tout le sud des Provinces-Unies, dont la frontière serait ramenée au Leck; la conservation de ses conquêtes, accrues de Crèvecœur, Bois-le-Duc

et Maestricht; des satisfactions pour ses alliés de Cologne, de Munster et d'Angleterre; la liberté à tous les Français de voyager dans les Provinces sans être soumis aux visites et droits de passage; la suppression de tous les édits de commerce rendus en représailles aux édits de Colbert; l'exercice public du culte catholique[1]; un traitement assuré aux curés et desservants; une indemnité de 24 000 000 de livres (au lieu de 10 qui avaient été offerts); et enfin la promesse d'une ambassade annuelle qui lui apporterait une médaille d'or en témoignage de la grâce qu'il avait faite à la République de lui laisser la liberté qu'elle avait acquise par le secours de ses ancêtres. Les envoyés hollandais discutèrent ces conditions, obtinrent quelques adoucissements et un délai de cinq jours pour aller en référer aux États. Louvois s'attendait à les voir revenir au jour dit : « Ou je me suis trompé, écrivait-il à son père, ou ils viendront signer tout ce qu'on leur a demandé ». Ils ne revinrent pas.

LE PRINCE D'ORANGE STATHOUDER DE LA RÉPUBLIQUE (JUILLET 1672).

Une révolution se préparait dans la République. Le 21 juin, un assassin avait manqué de Witt. Il fut exécuté, mais un pasteur le compara à l'ange de la Bible, qui avait lutté contre Jacob. Ce libelle se vendit à des milliers d'exemplaires. La popularité du prince d'Orange nomtait comme un ras de marée. Les vieilles passions énergiques, qui avaient créé la singulière merveille de cet État, se renflammaient. Et la volonté de rester libres réconciliait par endroits les partis adverses, paysans et bourgeois, républicains et orangistes. Cinq provinces élurent stathouder Guillaume d'Orange; le 8 juillet,

1. Le Roi avait été, pendant la campagne, bienveillant aux catholiques. Il avait été bien accueilli par eux. Les catholiques d'Emmerick avaient célébré, après son entrée, la Fête-Dieu en grande pompe. A Utrecht, les catholiques avaient souhaité son arrivée. Lorsque revint la députation envoyée au Roi pour traiter de la capitulation, elle fut escortée par des gardes du corps que commandait un gentilhomme, Rosamel. Pellisson raconte que les catholiques s'écrièrent « qu'ils étaient en liberté, puisqu'ils voyaient les gens du roi de France ». Ils « firent la messe sur une place publique, où ils donnèrent à Rosamel, malgré qu'il en eût, un carreau et un tapis de pied, lui faisant et à tous ceux qui l'accompagnaient, mille honneurs et mille caresses ». Le 16 juillet le Roi fit reconsacrer au culte catholique la grande église d'Utrecht. La foule y fut énorme. « Jamais on n'a vu tant de personnes pleurer de joie ». La *Gazette de France* célébrait la restauration de la foi : « Partout où l'on plante les fleurs de lys, on replante en même temps l'étendard de la religion ». Louvois propose à Luxembourg, dans un mémoire du 19 août 1672, de menacer les habitants d'une totale inondation par la destruction de certaines digues du Rhin; il croit que les Hollandais, effrayés, se soumettront « aux ordres de S. M. en recevant la foi catholique et apostolique de quoi leurs ancêtres ont fait profession depuis neuf cents ans ». Tout cela ne prouve pas que la guerre de Hollande ait été une guerre religieuse. Louis XIV n'avait pas une passion d'apôtre. Peut-être ce qu'il estimait le plus en la religion catholique était-il qu'elle fût la sienne. Pellisson explique qu'à Utrecht, il n'a pas fait seulement une « action de justice et de piété » en favorisant les catholiques, mais aussi « une action de politique ». Il a voulu « s'attacher fortement la moitié des habitants, au lieu qu'il n'aurait pu gagner entièrement l'autre moitié, quelque complaisance qu'il eût voulu avoir pour eux ». Au reste Luxembourg croyait qu'on se trompait sur les sentiments des catholiques hollandais. Il disait que la masse de ceux-ci aurait voulu, aussi bien que les Huguenots, « voir noyé le dernier des Français ». Voir Pellisson, *Lettres historiques*, t. I, 243-4, et Pierre de Ségur, *Le maréchal de Luxembourg*, p. 82-87.

les États-Généraux le proclamèrent stathouder de la République. Guillaume avait alors vingt-deux ans. Né quelques semaines après la mort de son père, son enfance et sa jeunesse avaient été tristes. C'était une sorte de prince déchu, un fils de Tarquin, surveillé, gardé par les consuls de la République [1]. Choyé et suspecté, le jeune homme s'enferma en lui-même; comme son grand ancêtre, Guillaume I, il fut un « taiseux ». Maladif, sans grâce, sans passion de jeunesse, il entretenait, masqué de flegme hollandais, ses rancunes contre le patriciat, son espoir de revanche, une ambition prête à toutes les audaces, et peut-être une ardeur de foi calviniste. Il était, a dit Voltaire, « valeureux sans ostentation, ambitieux, mais ennemi du faste; né avec une opiniâtreté flegmatique, fait pour combattre l'adversité, aimant les affaires de la guerre, ne connaissant ni les plaisirs attachés à la grandeur ni ceux de l'humanité, enfin presque en tout l'opposé de Louis XIV. » Les deux grands adversaires politiques de la seconde moitié du XVIIe siècle, se trouvaient en présence.

La défense devint plus énergique encore. Des digues que l'on avait respectées furent crevées. Le Roi, qui avait pris Nimègue, fut arrêté par les eaux devant Bois-le-Duc. Et l'Empereur traitait avec les États-Généraux, le 22 juillet; ses troupes allaient bientôt rejoindre sur le Rhin celles de l'électeur de Brandebourg.

LA MORT DE JEAN DE WITT (20 AOÛT 1672).

En Hollande, la haine contre Jean de Witt s'enfiévrait. Elle s'en prit d'abord à son frère Cornélis, qu'un misérable accusa d'avoir attenté à la vie du prince d'Orange. Cornélis fut emprisonné. Broyé par la torture, il refusa l'aveu de crimes qu'il n'avait pas commis. Le 20 août, quelqu'un alla dire à Jean que son frère désirait le voir. C'était un piège; Jean se rendit à la prison; une bande força les portes et massacra les deux frères.

Jean de Witt, le philosophe, qui aima la tolérance et même la liberté, l'esprit cultivé, le bon orateur, le clair écrivain, était un homme de plus de valeur humaine sans comparaison que Guillaume d'Orange et Louis XIV. Il les avait tenus en échec l'un et l'autre, jusqu'au jour où ils s'étaient unis contre lui. Ensemble, ils l'accablèrent. Au reste, il ne pouvait longtemps se soutenir, étant l'homme d'un parti. Il détestait les soldats, les prédicants et la plèbe, qui, ensemble, avaient fondé la République. De Witt fut un de ces bourgeois qui, en tous les temps, acceptent les révolutions sous bénéfice d'inventaire, et prennent, dans l'inventaire, la part qui leur convient. Et puis, pour faire vivre son régime dans les Provinces-Unies, il eut besoin de la paix. Il fit des merveilles d'habileté pour

1. Voir, plus haut, p. 120.

la maintenir; mais l'invasion de la Hollande condamna toute sa politique. Il fut l'homme qui s'est trompé. Il fut l'homme qui est la cause de tout le mal.

Les prédicants, les Orangistes, se réjouirent; la foule tripota dans un cabaret les cœurs arrachés des deux frères, et mutila les cadavres; un homme acheta un doigt de Jean de Witt pour deux sous et un pot de bière, et ce qui restait des corps fut attaché au gibet; un pasteur présida cette cérémonie. Après quoi, les États-Généraux, que de Witt avait conduits pendant dix-neuf années, défendirent aux juges de connaître de sa mort. Le prince d'Orange, qui avait à tout le moins laissé faire les Orangistes, pensait que le temps ne convenait pas à l'emploi de « caustiques ». Il était devenu maître de l'État, que de Witt avait gouverné. Louis XIV, artisan de la fortune de Guillaume, perdit au change.

FIN DE LA CAMPAGNE DE 1672.

Il n'était plus possible aux Français que de faire les quelques sièges « que les eaux et les marées permettraient ». Aucun n'étant « assez important pour mériter la présence du Roi », Louis XIV rentra en France. Luxembourg fut laissé en Hollande.

Une partie des forces françaises avait dû être distraite pour faire face aux Impériaux et aux Brandebourgeois. Lorsque ceux-ci s'étaient trouvés réunis sur le Rhin, les alliés de la France, Cologne et Munster, avaient appelé au secours. Turenne marcha au fleuve qu'il remonta jusqu'à Andernach où il fit construire un pont, qui assurât ses mouvements sur les deux rives. Bien qu'il eût peu de troupes avec lui, il réussit, par la perfection de sa tactique, à contenir les coalisés. Ceux-ci, d'ailleurs, ne s'accordaient pas. La vieille inimitié durait entre Habsbourg et Hohenzollern, et les gens de Vienne aimaient mieux se passer de lauriers que de les partager avec les gens de Berlin. Or, si Vienne, Berlin, et le prince d'Orange s'étaient accordés, la campagne de 1672 aurait pu mal finir pour la France. Louis XIV eut de très mauvaises journées en décembre. Luxembourg, dont le quartier-général était à Utrecht, essaya, quand la glace permit de marcher sur la terre inondée, de se porter sur La Haye et sur Amsterdam; mais le dégel arrêta sa marche aventureuse et pénible. Pendant ce temps, Guillaume tenta, lui aussi, un grand coup. Son armée était renforcée de 20 000 soldats, que l'armée française avait faits prisonniers, et que Louis XIV avait imprudemment renvoyés pour faire une manifestation de dédain. Monterey, gouverneur des pays espagnols, lui donna en dessous-main des troupes et du canon. Le prince marcha sur la Meuse pour couper les communications avec la France de l'armée demeurée en Hollande. Le 15 décembre, il était devant Charleroi. Louis XIV fut très inquiet; lui, qui avait cru sou-

mettre la Hollande en une campagne — il avait nommé les états-majors des principales places des Sept Provinces, — voyait déjà le royaume envahi, l'ennemi à Avesnes ou même à Saint-Quentin. Il s'était porté à Compiègne. Il se relevait, la nuit, pour écrire à Louvois : « Je suis dans une inquiétude furieuse ». Enfin, dans la nuit du 23 au 24, il apprit que le prince d'Orange abandonnait le siège de Charleroi. Il remercia le comte de Montal, qui avait défendu la ville : « Ce me sera un motif perpétuel de vous donner dans les rencontres des marques de ma bienveillance. »

LE BRANDEBOURG QUITTE LA COALITION (AVRIL 1673).

Au début de l'an 1673, Turenne eut un grand succès. Il était demeuré dans ses cantonnements du Rhin; il ne s'y reposa pas. Tout l'hiver, il combattit pour « montrer que nos Français font encore mieux la guerre en hiver que les Allemands ». En plein janvier, il pénétra par Wesel en Westphalie, où les Impériaux et les Brandebourgeois vivaient sur les territoires d'alliés du Roi. Il les délogea, les harassa; ils reculèrent. L'électeur Frédéric-Guillaume demanda la paix, qui lui fut accordée en juin par le traité de Vossem, avec un subside de 700 000 livres. « Ceux d'Allemagne croient que c'est un songe », a dit Turenne. Le maréchal avait en effet désarmé un des plus sérieux adversaires de la France.

LE PLAN POUR 1673.

Pour cette année 1673, Louis XIV et Louvois avaient composé un plan de campagne à la plus grande gloire du Roi. Vous savez, avait dit Louis XIV à son ministre, « que je ne puis plus être que seul à commander une armée ». Il voulait n'avoir avec lui ni l'un ni l'autre des deux grands chefs, afin de montrer ce qu'il était capable de faire « seul ». Le « sieur Vauban », qu'il emmenait, n'était pas en état de lui porter ombrage. Turenne continuerait à surveiller le Rhin et la Moselle. Condé prendrait le commandement des troupes demeurées en Hollande. Lui, le Roi, irait « se mettre en Flandre ».

CONDÉ EN HOLLANDE.

Condé arriva fin d'avril à Utrecht, son quartier général. Une pluie continuelle grossissait les eaux d'inondation. Les reconnaissances qu'on envoyait se mouillaient « jusqu'aux sangles ». Le terrain fut sondé pour trouver vers Amsterdam un chemin continu qu'on ne trouva pas. Condé décrivait l'étrange champ de bataille, où des mâts de vaisseaux se dressaient parmi des ailes de moulins à vent : « Les ennemis n'ont aucun poste qui ne soit soutenu par de grandes frégates armées de canon là où il passe de grands canaux et des rivières, et, aux lieux où il n'y en a que de petits, beaucoup de petits bateaux sur lesquels ils ont mis de petites pièces de canon ». Condé voyait bien, il disait et répétait qu'il ne pourrait « rien faire de considérable ». Il s'ennuyait. Il voulut voir Spinoza, qui, exilé d'Amsterdam

par l'intolérance des rabbins, gagnait sa vie à La Haye en polissant des verres de lunettes. Le prince s'émerveilla des entretiens du philosophe qui le vint trouver, et même voulut le garder pour l'emmener en France. Mais Spinoza n'était pas fait pour vivre dans une maison de prince. Condé s'inquiétait des violences qu'il voyait commettre à la fiscalité des agents de Louvois. Il s'affligeait de l'état de ses troupes, réduites au pain et à l'eau », et demandait qu'au moins on augmentât leur pain; autrement, disait-il : « J'appréhende qu'il ne s'y mette une grande désertion, qui a déjà commencé ». Il espéra qu'un renfort lui viendrait de la mer. L'année d'avant, la guerre sur mer avait été indécise. Comme les flottes d'Angleterre et de France étaient réunies sur la côte de Suffolk, l'amiral hollandais Ruyter était allé les attaquer à Southwold-Bay (Solebay), au mois de juin. Le héros de mer n'avait jamais vu de combat si furieux. Il s'était retiré vers les côtes de Hollande, mais les Anglo-Français n'avaient pas inquiété sa retraite et l'année avait passé sans qu'ils prissent l'offensive. En juin 1673, ils essayèrent une descente. Le 7, ils rencontrèrent Ruyter, en vue de Schoonveldt-Bank en Zélande. Le combat fut indécis, mais ils ne passèrent pas. Le 14, Ruyter attaqua de nouveau et fut vainqueur[1]. L'invasion par mer fut donc repoussée. Condé se résignait à « donner l'alarme de tous côtés » aux ennemis pour les empêcher d'envoyer des troupes « du côté où va Sa Majesté ».

LE SIÈGE DE MAESTRICHT (JUIN 1673).

Sa Majesté avait quitté Saint-Germain le 1er mai avec la Reine, Mme de Montespan et la Cour. Mme de Montespan se trouvait en état de grossesse; à Tournai, où le Roi prit congé de la Cour, elle accoucha de Mlle de Nantes. De Tournai, le Roi marcha sur Courtrai. « Toute la terre » se demandait où il allait. Son dessein, comme à l'ordinaire, avait été tenu secret. Pendant qu'obscurément, avec de petites troupes, Condé à l'Ouest, Turenne à l'Est, arrêtaient ses ennemis, lui, au centre, dans la pleine lumière, comme Alexandre dans un tableau de Lebrun, allait entreprendre un grand siège. « Les grands sièges, disait-il, me plaisent plus que les autres. » Maestricht avait été choisi. La ville était bien fortifiée, bien défendue. Louis XIV

1. Ces deux batailles mirent à l'épreuve la flotte de Colbert. Après la première, Ruyter ayant reconnu que les Français s'étaient bien comportés, Colbert se réjouit : « Nous tenons de nos ennemis la preuve la plus claire et la plus constante que l'on puisse désirer d'une belle action ». Louis XIV reçut aux bords de l'Yssel la nouvelle de la bataille. Tout en reconnaissant qu'elle ne fut pas une victoire « parfaite », il se montra content : « Ce qui me donne beaucoup de joie, c'est ce qu'ont fait mes vaisseaux; car, du consentement universel, il ne se peut rien faire de mieux ». Après la bataille de Schoonveldt-Bank, Colbert fut consolé de la défaite par le témoignage des ennemis qui reconnurent la brillante valeur des vaisseaux de France. Cette valeur, il est vrai, « a passé, dit-il, jusqu'à quelques excès. Mais, l'an passé, ils avaient fait preuve de bon ordre et d'exacte exécution des ordres. Il me semble que, du tout, on pourrait composer, avec un peu de temps et d'expérience, quelque chose de bon pour la gloire de la nation et la satisfaction du Roi ».

a raconté le siège où il s'est assurément donné une grande peine, et n'a pas ménagé sa personne. Il ne voulut rien brusquer, aimant mieux « aller sûrement », prenant toute sorte de précautions, même qu'il savait inutiles. Il s'attribua tout le mérite de l'opération : « Vauban, dit-il, me proposa ce que j'avais cru le meilleur ». Certainement, au reste, il était très capable de conduire un siège. La ville prise, il écrit à Colbert, le 1er juillet : « Vous n'avez pas été fâché d'apprendre la prise de Maestricht. J'ai pris beaucoup de peine à ce siège, mais ma peine est bien récompensée ». Colbert répond : « Nous n'avons plus qu'à prier Dieu pour la conservation de Sa Majesté. Pour le surplus, sa volonté sera la seule règle de son pouvoir ».

LE CONGRÈS DE COLOGNE, (JUIN 1673).

Mais Louis XIV savait bien que sa volonté avait à compter avec d'autres. Glorifié, se glorifiant, il demeurait prudent; le coup de l'invasion manqué, il serait sorti de l'affaire, s'il l'avait pu. Les Suédois avaient offert, au mois de septembre 1672, leur médiation à la France et à l'Angleterre d'une part, et, d'autre part, aux Provinces-Unies. L'offre avait été acceptée, et il fut convenu qu'un congrès s'ouvrirait à Cologne. Les rois de France et d'Angleterre préparèrent les instructions pour leurs plénipotentiaires. Les principales conditions de Louis XIV étaient la cession à la France de la généralité d'entre Meuse et Escaut et du marquisat de Berg-op-Zoom, une indemnité de six à huit millions de francs, la liberté pour la religion catholique, l'abolition des édits commerciaux qui avaient été la réplique de la Hollande aux tarifs de Colbert. L'Angleterre demandait satisfaction entière sur le salut du pavillon, une indemnité de six cent mille à un million de livres sterling, le stathoudérat héréditaire dans la maison d'Orange, la cession de Flessingue et de Ramekens ou de Gorée. Le Congrès s'ouvrit le 18 juin 1673. La Hollande offrit en tout et pour tout à la France Maestricht et deux autres villes, à condition qu'elle en fît remise à l'Espagne, qui lui céderait en échange des villes d'Artois, et au roi d'Angleterre une satisfaction au sujet du pavillon. Il sembla que jamais on ne pourrait s'entendre. Mais bientôt les deux rois baissèrent leurs prétentions; à la fin de septembre, Louis XIV réduisit les siennes à peu de chose. Alors le plénipotentiaire hollandais déclara que les États-Généraux avaient conclu diverses alliances, et qu'ils entendaient que leurs alliés intervinssent dans les délibérations pour la paix. Ce qui rendait les deux rois si accommodants et les Hollandais si fiers, c'est qu'une grande coalition s'était formée contre la France.

LA COALITION; LES TROIS TRAITÉS DE L'EMPEREUR (AOÛT 1673).

Au mois de juin, la régente d'Espagne avait fait savoir aux Hollandais que, s'ils tenaient jusqu'en septembre, ils seraient secourus. Elle négocia avec l'Empereur. — Le 28 août, l'Empereur adressait

un mémoire à la Diète. Il y représentait « le danger auquel la nation allemande et l'Empire sont exposés et dont ils sont menacés toujours de plus en plus par les étrangers ». Il énumérait quatorze griefs contre la France, lui reprochait de mépriser les réclamations de l'Empire, les « justes » propositions des États-Généraux, et de refuser à la chrétienté « une paix qui soit ferme et universelle ». Il adjurait tous les Allemands de se joindre à lui pour la conservation de l'Empire. Le 30 août, trois traités furent signés. Par le premier, l'Empereur s'engageait à mettre en campagne 30 000 hommes; la Hollande lui paierait 100 000 écus d'avance et 45 000 écus par mois. Par le second, l'Espagne promettait de déclarer la guerre à la France, si la paix ne se concluait pas à Cologne; la Hollande lui garantissait l'état territorial de la paix des Pyrénées. Par le troisième, le duc de Lorraine était mis à la tête d'une armée de 16 000 hommes, et promesse lui était faite de la restitution de son duché. Ainsi l'Espagne et l'Autriche se trouvaient alliées à la Hollande contre la France et l'Angleterre qui avaient été si longtemps les alliées de la Hollande contre la maison d'Autriche. La politique européenne se renversait, et les anciennes haines se réconciliaient dans la haine contre la France.

PRÉOCCUPATIONS EN FRANCE.

On sentait bien en France que la situation était grave. Pomponne, dans ses dépêches aux négociateurs de Cologne, regrette que la continuation de la guerre soit inévitable. Un des négociateurs, Courtin, avouait à Louvois sa crainte que la France n'en fût ruinée. Louvois le rassurait :

« Le Roi croit que ses ennemis joints ensemble, quand leurs affaires iraient aussi bien qu'elles ont été mal jusqu'à présent, ne lui reprendront pas en plusieurs années ce que S. M. a conquis, et que, quoiqu'il soit vrai que l'argent soit rare, et qu'il le deviendra tous les jours davantage, elle a de quoi aller bien plus loin que tous ses ennemis joints ensemble. »

L'événement prouvera que Louvois avait raison de croire en la puissance de la France. Mais il sentait que l'effort serait rude et qu'il coûterait cher. Dans une lettre écrite au même moment au prévôt des marchands, le même sentiment reparaît avec un peu moins de confiance :

« Quand une fois la guerre est commencée, on ne la finit pas quand on veut, à moins qu'on ne veuille sacrifier toute la gloire que le Roi peut avoir acquise. Aussi, si les ennemis de sa gloire veulent se joindre ensemble pour empêcher que la paix ne se fasse, il faut se résoudre à une longue guerre et espérer qu'elle ne sera pas si ruineuse au royaume que l'ont été les dernières qui l'ont précédée. »

LUXEMBOURG EN HOLLANDE, CONDÉ EN FLANDRE, LE ROI EN ALSACE.

Après la conquête de Maestricht, Louis XIV et Louvois avaient décidé que le prince de Condé se rendrait en Flandre, et que Luxembourg reprendrait le commandement des troupes restées en Hollande. Louvois alla au mois d'août en Alsace, où le Roi parut un moment. Des villes libres, parmi lesquelles Colmar, furent démantelées et « réduites à l'obéissance ». L'électorat de Trèves, qui était demeuré neutre, fut envahi; Trèves capitula le 7 septembre. Cette dernière violence fut pour les coalisés l'occasion de se déclarer. L'Empereur congédia, le 16 septembre, Grémonville, l'ambassadeur de France. Quelques jours après, Monterey commençait les hostilités à la frontière. Ainsi s'étendait toujours le champ de la guerre.

Les derniers mois de l'année 1673 eurent pour la France de mauvaises journées. Le 7 septembre, le prince d'Orange avait attaqué Naarden, le poste le plus avancé des Français dans la province de Hollande. La place se rendit si vite que Luxembourg n'eut pas le temps de la secourir. Ce fut le premier succès de Guillaume; les Orangistes le célébrèrent avec enthousiasme. Le prince résolut de se porter vers le Rhin au-devant des Impériaux.

JONCTION ET SÉPARATION DES HOLLANDAIS ET DES IMPÉRIAUX (FIN 1673).

Une armée impériale, partie d'Egra, forte d'une trentaine de mille hommes, commandée par Montecuculli, avait rencontré l'armée de Turenne, qui était à peu près d'égale force, dans la vallée du Mein. Les deux généraux jouèrent alors une partie d'échecs, un jeu auquel l'un et l'autre étaient fort habiles. Turenne aurait voulu échapper à son adversaire, le tourner et porter la guerre en Bohême ou en Autriche. Il demanda des troupes, reçut l'ordre d'aller les chercher en Alsace, rétrograda jusqu'à Philippsbourg, et n'y trouva qu'un renfort insuffisant. Pendant ce temps, Guillaume d'Orange joignit Montecuculli aux bords du Rhin. Ils s'emparèrent de Bonn le 12 novembre 1673. C'était le second échec des armes françaises, et qui fit plus de bruit encore que le premier. Mais Luxembourg réussit à couvrir Neuss, et d'Humières, Cologne. Turenne renforça Trèves, établit une partie de ses troupes sur la Sarre, envoya le reste en Alsace. Montecuculli, qui, d'ailleurs, s'entendait très mal avec le prince d'Orange, retourna à Vienne, laissant les généraux ramener ses troupes par la rive droite du Rhin.

LA DIRECTION DE LA GUERRE PAR LOUVOIS ET LE ROI.

Condé, Turenne, Luxembourg furent très mécontents de la conduite de la guerre, l'année 1673. Louvois et le Roi prétendaient la diriger toute. Le Tellier collaborait avec eux. Si Louvois n'était pas auprès de lui, le Roi exigeait une lettre quotidienne : « Je n'eus point hier de vos nouvelles; je serai bien aise d'en avoir tous les jours ». Ensemble, après avoir causé, il est vrai, avec Turenne et Condé, ils arrêtaient le plan général des opérations. Ils envoyaient des instruc-

tions fréquentes, où ils entraient dans le dernier détail. Le Roi y mettait quelquefois des puérilités. Turenne, opérant sur les rives du Rhin en décembre 1672, dut sourire à la lecture de ces conseils :

« Vous devez toujours avoir le plus de bateaux que vous pourrez à votre disposition. C'est pourquoi vous ferez bien, après que la gelée sera passée, de faire descendre ceux que vous avez envoyés à Andernach pendant les glaces... Vous faites très bien de prendre grand soin d'être averti de tous côtés afin de ne faire marcher les troupes que quand il est absolument nécessaire. »

LA PRUDENCE CONSEILLÉE.

Louis XIV répétait souvent le conseil de profiter de toutes les occasions d'agir, mais sans risquer rien :

« Conduisez-vous de manière que l'envie que vous aurez eue de faire une entreprise ne vous porte pas à rien faire qui n'ait quelque vraisemblance de succès, pour ne commettre pas la réputation de mon armée. »

La prudence, même des plus hardis comme Condé et Luxembourg, qui semble avoir été fâcheuse à plusieurs moments, est expliquée par la crainte d'accidents, que le Roi suggérait, en étant tourmenté lui-même. Enfin, si les lettres de Louis XIV aux généraux étaient polies, avec même un ton de déférence quand c'était à Condé ou à Turenne qu'elles s'adressaient, et s'il reconnaissait que, voyant les choses de près, ils pouvaient les voir mieux que lui, il s'étonnait que ses ordres ne fussent pas exactement suivis :

« J'ai vu avec peine que mon cousin le vicomte de Turenne... n'ait pas passé le Rhin (en décembre 1672) suivant les ordres que je lui en avais envoyés.... Je veux croire qu'il a trouvé qu'à la réserve du parti qu'il a pris, tous les autres étaient impraticables. »

LES PLAINTES DES GÉNÉRAUX.

Turenne supportait mal les lisières : « Vous me permettrez de vous dire, écrit-il à Louvois en septembre 1673, que je ne crois pas qu'il fût du service de Sa Majesté de donner des ordres précis de si loin au plus incapable homme de France ». Condé ne mettait pas cette franchise à son mécontentement. Le souvenir des temps de la Fronde faisait nuage entre le maître et lui. Il avait, d'ailleurs, besoin des bonnes grâces du Roi pour son fils, M. le Duc, que Louis XIV traitait bien en paroles, mais auquel il refusait les grands rôles dans les opérations de guerre. Le père et le fils s'inquiétaient de l'opinion que le Roi se faisait de leurs mérites. Un jour, ils s'en informèrent auprès de Louvois et de Le Tellier par l'intermédiaire de Gourville, intendant, conseiller et ami des Condé. Louvois et Le Tellier donnèrent le *satisfecit* désiré. Mais Louvois ajouta qu'il « fallait absolument s'accommoder à l'esprit du maître », et Le Tellier, qu'étant donné le maître — « qu'on ne changerait pas », — « il n'y avait qu'un bon chemin avec lui, qui

était de s'accommoder absolument *à tout* ce qu'il voulait, et que, quand il voyait qu'on n'était pas content de ce qu'il faisait, il était difficile qu'il le pût être des autres ». Condé « s'accommodait » de son mieux. S'il est chagrin, comme pendant l'été de 1673, où il se trouve petitement employé en Flandre, il laisse bien entendre une plainte, mais tout de suite étouffée :

« Je crains bien, écrit-il à Louvois, que le pronostic que je fis au Roi en votre présence ne soit que trop vrai et que je ne finisse cette campagne sans rien faire et sans pouvoir rien entreprendre, comme je l'ai commencée ; mais il faut servir le Roi comme il commande, et jamais personne ne le fera avec plus de zèle que moi. »

Cependant il déplorait la stratégie du cabinet royal dans des lettres confidentielles comme celle-ci, écrite encore en août 1673 :

« Avec plus de 100 000 hommes, nous trouvons le moyen de nous montrer les plus faibles partout hormis en Allemagne ; encore ne sais-je si on y sera le plus fort, y ayant partie des troupes en Lorraine, partie avec M. de Turenne et partie dans le pays de Trèves. Je crois qu'à la Cour, on en sait beaucoup plus que nous, mais il me semble qu'on pouvait fortifier assez M. de Turenne pour tenir tête à l'Empereur tout seul, et avec le reste faire peur aux Espagnols et aux Hollandais. »

En Hollande, Luxembourg aussi se lamentait. Il écrivait à Condé :

« Vous connaissez ce pays-ci ; il ne faut pas y être si abandonné que je suis. M. de Louvois me mande que j'ai une grosse infanterie, mais, qu'il compte ce qu'il en faut pour les places ou les postes que nous occupons, il verra qu'il ne me reste quasi rien pour la campagne. »

INQUIÉTUDE DE LOUIS XIV.

Les généraux avaient raison. Cette guerre, commencée de triomphale allure, s'alentissait et piétinait. En 1672, l'audace avait manqué ; l'an d'après, la conception générale des opérations fut très pauvre. L'avantage du nombre se perdit dans la dissémination des forces. Le Roi lui-même avoue le mauvais état des choses, à la fin de l'année 1673 :

« J'étais maître d'une partie de la Hollande, écrit-il dans un mémoire sur la campagne de 1674 ; j'avais des troupes logées en Allemagne, éloignées de moi, des ennemis voisins, des places en méchant état, des frontières entièrement ouvertes, des ennemis puissants sur mer, et sujet d'avoir de l'inquiétude de tous côtés. Il me fallait résoudre à perdre quasi toutes mes conquêtes éloignées et à penser à en faire dans les endroits où je pourrais attaquer et me défendre. »

LUXEMBOURG QUITTE LA HOLLANDE (FIN 1673).

Il rappela ses troupes de Hollande où restèrent seulement des garnisons. Luxembourg réussit à éviter le prince d'Orange, qui essaya de lui barrer la route. Ce fut une habile retraite, mais une retraite hors de ce pays que le Roi avait cru un moment tenir tout

entier, et d'où Mme de Sévigné annonçait qu'il reviendrait « comte de Hollande ».

LE PILLAGE DE LA HOLLANDE.

L'occupation française laissa des souvenirs terribles. Le pays était ruiné. Un intendant, Robert, préposé au service des réquisitions et contributions, avait employé contre les récalcitrants l'infaillible moyen du logement de garnisaires, qui se conduisirent comme des bandits. Louvois ordonnait ces rigueurs : « Nécessité n'a pas de lois ; il faut que les armées du Roi subsistent ». Luxembourg, qui avait paru d'abord y répugner, s'y était résigné, puis s'en était amusé. « M. Robert, dit-il, fait le diable à quatre. Je pense qu'il tirera des États de grandes sommes, ce qui paraît aisé comme de tirer de l'huile d'un mur ». A propos d'une exécution projetée contre un bourg, où l'on croyait que des soldats du Roi avaient été débauchés, il écrivit à Louvois au mois d'août 1672 : « Vous me manderez si nous pendrons tous les paysans, matelots et bourgeois, ou s'ils se pourront racheter de la corde pour de l'argent. Pour moi mon sentiment serait que tout fût pendu à moins qu'on en eût une grande somme ». Les violences étaient pratiquées avec une régularité administrative : « Jamais accès de fièvre n'ont été mieux réglés que notre coutume de brûler, de deux jours l'un, ceux qui sont assez sots pour nous y obliger ». En décembre 1672, à la suite d'une tentative manquée sur La Haye, deux gros bourgs très riches, Swammerdam et Bodegrave, furent détruits. Au témoignage de Louvois, « on grilla tous les Hollandais qui étaient dans le village de Swammerdam, dont on ne laissa pas sortir un des maisons ». Luxembourg raconta qu'il a vu là « d'assez jolis tas consumés par les flammes »; c'est de tas d'hommes qu'il parle. Au mois de février 1673, l'intendant Robert confesse à Louvois que les exécutions, dans le pays désolé, ne rapportent plus rien : « Je ne puis tantôt plus rien tirer, quelques violentes exécutions que je fasse, tant je trouve de misère dans les maisons ». Le maréchal de camp Stoppa, gouverneur d'Utrecht, décrivait au même moment l'état des campagnes, les paysans réfugiés sur les toits des maisons inondées, la famine, les maladies. Luxembourg a l'air de s'émouvoir à la fin. Il déplore qu'une « furieuse quantité de peuple » périsse dans « les pauvres plaines », et que des « millions de bestiaux morts ou noyés » empestent les eaux où ils roulent. Mais il se reprend à sourire : « J'ai pensé ne pas vous mander tout cela, dit-il à Louvois, pitoyable comme je vous connais, de peur de vous faire de la peine ». Louvois répond, du même ton abominable, qu'il a été touché au plus haut point des misères de la Hollande : « Si j'avais ici des casuistes, je les consulterais pour savoir si je puis, en con-

science, continuer à faire une charge dont l'unique but est la désolation de mon prochain ».

PROPAGANDE CONTRE LA FRANCE.

Les Hollandais se vengèrent en publiant par toute l'Europe le récit de ces horreurs. *L'avis fidèle aux véritables Hollandais touchant ce qui s'est passé dans les villages de Bodegrave et de Swammerdam*, illustré par les dessins sinistres de de Hooghe, fut répandu dans toute la Hollande, traduit en allemand et connu de toute l'Allemagne. D'autres récits s'ajoutèrent à celui-là. Voltaire a vu « les livres hollandais dans lesquels on apprenait à lire aux enfants... inspirer la haine contre les Français aux générations nouvelles ». Il est vrai que la guerre faite par les armées étrangères était aussi barbare que celle que faisaient les armées de la France. Les troupes hollandaises, ramassis de mercenaires de tous pays, les troupes allemandes qui, gardant les mœurs de la guerre de Trente Ans, traînaient derrière elles des milliers de femmes et de goujats, épuisaient les pays où elles passaient. Et si la France, au lieu d'envahir, avait été envahie, elle eût souffert les maux qu'elle a fait souffrir. Mais nulle part n'était employée la méthode de l'exploitation méthodique à outrance que pratiquèrent les intendants de Louvois[1], ni celle de la destruction par le fer et le feu de pays entiers pour empêcher l'ennemi d'y subsister. Ce fut en grande partie la faute de cet homme, si la haine du nom français, sentiment jusque-là inconnu, se répandit dans toute l'Europe.

L'année 1674, on vit clairement que, pour réussir l'entreprise contre la Hollande, il aurait fallu faire vite, et que la faute d'avoir perdu du temps, les deux premières années, était irréparable. L'œuvre de Lionne, toute cette coalition contre les Provinces-Unies, ne pouvait se soutenir longtemps. L'alliance de l'Angleterre et de la France fut rompue la première.

L'OPPOSITION EN ANGLETERRE A L'ALLIANCE FRANÇAISE.

Si Charles II avait voulu seulement ruiner la Hollande, l'Angleterre l'aurait laissé faire avec plaisir. Mais il avait révélé d'autres

1. Le prince de Condé, dont l'âme pourtant était dure, essaya de modérer cette exploitation pendant qu'il commandait en Hollande. Il écrivait à Louvois, le 25 avril 1673 : « Je ne saurais m'empêcher de vous dire que je trouve les esprits de ces peuples ici tout autres que l'année passée; ils sont tous au désespoir à cause des taxes insupportables qu'on leur fait tous les jours. Il me semble que le profit qu'on a tiré au delà de ce qu'on aurait pu en tirer par la douceur est bien médiocre, et qu'il ne valait pas l'aversion cruelle qu'on s'est attirée. Je ne sais s'il est de l'intérêt du Roi de continuer; vous me ferez savoir là-dessus ses volontés ». Louvois, répondant, convient que les taxes imposées ne « peuvent pas avoir mis de bonne humeur les peuples de Hollande »; mais « S. M. a trouvé que de l'argent valait mieux que leurs bonnes grâces ». Condé répliqua, maintint son opinion sur les « voies » qui « ont mis les peuples au désespoir », laissa entendre que la douceur aurait été une bonne politique et peut-être aurait produit en Hollande « quelques révolutions plus grandes que celles qui sont arrivées ». Mais il conclut : « Je vais pourtant prendre mon front d'airain, puisque vous le voulez ainsi, et être le plus impitoyable homme du monde ».

pensées en publiant, presque au même temps que la déclaration de guerre, une déclaration d'indulgence à l'égard des dissidents et des catholiques. La politique religieuse de Louis XIV commençait d'alarmer les pays protestants. On disait à la Chambre des Communes : « Autrefois l'Espagne était la nation la plus rigoureuse en religion; à présent, c'est la France. Le nonce du pape a reçu ordre de ne pas s'opposer au progrès des armes françaises ». L'Angleterre se sentait en danger de redevenir papiste. Charles n'ayant pas d'enfants légitimes, son frère, le duc d'York, devait hériter de la couronne. Or, le duc était catholique, et, après qu'il eut perdu une première femme, qui s'était convertie au catholicisme, il épousa en 1673, Marie de Modène, catholique, petite-nièce de Mazarin, d'une famille cliente de la France; ce mariage avait été négocié par Louis XIV. L'opposition parlementaire devint alors plus vive. Le mauvais succès de la guerre l'enhardissait, et aussi le mauvais état du commerce. Après que l'Espagne se fut mise du côté de la Hollande, la marchandise anglaise eut à craindre les vaisseaux espagnols comme les vaisseaux hollandais. Les affaires et la religion se coalisant contre le Roi, la Chambre des Communes vota que l'alliance française était « un grief »; Charles II savait la valeur de ce mot redoutable. Le 20 novembre 1673, Croissy écrivait à Louis XIV qu'il n'y avait plus en Angleterre « personne qui ne fût entièrement persuadé que l'alliance des deux rois n'avait été contractée que pour établir en Angleterre la religion catholique et un pouvoir arbitraire; que chacun en disait beaucoup de circonstances approchantes de la vérité et qui avaient rempli les esprits de fureur et de rage; qu'il ne restait pas trois hommes soit à la Cour, soit dans les troupes et dans la flotte ou dans les provinces dont ledit roi pût s'assurer... qu'il ne fallait pas espérer de pouvoir faire la levée des soldats et des matelots ni même d'obliger les officiers à servir, parce que, outre que l'esprit du Parlement, ou plutôt le venin s'est répandu sur tout le peuple, on a inspiré une si grande défiance des Français qu'il ne serait pas possible de les faire combattre ensemble ».

LA PAIX ENTRE L'ANGLETERRE ET LA HOLLANDE (FÉVRIER 1674).

Louis XIV usa de son moyen habituel, le subside au roi. Mais, pour mettre Charles II en état de se passer de son Parlement, qui fut prorogé en novembre, il aurait fallu prélever sur la France tout le budget de l'Angleterre. Louis XIV donna beaucoup d'argent encore; il n'en donna pas assez. Il fit cadeau de la terre d'Aubigni en Berri à la belle fille que Madame avait conduite à Douvres; cette terre serait reversible « à tel des enfants naturels de notre frère le roi de la Grande-Bretagne qu'il voudra nommer, » disent les lettres-patentes de décembre 1673. Ces procédés étaient misérables contre la volonté

nationale de ne pas laisser établir en Angleterre « la religion catholique et un pouvoir arbitraire ». Charles II fut obligé de renier la déclaration d'indulgence. Il se dégagea des promesses faites à Louis XIV le moins honteusement qu'il put; il lui fit demander à quelles conditions il traiterait avec la Hollande. En même temps, il écoutait les propositions que l'ambassadeur d'Espagne lui apporta de la part des Hollandais. Son Conseil décida d'y répondre. A ce moment, le Parlement, qu'il avait fallu rappeler, vota l'exclusion de deux ministres qui servaient la politique personnelle du Roi; Charles II savait par l'histoire de la Révolution d'Angleterre ce que cela voulait dire. Il pensa donc « qu'il devait sans perdre de temps penser à tout ce qui devait faciliter la paix », et il pria Louis XIV, le 1er février 1674, de consentir à la négociation particulière de l'Angleterre avec la Hollande. Le lendemain, sans attendre la réponse, il communiquait au Parlement les propositions hollandaises. Louis XIV accepta ce qu'il n'était pas en état d'empêcher : « Je vous en plains, dit-il de son beau ton royal, au lieu de m'en plaindre. J'attends de votre affection que, lorsque vous ne pourrez appuyer mes armes contre des ennemis qui cessent d'être les vôtres, vous contribuerez avec plaisir dans la suite de cette affaire à me donner des marques de votre affection. » Le 19 février 1674, la paix était signée à Westminster entre l'Angleterre et la Hollande.

TOUTE L'ALLEMAGNE CONTRE LA FRANCE.

Le château de cartes des alliances rhénanes croulait. Le ministre Pomponne a décrit cette ruine dans ses *Mémoires*. Tous les alliés se sentaient dupés par la France. Les subsides promis à l'évêque de Paderborn n'ont pas été payés. Munster n'a pas été mieux traité. Neubourg est excédé par les passages ruineux de troupes françaises dans ses États, par l'indifférence à ses plaintes et la cessation des subsides; en 1675, après les violences d'un corps français, qui a mis des châteaux à sac, il passera du côté de l'Empereur. Osnabrück fait de même, ayant été mal payé. L'électeur palatin s'est plaint de désordres commis, en 1673, sur ses terres, et que Louvois commande dans le Palatinat comme s'il y était chez lui. L'électeur « témoigne qu'il est prêt de faire ce que le service de S. M. requerrait, mais demande qu'on lui témoigne au moins ce que S. M. désirait; alors, il donnerait les ordres nécessaires; autrement, il n'était plus souverain de ses États, plus malheureux qu'un gouverneur de province, de qui au moins les commandants prenaient l'attache, avant de se servir des ordres du Roi dont ils étaient chargés ». Après une razzia violente, menée par des cavaliers français jusqu'aux portes de Heidelberg, il fit monter quelques compagnies à cheval pour protéger ses sujets. On le lui reprocha; il négocia avec l'Empereur. Alors Turenne lui brûla

5 villes et 25 villages; ce fut le premier incendie du Palatinat L'électeur de Mayence, Philippe de Schœnborn, est mort en 1673. Il s'était détourné du Roi, voyant bien, lui qui « désirait la paix sur toutes choses et particulièrement celle de sa patrie », que Louis XIV « était éloigné des partis qui pouvaient la donner »; son successeur traite avec l'Empereur en mars 1674. L'archevêque de Cologne a perdu une grande partie de son électorat où sont établis les Impériaux. Les Fürstenberg le maintiennent dans l'alliance française, et l'un d'eux, Guillaume, le représente au congrès de Cologne; l'Empereur le fait enlever en février 1674 et conduire dans une prison de Vienne. Louis XIV proteste contre cet attentat au droit des gens, et il rappelle ses envoyés, ce qui met fin aux conférences de Cologne. Mais, le 11 mai, l'électeur traite avec la Hollande. Le premier jour du même mois, le Reichstag déclare la guerre au roi de France au nom de l'Empire. Le Brandebourg, le 1er juillet, rompt le traité de Vossem et reprend les anciens accords avec l'Empereur. Dans tout l'Empire, un seul prince demeurait ami de la France, l'électeur de Bavière, qui reçut 350 000 livres pour faire des levées, et 28 000 écus par mois. Il maintint sur pied une belle armée, et l'Empereur n'osa le « pousser » ni faire vivre ses troupes sur les terres de Bavière.

Hors de l'Empire, il restait à Louis XIV un seul allié, la Suède; encore n'était-elle engagée que sous conditions à une action commune. Le Danemark avait une alliance avec l'Empereur, depuis le mois de janvier.

CAMPAGNE DE 1674.

Pendant cette année 1674, ruineuse pour notre diplomatie, les armées françaises combattirent en Franche-Comté, en Flandre, sur le Rhin et aux Pyrénées. Le Roi s'était réservé la conquête de la Franche-Comté. Pendant qu'il opérerait dans cette province, Turenne, en Alsace, contiendrait les Impériaux et le duc de Lorraine, et Condé, aux Pays-Bas, les Espagnols et les Hollandais.

CONQUÊTE DE LA FRANCHE-COMTÉ (MAI-JUIN 1674).

Louis XIV et Vauban prirent en mai et juin Besançon et Dole. La Cour, avait accompagné le Roi, qui vécut, à des incommodités près, comme à Saint-Germain ou à Versailles. Mademoiselle raconte : « Les violons, les haut-bois étaient toujours au dîner et au souper du Roi; on avait les derniers, les soirs à la promenade... Pendant que le Roi était au Conseil et la Reine à prier, on jouait à la ferme (une sorte de loterie) chez Madame de Montespan ».

CONDÉ EN FLANDRE (MAI, JUIN, JUILLET 1674).

Condé, à peine remis de la goutte, de la fièvre et des saignées, alla prendre, le 8 mai, le commandement de son armée à Tournai. Il se porta sur la Meuse pour aller au devant de troupes françaises, composées des garnisons rappelées de Hollande. Une seule garnison demeura, celle de Grave, sur la Basse-Meuse, dernier vestige de la

conquête. Condé ramena vers la Sambre son armée renforcée, pour couvrir le chemin de Paris. Il fut inquiet, en juin, d'un désir exprimé par le Roi, qui, à la veille d'achever les sièges en Franche-Comté, se proposait d'aller prendre quelque ville en Flandre, et demandait au prince de lui choisir une place de premier rang s'il était possible. Condé n'osa résister ouvertement aux désirs du roi poliorcète; il le pria de « faire connaître à quel siège Sa Majesté aurait plus d'inclination ». Mais il craignait qu'un siège ne ruinât l'armée au début d'une campagne, qu'il pressentait sérieuse et dangereuse. Heureusement, l'idée fut abandonnée. Il s'agissait de bien autre chose que de prendre des villes. Le prince d'Orange et Monterey appelaient à eux M. de Souches, qui manœuvrait sur la Meuse avec un corps d'Impériaux. A la fin du mois, les trois armées alliées étaient réunies sur la Dyle. Elles comptaient plus de soixante mille hommes. Condé, pour leur faire face, s'était campé à 11 kilomètres au nord de Charleroi, sur un mamelon enveloppé de bois et de deux ruisseaux, dont l'un était le Piéton, affluent de la Sambre. Le camp du Piéton était inexpugnable.

LA BATAILLE DE SENEFFE (11 AOUT 1674).

Les coalisés résolurent de l'éviter, et, longeant ses positions, de marcher vers la frontière de France. Les places espagnoles de l'Escaut, Valenciennes, Bouchain, Cambrai, jalonnaient leur route vers Paris. Ils se mirent en mouvement le 11 août. Condé laissa les longues colonnes défiler sur le terrain boisé, mamelonné et marécageux, se jeta sur l'arrière-garde arrêtée à Seneffe, l'anéantit presque. Le prince d'Orange retourna en arrière avec les troupes hollandaises et espagnoles, et se retrancha. Condé l'attaqua. Après un combat d'une extrême violence, il le débusqua. Les Impériaux, un moment égarés par une démonstration de la cavalerie française, arrivèrent sur le terrain, et une troisième action commença. Souches avait mis ses troupes sur un versant coupé par des murs, des haies et des houblonnières; les Français ne purent emporter la position. Condé avait payé de sa personne, de la première à la dernière heure; trois chevaux furent tués sous lui. A la fin, « il n'y avait plus que M. le Prince qui eût envie de se battre ». Les Français perdirent près de 8 000 hommes, et les alliés 11 ou 12 000; ce fut une des plus grandes tueries du siècle. La nuit, les deux armées, exténuées, se retirèrent chacune de son côté. Toutes les deux s'attribuèrent la victoire, et chantèrent le *Te Deum*. Mais la marche des alliés fut arrêtée par la journée de Seneffe; ils entreprirent le siège d'Audenarde; Condé les força de le lever. Ils s'entendaient mal entre eux; le prince d'Orange reprochait aux Espagnols et aux Impériaux d'être trop mous; eux, le trouvaient trop téméraire. Souches fut rappelé sur

le Rhin par l'Empereur. Orange, resté seul, dut se contenter de prendre Grave sur la fin d'octobre, après un siège de quatre mois, héroïquement soutenu par la garnison française.

TURENNE SUR LE RHIN.

Sur le Rhin, Turenne s'était tenu, les premiers mois de 1674, dans le pays de Bâle, pour couvrir les opérations du Roi en Comté. Sitôt qu'il fut assuré que tout irait bien par là, il se porta au nord de l'Alsace vers Haguenau. De l'autre côté du Rhin, près de Heidelberg, une armée d'Impériaux et de Lorrains attendait le gros des forces impériales, que devait amener Bournonville, qui remplaça cette année Montecuculli. Le maréchal, bien qu'il ne commandât qu'à quinze mille hommes, résolut d'attaquer l'ennemi avant l'arrivée de ces forces. Il passa le Rhin à Philippsbourg, et à l'Est de cette ville, près de Sinsheim, le battit et le désorganisa, le 16 juin. Puis il se maintint dans le Palatinat; c'est à ce moment qu'il ravagea ce pays. Cependant aucun renfort ne lui était envoyé; le Roi achevait sa conquête de la Comté, et Condé, en Flandre, avait affaire à forte partie. Turenne ne pouvait donc demeurer sur la rive droite pour faire tête à l'ennemi dont le nombre augmentait tous les jours. Il repassa le fleuve et s'établit entre Landau et Wissembourg pour défendre la frontière nord de l'Alsace. Mais les Impériaux entrèrent dans la province par le pont de Strasbourg, dont la ville leur avait permis l'usage. Turenne, accouru, livra à Entzheim, au sud-ouest de Strasbourg, une bataille qui demeura indécise, le 4 octobre. Il avait commencé de recevoir des renforts qui portèrent son armée à 30 000 hommes; mais l'ennemi s'accroissait démesurément; l'électeur de Brandebourg avait rejoint Bournonville. Allemands et Lorrains étaient 57 000. Turenne, renonçant à les combattre, retourne au nord, va se retrancher dans les Vosges, d'abord à Wasselonne, puis plus loin, à l'est de Saverne, à Dettwiller. Voilà l'ennemi maître de l'Alsace, et qui envoie des partis en Lorraine. La Cour le voit déjà en Champagne. Depuis le mois d'août elle pressait Turenne de passer les Vosges pour aller couvrir cette province; mais Turenne avait répondu qu'il fallait « s'opiniâtrer » de demeurer en Alsace, et que « mieux vaudrait pour le service du Roi perdre une bataille que repasser les montagnes ». Il avait son idée de derrière la tête, qui fut très belle. Sans plus s'occuper du maréchal, l'ennemi s'était étendu du nord au sud de l'Alsace, de Benfeld à Altkirch, et avait pris ses mesures pour passer un bon hiver. Le 30 novembre, Turenne quitte ses cantonnements, sort d'Alsace, entre en Lorraine par le défilé de la Petite-Pierre, suit le pied des Vosges du nord au sud, arrive, après vingt-sept jours de marche très pénible en ce pays et cette saison rudes, à la trouée de Belfort, fait une conversion vers le nord, prend à rebrousse-poil les

quartiers ennemis éparpillés, en bouscule plusieurs à Altkirch et à Mulhouse, attaque à Turkheim près Colmar le gros des forces assemblées, les met en désordre. La retraite se précipite en déroute. Le 14 janvier les restes de cette grande armée repassaient le Rhin. Ce fut la plus étonnante campagne de Turenne, qui « croissait d'audace en vieillissant ».

LE ROI OFFRE LA PAIX A LA HOLLANDE; OPPOSITION DE GUILLAUME D'ORANGE.

Cependant Louis XIV continuait à chercher la paix. On s'en étonnait en Europe. « Je ne sais pas le besoin que la France avait de la paix, écrit Sir William Temple, mais je sais qu'elle en avait un extrême désir et qu'elle tenta cet hiver-là (hiver de 1674-5) pour la faire réussir tous les moyens imaginables excepté ceux qui auraient trop découvert sa nécessité. » Temple pense que la Cour avait peur d'une invasion qui aurait donné aux mécontents du royaume l'occasion « d'éclater contre le gouvernement ». Le Roi, en effet, toujours préoccupé des souvenirs de la Fronde, devait d'autant plus redouter une invasion que les provinces de l'ouest commençaient à s'agiter pour s'opposer à la levée de nouveaux impôts[1]. Après la séparation du congrès de Cologne, en 1674, il s'était offert à négocier. Il comptait sur la bonne volonté de la Hollande, pensant que les bourgeois désiraient la fin de la guerre autant qu'il faisait lui-même. D'Estrades avait engagé la conversation avec son ami Launoi, secrétaire de Guillaume d'Orange, afin de savoir s'il n'y avait pas moyen de s'accommoder avec le Prince. Mais celui-ci fit connaître, en juillet, qu'il ne désirait qu' « acquérir de la réputation ». Après Seneffe, nouvelle démarche de d'Estrades; le 29 août, même réponse que la précédente, mais plus précise : « Le Prince est persuadé que sa gloire et son avantage se rencontreront plus à continuer la guerre et à soutenir ses alliés qu'à faire une paix où il restera peut-être oisif toute sa vie ». Ainsi, une « gloire » et un « avantage » s'opposaient à la gloire et à l'avantage du roi de France. Et le Prince sera moins accommodant que le Roi, car le Roi est le Roi, au lieu que Guillaume n'est qu'un stathouder, un dictateur d'occasion, qui, l'occasion retirée, la guerre finie, les troupes licenciées, se retrouvera Orange comme devant. Il fallait donc que la guerre continuât, pour que l'on sût qui, de la France ou de l'Europe, serait de force à la soutenir le plus longtemps.

SUPÉRIORITÉ DE LA FRANCE.

L'Europe n'était pas aussi forte qu'il semblait. La coalition marchait mal ensemble. On prévoyait que les Hollandais fausseraient compagnie à leurs alliés, s'ils recevaient de la France des avantages. L'Empereur voulait reprendre l'Alsace, et ne se souciait pas

1. Voir au précédent volume, pp. 350 et suiv.

des intérêts de la Hollande. Le Danemark ne pensait qu'à satisfaire sa haine contre la Suède. La plupart des princes allemands tâchaient de servir le moins possible, pour les plus gros subsides possibles. Impériaux et Brandebourgeois se détestaient toujours. Le prince d'Orange ne s'accordait avec personne. C'était peu de chose, auprès de la dissension permanente entre coalisés, que les désaccords entre Louvois et les généraux. Chaque année, régulièrement, les armées françaises étaient prêtes au moins un mois avant les autres. Bien qu'elles souffrissent de beaucoup de misères, elles étaient mieux outillées que les troupes adverses. Par des moyens, — au reste destructifs, — Colbert trouvait de l'argent. Condé, Turenne étaient les plus grands généraux du monde; le seul Montecuculli pouvait les contre-balancer. La marque particulière du prince d'Orange était la constance dans les revers; mais il eut trop d'occasions de la montrer, ayant été battu presque toujours. Personne, enfin, dans les armées étrangères, ne pouvait être comparé à Vauban, le preneur de villes.

LES ALLIÉS HONGROIS ET POLONAIS.

Après tant d'alliés perdus, la diplomatie française sut en trouver de nouveaux. En Hongrie, l'Empereur, pour se venger d'un complot formé en 1671, avait mis un régime de terreur. Des Hongrois se réfugièrent en Transylvanie, où l'insurrection tint ferme contre les Impériaux. Louis XIV envoya de l'argent et des hommes aux insurgés, dont le chef Tékéli remporta de grands succès. Et la France lui procura l'aide de la Pologne. Michel Wisniowiecki, qui avait été élu roi de ce pays après la retraite de Ladislas, en 1669, étant mort en 1674, la France ne présenta pas la candidature d'un prince français. L'ambassadeur du Roi près de la Diète d'élection, Forbin, évêque de Marseille, eut seulement pour mission d'empêcher que le duc de Lorraine, candidat de l'Empereur, fût élu. L'évêque, arrivé en grande pompe, — précédé de fanfares, escorté de seigneurs illustres, traînant une suite de quatre-vingts carrosses, de pages et d'écuyers — apportait de l'argent pour payer les pensions des clients atitrés; il avait en outre 30 000 écus à répandre et permission de promettre jusqu'à 400 000 livres. Il approuva la candidature à la couronne d'un noble polonais, Sobieski, dont la femme, Marie d'Arquien, était une Française. Élu en mai 1674, Sobieski s'engagea par traité secret, moyennant subsides, à soutenir les mécontents de Hongrie et à faire la guerre à l'électeur de Brandebourg dans le duché de Prusse. Enfin la Suède, rentrant en scène, dans les derniers jours de 1674, envoya 15 000 hommes dans la marche de Brandebourg.

RÉVOLTE DE SICILE.

Pendant que l'Empereur avait affaire à la Hongrie et à la Pologne, et l'électeur de Brandebourg aux Polonais et aux Suédois, la Sicile s'était révoltée contre l'Espagne. En septembre 1674, des vaisseaux

français avaient porté des secours aux insurgés de Messine. La diplomatie de la France, toujours en éveil, ses armes toujours prêtes agissaient partout à la fois.

La guerre dura quatre années encore.

III. — LES QUATRE DERNIÈRES ANNÉES DE LA GUERRE (1675-1678).

CAMPAGNE DE 1675 EN FLANDRE.

EN 1675, Louis XIV alla faire des sièges en Flandre. Il prit Dinant en mai, Huy et Limbourg en juin, et retourna à Versailles, suivant son habitude, en juillet. Les princes de Condé et d'Orange demeurèrent en présence autour de Charleroi, se guettant l'un l'autre, ne se souciant ni l'un ni l'autre de risquer une bataille. Condé fut envoyé en août à l'armée du Rhin, où Turenne venait de mourir. Luxembourg, qui lui succéda dans le commandement de l'armée de Flandre, avait l'ordre de ne rien hasarder. Le prince d'Orange ne fit rien de sérieux; lui et les Espagnols ne s'entendaient pas.

SUR LE RHIN.

Sur le Rhin, Turenne reprit en juin le commandement de l'armée. Il avait soixante-trois ans passés, il était las et souhaitait la retraite; mais le Roi lui avait demandé de servir encore. Mme de Sévigné raconte qu'en prenant congé du cardinal de Retz, le maréchal lui dit : « Monsieur, je ne suis pas un diseur, mais je vous prie de croire sérieusement que, sans ces affaires-ci, où peut-être on a besoin de moi, je me retirerais comme vous, et je vous donne ma parole que, si j'en reviens, je ne mourrai pas sur le coffre, et je mettrai, à votre exemple, quelque temps entre la vie et la mort ». C'était la coutume, au XVIIe siècle, de se préparer à mourir; beaucoup qui vivaient « mal » mouraient « bien ». Or, Turenne n'avait pas toujours « bien » vécu; avec moins d'éclat que d'autres, il avait à tout le moins commis le péché d'ambition et le péché d'amour, où il fut du reste maladroit. Il s'inquiétait de la destinée de son âme. La veille du jour où il fut tué, « il voulait se confesser, et, en se cachotant, il avait donné les ordres pour le soir », raconte encore Mme de Sévigné.

LA MORT DE TURENNE (JUILLET 1675)

Il avait donc rejoint l'armée du Rhin en Alsace. Il passa le fleuve, et se retrouva en présence de Montecuculli; les deux grands chefs reprirent la partie d'échecs. Le 27 juillet, se voyant en meilleure position que l'adversaire, auprès de Salzbach, Turenne résolut de l'attaquer. En faisant une reconnaissance pour choisir l'emplacement d'une batterie, il fut tué par un boulet. On peut dire que cette mort fut un deuil national. La France aimait en « M. le maréchal » l'homme dont

la simplicité, l'air de modestie et d'embarras charmaient, parmi tant d'allures d'arrogance, et le général ami du soldat qu'il faisait tuer le moins possible, et surtout le vainqueur qui, l'année d'avant, l'avait sauvée d'un danger et d'une honte.

La Cour fut consternée. On y pleura; Bossuet « pensa s'évanouir ». Mais on s'aperçut qu'il ne fallait pas trop pleurer. M. de Turenne était mort, sans doute, mais le Roi ne demeurait-il pas? Le Roi, dit Mme de Sévigné, sentait bien la perte qu'il venait de faire, quand il était « seul, qu'il rêvait et rentrait en lui-même ». Mais il n'était pas souvent seul, et Mme de Montespan n'aimait pas qu'on fût triste. Le 7 août, Mme de Sévigné écrivait à sa fille que « la perte du héros a été promptement oubliée dans cette maison » de Versailles et que « ç'a été une chose scandaleuse ». Au point que l'on risquait de se compromettre à laisser voir son chagrin. « Savez-vous bien, disait encore la marquise, qu'il nous faudrait un chiffre? » Au reste, pas un moment Louis XIV ne pensa courir à la frontière menacée comme il aurait fait s'il avait eu l'âme d'un soldat. Il écrivit des lettres.

SUR LE RHIN ET LA MOSELLE.

Après la mort de Turenne, son neveu, de Lorges, conduisit la retraite vers le Rhin. Attaqué au pont d'Altenheim par Montecuculli, le 1er août, il le repoussa, passa le fleuve, et entra en Alsace; mais Montecuculli pénétra dans la province par le pont de Strasbourg. Dans le pays de Trèves, Créqui se laissa surprendre — le 11 août — à Consarbrück par l'armée du duc de Lorraine, qui opérait contre Trèves. Échappé à la déroute, il courut s'enfermer dans cette ville et s'y défendit bien; mais une sédition militaire livra la place à l'ennemi. Notre frontière de l'Est était découverte. Il fut très heureux pour la France que les Brandebourgeois et les Munstériens fussent alors occupés à la guerre contre les Suédois; que la Hongrie retînt, en grand nombre, des soldats impériaux, et aussi que l'armée lorraine se débandât, le vieux duc étant mort au moment où il croyait rentrer enfin dans son duché.

CONDÉ SE RETIRE A CHANTILLI.

En Alsace, Condé arriva au mois d'août pour arrêter Montecuculli. Il opéra très prudemment; sans risquer un seul combat, il fit lever aux Impériaux les sièges des villes qu'ils attaquaient. L'Alsace fut évacuée en septembre. Le Prince rentra à Chantilli pour n'en plus guère sortir. Il ne commanda plus d'armée; lui aussi il en avait assez. Il était jeune encore, — cinquante-quatre ans; — mais il avait usé sa santé, usé aussi bien des sentiments, l'amour, l'ambition, l'orgueil même. Il était devenu un courtisan très humble après avoir pensé peut-être à de certaines heures qu'il n'était pas juste qu'il ne fût pas le Roi. Cet impétueux, dont l'audace sur le

champ de combat et l'élan héroïque demeurent la marque militaire, bien que, d'ailleurs, il sût tout de la guerre, et qu'il l'ait prouvé, se plaisait à des curiosités de toute sorte. Il aimait l'esprit, et savait très bien ce que c'était que d'en avoir. Il fut un bon juge de Molière, de Boileau, de La Fontaine, de Corneille et de Racine. Son ardeur se réveillait aux disputes littéraires, où il n'aimait pas la contradiction : « Je serai toujours de l'avis de M. le Prince quand il aura tort », disait Boileau. Il vécut jusqu'en décembre 1686, loin du Roi, qu'il n'alla voir que rarement, mais qu'il adorait de loin, soignant les intérêts des siens, de son fils Henri, de son petit-fils Louis, qui épousera en 1685 Mlle de Nantes, bâtarde légitimée du Roi ; M. le Prince tiendra ce mariage à honneur. A la fin, il voulut, lui aussi, prendre ses assurances du côté du grand mystère. Converti par Bossuet, il mourra muni des sacrements de l'Église.

LA GUERRE DE SICILE.

Cette année 1675, de grands événements parurent se préparer dans la Méditerranée. Le 1er janvier, à Messine, une escadre, passant à travers la flotte espagnole, débarqua cinq compagnies et des officiers, qui devaient organiser la défense de la ville. Puis une grande expédition navale fut décidée, sur les instances sans doute de Colbert et de Seignelai, qui voulaient de l'emploi et de la gloire pour la marine qu'ils avaient faite si belle et si forte. Vivonne, frère de Mme de Montespan, commandant l'expédition, força en février l'entrée du port de Messine. Il reconnut vite qu'il ne pouvait compter sur les Messinois, qui voulaient bien qu'on les défendît, mais à condition de ne pas s'en mêler. Cependant les Hollandais avaient envoyé dans la Méditerranée leur flotte commandée par Ruyter. La France en envoya une, commandée par Du Quesne, un vieux loup de mer, — il avait soixante-six ans. — Du Quesne avait commencé par la piraterie, puis servi sous Richelieu. Il était passé dans la marine suédoise, puis revenu en France en 1647. Dans le désordre de la Fronde, il avait armé une escadre de sa propre autorité, et empêché les Anglais de secourir Bordeaux, révolté contre le Roi. Au début de la guerre de Hollande, il servit sous les ordres du comte d'Estrées. Il avançait lentement dans la hiérarchie, parce qu'il était de petite naissance et protestant, et qu'il avait, d'ailleurs, un mauvais caractère. Du Quesne était cependant parvenu au grade de lieutenant-général. Colbert, bien qu'il l'estimât beaucoup, appréhendait sa rencontre avec Ruyter. Il était content de l'état de nos forces maritimes; à la flotte hollandaise et espagnole, — 22 vaisseaux hollandais, 14 espagnols et 19 galères, — il opposait 30 vaisseaux, 10 brûlots, 24 galères. Il croyait nos vaisseaux mieux armés, mieux équipés, mieux commandés que ceux des Hollandais, et, à plus forte raison, que ceux des Espagnols.

Il concluait que la flotte du Roi devait battre nécessairement « tout ce qui peut se présenter dans la Méditerranée ». Malheureusement, disait-il à Seignelai en juillet 1675, il ne pouvait faire aucune comparaison « entre la tête et le cœur de Du Quesne et celle de Ruyter ». Du Quesne devait montrer, l'an d'après, que la comparaison ne lui était pas si défavorable.

1676. GUERRE EN FLANDRE.

En 1676, le principal effort des armées françaises fut fait contre l'Espagne. Au mois d'avril, le Roi arriva en Flandre avec Monsieur; il prit la ville de Condé, le 26 avril, et Monsieur attaqua Bouchain le 10 mai. Le Roi commandait l'armée qui couvrait le siège de cette dernière ville, menacé par le prince d'Orange. Entre Valenciennes et Bouchain, à Denain, les deux armées se trouvèrent si proches l'une de l'autre qu'une bataille parut nécessaire. Louis XIV tint conseil; un seul des généraux proposa l'attaque immédiate; tous les autres furent d'un avis contraire. Le Roi, à son habitude, suivit « la pluralité ». « Comme vous avez tous plus d'expérience que moi, dit-il, je cède, mais à regret. » Orange non plus n'avait pas attaqué, et on le lui reprocha, comme on blâma Louis XIV d'avoir laissé échapper l'occasion d'une victoire. Dans cette guerre qui traînait, les deux adversaires craignaient un événement décisif. Mais Louis XIV regretta plus tard, et il l'avoua, d'avoir suivi les conseils de prudence. Il ne pouvait ne pas sentir qu'il est singulier qu'un roi qui, toute sa vie, a fait la guerre, ne se soit jamais trouvé à une bataille et se soit contenté d'être un preneur de villes. Il est certain que sa présence, et la crainte d'exposer une majesté comme la sienne aux hasards d'une journée gênaient ses généraux. Louis XIV aurait donc bien mieux fait de rester chez lui. Après la prise de Bouchain, il demeura encore en Flandre, voyageant, inspectant les fortifications; puis, à sa date de juillet, il s'en alla. Les sièges continuèrent; le prince d'Orange attaqua Maestricht et les Français assiégèrent Aire. C'est, disait Madame de Sévigné, afin de jouer aux échecs; dans le cas ou Maestricht succomberait, ce serait pièce pour pièce. Elle ajoute : « Il y avait un fou, le temps passé, qui disait dans un cas pareil : Changez vos villes de gré à gré; vous épargnerez vos hommes. Il y avait bien de la sagesse à ce discours. »

INQUIÉTUDE DE LOUIS XIV.

Aire fut prise en juillet. Le prince d'Orange ne put prendre Maestricht. Le Roi aurait souhaité quelque entreprise en Flandre. Il la demandait à Louvois : « Songez à tout ce qui sera possible; mandez-moi votre avis; préparez tout ce qui pourra être nécessaire, et n'oubliez rien de ce qui se pourra faire », mais il ajoutait : « sans hasarder beaucoup, » et concluait : « Enfin je ne dis rien de positif,

mais j'ai bien envie que l'on fasse quelque chose avec prudence ». Il souhaitait remporter « quelque grand avantage », car, « en ce cas, disait-il, je parlerais plus hardiment que je ne fais ». Mais, d'autre part, « un malheur qui pourrait arriver en attirerait bien d'autres ». Il considérait la lutte engagée en Flandre, sur le Rhin, dans la Méditerranée et dans les mers lointaines : « Il y a tant de grandes choses entreprises de tous côtés que je regarde avec attention et beaucoup d'inquiétude dans le fond, quoique je paraisse fort tranquille ».

CAMPAGNE SUR LE RHIN.

Sur le Rhin, en cette année 1676, une médiocre campagne : Luxembourg ne put empêcher les Impériaux de prendre Philippsbourg, bien que la garnison se fût défendue, à la lettre, jusqu'à la dernière extrémité. Cette ville, dont le pont avait une grande valeur stratégique, capitula le 17 septembre.

GUERRE DE SICILE.

En mer, de grands coups furent frappés. Le 8 janvier 1676, du Quesne livra bataille à Ruyter entre les îles Salina et Stromboli. Ruyter déclara qu'il ne s'était pas encore trouvé à un « si rude combat ». Mais la journée fut indécise. Le 22 avril, en vue d'Agosta, Duquesne battit la flotte espagnole et la flotte hollandaise. Ruyter, blessé, mourut quelques jours après. Le 2 juin, nouvelle victoire française à Palerme. Ce fut un de ces moments rares, où l'on entrevoit que la France, si elle l'avait voulu, aurait pu régner sur la mer. Colbert avait mis à diriger les départs des escadres et des convois son habituelle activité anxieuse, pressant les retardataires, leur exagérant « l'extrême impatience de Sa Majesté ». En novembre il espérait, pour l'année d'après, une nouvelle campagne glorieuse, et il envoyait en inspection son fils Seignelai à Marseille et à Toulon.

LE CONGRES DE NIMÈGUE.

Cependant, les négociations pour la paix étaient recommencées. Personne ne la désirait plus sincèrement que le très embarrassé roi d'Angleterre. En 1675, il avait proposé sa médiation que Louis XIV et la Hollande acceptèrent. La réunion d'un congrès à Nimègue fut convenue. Mais, à la fin de 1676, les plénipotentiaires n'étaient pas tous arrivés à Nimègue, et le congrès n'avait guère fait que régler des questions de protocole. Il semblait pourtant que la France dût y obtenir les satisfactions qu'elle désirait. Le roi Charles, le médiateur, était à sa dévotion; en février 1676, après les habituels marchandages, Louis XIV et lui s'étaient promis d'entretenir leur étroite amitié. D'autre part, le patriciat hollandais était tout porté à bien accueillir la proposition que Louis XIV lui faisait d'un traité séparé. Il savait que la France lui ferait de belles conditions. Il se plaignait de « l'accablement » de cette guerre, chaque année mal conduite; il craignait

que le Roi n'achevât la conquête de la Flandre, que personne ensuite ne pourrait lui ôter. Le grand pensionnaire Fagel expliquait à W. Temple, d'un « ton triste et sérieux », que, puisque la Hollande ne pouvait empêcher ce malheur, il valait mieux qu'elle s'y résignât, en s'accommodant avec la France, que de s'exposer elle-même, après la Flandre conquise, à une nouvelle invasion, qui pourrait la tuer. Il acceptait pour les Provinces-Unies une destinée médiocre de pays vassal de la France.

DIFFICULTÉS D'UNE ENTENTE A DEUX.

Cependant, il était bien difficile que les deux principaux États, France et Hollande, se réconciliassent sans plus de façons par un traité particulier. Ils étaient trop engagés avec leurs alliés pour qu'ils pussent se les sacrifier mutuellement. Louis XIV était résolu à ne pas abandonner la Suède, à qui la guerre contre le Brandebourg avait été funeste. En juin 1675, l'électeur Frédéric-Guillaume avait détruit une armée suédoise au combat de Fehrbellin, qui fut la première grande victoire remportée par un Hohenzollern. Il s'était mis à conquérir la Poméranie. Avec lui combattaient les ducs hanovriens de Zell et de Brunswick et le roi de Danemark. Ces princes avaient des traités avec la Hollande, et ils étaient représentés au congrès de Nimègue. Il fallait donc bien compter avec eux. De sorte, pensait Temple, que « la guerre seule était capable de faire la paix ».

LA CONSTANCE DU PRINCE D'ORANGE.

Les Hollandais se décidèrent de mauvaise grâce à la continuer; ils menacèrent les alliés de leur couper les subsides, s'ils ne se conduisaient pas, la campagne prochaine, « rondement et sincèrement... afin de pouvoir mettre les Français dans le tort ». Mais le prince d'Orange se réjouissait que la paix fût impossible. Il se plaignait bien « de la conduite des alliés, de la faiblesse ou plutôt de l'inutilité des troupes espagnoles en Flandre, (par) manque de paix et de bon ordre, et de ce que les Impériaux agissaient sans dessein sur le Rhin, et selon les ordres qui leur venaient de Vienne, où la jalousie des ministres faisait faire mille fausses démarches aux généraux ». Mais, malgré tout, il s'obstinait à tenir tête au roi de France. Il raconta un jour de janvier 1677 à W. Temple que, le matin, il avait vu à La Haye « un vieillard seul dans un petit bateau, qui ramait de toute sa force contre le courant d'une écluse; qu'après avoir gagné avec bien de la peine le lieu où il souhaitait d'aller, le courant l'avait entraîné; qu'il avait tourné son bateau le mieux qu'il avait pu; et que, pendant qu'il l'avait regardé, il avait eu trois ou quatre fois le même sort que la première ». Le prince conclut « qu'il y avait beaucoup de rapports entre les affaires de ce bonhomme et les siennes, et qu'il devait agir comme ce vieillard avait fait, sans savoir pourtant ce que ses efforts produiraient ».

EN FLANDRE. PRISE DE VALENCIENNES.

La France n'attendit pas le printemps pour commencer la campagne en 1677. Le 28 février, une place très considérable, Valenciennes, fut investie. Le même jour, le Roi quittait Saint-Germain pour arriver devant la ville. Assuré du succès, très en train, il écrivait à Colbert : « Mon canon commence à tirer aujourd'hui et fait grand bruit. Le temps est admirable; tout ira bien, et les ennemis ne remuent rien pour s'approcher de moi ». Le 17 mars, Valenciennes fut emportée d'assaut.

VICTOIRE DE CASSEL (AVRIL 1677).

Le Roi s'en alla ensuite assiéger Cambrai, et Monsieur, Saint-Omer. Le prince d'Orange voulut délivrer Saint-Omer. Monsieur, sous qui Luxembourg et d'Humières commandaient, le battit à Cassel, le 11 avril 1677. C'était un événement, dans ces campagnes de sièges, qu'une bataille gagnée. Condé écrivit à Louis XIV pour le féliciter : « Mon cousin, répondit le Roi, c'est avec justice que vous me félicitez de la bataille de Cassel. Si je l'avais gagnée en personne, je n'en serais pas plus touché, ou pour la grandeur de l'action, ou pour l'importance de la conjoncture, surtout pour l'honneur de mon frère. » Mais des familiers de Monsieur lui prédirent que jamais plus il ne gagnerait de victoire, parce que jamais plus il ne commanderait d'armée, et la prédiction s'accomplit. Louis XIV n'aimait pas qu'on lui prît « quelque chose de sa gloire ».

PRISE DE CAMBRAI (MAI 1697)

Saint-Omer se rendit le 22 avril, Cambrai-ville capitula le 17 mai, et la citadelle, le 20. Cambrai, célèbre par son antiquité et par son siège archiépiscopal, était comme un avant-poste espagnol à la frontière de France. Des partis en sortaient constamment pour ravager les campagnes françaises voisines. Aussi le siège de cette place fut-il un grand événement. Le lendemain de la capitulation, le Roi écrivit à Colbert : « Je crois que la date de cette lettre ne vous déplaira pas. Pour moi, je la trouve très agréable pour un roi de France, et particulièrement pour moi ». Une médaille commémorative représente un paysan de France qui pousse sa charrue, en vue des clochers de Cambrai, dans un champ tranquille.

CAMPAGNE SUR LE RHIN ET LA MOSELLE.

Sur le Rhin, après la perte de Philippsbourg, on s'en tenait à la défensive. Le pays entre le Rhin et la Sarre fut affreusement dévasté, pour que l'ennemi ne pût s'y maintenir. Le quartier général de l'armée commandée par Créqui fut reculé à Nancy. Créqui envoya un corps protéger l'Alsace, se réservant de surveiller le nouveau duc de Lorraine, qui avait cru, après le succès de Philippsbourg, le moment bon pour conquérir son duché; il avait écrit sur ses drapeaux : *Aut nunc, aut nunquam*, « Ou maintenant, ou jamais ». Mais Charles V n'entra dans son héritage que pour tout de suite être obligé d'en sortir. Et Créqui termina une campagne savamment menée, par

un beau coup. En octobre, les Impériaux et les Lorrains s'étaient installés pour leurs quartiers d'hiver dans le Palatinat. Créqui fit semblant de se préparer à l'hivernage, et, passant le Rhin par Brisach, alla investir Fribourg, qu'il prit (9-17 novembre). La perte de Philippsbourg était compensée.

LA DIVERSION POLONAISE.

Pendant cette campagne, une diversion utile aux armes françaises se produisit en Orient. Sobieski avait fait la paix avec les Turcs; Nointel, ambassadeur du Roi à Constantinople, l'y avait aidé. Des troupes, composées de Polonais, d'Allemands, de Cosaques et de Tartares, qui avaient servi pendant la guerre, se trouvèrent ainsi disponibles. Or, un nouvel ambassadeur de France venait d'arriver à Varsovie. C'était le marquis de Béthune, beau-frère de la reine de Pologne, qui fut le bienvenu à la Cour polonaise, où il apporta les présents de la France : un lit, tout un ameublement, un carrosse magnifique, et une croix de chevalier du Saint-Esprit en diamants; Sobieski ayant souhaité l'honneur d'être membre de l'ordre. Béthune eut l'idée d'acheter les troupes inoccupées. Il leur donna pour chef un gentilhomme français, qui, après la paix des Pyrénées, ne sachant que faire, était allé « chercher la guerre » en Pologne. Nommé maréchal de camp par Louis XIV, le gentilhomme entra en Hongrie, où il donna de l'occupation aux troupes impériales.

EN SICILE.

Dans la Méditerranée, Colbert avait tout préparé pour de grandes actions. Ordre, le 10 avril, à l'intendant de marine à Toulon, « de faire l'impossible pour faire partir les vaisseaux » destinés à Messine « sans retardement », de faire savoir « par sa première lettre que tous ses vaisseaux sont partis ». Même jour, même ordre à du Quesne : « surmonter toutes les difficultés, en prenant toutes sortes d'expédients, même les plus difficiles...; ne demander aucun éclaircissement... mettre à la voile sans aucun moment de retardement ». Mais les Hollandais n'envoyèrent point leur flotte dans les eaux de Sicile.

LES NÉGOCIATIONS EN 1677.

Toute l'année 1677, on avait négocié. Le 3 mars, les plénipotentiaires remettaient leurs propositions à l'Angleterre, puissance médiatrice. Excepté celles de la Hollande, la France les refusa toutes; mais des nouvelles venues d'Angleterre rendirent Louis XIV plus accommodant.

MARIAGE DE GUILLAUME D'ORANGE AVEC MARIE D'YORK (NOV. 1677).

Charles II avait continué de vivre du subside français : 2 500 000 livres au mois de novembre 1675, en échange d'une prorogation du parlement pour quinze mois; deux ans après, pour une prorogation nouvelle, 4 700 000 livres. Mais il sentait le péril de sa tête et conjurait son « confrère » de se prêter à la paix. Au mois d'octobre 1677, il prit une résolution grave; il appela le prince d'Orange à Londres, pour lui donner la main de sa nièce Marie, fille du duc

d'York, héritière de la couronne d'Angleterre. Louis XIV convoitait cette princesse pour son fils le Dauphin. Il ne demandait pas de dot; il offrait même au roi Charles un cadeau de trois millions de livres. Ce n'était pas cher, pour mettre dans sa famille, à côté de la succession d'Espagne, la succession d'Angleterre; mais, contre ce mariage, des Anglais se seraient insurgés. Guillaume, au contraire, fut le bienvenu en Angleterre, où il se maria en novembre. Cette union semblait être le prélude d'une coalition de l'Angleterre et de la Hollande. Or, le « parti populaire » anglais pensait que Louis XIV ne devait « sa grandeur et le bruit qu'il faisait dans le monde » qu'à la condescendance du roi Charles. Guillaume essaya d'entraîner tout de suite son oncle dans la coalition. Il parlait de ramener la France à l'état territorial de l'année 1659. Charles ne voulut pas aller si loin. Il proposa à Louis XIV de garder Aire, Saint-Omer et la Franche-Comté et de rendre ses autres conquêtes. Il est vrai que cette proposition eut le caractère d'un ultimatum, un délai étant fixé pour la réponse. Louis XIV n'accepta ni ne refusa; il traîna en longueur. Le 10 janvier 1678, la Hollande et l'Angleterre signèrent un traité d'alliance. Dès lors, l'entrée de l'Angleterre dans la coalition parut certaine.

ABANDON DE LA SICILE. CONQUÊTES EN FLANDRE.

Louis XIV opposa au péril une très grande prudence et une très grande fermeté. Il ordonna en janvier 1678 l'évacuation de Messine, bien que Vivonne eût déclaré aux Messinois que le Roi, « n'ayant rien de plus à cœur que le triomphe des victimes contre leurs oppresseurs », était résolu à « les prendre définitivement sous sa puissante et amicale protection », et à leur « rendre leurs franchises et libertés suivant le droit sacré de toute république ». Louis XIV savait bien que, tant que les Français resteraient en Sicile, la Hollande ni l'Angleterre ne voudraient entendre parler de paix, parce qu'elles craindraient que la France ne voulût se rendre maîtresse de la Méditerranée. Mais, au moment où il ordonnait cette retraite, il s'apprêtait à frapper un grand coup aux Pays-Bas. Dès le mois de février, il met en mouvement une armée de 120 000 hommes. Il trompe les ennemis par un long détour en Lorraine, et arrive le 4 mars devant Gand; la ville capitule le 9, et la citadelle, le 12. Voilà les Hollandais avertis : s'ils persistent à refuser la paix, après Gand, ce sera le tour d'Anvers d'être pris, et ils savent qu'Anvers au pouvoir de la France sera la ruine d'Amsterdam.

L'ULTIMATUM DU ROI.

Louis XIV se contente d'avoir donné cette preuve de sa force. Il craint de provoquer en Angleterre et en Hollande une émotion trop vive, et il quitte l'armée en avril. Comme il se sent toujours sous le coup d'un ultimatum, il calcule avec exactitude ce qu'il peut exiger et les concessions et restitutions qu'il doit faire pour obtenir la paix; et

il publie les conditions auxquelles il traitera : tous les territoires conquis sur des alliés de la France, en particulier sur la Suède, leur seront restitués; la France échangera Fribourg contre Philippsbourg, qu'elle a perdu, ou bien gardera Fribourg; l'Espagne cédera à la France la Franche-Comté, et des villes de Flandre, parmi lesquelles Valenciennes, Bouchain, Condé, Cambrai, Aire, Saint-Omer; la Hollande rentrera en possession de Maestricht, et la France signera avec elle un traité de commerce; le duché de Lorraine sera restitué au duc, mais avec la servitude d'un passage pour les troupes françaises; le Roi gardera Nancy et donnera Toul en échange. — Ces conditions devront être acceptées, et les traités signés avant le 10 mai. Après, le Roi reprendra sa liberté. C'était donc Louis XIV qui jetait un ultimatum à l'Europe.

POLITIQUE EN ANGLETERRE.

Il importait que l'Angleterre ne se déclarât pas contre lui à ce moment critique. Le parti de la guerre s'y agitait. Le prince d'Orange faisait les derniers efforts pour obtenir que Charles II persévérât dans la politique qu'il avait acceptée en signant le traité de janvier. Il disait : « Le Roi, qui est si souvent en mer, n'apprendra-t-il jamais un mot dont on s'y sert, que j'y appris dans mon dernier voyage, et dont je me souviendrai toujours. La tempête était fort violente, et le capitaine du vaisseau ne cessa de crier toute la nuit au matelot qui gouvernait : « Ferme ! Ferme ! » Mais Charles II était alors obsédé d'intrigues et d'ennuis. Le Parlement était travaillé par des ambitions de politiciens; il suspectait d'ailleurs les intentions, en effet toujours suspectes, du Roi; après lui avoir imposé la guerre, il s'inquiéta quand il le vit prêt à la faire, inventa des difficultés, exigea des garanties « sur les matières de religion ». Charles, qui gardait toujours au fond du cœur son inclination pour la France, se retourna vers elle et demanda, comme prix de sa neutralité, un subside de trois millions de livres pendant trois ans. Louis XIV le promit en mai 1678.

DISPOSITIONS PACIFIQUES EN HOLLANDE.

Il soignait la Hollande particulièrement. A la requête des États généraux, il prorogea jusqu'au 15 août le délai qu'il avait donné aux coalisés. Ses agents manœuvraient dans les villes hollandaises, où grandissait le parti de la paix. Toutes ses démarches furent fort habiles. Pour montrer qu'il était prêt à continuer la guerre, il reparut à la tête de ses troupes au milieu du mois de mai; mais il fit savoir aux Hollandais qu'il n'attaquerait pas de places nouvelles avant la fin de juin. Les villes de Hollande décidèrent alors de lui envoyer une députation. Le prince d'Orange sentait qu'il ne pourrait plus longtemps résister aux pacifiques : « Je commence, disait-il au ministre de Brandebourg, à regarder la paix, toute honteuse et ruineuse qu'elle est, comme nécessaire, si l'on veut garder ce qui

reste des Pays-Bas; d'ailleurs le peuple consterné nous y forcera ». Le 22 juin, les États généraux ordonnèrent à leurs représentants au congrès « de conclure et de signer le traité de paix avant la fin du mois avec ceux des alliés qui s'y trouveraient disposés ». L'Espagne ayant déclaré qu'elle était prête à signer elle aussi, l'on commença de rédiger les actes.

REVIREMENT.

Un moment, la paix fut compromise. Louis XIV était résolu à faire rendre aux Suédois les pays qu'ils avaient perdus. Abandonner la Suède, ç'aurait été céder sur le premier article de l'ultimatum présenté par lui, manquer à sa gloire, ruiner son crédit auprès des princes à vendre, faire banqueroute à la politique suivie dans l'Empire par les deux couronnes de France et de Suède, alliées depuis si longtemps. Or, il savait bien que le Danemark et le Brandebourg, qui venaient de vaincre la Suède, ne lâcheraient pas prise, s'il ne portait pas la guerre dans l'Allemagne du Nord. Il voulut garder, parmi les villes qu'il avait promis de restituer, celles d'où ses troupes pourraient partir. Lorsque, à la fin de juin, cette intention fut déclarée aux plénipotentiaires de Nimègue, les esprits y furent retournés; on craignit quelque grande perfidie. Le parti de la paix se trouva discrédité en Hollande. L'opinion anglaise était à ce moment-là troublée par une crise violente d'antipapisme. Elle obligea le roi Charles à conclure avec la Hollande un traité d'alliance offensive et défensive, qui fut signé le 26 juillet : la Hollande continuerait la guerre et l'Angleterre la commencerait, si la France ne déclarait pas avant le 11 août qu'elle évacuerait les places sans attendre « le rétablissement de la Suède ». Un corps de 9000 Anglais avait passé en Hollande. La flotte attendait l'ordre du départ.

LE ROI TROUVE « UN EXPÉDIENT ».

Le Roi essaya d'obtenir un délai. Il était prêt, faisait-il dire aux plénipotentiaires hollandais, à examiner tous les « expédients » qu'on pourrait lui proposer. Mais les Hollandais répondirent qu'il fallait en finir avant le 11 août. Le Roi fut obligé de trouver lui-même l'expédient, qui fut très bien imaginé. On suggéra à la Suède de déclarer qu'elle ne s'opposerait pas à la paix entre la France et les Provinces-Unies, à condition que celles-ci promissent de ne pas assister le Brandebourg. Louis XIV, ainsi libéré par ses alliés, se désista, le 2 août, de sa prétention de garder des villes. Il aurait voulu qu'avant la signature du traité, les Hollandais lui envoyassent une députation; dans une de ces audiences solennelles, où il se plaisait à faire grande figure, il aurait paru accorder la paix à l'ennemi qu'il n'avait pu vaincre. Mais le temps pressait. Le 10 août, on travailla ferme à Nimègue. Sur divers points, les Hollandais s'obstinèrent; plus d'une fois, ils « renfermèrent leurs papiers ». Les pléni-

potentiaires français durent faire quelques concessions. Les actes furent signés le 10 août, à onze heures du soir.

LES TRAITÉS DU 10 AOÛT 1678 A NIMÈGUE.

Il y en eut trois : un traité de paix entre la France et la Hollande ; un traité de commerce et de navigation entre les deux pays ; une trêve entre la Hollande et la Suède. Par le premier traité, le Roi cédait Maestricht, mais obtenait que l'exercice libre de la religion catholique y fût maintenu ; il rendait au prince d'Orange sa principauté et les domaines qu'il possédait en Franche-Comté, Charolais et Flandre. Le traité de commerce dispose que les sujets des deux États « pourront franchement et librement fréquenter avec leurs marchandises et navires les pays... de l'un et de l'autre État... sans que cette liberté réciproque puisse être défendue, limitée ou restreinte par aucun privilège, octroi ou aucune concession particulière[1] ».

LA BATAILLE DE SAINT-DENIS (14 AOÛT 1678).

Au moment où la paix se concluait, Luxembourg bloquait Mons. Le prince d'Orange avait amené son armée tout près, espérant cette année-là, — comme les précédentes, d'ailleurs, — quelque belle journée, qui lui aurait permis de pénétrer en France, d'y soulever les mécontents et de dicter la paix. Luxembourg s'attendait à être attaqué par lui. Mais, dans la nuit du 13 au 14 août, un courrier venu de Nimègue apporta au camp français la nouvelle que la paix était faite. Le maréchal ne pouvait pas croire que le prince n'eût pas été informé de l'événement aussi bien que lui et même un peu plus tôt, puisque les Hollandais se trouvaient plus près que lui de Nimègue. Cependant il se tenait sur ses gardes. Son armée occupait, à deux lieues au Nord de Mons, le plateau escarpé de Saint-Denis. Le 14 août, le prince l'attaqua. La bataille fut furieuse, meurtrière et indécise. Guillaume, le lendemain, dans une lettre écrite au grand pensionnaire de Hollande, déclara « devant Dieu » qu'il venait tout juste d'apprendre la nouvelle de paix ; encore n'avait-il reçu aucune « lettre de l'État ». Qu'il n'ait eu aucune nouvelle de l'événement, ce n'est guère vraisemblable. Il est très vraisemblable, au contraire, qu'il ait voulu rompre la paix, la guerre étant nécessaire à sa fortune. Au reste, le maréchal de Luxembourg détestait la paix tout autant que le prince. Après que le traité eût été officiellement déclaré, ces deux hommes se virent. Ils s'entretinrent « sur l'inutilité dont chacun allait être durant la paix et sur la nécessité qu'il y avait de s'adonner à la chasse pour s'occuper ». Luxembourg disait : « Durant la paix, on méprise bien les gens de guerre ».

LE TRAITÉ AVEC L'ESPAGNE (17 SEPT. 1678).

La Hollande, pour la défense de laquelle les autres États s'étaient armés, ayant fait sa paix, la coalition tomba, pièce à

1. Voir au précédent volume, pp. 286-88.

pièce. L'Espagne était alors gouvernée par don Juan d'Autriche, frère naturel du jeune roi. La politique du jésuite Nithard et de la reine-mère Marie-Anne — le premier avait été exilé et la seconde s'était retirée dans un monastère — fut abandonnée. Marie-Anne avait projeté le mariage de son fils avec une fille de l'Empereur; don Juan pensait à demander pour Charles la main de Marie-Louise, fille de Monsieur. Le 17 septembre, le traité entre Espagne et France fut signé, à Nimègue, aux conditions marquées dans l'ultimatum de Louis XIV. Le roi de France rendait Charleroi, Binche, Ath, Audenarde et Courtrai, qu'il avait acquises en 1668 par la paix d'Aix-la-Chapelle; puis Limbourg, Gand, le fort de Rodenhus avec le pays de Waes, Leuve et Saint-Ghislain, occupées pendant la guerre. Le roi d'Espagne lui cédait : la Franche-Comté, Valenciennes, Bouchain, Condé, Cambrai, Aire, Saint-Omer, Ypres, Warwick et Warneton, Poperinghen, Bailleul, Cassel, Bavay et Maubeuge[1].

LE TRAITÉ AVEC L'EMPEREUR (5 FÉVR. 1679).

L'Empereur était hors d'état de continuer la lutte. L'insurrection hongroise se fortifiait par le secours de la France. Tékéli écrivait sur ses monnaies la devise : *Ludovicus XIV Galliæ rex, defensor Ungariæ.* Sobieski servait dans l'Orient de l'Europe la politique française. Léopold était menacé même chez lui, dans son archiduché, où couraient des bandes protestantes. Il se résigna. Deux traités furent conclus, à Nimègue encore, le 5 février 1679. Par le premier, entre la France et l'Empereur, la France renonçait à Philippsbourg et gardait Fribourg, avec un chemin entre Fribourg et Brisach. Elle promettait de rendre au duc de Lorraine son duché, moins Nancy et Longwy, et à la condition que quatre routes larges d'une demi-lieue missent Nancy en communication avec Saint-Dizier, l'Alsace, Vesoul et Metz. L'Empereur ne put obtenir davantage pour son allié et vassal le duc de Lorraine. Celui-ci refusera de rentrer dans son héritage ainsi démembré et humilié, et le roi de France gardera le duché. L'Empereur promettait en outre de ne secourir ni aider d'aucune façon l'Électeur de Brandebourg. Par le second traité, entre l'Empereur et la Suède, les deux États furent remis au *statu quo ante bellum.*

LE TRAITÉ AVEC LE BRANDEBOURG (29 JUIN 1679).

Restait à imposer la paix aux ennemis de la Suède qui s'était très mal défendue. Brandebourg et Danemark furent sommés de lui restituer les pays qu'ils avaient conquis. Mais Frédéric-Guillaume voulait à tout prix garder la Poméranie. Il demanda l'aide de l'Empereur et de la Hollande inutilement. Alors il supplia Louis XIV de ne pas l'accabler :

1. En outre, le roi d'Espagne tâcherait d'obtenir de l'évêque de Liège la cession de Dinant à Louis XIV : s'il n'y réussissait pas, il devrait donner Charlemont au Roi.

« Après tout, Monseigneur, je comprends bien que le parti est trop inégal des forces de V. M. aux miennes, et que je pourrais être accablé d'un roi qui a porté seul le fardeau de la guerre contre les plus grandes puissances de l'Europe, et qui s'en est démêlé avec tant de gloire et de succès. Mais V. M. trouvera-t-elle son avantage dans la ruine d'un prince qui a un extrême désir de la servir, et qui, étant conservé, pourrait apporter à son service quelque chose de plus que sa seule volonté? Certes, V. M., en me détruisant, s'en repentirait la première, puisqu'elle aurait de la peine à trouver dans tout le monde un prince qui fût plus véritablement que moi, et avec plus de respect et de zèle, votre serviteur. »

Louis XIV demeura insensible. Frédéric-Guillaume se débattit tant qu'il put. En novembre 1678, une armée suédoise recrutée en Pologne avec la permission de Sobieski étant entrée en Prusse, il accourut en traîneau, et chassa l'ennemi, après une rude campagne de trois mois. Mais, au printemps de 1679, Créqui envahissait ses duchés rhénans. Les troupes brandebourgeoises reculèrent jusqu'au Weser, que les Français passèrent le 30 juin. La veille, avait été signé le traité de Saint-Germain-en-Laye par lequel l'électeur restituait la Poméranie à la Suède, entrait dans l'alliance de Louis XIV et promettait de lui donner sa voix, à la vacance de l'Empire. Le Roi « pour lui faire connaître le plaisir avec lequel il le voyait rentrer dans son alliance », lui fit un cadeau de 300 000 écus.

LE TRAITÉ AVEC LE DANEMARK.

Le Danemark, comme le Brandebourg, pria et supplia le Roi de lui laisser quelque profit de la guerre. Il représenta que la Suède avait eu bien des torts envers lui. A défaut de territoires, il avait désiré « quelque somme d'argent ». Il serait « trop malheureux » d'être plus mal traité de S. M. que le Brandebourg. Il aurait voulu aussi que le roi de France donnât à son roi le titre de Majesté. Louis XIV n'accorda rien. L'armée de Créqui pénétra dans l'Oldenbourg. Et, en novembre 1679, le Danemark se résigna au traité de Fontainebleau. Louis XIV avait « imposé des lois à ce prince dans le fond du Nord ».

CHAPITRE V

DE LA PAIX DE NIMÈGUE A LA TRÊVE DE RATISBONNE[1]

I. — LES PRÉPARATIFS DES « RÉUNIONS ». — II. LES RÉUNIONS EN LORRAINE, EN FRANCHE-COMTÉ, EN ALSACE. CASAL. — III. LA TRÊVE DE RATISBONNE.

I. — LES PRÉPARATIFS DES « RÉUNIONS »

APRÈS LA PAIX DE NIMÈGUE.

APRÈS la paix de Nimègue, « on peut dire, écrit le marquis de La Fare, que la domination de la France était comme établie dans toute l'Europe, et que son roi était devenu l'arbitre de tout dans cette partie de notre hémisphère. Son État avait encore toutes ses forces et en allait acquérir de nouvelles; enfin son empire était devenu un mal inévitable aux autres nations; et, si le Roi l'eût voulu, cet empire, de forcé qu'il était, fût devenu volontaire; tous les peuples auraient consenti à le lui laisser, s'il avait marqué de la modération et de l'équité, et qu'il eût paru vouloir entretenir de bonne foi la paix glorieuse qu'il venait de faire. » Il est vrai que Louis XIV apparut en 1679 comme le vainqueur de l'Europe. Il avait, depuis qu'il gouvernait, ajouté à son État Dunkerque, la Franche-Comté, une moitié de la Flandre; et la paix avait été faite « selon les lois qu'il avait données ». L'Hôtel de Ville de Paris exprima l'opinion publique lorsqu'il lui décerna le titre de « Grand ».

1. SOURCES. Les recueils de documents, *Œuvres* de Louis XIV, *Recueil des Instructions... Corps universel diplomatique... Les grands traités... Mémoires de Pomponne, Relazioni...* des ambassadeurs vénitiens, cités plus haut pp. 185 et 265; Léonard, *Recueil des traités de paix*, Rotterdam, 1693, 6 vol. notamment au t. VI; Spanheim, *Relation de la cour de France en 1690*, édition Bourgeois, Paris et Lyon, 1900.

OUVRAGES. Ceux de Ranke, Green, Erdmannsdörffer, Philippson, Pagès, Rousset, de Saint-Prest, cités aux pages qui viennent d'être dites. En outre : Legrelle, *Louis XIV et Strasbourg*, Paris 1881. Pfister, *Les réunions en Alsace*, dans la « Revue d'Alsace », 1895; Hœlscher, *Die öffentliche Meinung in Deutschland über den Fall Strassburgs*, Munich, 1896; Reuss, *L'Alsace au XVIIe siècle*, 2 vol. Paris, 1897-98; Bardot, *La préfecture des dix villes libres impériales d'Alsace*, Lyon, 1899; Kaufmann, *Die Reunionskammer zu Metz*, Metz, 1900.

LE MÉCONTENTEMENT DU ROI.

Cependant le Roi n'était pas aussi content qu'il paraissait l'être. Il lui avait fallu beaucoup rabattre des espérances du printemps de 1672. La Hollande, qu'il avait cru tuer, vivait intacte, et même, elle avait forcé la France à renoncer aux tarifs de Colbert; et ce fut encore un grand succès pour elle que l'abandon par le Roi d'un certain nombre de villes des Pays-Bas; Charleroi, Courtrai, Audenarde, Ath, Gand, Limbourg, rendus à l'Espagne formaient une « barrière », qui défendrait les Provinces-Unies contre les ambitions de la France. On sentait en France, avec la fierté d'avoir tenu tête à tant d'ennemis, le regret d'une entreprise inachevée. « Le Roi, disait Mme de Sévigné, a trouvé plus beau de donner cette année la paix à l'Espagne et à la Hollande, que de prendre le reste de la Flandre; il la garde pour une autre fois. » Mais elle ne croyait certainement pas que le Roi eût consenti la paix pour faire une belle action. Au reste, Louis XIV révéla son sentiment intime, au mois de novembre 1679, en disgraciant son secrétaire d'État des Affaires étrangères.

LA DISGRÂCE DE POMPONNE (NOVEMBRE 1679).

Arnauld de Pomponne, neveu du « Grand Arnauld » le janséniste, occupait sa charge depuis huit ans. Né en 1618, il avait amassé une riche expérience dans des intendances d'armée à l'étranger, et au Conseil du Roi, pendant les ministères des cardinaux de Richelieu et Mazarin. Plus tard, ses ambassades à Stockholm, à La Haye, à Stockholm encore, le firent bien voir du Roi, qui lui donna en 1672 la succession de Lionne. Pomponne était un esprit tempéré. En juin 1672, au moment où Louis XIV et Louvois avaient « l'envie et l'espérance de tout engloutir », comme dit Spanheim, il avait conseillé d'accepter les propositions que les députés de Hollande apportèrent à Utrecht. Il paraît avoir éprouvé divers scrupules de conscience. En 1676, il ne fut pas d'avis que le Roi, pour obtenir une invasion des Turcs en Hongrie, promît à Constantinople qu'il ne secourrait pas l'Empereur, même s'il faisait la paix avec lui. Il croyait qu'en aidant l'Empereur contre les Infidèles, on le disposerait à consentir à la France des conditions avantageuses. Peut-être voulait-il pratiquer une politique honnête et chrétienne. Il ne ressemblait pas aux deux principaux ministres du Roi; il avait fréquenté autrefois l'hôtel de Rambouillet et la maison de Fouquet; très poli, d'aimable société, il avait beaucoup d'amis, parmi lesquels Mme de Sévigné, au lieu que Colbert et Louvois n'en avaient aucun. Il n'observait pas autant que ses collègues « l'exactitude »; trop volontiers il allait faire un tour à sa terre de Pomponne. Or, au mois de novembre 1679, il tarda d'un jour ou deux à donner au Roi une dépêche envoyée de Bavière par Colbert de Croissi, qui négociait le mariage du Dauphin à la Cour de Munich. Le Roi fut informé par Colbert des nouvelles qu'apportait

la dépêche. Il n'était pas habitué à de pareilles inadvertances; il congédia le secrétaire d'État. « L'emploi que je lui avais donné, dit-il à ce propos, s'est trouvé trop grand et trop étendu pour lui. J'ai souffert plusieurs années de sa faiblesse, de son opiniâtreté, de son inapplication. Il m'en a coûté des choses considérables. Je n'ai pas profité de tous les avantages que je pouvais avoir, et tout cela par complaisance et bonté. Enfin il a fallu que je lui ordonnasse de se retirer parce que tout ce qui passait par lui perdait de la grandeur et de la force qu'on doit avoir en exécutant les ordres d'un roi de France qui n'est pas malheureux. » Il est possible que Louis XIV omette ici une des raisons qu'il eut de congédier son ministre, qui était le tort qu'il avait d'appartenir à une famille janséniste. Mais sûrement il lui en voulait de ne point parler d'un ton assez haut et de ne pas vouloir « tout engloutir ».

LA NOMINATION DE COLBERT DE CROISSI.

Depuis longtemps Colbert et Louvois desservaient leur collègue, le « gâtaient » auprès du Roi, Louvois surtout, semble-t-il, qui s'introduisait autant qu'il pouvait dans les affaires étrangères et s'étonnait que Pomponne le trouvât mauvais : « Il y a du temps, avait-il dit, que M. de Pomponne est travaillé de la maladie de faire sa charge et d'empêcher que personne ne s'en mêle ». Il espérait mettre dans la charge un homme à lui; mais Colbert eut la joie de faire agréer son frère Croissi. Ce fut un « mat » donné à Louvois. « On bat les buissons, écrivit Mme de Sévigné, et les autres prennent les oiseaux. »

LES ANTÉCÉDENTS DE CROISSI.

Croissi était âgé de cinquante-quatre ans. Il avait été chargé de missions à Francfort, à Vienne, à Rome, à Clèves, plénipotentiaire au congrès d'Aix-la-Chapelle, ambassadeur à Londres, plénipotentiaire à Nimègue. C'était un juriste. Il avait été président du Conseil souverain d'Alsace, intendant de cette province, conseiller et président à mortier au Parlement de Metz. Il siégeait en ce Parlement au moment où la Cour de France commença, l'année 1656, de faire rechercher, pour les revendiquer, les droits et territoires ayant appartenu jadis aux seigneuries, cédées à la France par la paix de Westphalie, et qui en avaient été détachées au cours des temps. Les obscurités du traité permettaient ces revendications. Croissi, chargé de la recherche « tant en Alsace que dans toute l'étendue de la généralité de Metz », présenta, en 1663, un rapport où il montra « les usurpations faites par les ducs de Lorraine et de Bar et autres puissants du Verdunois », sur les évêchés, devenus français, de Metz, Toul et Verdun. Des seigneurs lorrains furent cités à sa requête devant le Parlement de Metz. Cette procédure fut abandonnée, mais Croissi n'oublia pas l'idée des « réunions », qui peut-être venait de lui. Après le congrès de Nimègue, où il eut soin de faire respecter le galimatias propice de la paix de

Westphalie, il conseilla de la reprendre. Elle plut au Roi par les occasions qu'elle lui offrait de récupérer « les avantages perdus », et à Louvois, qui, cherchant, comme il disait à son père, « des expédients de plaire au Roi autant en temps de paix qu'en temps de guerre », fut heureux d'ajouter l'expédient des conquêtes en pleine paix à celui de la persécution des huguenots. La politique des réunions fut commencée au lendemain de la paix de Nimègue. Pomponne la dirigeait depuis quelques mois, lorsque le Roi fit appel à l'homme qui l'avait conseillée et qu'il jugeait plus capable de la conduire [1].

NÉGOCIATIONS.

Le Roi espéra qu'il arriverait à ses fins sans employer la force. Il craignait la guerre, sachant le royaume épuisé. Il avait gardé cent quarante mille hommes sous les armes, mais c'était pour se tenir en état de faire des démonstrations intimidantes, si elles étaient nécessaires. Il négocia pour obtenir la neutralité ou l'aide de tous ceux qui auraient pu s'opposer à ses desseins.

EN HOLLANDE.

Il n'essaya pas de se réconcilier avec le prince d'Orange. Quelques semaines avant la paix, Guillaume lui avait exprimé, dans une lettre respectueuse, son désir de « contribuer quelque chose au rétablissement de la bonne correspondance entre S. M. et la Hollande ». Louis XIV lui avait répondu :

« Je suis bien aise de voir qu'un des premiers usages que vous avez fait de la paix, que vous voyez sur le point d'être conclue entre moi et les États-Généraux, a été de me renouveler l'assurance de tous les sentiments que j'ai le droit d'attendre de vous. Ils me donnent lieu de me promettre que votre conduite sera telle envers moi à l'avenir qu'elle m'obligera à vous donner des marques de mon affection. »

Ni l'un ni l'autre n'était sincère dans cet échange de compliments. Louis XIV sentait en Guillaume l'ennemi personnel. Même il ordonna à d'Avaux, son ambassadeur en Hollande, « de n'avoir de commerce avec le prince d'Orange que celui dont il ne pouvait se dispenser et de le regarder comme un prince dont il était fort mécontent ». Mais il continua de caresser le parti bourgeois qui voulait toujours la réduction des forces militaires, la paix avec tout le monde, la tranquillité du commerce et de la banque.

EN ANGLETERRE.

En Angleterre, Charles II, au mois de juillet 1679, causait avec l'ambassadeur de France, Barillon : « La fin de ce long discours, écrit l'ambassadeur à Louis XIV, fut de me presser de représenter à V. M. ce qui se passe ici et de la conjurer de ma part de vouloir mettre pour toute sa vie l'Angleterre dans sa dépendance ». Louis XIV

1. Croissi n'arriva de Bavière qu'en janvier 1680. Son frère Colbert fit l'intérim.

se déclara « touché » de l'état du roi Charles. Mais il mettait pour condition à l'octroi de subsides qu'il s'engageât à ne plus convoquer son Parlement. Charles refusa cette promesse périlleuse. A ce moment, le bruit répandu d'un complot pour l'extermination du protestantisme en Angleterre mettait les esprits en fureur. Le Roi avait dû accepter William Temple comme ministre, et le duc d'York avait été forcé de quitter Londres au mois de mars. La conversation cessa entre les deux rois; Louis XIV eut du moins le contentement de voir l'Angleterre occupée chez elle.

AVEC LE GRAND ÉLECTEUR.

Il conclut de nouvelles alliances dans l'Empire. L'électeur de Brandebourg Frédéric-Guillaume demeurait exaspéré des revers qu'il avait subis après que ses alliés l'avaient abandonné. Il rompit avec les Provinces-Unies et rappela de Vienne son ambassadeur. Alors il se trouva isolé, entouré d'ennemis, qui tous voulaient lui arracher quelque morceau. Le créateur de l'État prussien voulait à tout prix poursuivre son œuvre pénible. A peine avait-il signé le traité de Saint-Germain, si cruel pour lui qu'il ordonnait à son envoyé Meinders de rester pour négocier un accord plus étroit avec la France. Il a donné les raisons de cette politique dans une lettre à un de ses ministres, écrite en août 1679, où il confesse sa misère et la grandeur du roi de France :

RAISONS DE LA POLITIQUE BRANDEBOURGEOISE.

« La plupart d'entre les princes et surtout nos voisins, se sont déclarés contre nous, si bien que nous ne pouvons chercher notre refuge, en dehors de la protection divine, que dans la puissance du roi de France. On ne sait que trop comment l'Empereur et l'Empire nous ont traités, et puisqu'ils nous ont abandonnés les premiers et livrés sans défense à nos ennemis, nous n'avons plus à tenir compte de leurs intérêts que dans la mesure où notre intérêt propre nous y engage. Quant à la France, nous n'avons pas de motifs, on le sait, d'éprouver à son égard une affection particulière, moins encore de contribuer à l'agrandir; nous connaissons ce que pèse le joug français. Mais, depuis que la coalition s'est dissoute... la situation est devenue telle que la France est déjà devenue l'arbitre de l'Europe...; aussi... semble-t-il... qu'aucun prince ne trouvera jamais sécurité et avantage que dans l'amitié et dans l'alliance de la France. »

LE SECOND TRAITÉ DE SAINT-GERMAIN (OCT. 1679).

Louis XIV accueillit d'abord assez froidement les offres du Brandebourg. L'électeur insista, pressa. Il parlait d'envoyer à Versailles un ou deux de ses fils, comme gages de ses bonnes intentions. Un second traité de Saint-Germain fut signé le 25 octobre 1679. Le Roi et l'électeur se garantissaient l'état territorial établi par les traités de Westphalie, de Nimègue et de Saint-Germain. L'électeur recevrait un subside de cent mille livres pendant dix ans. Il soutiendrait en Pologne, quand viendrait à mourir le roi Sobieski, la candidature du fils de celui-ci à la succession, ou toute autre candidature agréable

à la France. En cas de vacance de la dignité impériale, il voterait pour le Roi, ou pour le Dauphin, ou pour tout autre prince qu'appuierait le Roi. C'étaient là de bien grandes promesses. Frédéric-Guillaume pensait assurément qu'on aurait le temps de voir venir les choses. En attendant, il était assuré contre ses ennemis et touchait un subside. Le Roi, de son côté, se garantissait contre l'humeur de l'électeur au moins pour un temps, et il donnait, par cette alliance, de l'inquiétude à la Hollande.

NÉGOCIATIONS EN ALLEMAGNE.

D'autres princes allemands s'offraient. Ils avaient besoin du secours français pour attaquer quelque voisin ou se défendre contre lui, pour entretenir des soldats ou des *maîtressen*, et pour bâtir des Versailles. Un traité fut conclu en novembre 1679 avec l'électeur de Saxe. L'électeur de Cologne redevint fidèle au Roi. Le mariage du Dauphin avec une princesse bavaroise, au mois de décembre, promettait l'alliance de la Bavière. La France n'avait donc rien à craindre de l'Empire, si mauvaises que fussent à son égard les dispositions de l'Empereur.

II. — RÉUNIONS EN FRANCHE-COMTÉ, EN LORRAINE, EN ALSACE. CASAL

LES JUGES DES PROCÈS DE RÉUNION.

LES procès à fins de réunions furent portés devant le Parlement de Besançon pour la Franche-Comté, devant le Conseil de Brisach pour l'Alsace, devant une juridiction spéciale siégeant à Metz, pour la Lorraine, le Barrois et les Trois-Évêchés.

RÉUNIONS EN FRANCHE-COMTÉ.

Le Parlement de Besançon agit le premier. En septembre 1679, il réunit quatre-vingts villages du comté de Montbéliard dépendant de châtellenies franc-comtoises et, au mois d'août 1680, le reste du comté.

RÉUNIONS EN ALSACE.

L'Alsace avait eu beaucoup à souffrir de la dernière guerre. La destruction du pont de Kehl par les Français en novembre 1672, l'embargo mis sur les bateaux strasbourgeois qui se rendaient à Francfort, avaient irrité Strasbourg. Au mois de mai 1673, la maison du résident de France en cette ville fut assaillie par une émeute. Les villes impériales [1] défendaient opiniâtrément leur autonomie. Condé, qui fut chargé d'une sorte d'inspection de l'Alsace en 1673, se plaignait que Haguenau eût « fermé insolemment la porte au nez » du duc de Mazarin, gouverneur de la province, et que la petite ville de Munster l'eût « chassé » honteusement. Il disait : « L'autorité du

1. Voir, au précédent volume, p. 17.

Roi va se perdant absolument dans l'Alsace ». Ce fut lui qui conseilla la visite violente faite par Louis XIV à Colmar[1]. Après la paix faite, le duc de Mazarin, incapable et bizarre, fut remplacé par un officier, Montclar. Les villes furent requises de prêter au nouveau gouverneur un serment plus étroit que celui qu'elles croyaient devoir. Colmar voulut résister, mais, menacée d'une garnison de 5 000 hommes, elle céda ; les autres villes s'étaient soumises avant elle. Il fut ensuite procédé aux réunions. En janvier 1680, des seigneurs et des villes détenteurs de fiefs qui relevaient de la préfecture des dix villes et de la prévôté de Wissembourg, furent sommés de faire hommage au Roi[2]. Parmi eux étaient le margrave de Bade et le duc de Deux-Ponts. Le Conseil, par un arrêt du 22 mars, déclara « constante » la souveraineté du Roi sur ces fiefs, ordonna aux habitants des lieux visés de prêter serment de fidélité au Roi leur unique souverain, et de mettre les armoiries royales sur les portes des villes et des maisons communes. Puis, furent citées d'autres villes, parmi lesquelles Strasbourg, et d'autres seigneurs, et toute la noblesse immédiate de la Basse-Alsace. Après un nouvel arrêt prononcé en août 1680, il ne resta guère d'indépendant en Alsace que Strasbourg.

LA CHAMBRE DE METZ.

Du côté de la Lorraine, il fut procédé par des coups de violence, notamment dans le Luxembourg espagnol. Mais en même temps opérait la justice du Roi. Ravaulx, procureur-général au Parlement de Metz, imagina subtilement de la faire intervenir à la requête de plaignants. Les évêques de Metz, Toul et Verdun furent invités à renouveler leur hommage au Roi, et à présenter le dénombrement de leurs fiefs. Les prélats s'excusèrent de ne le pouvoir faire. Depuis un siècle, dirent-ils, leurs prédécesseurs avaient si mal gardé les droits des évêchés, que les vassaux de leurs sièges avaient oublié tous leurs devoirs. Les évêques priaient donc S. M., ne voulant pas être juges et parties en leur propre cause, de faire définir par un tribunal l'étendue de leurs droits. C'est alors que la « Chambre » de Metz fut instituée, par l'édit du mois de septembre 1679. Ses attributions furent énumérées par l'arrêt qui nomma les conseillers : « juger en dernier ressort et sans appel tous les procès mus ou à mouvoir par les évêques et clergés, pour raison des droits, terres et seigneuries, faisant partie des biens temporels des dites églises, évêchés et clergés de Metz, Toul et Verdun, engagés ou usurpés, circonstances et

1. Voir plus haut, p. 320.
2. Sur la préfecture des dix villes, voir au précédent volume, p. 17. La prévôté de Wissembourg était le domaine de l'ancienne abbaye, qui avait été, au milieu du XVIe siècle, convertie en chapitre prévôtal, puis réunie au siège épiscopal de Spire. Elle comprenait des terres exemptes de la juridiction landgraviale (partie de la vallée de la Lauter, baillage d'Altenstadt, Madenbourg, Spahn et Saint-Remy, entre Lauter et Queich).

dépendances de ceux dont la souveraineté nous appartient à cause des traités de Munster et de Nimègue, en quelques lieux que lesdits biens, droits, terres et seigneuries soient assis et situés ».

LES RÉUNIONS EN LORRAINE.

La Chambre procédait rapidement. Sitôt expirés les courts délais qu'elle avait donnés aux assignés, elle appelait les affaires, entendait la plainte de l'évêque, l'avis du procureur général, puis, s'il y avait lieu, le défendeur, — mais le plus souvent aucun défendeur ne parut, — enfin le résumé du conseiller rapporteur. Toutes les plaintes épiscopales reçurent satisfaction. Les juges étaient si animés à la besogne qu'il arriva qu'un même fief fut deux fois déclaré réuni. Ils allaient plus vite que n'aurait voulu Louvois lui-même, qui écrivait :

« Je vous prie de vous bien mettre dans l'esprit qu'il n'est point question d'avoir réuni en un ou deux mois à la Couronne les lieux que l'on croit être en état de prouver qui en dépendent, mais bien de le faire de manière que toute l'Europe connaisse que S. M. n'agit point avec violence... mais seulement qu'elle rend justice à des églises dont les biens ont été usurpés... Afin de ne point faire trop de bruit, il ne faut comprendre dans une même requête que cinq ou six villages, et de huitaine en huitaine... »

PROTESTATIONS CONTRE LES RÉUNIONS.

Contre les actes de réunion, les protestations avaient commencé dès l'année 1679. Parmi les seigneurs lésés se trouvaient le duc de Wurtemberg, à qui appartenait Montbéliard, l'électeur de Trèves, seigneur de Saarbrück et de Saarwerden, le roi de Suède, héritier de Deux-Ponts. Appel fut fait à l'Empire et à l'Empereur. La Diète, saisie par l'Empereur en octobre 1679, ne se décida qu'en juillet 1680 à protester auprès de Louis XIV, qui se contenta d'écrire à son ambassadeur auprès de cette assemblée : « Vous n'avez qu'une réponse générale à faire, qui est que je prétends jouir de tout ce qui m'appartient en conséquence des traités de Munster et de Nimègue ». Mais la Diète renouvela ses plaintes, et, au début de l'année 1681, elle vota l'entretien d'une armée permanente de 40 000 hommes, qui pourrait être doublée ou triplée en cas de guerre. Les dispositions de l'électeur de Saxe, de l'électeur palatin, même de l'électeur de Bavière, devenaient inquiétantes pour la France. Le prince d'Orange négociait dans toute l'Europe. En Espagne, après la mort de don Juan, au mois de septembre 1679, Charles II s'était réconcilié avec sa mère, et le parti autrichien reprenait faveur. Le roi d'Angleterre, de plus en plus préoccupé du fanatisme religieux de ses sujets, se détournait de Louis XIV. Au mois de juin 1680, l'Angleterre et l'Espagne signèrent à Londres un traité de mutuelle garantie.

ALLIANCE AVEC LE BRANDEBOURG (JANVIER 1681).

D'autre part, l'électeur de Brandebourg sollicitait du Roi une alliance plus étroite encore que celle qui avait été réglée par le second traité de Saint-Germain. Il espérait une grande conflagration

où il trouverait l'heure de se venger de la Suède. Le Roi était bien résolu à maintenir la paix dans l'Allemagne et partout, et à contenir l'entreprenant électeur. Il lui refusa une alliance offensive et défensive; mais il avait grand intérêt à s'assurer son concours, au cas où les réunions auraient provoqué la guerre. Un traité secret fut signé le 11 janvier 1681. Si l'électeur était attaqué, le Roi l'assisterait d'un secours de 4 000 chevaux, 8 000 fantassins, 1 200 dragons; le secours de l'électeur au Roi serait de 2 000 chevaux, 4 000 fantassins, 600 dragons. Frédéric-Guillaume s'assurait l'appui du Roi en quelques menues affaires, et recevait un subside annuel de 100 000 écus. Il s'obligeait à « prêter sa garantie à S. M. T. C... pour la manutention des droits et de tous les avantages dont elle jouit ou doit jouir » en vertu du traité de Nimègue. Ce qui était reconnaître les réunions passées et futures.

DOUBLE INTRIGUE EN ANGLETERRE.

Il importait surtout à Louis XIV de paralyser l'Angleterre. Il joua dans ce pays son double jeu, promettant à Charles et au duc d'York de les assister, et, en même temps, intriguant avec l'opposition parlementaire. Il faisait dire par son ambassadeur qu'il était le protecteur des libertés anglaises. Il menaça, si Charles prenait des liaisons avec l'Espagne, la Hollande et l'Empire, de le déshonorer et de le perdre en publiant le traité de Douvres. Charles, après quelque résistance, consentit un arrangement, à condition qu'il fût verbal. Moyennant un nouveau « pensionnement » pour trois années, il romprait son accord avec l'Espagne, et il empêcherait son Parlement de rien faire qui fût préjudiciable aux intérêts de la France. Louis XIV, il est vrai, lui promit de ne pas attaquer les Pays-Bas. La défection de l'Angleterre enleva au prince d'Orange tout espoir de former une coalition contre la France. Seule, en effet, l'Angleterre en pouvait prendre l'initiative. « C'est de chez vous, écrivait le prince, que toute l'Europe doit être sauvée, sans quoi elle sera bientôt subjuguée,... notre situation et la conjoncture des temps ne permettant pas que nous soyons les premiers à parler ou à faire. » Louis XIV le savait. Tranquille de tous les côtés, il se remit à « réunir ».

LA RÉUNION DE STRASBOURG (SEPT. 1681).

Strasbourg fut réunie sans formalité de justice.

Au congrès de Nimègue, les plénipotentiaires français avaient refusé l'insertion au traité d'un article qui garantît l'indépendance de cette ville. La paix la laissa donc exposée aux entreprises de Louis XIV. Strasbourg avait été fort embarrassée pendant la guerre. Son pont était « d'une extrême considération », comme on disait, dans les campagnes sur les bords du Rhin; aussi la bourgeoisie très prudente qui la gouvernait, aurait voulu le fermer à tous les belligérants. En 1673, l'Empereur ayant demandé le passage, le « magistrat » — on nommait

ainsi la municipalité, qui se composait du préteur, du consul et du sénat — avait refusé et déclaré qu'il voulait rester neutre; les Impériaux durent redescendre le Rhin jusqu'à Philippsbourg. Mais, après la victoire de Turenne à Sinsheim et la prise par un de ses lieutenants du fort du Péage au bord du fleuve, le populaire obligea le magistrat, en septembre 1674, à appeler des régiments de cavalerie impériale. Le résident de France fut alors expulsé, et les Impériaux entrèrent. Quand le maréchal eut reconquis l'Alsace, Strasbourg se refit neutre, et un nouveau résident français déclara que tout était oublié; mais, au lendemain de la mort de Turenne, la ville, cédant aux menaces de Montecuculli, livra le passage aux Impériaux. Une troisième fois, elle les laissa passer en juillet 1677. En 1678, il fut question d'une alliance avec l'Empereur; enfin, au commencement de l'année 1679, Strasbourg fut occupée par les troupes impériales. Aussitôt la France exige qu'elles se retirent; l'évacuation commence à la fin de juillet. Au même moment, la ville veut reconstruire les fortifications de la tête du pont, détruites pendant la guerre; Louvois, qui est venu faire séjour en Alsace, l'oblige à se contenter d'un réduit insignifiant. Puis les arrêts du Conseil de Brisach entament l'indépendance de Strasbourg, et lui enlèvent ses domaines extérieurs. A la fin de l'année 1680, elle essaye de se faire déclarer pays neutre; mais le Roi n'y veut pas consentir, en ce qui le concerne, pour la raison que, s'il reconnaissait cette neutralité, il avouerait qu'il avait eu des intentions de guerre. A l'automne de 1681, l'arrivée annoncée d'un plénipotentiaire impérial à Strasbourg et le bruit de l'approche d'une armée donnèrent à Louis XIV un prétexte pour agir.

LE ROI A STRASBOURG (OCT. 1681).

Les préparatifs de l'opération militaire furent faits avec la discrétion et l'habileté ordinaires. Des régiments de cavalerie campés près d'Huningue surveillaient les mouvements possibles de Zurich et de Bâle, vieux alliés de Strasbourg. Du nord, par Lille et Tournai, un corps d'armée s'avança. La nuit du 27 au 28 septembre, d'Asfeld, avec trois régiments de dragons, s'approche du pont. Après quelques coups de feu, le réduit, gardé par cinq ou six hommes, est occupé. Mais l'alarme est donnée dans la ville, le tocsin sonne, de grands feux sont allumés sur les remparts. Le magistrat demande ce qu'on lui veut. Pendant les pourparlers, qui durent quelques jours, la ville est investie par 35 000 hommes. Pour se défendre, elle a seulement quelques centaines de Suisses. La population, en grande majorité hostile à la France, et qui veut défendre sa religion et son indépendance, court aux murs. Mais le magistrat a eu « la prudence de laisser les canons, sur les remparts, dépourvus de poudre, afin d'ôter à quel-

ques insensés le moyen de commencer un jeu qui finirait mal pour la ville ». La bourgeoisie, en effet, sait qu'il est impossible de résister, et elle craint le siège, le bombardement, et une émeute de foule. Le 29 au matin, le magistrat députe vers Louvois qui est à Illkirch; Louvois lui donne vingt-quatre heures pour capituler. Le lendemain, 30, les députés apportent un projet de capitulation, que le ministre accepte après des corrections : les privilèges de la ville seront confirmés, et la liberté de la religion, garantie; la cathédrale sera rendue au culte catholique; l'arsenal et le matériel de guerre seront remis aux mains du Roi. Tout de suite après, les troupes françaises occupèrent Strasbourg. Le 20 octobre, Egon de Furstemberg, l'agent pensionné de la politique de Louis XIV, sorte d'évêque *in partibus* dans cette ville protestante, entra en grande cérémonie. Trois jours après, arriva le Roi, dans un carrosse doré traîné par huit chevaux. Toutes les cloches et trois cents canons le saluèrent. Il se rendit à la cathédrale. L'évêque le reçut au seuil; il rappela que deux rois puissants, Clovis et Dagobert, avaient fondé l'église de Strasbourg, et il célébra le roi plus glorieux qui en était le troisième fondateur. La conquête de Strasbourg par Louis XIV était, en effet, une revanche du catholicisme. Après que le *Te Deum* eût été chanté, le Roi alla tenir à l'hôtel du margrave de Bade-Durlach une cour qui fut très brillante. Nombre de princes étrangers étaient venus le saluer. Dans les rues, des paysans acclamaient le roi de France.

L'OCCUPATION DE CASAL (SEPT. 1681).

Le même jour que des troupes françaises occupaient Strasbourg, d'autres entraient dans Casal. Cette ville, capitale du Montferrat, appartenait au duc de Mantoue. Située sur le Pô, à la frontière Est du Piémont, elle était un poste important pour la politique française; tenir Pignerol à l'Ouest et Casal à l'Est, c'était tenir le Piémont. Casal donnait, d'autre part, entrée au Milanais espagnol. Aussi Espagnols et Français se disputaient-ils depuis longtemps l'alliance mantouane. La cour de Mantoue était toute occupée d'amour. Le duc Charles III, mineur à son avènement en 1665, avait régné d'abord sous la tutelle de sa mère, l'archiduchesse Isabelle-Claire. Cette princesse honorait son secrétaire Bulgarini d'une confiance qui allait, assure Pomponne, « au delà de ce qui regardait le gouvernement de l'État ». Elle épousa secrètement ce Bulgarini. L'Empereur et le Pape les obligèrent à se séparer; l'homme se fit bénédictin et la princesse religieuse, mais sans quitter son palais, d'où elle continua de gouverner. Charles III la laissait faire. A vingt ans, il épousa une très belle Gonzague, qui bientôt souffrit « des maux qui donnent tant de sujets de plaindre les honnêtes femmes qui ont des maris débauchés ». Il vivait d'ordinaire à Venise « avec des courtisanes »; il se

ruina. Le marquis de Villars, ambassadeur de France à Turin, proposa à sa Cour, après la paix de Nimègue, de faire affaire avec ce décavé :

« Il est gueux, grand joueur et dépensier; lui et ses favoris n'ont pas un sou. Les Juifs lui ont assuré son revenu pour quelques années. Je crois que si on pouvait le porter à mettre la citadelle (de Casal) entre les mains du Roi, en lui donnant une bonne somme d'argent et une pension considérable pour entretenir la garnison de la ville et du château, ce serait une chose très avantageuse, d'autant que ce prince ne peut vivre longtemps. »

L'affaire fut engagée par l'abbé d'Estrades, ambassadeur de Louis XIV à Venise, par l'intermédiaire du comte Mattioli que « le commerce de débauche avait insinué dans la confiance du duc ». Le baron d'Asfeld fut envoyé à Venise par le Roi auprès de Charles III; mais en traversant le Milanais, il fut arrêté par les Espagnols, à qui Mattioli avait vendu le secret de la négociation. Louis XIV fit saisir et emprisonner cet intrigant, — qui devint, à ce qu'il semble, le mystérieux personnage connu par le nom légendaire du *Masque de fer*; — puis il somma le duc de tenir les engagements qui avaient été pris en son nom. Charles III s'en défendit, niant qu'il eût jamais donné des pouvoirs à Mattioli. Louis XIV, qui avait assemblé en secret un corps de troupes à la frontière des Alpes, insista; un traité fut signé le 8 juillet 1681. Le duc recevait une somme de cent mille pistoles et une pension de soixante mille livres. Il se plaçait sous la protection du Roi, et, pour être plus efficacement secouru par lui, lui remettait la citadelle de Casal, dont il gardait d'ailleurs la souveraineté. Alors le corps d'armée français traversa le Piémont, comme s'il eût été une province de France. Le 30 septembre, il entra à Casal. Et l'on put dire en France que le Roi, plus grand que César, avait soumis en un même jour le Pô et le Rhin.

NOUVELLES RÉUNIONS EN LORRAINE.

Dans la région lorraine, les opérations de justice et de force avaient continué. La Chambre prononça la réunion du comté de Chiny, situé entre Metz et Luxembourg, et qui appartenait au roi d'Espagne. Le prince de Parme, gouverneur des Pays-Bas, refusa de rappeler les soldats et les agents espagnols qui se trouvaient dans ce pays. Alors des corps de cavalerie française entrèrent en Luxembourg, en Flandre, et en Hainaut. Le comté fut évacué par les Espagnols, au mois d'avril 1681. Mais la Chambre de Metz avait découvert que, de ce comté, relevait à peu près tout le Luxembourg, la capitale et une quinzaine de villages exceptés. La Cour de Madrid discuta ces prétentions dans des conférences qui furent tenues à Courtrai. Mais un des négociateurs d'Espagne voyait bien que « les raisons espagnoles ne vaudraient jamais rien contre les françaises soutenues

de 100 000 hommes de pied et de 25 000 chevaux »; il disait que « ses maîtres et lui s'attendaient bien à être jugés par cet endroit-là ». Déjà Louvois organisait autour de la ville de Luxembourg un blocus. Des troupes occupèrent les villages voisins, arrêtèrent des convois, sous prétexte de faire la police des routes. Luxembourg était réservé au sort de Casal et de Strasbourg.

III. — LA TRÊVE DE RATISBONNE

PROTESTATIONS. ÉBAUCHE DE COALITION CONTRE LA FRANCE.

La conquête, en un même jour, de Casal et de Strasbourg, remua l'Europe. Chez les princes de Hanovre, en Bavière, en Saxe, la prise de Strasbourg fut considérée comme une violation de la paix. Il y eut, par tout l'Empire, un mouvement d'opinion publique. Des pamphlets parurent dans les provinces les plus éloignées comme la Silésie.

Des groupements de puissances étaient annoncés déjà avant l'occupation de Strasbourg; la Suède, qu'avait blessée l'arrêt de la Chambre de Metz sur le duché de Deux-Ponts, négociait avec les Provinces-Unies. Un traité fut conclu le 30 septembre 1681 à La Haye. Les deux États se proposaient le maintien de la paix de Nimègue; si quelqu'un les attaquait conjointement ou séparément pour raison de ce traité, ils se secourraient par terre et par mer. L'acte disait : quel que fût l'agresseur, *quicumque etiam ille sit*. Cette ligue à deux pouvait devenir par l'adhésion d'autres puissances un grande coalition.

PRUDENCE DE LOUIS XIV; NOUVEAU TRAITÉ AVEC LE BRANDEBOURG.

Louis XIV, qui avait appris pendant son voyage à Strasbourg la conclusion de l'accord entre la Suède et la Hollande, joua serré. En octobre 1681, il protesta à Vienne de son désir de garder la paix, et ces assurances furent répétées dans des conférences tenues à Francfort. Il offrait de renoncer à toutes les prétentions qu'il pouvait avoir encore, pourvu qu'on lui laissât les réunions déjà faites, Strasbourg comprise. Il avait pris l'habitude de dicter des conditions, de les déclarer modestes, et de menacer de parler sur un autre ton, s'il ne recevait pas satisfaction dans un délai donné. En même temps, il organisa une contre-ligue. Le 9 novembre 1681, fut tenu à Saint-Germain « un conseil de sept heures de suite sans que le Roi en bougeât ». On y décida de resserrer l'alliance avec le Brandebourg. Frédéric-Guillaume avait été jusque-là solliciteur d'une entente étroite avec la France. Le Roi lui avait montré un empressement médiocre, soit qu'il se défiât de ce toujours inquiet personnage, très peu sûr, très malin, « vulpinant », soit qu'il eût peine à renoncer à la vieille tradition de l'alliance suédoise, incompatible désormais avec

celle de Brandebourg, soit pour les deux raisons réunies. A présent, c'était Louis XIV qui sollicitait l'électeur. Or, Frédéric-Guillaume avait passé une mauvaise année, tourmenté par la goutte, par le regret d'avoir perdu son Stettin, par de grands rêves — il voulait porter sur les mers lointaines le pavillon du Brandebourg et fonder une puissance coloniale — par la crainte d'une entente de ses voisins contre lui. Il sentait de mieux en mieux la nécessité de prendre son appui sur la force de la France. Il est vrai qu'il avait protesté contre la persécution que subissaient ses coréligionnaires de France, et qu'il accueillait avec empressement et même appelait chez lui nos émigrés. Et l'occupation de Strasbourg l'indigna. Mais les intérêts de son État l'emportèrent sur ses sentiments religieux et patriotiques. La brouille de la France et de la Suède lui faisait espérer qu'il remplacerait les Suédois dans le jeu de la politique française, et qu'il y trouverait le moyen de récupérer la Poméranie. Le 22 janvier 1682, il signa le second traité de Cologne-sur-la-Sprée. Le Roi et lui s'engageaient à maintenir la paix et à faire subir à ceux qui la troubleraient « les pertes et les dommages de leurs infractions ». Troubler la paix, c'était contester à Louis XIV la justice des réunions. Le Roi, d'ailleurs, bornait ses prétentions, bien qu'il lui fût « assez facile d'en faire voir la justice sur plusieurs pays et États », aux territoires qu'il avait déjà réunis. Le subside annuel de la France était porté à 400 000 livres, et, en cas de guerre, à 300 000 écus. Le 25 mars, France et Brandebourg concluaient des traités avec le Danemark.

QUADRUPLE ALLIANCE CONTRE LA FRANCE.

Mais l'autre camp s'était fortifié. L'Empereur avait adhéré à la ligue de la Suède et de la Hollande en février 1682. L'Espagne s'y joignit en mai; la Hollande lui promit, au cas où elle serait attaquée, un secours de 8 000 hommes. D'autre part, il y avait entre Louis XIV et ses alliés un malentendu. Ceux-ci espéraient une guerre qui leur permît de se pourvoir aux dépens de la Suède ou de la Hollande, au lieu que la France ne pensait qu'à poursuivre en paix ses conquêtes. Louis XIV essaya de regagner la Suède, mais le roi Charles XI ne voulut rien entendre. Il venait de refuser, lorsqu'il était entré en possession du duché de Deux-Ponts, de prêter l'hommage qu'avait ordonné la Chambre de Metz. Même les relations diplomatiques furent rompues entre les deux couronnes si longtemps alliées. La coalition formée pour le maintien de la paix de Nimègue ne fut donc pas ébranlée. Et, pour le maintien de cette paix et de celle de Westphalie, des princes allemands s'accordèrent par un acte conclu à Vienne, en septembre 1682. Les confédérés s'engagèrent à former des corps d'armée sur le haut, le moyen, et le bas Rhin. Louis XIV, bien qu'il fît déclarer à Vienne qu'il était en état de

« faire repentir » ceux qui voudraient troubler la paix, était inquiet. Il avait vu avec plaisir s'annoncer une grande diversion.

LA DIVERSION TURQUE.

La Cour de Vienne, après avoir un moment ménagé Tékéli, le chef de l'insurrection hongroise, avait rouvert les hostilités contre lui. Tékéli s'était retourné vers les Turcs, qui, au commencement de l'année 1682, s'apprêtèrent à envahir l'Autriche. Il n'est pas prouvé que Louis XIV ait excité le Grand Seigneur à la guerre, mais il est certain que l'appui donné à Tékéli par le roi de France « protecteur de la Hongrie » encouragea les Hongrois à la résistance. D'ailleurs, des agents français étaient en activité continuelle dans ces pays d'Orient.

Louis XIV, dans la crise qui s'annonçait, avait commencé par se conduire en bon chrétien. Pour ne point paraître profiter du péril de la religion, il ordonna, au mois de mars, de lever le blocus de Luxembourg. Mais il avait son idée, qui était de forcer l'Empire et l'Empereur à accepter les propositions qu'il avait faites après l'occupation de Strasbourg. Il comptait bien qu'ils céderaient, afin d'être tranquilles de son côté pendant qu'ils feraient tête vers l'Est. Son allié Frédéric-Guillaume l'assista, en refusant d'envoyer des troupes contre les Turcs, tant qu'il ne serait pas assuré contre le danger d'une guerre sur le Rhin. Louis XIV pressa donc la Diète de se résigner; il lui donna un délai jusqu'au 2 décembre 1682, et consentit à grand'peine à le proroger. Or, à la fin de cette année, toute la Hongrie était au pouvoir des insurgés. Au printemps de l'année suivante, l'armée turque forte de 300000 hommes se concentrait à Belgrade. Le grand-vizir Kara-Mustapha qui la commandait marcha sur Vienne. Le 12 juillet 1683, il arriva sous les murs de la ville, d'où l'Empereur s'était enfui.

LA NEUTRALITÉ DE LOUIS XIV.

La grande nouvelle se répandit dans toute l'Europe, qui se demanda ce qu'allait faire la France. Le Pape, aussitôt qu'il avait appris la marche des Turcs, s'était décidé à demander le secours de Louis XIV. Il était alors en plein conflit avec la Cour de France au sujet de la régale; mais la naissance du duc de Bourgogne lui fut une occasion d'envoyer à Paris un nonce qui porta sa prière en même temps que ses compliments. Le nonce attendit longtemps l'audience qu'un voyage du Roi en Alsace et la mort de la Reine retardèrent jusqu'au mois d'août 1683. Le nonce prononça d'éloquents discours, qui parurent émouvoir ses auditeurs. Mais Louis XIV demeura très calme. Il croyait qu' « aucun prince » ne voulait « sincèrement » faire la guerre sainte, et que s'il « faisait ostentation des secours qu'il pourrait donner », cela ne servirait qu'à le brouiller avec les Turcs et à ruiner le commerce français dans le Levant. Il disait que la trêve qu'il observait était une preuve de son zèle pour

la Chrétienté, car elle permettait à l'Empire de secourir l'Empereur, qui n'attendait que la fin de la guerre pour attaquer la France.

Il essayait d'aboutir à Ratisbonne, offrant de se contenter d'une trêve de vingt ans, au lieu d'un traité de paix. Il donnait à croire au Brandebourg et au Danemark, pour les tenir à l'attache, qu'il était prêt à faire avec eux la guerre à la Suède et aux princes de Hanovre. En même temps, il manœuvrait habilement pour maintenir la paix de l'Allemagne du Nord. Il espérait toujours qu'il arriverait à ses fins, par le seul effet combiné de la guerre turque et de la crainte, répandue en Allemagne, d'une attaque de la France [1].

L'ALLIANCE AUSTRO-POLONAISE.

Mais Vienne allait être secourue. L'Empereur et le Pape s'adressèrent au roi de Pologne qui, depuis quatre ans, pensait à reprendre la guerre contre les Turcs. Sobieski avait demandé à la France une assistance qu'elle lui avait refusée. Un agent de l'Empereur ayant fait saisir une lettre adressée à Tékéli par un agent français, où se trouvait cette phrase : « J'ai compris votre dernière lettre dans le paquet de Constantinople », s'en servit auprès des Polonais comme d'une preuve que le roi de France s'entendait avec le Grand Seigneur. Sobieski, serviteur jusque là de la politique française, s'affranchit. Au commencement de l'année 1683, il proposait à la diète polonaise de conclure des alliances avec les États menacés par les Turcs. Le nonce Pallavicini lui promit, avec la gloire d'un sauveur de la Chrétienté, la dîme des domaines ecclésiastiques situés en Italie. Le 31 mars 1683, l'alliance austro-polonaise était conclue. L'armée polonaise s'apprêtait. Des contingents de toutes les parties de l'Allemagne marchaient vers le Danube.

ULTIMATUM DE LOUIS XIV A L'ESPAGNE.

Alors Louis XIV pensa que Vienne allait être sauvée sans doute, et que, pour parfaire les réunions, avant que l'Empereur eût les mains libres, le temps pressait. Le dernier jour d'août, il fit savoir au marquis de Grana, gouverneur des Pays-Bas espagnols, que, la Cour d'Espagne ne l'ayant pas satisfait sur les droits reconnus à la France par la Chambre de Metz, 20 000 fantassins et 1 500 cavaliers allaient entrer dans les terres de son gouvernement et y vivre aux dépens du

1. Le Vénitien Foscarini attribue à Louis XIV l'intention « de passer en Allemagne, d'opposer une barrière aux progrès des Barbares et de les chasser de l'Empire à l'aide des contingents allemands ; la récompense d'un si éclatant service rendu à la Chrétienté aurait été la dignité de roi des Romains, et, si on eût déposé Léopold, la couronne impériale ». Des historiens ont pensé qu'en effet Louis XIV n'avait attendu qu'un appel de l'Empire pour partir en croisade ; et il est certain qu'il a pensé à se faire élire empereur, puisqu'il a voulu s'assurer des voix par des traités. Mais, bien qu'il n'y ait pas de doute qu'il se trouvât offusqué par la supériorité de la condition impériale sur la sienne, et qu'il se crût capable de gouverner la terre, rien ne prouve qu'il se soit attaché pour tout de bon à l'ambition d'être empereur, encore moins qu'il ait voulu mener la Chrétienté contre les Infidèles. Il avait l'esprit très pratique et tout positif, et très sec au fond, sous l'ample apparence.

pays. Louvois ordonna que la Flandre espagnole fût mise « hors d'état de rien donner de longtemps au marquis de Grana, ce qui ne peut se faire qu'en y faisant beaucoup de désordre ». Le pays fut en effet ravagé et frappé d'une contribution de trois millions. Le 26 octobre 1683, l'Espagne déclara la guerre à la France. Or, à cette date, Vienne était délivrée. Le 12 septembre, les Turcs s'étaient retirés devant l'armée polonaise et allemande que le roi Sobieski commandait.

NEUTRALITÉ HOLLANDAISE.

Louis XIV se trouvait donc engagé dans une guerre ouverte, au moment de la retraite des Turcs. Il est vrai qu'il n'avait rien à craindre, pour quelque temps au moins, du côté de l'Empereur, occupé à poursuivre sa victoire. Il savait aussi que le roi d'Angleterre ne se déclarerait pas contre lui. Mais la Hollande l'inquiétait. Guillaume d'Orange s'était empressé d'envoyer au marquis de Grana le contingent de 8000 hommes que les Provinces-Unies étaient tenues de fournir à l'Espagne, et il y avait joint quelques régiments qui lui appartenaient. Le Roi recourut aux procédés dont il s'était déjà servi pour mater le prince d'Orange. Il rassura le parti républicain bourgeois, comme toujours opposé à la guerre, en disant et répétant qu'il respecterait la barrière établie par le traité de Nimègue. Il déclara qu'il cesserait les hostilités si l'Espagne lui abandonnait soit Luxembourg, soit Courtrai, Dixmude, Beaumont, Bouvignes et Chimay, soit Puycerda, la Seu d'Urgel, Campredon et Castel Follit, soit Roses, Girone et le cap de Quiers, soit Pampelune et Fontarabie. Il lui laissait jusqu'au 31 décembre pour choisir la combinaison qu'elle aimerait le mieux. Les républicains de Hollande se tinrent pour satisfaits. La ville d'Amsterdam et la province de Frise mirent leur veto à la politique de guerre.

LES OPÉRATIONS MILITAIRES.

Louis XIV tranquillisé continua les opérations militaires. Ses troupes prenaient en novembre Courtrai et Dixmude. En décembre, le pays de Bruges et de Bruxelles est ravagé, et Luxembourg bombardé. Comme l'Espagne ne s'est pas soumise au jour dit, Audenarde est bombardée aussi en mars 1684; Créqui et Vauban prennent Luxembourg, le 4 juin. Les États-Généraux s'inquiètent de ces conquêtes aux Pays-Bas; mais c'est à l'Espagne qu'ils les reprochent. Pour la contraindre à traiter, ils s'engagent par une convention signée avec la France, le 29 juin, à retirer leurs troupes, si la Cour de Madrid n'accepte pas l'ultimatum. Louis XIV a promis de ne pas pousser plus loin ses conquêtes de ce côté.

LA TRÊVE DE RATISBONNE (AOÛT 1684).

Aucun secours ne vint à l'Espagne. L'Empereur reconquérait la Hongrie. La France continuait à jouer de ses alliés du Nord. Elle avait signé en novembre 1683 et en janvier 1684 de nouveaux traités

avec le Danemark et le Brandebourg, où les subsides étaient accrus et les obligations précisées. La Diète allemande continuait à traîner les négociations; l'Empereur, à qui le roi d'Espagne avait donné pouvoir de traiter en son nom, ne se résignait pas à conclure. Mais des troupes françaises étaient massées à Sarrelouis; cent vingt escadrons s'avançaient en Alsace « pour faire venir, disait Mme de Sévigné, la signature de l'Empereur ». Verjus, ambassadeur de France près de la Diète, la somma d'en finir avant le 15 août. Le 15 août deux traités furent signés, l'un entre l'Empereur et le roi de France, l'autre entre les rois de France et d'Espagne. Chacun d'eux établissait une trêve de vingt années. Pendant la durée de cette trêve, le Roi garderait Strasbourg, Kehl et les seigneuries et lieux d'Empire occupés jusqu'au premier août 1681, et, d'autre part, Luxembourg, Beaumont, Bouvignes et Chimay. Encore une fois donc, l'Europe avait cédé. Toute cette politique de violence et de ruse avait été conduite par une main très habile, celle du Roi, qui toujours mettait de la prudence dans son audace. Le nouveau succès fut célébré en France. Racine put dire, sans presque exagérer, dans un discours à l'Académie, que le Roi voyait alors ses ennemis, « après bien des conférences, bien des projets, bien des plaintes inutiles, contraints d'accepter » ses conditions, « sans avoir pu, avec tous leurs efforts, s'écarter d'un seul pas du cercle étroit qu'il lui avait plu de leur tracer ».

LIVRE IX

LA FIN D'UNE PÉRIODE

I. RETOUR SUR L'HISTOIRE POLITIQUE (1661-1685). — II. L'ÉTAT EN 1685. — III. RETOUR SUR LA VIE PRIVÉE DU ROI. — IV. LA COUR DE FRANCE EN 1685. — V. LA VIE DE COUR.

I. — RETOUR SUR L'HISTOIRE POLITIQUE (1661-1685)

LES GRANDS FAITS JUSQU'A LA PAIX D'AIX-LA-CHAPELLE (1661-1668).

EN les années 1684 et 1685, où le Roi croit avoir vaincu l'Europe par la trêve de Ratisbonne et l'hérésie calviniste par la révocation de l'édit de Nantes, une période de son règne s'achève. Une période de sa vie privée s'est achevée en 1683 par son mariage avec Mme de Maintenon. Il convient de s'arrêter à ces moments-là pour embrasser du regard le passé de Louis XIV, depuis l'année 1661.

L'histoire de son gouvernement, ç'avait été d'abord, quelques heures après la mort de Mazarin, la prise de possession de l'autorité, l'étonnement de la Cour et de la Ville, et bientôt l'applaudissement universel; l'avertissement qu'il y a désormais « un roi et qui gouverne », la pénitence des héros de la Fronde, Condé très humble, le Parlement humilié; le désordre du passé châtié en Fouquet. Et l'ère nouvelle avait commencé : la « méthode de l'ordre » partout appliquée; les grandes ambitions proposées au Conseil de commerce; l'appel au travail et le mépris déclaré à la « vie oisive et rampante »; le travail des métiers ravivé, les beaux exemples donnés par les manufactures du Roi; les travaux sur les routes et les rivières, le canal des Deux-Mers entrepris; la mer montrée à la France comme une carrière à sa fortune, les industries de la marine créées, une jeune flotte dans les mers du Ponant, une autre dans les mers du Levant, les grandes espérances données par les Frances lointaines du Canada, des Antilles et de Madagascar, les Compagnies, inaugurées avec éclat, des Indes occidentales et des Indes orientales — celle-ci prenant pour emblème la fleur de lys d'or sur globe d'azur avec la devise *Florebo quocumque ferar*, — l'ambition d'encercler le monde de routes fran-

çaises; l'effort pour mettre de la discipline dans le royaume, l'activité des intendants, la justice du Roi apparue dans les provinces; la réforme des lois inaugurée par l'Ordonnance civile; l'illusion de réunir dans l'obéissance au Roi et à l'Église toutes les sortes de dissidents, les premières mesures sans grandes violences encore contre les protestants, la paix arrangée entre Rome et les jansénistes; les honneurs rendus à l'esprit, l'Académie de peinture et de sculpture organisée, les Académies des Inscriptions et des Sciences créées, les grâces accordées aux écrivains et aux artistes; les grandes comédies de Molière : *l'École des femmes, Don Juan, le Tartufe, le Misanthrope, l'Avare;* les premières tragédies de Racine, les premières satires de Boileau, les premières fables de La Fontaine, les *Maximes* de La Rochefoucauld, les Carêmes et les Avents de Bossuet; le Louvre continué, accru, décoré de la colonnade, le premier Versailles de Louis XIV achevé, la *Gloire* du Val-de-Grâce peinte par Mignard; la remise en état de la force militaire, l'éclat de la « Maison du Roi », l'accroissement des troupes, la discipline établie; une diplomatie par qui toute l'Europe est travaillée, quantité de princes achetés et payés, Dunkerque recouvré; les grands gestes d'orgueil, la gloire du Roi soutenue contre l'Espagne, contre le Pape, contre l'Angleterre; l'entrée, à la première occasion, qui fut la mort de Philippe IV, dans la carrière de conquêtes offerte par l'Espagne en ruine; les campagnes de prises de villes, la paix d'Aix-la-Chapelle.

LES MÉDAILLES COMMÉMORATIVES DE CES FAITS.

Ces événements s'étaient accomplis, pressés les uns contre les autres, en sept ans. L' « Histoire métallique[1] » racontait au jour le jour par ses médailles et rapprochait dans l'ordre chronologique les faits les plus divers. En 1661, Apollon assis sur le globe décoré des trois fleurs de lys, tient d'une main le gouvernail et de l'autre la lyre ; la légende dit : « Ordre et félicité », et l'exergue : « Le Roi prenant le soin de l'Empire ». Apollon conduit, le fouet levé, son quadrige sur la route marquée par les signes du Zodiaque ; la légende dit : « Heureuse la France, » et l'exergue : « Par l'assiduité du Roi à ses conseils ». Harpocrate, Dieu du silence, « compagnon des Conseils » du Roi, l'air tranquille et sûr de lui, porte un doigt à ses lèvres. L' « heureux Génie des Gaules » marche, les ailes éployées, sur une route fleurie en contemplant avec amour le Dauphin qu'il apporte dans ses bras, le 1er novembre 1661[2]. En 1662, les médailles célèbrent « la justice du meilleur des princes » qui arrête « la fureur des

1. *Médailles sur les principaux événements du règne de Louis le Grand*, publié par l'Académie des médailles et des inscriptions, Paris, 1702.

2. *Ordo et felicitas. Rege curas imp. capessente*, M. DC. LXI. — *Gallia felix. Assidua Reg. in consiliis præsentia*, M. DC. LXI. — *Comes consiliorum*, M. DC. LXI. — *Felix Galliarum genius. Natalis Delphini*, I. *Nov.* M. DC. LXI.

combats singuliers »; « l'excuse des Espagnols devant trente ambassadeurs des princes », où l'on voit, dans une attitude très humble, l'ambassadeur d'Espagne porter la main à son cœur; « la Faim soulagée par la pitié du Roi » pendant la grande famine, et « les Jeux équestres », cette fête du Carrousel où le Roi, les reines, les princes, les principaux des courtisans dépensèrent à se parer des centaines de milliers de livres; Dunkerque, à genoux devant le Roi qui l'accueille avec bonté [1]. L'année d'après, c'est l'institution de l'Académie des Inscriptions et des Médailles; la prise de Marsal en Lorraine; un cri d'admiration : « O félicité de notre temps », mis en légende à l'image du Roi représenté par Apollon, descendu d'un nuage, et qui marche portant de la main droite la corne d'abondance, levant de la gauche une branche d'olivier, et enfin la devise fameuse : « Je suffirais à plusieurs royaumes » — ou à plusieurs mondes [2]. En 1664, Rome, appuyée sur son bouclier, regarde la pyramide élevée en expiation du crime des Corses; une Victoire ailée, dont la tunique porte des fleurs de lys, foule un turban, des armes et des étendards, sous la devise : « L'Allemagne sauvée »; « Minerve enrichissante », assise sur un trône, a près d'elle une navette, des fuseaux et une pièce de tapisserie [3]. En 1665, un vaisseau naviguant à pleines voiles signifie la navigation prospère; un bœuf se frotte contre un ébénier, dans l'île de Madagascar; une Justice aide à se relever une province affligée par les violences des grands; le Roi, l'épée haute, fait faire l'exercice à ses mousquetaires [4]. Et ainsi de suite les événements défilent. En 1666, sont célébrées les largesses faites aux beaux-arts; la fondation de l'Académie des sciences pour rechercher les secrets de la nature et perfectionner les arts; l'ouverture du port de Cette; Neptune au milieu de la Charente, inaugure la ville et l'arsenal de Rochefort. En 1667, les prises de villes, Tournai, Courtrai, Douai, Audenarde, Lille; mais aussi les merveilles de la paix : le Roi reçoit de la Justice la balance et le glaive, afin qu'il soit le législateur juste et fort des nouvelles ordonnances; Neptune, d'un coup de trident, creuse le canal entre les deux mers; de petits génies sculptent, peignent et dessinent sur une terrasse d'où l'on aperçoit

1. *Justitia optimi principis. Singular. certam. furor coercit.* M. DC. LXII. — *Jus præcedendi assertum. Hispanorum excusatio coram* XXX *leg. pr.* M. DC. LXII. — *Fames pietate principis sublevata*, M. DC. LXII. — *Ludi equestres*, M. DC. LXII. — *Providentia principis. Dunquerca recuperata*, M. DC. LXII.

2. *Felicitas temporum*, M. DC. LXIII. — *Nec pluribus impar*, M. DC. LXIII.

3. *Ob nef. scelus a Corsis edit. in orat. Reg. Franc.* M. DC. LXIV. — *Corsicum facinus excusatum. Legato a latere misso*, M. DC. LXIV. — *Germania servata. Turcis ad Arrabonem cæsis.* M. DC. LXIV. — *Gallia vindex. Erfordia eccl. Mogunt. rest.*, M. DC. LXIV. — *Minerva locupletatrix*, M. DC. LXIV.

4. *Navigatio instaurata*, M. DC. LXV. — *Colonia Madagascarica*, M. DC. LXV. — *Provinciæ ab injuriis potentior. vindicat.*, M. DC. LXV. — *Disciplina militaris restituta*, M. DC. LXV.

le Colisée; — ce sont les élèves de l'Académie royale de peinture et de sculpture établie à Paris et à Rome; — l'Observatoire, « la tour qui observe les astres » se dresse sur sa colline. L'année 1668, une Renommée, trompette aux lèvres, annonce la venue du Roi; Besançon, saisie par « la terreur du nom », se jette à genoux et tend ses clés; un légionnaire romain, malgré les vents qui lui soufflent les frimas au visage, pioche la tranchée devant Dôle; une Victoire, dans un char qu'emportent des chevaux ailés, plane sur les plaines et les monts de la Comté conquise en dix jours; la Paix descend du ciel et tend la branche d'olivier au Roi costumé en Romain, qui l'accepte d'un grand geste « préférant la paix aux triomphes »; Louis, très grand et tête très haute, donne à une toute petite Espagne inclinée bas un bouclier portant les armes de la Franche-Comté : il rend, pour être fidèle à sa promesse, la province qu'il a conquise [1].

CARACTÈRES DE CETTE PREMIÈRE PÉRIODE.

L'Histoire métallique ajoute beaucoup à la vérité. Elle parle sur un ton de panégyrique et d'emphase, qui est celui des poètes, des écrivains et des artistes, et leur vient de Rome, d'Italie et d'Espagne. Mais l'époque où, sous l'autorité d'un homme, qu'inspiraient et servaient des génies et des talents divers, tant de choses furent entreprises, différentes, qui toutes contribuaient à réaliser un idéal de « félicité », de beauté, de puissance et de grandeur, fut assurément glorieuse. Louis XIV, en 1668, croyait en toute sincérité qu'il avait répondu à l'attente du monde et que « les regards de Louis enfantaient des merveilles ».

DE 1668 A 1672. 1. LES ARTS DE LA PAIX.

De 1668 à 1672, pendant quatre années de paix, l'œuvre législative a continué par l'Ordonnance des Eaux et forêts et par l'Ordonnance criminelle. Colbert travaille aux chemins et aux rivières, assisté par des « commissaires pour les ponts et chaussées ». Il est aussi content de ses manufactures qu'il peut être content de quelque chose; il publie ses fameux réglements sur la largeur des étoffes et sur la teinture. Il est dans le feu de sa lutte contre la Hollande, crée la Compagnie du Nord, la Compagnie du Levant, envoie une flotte montrer aux « princes de l'Asie un petit échantillon de la puissance du Roi », commence des conquêtes aux Indes et la peuplade au Canada. L'Académie d'architecture et l'Académie royale de musique sont fondées. Vansleb entreprend son grand voyage à la recherche des manuscrits, livres et médailles d'Orient. La colonne Trajane est moulée par les soins de l'Académie de Rome. Picard vérifie dans ses

1. *Terror nominis. Vesuntio capta*, M. DC. LXVIII. — *Dola Sequanorum exp.* XIV. *Febr.* M. DC. LXVIII. — *Victoriæ celeritas. Sequanorum provincia* X. *diebus subacta*, M. DC. LXVIII. — *Pax triumphis prælata Aquisgrani*, M. DC. LXVIII. — *Promissi constantia. Provincia Sequanorum Hispanis reddita*, M. DC. LXVIII.

voyages les calculs de Cassini. Le P. Labbe édite les *Sacrosaints conciles*. Molière donne ses derniers chefs-d'œuvre, *les Femmes savantes*, *le Malade imaginaire*. Racine achève de révéler son génie par *Britannicus, Bérénice, Bajazet*. De nouvelles fables de La Fontaine circulent. On se communique les lettres de Mme de Sévigné. Les Jansénistes publient les *Pensées* de Pascal. Bossuet prononce l'oraison funèbre de Madame. Le Nôtre plante le jardin des Tuileries; Bruant construit les Invalides; Paris est repavé, nettoyé, éclairé, orné de quais et de boulevards. Mansart commence le second palais de Versailles, et Versailles devient une ville.

2. LES ARTS DE LA GUERRE.

Mais la paix, que la médaille de 1668 assurait avoir été « préférée » par le Roi aux triomphes, lui avait été en réalité imposée. Il la tenait pour un affront. De 1668 à 1672, les arts de la guerre commencent à prévaloir sur les arts de la paix. Colbert visite Rochefort achevé, presse les grands travaux de Toulon, de Brest et de Dunkerque, fait partout construire des vaisseaux de guerre, et conclut en 1672 : « Voilà notre marine établie ». En effet, il peut alors mettre en ligne cent quatre-vingt-quatorze bâtiments. De son côté, Louvois, pendant ces quatre années, a établi l'uniformité dans les effectifs des compagnies, des escadrons et bataillons, et des régiments; les brigadiers entrent en fonction; le régiment des fusiliers est institué pour la défense du canon; les dragons sont organisés; l'uniforme est imposé; la solde est réglée, les services d'intendance débutent; l'établissement des Invalides est ordonné; les inspecteurs de la cavalerie et de l'infanterie voient les régiments l'un après l'autre et font leurs rapports très exacts; Louvois et le Roi lui-même sont d'admirables inspecteurs d'armée. Par le recrutement en France et à l'étranger, l'armée est plus que doublée en quatre ans. Vauban ortifie les villes conquises, Lille, Arras, Dunkerque. Les diplomates, conduits par de Lionne, travaillent dans les cours grandes et petites, achetant la neutralité des uns et la servitude des autres. Lionne, Louvois, Colbert conspirent la ruine de la Hollande.

DE 1672 A 1678.
1. LA GUERRE.

Puis ce furent les sept années de guerre, un grand effort chaque année aux quatre frontières, peu de batailles, beaucoup de villes prises, un air public de triomphe. Les médailles montrent une Hollande qui s'effraye, une Hollande vaincue par le Roi vengeur des rois, *ultor regum*, une Hollande *victoriis peragrata*, ce qui signifie, comme dit le commentaire de l'Académie des médailles, « la Hollande subjuguée en aussi peu de temps qu'il en fallait pour la parcourir ». Des fleuves, le Rhin, l'Yssel, la Meuse, le Doubs, le Neckar, déployent les gestes classiques de l'étonnement et de la terreur. Au vrai, pendant ces années, ce fut une inquiétude presque constante, la crainte d'être

envahi; les alliances furent perdues l'une après l'autre; l'Europe presque coalisée contre la Hollande au début, se coalisa presque, à la fin, contre la France. Mais Louis XIV a tenu tête à des ennemis nombreux; il a été habile autant que fort, il a dicté la paix.

2. LE GOUVERNEMENT.

Le gouvernement s'est fait très dur. Au début de la guerre, il a défendu aux parlements les remontrances. La guerre lui a été une occasion d'achever la réduction à l'obéissance des États provinciaux. Tout cède devant les intendants et les ministres, dont l'extraordinaire puissance est définitivement assurée. Jusque-là, le régime de la vie religieuse avait été presque modéré. L'artificieuse « paix de l'Église » avait paru terminer le conflit janséniste. La même année, 1669, un édit avait satisfait à des doléances de ceux de la R. P. R. Mais une crise commence quand le Roi met l'Église en devoir de lui obéir dans l'affaire de la Régale. Le jansénisme de nouveau se manifeste. Le Roi est comme contraint par la complaisance qu'il demande à l'Église dans son conflit avec le Pape, à des rigueurs contre les protestants. Par moments, il est obligé de les tempérer pour ne pas exaspérer les États calvinistes ou luthériens. D'inextricables embarras s'annoncent où se mêleront la religion et la politique. La fiscalité, pour payer la guerre, s'est ingéniée à trouver des moyens nouveaux. Des révoltes de misère ont été réprimées atrocement. L'étranger a espéré, le Roi a craint la défection de certaines parties du royaume. Toutes les œuvres de la paix sont compromises. Il a fallu suspendre ou diminuer l'aide donnée aux manufactures et aux grands travaux; le budget des routes disparaît; les grandes compagnies sombrent l'une après l'autre.

DE 1678 A 1685.

Les années d'après furent occupées par le conflit avec Rome au sujet de la Régale, par la persécution des protestants, par la politique des réunions. Ces choses s'enchevêtraient, la persécution s'aggravant à mesure que le conflit avec le Pape devenait plus violent, ou bien se retenant au contraire, s'il fallait ne pas offenser les princes protestants dont le Roi recherchait l'alliance ou desquels il voulait la neutralité. Ce furent des prodiges d'équilibre. La Déclaration de 1682, la trêve de Ratisbonne, la révocation de l'Édit de Nantes semblèrent des victoires du Roi. Le travail intellectuel était en pleine activité dans les académies. Les érudits s'illustraient par de grandes œuvres; Ducange, qui avait donné son glossaire latin, travaillait à son glossaire grec; Baluze publiait sa nouvelle collection des conciles. Le théâtre a perdu Molière, qui est mort, et Racine, qui vit en converti; mais le règne de Boileau est établi; La Fontaine donne un nouveau volume de fables, et il entre à l'Académie; l'inépuisable Bossuet, qui vient de finir le préceptorat du Dauphin, compose des

livres avec ses leçons. Lulli triomphe dans les opéras; Mansart et Le Brun achèvent de composer le décor de Versailles. Le Roi continuait d'accroître ses forces de terre et de mer. Vauban qui travaillait à Dunkerque, à Brest, à Perpignan et à Mont-Louis, à Strasbourg, Belfort, Huningue et Landau, mettait le royaume à l'abri de toute attaque, et en puissance d'offensive. Depuis la paix de Nimègue, comme a dit Michelet, Louis XIV « trône en Europe, non par la force seulement, mais par l'admiration ». Sa grandeur « éclate surtout dans l'harmonie que cette monarchie, quelles que soient ses misères, présente à l'étranger... Une noblesse générale est dans les choses, tendue sans doute et emphatique, comme la grande galerie de Versailles. La vraie beauté du tout, c'est que chaque partie paraît conspirer d'elle-même à l'effet de l'ensemble, spontanément, de passion. C'est l'effet d'une grande symphonie, variée à l'infini sur le même motif, la gloire du Dieu mortel. »

PUISSANCE ET GRANDEUR.

Cependant cette belle apparence était trompeuse. On verra bientôt les querelles religieuses se ranimer plus violentes et devenir tragiques, l'éclat des lettres pâlir, et l'esprit d'examen et de critique succéder aux apothéoses. Mais les plus grands sujets d'inquiétude qui se présentaient alors, c'était que la France avait contre elle tout l'Europe, et qu'elle était épuisée.

II. — L'ÉTAT EN 1685

L'ISOLEMENT DE LA FRANCE.

La France est isolée et haïe. La fidélité des deux alliés qui lui restent dans le Nord, le Danemark et le Brandebourg, est douteuse. Le Roi les a leurrés d'espérances de guerre et de conquêtes; une fois en possession de sa trêve, il les a forcés à se tenir tranquilles. Le Brandebourg s'en souviendra. En Italie, Louis XIV croit qu'il peut continuer à traiter la maison de Savoie comme une subordonnée. Il s'entremet dans le gouvernement de Madame Royale, au point de lui refuser toute liberté. Après que Victor-Amédée a pris le gouvernement, en décembre 1682, Louis XIV le traite de la même façon désobligeante; mais le nouveau duc est un jeune homme qui sait dissimuler et attendre; sa mère en avait averti le Roi. Les succès de la France avaient été dus pour une bonne part à la complicité du roi d'Angleterre, et celui-ci, après qu'il eut été obligé de faire presque la guerre à Louis XIV, s'était remis dans sa clientèle; mais ses sujets le surveillent. Louis XIV l'a par trop compromis, lui et sa dynastie, qui n'a plus longtemps à vivre. La paix de Nimègue avait pu être signée parce que la Hollande faussa compagnie aux alliés; mais

le parti républicain bourgeois, qui avait voulu cette défection, était en minorité dans les Provinces-Unies, et Guillaume d'Orange attendait sa revanche. La maison d'Autriche demeurait irréconciliable. L'Espagne ne pouvait oublier qu'à Aix-la-Chapelle, à Nimègue et à Ratisbonne, c'était elle qui avait payé les frais de la guerre. Quant à l'Empereur, qui n'avait consenti à la trève qu'à grand'peine, il voulait ravoir Strasbourg. Or, il n'était plus le faible potentat auquel la France avait eu longtemps affaire; il avait reconquis la Hongrie et refoulé les Turcs; la plus grande partie de l'Empire, qui avait tant souffert des armes et de la politique de la France, se tenait derrière lui.

LA HAINE CONTRE LA FRANCE.

L'opinion de toute l'Europe s'exprimait contre Louis XIV. La révocation de l'Édit de Nantes avait exaspéré les protestants de tous pays. Mais la rancune confessionnelle ne faisait que renforcer dans certains États la générale animosité soulevée par la politique française, que les actes d'après la paix de Nimègue démontraient insatiable. La coalition de catholiques et de protestants que la France avait autrefois faite contre la maison d'Autriche, la maison d'Autriche l'avait refaite contre la France.

LES FAUTES COMMISES.

Il est vrai que tout autre roi, en quelque pays que ce fût, se sentant très fort, et par lui-même et par la faiblesse des autres, comme il est arrivé pour le roi de France en 1661, aurait fait emploi de sa force; que, d'autre part, toute l'histoire antécédente poussait Louis XIV aux conquêtes sur ses frontières du Nord et de l'Est, et qu'enfin la politique la plus habile et la plus modérée n'aurait pu prévenir l'inévitable conflit entre la France et ses voisins [1]. Il était

1. Il aurait fallu qu'il fût un très grand homme pour suivre les avis de Leibniz, qui représentait à la France qu'elle n'avait pas besoin de faire la guerre pour être la maîtresse du monde, car « la seule tranquillité suffirait pour que ses voisins fussent affaiblis, et pour que les richesses de ses habitants fussent démesurément accrues », ou bien lui conseillait, si elle voulait se servir de ses armes, de les employer à des conquêtes qui valussent la peine d'être faites, comme celle de l'Amérique, si facile, disait-il, ou bien de l'Egypte, ou bien de l'Empire ottoman. Par la conquête de l'Amérique, Louis XIV aurait achevé la ruine de l'Espagne. Maître de l'Egypte et des routes du Levant, il eût « dompté la Hollande ». Conquérir l'Empire ottoman « c'était là le moyen le plus glorieux et le plus utile de se précautionner contre l'Empereur et de mortifier les ennemis de la France. La conquête d'une belle et grande partie de la terre habitée valait mieux, ce semble, que les misérables chicanes du côté des Pays-Bas et du Rhin pour quelques villes ou bailliages ». Leibniz revient à plusieurs reprises sur la petitesse et l'inutilité des conquêtes en Europe. Il trouve que c'est très vieux jeu de vouloir renverser les familles régnantes et les empires affermis; « c'est une entreprise insensée et contraire à la présente réalité des choses ». Il disait : « Si la France devient maîtresse sur mer, elle sera souveraine absolue ». Il imagine Pomponne pensant comme lui et déclarant : « Je ne considère point les victoires ou les luttes sur terre comme d'une grande importance pour la prééminence politique. Si nous avons la prépondérance sur mer, les soulèvements de l'Autriche et de l'Espagne pourront sans danger être méprisés ». La médiocrité du Roi et sa vanité de prendre les villes pour mériter des médailles, des bas-reliefs et des préludes, ne permettait pas qu'il comprît des idées si neuves. Colbert seul était capable de s'y intéresser, dans les conseils du Roi. Encore a-t-il poussé à la guerre de Hollande comme elle a été faite, c'est-à-dire à la conquête territoriale directe. Au reste s'il est vrai que la France seule « était capable de travailler à de si grandes choses », comme dit Leibniz, il n'est pas sûr qu'elle y aurait réussi. Mais tous ces propos du philosophe font rêver. — Voir le livre déjà cité de Baruzi : *Leibniz et l'organisation religieuse de la terre.*

fatal que la France voulût s'agrandir des Pays-Bas espagnols, et fatal que la Hollande voulût l'en empêcher; et la Hollande aurait trouvé des alliés, puisqu'elle avait de quoi payer des soldats et aussi des princes et des rois. On ne peut donc imaginer le règne de Louis XIV sans de grandes guerres. Mais des fautes de toutes sortes furent commises dans la conduite de la diplomatie et de la guerre. La guerre, il aurait fallu la faire prompte, décisive, terminant les choses, et non prudente, embarrassée du bagage de la magnificence, coupée de rentrées au logis, où les bâtiments, les jardins, les fêtes, les femmes attendaient le retour du maître. Et rien ne peut justifier l'horreur des exécutions militaires et des destructions de pays. La diplomatie fut par trop perfide. Jamais Louis XIV ne s'est cru lié par un traité. Il a écrit dans ses Mémoires cet avis à son fils que « les paroles des traités » ressemblent aux « compliments » qui se font dans le monde, et « n'ont qu'une signification bien au-dessous de ce qu'elles sonnent ». Il a violé à peu près toutes les paroles qu'il a données. Il a trouvé pour raisons de guerre des chicanes de procureur à la mort du roi d'Espagne, et d'autres raisons de même sorte, après la paix de Nimègue, pour entreprendre les réunions. Personne ne pouvait se fier à lui. En même temps que l'amitié du roi d'Angleterre, il achetait celle des républicains anglais. Le « vengeur des rois » soutenait des révoltes contre les souverains en Sicile, en Hongrie, en Transylvanie. Le roi Très Chrétien conspirait avec les Turcs. La perpétuelle ruse offensait d'autant plus ceux qui en étaient les victimes qu'elle était comme inattendue de la part d'un roi qui parlait « à la terre » d'un ton si superbe. Les mensonges semblaient plus odieux, venant de cet Apollon. L'orgueil fut un autre vice de sa politique. Il se manifesta par toutes les façons, par les inscriptions, les bas-reliefs de statues, les peintures, les arcs de triomphe, où se reconnaissaient les figures humiliées des peuples vaincus, et par des cérémonies comme celles des excuses de l'Espagne, de Rome, et, plus tard, de Gênes, enfin par des actes extraordinaires comme de faire la guerre à la Hollande sans daigner dire d'autre raison que la mauvaise satisfaction qu'il avait de la conduite des États-Généraux.

UN PAMPHLET DE LEIBNIZ (1684).

Toute une littérature de pamphlets contre la France se répandit en Europe. Elle est comme résumée par des paroles de Leibniz, dans le *Mars Christianissimus*, qui parut à Cologne en 1684.

« Dès l'année 1672, dit-il, il a été résolu en France que le Roi n'aurait plus besoin à l'avenir de rendre raison au monde de ses entreprises, comme ses ancêtres ou les autres potentats avaient toujours tâché de faire, en publiant des manifestes superflus. »

Leibniz se moque du ton de supériorité que prennent les Fran-

çais pour parler aux autres peuples, et de la spirituelle impertinence qui nous fit tant d'ennemis :

« Messieurs les Français donnent assez à connaître par leurs paroles et par leurs actions qu'ils ne se soucient plus des jugements du vulgaire, et, dans le vulgaire, ils comprennent tous ceux qui ne sont pas de leur parti, puisqu'aujourd'hui, à moins que d'avoir l'âme française, on ne saurait avoir l'esprit assez poli ni assez élevé au-dessus du commun. »

Il signale le danger d'une restauration violente du catholicisme; mais ce n'est pas la seule religion qui conduit la politique française, pensait-il, c'est l'orgueil :

« Il ne faut pas s'étonner si ceux qui sont dépouillés tout fraîchement... nous montrent les champs inondés de sang chrétien pour satisfaire à l'ambition d'une nation seule perturbatrice du repos public, s'ils font voir des milliers d'hommes immolés par le fer, par la faim et par les misères, afin seulement qu'on ait de quoi mettre sur les murs de Paris le nom de Louis-le-Grand en lettres d'or. »

Les ambassadeurs avertissaient le Roi de l'impopularité de la France. On a vu Colbert de Croissi confesser l'universelle aversion et la défiance des Anglais. De Turin, l'ambassadeur de France écrivait en janvier 1682 :

« Je puis assurer à Votre Majesté pour l'avoir bien observé depuis que je suis ici, qu'il n'y a pas de pays au monde où généralement les Français soient moins aimés qu'en celui-ci et où la puissance de Votre Majesté donne plus d'appréhension et de défiance, surtout depuis qu'elle est en possession de la ville et du château de Casal. »

UN MOT DE TURENNE.

Les Français sentaient bien que des haines s'amoncelaient contre leur pays et que, si jamais la France était vaincue, les représailles contre elle seraient terribles. Le maréchal de Villars racontait en 1710 :

« Nous avons tous ouï dire à M. de Turenne, sur l'importance de certaines places qui fermaient le royaume, que, si elles étaient perdues, l'on verrait les curés avec la bannière, les ministres avec tous leurs prêches marcher en France et suivre les armées. »

ÉPUISEMENT[1] DE LA FRANCE.

L'autre grand sujet d'inquiétude était, disions-nous, l'épuisement de la France. La preuve avait été faite que le royaume, quelle qu'en fût « la puissance naturelle », en quelque « situation » que « la Providence » l'eût placé, comme disait Colbert, ne pouvait suffire, avec son mauvais régime fiscal, aux dépenses conjointes des bâtiments, du luxe, des traités de subsides, de la marine, de la grande armée per-

1. La bibliographie de l'œuvre financière de Colbert, est au précéd. vol., p. 177.

manente et des guerres. Colbert s'en aperçut très vite; il s'inquiéta et se plaignit. Ses plaintes répétées, ses avis et ses supplications au Roi sont de grands documents du règne et des jugements sévères sur Louis XIV.

LES PREMIÈRES INQUISITIONS DE COLBERT.

On a vu en quel état il avait trouvé les finances du Roi [1]. Une année de gestion avait suffi pour les améliorer grandement. De 1661 à 1662, les recettes brutes qui avaient été de 84 millions de livres montèrent à 87 et les charges baissèrent de 52 à 43 millions. Le revenu net était, en 1661, de 32 millions de livres; il fut de 44 millions, l'année d'après. Mais déjà Colbert se fâchait des habitudes qu'il voyait prendre au Roi. Les cinq cent mille premiers écus employés à Versailles lui firent une grande peine. Il les reprocha en septembre 1665 par la lettre fameuse, que commencent les mots : « Votre Majesté retourne de Versailles... » L'année d'après, un jour du mois de juillet, il eut avec le Roi une explication, dont il voulut lui laisser le souvenir par un mémoire qu'il écrivit le lendemain. Il s'excuse au préambule de sa hardiesse à entreprendre « un métier fort difficile ». Voilà plus de six mois qu'il balançait « à dire les choses fortes » qu'il avait dites la veille et qu'il allait répéter. Il espère pourtant ne pas déplaire : « Je me confie en la bonté de Votre Majesté et en sa haute vertu, en l'ordre qu'elle nous a souvent donné et réitéré de l'avertir en cas qu'elle allât trop vite et en la liberté qu'elle m'a souvent donnée de lui dire mes sentiments ». Les précautions n'étaient pas inutiles; les « choses » qu'il dit sont « fortes » en effet. « Il m'a semblé que Sa Majesté commençait de vouloir préférer ses divertissements et ses plaisirs à toute autre chose. » Et il lui reproche l'augmentation de dépenses de l'Écurie, son jeu, le jeu de la Reine, les fêtes et les festins, les gratifications et pensions capricieuses, le luxe des habits, casaques et autres « ajustements militaires », la fantaisie de ces revues de troupes amenées de très loin, qui coûtent si cher et prêtent au ridicule.

LA PROGRESSION DES RECETTES.

Cependant Colbert, par diverses sortes de moyens, continuait d'accroître les revenus. La Chambre de justice supprima une partie des rentes; une autre partie fut remboursée. Il abaissa la remise attribuée aux receveurs des tailles de 5 sous par livre, c'est-à-dire de 25 p. 100, à 9 deniers, c'est-à-dire à 3,75 p. 100. Il mit les fermes en adjudication, et, comme il promettait aux fermiers de les aider dans le recouvrement des droits, comme il les allégeait de la plus grande partie des pensions et gratifications qu'auparavant ils étaient obligés de distribuer, les fermes montèrent à de plus hauts

1. Voir au précédent vol., p. 178 et suiv.

prix. En même temps, il empêchait les dilapidations de ces fermiers, contenait « les gens d'affaires dans la modestie qu'ils doivent ». Il continuait de « profiter de toutes les occasions... de soulager les peuples », de les « enrichir par la diminution des impositions ». Ce qui n'empêcha pas que le compte des recettes en 1671, comparé à celui que dressa Fouquet pour l'année 1661 donnât une augmentation de revenu net de 14 882 069 livres pour les tailles; de 23 935 689 livres pour les fermes; de 3 330 000 pour les domaines. Le total du revenu net s'était élevé en dix ans de 31 845 038 à 75 433 497 livres.

L'AVIS AU ROI EN 1670.

Mais, plus haut que les recettes, ont monté les dépenses qui, déjà en 1670, excédaient de 3 000 000 le revenu.

« Je puis assurer Votre Majesté, écrit Colbert, que toute mon industrie est employée pour augmenter les recettes; mais, pour les dépenses, j'avoue, Sire, que je n'en puis rien dire. Je suis toutefois persuadé que, si Votre Majesté entrait dans l'examen de chacune, elle trouverait peut-être des retranchements à faire, qui pourraient les rapprocher un peu plus des recettes. »

LA FIN DE LA PROSPÉRITÉ.

Il est d'autant plus inquiet qu'il s'aperçoit qu'il ne peut demander aux peuples davantage que ce qu'ils payent :

« Pendant ces neuf années, l'abondance étant grande... toutes les dépenses utiles et avantageuses à l'État ont été faites avec grandeur et magnificence. Dans le cours de cette année, je trouve cette abondance, qui paraissait partout, changée par deux raisons très fortes, toutes deux sensibles, mais l'une facile à connaître et l'autre très difficile à pénétrer. La première est l'augmentation des dépenses.... L'autre est la difficulté générale que les fermiers et les receveurs généraux ont à tirer de l'argent des provinces,... et la protestation qu'ils font tous les jours que la prodigieuse nécessité qu'ils trouvent dans leurs provinces leur fait craindre leur ruine, et qu'ils ne pourront soutenir les payements de leurs fermes et recettes générales.... Les conséquences que l'on peut facilement tirer de cet état sont que les peuples succomberont assurément, qu'il faudra diminuer notablement les impositions; et, l'excès des dépenses obligeant de consommer par avance l'année suivante pour les dépenses courantes, on retombera infailliblement dans tous les désordres et toutes les nécessités des temps passés. »

Il faudrait donc réduire les dépenses. Et Colbert propose des réductions sur la marine, les bâtiments, la guerre, les fortifications....

« Je ne sais, Sire, si je me trompe, mais il me semble que toutes ces choses sont bien faciles à exécuter. Votre Majesté en jugera mieux que moi, mais je la puis assurer et j'oserais lui répondre qu'en cas qu'elle veuille bien se fixer, sans passer pour quelque cause que ce soit les 60 millions de livres, suivant le projet ci-dessus, c'est-à-dire trois fois autant qu'Henri IV ait jamais dépensé, et un quart davantage que Louis XIII lorsqu'il avait à entretenir des armées en Allemagne, Italie, Catalogne, Flandre et Champagne, j'oserais, dis-je, répondre à Votre Majesté qu'elle verra la même abondance pendant toute sa vie, et même qu'elle la verra augmenter tous les ans, en même temps que ses ennemis et les envieux de sa gloire tomberont insensiblement dans la nécessité. »

Mais cet avenir, il n'osait l'espérer. La même année, il écrivait :

« Il est certain, Sire, que Votre Majesté, comme roi, — et le plus grand de tous les rois qui aient jamais monté sur le trône, — a dans son esprit et dans toute sa nature la guerre par préférence à toute autre chose, et que l'administration de ses finances... qui consiste en un lourd détail, n'est point la fonction naturelle et ordinaire des rois. Votre Majesté pense plus dix fois à la guerre qu'elle ne pense à ses finances. »

LES EXPÉDIENTS RUINEUX.

Le Roi, à cette date, se préparait à la guerre qui devait commencer deux ans après. De 1670 à 1679, les dépenses montent de 77 209 879 livres à 128 235 300. Les recettes baissent, la guerre arrêtant le commerce, et les passages de troupes ruinant des provinces. Bon gré, mal gré, il faut que Colbert recoure aux procédés, qu'il a souvent flétris, des temps de désordres. A la fin de 1671, des offices sont créés, et l'on voit reparaître les mesureurs de grains, les vendeurs de veaux, les mouleurs de bois, etc. En 1672, des domaines sont vendus. Le privilège accordé aux courriers de l'Université de porter des lettres concurremment avec les postes royales leur est enlevé; le transport des correspondances devient un monopole, et le produit de la ferme des postes s'accroit de 1 120 000 livres. Colbert fait aussi un bénéfice en achetant par contrainte aux particuliers leur superflu d'argenterie qu'il fait fondre à la Monnaie. D'autres expédients sont trouvés. Le 1er janvier 1673, il annonça au Roi que ses revenus croissaient. Le Roi fut charmé : « Je vous avoue que je ne m'y attendais pas, dit-il.... Croyez que, comme vous m'avez donné le premier plaisir de l'année, je vous ferai paraître la satisfaction que j'ai de vos services et de vous ». Mais sans doute Colbert avait voulu faire au maître une politesse de premier de l'an ; au vrai, il s'inquiétait de plus en plus. En août 1673, il écrit que le déficit sera de 25 millions, et qu'il faudra les trouver en affaires extraordinaires, « ce qui ne peut se faire, ajoute-t-il, sans une très grande application de Votre Majesté ». Il assemble « tous les mémoires anciens et nouveaux d'affaires extraordinaires pour en faire rapport » au Roi, quand Sa Majesté reviendra de l'armée. Le Roi répond : « La dépense me fait peur, mais j'espère que, par votre application et votre travail, vous trouverez tout ce qu'il me faudra. J'ai une grande confiance dans votre savoir-faire. » Cette année, des domaines furent vendus pour 11 400 000 livres. L'impôt du papier timbré fut établi; affermé, il produisit 1 280 092 livres. En 1674, le fermier du timbre paya son bail 3 millions. Colbert eut l'idée d'imposer tous les papiers et parchemins fabriqués dans le royaume. Il organisa le monopole du tabac qu'il vendit cinquante sous la livre, « Sa Majesté estimant que cette imposition est d'autant plus juste qu'il est libre à tous les hommes d'en

prendre ou de n'en pas prendre ». En même temps fut affermé un droit de marque sur la vaisselle d'étain. Mais ces impositions nouvelles rapportèrent beaucoup moins qu'on n'avait espéré, et l'on a vu qu'elles provoquèrent des révoltes graves. L'année 1675 fut très dure. Colbert s'en lamentait.

LES CARESSES DU ROI.

Le Roi le remerciait et le caressait. « Vous savez que j'ai grande confiance en vous pour faire réussir les choses difficiles, et c'est pourquoi je crois que vous trouverez tout ce qui est nécessaire... »; « Il est étonnant que vous fassiez ce que vous faites »; « Un autre que vous serait embarrassé de trouver ce qui est nécessaire, mais je suis assuré que vous ferez que rien ne manquera »; « Il n'y a que vous au monde qui puissiez faire sans embarras ce que vous faites »; « Vous faites des merveilles sur l'argent et je suis tous les jours plus content de vous. Je suis bien content de vous le dire ». Le Roi parle comme à un ami : « Je sais l'amitié que vous avez pour moi, et le zèle que vous avez pour mon service »; « Je reconnais la peine que vous prenez par l'amitié que j'ai pour vous »...

REFONTE DE MONNAIE.

Colbert prenait en effet de la peine de plus en plus. Il s'aidait des avis d'inventeurs d'affaires malhonnêtes comme Béchameil, Bellinzani et autres. Une de ces affaires fut une refonte des monnaies. Les pièces françaises de cinq sous avaient un titre et un poids supérieurs à ceux des monnaies étrangères; aussi elles s'écoulaient hors du royaume. Elles furent retirées de la circulation et remplacées par des pièces de quatre sous, où le métal fin fut trop épargné. Sur quoi le Roi bénéficia, mais plus encore les spéculateurs[1].

EMPRUNTS.

Ce fut au contraire un loyal procédé, que la création de rentes. Colbert n'y recourut qu'à regret; il craignait que la facilité même à trouver de l'argent par ce moyen ne séduisît le Roi. Mais il ne pouvait se passer de cette ressource; chaque année, à partir de 1674, il emprunta. Il eut l'idée de s'adresser directement au public, au lieu de recourir, comme jadis, aux ruineux intermédiaires. Sa « Caisse des emprunts » était une sorte de caisse d'épargne, qui ne servait que 5 p. 100 d'intérêt. De 1674 à 1683, elle reçut 116 millions.

LE DÉFICIT GRANDISSANT.

Mais chaque année croissait le déficit. Il fallut recommencer à « manger » l'avenir. « L'état au vrai » des recettes et des dépenses de l'année 1680 donna : recettes, 61 448 568 livres; dépenses, 96 318 016 livres; arriérés à payer de 1678 et de 1679, 12 670 644 livres; en somme, un manque de 47 540 092 livres. Ainsi la recette nette s'était accrue, mais plus encore la dépense; la dette était plus forte,

1. Voir De Boislisle, *Desmarets et l'affaire des pièces de quatre sols*, dans son édition de St-Simon, t. VII, appendice.

mais plus grand le déficit; les revenus de l'année d'après étaient mangés. On en revenait à l'état des choses au temps de Fouquet.

NOUVEAUX AVERTISSEMENTS AU ROI.

Colbert jugea qu'il était nécessaire d'avertir le Roi qu'il allait à la ruine. Il lui présenta les comptes, mais le Roi refusa de rien rabattre du chiffre des dépenses. Colbert n'osa lui dire tout ce qu'il avait sur le cœur; mais, le lendemain il lui écrivit :

« Le respect, l'envie sans bornes que j'ai toujours eue de plaire à Votre Majesté et de le servir à son gré, sans peine et sans aucun embarras, et encore plus son éloquence naturelle qui vient facilement à bout de persuader ce qu'il lui plaît, m'otèrent le moyen d'insister. Mais, après avoir fait une sérieuse réflexion sur tout ce que Votre Majesté me fit l'honneur de me dire, voyant qu'il n'y a qu'un changement dans la destination de la dépense, je croirais prévariquer à mon devoir et manquer à la fidélité que je lui dois, si je ne lui remettais pas encore fidèlement sous les yeux en peu de mots ce même état, afin qu'il lui plaise, y faisant la réflexion qu'elle jugera nécessaire, prendre la résolution qu'elle croira plus avantageuse à son service. »

L'AVENIR MANGÉ.

Il rappelle alors de combien la dépense excède la recette, et que, l'année 1681 étant mangée, il faudra, dès le mois de mars ou d'avril, « tirer sur 1682 ». Et le crédit du Roi a baissé, par « l'excès des emprunts ». Peut-être la baisse du crédit aura-t-elle pour effet que les dépositaires voudront retirer leur argent de la caisse; on ne pourrait les rembourser, et alors, « Votre Majesté verrait une banqueroute presque universelle, dont les suites donneraient beaucoup de peine et diminueraient considérablement les revenus de Votre Majesté ». Impossible de songer à des accroissements de recettes, car, déjà il est « à craindre que les prodigieuses augmentations des fermes ne soient fort à charge aux peuples ». Quant aux affaires extraordinaires, il n'y en a plus. Rien à tirer non plus des pays réunis récemment à la couronne : « Votre Majesté a disposé de tout ce qui pouvait produire quelque chose dans les pays conquis ». Il ne reste donc qu'à diminuer la dépense :

« A l'égard de la dépense, quoique cela ne me regarde en rien, je supplie seulement Votre Majesté de me permettre de lui dire qu'en guerre et en paix, elle n'a jamais consulté ses finances pour résoudre ses dépenses, ce qui est si extraordinaire qu'assurément il n'y en a pas d'autre exemple ».

NOUVEAUX EFFORTS DE COLBERT APRÈS LA PAIX.

A cette date de 1680, Colbert a perdu bien des illusions de ses premières heures. Il sait bien qu'il n'a pas remédié, qu'il ne remédiera pas aux désordres de la perception des revenus, qu'ils s'appellent tailles, aides ou gabelles. Il a renoncé à écrire ces grands règlements qu'il avait projetés, et qui, réunis, auraient formé un code des finances du Roi. Il a dû réduire à presque rien les secours qu'il donnait aux manufactures, aux routes, aux colonies. Partout il s'est excusé sur « les prodigieuses dépenses » que le Roi est obligé de

faire pour combattre ses ennemis. La paix faite, il espère qu'il « plaira à Dieu » de la conserver. En 1679, il ordonne une enquête sur le commerce. Il demande de l'argent, au moins 100 000 livres par an, tout de suite, et, sitôt que possible, 100 000 écus pour aider ceux qui entreprendront de nouvelles compagnies ou de nouvelles manufactures. Il répète que le « principal point du commerce » consiste à « maintenir et conserver l'argent dans le royaume, à faire revenir celui qui en sort et à tenir toujours les États étrangers dans la nécessité et le besoin d'argent où ils sont ». Plus que jamais il soutient son Van Robais, le grand manufacturier d'Abbeville. Il essaye d'établir la manufacture du point d'Angleterre et du point de Malines. Il reparle de son « application... à établir en France toutes les manufactures qui entrent des pays étrangers dans le royaume ». Il veut reprendre et activer les travaux publics. C'est alors qu'il trace le plan méthodique de la voirie de France par terre, qu'il active l'amélioration des rivières, et qu'il prépare, après l'achèvement du canal de Languedoc, la construction d'autres canaux. Et il s'efforce d'envahir tout le marché de l'Espagne. Il n'a pas perdu l'espoir d'enlever le commerce du Levant aux Anglais et aux Hollandais, et de faire de la Méditerranée un domaine de notre commerce.

Mais l'attention du Roi est ailleurs. Malgré la paix, il garde 120 000 hommes sous les armes. En même temps que les dépenses de guerre, continuent les dépenses des bâtiments, et jamais la Cour n'a coûté si cher que depuis qu'elle est établie à Versailles.

L'ÉTAT EN 1683.

En juin 1683, dans un mémoire au Roi, Colbert fait observer que les dépenses, pour le mois, dépassent les recettes de 3 600 000 livres. « La grande dépense me fait beaucoup de peine, écrit le Roi en marge, mais il y en a de nécessaires. » Colbert continue : « Quelque application que j'aie eu jusqu'à présent, je n'ai pu encore trouver que 1 400 000 livres à emprunter ». Le Roi, toujours en marge, le complimente : « Je sais que vous faites tout ce qui est possible [1] ».

1. Le tableau suivant, dressé d'après les « Carnets du Roi », donne un aperçu de l'administration financière de Colbert. Il indique la situation des finances : 1° en 1661 ; 2° dans une année de paix, en 1669 ; 3° après la guerre de Hollande (en livres) :

	1661	1669	1680
Recettes	84 222 096	76 468 967	61 448 568
Dépenses	93 427 830	76 283 149	96 318 016
	Déficit : 9 205 734	Excédent en caisse : 185 818	Déficit : 34 869 448
Arriéré dû par le trésor.	50 533 674	Néant.	12 670 644

LA MALADIE DE COLBERT.

A la fin d'août 1683, Colbert, qui se trouvait à Paris, en son hôtel de la rue Neuve-des-Petits-Champs, tomba malade [1]. Il avait passé soixante-quatre ans, et, depuis longtemps, se portait mal. Il souffrait de fréquents accès de goutte; des crises de fièvre le tourmentaient, dont plusieurs le mirent en péril de mort. Il s'épuisait par le travail. On a vu qu'un jour il se demanda s'il valait mieux travailler le soir ou le matin et que la réponse fut qu'il fallait travailler soir et matin, mais qu'il était prudent d'arrêter de temps en temps pour se purger.

SON TRAVAIL.

Le travail de Colbert, c'était chaque jour quelque conseil, quelquefois très long, des entretiens avec le Roi, des audiences à des importuns, des entretiens avec des chefs de service, des marchands, des gens de finances et d'affaires diverses, avec des artistes, des savants et des gens d'académie. C'était — dans les heures de tête à tête avec soi-même, qu'il fallait trouver chaque jour, et qu'en effet trouvait Colbert, — des mémoires longs comme des livres, sur des sujets de finances, de commerce, de marine, de législation, de religion, de bâtiments, de politique extérieure, très étudiés, mal écrits, bien bâtis; une correspondance prodigieuse, de quantité invraisemblable, de forte qualité, où chaque jour se rencontre la diversité de tant de grandes affaires; les autographes de Colbert empliraient cent volumes. C'était une égale passion portée en toutes les besognes, le « il n'y a rien de plus important » des milliers de fois répété par sa plume; la perpétuelle « inquiétude » de ne pas réussir, cette inquiétude qu'il souhaitait à son fils Seignelai comme une vertu; l'effort constant vers un idéal, très clair en son esprit, de puissance et de gloire, puissance et gloire du Roi et de la nation, obtenues par le travail qui produit la richesse. C'était aussi l'âpre soin de faire sa fortune et celle des siens, fortune d'argent et fortune d'honneurs; la lutte sans un moment de trêve contre ses rivaux, Louvois et Le Tellier; la nécessité de faire sa cour, d'opposer autant qu'il lui était possible bon

1. L'ambassadeur de Venise a raconté que le Roi, quelques jours auparavant, l'avait offensé en lui reprochant le mauvais état de certains bâtiments de Versailles, les difficultés qu'il faisait de consentir à des dépenses, et qu'il fallût toujours le « prier », au lieu qu'avec Louvois chose dite était chose faite. Colbert aurait dissimulé son chagrin; une fièvre serait survenue, que, tout de suite, on jugea mortelle. Plus tard, on ajouta que le Roi, au cours de reproches qu'il faisait à son ministre sur le chiffre de certaines dépenses de Versailles, aurait prononcé le mot « friponnerie ». Il paraît certain que Louis XIV, un jour, comparant la dépense de fortifications qu'il venait de visiter à celle des travaux de Versailles, s'étonna. Charles Perrault raconte qu'il demanda : « D'où vient qu'à Versailles nous faisions des dépenses effroyables et que nous n'ayons presque rien d'achevé? Il y a quelque chose à cela que je ne comprends pas ». Colbert aurait donné ses raisons, mais se serait décidé dans la suite à mettre au rabais des ouvrages qui auraient été fort mal exécutés. Et il « devint si difficile et chagrin, qu'il n'y avait plus moyen d'y suffire, ni d'y résister ». Mais il n'est pas besoin, pour expliquer la mort de Colbert, de supposer une mortelle émotion causée par une scène dramatique.

visage à mauvais jeu, de détendre ses sourcils anxieux, de se contenir, de se comprimer, de racheter les moments de mauvaise humeur montrée au Roi par des flatteries dont il mesurait exactement l'hyperbole. Tout cela ensemble tourmentait le tempérament de Colbert, *melancolico biliosissimo temperamento*, dont parle l'ambassadeur de Venise.

LA MORT (6 SEPT. 1683) ET LES CONDOLÉANCES DU ROI.

Il mourut le 6 septembre. Personne peut-être ne le regretta. Il était dur à peu près à tout le monde. « Les peuples » détestaient le ministre qui les ruinait par ses exactions et s'était enrichi dans la misère publique [1], et les gens de Cour, l'homme sans sourire et sans grâce. Le Roi, quand il apprit à Fontainebleau que le malade allait « prendre Notre Seigneur en viatique » avait écrit à Seignelai : « L'état où est votre père me touche sensiblement... J'espère toujours que Dieu ne voudra pas l'ôter de ce monde où il est si nécessaire pour le bien de l'État ». Après la mort, il fit ses condoléances : « Madame Colbert, je compatis à votre douleur d'autant plus que je sens par moi-même le sujet de votre affliction, puisque, si vous avez perdu un mari qui vous était cher, je regrette un fidèle ministre dont j'étais pleinement satisfait ». Il disait très bien en toutes circonstances ce qu'il fallait dire. Mais son émotion — si vraiment il fut ému — passa vite. Il appréciait en son ministre l'homme qui trouvait de l'argent et qui faisait les frais de la magnificence. Mais il savait bien que lui et Colbert ne s'entendaient pas du tout sur le fond des choses. Il sentait en ce serviteur une désapprobation tout près de devenir une résistance, Colbert seul lui fit entendre des paroles dures et lui montra un visage morose. Le Roi fut généreux envers lui et envers sa famille. Quatre des fils du défunt ont âge d'homme en 1683 : Seignelai a la survivance du secrétariat d'État de la marine et de la Maison du Roi; Jacques-Nicolas-Colbert, coadjuteur de l'archevêque de Rouen, deviendra archevêque en 1691; Antoine-Martin Colbert, général des galères de l'ordre de Malte, est colonel du régiment de Champagne et brigadier des armées du Roi; Colbert d'Ormoi a la survivance de la charge de surintendant des bâtiments. Des trois filles, une est duchesse de Chevreuse, une, duchesse de Beauvilliers, une, duchesse de Mortemart. Des trois frères, un est évêque, un — Colbert de Croissi — secrétaire d'État, et le troisième lieutenant-général des armées du Roi. Des sœurs, oncles et cousins prospèrent sous l'abri du nom. En même temps que les honneurs, le roi prodigua l'argent : émoluments qui montaient à une centaine de mille livres annuellement; petites gratifications que Colbert ne

1. Colbert est mort trop riche. Voir sur sa fortune : Clément, *Lettres....*, t. VII. C'est une question à étudier : Comment les ministres devenaient-ils si riches ?

dédaignait pas, que même il sollicitait; grandes largesses, comme ces quatorze cent mille livres données au duc de Mortemart, quand il épousa Marie-Anne Colbert, et pour lesquelles le beau-père trouva, malgré la pénurie du trésor, un paiement rapide. Ayant ainsi fait de cette famille une des plus riches et des plus hautes du royaume, Louis XIV se croyait quitte envers son serviteur.

LA SUCCESSION DE COLBERT.

Il régla la succession aux honneurs et charges vacants selon sa méthode, qui était de faire une part à peu près égale aux deux grandes familles ministérielles. Comme celle des Le Tellier se trouvait à ce moment moins bien pourvue, il donna le contrôle général des finances à Le Pelletier, un ami de Louvois, et à Louvois lui-même la surintendance des bâtiments qui fut retirée, après dédommagement, à Colbert d'Ormoi. Or, Louvois sera un surintendant médiocre, et Le Pelletier un médiocre contrôleur général. D'autre part, Croissi ne brillait pas au secrétariat des Affaires étrangères. Le personnel de gouvernement s'amoindrissait. Mais si le Roi s'en est aperçu, il ne s'en est pas inquiété; car c'est par politesse qu'il a dit à Seignelai que son père était « nécessaire à l'État ». Louis XIV ne connaissait pas d'autre homme nécessaire que lui-même.

III. — RETOUR SUR LA VIE PRIVÉE DU ROI [2]

LA REINE.

PENDANT ces vingt-quatre années de puissance et de gloire, la vie privée du Roi, cette vie dont l'histoire donne des lumières si vives sur lui, sur sa Cour, sur son temps, avait été brillante et scandaleuse. Il n'a jamais aimé la Reine, épousée par raison d'État, et qui n'eut, pour lui plaire un moment — elle était presque naine, grasse et entassée — que sa jeunesse, son air d'enfant, et l'adoration

2. SOURCES. Les *Œuvres de Louis XIV*, et les *Mémoires de Louis XIV pour l'instruction du Dauphin*, cités p. 185. Les *États de la France*, cités au précéd. vol., p. 149. Spanheim, *Relation de la cour de France en 1690*, éd. Bourgeois, Paris et Lyon, 1900. *Le Relazioni degli Stati Europei lette al Senato dagli Ambasciatori Veneziani*, éd. Barozzi et Berchet, série II, vol. III, Venise, 1865. Vallot, D'Aquin et Fagon, *Journal de la santé du roi Louis XIV* (1647-1711), publ. p. Le Roi, Paris, 1862. Saint-Simon, *Mémoires*, éd. Chéruel, Paris, 1873, 21 vol. et éd. De Boislisle (en cours de publ.; 19 vol. parus). Du même auteur : *Parallèle des trois premiers rois Bourbons*, dans ses *Écrits inédits*, publ. p. Faugère, Paris, 1880-83, 6 vol. Dangeau, *Journal de la Cour de Louis XIV*, publ. p. Soulié, Dussieux,... Paris, 1854-68, 19 vol. Mme de La Fayette, *Relation de la Cour de France en 1688-89*, imprimée à la suite de ses *Mémoires*, cités plus bas. *Correspondance de Madame, duchesse d'Orléans, traduction et notes* par Jaeglé, 2e éd. Paris, 1890, 3 vol. *Lettres* de Madame de Sévigné, dans la « Collection des Grands Écrivains ». Paris, 1862-67, 14 vol. Bussy-Rabutin, *Correspondance*, publ. p. Lalanne, Paris, 1858-59, 8 vol. Tous les *Mémoires* du temps, notamment ceux de : Mme DE LA FAYETTE, de Mme DE MOTTEVILLE, de l'abbé de CHOISY, de BUSSY-RABUTIN, de LA FARE, du maréchal de GRAMONT, dans la collection Michaud et Poujoulat; ceux de Mme DE CAYLUS, édit. Raunié, Paris, 1884. La Bruyère, *Les Caractères...*, dans la

qu'elle avait pour lui. Transportée de la Cour triste d'Espagne à celle qui s'épanouissait autour du jeune roi, au Louvre, à Saint-Germain ou à Fontainebleau, elle garda l'air dépaysé. Elle ne sut jamais bien le français; elle prononçait *ou* au lieu de *u*, disait *eschevois* au lieu de chevaux, *una serviliella* au lieu d'une serviette, *Santa Biergen* au lieu de Sainte Vierge. Elle n'avait point d'esprit; on ne se gênait pas pour parler de sa « bêtise ». Le Roi s'était cru quitte envers elle, et même généreux, par quelque affection qu'il lui donna, l'habitude qu'il garda du lit commun, et de grands égards.

MADEMOISELLE DE LA VALLIÈRE.

Infidèle, dès la première heure, il vécut à tout le moins en grande intimité avec la Mazarine Olympe Mancini, comtesse de Soissons, et respira de près le charme subtil d'Henriette d'Angleterre sa belle-sœur. Pour donner le change au public, il joua l'amoureux d'une des filles d'honneur de la princesse, Louise de La Vallière, une Tourangelle de dix-sept ans, dont le teint était blanc et rose, les yeux bleus très doux, la taille mince et quasi frêle, et la lente démarche embellie d'une boiterie légère. Le Roi, pris à son propre piège, aima Mlle de La Vallière et lui déclara son amour, un jour de l'année 1661. Elle était vertueuse, elle résista; mais l'amour qu'elle-même ressentait, et sa joie d'être aimée furent, dit-elle, « des chevaux furieux qui entraînaient son âme dans le précipice ». Le Roi demeura six ans fidèle à cette jeune femme, qui n'aimait en lui que lui-même, « violette qui se cachait sous l'herbe, disait Mme de Sévigné, honteuse d'être maîtresse, d'être mère, d'être duchesse ». Puis il se lassa.

MADAME DE MONTESPAN.

Chez elle, il rencontrait une des dames de la Reine, Françoise-Athénaïs de Rochechouart, fille du duc de Mortemart, femme du marquis de Montespan. La marquise avait de l'esprit, l'esprit vanté

« Collection des Grands Ecrivains ». Locatelli, *Voyage de France* (1664-65), publ. p. Vautier, Paris, 1905. Bourdaloue, *Œuvres*, édit. Lefèvre, Paris, 1833-4, 3 vol.

Ouvrages. Les choses et les hommes de ce temps ont été étudiés à fond et souvent révélés par M. de Boislisle; voir notamment son édition des *Mémoires de Saint-Simon*, citée plus haut, avec d'importants appendices à chaque volume; ses articles dans la « Revue des questions historiques », le « Bulletin de la Société de l'histoire de France », les « Mémoires » et le « Bulletin de la Société de l'histoire de Paris ». Voltaire, *Le siècle de Louis XIV*, éd. Rébellian et Marion, Paris (Colin), 1894, ou éd. Bourgeois, Paris (Hachette), 1893. Gaillardin, *Histoire du règne de Louis XIV*, Paris, 1871-75, 5 vol. Bourgeois, *Le grand siècle*, Paris, 1894. Walckenaer, *Mémoires touchant la vie et les écrits de Marie de Rabutin-Chantal, dame de Bourbilly, marquise de Sévigné*, 3e éd., Paris, 1856, 5 vol. Combes, *Mme de Sévigné historien*, Paris, 1885. Duc d'Aumale, *Histoire des princes de Condé*, citée p. 267. Lair, *Louise de La Vallière et la jeunesse de Louis XIV*, nouv. éd., Paris, 1907. Pauthe, *Mme de La Vallière; la morale de Bossuet à la Cour de Louis XIV*, Paris, 1889. Duclos, *Mme de La Vallière et Marie-Thérèse*, 4e éd., Paris, 1890. Lemoine et Lichtemberger, *De La Vallière à Montespan*, Paris, 1905. Clément, *Louis XIV et Mme de Montespan*, Paris, 1868. Perrens, *Les libertins en France au XVIIe siècle*, Paris, 1875. Allaire, *La Bruyère dans la maison de Condé*, Paris, 1886, 2 vol. Belin, *La Société française au XVIIe siècle, d'après les sermons de Bourdaloue*, Paris, 1875. Le P. Chérot, *Bourdaloue, sa correspondance et ses correspondants*, Paris, 1893. Voir en outre, sur Mme de Maintenon, les documents et les ouvrages indiqués p. 58, n. 2.

des Mortemart, naturel, fin, trouveur de choses inattendues, un esprit qui avait l'art d'en donner aux autres. Le Roi se plaisait à entendre de jolies conversations spirituelles; aussi La Vallière « était ravie de voir Mme de Montespan chez elle », pour l'amuser. Mais la marquise était « belle comme le jour »; elle avait de beaux cheveux blonds, un joli nez aquilin, de grands yeux bleus, une toute petite bouche aux lèvres rouges, des dents qui brillaient. Bien qu'elle fût de taille un peu médiocre, son allure gracieuse et en même temps « assurée » achevaient en elle cette beauté que Mme de Sévigné disait « triomphante, à montrer aux ambassadeurs ». En toute chose, elle semblait le contraire de La Vallière. Le Roi fut séduit par le contraste; en 1667, il devint l'amant de Mme de Montespan.

LA RETRAITE DE LA VALLIÈRE.

Mais il voulut garder auprès d'elle La Vallière. La présence de sa première maîtresse lui était commode pour cacher quelque temps au moins le scandale d'un double adultère. Il la fit souffrir, et s'étonna qu'elle souffrît après qu'il lui eût dit que son nouvel amour n'empêchait pas « qu'il ne l'aimât comme il devait, et qu'elle devait se contenter de ce qu'il faisait pour elle ». Elle essaya de se dérober; en février 1672, elle se retira au couvent de Chaillot. Le Roi « pleura fort », et l'envoya chercher par Colbert. Quand il la revit, il pleura encore; Mme de Montespan, qui pleurait aussi, la prit dans ses bras, et l'on recommença de vivre ensemble. Pendant le grand voyage de Flandre en 1673, Louvois donna cet ordre à l'intendant de Dunkerque : « Accommoder pour Mme de Montespan la chambre marquée L, et y faire faire une seconde porte communiquant avec les appartements du Roi. Mme la duchesse de La Vallière logera dans la chambre marquée V, où il faudra prendre la même précaution. » Mlle de La Vallière était donc rivée à Mme de Montespan; elle l'aidait à s'habiller et à se parer.

Mais elle continuait à partager ses regards entre Dieu et le Roi. Quand elle fut sûre, tout à fait sûre, que le Roi ne lui rendrait jamais ce qu'elle appelait « l'honneur de ses bonnes grâces », elle entra, au mois d'avril 1674, au couvent des Carmélites du faubourg Saint-Jacques. Elle avait trente ans. Le jour où elle fit sa profession, sa « beauté surprit tout le monde ».

LE RÈGNE DE MADAME DE MONTESPAN.

Le règne de Mme de Montespan dura neuf à dix ans, non sans escapades du Roi, très prompt aux occasions rencontrées; car ses « passades », a dit St-Simon, furent sans nombre. En 1675, Bossuet crut que les deux amants consentaient à se séparer par esprit de pénitence et mutuel consentement; il se trompa. Cependant, à mesure que venait l'inévitable lassitude, le Roi percevait mieux les scrupules de sa conscience; il cherchait des amours où le péché fût

moindre que celui de double adultère. La marquise fit une très belle défense. Après qu'on l'avait crue décidément dédaignée, on l'admirait au jeu du Roi, la tête appuyée sur l'épaule de « son ami », car elle aimait que toute la terre connût sa haute fortune. Elle triompha de « mouches » qui « passaient devant les yeux du Roi ». Elle bravait la jeunesse de ses rivales. L'hiver de 1676 — elle avait trente-cinq ans — elle « dansa ...toutes sortes de danses, comme il y a vingt ans, et dans un ajustement extrême ». Mais l'éclat de son visage pâlissait; sa taille de femme tant de fois mère était devenue « une grosse vilaine taille ». Le brillant esprit s'aigrissant malmenait le Roi, qui un jour termina une scène par ces mots : « Je vous l'ai déjà dit; je n'aime pas à être gêné ». A la fin de l'année 1679, Montespan vit le Roi s'éprendre d'une « belle idiote », Mlle de Fontanges, subitement admirée dans une fête, et qu'on avait préparée à frapper ce coup de foudre.

MADEMOISELLE DE FONTANGES. MADAME SCARRON.

Or, au même moment, Mme Scarron, que le Roi avait connue chez Mme de Montespan, comme il avait connu Mme de Montespan chez Mlle de La Vallière, et celle-ci chez Madame, et qui était tout le contraire de Montespan, comme celle-ci l'avait été de La Vallière, pénétrait lentement le Roi d'estime et de goût pour la sagesse de son esprit, le calme de sa raison, le sérieux de sa piété, le charme d'une beauté durable, par toute une physionomie rassemblée avec art et soutenue par une attention de chaque instant à toutes les paroles et à tous les gestes. En cette Mme Scarron, devenue Mme de Maintenon, Montespan sentait la vraie rivale; elle lui aurait préféré dix Fontanges. On dit qu'elle encouragea le Roi dans ses nouvelles amours, et qu'elle parait la duchesse de Fontanges comme elle avait été parée par la duchesse de La Vallière. Mais Fontanges ne fit que passer. Elle s'en alla, malade de couches douloureuses, mourir dans un couvent en juin 1681. Alors au lieu d'un nouvel amour ou d'un retour à Mme de Montespan, le Roi rendit à la Reine « l'honneur de ses bonnes grâces ». Mme de Maintenon avait fait ce miracle. La reine morte, elle succéda[1].

LE SCANDALE DES AMOURS DU ROI.

Ces amours du Roi furent des événements publics. Au commencement, il eut des précautions de pudeur. Il attendit la mort de sa mère pour assurer à une fille de La Vallière, « l'honneur de sa naissance », et pour donner à la mère un « établissement convenable à l'affection qu'il avait pour elle depuis six ans ». Marie-Anne fut légitimée en Parlement. Cette cour enregistra un édit qui donnait à la

1. Voir plus haut, p. 58.

maîtresse du Roi les terres de Saint-Christophe et de Vaujours érigées en duché-pairie. Les considérants parlaient de « l'affection très singulière » du Roi pour « sa bien aimée et très féale », et du « mérite » de la demoiselle qui lui était « connu ». Deux ans après, en février 1669, un fils de La Vallière était légitimé. Cette année même commençait la lignée des enfants de Mme de Montespan. Le Roi les cacha pendant assez longtemps, dans une retraite où Mme Scarron les éleva. En 1673, trois sont légitimés d'un coup par un acte où il déclare sa « tendresse naturelle pour ses enfants », qui répondront, espère-t-il, « à la grandeur de leur naissance ».

L'INDULGENCE DE LA REINE.

Le Roi ne trouva nulle part des raisons de se « gêner ». La Reine, qui fut mise par lui à un dur régime, se fâcha plus d'une fois, fit des scènes de ménage, pleura, mais s'accoutuma. Il fallut bien qu'elle tolérât la présence, le voisinage, le perpétuel coudoiement des maîtresses, et qu'elle reconnût leurs enfants pour des princes enfants du Roi, après qu'ils lui avaient été présentés comme tels. A la fin, elle dut agréer pour surintendante de sa maison la Montespan. Malgré des colères contre les « poutes » du Roi, comme elle prononçait, elle fut bonne pour ses rivales. A la prise de voile de La Vallière, elle était très émue. Elle condescendait à demander des services à Mme de Montespan, comme de lui faire laisser une de ses femmes de chambre espagnoles, que le Roi avait renvoyées. En 1675, pendant que l'on croyait les deux amants séparés pour toujours, elle prit la peine de consoler la marquise par les attentions qu'elle eut pour elle, et pour un de ses enfants malade. L'année d'après, alors qu'elle était détrompée pourtant, elle eut l'idée de l'emmener aux Carmélites du faubourg Saint-Jacques. Et la Reine put entendre Mme de Montespan causer avec Mlle de La Vallière : « Etes-vous aussi aise qu'on le dit? » demanda la marquise. « Non, répondit Sœur Louise de la Miséricorde, je ne suis pas aise, mais je suis contente ». La marquise parla fort du Roi : « Que voulez-vous que je lui dise pour vous? », demanda-t-elle. Sœur Louise répondit « d'un ton et d'un air tout aimable : Tout ce que vous voudrez, Madame, tout ce que vous voudrez ». Mme de Sévigné a raconté cette scène et d'autres encore qui lui paraissaient « des choses difficiles à comprendre ». Mais la Reine ne s'étonnait plus. Elle était reconnaissante à son mari de ses moindres retours vers elle. Elle en montrait de la joie, et même aimait qu'on l'en plaisantât; alors, « elle riait de bon cœur, et frottait ses petites mains l'une dans l'autre ». Quand elle eut le Roi pour elle toute seule, grâce à Mme de Maintenon, elle se déclara « dans un contentement parfait et ne désirant plus rien au monde ». Une mort brusque la ravit à un état de « félicité parfaite ».

INDULGENCE DE L'ÉGLISE ET DE LA MAGISTRATURE.

L'Église fut clémente aux péchés du Roi. Les prédicateurs, il est vrai, lui dirent, avec des allusions claires, quelques paroles très dures. Bossuet essaya de ramener le maître à la raison et à la vertu; le confesseur l'avertit des périls qu'il courait. Mais, s'il était resté dans ces âmes de prêtres quelque vigueur d'honnêteté chrétienne, ils auraient rompu le contact avec le scandaleux pécheur qui renouvelait, à la face du monde, le péché de David. Bourdaloue aurait refusé de parler devant Mme de Montespan; Bossuet, après que le Roi eut manqué à la parole qu'il lui avait donnée lors de la séparation qu'il avait obtenue, ne se serait pas laissé arrêter par ce mot du relaps : « Ne me dites rien ».

La magistrature ne fut pas plus fière que l'Église. Sans doute, la tradition était établie que les bâtards de rois fussent reconnus par leurs pères; mais on n'avait pas vu encore reconnaître des enfants dont la mère ne pouvait être nommée, parce qu'elle avait un mari vivant; ce qui était, dira Saint-Simon, tirer des enfants « du profond non-être des doubles adultérins », pour en faire des princes. Église et magistrature laissèrent violer les lois divines et humaines.

CONSENTEMENT DU PRINCE DE CONDÉ.

Personne ne protesta, si ce n'est M. de Montespan, par des gestes intermittents, dont l'inconvenance parut scandaleuse. Les princes légitimes n'osèrent pas faire mauvais visage aux légitimés; probablement, il n'y ont pas même pensé. En 1680, Mlle de Blois, fille de La Vallière, épousa le prince de Conti. Condé, grand-oncle du marié, se montra publiquement fier de cette alliance. Il voulut être le prodige de la noce; lui, si malpropre d'ordinaire, la Cour l'admira, rasé, frisé, poudré, l'épée garnie de diamants. Le mariage fut célébré « à la face du soleil, » dans la chapelle de Saint-Germain. Au coucher, le Roi et la Reine donnèrent les chemises, le Roi au prince de Conti, et la Reine à la fille de Mlle de La Vallière. Cinq ans après, le duc de Bourbon, petit-fils de Condé, épousa Mlle de Nantes, fille de la Montespan. Le mariage fut célébré à Versailles dans le grand appartement. Mais la jeune duchesse fut prise de la petite vérole ; Condé la soigna, prit le mal et en mourut. Bossuet, dans l'Oraison funèbre du prince l'a loué de cette dernière action : « Quels furent les sentiments du prince de Condé lorsqu'il se vit menacé de perdre ce nouveau lien de sa famille avec la personne du Roi? C'est dans cette occasion que devait mourir ce héros; celui que tant de sièges et de batailles n'ont pu enlever va périr par la tendresse. »

LES MINISTRES SERVANT LES AMOURS DU ROI.

Les ministres servaient les amours du maître. Lorsque naquit le premier enfant de La Vallière, une nuit de décembre 1663, dans une maison sise au jardin du Palais-Royal, il fut porté à Colbert qui l'attendait dehors avec un ménage d'anciens domestiques de sa famille.

Il leur avait conté qu'un « sien frère avait commis un méfait avec une fille de qualité qu'il ne fallait pas compromettre ». Plus tard, le Roi ayant décidé de rétablir la charge d'amiral pour le comte de Vermandois, troisième enfant de La Vallière, Colbert étudia « quel nom il est besoin de donner à M. le comte Vermandois, amiral de France ». Après recherche très soigneuse des précédents, il proposa : « Louis, bâtard de Bourbon, comte de Vermandois, amiral de France, » ou bien : « Louis, bâtard de France, amiral de France ». Mais, pensa-t-il, les deux termes de France ne sonneraient pas bien ; on pourrait dire : « Louis, bâtard, comte de Vermandois, amiral de France ; Louis légitimé de France, comte de Vermandois, amiral de France » ; ou bien seulement : « Louis, comte de Vermandois, amiral de France ». — Finalement, on dit : « Louis de Bourbon, comte de Vermandois, amiral de France ». Quand Montespan remplaça La Vallière, Colbert transporta ses soins à la nouvelle maîtresse. Le Roi chargea lui et Mme Colbert de distraire Mme de Montespan, pendant qu'il était en Hollande : « Je serai très aise qu'elle s'amuse à quelque chose. Je suis bien aise de vous le faire savoir, afin que vous apportiez les facilités, en ce qui dépendra de vous, à ce qui la pourra amuser ». Colbert reçut de plus délicates commissions. M. de Montespan se permit de rappeler à sa femme, au Roi et au public qu'il existait toujours. « C'est un fou, écrit le Roi à Colbert, capable de faire de grandes extravagances. » Parmi ces extravagances, le marquis « a menacé de voir sa femme, et, comme il en est capable... je me repose encore sur vous pour qu'il ne paraisse pas... » Tout autant que Colbert, Louvois s'empressa auprès des femmes aimées. Il faut donc ajouter à tous les services dont les deux principaux ministres furent chargés, le service des amours du Roi.

LE ROI AFFRANCHI DE TOUTES LOIS.

L'histoire des amours de Louis XIV révèle, autant que l'histoire politique, l'universelle soumission servile. Quant au Roi, il s'y montre glouton d'amour, sans tendresse probablement, engagé par les sens, dégagé par la satiété, dur après l'abandon, égoïste le plus tranquillement du monde. L'homme qui a libéré son autorité des résistances et empêchements que lui opposaient les traditions anciennes du royaume, le *princeps solutus legibus* se retrouve dans cette chronique amoureuse. Attendre, quelquefois à peu de semaines de distance, des enfants de mères différentes, entremêler les naissances de six légitimes et de onze légitimés, créer des demi-frères ou des demi-sœurs, fils ou filles de trois, — et même un moment de quatre — mères vivantes, dont une a un mari vivant, fonder trois familles, les faire vivre ensemble publiquement, c'était un rare désordre, à mener tout autre que lui aux galères en cette vie, et à l'enfer, par delà. Mais il

n'est pas un homme comme les autres. Il est le « premier des mortels ». Si un enfant naît de lui, peu importe de quelle mère il naisse; il est le fils ou la fille de Louis. Ce serait un sacrilège de lui ravir « l'honneur de sa naissance ». L'enfant sera donc prince et s'appellera Bourbon. A l'Église et à la magistrature de s'en arranger.

LA VICTOIRE DU ROI SUR LUI-MÊME.

Mais voici un autre aspect de ce même homme. Après la mort de Mlle de Fontanges, « la place » qui était vacante, celle de maîtresse du Roi, ne sera plus remplie. Or, Louis XIV n'avait que quarante-trois ans. De toutes parts, se seraient offertes à lui des femmes et des filles, car être maîtresse du Roi c'était une fonction avantageuse, voire honorable à une famille. Lorsque la fille de Mme de Sévigné commença de paraître à la Cour, et qu'on crut que le Roi prenait goût à sa beauté, son cousin Bussy-Rabutin écrivit : « Je serais fort aise que le Roi s'attachât à Mlle de Sévigné, car la demoiselle est fort de mes amies, et il ne pourrait être mieux en maîtresse ». On pouvait donc craindre pour le Roi une vieillesse malpropre; il se l'interdit, par crainte de l'enfer, mais aussi par respect de lui-même et souci de sa dignité. Après son mariage avec Mme de Maintenon, il ne retombera plus dans l'amour illégitime. Ce singulier couple, austère et dévot, va présider à la vie de la Cour de France.

IV. — LA COUR DE FRANCE EN 1685

LE DAUPHIN « MONSEIGNEUR ».

CETTE Cour est tout un monde énorme, disposé en une hiérarchie. La première personne après le Roi est le Dauphin, ou, comme on dit, « Monseigneur ». Il est le premier né — 1er novembre 1661 — et l'unique survivant des six enfants de la Reine [1]. — Le Dauphin a eu pour gouverneur un des très rares hommes de Cour à qui tout le monde accordât de l'honnêteté, le duc de Montausier, et, pour précepteur, Bossuet. Le gouverneur eut affaire, dit-on, à un « caractère revêche », et le précepteur assurément à une intelligence médiocre. Le caractère fut dompté; mais l'intelligence demeura peu sensible aux leçons de latin, de philosophie, d'histoire que l'évêque lui donna, de physique, d'astronomie, de mécanique, d'hydraulique, de mathématiques et de fortifications, qu'elle reçut d'autres maîtres. Le Dauphin était un lourdaud, absorbé « dans sa graisse et ses ténèbres »; mais peut-être n'était-il ni tant ignorant, ni si sot qu'il paraissait. En tout cas, la science ni l'esprit ne lui auraient servi de rien, parce que le

1. Anne-Élisabeth a vécu quelques semaines, du 18 novembre au 30 décembre 1662; de même, Marie-Anne, du 16 novembre au 26 décembre 1664; Marie-Thérèse a vécu cinq ans, du 2 janvier 1667 au 1er mars 1672; Philippe, duc d'Anjou, trois, du 8 août 1668 au 10 juillet 1671, et Louis-François, 2e duc d'Anjou, cinq mois, du 14 juin au 4 novembre 1672.

Roi ne lui eût pas permis de s'en servir. Il admettait son fils au Conseil des finances et au Conseil des dépêches, mais non au Conseil d'État d'en haut, où se décidaient les grandes affaires. Il ne lui accordait « aucun crédit », même pour les plus petites choses. Il n'eût point toléré qu'il prît « la plus légère liberté avec lui ». Le Dauphin accepta sa destinée; il tenait de sa mère cette nonchalance et cette sorte d'indifférence fataliste où s'assoupirent les derniers Habsbourg d'Espagne. Il fut « un fils unique fait exprès pour l'être d'un tel père ». Sa grande occupation était de chasser; un jour que la Dauphine accoucha à midi, il partit en chasse à une heure; un autre jour, n'ayant pu chasser parce qu'il était malade, il regarda de son lit la curée du loup qu'il avait fait faire dans le parterre de l'Amour. Quand il ne chassait pas, il s'ennuyait. S'il lui fallait recevoir en audience les hommages des ministres étrangers, ce qui était à peu près la seule fonction qu'il remplît, il balbutiait des mots qu'on ne comprenait pas. Dans les rapports ordinaires, il demeurait solennel, et marquait entre lui et les autres une distance utile à sa timidité. Il avait l'air d'un infant ou d'un archiduc transplanté, et ne se souciait pas de rien savoir des choses du monde. Marié en 1680 à Marie-Anne-Christine, sœur de Maximilien II, électeur de Bavière, il fut bon mari pendant cinq ou six ans. En 1686, il commençait à fourrager parmi les filles d'honneur de la Dauphine.

LA DAUPHINE.

La Dauphine, née en novembre 1660, était d'un an plus âgée que son mari. Colbert de Croissi, pendant qu'il négociait le mariage, avait envoyé au Roi la description de sa personne. Il y regrettait l'imperfection de la plupart des traits, du nez surtout, « un peu gros par le bout », et du teint, « un peu brun et de la manière que l'on voit les filles qui ne savent ce que c'est que polir la nature ». Mais il disait : « Quoi qu'elle n'ait aucun trait de beauté, il résulte de ce composé quelque chose qu'on peut dire très agréable ». Il louait « ses manières, sa contenance et son entretien ». La Dauphine, en effet, était une personne distinguée, de grand air, instruite, qui parlait le français et l'italien avec justesse, aimait les arts et savait la musique. Louis XIV l'accueillit très bien. Comme il voyait qu'elle avait de l'esprit, il espéra un moment rétablir le « cercle » de Cour, que la reine Anne avait su si bien tenir, et dont l'habitude s'était perdue, la reine Marie-Thérèse s'étant trouvée incapable de la continuer. Mais les grossesses de la princesse, des couches et des fausses-couches lui furent des raisons de se « cantonner » ; elle passait « sa vie à s'ennuyer et à être grosse ». Elle s'ennuyait parce qu'elle n'aimait pas les façons françaises, la liberté des propos et des manières, tout le train de la galanterie et des intrigues de Cour, la perpétuité de la parade. Et l'on

peut croire que, de savoir le Roi son beau-père marié à Mme de Maintenon, de traiter presque en reine la ci-devant femme de Scarron, presque en beaux-frères ou en belles-sœurs les enfants de La Vallière et de Montespan, cela lui parut ridicule et très dur, car elle avait l'orgueil allemand, si fort en la maison de Bavière. Elle se renferma donc « obstinément ». Quand elle mourra, en 1690, personne ne regrettera cette étrangère demeurée par sa volonté une étrangère. La Dauphine de France était une Allemande nostalgique.

LES ENFANTS DU DAUPHIN ET DE LA DAUPHINE.

Du Dauphin et de la Dauphine étaient nés Louis, duc de Bourgogne, le 6 août 1682, et Philippe, duc d'Anjou, le 19 décembre 1683. Charles, duc de Berri, naîtra le 31 août 1686. Le duc de Bourgogne était un très bel enfant avec « des yeux grands, bruns et un teint admirable », mais qui tenait tête à sa gouvernante à propos de tout « ce qu'on pouvait exiger de lui ou dans sa nourriture ou dans d'autres circonstances de son éducation ». Le duc d'Anjou était un gentil enfant blond. Le duc de Berri sera « tout bon et tout rond ».

LES ENFANTS DE Mlle DE LA VALLIÈRE.

Il faudrait, pour suivre l'ordre protocolaire, placer, après les héritiers directs de la couronne, les collatéraux, frère, neveux, cousins. Mais le Roi mettait une longue distance entre ceux-ci et ses enfants légitimés, qu'il traitait aussi bien, même mieux que sa descendance légitime.

De Mlle de La Vallière, trois enfants étaient morts en bas âge [1]. Le fils né en octobre 1667, celui qui fut le comte de Vermandois, grand amiral de France, avait vécu jusqu'en 1683. C'était un jeune homme bien fait de corps et d'esprit, mais que souillèrent des vices répandus à la Cour; le Roi l'avait exilé un moment pour le punir « d'un vilain commerce entre des jeunes gens ». Sa mère, aux Carmélites, pleura sa mort, mais en disant que « bien plus encore elle devait pleurer sa naissance ». Restait une fille, Mlle de Blois, celle qui était devenue princesse de Conti. Elle avait moins de quatorze ans le jour de son mariage au mois de janvier 1680. « Modèle de beauté », elle avait port de reine, et taille de déesse, et brillait, par sa grâce et son adresse à la danse, dans les bals et les ballets. Mais elle n'avait pas d'esprit, était querelleuse et impertinente. Elle donnait des tracas au Roi, qui l'aimait beaucoup. Veuve en 1685, elle lui en donnera de plus grands par des histoires amoureuses, et par de mauvaises habitudes, comme de fumer des pipes empruntées au corps de garde des Suisses, ou de se quereller avec ses sœurs, filles de la Montespan. Un jour, elle les appela des « sacs à vin » — il

1. Un garçon, né en décembre 1663, un autre, né en janvier 1665, une fille, née en 1666.

est vrai qu'elles buvaient beaucoup; — mais elles se fâchèrent et lui répliquèrent : « Sac à ordures ».

LES ENFANTS DE Mme DE MONTESPAN.

Mme de Montespan avait perdu trois des enfants du Roi[1]. Il lui restait deux fils et deux filles. Le duc du Maine, né en mars 1670, était colonel-général des Suisses et Grisons et gouverneur du Languedoc. C'était un infirme, de qui les eaux de Barèges et les soins de Mme Scarron avaient mal rétabli « les jambes tournées et estropiées ». Mais le visage était très beau, la physionomie heureuse, et l'abord aimable. Mme Scarron l'avait fort bien élevé, et des maîtres, fort bien instruit. Le comte de Toulouse, né en juin 1678, avait le gouvernement de Guyenne et la grande-amirauté de France, qui lui fut donnée à la mort de son demi-frère, le comte de Vermandois. Il était charmant. Des deux filles, l'aînée, Mlle de Nantes, avait douze ans quand elle épousa en juillet 1685 le duc de Bourbon qui en avait dix-sept. Elle était « belle comme les anges »; sa figure était « formée par les amours ». Sa petite vérole, dont mourut le prince de Condé, lui laissa des marques qui tachèrent sa beauté, mais ne la détruisirent pas. Très gaie, elle aimait grandement les plaisirs et les gamineries, en attendant les frasques. Françoise-Marie, sa sœur, s'appelait Mlle de Blois, depuis que sa demi-sœur était devenue princesse de Conti. Née en mai 1677, elle avait huit ans. Peut-être le Roi déjà pensait à la marier plus haut encore que ses sœurs et sa demi-sœur; elle épousera en 1692 Philippe d'Orléans, le futur Régent.

LE FRÈRE DU ROI. « MONSIEUR ».

Le duc d'Orléans, frère du Roi, « Monsieur », avait quarante-cinq ans. « C'était un tout petit homme ventru, monté sur des échasses, tant ses souliers étaient hauts. » « Il était toujours paré comme une femme, plein de bagues, de bracelets, de pierreries partout, des rubans où il en pouvait mettre, plein de toutes sortes de parfums... » Il allait à la guerre et même il avait gagné en 1677 la bataille de Cassel. Mais il n'était en aucune façon martial; il répugnait à la peine et à la fatigue, au point de ne pas aimer la chasse que tout le monde aimait alors. Il était curieux de tous les bavardages, bavard lui-même, au point que, là où il se trouvait, on n'entendait que lui. Le Roi l'aimait beaucoup, lui faisait des largesses, mais ne lui marquait nulle confiance. Il ne l'admettait qu'au Conseil des dépêches, où ne se traitait aucune affaire secrète. Un jour, en campagne, il lui dit comme une chose toute naturelle : « Mon frère, vous pouvez aller vous divertir, car nous allons au Conseil ». Monsieur jouait des heures entières,

1. Une fille, née en 1669, morte en 1672; un fils, Louis-César, comte de Vexin, abbé de Saint-Denis et de Saint-Germain des Prés, né le 20 juin 1672, mort le 10 janvier 1683; une fille, Mlle de Tours, née le 12 novembre 1674, morte le 15 septembre 1681.

commérait, caquetait, comptait ses diamants, s'habillait devant une profusion de miroirs. Il était vicieux scandaleusement. Le chevalier de Lorraine, « fait comme on peint les anges, rapporte Cosnac, se donna à Monsieur, et devint bientôt le favori, le maître, disposant des grâces, et plus absolu chez Monsieur qu'il n'est permis de l'être, quand on ne veut pas passer pour le maître ou la maîtresse de la maison ». A cause du trouble qu'il mettait dans la famille, il fut exilé à la requête de la première Madame, Henriette d'Angleterre, en 1670; Monsieur réclama son chevalier à cor et à cri. La même année, au retour de son voyage politique en Angleterre, Madame mourut d'un mal subit et la rumeur publique accusa de cette mort Monsieur et le chevalier. C'était une calomnie; mais tout le monde savait les amours de ces deux hommes. Cela n'empêcha pas que, deux ans à peine écoulés, le chevalier fut rappelé, même créé maréchal de camp, sur quoi le Roi et son frère se félicitèrent et s'attendrirent. Sans doute Louis XIV ne voulait d'aucune façon contrarier son frère, qu'il tenait dans le néant, et auquel il refusa des charges et dignités prodiguées aux bâtards. Enfin, le singulier Monsieur était dévot, ou du moins, il « s'amusait à tout ce qui est de dévotion, parce qu'il aimait bien tout ce qui est de cérémonie », disait sa seconde femme, qui se demandait, d'ailleurs, s'il ne se faisait pas dévot « pour ressembler de tout point à Henri III ».

LA SECONDE « MADAME ».

Monsieur a épousé en secondes noces, au mois de décembre 1671, Élisabeth-Charlotte, fille de l'électeur Palatin Charles-Louis, alors âgée de dix-neuf ans. Élevée à la sauvageonne, chez elle ou bien en Hanovre chez sa tante Sophie, coureuse de bois et de montagnes, pêcheuse, chasseresse, garçonnière, presque un homme, elle avait épousé presque une femme. Vigoureuse épouse, faite pour la maternité plantureuse, elle fut délaissée vite par son mari qui lui préférait des « jouvenceaux, avec lesquels il passait, dit-elle, des nuits entières en orgie ». Comme elle n'était point belle, comme elle devint laide à faire peur, — nous le savons par elle-même, — elle n'inspira point d'amour. Le grand chagrin de sa vie, une des raisons de son amertume, fut sans doute de n'avoir été par personne aimée d'amour. Orgueilleuse d'être princesse allemande, fière d'être belle-sœur du roi de France, elle souffrit de l'effacement de son mari réduit à n'être qu'un figurant dans une parade, de l'assujettissement où le Roi tenait sa famille, auquel elle a dit qu' « aucun esclavage n'était comparable », des honneurs donnés aux maîtresses, à leurs enfants, à leur gouvernante devenue quasi reine, et de l'affront fait aux sangs légitimes de France et de Palatinat par le mariage de son fils avec une bâtarde. Élevée dans la confession luthérienne, frottée d'esprit

philosophique, usant, comme cet Anglais dont elle parle d' « un petit religion à part soi », au fond très libre, hardie jusqu'aux grandes négations, elle s'exaspéra des hypocrisies de la Cour au moment de la révocation de l'Édit de Nantes. Une grande tristesse lui vint de la politique du Roi à l'égard du Palatinat. En l'année 1685, son frère Charles II, qui avait succédé à son père en 1680, étant mort sans enfants, Louis XIV prétendit se servir des droits de sa belle-sœur, pour revendiquer des valeurs et des territoires; le Palatinat allait subir de nouvelles horreurs. Madame, dont la nature aspirait à la joie, fut donc blessée de toutes parts. Elle pleura la ruine de son pays : « Chaque nuit, dès que je commence à m'endormir, il me semble être à Heidelberg et à Mannheim, et je crois voir toute cette désolation. Je me réveille en sursaut, et, de deux heures, je ne retrouve plus le sommeil ». Contre la dévotion de Cour, elle se réfugia dans les souvenirs de son éducation religieuse, la lecture de la Bible et du catéchisme de Heidelberg et le chant des psaumes : « Je sais bon gré au docteur Luther, disait-elle, d'avoir fait de si jolis cantiques ». Elle se moqua des *a*, *a*, *a*, *i*, *i*, *i* des chantres, s'ennuya ostensiblement aux offices, imagina, quand elle avait passé plusieurs nuits sans dormir, d'aller prendre à des vêpres de couvent quelques heures de sommeil; même à la Chapelle, il fallut que le Roi la réveillât par des coups de coude. Elle jugea sévèrement toute la politique religieuse de Louis XIV qu'elle trouvait « niais pour tout ce qui touche à la religion ». Elle se vengea de tout ce qui lui déplaisait par les propos violents de lettres qu'elle savait être lues à la poste. Elle y traite Mme de Maintenon — la « Pantocrate », — de « Madame l'ordure », de « vieille ripopée du Roi », de « vieille ordure du grand homme ». Elle l'accuse d'être dans ses maléfices un agent du Diable : « Là où le Diable ne peut atteindre, il envoie une vieille femme ». Elle s'amuse des polissonneries commises par les bâtardes, et que ces « gaillardes » fassent de drôles de chansons, sur la « belle-mère » Maintenon, et sur « le père », Louis XIV lui-même. Elle porte sur cette Cour brillante des jugements cruels. Elle s'en retire autant qu'elle peut, du reste, pour vivre « sur la défensive », chez elle, où elle « lit, écrit, regarde des gravures, range des armoires », s'amuse à ses bêtes — des perroquets, des canards et des petits chiens — pour l'âme desquelles autant que pour la sienne, elle espère l'immortalité, tout en croyant au néant. Et, dans la solitude qu'elle s'est faite, elle pense à la patrie, à la vie naturelle qu'on y mène, aux « repas sur l'herbe avec de bons amis, auprès d'une source », au plaisir de cueillir des cerises à cinq heures du matin. Les beaux jardins de Versailles la font rêver d'une « forêt inculte », ou de « prés avec des ruisseaux et des saules ». Elle hait

les délicatesses de la table française, le thé, le chocolat, le café surtout, à l'odeur duquel elle retrouve l'haleine du défunt archevêque. Elle préfère à ces médiocres choses la soupe au jambon, la choucroute, mais faite avec des choux d'Allemagne, car « les choux français ne valent pas de loin nos choux allemands ». Elle faisait venir de Francfort des saucisses, de la pharmacie, qui guérissait beaucoup mieux que les clystères ou les saignées de France, et aussi la Gazette, qui donnait des nouvelles de là-bas. Plus Madame vieillissait, plus elle aimait penser à son Allemagne : « Je suis comme les vieux voituriers qui prennent plaisir à entendre claquer le fouet quand ils ne peuvent plus rouler sur les grandes routes ». Ce regret de la patrie la rapprochait de l'autre exilée, de l'autre solitaire, la Dauphine. Orgueilleuses toutes les deux, toutes les deux malheureuses, elles paraissaient à la Cour de France « hautaines et particulières ».

LES ENFANTS DES DEUX MARIAGES DE MONSIEUR.

De son mariage avec Henriette d'Angleterre, Monsieur avait eu deux filles. Marie-Louise, née en mars 1662, avait épousé, en août 1679, le roi d'Espagne Charles II, après avoir un moment espéré épouser le Dauphin. Elle avait, en pleurant, quitté la Cour de France, pour les plaisirs et façons de laquelle semblait fait son esprit enjoué, et s'en était allée vivre à la funèbre Cour d'un avorton. On lui imposa, dès son arrivée, une vie de recluse. Ses femmes de chambre françaises l'ayant quittée parce qu'elles n'avaient pu s'habituer à vivre enfermées, les petits chiens qu'elle avait emmenés faisaient seuls sa consolation. Elle avait la mission, dont elle s'acquitta de son mieux, de maintenir le Roi dans l'alliance française, et d'assurer à la maison de France la succession d'Espagne. Elle mourut toute jeune, à vingt-sept ans, et l'on accusa de sa mort le parti d'Autriche. La seconde fille, Anne-Marie, née en août 1669, s'était mariée en 1684 au duc de Savoie, Victor-Amédée II. En décembre 1685, elle mit au monde la future duchesse de Bourgogne. — Du second mariage de Monsieur étaient nés, en août 1675, Philippe d'Orléans, duc de Chartres, et, en septembre 1676, Élisabeth-Charlotte. Le duc avait donc dix ans en 1685, et sa sœur en avait neuf. C'étaient deux enfants aimables, qui avaient de l'esprit.

LES FILLES DE GASTON D'ORLÉANS. LA GRANDE MADEMOISELLE.

De Gaston d'Orléans, fils de Louis XIII, restaient trois filles, une née du mariage du prince avec Mlle de Montpensier, et les deux autres, de son mariage avec Marguerite de Lorraine.

La première, Anne-Marie-Louise, était la célèbre « Mademoiselle », héroïne de la Fronde. Elle avait cinquante-huit ans en 1685, et venait de tristement finir un roman imaginé par elle à quarante ans passé. Vieille fille après qu'elle avait cru épouser plusieurs

LIBRARY

très hautes personnes, parmi lesquelles l'Empereur et le Roi, elle s'était passionnée pour le comte de Lauzun, marquis de Puyguilhem. Ce gentilhomme, auquel elle inventa toutes sortes de grands mérites, était d'ailleurs très aimé du Roi, bien qu'il fût « entreprenant.., fier à l'excès », insupportable à tout le monde, ou peut-être à cause de cela même, qui empêchait Lauzun d'avoir d'autre attachement que celui qu'il professait avec éclat pour le maître. Mademoiselle obtint, en décembre 1670, la permission d'épouser Lauzun; mais le Roi, supplié par sa famille de ne pas laisser une pareille mésalliance s'accomplir, se dédit. L'an d'après, Lauzun était arrêté et expédié à Pignerol. Mademoiselle le regretta fidèlement. Au bout de dix ans, elle acheta la liberté de son ami, qu'on dit qu'elle avait épousé en secret avant qu'il fût disgracié. Elle la paya très cher en léguant au duc du Maine sa principauté de Dombes et d'autres terres encore; ce qui fut de la part du Roi et de sa maîtresse un marché honteux au point d'être déshonorant. Mais Lauzun libéré préféra de jeunes femmes de chambre à sa vieille maîtresse. Mademoiselle le griffa et le battit; il la battit à son tour. Ils se séparèrent en 1684. Mademoiselle acheva, retirée et solitaire, une vie qui avait brillé au temps où les romans étaient à la mode dans la littérature et dans la vie.

LA GRANDE DUCHESSE DE TOSCANE.

Les deux filles du second mariage de Gaston d'Orléans étaient nées, Marguerite-Louise en juillet 1645, et Élisabeth en 1646. Elles n'avaient pour ainsi dire été élevées ni l'une ni l'autre, leur père étant ce qu'on a vu qu'il était, et leur mère, une sorte de neurasthénique dolente et maniaque. Leur enfance s'était passée à Blois, où leur père vivait depuis que la Fronde était finie. Venues à Paris après sa mort, en 1660, elles passèrent leur temps de deuil à lire des romans et à courir des parties de chasse, d'où elles revenaient escortées de jeunes gens, sans leurs gouvernantes, qu'elles avaient égarées. Marguerite-Louise aima Charles de Lorraine, neveu et héritier du duc régnant. Mais il convenait à la politique du Roi qu'une princesse française épousât le prince héritier de Toscane; elle l'épousa en juin 1661 à Florence. Son mari ne sut pas « apprivoiser » le joli oiseau qui lui venait de France, escorté d'une troupe d'étourneaux, qui se moquaient de tout ce qu'ils voyaient à la cour grand-ducale. Le ménage se brouilla. En 1670, le prince succéda à son père; mais, d'être devenue grande-duchesse, cela ne réconcilia point Marguerite avec la Toscane. Elle regrettait la Cour de France et pensait toujours à Charles de Lorraine. En 1675, les deux époux se séparèrent à l'amiable. La grande-duchesse alla loger au monastère de Montmartre dont l'abbesse était sa tante. Le Roi avait promis au grand-duc

qu'elle y vivrait fort retirée, mais elle recevait beaucoup de visites, et ne pouvait se tenir d'aller de temps en temps à Versailles. Elle n'avait que trente ans, elle était très belle, et l'on disait à la Cour qu'elle « aimait fort la maison du Roi ». Mais cette « maison n'était pas à louer », comme écrit Mme de Sévigné; le Roi, quand il voyait arriver sa cousine, lui disait : « Vous voilà encore »! Elle vécut beaucoup en la compagnie de sa sœur Élisabeth, qui, mariée en 1667 au duc de Guise, le fils du héros de Naples, veuve en 1671, s'était mise dans la dévotion. Elle convertissait les huguenots de ses domaines, visitait les hôpitaux, pansait les malades et les faisait manger; elle ensevelissait les morts. La grande-duchesse l'accompagnait à l'hôpital et à l'église.

LA DUCHESSE DE GUISE.

LES CONDÉ.

Après les princes et les princesses des deux maisons d'Orléans, qui étaient « enfants de France », parce qu'ils descendaient de rois, — les rois Henri IV et Louis XIII, — venaient les princes et les princesses « du sang de France », descendants de Louis de Bourbon, prince de Condé, tué à Jarnac en 1569, frère d'Antoine de Bourbon, le père de Henri IV.

Le grand Condé achevait à Chantilly, dans la dévotion, son existence tourmentée de contrastes. Son fils Henri-Jules de Bourbon, duc d'Enghien, était né en juillet 1643, l'année de Rocroi. Il avait fait ses premières armes aux côtés de son père dans la guerre civile. Après la réconciliation avec le Roi, il eut la survivance de la charge de grand-maître de la Maison du Roi et celle de gouverneur de la Bourgogne. Il assista souvent son père dans l'un et l'autre emploi. En 1663, il épousa une princesse de la maison palatine, Anne, nièce de Marie de Nevers, reine de Pologne, qui essaya de procurer à son beau-neveu la succession de son mari. Dans les guerres, il servit en Flandre et en Franche-Comté honorablement, et mérita ses grades de brigadier et de lieutenant-général. Son père l'avait dressé au métier; mais, en même temps, il l'avait fait instruire et instruit lui-même, par sa conversation et son exemple en toutes les choses de l'intelligence. Le duc « s'amusait aux ouvrages d'esprit et de science; il en savait juger avec beaucoup de goût, de profondeur et de discernement ». Des lettres de lui sont d'un écrivain charmant. Sa politesse était admirée de ceux qu'il daignait bien recevoir; mais il avait l'humeur altière, il était dur et méchant, traitait mal sa femme, assez laide et médiocre personne, mais vertueuse et douce, et n'était pas plus tendre pour ses maîtresses, qui furent de scandaleuses dames. M. le Duc était tout petit et mince, de médiocre mine; seuls « le feu et l'audace de ses yeux » rappelaient le prince de Condé. Son fils,

Louis III de Bourbon-Condé, né en octobre 1668, était un homme « très considérablement plus petit que le plus petit des hommes...; sans être gras de partout, il avait la tête grosse à surprendre, et un visage qui faisait peur ». Le teint était jaune livide. On disait que la princesse sa mère avait été troublée pendant sa grossesse par un regard de son nain. Lui aussi, il était instruit et beau causeur; La Bruyère fut son maître. Poli quand il lui plaisait, Louis II de Bourbon était pervers et méchant. Ce fut ce difforme qui épousa la « belle comme les anges » Mlle de Nantes.

LES CONTI.

Le prince de Conti, frère du grand Condé, mari d'une Martinozzi, mort, l'année 1668, en pleine dévotion, des suites d'une vilaine maladie, avait laissé deux fils. L'aîné, Louis-Armand, celui qui fut le mari d'une La Vallière, meurt en 1685, dans sa vingt-cinquième année. Le second, qui a vingt-trois ans, est en disgrâce, pour avoir fait de laides choses. Il s'est souillé du « vice infâme »; « ses débauches... avec de jeunes seigneurs et courtisans de même humeur » ont « fait de l'éclat ». Il a écrit des lettres fort licencieuses où Mme de Maintenon et le Roi lui-même étaient traités irrévérencieusement. Il est allé combattre les Turcs en Hongrie, sans la permission du Roi. Pourtant le Roi lui pardonnera ou à peu près, à la prière de Condé mourant, qui aimait son petit-neveu, pour son courage, qui était grand, pour son amour de l'aventure, pour son esprit, et le charme « délicieux » de toute sa personne.

LES SOISSONS.

Il ne restait pas d'héritier des comtes de Soissons, qui descendaient du héros de Jarnac, comme les Condé. Le dernier mâle de cette maison avait été tué à La Marfée en 1641. Mais la sœur de ce prince, Marie de Bourbon-Soissons, avait épousé Thomas-François de Savoie, prince de Carignan. De ce mariage sortit une lignée de nationalité indéfinie, presque toute ennemie de la France. Un fils du prince de Carignan, Eugène-Maurice, qui porta le titre de comte de Soissons, épousa la célèbre Mazarine, Olympe Mancini; un de leurs fils, à qui Louis XIV a refusé la permission d'acheter une compagnie, est passé en 1683 au service de l'Empereur, où bientôt il illustrera le nom de « Prince Eugène ». Une sœur d'Eugène-Maurice a épousé le marquis de Bade; leur fils, Louis de Bade, sera aussi un des principaux généraux de l'Empereur dans les guerres des coalitions contre Louis XIV. Le Roi a exilé en 1684 Mme de Carignan, mère de cette famille hostile. La princesse, qui avait alors soixante-dix-huit ans, quitta l'hôtel de Soissons, où elle vivait richement, et recevait en très grande dame, selon la mode d'autrefois.

VENDÔME ET LONGUEVILLE.

La descendance illégitime de Henri IV survivait à la Cour dans les Vendôme, arrière-petits-fils de Gabrielle d'Estrées. L'un, Louis-

Joseph, duc de Vendôme, né en juin 1654, l'autre, Philippe, chevalier de Malte, né en août 1655, pourvu du grand prieuré de France, titulaire d'abbayes nombreuses, vivaient ensemble et, soit à la maison du Temple à Paris, soit au château d'Anet, en compagnie de poètes gais et de femmes joyeuses, faisaient franchement la fête vicieuse. Enfin Longueville, le dernier descendant mâle de Dunois, le bâtard d'Orléans, vivait dément dans une abbaye.

LES PRINCES ÉTRANGERS « HABITUÉS ». LES SAVOIE.

Depuis le XVIe siècle, les princes des maisons souveraines étrangères « habitués en France » tenaient à la Cour une place privilégiée. Quelques-uns avaient été de grands et puissants personnages. Au temps de Louis XIV, cette gloire n'était qu'un presque fabuleux souvenir.

La maison de Savoie avait donné, sous le règne de François Ier, une première lignée, qui finit avec le brillant duc de Nemours, tué en duel par Beaufort en 1652. Le prince Thomas de Carignan, dont il vient d'être parlé, en créa une seconde; un de ses petits-fils — un frère du Prince Eugène — la représentait à la Cour de France. Il portait le titre de comte de Soissons. Brouillé avec les siens par un mariage d'amour, pauvre, joueur, débauché, ce chef d'une de ces petites branches qui « n'avaient pas de souliers », vivait des libéralités du Roi.

LES LORRAINS.

Les « Lorrains », qui avaient presque conquis la France au XVIe siècle, étaient en pleine déchéance. Le dernier des ducs de Guise, « un enfant malsain, tout misérable, qui se soulevait à peine », était mort en mars 1675. Mais il restait deux autres branches de la maison de Lorraine, les Elbeuf et les Armagnac.

Les Elbœuf étaient demeurés des gens d'autrefois. Le duc, chef de la famille, né en 1620, gouverneur de Picardie, d'Artois et de Hainaut, survivant de la Fronde, n'allait guère à la Cour. C'était un méchant homme, de mœurs quasi sauvages. Son fils Henri, « fléau des familles », lui ressemblait; un autre de ses fils sera pendu en effigie. Le duc avait deux frères : François, comte d'Harcourt, et Alphonse, comte de Lillebonne. Le fils de François, Alphonse, bel homme, soldat brillant, eut plusieurs démêlés avec la justice, étant « un vrai bandit ». Cela n'empêcha pas le Roi de l'employer à l'armée et même de lui donner une ambassade extraordinaire. Mais ces emplois ne le contentaient pas; il s'en ira guerroyer au service de la République de Venise contre les Turcs. Le fils de Lillebonne, Charles, prince de Commercy, ne voyant pas moyen de « s'avancer » en France, s'en est allé, sans l'agrément du Roi, combattre les Turcs en Hongrie, et bientôt il passera au service de l'Empereur. Deux de ses sœurs restées en France, Mlle de Lillebonne et la princesse de Commercy,

polies, obligeantes, attiraient « les yeux de toute la Cour », où tout le monde, à commencer par le Roi et par Monseigneur, les aima et les considéra. On disait à la Cour : « Il n'y a rien de plus commun dans la maison de Lorraine que de voir les princesses être raisonnables, et les princes, par contre, ne pas valoir le diable ».

LE COMTE D'ARMAGNAC.

La branche d'Armagnac, cadette de la précédente, était née du comte d'Harcourt, le général de Richelieu et de Mazarin, dont la fidélité avait sauvé la Cour à un moment critique de la Fronde. Il avait été payé en beaux profits et honneurs — grand écuyer, comte d'Armagnac, gouverneur de l'Anjou — qui passèrent à son fils aîné, Louis. Par ces Armagnac, les Lorrains de France reprenaient de l'éclat. Louis d'Armagnac « tenait soir et matin une grande table à la Cour et un grand jeu toute la journée, où la foule de la Cour entrait et sortait comme d'une église ». Saint-Simon admire le comte et sa femme d'être de grands seigneurs, qui tiennent « haut les ministres et leurs femmes », ainsi que faisaient les seigneurs, jadis. Mais les Armagnac sont de bons courtisans. Le comte ne bouge pas de chez le Roi, et le même Saint-Simon appelle cette assiduité « la plus puante flatterie ». — Le comte d'Armagnac avait trois frères, dont un était le fameux chevalier de Lorraine.

Trois autres maisons jouissaient en France du titre et des prérogatives de princes, les Bouillon, les Monaco, les Rohan.

LES BOUILLON.

La maison de La Tour d'Auvergne avait acquis par mariage au XVIe siècle les principautés de Sedan et de Bouillon. Le duc Frédéric-Maurice, le frère aîné du maréchal de Turenne, avait dû céder la première au roi Louis XIII, en punition de ses intelligences avec Gaston d'Orléans et avec Cinq-Mars. Pendant la Fronde, il s'était fait donner en compensation plusieurs grandes seigneuries et la qualité de « prince étranger habitué en France ». Son fils, Godefroy-Frédéric-Maurice, lui succéda en 1651. En 1658, il fut pourvu de la charge de grand chambellan de France. C'était un homme d'assez petite mine, médiocre d'esprit, bon sujet du Roi qui avait de l'affection pour lui, étant à peu près du même âge. Mais il avait une terrible femme, Marie-Anne, une des nièces de Mazarin, intelligente, cultivée, intrigante, et que l'on croyait capable de tout, puisqu'elle fut accusée d'avoir voulu empoisonner son mari. Cette Mazarine était d'ailleurs une sorte de Frondeuse, qui tenait à Paris une cour de libertins et de lettrés où l'on ne s'ennuyait pas. Le Roi l'exila. Le fils aîné du duc de Bouillon, prince de Turenne, né en 1665, fréquentait chez les Vendôme; il essaya de débaucher le Dauphin à peine marié, et le Roi l'exila en 1684. Alors le prince de Turenne alla combattre les Infidèles. Le second fils, le comte d'Auvergne, lieutenant-général d'armée,

servait honorablement. Le troisième, le cardinal de Bouillon, né en 1643, grand aumônier de France, offensa le Roi en refusant de marier le duc de Bourbon avec Mlle de Nantes, pour la raison qu'on ne l'avait pas invité au festin de noces avec les princes du sang. Ce cardinal avait de la hauteur; il « tranchait d'un air de souverain dans ses discours et dans ses manières ». Tous les Bouillon, y compris le maréchal de Turenne, étaient engoués de leur « princerie », le cardinal plus qu'aucun autre. Le Roi l'exila en 1685. Le duc, chef de cette désagréable famille, fut enveloppé dans la disgrâce; mais le Roi lui fit dire qu'il n'avait d'ailleurs aucun sujet de mécontentement particulier à son égard.

LES MONACO. Les Grimaldi, princes de Monaco, étaient bien vus à la Cour de France, depuis qu'Honoré II avait remplacé la garnison espagnole de Monaco par une garnison française, en 1641. Louis XIII lui avait donné le duché-pairie de Valentinois. Son petit-fils, Louis Grimaldi, épousa la fille du maréchal de Gramont, d'humeur galante, et qui fut un des premiers caprices du Roi. Son fils épousera la fille du comte d'Armagnac, le grand écuyer. A l'occasion de ce mariage, les Monaco recevront les droits et prérogatives de princes.

LES ROHAN. Enfin les Rohan, ou, du moins, la branche aînée de cette famille, celle de Guéménée ou Montbazon, ont qualité de princes, parce qu'ils descendent des anciens ducs de Bretagne et des rois de Navarre, et qu'ils ont des alliances avec des maisons royales ou souveraines. Le plus en vue des Rohan est le prince de Soubise, capitaine-lieutenant des gendarmes du Roi, lieutenant-général des armées, gouverneur du Berri, « le plus beau gendarme de son temps ». La princesse sa femme, une Rohan-Chabot, plut au Roi par « une beauté rousse avec le plus beau teint du monde et de petits yeux ».

V. — LA VIE DE COUR

LES GRANDS OFFICIERS. PARMI ces hautes personnalités furent choisis les grands officiers de la couronne. Le grand-maître était le prince de Condé, et, en survivance, le duc d'Enghien; le grand Chambellan, le duc de Bouillon; le grand écuyer, le comte d'Armagnac; le grand aumônier, le cardinal de Bouillon. Le Roi a créé ou rétabli en 1669 la grande maîtrise de la garde-robe pour François de La Rochefoucauld, le fils de l'auteur des « Maximes ». Ces « grands domestiques » administraient la Cour de France[1].

1. Voir dans l'*Etat de la France* de l'année 1698, — qui est le plus complet de tous sur ce point, — la liste des grands officiers de la Cour. L'auteur les a rangés méthodiquement

QUELQUE DÉSORDRE A LA COUR.

La Cour avait pris peu à peu ses coutumes et ses formes; elle apparaît épanouie dans le cadre de Versailles, qui a été fait pour elle. Il ne faudrait pas croire qu'elle fût toute cérémonieuse et compassée; elle était grouillante par le va-et-vient d'une foule agitée. Un duc italien voyant « cette cohue d'hommes et de femmes, et la liberté donnée à toute personne de qualité d'entrer partout », trouvait à la Cour de France une ressemblance avec un lieu dont le nom ne se dit pas en bonne compagnie. Un cardinal du même pays, au contraire charmé par cette mêlée de beaux seigneurs et de belles dames, s'écria : « Che Cuccagna! » Un autre Italien décrit joliment le brouhaha d'une promenade du Roi : « C'est un beau spectacle quand il sort du château, avec les gardes du corps, les carrosses, les chevaux, les courtisans, les valets et une multitude de gens courant en cohue, faisant du bruit autour de lui. Cela me rappelle la reine des abeilles quand elle parcourt les champs avec son essaim. » La volonté qu'avait Louis XIV d'être toujours entouré et de se tenir accessible à tous, son habitude de permettre qu'on lui parlât à de certains moments, entretenaient une sorte de désordre autour de lui.

SOLENNITÉS.

Cependant, la journée du Roi était solennelle. Le « lever » et le « coucher », où l'on est admis par fournées, selon sa qualité, semblent des salutations d'adorateurs d'un astre[1]. Le repas est une cérémonie où tous les mouvements sont rituels : « La viande de S. M. sera portée, dit une ordonnance de la Maison, dans cet ordre.

« suivant à peu près l'ordre qui est gardé dans les états » de leurs gages. En tête viennent les officiers ecclésiastiques : le grand aumônier, les aumôniers, le confesseur du Roi, les chapelains et la musique. Puis, les officiers chargés de la nourriture du Roi. Leur chef est le grand-maître de la Maison du Roi; au-dessous de lui sont : les maîtres d'hôtel, le grand panetier, le grand échanson, le grand écuyer tranchant, et les gentilshommes-servants. Puis, pour le vêtement du Roi, le grand chambellan, avec les quatre premiers gentilshommes de la Chambre, les quatre premiers valets de chambre, les huissiers et les valets de la Chambre, le grand maître et les maîtres de la garde-robe, les quatre premiers valets et les valets de la garde-robe, les intendants de l'argenterie et des menus, les huissiers du cabinet, les secrétaires du cabinet, la musique de la Chambre, les médecins, chirurgiens et apothicaires du Roi. Ensuite, ce sont les officiers pour les logements : grand maréchal des logis, maréchaux des logis, fourriers. L'écurie, divisée en grande et petite écurie, est gouvernée par le grand écuyer de France; sous lui servent : à la grande écurie, le premier écuyer, les écuyers ordinaires, les pages, les valets de pied; à la petite écurie, le premier écuyer, les écuyers, les pages, l'aumônier des pages, les maîtres-cochers des carrosses et calèches. Les plaisirs du Roi sont administrés par le grand veneur, avec les lieutenants de la vènerie, les gentilshommes de la vènerie, les fauconniers et les louvetiers. Sous les ordres du grand-maître des cérémonies sont le maître et l'aide des cérémonies. — La Maison militaire du Roi comprend : les gardes du corps, les gardes de la Manche, les cent-suisses, les gardes de la porte, les gardes de la prévôté, les gendarmes de la garde, les chevau-légers, les gardes français, les gardes suisses, les mousquetaires, et les cent-gentilshommes au bec-de-corbin.

A la suite de la Maison du Roi viennent les Maisons royales, en tête celles du Dauphin et de ses enfants, puis celles de Monsieur, de Madame, etc.

1. Pour ce cérémonial, si souvent décrit, voir l'*État de la France en 1698*, et Spanheim, *Relation...*, avec les notes d'Emile Bourgeois, qui renvoie aux autres documents sur la matière, notamment à Saint-Simon et aux travaux de M. de Boislisle.

Deux de ses gardes marcheront les premiers, ensuite l'huissier de salle, le maître d'hôtel avec son bâton, le gentilhomme-servant-panetier, le contrôleur général, le contrôleur-clerc-d'office, et autres qui porteront la viande, l'écuyer de cuisine et le garde-vaisselle, et derrière eux deux autres gardes de S. M. » Si le Roi demande à boire, « celui qui sert d'échanson... aussitôt crie tout haut : « A boire pour le Roi, » fait la révérence à S. M., vient au buffet prendre des mains du chef d'échansonnerie-bouche la soucoupe d'or garnie du verre couvert et des deux carafes de cristal pleines de vin et d'eau, puis revient précédé du chef et suivi de l'aide du gobelet-échansonnerie-bouche. Alors, étant tous trois arrivés à la table du Roi, ils font la révérence devant le Roi. » Puis le gentilhomme servant et le chef d'échansonnerie ayant « essayé » le vin et l'eau dans des tasses de vermeil, le gentilhomme, fait une nouvelle révérence au Roi, découvre le verre, présente les carafes. Le Roi se verse lui-même l'eau et le vin. Et le gentilhomme, faisant encore la révérence, rend la soucoupe au chef d'échansonnerie-bouche; celui-ci la reporte au buffet.

ÉCLAT DE LA COUR.

Le cérémonial, la pompe, la magnificence de la Cour n'étaient pas considérés comme des choses vaines. C'étaient les marques visibles de la grandeur du Roi. Bossuet pensait que tout cet éclat était permis et même voulu par Dieu. Il dit, après avoir décrit le palais de Salomon : « Dieu défendait l'ostentation que la vanité inspire et la folle enflure d'un cœur enivré de richesses; mais il voulait cependant que la Cour des rois fût éclatante et magnifique pour imprimer aux peuples un certain respect ». D'ailleurs, une parure très noble fut donnée à la Cour de France, dans les palais et les fêtes, par tous les arts réunis, et par la naturelle majesté et la politesse exquise du Roi.

TOUT EST PETIT DEVANT LE ROI.

Dans cette Cour et par elle, Louis XIV, acheva l'œuvre de sa politique[1]. Tout se rapetisse devant cette majesté : « L'on est petit à la Cour, et, quelque vanité que l'on ait, on s'y trouve tel; mais le mal est commun, et les grands mêmes sont petits ». La puissance du maître, la crainte qu'elle inspire, l'admiration de sa grandeur, mais aussi toute sa façon d'être parmi cette foule, que Mme de Sévigné appelle « toute la France », sa marche, l'expression qu'il donne à son regard et à sa parole, le transfigurent en une sorte de Dieu. Saint-Simon avoue qu'il « fallait commencer à s'accoutumer à le voir », si on ne voulait pas s'exposer à rester court en lui parlant. « Le respect aussi qu'apportait sa présence, dit-il, imposait un silence, et jusqu'à

1. Voir au précédent volume, pages 128-9 et 381.

une sorte de terreur ». La Bruyère a vu les courtisans enlaidis par la présence du prince : « Leurs traits sont altérés et leur contenance est avilie. Les gens fiers et superbes sont les plus défaits, car ils perdent plus du leur ». Il a fait cette description célèbre du service divin à la Cour de France :

« Les grands de la nation s'assemblent tous les jours, à une certaine heure, dans un temple qu'ils nomment église. Il y a au fond de ce temple un autel consacré à leur dieu, où un prêtre célèbre des mystères, qu'ils appellent saints, sacrés et redoutables. Les grands forment un vaste cercle au pied de cet autel, et paraissent debout, le dos tourné directement au prêtre et aux saints mystères, et les faces élevées vers leur Roi, que l'on voit à genoux sur une tribune, et à qui ils semblent avoir tout l'esprit et tout le cœur appliqués. On ne laisse pas de voir dans cet usage une espèce de subordination; car ce peuple paraît adorer le prince, et le prince adorer Dieu. »

LA RÉFORME ORDONNÉE PAR LE ROI.

Lorsque La Bruyère observait la Cour, très lointains semblaient les temps de La Vallière, et des premières années de Montespan, du Carrousel de Paris, des Plaisirs de l'île enchantée, des féeries qui charmèrent les débuts de Versailles, des comédies hardies de Molière, des ballets aux danses desquels excellait le Roi, parce qu'elles « convenaient à la majesté de sa figure et ne blessaient pas celle de son rang ». L'âge est arrivé, pour Louis XIV, de la maturité, des soucis de toute sorte, des scrupules, et il s'est enfin « converti ». Il veut étendre à tous la réforme qu'il s'est imposée à lui-même. En l'année 1684, il exerce la censure sur les mœurs. Pendant le carême, il défend la comédie à Versailles et l'opéra à Paris. Il parle « fort sur les courtisans qui ne faisaient pas leurs Pâques », promet de leur « savoir gré » s'ils les font, réprimande tel ou tel « qui écoute la messe irréligieusement », se « fait avertir de ceux qui causent à la messe ». Il reproche à Monsieur « les mœurs de beaucoup de ses domestiques » et le prie d'empêcher « le commerce de M. le chevalier de Lorraine avec Mme de Grancey ». Il envoie son confesseur au confesseur de Madame et fait « laver la tête horriblement » à cette princesse, parce qu'elle est trop libre en paroles, qu'elle a dit à M. le Dauphin que, si elle le voyait nu des pieds à la tête, lui ou un autre, elle ne serait pas induite en tentation, et parce qu'elle permet à ses « demoiselles d'avoir des galants ». Il se déclare « hautement contre les vices criants où la première jeunesse de la Cour et de son propre sang » s'est portée. En même temps qu'il prêche, il punit par des réprimandes et par des exils. Car son « souhait le plus ardent, disait Bourdaloue, est de faire de sa Cour une Cour chrétienne, de son royaume, un royaume chrétien, et du monde même, s'il en était maître, un monde chrétien ». Alors on vit passer de mode la galanterie, les débauches et les mau-

vaises paroles[1]. Cette Cour où domine Mme de Maintenon, où les deux plus grandes princesses, la Dauphine et Madame, ne sont « infectées » d'aucune coquetterie, où Mme de Montespan demeure comme un souvenir et une preuve du péché renié, a pris tous les dehors de la « modestie et de la bienséance ». Un étranger lui trouve plus honnête mine qu'à « la plupart des grandes cours qui passent d'ailleurs pour régulières ».

FAUSSETÉ DES APPARENCES.

Mais des témoins divers et placés pour bien voir ne croient pas à la sincérité de cette mine. « Le courtisan autrefois, dit La Bruyère, avait ses cheveux, était en chausses et en pourpoint, portait de larges canons, et il était libertin. Cela ne sied plus; il porte une perruque, l'habit serré, le bas uni, et il est dévot. » Madame s'étonne que le même homme, qui « joue le dévôt à la Cour » fasse « l'athée à Paris »; elle trouve que c'est « ce qu'il y a de plus drôle ». Bourdaloue ne s'est pas laissé tromper par l'apparence de religion. « Je ne sais pas combien de mondains », dit-il, meurent « tous les jours dans l'impénitence finale ». Il note par traits délicats et creusés le cheminement de l'impiété dans ce grand monde où l'expérience de la vie, en ce milieu de splendeurs et de misères, a détruit la croyance au bien et même toute sorte de croyance, pour faire des blasés à qui l'on n'en donne pas à croire, hardis contre Dieu et son évangile. Ils sont portés à « ne convenir jamais du bien », à « ne trouver rien qui édifie ». Ils veulent « qu'un intérêt secret soit le motif de tout le bien que l'on pratique... de toutes les résolutions qu'on prend de mener une vie chrétienne ». Ils vont aux sermons des prédicateurs « non pour les écouter ni pour les croire, mais pour les examiner et les censurer », car ils sont gens de goût et d'esprit très critique. Ils veulent une morale, car ils sont moralistes à leur façon, par habitude de regarder les autres. Il faut donc que la morale du prêtre qui prêche soit « délicate.., étudiée », qu'elle « fasse connaître le cœur de l'homme... et serve de miroir où chacun non pas se regarde soi-même, mais contemple les vices d'autrui ». Quant aux « plus sages maximes de l'Évangile », ce sont des « folies », et « les plus salutaires pratiques du christianisme..., des amusements frivoles ». Des livres

1. Il est très difficile de donner l'état moral d'une société. On risque toujours de pousser au noir. Il semble bien que les mœurs n'aient été bonnes en aucun temps. Dans la société du temps brillant de Louis XIV, un scandale a éclaté, l'« affaire des poisons », qui s'est déroulée de 1672 à 1676. L'histoire en a été exposée en dernier lieu par Funck-Brentano, dans *le Drame des poisons*, Paris, 1902. Les principaux documents en sont dans les *Archives de la Bastille*, publiées par Ravaisson, aux tomes V, VI et VII. On y trouve les preuves d'un grand désordre criminel, et, en particulier, de curieuses choses sur les procédés employés par Mme de Montespan pour garder et revivifier l'amour de Louis XIV. Mais il reste, sur ce chapitre, bien des points obscurs. Et il faut se garder de tirer de ce procès célèbre des conclusions trop générales.

enseignent que la crainte de l'enfer et des jugements de Dieu est « une faiblesse »; ces livres « contagieux » sont reçus « avec une estime générale, une avidité insatiable, récités dans tous les cercles et proposés pour modèles ». Et Bourdaloue annonce en paroles prophétiques le siècle qui vient : « On ne se contente pas d'être libertin, on fait de ses enfants, par l'éducation qu'on leur donne, une génération de libertins ».

LES DERNIÈRES GÉNÉRATIONS DU RÈGNE.

De même, l'amendement des mœurs fut une apparence. Les générations de la fin du règne s'annoncent pires que leurs devancières.

« L'on parle, dit La Bruyère, d'une région où les vieillards sont galants, polis et civils; les jeunes gens, au contraire, durs, féroces, sans mœurs, ni politesse : ils se trouvent affranchis de la passion des femmes dans un âge où l'on commence ailleurs à la sentir; ils leur préfèrent des repas, des viandes, et des amours ridicules. Celui-là chez eux est sobre et modéré, qui ne s'enivre que de vin; l'usage trop fréquent qu'ils en ont fait le leur a rendu insipide. Ils cherchent à réveiller leur goût déjà éteint par des eaux-de-vie et par toutes les liqueurs les plus violentes.... »

Et Madame :

« Tous les jeunes gens en général sont horriblement débauchés et adonnés à tous les vices; ils ne font que boire, se vautrer dans la débauche et tenir des propos obscènes. »

Assurément, il faut se défier de la sévérité des moralistes, surtout quand ils sont des stylistes, comme La Bruyère; et Madame — si on l'en croyait, il n'y a plus que « les gens du commun qui aiment les femmes », et « les femmes sont amoureuses les unes des autres » — est un peu suspecte d'une préalable mauvaise humeur, étant fort éprouvée par les mœurs de son proche entourage. Mais beaucoup d'autres témoignages s'ajoutent à ceux-là. Il est certain que les mœurs de la Régence ont commencé, bien avant la mort du Roi, dans la famille royale, à la Cour et à la Ville.

REVANCHE CONTRE L'HYPOCRISIE.

Peut-être la débauche était-elle une revanche contre l'hypocrisie. Les joyeuses gens du Temple et d'ailleurs, qui se soûlaient de vin, d'amour et de propos obscènes, pouvaient bien se trouver des raisons de se préférer aux farceurs qui mimaient la piété sous l'œil du Roi, et, pour sauver des âmes huguenotes, se faisaient « missionnaires ».

TRISTESSE DE LA VIE DE COUR.

Sans doute aussi la débauche fut une détente dans un genre de vie très dure. A peu près tout ce monde était préoccupé de quelque souci, espérant ou craignant quelque chose « les yeux ouverts sur tout ce qui vaque » afin de le demander. « Pour arriver à un grand poste, on prépare ses machines », et l'on cherche qui doit « entamer l'affaire, qui, appuyer ». La vie de la Cour est donc « un jeu sérieux, mélancolique, qui applique ». L' « affaire » que l'on entame, est

souvent d'importance. Ce n'est pas seulement des honneurs qu'on demande; parmi tant de mains tendues, beaucoup quêtent des moyens de vivre. Un grand nombre de courtisans sont « mal accommodés », étant ruinés par le luxe, le jeu, ou par le service même du Roi. Il leur faut, pour se soutenir, les revenus d'une abbaye, une pension, la concession de quelques biens à exploiter, un « bienfait », des étrennes. Beaucoup de dames brillent, de qui tout l'éclat est emprunté à la générosité du maître. Ce n'est pas seulement pour divertir les dames, c'est pour leur faire une délicate et secourable aumône que le Roi de temps à autre donne les billets d'une loterie dont il a payé les lots, ou bien met au projet d'une fête annoncée une distribution de cadeaux. Il sait bien que telles et telles, qui font de la dépense, n'ont pas « le premier sou », comme disait Mme de Sévigné. Aussi étaient-elles alléchées par l'annonce des bonnes aubaines. Elles allaient « trouver les marchands chez lesquels les étoffes avaient été achetées pour apprendre combien on en avait pris et ce qu'elles avaient coûté ».

Tous les quémandeurs s'observaient et se jalousaient. « Si quelqu'un vient d'être placé dans un nouveau poste, c'est un débordement de louanges en sa faveur, qui inonde les cours et la chapelle, qui gagne l'escalier, les salles, la galerie, tout l'appartement »; mais c'est qu'alors « l'envie et la jalousie parlent comme l'adulation »; elles n'en torturent pas moins les âmes. La Cour est « un pays où les joies sont visibles, mais fausses, et les chagrins cachés, mais réels ». Et « qui croirait que l'empressement pour les spectacles, que les éclats et les applaudissements aux théâtres de Molière et d'Arlequin, les repas, la chasse, les ballets, les carrousels couvrissent tant d'inquiétudes, de soins et de divers intérêts, tant de crainte et d'espérances, des passions si vives et des affaires si sérieuses »?

LA COMÉDIE.

Tout ce monde a la sensation d'être acteur et spectateur d'une comédie où tous les visages ont des masques. Mme de Sévigné raconte que, dans une visite qu'elle a faite à Pomponne, on a beaucoup causé :

> « L'une de nos folies a été de souhaiter de découvrir tous les dessous de cartes des choses que nous croyions savoir et que nous ne voyions pas, tout ce qui se passe dans les familles où nous trouverions de la haine, de la jalousie, de la rage, du mépris, au lieu de toutes les belles choses que l'on voit au-dessus du panier, et qui passent pour des vérités. Je souhaiterais un cabinet tout tapissé de dessous de cartes. »

LE « CENTRE DE LA CORRUPTION ».

Aucune joie n'était possible parmi ces « gens sans amitié et sans charité, toujours en défiance, toujours en garde », comme dit Bourdaloue, lequel appelle la Cour « le centre de la corruption du

monde », parce que « la vue de se maintenir, l'impatience de s'élever, l'entêtement de se pousser, la crainte de déplaire, l'envie de se rendre agréable forment des consciences qui passeraient partout ailleurs pour monstrueuses ».

L'ŒIL DU ROI.

C'était une perpétuelle inquiétude que de se savoir à tous moments surveillé par le Roi. Aucune correspondance n'était assurée du secret, aucune conversation même. Le Roi, très curieux des nouvelles de police, était informé de tout ce qui pouvait l'intéresser par le lieutenant de police dont « les mouches » travaillaient dans les églises, les monastères, les hôtels, les maisons particulières et les rues de Paris. A la Cour, il avait un lieutenant de police en la personne de celui de ses valets de chambre qui faisait fonction de gouverneur de Versailles. Le gouverneur, qui répandait des espions « dans les coins obscurs des escaliers, des galeries, des corridors, des cours et des jardins, dans les cabarets, dans les rues, et jusque dans les appartements par des domestiques donnés ou gagnés, savait tout ce qui se passait et en rendait compte, tellement que jusqu'aux galanteries de la Cour et de la Ville et aux aventures de chacun, le Roi était informé de tout ». Et il arrivait que des gens étaient punis sans savoir « d'où le coup leur était parti ».

L'ENGLUEMENT.

Cependant l'attrait de cette vie autour du Roi est si fort que personne ne saurait s'en défendre. On voudrait bien s'en aller de temps à autre; mais « se dérober à la Cour un moment, c'est y renoncer; le courtisan qui la voit le matin la voit le soir, pour la reconnaître le lendemain, ou afin que lui-même y soit reconnu ». D'aucuns qui n'ont tiré de la Cour ni grâces ni récompenses, se demandent s'ils ne feraient pas bien de s'en éloigner pour toujours. Mais « la question est si épineuse, si embarrassée, et d'une si pénible décision qu'un nombre infini de courtisans vieillissent sur le oui ou sur le non, et meurent dans le doute ». Qu'iraient-ils faire ailleurs, en effet? Ils sont courtisans et ne savent pas d'autre métier. Ils restent donc, et tous sont emportés par le tourbillon : « Quel moyen de demeurer immobile où tout marche et tout se remue, et de ne pas courir où les autres courent ».

Tout ce genre de vie est incommode au plus grand nombre.

L'INCOMMODITÉ.

Il faudrait, pour le décrire avec exactitude, entrer en divers détails. Versailles ne sentait pas bon; l'air y était troublé par les exhalaisons de plusieurs centaines de « chaises d'affaires » ou par le relent d'ordures déposées dans des recoins, même dans les escaliers et les galeries, à plus forte raison dans les jardins et le parc. Il est vrai que les narines d'alors ne s'offensaient point autant que les nôtres de ces odeurs. La chaise d'affaires était un lieu honorable;

c'était l'usage chez les gens de qualité qu'ils ne s'abstinssent pas de recevoir pendant qu'ils étaient « à leurs nécessités ». Être admis auprès du Roi séant en sa chaise était un privilège conféré par brevet, « le brevet d'affaires ».

Versailles était très mal chauffé. Si l'hiver était rude, il arrivait que l'eau et le vin gelassent sur la table du Roi. Les belles cheminées de marbre renvoyaient la fumée dans les salons. Mais la plus grande incommodité était celle du logement. Des centaines de gens de Cour sont logés au château, mais la plupart très mal, dans une ou deux chambres où à peine ils peuvent se retourner. Quelques grands personnages ont leur hôtel dans Versailles, mais la ville commence seulement à se bâtir. Les gens de Cour n'ont pas de chez soi; il faut, d'ailleurs, qu'ils soient dehors toujours, pour voir et pour être vus. Or « l'on s'accoutume difficilement à une vie qui se passe dans une antichambre, dans des cours ou sur l'escalier ».

LES PLAISIRS.

Il y a bien « les plaisirs ». Mais ils se font plus rares, à la date où l'on est arrivé. Le temps des grandes fêtes brillantes est passé; il ne reste plus guère que « l'appartement » où l'on se divertisse. L'appartement, c'est « le concours de toute la Cour, depuis sept heures du soir jusqu'à dix », trois jours par semaine, dans les grands appartements du Roi. On y joue à toutes sortes de jeux, parmi lesquels le billard; le Roi va d'un jeu à l'autre, et joue avec qui il veut. Des rafraîchissements sont servis dans un des salons. On entend de la musique, et la soirée finit par un bal. Une pareille assemblée était pour plaire à des gens de Cour; il plaisait en effet « souverainement » à Mme de Sévigné de vivre quelques heures avec le Roi, d' « être dans ses plaisirs, disait-elle, et lui dans les nôtres ». Elle croyait même que c'était « assez pour contenter tout un royaume, qui aime passionnément à voir son maître ». Mais la marquise ne résidait pas à la Cour; elle y venait en visite, puis retournait à Paris. Les résidents, à force de se divertir, ne se divertissaient plus du tout.

« L'appartement, écrit Madame, est une chose bien insupportable. On va au billard, et l'on se met sur le ventre, sans que personne dise un mot à l'autre; l'on reste ainsi accroupi jusqu'à ce que le Roi ait joué une partie. Alors tout le monde se lève et l'on va à la musique : là on chante un acte de vieil opéra qu'on a entendu cent fois. Ensuite, nous allons au bal, qui dure de huit à dix heures; ceux qui comme moi ne dansent pas restent là, les deux heures, assis, sans quitter une seconde leur place et ne voient ni n'entendent rien qu'un interminable menuet. A dix heures moins le quart, on danse la contredanse, les uns après les autres, comme les enfants récitent le catéchisme, et alors le bal prend fin. »

Madame trouvait les menuets si longs qu'elle croyait qu'on les dansait « à la prière des dévotes pour que cela les fît penser à l'éter-

nité ». Elle n'était pas seule à se fatiguer de la ritournelle des plaisirs. On a bien l'impression d'un vrai ennui, d'un ennui à crier — n'était la politesse — dans ces lignes de Mme de La Fayette : « Il y a un certain train qui ne change pas : toujours les mêmes plaisirs, toujours aux mêmes heures et toujours avec les mêmes gens ».

LE JEU.

La seule vraie distraction qui plaise et ne lasse pas, c'est le jeu. « Ici, en France, aussitôt qu'on est réuni, on ne fait rien que de jouer au lansquenet. » Saint-Simon raconte que le Roi, une nuit, perdit des millions, et qu'il demanda au réveil s'il était encore roi. Monsieur dut mettre ses pierreries en gage pour payer ses dettes de jeu. Les pertes de cent mille écus n'étaient pas rares chez Mme de Montespan. Devant les tables à jouer, le beau monde s'enlaidissait. Chez le Roi, les joueurs s'efforçaient sans doute à se bien tenir; ailleurs, dans les plus grandes maisons, chez Monsieur, « ils font autant de bruit que des chiens de chasse qui forcent une bête ». On est comme des fous, dit Madame, qui ne jouait pas : « L'un pleure, l'autre frappe sur la table que toute la chambre en tremble; un troisième blasphème que les cheveux s'en dressent sur votre tête. Les femmes ont l'air de possédées ». Bourdaloue s'est acharné à ce vice favori. C'est, dit-il, une « passion », une « rage », une « fureur » d'où naît « la disposition à tout et peut-être au crime pour trouver de quoi fournir au jeu ». C'est aussi une « profession », un » trafic ». Les décavés y cherchent à se refaire comme les oisifs à se distraire.

LES CAUSES DE L'ENNUI.

L'ennui était le naturel compagnon d'une existence où tant d'hommes, parmi lesquels se trouvaient nombre de gens d'esprit et de cœur, ne pouvaient point ne pas souffrir de leur inutilité, de leur oisiveté inquiète, de la contrainte imposée aux paroles, aux gestes et aux regards.

LE ROI EN 1685.

Le Roi lui-même se sent contraint. « S'il posséda l'art de régner, il ne fut jamais un moment sans l'exercer; par conséquent jamais à l'aise avec personne, ni personne avec lui, non pas même ses maîtresses. » Peut-être n'a-t-il pas senti la fatigue de son perpétuel effort pour être « roi partout, roi dans tous les moments »; cet effort lui était devenu naturel. Probablement il n'a point fait de réflexion sur la fausseté de l'existence qu'il faisait mener à des milliers d'hommes et de femmes devant lui, à ses pieds. Que tout ce qui l'entoure vive à le regarder, à l'adorer, cela lui semble la vérité des choses comme il la croit. Il ne s'ennuie pas; comment trouverait-il du temps pour l'ennui? Il a la tête occupée de ses affaires si nombreuses, si graves, affaires de politique au dehors, affaires de finances, affaires de reli-

gion surtout. Il n'en néglige aucune. Plus que jamais il se fait rendre compte de tout, et il est admirablement exact dans son grand labeur. Le plaisir que ses bâtiments lui donnent est demeuré vif; il fait déplacer des statues, changer des fontaines, combler des étangs naturels et creuser des étangs factices. Le spectacle de sa Cour ne le lasse pas, parce qu'il est un homme qui sait regarder. L'après-souper, cela l'amuse de « remarquer les habits, les contenances et la grâce des révérences ». Tel mot de lui, telle description, comme celle qu'il écrivit de la duchesse de Bourgogne après les premiers regards sur elle, sont d'un homme affiné, connaisseur à fond, et qui est content de s'y connaître. Enfin il sait les secrets des coteries et des intrigues, les misères, les tares, toute la comédie. Pas une figure qui ne lui rappelle quelque histoire.

Sous le regard de tous, il garde son même visage tranquille. Il est toujours plus « poli », plus « avenant » que personne; il a toujours ce « charme de la parole et de la voix » qui était une séduction si grande. Pourtant il commence à beaucoup changer. Dans l'intimité, il est souvent triste et de mauvaise humeur. Sur son visage plus grave et même morose, l'expérience de la vie, une expérience si riche, a creusé le sillon du dédain. Et déjà plus d'un avertissement le fait souvenir de sa mortalité. Ses dents sont tombées, sa mâchoire est cariée; ses lèvres rentrent, ses joues pendent. Il souffre de coliques et de ballonnements. Bientôt viendra la grande crise de la « fistule ». Tout le corps s'est alourdi; mais, la grâce évanouie, demeure la majesté, pour durer jusqu'au bout, et grandir et devenir superbe dans les tristesses et la ruine, qui approchent.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE VI

LE GOUVERNEMENT DE LA RELIGION

CHAPITRE PREMIER

LE JANSÉNISME

I. — Les rigueurs contre le Jansénisme 1
II. — La paix de l'Église. 6

CHAPITRE II

LE GALLICANISME

I. — Comment se présentait la question gallicane 14
II. — Conflits divers. 17
III. — La Régale : les débuts de l'affaire 21
IV. — L'intervention du Pape 23
V. — Les assemblées de 1681 et de 1681-82 26
VI. — La dissolution de l'assemblée 34

CHAPITRE III

LE PROTESTANTISME

I. — L'état de la question en 1661. 39
II. — La première période dans l'histoire de la Révocation. 46
III. — La seconde période (1679-1685). 57
IV. — La Révocation 71

LIVRE VII

LE GOUVERNEMENT DE L'INTELLIGENCE

CHAPITRE PREMIER

L'ADMINISTRATION INTELLECTUELLE

I. — La gloire du Roi. 81
II. — Administration et académies. 86
III. — La doctrine 97

CHAPITRE II

LES LETTRES

I. — La Rochefoucauld, Retz, Madame de Sévigné 102
II. — Bossuet 107
III. — Molière et La Fontaine 112
IV. — Racine et Boileau. 118

CHAPITRE III

LES ARTS

I. — Les gouverneurs des arts. 127
II. — Les sculpteurs et les peintres. 131
III. — La musique 136
IV. — Le Louvre et Versailles 138

CHAPITRE IV

L'ÉRUDITION ET LES SCIENCES

I. — L'érudition. 161
II. — Les sciences 172

LIVRE VIII

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DE 1661 A 1685

CHAPITRE PREMIER

L'EUROPE EN 1661

I. — La famille des Habsbourg. 185
II. — L'Allemagne et l'Italie. 192
III. — Les alliés traditionnels de la France. 196
IV. — Les puissances maritimes, l'Angleterre et la Hollande. 204
V. — L'orientation de la politique française 222

CHAPITRE II

LA FORCE MILITAIRE

I. — L'armée 230
II. — La marine 248

CHAPITRE III

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE JUSQU'A LA PAIX D'AIX-LA-CHAPELLE (1661-1668)

I. — Les actes de magnificence. 265
II. — Actions diverses, guerre contre les Barbaresques. Expédition contre les Turcs. 272
III. — La diplomatie jusqu'à la mort du roi d'Espagne (1665). 274
IV. — Préparatifs de guerre 284
V. — La guerre; la paix d'Aix-la-Chapelle. 288

CHAPITRE IV

LA GUERRE DE HOLLANDE

I. — Avant la guerre; négociations et préparatifs. 300
II. — L'attaque et l'évacuation de la Hollande (1672-1674) 309
III. — Les quatre dernières années de la guerre (1675-1678). 332

CHAPITRE V

DE LA PAIX DE NIMÈGUE A LA TRÊVE DE RATISBONNE

I. — Les préparatifs des « Réunions » 346
II. — Réunions en Franche-Comté, en Lorraine, en Alsace. Casal. . . 351
III. — La trêve de Ratisbonne 358

LIVRE IX

LA FIN D'UNE PÉRIODE

I. — Retour sur l'histoire politique (1661-1685). 365
II. — L'état en 1685 371
III. — Retour sur la vie privée du Roi. 383
IV. — La Cour de France en 1685 390
V. — La vie de Cour. 402

Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD.

1. 7 pt. 2
#11379

THE INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
59 QUEEN'S PARK CRESCE
TORONTO — 5, CANADA

11379.